This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49942 3

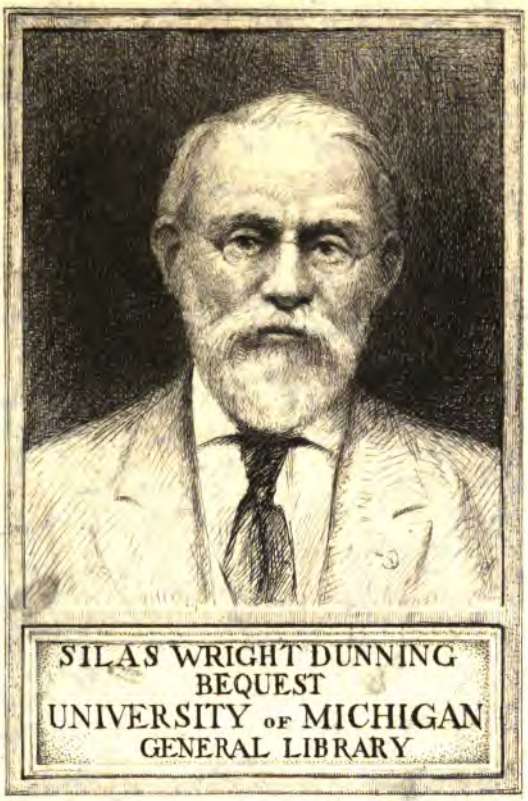
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE. + d'Anjou

TOME VIII.

ANNÉE 1860. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 1.

1860.

NANTES, IMP. DE VINCENT FOREST, PLACE DU COMMERCE, 1.

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

GUINGAMP

SON HISTOIRE ET SON HISTORIEN.

Quoique privée aux deux tiers de sa vieille couronne murale, Guingamp n'en demeure pas moins aujourd'hui l'une des villes les plus intéressantes de Bretagne. En elle on salue la reine ou tout au moins la suzeraine de cette longue vallée, si verte, si fraîche et si plantureuse, que fécondent les eaux limpides du Trieu ; c'est dans ces eaux que Guingamp mire les débris encore puissants de son château et de ses gothiques remparts, au-dessus desquels se dressent fièrement les trois tours de son église, dignes de couronner une cathédrale quoiqu'elles n'abritent qu'une paroisse, et qui ont l'honneur d'annoncer à tout Breton, à tout chrétien, le sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Bon-Secours, l'un des plus fameux pèlerinages de toute la Bretagne. Pendant que l'archéologue étudie avec amour cette belle basilique et que, tout auprès, l'artiste admire la gracieuse fontaine due au génie inventif du sculpteur Corlay, l'historien reconstruit par la pensée la vie passée de cette noble ville, si souvent et si intimement mêlée aux principaux événements de notre histoire bretonne : tâche bien aisée, il faut le dire, tâche agréable et fructueuse, quand on suit un guide aussi aimable, aussi consciencieux et aussi savant que M. Ropartz.

I.

En dépit des antiquaires qui voient les Romains partout, Guingamp, tout comme les trois quarts au moins de nos villes bretonnes, n'a rien de romain dans ses origines. On n'y a pas découvert une tuile romaine,

on ne trouve nulle part son nom avant le XIe siècle : son origine est toute bretonne, toute féodale ; et si les documents précis manquent pour en retracer l'histoire, la conjecture a ici un fondement tellement solide qu'elle peut passer pour incontestable.

Sur la fin du Xe siècle, au sortir de la douloureuse période des invasions normandes, la royauté bretonne, rétablie par Alain Barbetorte et longuement disputée après sa mort entre les comtes de Nantes et de Rennes, se fixa définitivement (en 990) dans la famille des princes rennais, qui dès cette époque d'ailleurs, indépendamment de la dignité ducale, embrassaient sous leur suzeraineté directe les comtés de Rennes et de Vannes et l'antique royaume de Domnonée, c'est-à-dire, le territoire de six des neuf évêchés de Bretagne : Rennes, Vannes, Dol, Aleth, Saint-Brieuc et Tréguier.

Les deux premiers ducs bretons de la maison de Rennes, Conan et Geoffroi Ier, et après celui-ci (mort en 1008) sa veuve Havoise régente de deux enfants (Alain III et Eudon), s'occupèrent activement de reconstituer l'organisation politique et militaire du pays, bouleversée de fond en comble par les invasions normandes. Aussi est-ce à cette époque que se place l'origine de toutes nos grandes seigneuries de Bretagne, surtout dans les évêchés de Rennes et de Vannes, de Dol et de Saint-Malo ; car il semble que les princes de la maison de Rennes hésitèrent davantage à démembrer, par des inféodations considérables, leurs domaines de Saint-Brieuc et de Tréguier.

Pourtant, dans ce dernier diocèse ils taillèrent un vaste fief, fort de quarante à cinquante paroisses, compris entre les rivières de Trieu et de Douron, mais qui ne touchait la mer qu'aux deux points où ces deux rivières s'y jettent et se trouvait borné, au nord, par la seigneurie épiscopale de Tréguier et par la châtellenie ducale de Lannion laquelle, au contraire, tenait toute la côte comprise entre ces deux embouchures. A l'ouest de ce nouveau fief s'étendaient les seigneuries de Lanmeur et de Morlaix, alors partie intégrante du comté de Léon, peut-être par concession du comte de Rennes.

Celui-ci investit du nouveau fief un des guerriers attachés à sa fortune, appelé Guégan ou Guigan, dont le premier soin fut d'élever, sur la rive droite du Trieu et la frontière orientale de son domaine, une de ces grandes buttes de terre connues sous le nom de mottes, et

sur cette motte un château, qu'on appela de son nom *Châtel-Guigan* ou *Guégan*, absolument comme Josselin, fondé par Josselin, deuxième comte de Porhoët, fut longtemps nommé *Châtel-Josselin*. Dans ces deux noms le mot de *Châtel* finit par cesser d'être en usage, et il ne resta plus d'une part que Josselin, de l'autre *Guigan* ou *Guingamp*. Quant à cette dernière altération du nom primitif, elle n'a rien qui puisse surprendre, quand on sait que la seigneurie appelée originairement *Quemenet-Guégan*, c'est-à-dire *Fief de Guégan*, est depuis longtemps devenue *Guemené-Guingamp*.

On peut reporter aux premières années du XIe siecle la création de la seigneurie de Guingamp, qui se trouva, peu de temps après, comprise dans l'apanage attribué par le duc Alain III à son frère Eudon, tige des comtes de Penthièvre. Ici, toutefois, pour éviter toute méprise, une explication est nécessaire.

L'apanage primitivement constitué à Eudon, en 1032, comprenait, suivant Le Baud, tout le territoire de l'ancienne Domnonée, c'est-à-dire les évêchés de Dol, d'Aleth, de Saint-Brieuc et de Tréguier. Eudon n'en fut pas content et fit à son frère une guerre où il fut battu, terminée au bout de deux ans par un traité, dont le vaincu, naturellement, fit tous les frais, si bien qu'Eudon dut renoncer aux diocèses d'Aleth et de Dol, mais conserva en entier les deux autres, moins dans Tréguier les seigneuries de Morlaix et de Lanmeur rattachées au Léon, et dans Saint-Brieuc un petit nombre de paroisses comprises sous le comté de Porhoët. Cet apanage, encore fort vaste, se partageait en deux grandes divisions, le comté de Penthièvre et le comté de Tréguier.

Le Penthièvre comprenait toute la partie du diocèse de Saint-Brieuc où se parle aujourd'hui et se parlait sans doute dès lors la langue française, de l'Arguenon au Gouët; il était composé des châtellenies de Lamballe, de Jugon, de Moncontour, de Cesson, et tenait sous sa mouvance la seigneurie temporelle ou *régaire* de l'évêché de Saint-Brieuc. Lamballe semble avoir été, dès les temps les plus anciens, la capitale du Penthièvre. — Le comté de Tréguier comprenait toute la partie bretonnante du diocèse de Saint-Brieuc formant la seigneurie de Goëllo, et tout l'évêché de Tréguier jusqu'au Douron, c'est-à-dire moins le territoire de Morlaix et de Lanmeur; il était composé, outre le Goëllo, des

châtellenies de Lannion et de Minibriac (1), et tenait sous sa mouvance la châtellenie de Guingamp et le régaire épiscopal de Tréguier. — Il est bon de remarquer que, dès les temps les plus anciens, nous voyons attribuer le titre de comté à ces grandes seigneuries de Guingamp, de Lannion, de Goëllo et de Lamballe. — Sur la fin du XIe siècle, le comté de Guingamp entra dans le domaine immédiat des comtes de Tréguier par le mariage advenu d'Havoise, seule héritière de Guingamp, avec Étienne, l'un des fils et le deuxième successeur d'Eudon de Penthièvre; depuis lors Guingamp devint, à vrai dire, la capitale du comté de Tréguier; car pour la ville de Tréguier, elle était à l'évêque.

Mais on voit, par ce qui précède, que Guingamp n'a jamais fait partie du comté de Penthièvre; encore moins en a-t-elle pu être la capitale, quoique plus d'un auteur lui donne ce titre. Ce qui est vrai, c'est qu'elle est entrée dans l'apanage primitif de la maison de Penthièvre, non comme partie du comté de Penthièvre, mais de celui de Tréguier. Ce qui est vrai encore, c'est que, au XVIe siècle, quand le roi de France Charles IX réunit en un seul fief les débris de l'apanage primitif d'Eudon restés en la possession des derniers représentants de ce prince, et érigea ce fief en pairie sous le nom de *duché* de Penthièvre, Guingamp devint le premier des quatre sièges de juridiction ou, ce qui revient au même, la capitale de ce nouveau duché. Mais le duché de Penthièvre de 1569 (c'est la date de l'érection) était tout autre chose que le comté de Penthièvre de 1034 : il se composait de quatre membres, savoir, le comté de Lamballe et celui de Guingamp (2), la châtellenie de Moncontour et celle de la Roche-Suhard. Deux de ces membres (Lamballe et Moncontour) appartenaient au Penthièvre primitif, et les deux autres au comté de Tréguier, car la Roche-Suhard (dont le chef-lieu se trouvait situé en la paroisse de Trémuson) n'était qu'un chétif débris du comté de Goëllo et, en comparaison de Guingamp, de Lamballe et de Moncontour, une très-mince seigneurie.

(1) Le territoire de Minibriac (*Minihi-Briac*) comprenait la paroisse de Bourbriac et Saint-Adrien sa trève, la paroisse de Coadout et Magoar sa trève.

(2) Ce dernier comprenait alors, à titre d'annexe, la châtellenie de Minibriac, qui ne semble pas dans l'origine en avoir fait partie.

J'insiste sur tous ces détails de géographie féodale parce que, faute de s'en être rendu compte, beaucoup d'auteurs sont tombés en des confusions regrettables; on ne peut, d'ailleurs, s'en passer pour comprendre la succession des premiers comtes de Penthièvre et de Tréguier, et par conséquent la suite des seigneurs de Guingamp, dont il est indispensable de dire quelques mots.

Eudon, frère d'Alain III, que nous appellerons Eudon de Penthièvre, mourut en 1079, laissant plusieurs fils, dont l'aîné, appelé Geoffroi (surnommé Boterel), posséda le comté de Penthièvre jusqu'en 1093, époque de sa mort. Le second Brient, assista Guillaume le Conquérant dans la conquête de l'Angleterre et reçut de lui le comté de Richemond, l'un des beaux fiefs de cette île, qui après sa mort passa successivement à deux de ses frères, Alain le Roux et Alain le Noir, troisième et quatrième fils d'Eudon. Le cinquième, appelé Étienne, qui avait épousé Havoise, dame de Guingamp, hérita de ses quatre aînés morts sans enfants, et il réunit ainsi aux comtés de Penthièvre et de Tréguier, apanage de son père, ceux de Guingamp et de Richemond. A la mort du comte Étienne, survenue en 1137, cette grande succession se partagea entre trois fils : Geoffroi, l'aîné, qui eut le comté de Penthièvre; Alain le Noir, celui de Richemond; Henri, ceux de Tréguier et de Guingamp.

Henri ne jouit pas paisiblement de son partage; car son frère Alain le Noir, ayant épousé la princesse Berthe, fille de Conan III duc de Bretagne, et héritière du duché, en eut un fils, lui-même duc sous le nom de Conan IV, qui, vers l'an 1160, attaqua son oncle Henri avec des forces supérieures, et le dépouilla non-seulement du comté de Guingamp mais de tout le comté de Tréguier, à la réserve de la seigneurie de Goëllo. A la mort de Conan IV, en 1171, Henri se remit en possession de ses domaines; mais quelques années après, Alain, son fils et son successeur, se vit de nouveau dépouillé et réduit au Goëllo par le duc Geoffroi II, époux de la duchesse Constance, fille et héritière de Conan IV.

Depuis lors, le comté de Guingamp resta uni au domaine ducal de Bretagne, jusqu'au jour où le duc Jean III, sixième descendant de Conan IV, reconstitua, en 1317, l'antique apanage d'Eudon en faveur de son frère Gui, qui releva le titre de comte de Penthièvre et épousa

Jeanne d'Avaugour, comtesse de Goëllo, dernière héritière des comtes Henri et Alain, dépouillés par Conan IV et par la comtesse Constance.

Tout le monde sait que Gui de Bretagne n'eut qu'une fille, la célèbre Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois, qui fut à cause d'elle comte de Guingamp, et après lui ses fils et petit-fils, Jean et Olivier de Blois, jusqu'au jour où l'attentat de ce dernier contre le duc Jean V (13 février 1420) amena la confiscation de tout l'apanage. A la suite de cette mesure, le comté de Guingamp fut, en 1439, donné en partage à Pierre de Bretagne, deuxième fils de Jean V, qui en vint habiter le chef-lieu avec la pieuse et gracieuse princesse Françoise d'Amboise, sa femme. Quand ce prince monta sur le trône en 1450, Guingamp fut de nouveau réuni au domaine ducal, et n'en sortit qu'en 1536, lorsque le roi François Ier rendit à Jean de Brosses, héritier de la maison de Blois, l'apanage fort amoindri de Jeanne de Penthièvre. Quoique amoindri, c'était encore un très-beau morceau, dont le prix se trouva bientôt rehaussé par le titre de duché-pairie, qu'on lui accorda, comme je l'ai dit, en 1569.

II.

Auprès de la Motte de Guingamp et sous sa protection, une petite ville ne tarda point à se former. Pour les hommes du moyen-âge, les besoins les plus pressants étaient les besoins religieux; il leur fallait des églises avant d'avoir des remparts. La chapelle seigneuriale du château de Guingamp, bâtie avec le château lui-même, ne put donc manquer de s'ouvrir aux habitants de la ville dès qu'il y eut une ville, et elle fut nécessairement leur première église, sous le vocable de Notre-Dame. Bientôt on la trouva trop étroite, on voulut lui donner une succursale, et l'église de Saint-Sauveur s'éleva à une certaine distance du château, dans la direction de l'Ouest. Pour bien assurer le service de cette seconde église, on la remit, avec un certain revenu, aux moines bénédictins de l'abbaye de Saint-

Melaine de Rennes, dont elle fut d'abord un prieuré. Mais, en 1123, le comte Étienne ayant augmenté le bien de cette maison, la fit ériger en abbaye, et les moines de Saint-Melaine y consentirent, à la condition que l'abbé de ce nouveau monastère serait toujours nécessairement pris dans leur communauté (1).

Etienne de Penthièvre fonda encore deux autres abbayes dans le comté de Guingamp, l'une à la porte de cette ville, sous le vocable de Sainte-Croix, qu'il donna aux chanoines réguliers de Saint-Augustin; l'autre, distante de quatre lieues environ, où il mit des moines cisterciens, et qui prit le nom de Notre-Dame de Bégar. Cette dernière fondation est de l'an 1130, et l'on place ordinairement celle de Sainte-Croix dans la même année, quoiqu'il y ait quelque raison de la croire plus ancienne.

La destinée de ces trois abbayes ne fut pas également heureuse. Bégar atteignit bientôt une prospérité qui lui permit d'envoyer des colonies sur plusieurs points de la Bretagne, et lui mérita le titre de *Cîteaux de l'Armorique.*

Sainte-Croix se vit, au début, entourée d'honneurs : c'est un prince encore enfant, Henri de Penthièvre, fils du comte Étienne, qui porta sur ses épaules la première pierre de ses fondations; c'est un saint, saint Jean de la Grille, qui fut son premier abbé. Mais ces beaux commencements ne se soutinrent pas: Henri, devenu comte de Guingamp après la mort de son père, s'abandonna au libertinage et à toutes les mauvaises passions de la jeunesse; il paraît que le second abbé de Sainte-Croix, appelé Moyse, se comporta en digne successeur d'un saint, et fit entendre à Henri de sévères réprimandes. Celui-ci se vengea en le chassant, lui et ses moines, de l'abbaye, où il installa effrontément une femme dont il avait fait sa favorite. Contre l'auteur d'un tel scandale, le pape Eugène III (1145-1153) lança ses censures, grâce auxquelles le comte Henri revint de ses égarements, renvoya sa favorite et rétablit dans Sainte-Croix Moyse et ses moines (2). Cet orage passé, Sainte-Croix s'affermit et s'enrichit de

(1) D. Morice, *Preuves*, I, 546 et 547; 595-596.

(2) Toute cette histoire se trouve relatée dans une lettre écrite par Henri lui-même au pape Alexandre III, qui occupa le Saint-Siége de 1159 à 1181; dans D. Morice, *Preuves*, I, 681.

nombreuses libéralités, consignées et confirmées en 1190 dans une bulle pancarte du pape Clément III, publiée par D. Morice (1), et dont je regrette que M. Ropartz n'ait pas tenté le commentaire : tâche difficile, je l'avoue, mais non moins utile, et que nul n'est en état d'entreprendre avec de meilleures chances de succès.

On y trouve quelques renseignements curieux concernant l'état de Guingamp à la fin du XIIe siècle. Ainsi, le château s'appelait dès lors *la Motte* ou la Motte au Comte (*Mota Comitis*) ; la ville avait déjà une porte ou plutôt, probablement, une barrière dite *porte de Rennes* (2). Or, ces noms ont continué jusqu'à notre siècle d'être donnés, celui-ci à la porte de ville la plus voisine du château, l'autre à un terrain vague, situé hors des murs, devant le château, et qu'on appelle aujourd'hui le Valli. On voit encore dans la bulle que ce lieu, où s'élevait la forteresse des comtes de Guingamp, était alors défendu du côté de l'Est par un ruisseau torrentueux qui tombait dans le Trieu (3); et qu'existait alors un moulin auprès du bourg de Sainte-Croix, un second vis-à-vis la Motte, et deux autres compris dans la ville même de Guingamp (4) : ce qui ne laisse pas de nous donner une idée assez considérable du développement pris dès lors par cette agglomération urbaine.

Un monument encore debout aujourd'hui confirme cette idée : c'est l'église de Notre-Dame. Dans l'état où elle est maintenant, son portail occidental s'ouvre entre deux tours, dont l'une, celle du nord, remonte incontestablement, par tous les caractères de son style, aux premières années du XIIIe siècle ; de même, les quatre arcades intérieures formant le carré central de l'église, quoique encastrées dans des constructions plus récentes, offrent non moins évidemment tous les caractères du style roman de la dernière époque, c'est-à-dire de 1150 à 1200. Ainsi, ce carré central et cette tour appartiennent à une

(1) *Preuves*, I, 717-719.

(2) « Domum Comitisse juxta *portam Redonensem*, quam dedit Comitissa. » *Ibid.*, 718. Il s'agit ici de la comtesse Havoise, femme d'Étienne de Penthièvre.

(3) « Pratum et terram que est in Australi parte *torrentis qui juxta Motam defluit in* » *Treviam*. » *Ibid.*, 718.

(4) « Dimidium molendinum Colel ante Motam Comitis ;... duo molendina chosella intra » Guincampum ;.... unum molendinum chosel ex occidentali parte Trevie super burgum » S. Crucis. » *Ibid*, 718.

reconstruction de l'édifice, achevée vers la fin du XIIe siècle ou le commencement du suivant; ainsi, dès lors, Notre-Dame avait les mêmes dimensions, le même plan général qu'elle a encore aujourd'hui; or, sa longueur n'est pas moindre de trente toises (ou cent quatre-vingts pieds) et sa largeur moyenne de quinze (quatre-vingt-dix pieds environ). C'est le plan et les dimensions d'une cathédrale romane; et si l'on en doute, qu'on les compare à ce qui reste des cathédrales romanes de Nantes et de Saint-Malo. Une église si vaste, si imposante, suppose nécessairement une population considérable, dont cette église était, sinon l'unique, du moins la première et la principale paroisse.

J'insiste sur ce point, parce que M. Ropartz a eu des doutes à cet égard qui ne me semblent pas fondés. Il a remarqué que les prêtres qui la desservaient — au nombre de quatre, égaux en titre et en droits — ne prenaient ordinairement que la qualification de *vicaires;* que certains titres du XVe siècle donnent à Notre-Dame le nom de *chapelle*, quoique, au reste, d'autres pièces du XIVe siècle lui accordent déjà le titre d'*église*; et rappelant, ce qui est incontestable, qu'elle fut primitivement la chapelle du château, M. Ropartz penche à croire qu'elle ne devint paroissiale qu'au XIVe siècle, au détriment de l'église de la Trinité (dont je parlerai plus bas), jusque-là la principale paroisse de Guingamp, et depuis lors réduite, par l'usurpation de Notre-Dame, à un territoire fort exigu et à un rôle très-secondaire.

Ces objections ne me semblent point insolubles. Le nom de *chapelle Notre-Dame,* dans ces titres du XVe siècle, pourrait fort bien s'appliquer non à toute l'église, mais à la chapelle spéciale de Notre-Dame de Bon-Secours, célèbre par son pèlerinage, et située dans le porche septentrional de l'édifice. Ce qui est sûr, c'est que, dès le XIIe siècle, Notre-Dame portait le titre d'*église.* En effet, dans une charte, donnée vers 1160, par Conan IV, duc de Bretagne et comte de Guingamp, en faveur de l'abbaye de Beaulieu, près Dinan (Ordre de saint Augustin), on lit ce qui suit — je traduis :

« Je Conan, duc de Bretagne et comte de Richemond, fais savoir à » tous qu'ayant construit dans *l'église de Notre-Dame de Guingamp* » un autel en l'honneur de Dieu et de saint Denys (1), je crée une

(1) « Cum ego quoddam altare ædificaverim *in ecclesia B. Mariæ Virginis apud Wincampum* in honore Dei et sancti Dionysii..... » Dom Morice, *Preuves*, I, 635.

» rente au profit de l'un des chanoines de Pontpilard (c'est l'ancien » nom de Beaulieu), qui sera chargé à perpétuité de desservir cet autel ; » rente consistant, chaque année, en 4 livres pour l'habillement de ce » chanoine, dont 20 sols à prendre sur la taille de Guingamp, 40 sur » les foires, et 20 autres sur le fouage (*de fumagio*) ; outre quoi le » chanoine aura chaque jour pitance suffisante pour lui et pour son » clerc au château de la Motte (*in Mota*), que je sois présent ou » absent. »

Une trentaine d'années plus tard, la duchesse Constance, fille et héritière de Conan IV, ajouta encore à cette donation par un acte où elle dit : « Je veux faire connaître à tous, présents et à venir, qui » liront ces lettres, que j'ai donné et par cette charte confirmé à » l'abbé et aux chanoines de Beaulieu *ma chapelle de Guingamp*, » ainsi que l'autel Saint-Denys sis en *l'église de Notre-Dame* de » Guingamp (1) avec tous les droits qui en dépendent. Quant au » chapelain qui dira dans ma chapelle l'office divin pour mon salut et » celui de mon très-cher fils Arthur, il aura sa pitance de ma table, » sa provision à la Motte de Guingamp (*in Mota Guingampi*), et » recevra pour lui et pour son clerc des vêtements suffisants et honorables, que je sois d'ailleurs présente ou absente. »

Et de même, après la mort de Constance, son mari Gui de Thouars demeuré veuf, gouvernant le duché de Bretagne au nom de sa fille Alix, mineure, s'adressait en ces termes (vers 1205-1210) aux officiers de sa ville de Guingamp : « Je veux que vous sachiez que j'ai donné » et confirmé à l'abbé et aux chanoines de Saint-Maudez (c'est un » autre nom de Beaulieu) la chapelle de la Motte de Guingamp (*capellam de Mota de Guingamp*) et l'autel Saint-Denys avec tous les » droits qui en dépendent.... et celui que lesdits abbé et chanoines » auront institué chapelain de la susdite chapelle, je l'y institue moi-» même en cette qualité (2). » Le reste n'est que la répétition de la charte de Constance.

On voit par là que l'église de Notre-Dame était, à cette époque, complètement distincte de la chapelle seigneuriale ou chapelle de la

(1) « *Capellam meam Guingampi* cum altare S. Dionysii quod est in *ecclesia B. Mariæ de Guingampo.* » D. Morice, *Preuves*, I, 778.

(2) D. Morice, *ibid.*, 808.

Motte de Guingamp ; elle était donc dès lors paroisse. Mais elle avait été dans le principe chapelle seigneuriale : d'où il suit que, dans le principe aussi, son curé ne dut être autre que le chapelain du seigneur. Donc en donnant la chapelle du château aux chanoines de Beaulieu, c'est comme si Constance et Gui leur avaient donné la cure de Notre-Dame. Mais les religieux ne pouvaient en personne desservir des cures ; ceux de Beaulieu furent donc forcés de se substituer des prêtres séculiers pour remplir le ministère pastoral — ce sont les quatre vicaires — et de se réduire eux-mêmes à la qualité de curés primitifs, qu'ils finirent aussi par perdre en négligeant de desservir la chapelle de la Motte. Voilà donc, si je ne me trompe, l'explication naturelle de ce titre de vicaires, attribué aux quatre co-recteurs de Notre-Dame de Guingamp.

Revenons à l'abbaye de Saint-Sauveur. En 1145, Alain le Noir, comte de Richemond, l'un des fils d'Étienne, confirma les dispositions prises par son père en 1123, en ajoutant que si jamais Saint-Sauveur cessait d'avoir un abbé particulier, il reviendrait à sa première qualité de prieuré de Saint-Melaine de Rennes (1).

Saint-Sauveur, au reste, n'eut pas longtemps à se louer de son indépendance. Cette maison fut si mal administrée qu'en 1151 l'église, le cloître, tous les bâtiments tombaient en ruines. Cette année-là, Henri de Penthièvre, comte de Guingamp, épousa une fille du comte de Vendôme, appelée Mathilde : le mariage se célébra le 18 septembre à Mayenne, et attira dans cette ville une foule de grands personnages, entre autres, les évêques de Tréguier et de Saint-Brieuc, l'archevêque de Tours, l'abbé de Marmoutier. Dans les entretiens que ces prélats eurent entre eux, l'évêque de Tréguier ayant fait connaître le triste état de l'abbaye de Saint-Sauveur, l'archevêque de Tours lui conseilla de la donner comme prieuré à l'abbé de Marmoutier, qui la relèverait de ses ruines : ce qui se fit en effet, séance tenante, de l'assentiment du comte Henri (2).

Il paraît que ni le comte ni l'évêque de Tréguier n'avaient souvenir des droits réservés par les chartes de 1123 et de 1145 aux moines de Saint-Melaine de Rennes. Mais ceux-ci ne tardèrent point à les leur

(1) D. Morice, *Preuves*, I, 595-596.
(2) D. Morice, *Preuves*, I, 610.

rappeler, en protestant sans doute vigoureusement contre la donation à Marmoutier. L'abbé de Saint-Melaine vint en personne à Guingamp pour cette affaire; il n'eut pas de peine à convaincre le comte et l'évêque, qui dans le courant de l'année suivante confirmèrent à son couvent tous les droits anciens sur Saint-Sauveur. C'est dans cet acte de 1152 qu'on trouve la première mention de l'église de la Trinité, sur laquelle le comte Henri reconnait aux moines de Saint-Melaine les mêmes droits absolument que sur Saint-Sauveur; seulement, on le voit par cette charte, Saint-Sauveur à cette époque encore avait un abbé, la Trinité un simple prieur (1) : d'où il faut conclure que cette dernière église n'était autre chose qu'un prieuré dépendant de la première. Plus tard, lorsque Saint-Sauveur, ayant perdu son abbé et réduit désormais à un prieur, revint sous la crosse abbatiale de Saint-Melaine, le prieur de la Trinité dépendit aussi directement de cette dernière abbaye, ce qui mit les deux églises sur un pied d'égalité.

Chacun de ces deux prieurés avait haute-justice au temporel, et au spirituel chacune des deux églises avait une paroisse, dont les bornes fort restreintes ne renfermaient vraisemblablement (au moins dans l'origine) que les fiefs dépendants du prieuré. En tout cas on ne peut considérer l'une et l'autre que comme des enclaves, détachées de la paroisse principale pour éviter des conflits et favoriser les moines. Je connais plus d'un exemple de petites paroisses créées dans des circonstances pareilles. Ce qui est sûr, c'est qu'au moyen-âge on ne les considérait pas autrement; et quand on voulait parler de Notre-Dame, on ne se faisait nul scrupule de l'appeler tout uniment *la paroisse de Guingamp* (2).

Au XIIIe siècle, les Dominicains et les Cordeliers s'établirent à Guingamp, ceux-ci en 1283 et ceux-là l'année suivante. Gui de Bretagne, devenu en 1317 comte de Penthièvre et de Guingamp, protégea et augmenta beaucoup ces deux couvents.

(1) Cet acte est ainsi daté : « Actum Guingampi in domo Conani archidiaconi, G. episcopo Trecorensi, et C. archidiacono, et *J. præfatæ ecclesiæ* (*i. e. S. Salvatoris*) *abbate*, presentibus et hoc donum videntibus et confirmantibus, anno ab incarnatione Domini M. C. LII. Testes.. *J. abbas*, Guillelmus abbas S.-Melanii, *Judicael prior Sanctæ Trinitatis*. » Etc. (D. Morice, *Preuves*, I, 611 et 616.)

(2) V. Roparts, *Hist de Guingamp*, t. Ier, p. 92.

III.

Après avoir esquissé les origines féodales et ecclésiastiques de Guingamp, il nous reste à dire un mot de ses origines municipales, qui ne sont pas, il s'en faut, la moins intéressante partie de son histoire.

De toutes les villes de Bretagne Guingamp est celle, en effet, que nous trouvons le plus anciennement pourvue d'une organisation municipale; elle avait un *procureur des bourgeois* — ce qui est la même chose qu'un maire élu par les habitants — dès 1380 (1), c'est-à-dire cinquante ans avant Rennes, trente ou quarante avant Nantes; et toutes les autres villes bretonnes n'en eurent qu'après ces deux-ci, les unes dans le courant du XVe siècle, les autres seulement dans le XVIe. Cette avance d'un demi-siècle, prise par une ville de second ordre, comme était Guingamp, non-seulement sur les villes de la même classe mais sur les deux capitales du duché, est à coup sûr un fait singulier, considérable, tout à fait exceptionnel dans l'histoire des institutions politiques de notre province.

Ce n'est pas tout. Non-seulement Guingamp était la plus vieille des municipalités ou communautés de ville de Bretagne ; c'était aussi la seule qui possédât une juridiction. Toutefois, n'allez pas croire qu'il s'agisse ici d'une juridiction pleine et entière, embrassant dans son ressort tous les habitants de la ville, tous les membres de la communauté, comme on en trouve fréquemment dans les communes du nord et du midi de la France. Non ; les bourgois de Guingamp possédaient seulement un petit fief champêtre dont une partie sortait même de la banlieue de leur ville : « Fief microscopique, dit avec raison M. Ro-
» partz, qui comprend un petit étang avec un moulin au bas de Rue-
» Stang, un four dans la rue de Trotrieu-Lambert, quelques maisons
» de ces deux rues, deux ou trois chaumières et des courtils dans la

(1) Ropartz, *Hist. de Guingamp*, 2e édit., t. Ier, p. 247.

» campagne de Saint-Agathon (1). » A ce fief *lilliputien* (cette épithète est aussi de M. Ropartz), se trouvait attachée une moyenne-justice, que les bourgeois faisaient exercer par un sénéchal à eux, comme eût fait tout autre propriétaire de ce fief. Voilà tout. « C'est assurément fort peu de chose, » répéterons-nous encore après notre auteur; mais enfin toujours est-il qu'aucune autre communauté de ville, en Bretagne, ne possédait un autre fief à juridiction, petit ou grand; aucune autre n'avait de magistrat rendant justice en son nom; aucune autre par conséquent n'avait de place marquée dans les rangs de la hiérarchie seigneuriale. M. Ropartz a très-bien compris, très-bien mis en relief l'importance de cette prérogative particulière de la municipalité guingampaise; il n'y a point à revenir après lui sur cette matière, il faut le lire. Seulement de cette prérogative exceptionnelle, je veux essayer de tirer l'explication d'un autre fait non moins exceptionnel que j'ai signalé plus haut, j'entends la précocité extraordinaire des institutions municipales de Guingamp.

Commençons par constater qu'à Guingamp ces institutions n'ont pas une autre origine que dans le reste de la Bretagne, c'est-à-dire qu'elles sont en réalité une expansion et un complément de l'antique organisation civile de la paroisse bretonne. M. Ropartz en a rassemblé des preuves concluantes. Ainsi, en Bretagne, dans chaque paroisse, il y avait, auprès des *fabriqueurs* ou trésoriers en charge, un conseil représentant la généralité des paroissiens (et c'est pourquoi on l'appelait le *général* de la paroisse), lequel était composé nécessairement de douze anciens trésoriers ayant rendu leurs comptes : à Guingamp, le procureur des bourgeois, qui était aussi leur receveur, avait pareillement près de lui, pour le contrôler et l'assister, un conseil de douze notables, élus par la communauté de ville, qui devaient tous avoir eux-mêmes rempli précédemment la charge de procureur et receveur de la ville (2). Le général de paroisse tenait ses assemblées dans la sacristie ou dans l'une des chapelles de l'église paroissiale; la communauté de ville de Guingamp tenait les siennes dans l'église de

(1) Ropartz, *Ibid.*, I, 217. Saint-Agathon était une trève ou succursale de Ploumagoar, paroisse rurale, limitrophe mais entièrement distincte de Guingamp.

(2) Ropartz, *ibid.*, I, 253, 258.

Notre-Dame, « en la chapelle de Monsieur saint Jacques (1). » Enfin c'était la communauté de ville qui nommait directement le sacristain de cette église; qui élisait les gouverneurs ou trésoriers chargés d'en administrer les intérêts temporels, et qui recevait leurs comptes (2).

Il est donc bien évident que le corps municipal de Guingamp n'était en réalité que le corps paroissial, enrichi d'attributions plus étendues.

Constatons encore que, longtemps avant d'avoir des institutions municipales, les habitants de chaque ville bretonne (j'entends les principales villes) avaient droit, en certains cas, de se choisir un procureur ou mandataire spécial, chargé de les représenter, tantôt devant les tribunaux pour soutenir un intérêt commun à toute la cité, tantôt dans l'assemblée des États pour y délibérer en leur nom; mais les diverses missions confiées à ces procureurs étaient, de leur nature, limitées et temporaires; et leurs pouvoirs expiraient nécessairement, tantôt avec l'affaire même confiée à leurs soins, tantôt avec la session d'Etats où ils avaient été envoyés (3). On ne peut donc considérer ces procureurs comme des magistrats municipaux; pour leur donner ce caractère, il eût fallu que leur mandat de spécial et temporaire devînt permanent et général, et leur conférât le pouvoir d'agir pour l'ensemble des habitants dans toutes les circonstances, nées ou à naître, où un intérêt commun se trouverait engagé. Que la magistrature municipale de nos villes bretonnes soit sortie d'une transformation de ce genre, cela ne semble pas douteux, puisque le chef de chaque communauté de ville, chargé d'agir et de parler en toute circonstance pour l'universalité des habitants, s'appelait précisément dans l'origine *procureur des bourgeois*, et depuis *procureur-syndic*.

M. Ropartz a remarqué avec justesse que le fief des bourgeois de Guingamp devait leur avoir été concédé depuis que le Goëllo et le comté de Guingamp se trouvaient réunis dans la même main, attendu que plusieurs des pièces de ce fief, sises en Ploumagoar, relevaient de

(1) *Id. ibid.*, 248, 251.

(2) *Id. ibid.*, 82, 83, 258.

(3) V. *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, t. IV, 1re partie, p. 206-208.

Goëllo et le reste de Guingamp. Il faut donc placer cette concession après le mariage de Gui de Bretagne et de Jeanne d'Avaugour, c'est-à-dire depuis 1318 (1). M. Ropartz pense que ce don fut une libéralité de Charles de Blois, gendre de Gui de Bretagne ; il en donne de bonnes raisons auxquelles je ne vois rien à opposer (2) ; mais alors cette concession ne peut être antérieure à 1337, époque du mariage de Charles avec Jeanne de Penthièvre.

Comme il est incontestable que l'organisation paroissiale a précédé partout, en Bretagne, l'organisation municipale ; comme il est certain, en outre, que les libéralités de Charles de Blois s'adressaient de préférence aux églises, on peut croire que le petit fief en question fut donné, dans le principe, aux habitants de Guingamp par l'intermédiaire du corps paroissial de Notre-Dame. Cette conjecture est d'ailleurs peu importante. Mais ce qui paraît certain, c'est qu'en même temps qu'ils entrèrent en possession de ce fief, les habitants devinrent *prévôts et sergents féodés* du comte de Penthièvre « en la prévôté de » Guingamp, s'étendant en la ville et faubourgs dudit lieu, ès paroisse » de Ploumagoar et trefs de Saint-Agathon, Saint-Martin, Saint- » Sauveur et la Trinité : » office qui les obligeait à présenter chaque année au juge-prévôt deux sergents, lesquels étaient « tenus recueillir » les taux et amendes d'icelle prévôté et les rapporter au receveur » de la seigneurie, retenant la septième partie pour devoir de cueil- » lette (3). »

Dès lors les bourgeois de Guingamp, en dehors de leurs affaires de paroisse, eurent donc une certaine somme d'intérêts communs, permanents de leur nature, issus de la propriété de leur fief et de l'acquittement de leur charge de prévôts féodés. Chaque année il leur fallut se réunir pour élire en commun, non-seulement les deux sergents ci-dessus, mais aussi un sénéchal chargé de tenir leur cour de justice et de surveiller l'administration de leur fief. Nécessairement ce sénéchal était toujours un des notables bourgeois ; et dès lors, quand il s'offrait, même en dehors du fief, quelque affaire où l'ensemble des habitants

(1) V. D. Lobineau, *Hist. de Bret.* I, 300, et D. Morice, *Preuves*, I, 1271.
(2) Ropartz, *Hist. de Guingamp*, 2e édit. t. Ier, p. 221.
(3) Ropartz, *Hist. de Guingamp*, 2e édit t. Ier, pp. 217 et 227-228.

eût intérêt à agir ou à être représenté, on s'adressait tout naturellement au sénéchal pour en faire le mandataire et le procureur de la ville. Or, l'office de sénéchal, étant de sa nature permanent d'une élection à une autre, dut fort aisément communiquer le même caractère de permanence au mandat de procureur de la ville, du moment où ce mandat et cet office se trouvèrent habituellement unis en la même personne. Ainsi s'expliquerait, d'une façon qui me semble fort naturelle, la précocité exceptionnelle de l'organisation municipale de Guingamp.

Et notez que ce n'est pas là une pure conjecture. Une curieuse enquête de 1429 — aujourd'hui le plus ancien titre des archives de Guingamp — nous prouve que, dans les dernières années du XIVe siècle et même dans les premières du XVe, ces deux charges de procureur et de sénéchal des bourgeois étaient encore très-souvent exercées par un seul individu (1). Seulement, par suite d'une interversion capable d'étonner au premier abord, c'est la charge de procureur qui était devenue la principale; et quand quelque personnage, promu aux honneurs municipaux par le suffrage de ses concitoyens, voulait, pour une raison quelconque, se délivrer d'une partie de ses obligations, il gardait pour lui la charge de procureur des bourgeois et se faisait remplacer dans les fonctions de sénéchal par un ami, un parent, quelquefois par son propre fils (2). Ce changement n'avait rien, toutefois, que de fort naturel ; car du jour où le procureur des bourgeois devint le représentant permanent, universel, de la communauté des habitants, l'exercice des fonctions judiciaires ne fut plus qu'une partie de sa charge, et bientôt même la partie la moins importante. Aussi peu à peu la délégation passa en règle, et le sénéchal des bourgeois fut à la nomination du procureur en charge.

Je m'aperçois — un peu tard — que me voici au bout de mon papier et de l'espace qu'il m'est permis d'usurper dans ce numéro de

(1) *Enquête de* 1429 *sur certain usement de la Cour des bourgeois de Guingamp;* dépositions des 1er, 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e et 14e témoins. M. Ropartz met cette enquête en 1428; c'est la date que porte l'original, mais comme il s'agit du 13 février, c'est-à-dire d'une partie de l'année antérieure à Pâques, cette date est en vieux style et répond, dans notre manière actuelle de compter, au 13 février 1429.

(2) *Enquête de* 1429, déposition du 6e témoin.

la *Revue*, sans avoir pour ainsi dire parlé de l'ouvrage de M. Ropartz. Il est vrai que, dans ce recueil où M. Ropartz veut bien nous accorder le concours de son talent, louer ce talent pourrait sembler un *pléonasme;* il est vrai qu'en discutant ces questions d'origines, en en marquant l'intérêt pour l'histoire de notre province, j'ai indiqué du même coup l'intérêt qu'offre nécessairement un livre consacré à une ville aussi curieuse.

Toutefois, je ne me crois point quitte envers M. Ropartz. J'ai remis ces jours-ci la main sur un ou deux titres inédits assez curieux relatifs à Guingamp; je demande au lecteur la permission de les lui communiquer dans un prochain numéro, et je saisirai cette occasion d'achever le paiement de ma dette.

A. DE LA BORDERIE,

Ancien secrétaire de l'Association Bretonne.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.

LA LÉGENDE DES SIÈCLES

PAR M. VICTOR HUGO.

I.

COUP-D'ŒIL SUR LA LITTÉRATURE D'AUJOURD'HUI.

Dans les derniers temps du paganisme, alors que tous les esprits clairvoyants pouvaient déjà pressentir l'issue prochaine de la lutte engagée entre le culte des idoles et la religion de l'Évangile, les païens découragés s'écriaient : Les dieux s'en vont! Aujourd'hui, pour peu que l'on prête quelque attention à la marche des choses et que l'on suive les évolutions des esprits, on se sent inquiet pour l'avenir d'une autre *divinité*, innocente de toute usurpation sacrilége, celle-là, et qui, née le même jour que l'homme, le charma si souvent pendant son pénible pèlerinage, en adoucissant ses maux et en le berçant d'espérances et d'illusions; oui, on serait parfois tenté de s'écrier : La poésie s'en va!

La poésie est le luxe des peuples heureux et pacifiés. Si parfois, comme une plante généreuse et forte, elle germa dans un sol labouré par le sabre et engraissé de sang, les troubles qui la firent naître et au milieu desquels elle crut, n'étaient que l'exubérance d'une verte et fougueuse jeunesse. On l'a dit, la barbarie est quelquefois poétique, la décrépitude ne le fut jamais. Le fumier ne produit pas de fleurs, il n'y croît qu'une herbe stérile. Notre terre de France en serait-elle donc venue là? Que chacun regarde et prononce. Jamais peut-être il ne fut permis de constater une plus désolante médiocrité, une plus radicale

impuissance. Les œuvres ne manquent pas, au contraire, mais leur nombre ne fait que mieux ressortir la stérilité d'une telle abondance. Le génie poétique national semble, depuis longtemps déjà, endormi, comme la princesse des contes de fées : quel prince Charmant le réveillera? Certes, si la poésie dort chez nous, ce n'est pas faute de mouvements et de troubles; mais ces troubles et ces mouvements ressemblent beaucoup plus aux spasmes d'un épileptique qu'aux transports d'un peuple généreux en qui débordent la jeunesse et la vie.

Il est des époques troublées, toutes retentissantes du bruit des disputes et du choc des systèmes. Alors la terre est comme inondée par mille torrents débordés aux eaux fangeuses. L'œil de l'homme, éperdu, ne sait où reposer ses regards, sa main ne sait où puiser un peu d'eau fraîche et limpide pour étancher sa soif. L'air s'emplit de clameurs, l'atmosphère est chaude et orageuse; les hommes sentent leur sang s'enflammer et boivent avec l'air l'ardeur des batailles; les passions sonnent la charge et président à la mêlée; l'équilibre social semble rompu. De même que la colombe échappée de l'arche, la Foi, colombe divine, ne sait plus où poser le pied sur cette terre envahie par le déluge des dissensions et des doctrines contraires; heureuse si elle peut regagner l'arche céleste, et si, arrêtée dans son essor, elle ne vient pas à tomber à terre, l'aile blessée par la flèche du doute!

Le doute, voilà le grand ennemi de la poésie. Il en est un plus redoutable : l'indifférence. Les imprécations du sceptique *Rolla* sont encore de la poésie, parce qu'elles ne sont au fond que les cris d'une foi qui se meurt; que sont les froids persifflages de Voltaire? — Et cependant, avouons-le, l'indifférence et le doute se partagent les trois quarts des esprits de ce temps; l'âme et l'intelligence ont besoin de toute leur énergie pour réagir contre leurs funestes influences. Croyances politiques, croyances religieuses, croyances de tous les genres, semblent déserter les intelligences une à une, s'éteindre dans chaque âme tour à tour, pour faire place à une croyance unique, le matérialisme pratique, à un dieu unique, la force. Comment s'étonner après cela de la décadence de la poésie chez nous? La Foi, dans son sens le plus large, est la première des muses; c'est par excellence la vertu théologale du poète, comme elle l'est du chrétien; une poésie incrédule est un non-sens. Imaginez, si vous pouvez, un poète qui ne

croie pas au Bien, au Beau, à Dieu! La poésie est tourmentée d'un tel besoin de croire, elle sent si bien que, sans la Foi, elle s'étiole et meurt, que, non contente de croire aux réalités, elle se crée des chimères et se joue dans ces mille fictions charmantes, qui sont devenues une des plus riches provinces de son splendide royaume. Chose remarquable! lorsqu'un poète, sceptique partout ailleurs, veut s'élever jusqu'au sommet de l'art, il emprunte à la Foi ses ailes, sauf à renier demain, l'ingrat, la muse qui le porta si haut et lui inspira ses plus beaux chants. Voltaire lui-même ne fut vraiment poète que lorsqu'il fut croyant, et le discours de Lusignan à sa fille, un des chefs-d'œuvre de la scène française, est tout palpitant de foi.

La poésie s'en va, non que Dieu et ses œuvres ne lui offrent plus de sujets dignes de ses chants; mais l'homme, le front courbé vers la terre, l'esprit absorbé dans l'étude de la matière et les bras occupés à la pétrir, semble devenir de plus en plus indifférent à Dieu et à ses œuvres, et désapprendre tous les jours quelque mot de cette langue divine. Les nuages que les passions accumulent au ciel et qui le cachent, voilent en même temps la poésie.

Déposant le peplum grec et la toge romaine dont Racine et Corneille l'avaient drapée de leurs savantes mains, la poésie du XVIIIe siècle, en vraie femme de cette époque funeste qui vit régner tour à tour la Pompadour et la Dubarry, revêtit trop souvent la robe souillée de la courtisane, robe dont les taches furent lavées dans des flots de sang. Décapitée avec Roucher et André Chénier, on put un moment la croire morte; mais du fond des forêts du Nouveau-Monde, arriva un jeune homme amenant par la main une muse nouvelle, dans les veines de laquelle coulait le sang limpide de la muse de Racine uni au sang vigoureux et vivifiant de celle de Shakspeare. Chateaubriand ouvrit à la poésie une nouvelle ère, pleine de promesses et d'espérances, que les excès du romantisme devaient si tôt faire avorter. Le romantisme précipita insensiblement la poésie dans le réalisme, qui est à la poésie ce qu'est à la philosophie le matérialisme. Le réalisme! voilà la muse de la poésie contemporaine, voilà son idéal! Les *Chants de la matière* et les *Fleurs du mal,* voilà ses épopées! Du grotesque nous sommes tombés dans le laid et du laid dans la boue.

Lorsque le poète est mort, arrive le romancier. Aux Homère et aux

Sophocle succèdent les Apulée et les Longus; et les Daphnis avec leur naïveté corrompue prennent la place des Achille et de leur rudesse héroïque. Le romancier est le poète des sociétés en décadence, dont les *Mystères de Paris* et les *Juif-Errant* sont les *Énéide* et les *Iliade*.

Et cependant le roman, qui n'est que le frère bâtard de la poésie, est lui-même en pleine décadence à notre époque. De Balzac et d'*Eugénie Grandet* nous voilà tombés à M. Ponson du Terrail et aux *Exploits de Rocambole*. La chute est lourde. — L'art dramatique n'est plus qu'un métier. Corneille, Racine et Molière s'appellent Scribe, Dennery et Siraudin. *Athalie*, *Polyeucte* et le *Misanthrope* sont devenus *La Dame aux Camélias*, *La Tireuse de cartes* et *Le Marchand de Coco*. Thalie n'est plus guère qu'une effrontée courtisane. Quant à Melpomène, il y a longtemqs qu'elle est tombée sous le couteau de la muse échevelée du drame. L'inceste, l'adultère, les passions sous toutes les formes, habilement exploitées, reçoivent chaque soir, dans la capitale du monde civilisé, les applaudissements de trente mille spectateurs, et rapportent, bon an mal an, à certains auteurs dramatiques cent mille francs de rentes. Les *trucs* et les *ficelles* ont pris la place du talent et de l'observation patiente, et lorsque l'art veut bien entrer pour quelque chose dans les modernes chefs-d'œuvre, il daigne à peine s'élever jusqu'à la photographie.

Jadis, lorsqu'on voulait écrire un livre, un poëme, une pièce dramatique, on s'exilait de la rue, et, enfermé dans le silence du cabinet, on demandait au cœur humain ses secrets, on essayait d'arracher le mot de son énigme à ce sphinx tant de fois interrogé et demeuré toujours si rempli de mystères. Aujourd'hui, le premier venu, destiné peut-être par la spécialité de ses aptitudes à manier la truelle ou le marteau, s'embusque dans quelque carrefour de la place de la Bourse ou du quartier Bréda, et, l'œil collé à son daguerréotype, observe chaque coulissier, chaque femme du demi-monde qui vient à passer, comme l'astronome étudie du haut de son observatoire les phases du triple anneau de Saturne et de ses huit satellites; car, comme chacun sait, la femme du demi-monde et le coulissier sont les astres du firmament dramatique contemporain. Parfois notre photographe pousse la conscience jusqu'à transporter son instrument dans les estaminets et les boudoirs du voisinage. Puis, la collection des *planches* étant

complète, on les réunit tant bien que mal, et, après avoir saupoudré le tout de sel béotien, de mots risqués, de situations scabreuses et d'argot, on en tire soit un roman, soit une pièce de théâtre, souvent les deux à la fois.

Le livre est écrit d'un style prétentieux et lourd ; il manque d'intérêt dans le fond et la forme ; bref, c'est une photographie manquée et digne d'un apprenti ; mais ce livre ennuyeux contient des détails d'une crudité du plus haut goût et une théorie toute neuve sur l'adultère. Aussi le succès est-il grand, vingt éditions se succèdent et enrichissent l'auteur et l'éditeur. Plus d'une femme dite honnête, en digne fille de sa première mère, cueille à la dérobée le fruit défendu, je veux dire achète le livre et le dévore en secret.

La pièce est composée dans cet argot d'atelier qui menace d'envahir jusqu'au Théâtre-Français ; les mots frisent le calembour par à peu près, les scènes s'enchevêtrent dans un pêle-mêle qui ressemble un peu au chaos primitif. Mais les situations sont risquées, il s'en échappe un vague parfum d'inceste, et l'adultère y règne en maître. Aussi l'œuvre est-elle en train de devenir *centenaire,* comme disent les réclames. Devant ce trop fidèle miroir, deux mille spectateurs viennent défiler tous les soirs et, se contemplant dans leur portrait, applaudissent aux vices de leur connaissance. La mère y conduit sa fille.

Si à ces éléments de succès, déjà si élevés, l'auteur, par une inspiration d'habile stratégiste, ajoute un vaisseau à trois ponts manœuvrant sur la scène, et surtout un bataillon de danseuses court-vêtues, recrutées dans le demi-monde le plus équivoque et évoluant aux feux de la rampe sous les lorgnettes du parterre, la pièce ira aux nues et la fortune du spéculateur est assurée.

Voilà où en est chez nous l'art des Racine, des Corneille et des Molière ! On ne pèse plus une œuvre au poids de ses qualités ou de ses défauts, mais bien à celui des écus sonnants qu'elle rapporte. Et, il faut bien l'avouer, à ce compte-là nulle époque ne fut plus que la nôtre fertile en chefs-d'œuvre. Le métier dramatique est devenu presque aussi lucratif que celui d'agent de change ou de limonadier. Si le pauvre et grand Corneille qui, dans sa mansarde de la rue d'Argenteuil, de la même main dont il écrivait le *Cid* reprisait ses chausses, revenait du fond de la tombe et se promenait sur le boulevard des

Italiens, il prendrait nos romanciers et nos auteurs dramatiques en renom pour des fermiers-généraux; il les verrait passer, en l'éclaboussant, emportés par un fringant attelage sur un coupé d'Ehrler, vers leur villa de Bellevue ou de Ville-d'Avray. Il est vrai que Corneille et le *Cid* sont immortels, et que nos spéculateurs de lettres recevant de leur vivant leur récompense, la postérité ne s'inquiétera ni d'eux ni de leurs œuvres.

Que le lecteur veuille bien croire que nous ne traçons pas un tableau de fantaisie. Nous n'avons fait que nous servir du procédé en usage dans le monde dont nous nous occupons; notre peinture n'est guère qu'une photographie, et les noms propres d'auteurs, de pièces et de livres se pressent au bout de notre plume.

Où nos dramaturges et nos romanciers auraient-ils, du reste, appris à respecter les lois de la morale et du goût? Tous appartiennent, de près ou de loin, à ce monde interlope, sans règles et sans gouvernants, que l'on appelle la *Bohême*. N'est-il pas à craindre que, à force de prêcher à la société leur morale négative et relâchée, le sans-gêne de leurs mœurs, pour ne rien dire de plus, ils ne finissent par en faire une vaste Bohême à leur image? Cette funeste transformation est en train de s'accomplir. Le sens moral s'oblitère de plus en plus. Pièces de théâtre, livres, romans, journaux, publications mensuelles, hebdomadaires ou quotidiennes, à cent francs ou à un sou, autant de béliers qui battent en brèche les assises sociales. Théâtres, libraires et éditeurs tiennent à l'envi boutique de poisons, et les plus corrosifs jouissent sur le marché du plus fructueux débit. Il semble que ce soit une vaste conjuration. Quand on songe que les conspirateurs ont tous les vices pour complices et pour auxiliaires, l'avenir ne laisse pas que d'inspirer de sérieuses inquiétudes. On dirait d'une revanche du paganisme sur le christianisme son vainqueur. De fait, la lutte entre les deux rivaux n'a jamais été close, et il ne serait pas difficile d'en suivre les phases dans l'histoire des dix-huit derniers siècles.

« Est-il donc décidément vrai, disait naguère un publiciste peu » suspect de pessimisme [1], que la conscience s'oblitère, que l'ima-

(1) M. Émile Montégut, de la *Revue des Deux-Mondes*, article critique sur le *Père prodigue*, de M. A. Dumas fils.

» gination s'éteint, que la force de méditation semble épuisée, que le
» génie de l'observation ne sait plus pénétrer les plus fragiles surfaces? »

Jamais il n'y eut plus de papier noirci; jamais aussi la stérilité du talent ne fut plus éclatante, dans le domaine de l'imagination et de la poésie surtout. Où sont les œuvres remarquables, où les figures illustres qui depuis trente ans se sont élevées au-dessus des autres? La médiocrité courbe toutes les têtes sous son niveau. Les talents contemporains, dont plusieurs peut-être auraient pu créer des œuvres durables, semblent avoir pris à tâche de se dépenser en menue monnaie de cuivre, au lieu de frapper à leur effigie une pièce d'or unique, mais sans alliage et d'un titre supérieur. Le talent, en se dilapidant lui-même et en s'éparpillant, s'il a gagné en surface, a perdu en profondeur, et, au point de vue de l'avenir et de la postérité, cette perte là est irréparable.

La littérature contemporaine ressemble à un vaste chantier où abondent les habiles manœuvres, les adroits *charpentiers*, comme ils s'appellent eux-mêmes; il ne serait même pas difficile d'y rencontrer des contre-maîtres entendus; mais vous y chercheriez en vain un architecte de génie.

C'est, si vous voulez encore, une filature où livres et pièces se confectionnent au mètre, le tout au plus juste prix. Le tissu présente plus de coton que de laine, c'est à peine si vous apercevrez çà et là quelque fil de soie; il faut bien se mettre au niveau des prix courants et défier la concurrence du voisin : on est marchand ou on ne l'est pas. En un mot, à l'heure qu'il est et sauf de rares exceptions, la littérature d'imagination n'est plus guère qu'un commerce en gros et en détail de rouenneries et de cotonnades mauvais teint.

II.

LA POÉSIE DEPUIS SOIXANTE ANS.

Avant d'en arriver à parler de l'œuvre nouvelle de M. Victor Hugo, nous sera-t-il permis de jeter un rapide coup-d'œil sur le passé, et de mesurer, en quelques pages, le chemin parcouru par la poésie dans le demi-siècle qui vient de s'écouler? Ce sera faire, en grande partie,

l'histoire de M. Victor Hugo lui-même, et par conséquent ne pas sortir de notre sujet, mais le compléter, au contraire.

— « Rien n'est plus poétique qu'un cœur de seize ans, » a dit Chateaubriand. Quoi de plus poétique, en effet, que tout ce qui commence : l'aurore, première heure du jour; le printemps, première saison de l'année; la jeunesse, premier âge de la vie? Aussi jamais les poètes de ce siècle ne furent mieux inspirés que lorsqu'ils étaient jeunes, et leurs premières œuvres sont restées les plus parfaites, tant parce que la jeunesse projetait sur elles ses magiques reflets, que parce qu'elles respiraient une foi, une croyance, dont un vague et prosaïque scepticisme a depuis obscurci les clartés; car le charme de la jeunesse, s'il est vif, est encore plus prompt à s'évanouir. Bientôt arrive le cortége des soucis et des désenchantements moroses; les espérances et les illusions s'envolent, comme font les hirondelles à l'approche de l'hiver, et avec elles la poésie. Seule la réalité reste dans tout son prosaïsme.—« Les poètes tombent avant l'hiver, » a dit Mme Swetchine.

Les nations ont aussi leur jeunesse et leur âge poétique.

Le génie, à sa première aurore et dans sa fleur première, éclate dans toute sa splendeur, dans toute la naïve spontanéité de son inspiration, que le génie savant et compassé de l'âge mûr essaiera vainement d'égaler.

Toutefois les nations, comme les individus, peuvent avoir, si j'ose dire, plusieurs jeunesses successives, et, par conséquent, plusieurs âges poétiques. Il peut arriver, par exemple, qu'un événement extraordinaire, une catastrophe inouïe, crée entre le passé et l'avenir une différence si profonde, tellement tranchée, qu'elle devienne le point de départ d'un âge nouveau, et constitue, en quelque façon, un rajeunissement. N'en fut-il pas ainsi de la France, il y a soixante ans?

Le XVIIIe siècle, dont l'aube s'était levée dans la boue de la Régence et dont le dernier soleil se coucha dans le sang de la Terreur, tomba décrépit sous le couperet du bourreau, et vit, à son déclin, s'accomplir la révolution la plus effroyable dans ses crimes et la plus radicale dans ses effets que les annales de l'humanité aient enregistrée. Une aussi terrible secousse ne pouvait manquer d'imprimer son contre-coup au génie français. L'imagination, ébranlée jusque dans ses plus

intimes profondeurs, trouva des acccents nouveaux; le cœur ému et déchiré poussa des cris inconnus.

L'auteur du *Génie du Christianisme* dit que le genre humain a conservé du souvenir du déluge une tristesse dont il ne s'est jamais bien guéri. Le déluge sanglant de la Terreur n'a-t-il pas imprimé à l'imagination moderne un sentiment analogue? Quelque chose de la tristesse du génie du Nord voila dès lors, comme d'une brume légère, le génie français, jusque-là si vif, si précis, si clair. Frappée d'une mélancolie profonde, l'imagination s'exhala en soupirs et en gémissements, en regrets et en aspirations : aspirations et regrets, gémissements et soupirs indécis et vagues, à la vérité, mais qui, par cela même, n'en sont qu'une plus fidèle image de l'état d'inconsistance des esprits de ce siècle, et dont le vague lui-même est un signe du temps. Quoi de plus vague, d'ailleurs, quoi de plus indécis et de plus mystérieux que les mouvements du cœur humain, ses regrets et ses vœux?

Toutes les facultés de l'esprit, s'éveillant de leur long sommeil, prirent alors leur essor, essor d'autant plus élevé qu'il avait été comprimé plus longtemps. La poésie, l'histoire, la critique, la philosophie profane et religieuse, l'éloquence, la polémique brillèrent à l'envi du plus vif éclat. Si l'époque de Louis XVIII et de Charles X, époque si courte et cependant si remplie, ne peut être rigoureusement regardée comme comparable au siècle de Louis XIV, la postérité constatera du moins que jamais pareil spectacle ne s'était offert aux regards, depuis le grand siècle de la littérature française.

On sait combien ce rajeunissement fut court, hélas! pour la poésie. Le grand orage, qui en avait été la cause indirecte, était loin d'être apaisé. Après quelques années de calme relatif, il se manifesta de nouveau par de soudains coups de tonnerre, dont l'écho retentit encore, et Dieu seul connaît le jour qui verra l'atmosphère sociale purifiée de l'électricité dont elle est surchargée et redevenue sereine! Eperdu au sein de ces tempêtes, le génie, déjà si profondément troublé, acheva de perdre les principes régulateurs, comme le vaisseau ballotté par la vague perd son gouvernail et sa boussole. Depuis ce temps, l'esprit manque d'assises et erre au gré de ses caprices.

Semblable à un brillant météore, une imagination puissante, mais

déréglée, s'était levée sur le monde poétique. Ses premières clartés furent aussi pures que vives; mais bientôt, emportée par le courant qui entraînait tout pêle-mêle, principes, hommes et choses, elle leva l'étendard de la révolte, et du monde politique fit passer la révolution dans la sphère littéraire. Le point de départ était peut-être légitime, comme il arrive de presque toutes les réformes, et d'ailleurs celle-ci, à vrai dire, était commencée depuis plus d'un quart de siècle, et datait d'*Atala* et de *René*. Mais, en littérature comme en politique, la révolution déborda bientôt les révolutionnaires et ne tarda pas à enfanter l'anarchie : 89 fut suivi de 93.

Des deux muses d'où procédait la poésie de Chateaubriand, le précurseur du mouvement, l'une, celle de Racine, si essentiellement française cependant, fut mise à l'écart et bientôt bafouée comme trop mesurée et trop timide; l'autre, celle de Shakspeare, si fougueuse, si désordonnée, si anti-française à certains égards, fut proclamée la seule digne d'inspirer les chants nouveaux. Mais Shakspeare est un modèle dangereux. Ce génie puissant, original, créateur, mais sans mesure et sans règle, offre les plus étranges contrastes : ses beautés atteignent à des hauteurs inaccessibles aux imitateurs, mais ses défauts sont nombreux et à la portée de tous. Est-il étonnant que l'influence des unes ait été si inférieure à l'influence exercée par les autres? C'est une riche mine d'or, mais cet or est rarement pur ; souvent une gangue épaisse le recouvre et en ternit l'éclat. Parmi nos mineurs littéraires, combien se sont trompés et ont pris la gangue pour l'or!

Quelles promesses magnifiques cependant ne nous faisaient pas ces prétendus émancipateurs de la poésie? Quel avenir radieux s'ouvrait devant l'imagination libre d'entraves! A entendre les révolutionnaires de la littérature, le génie humain n'avait été jusqu'à eux qu'un enfant mené en laisse par des esprits timides, qu'un esclave dont les pieds et les mains étaient liés par les chaînes de règles tyranniques. Désormais, enfant devenu homme, esclave affranchi, il allait marcher dans sa force et dans sa liberté. L'imagination, dont la froide raison avait trop souvent alourdi les ailes et réglé le vol, allait planer, libre de liens, dans les espaces infinis de la fantaisie. L'idéal, qu'une poésie routinière avait cherché jusque là dans les sphères supérieures, l'idéal était partout, en haut, en bas, en bas surtout ; le premier venu n'avait qu'à

ouvrir les yeux pour le voir, à étendre la main pour le saisir ; comme le reste, l'idéal s'était démocratisé. La poésie se mit à courir les rues, traînant volontiers sa robe dans la boue, choisissant de préférence ses types au plus bas échelon social, et montant sur la borne pour chanter sur sa lyre souillée les vices de la foule.

La préface de *Cromwell* fut, comme chacun sait, la constitution, la charte de la révolution nouvelle : charte et constitution qui, hélas! n'ont pas eu un sort plus durable que les autres, et dont le torrent des vicissitudes humaines a emporté les débris dans ses eaux troublées.

« Le beau c'est le laid, le laid c'est le beau ! » s'écriaient les Proudhons littéraires, comme le Proudhon politique et philosophe a dit depuis : « Dieu, c'est le mal! » Car tout se tient dans le domaine des idées : le blasphème littéraire conduit au blasphème religieux, et celui qui outrage le Beau outrage en même temps le Bien. Hélas! on sait à quoi ont abouti ces promesses, ces préfaces, ces chartes poétiques. Le jour de l'émancipation du génie a été celui de sa décadence. Jamais l'imagination ne s'éleva moins haut que de nos jours ; son affranchissement, qui devait l'emporter dans les plus hautes régions, n'a servi, ce semble, qu'à la précipiter vers les plus basses.

La muse de la littérature nouvelle, née à la même époque que la femme émancipée de Saint-Simon, et comme elle s'affranchissant de toute règle, s'est livrée à tous les excès, a bafoué toutes les lois morales et littéraires. Aujourd'hui, elle sommeille dans la torpeur : nouvelle et éclatante leçon qui nous enseigne que l'on ne peut arriver au Beau, comme au Bien, que par la voie pénible de la règle. Les chefs-d'œuvre, ce même que la vertu, ne sont que le résultat et le prix d'un effort accompli et de la loi observée. L'émancipation de l'imagination et du cœur, loin de les élever, les fait descendre. Descendre! rien n'est si aisé : notre cœur et notre imagination nous y sollicitent également, emportés, comme les corps, par leur poids spécifique ; mais les faire monter tous deux, régler le vol de l'une et les mouvements de l'autre, les soumettre à la gymnastique salutaire de la loi littéraire ou morale, voilà le mérite, voilà la gloire.

Qu'est devenue, cependant, la brillante pléïade qui, de 1820 à 1835, illumina le firmament poétique?... Les uns, comme l'auteur des *Conso-*

lations, ont noyé les feux de leur inspiration dans les eaux froides de la critique; d'autres, comme le fantaisiste Gautier, sont tombés jusqu'au feuilleton et célèbrent le lundi, sur leur lyre détraquée, le couplet du vaudeville en vogue et la tirade prétentieuse du mélodrame nouveau. D'autres, enfin, comme le poète laborieux et tendu d'*Eloa*, gardent un silence prudent et emploient leurs longs loisirs à donner aux œuvres de leur jeunesse la parure d'une édition nouvelle, avant de les offrir à la postérité, — coquetterie dont la cruelle ne leur tiendra peut-être pas grand compte.

Des trois poètes qui s'élevèrent au-dessus de tous les autres par la puissance du vol et l'originalité de l'imagination, le dernier venu, Alfred de Musset, n'est plus. Longtemps avant que le souffle de la vie l'eût abandonné, le souffle de son génie s'était éteint. Pendant plusieurs années, on vit le fantôme d'un grand poète passer dans la rue et montrer à la foule le désolant et éloquent spectacle d'une belle imagination anéantie par un matérialisme brutal. Où n'aurait-elle pas monté, si les ailes de la foi l'avaient ravie dans les régions sereines et pures, loin de la terre et de la boue! Le chantre des *Nuits* eût sans doute égalé, sinon surpassé, le poète des *Méditations*.

Pour ce qui est de ce dernier, on voit ce qu'il est devenu. Sœur découronnée de l'*Ange déchu* et tombée du ciel avec lui, sa muse n'est plus qu'une mercenaire surmenée qui, les doigts noircis d'encre, se consume dans un labeur incessant et stérile, quand elle ne tend pas au passant la sébile de Bélisaire.

« Quel bonheur pour M. de Lamartine s'il était né au siècle de » Bossuet, alors que rien n'était venu ébranler dans la nation la foi » monarchique et religieuse! Sa poésie eût éclairé le monde, et sa » gloire, aussi pure que sa pensée, eût duré plus qu'elle (1). »

Qui a dit cela? M. Proudhon! Hélas! le siècle de Bossuet est loin; *la foi monarchique et religieuse* de M. de Lamartine, ballottée par les mille vents contraires qui soufflent sur les sociétés modernes et les agitent en tous sens, s'est insensiblement perdue dans un vague humanitarisme panthéistique. « Lamartine est une comète dont on n'a pas encore calculé l'orbitre, » a dit M. de Humboldt dans son langage

(1) *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, III, 387.

d'astronome. Mais respectons cette vieillesse illustre et accablée, et, en souvenir d'un passé glorieux, plaignons-la des douleurs et de l'abandon qui pèsent sur elle.

Seul, M. Victor Hugo chante encore. Cette forte imagination n'a pas dit son dernier mot. La génération, qui applaudit à ses premières audaces et qu'il conduisit à l'assaut du Parnasse classique, est tombée ou se tait, soit lassitude, soit impuissance; lui seul parle encore, lui seul se tient encore debout, comme un chêne vigoureux au milieu d'une forêt ravagée : chêne aux rameaux forts mais tourmentés, à la sève abondante mais désordonnée, au tronc vivace mais rugueux, noueux et couvert de gibbosités monstrueuses.

Les loisirs de l'exil ont été féconds. Il y a quelques années à peine, Jersey nous envoyait les *Contemplations*, œuvre vaste et inégale, où les beautés de premier ordre coudoyaient des défauts plus éclatants encore : les lecteurs de la *Revue* n'ont sans doute pas oublié le piquant compte-rendu que leur en fit alors un spirituel critique, dont aujourd'hui, je le crains, ils regretteront l'absence. — Il y a quelques mois, il nous arrivait de la *Pathmos* de la Manche, comme disent les admirateurs de M. Hugo, une œuvre nouvelle, *la Légende des Siècles*, deux volumes d'environ cinq mille vers chacun. Le poète nous annonce, en outre, la publication prochaine d'un volume de poésies intitulé : *Les Chansons des rues et des bois;* d'un roman en six tomes, *les Misérables;* de deux drames en cinq actes, *les Jumeaux* et *Torquemada;* enfin, de deux grands poëmes appelés *La fin de Satan* et *Dieu*, complément de la *Légende des Siècles;* — total : quinze volumes environ, dont neuf de vers, composés dans l'espace de trois ou quatre années! N'est-il pas à craindre que les fruits d'une imagination ainsi chauffée à blanc ne soient pas assez mûris? Que M. Hugo y prenne garde : la postérité ne compte pas les œuvres et ne les mesure pas au mètre, elle les pèse, et, dans sa balance, les quatre ou cinq cents volumes de M. Alexandre Dumas seront trouvés plus légers que les quelques vers de Sapho échappés au naufrage du temps. — Mais arrivons enfin à la *Légende des Siècles.*

LUCIEN D.

(*La fin au prochain numéro*).

TRADITIONS POPULAIRES DES BRETONS.

III (1).

LA QUITTANCE EN ENFER.

Cherchant partout le merveilleux, le Breton se plait à entourer de circonstances dramatiques et qui parlent à son imagination les faits les moins extraordinaires. Ainsi un fermier, en payant son seigneur, a oublié de lui demander une quittance; le seigneur passe de vie à trépas, et, à quelque temps de là, sa femme, ne trouvant aucune preuve de l'acquit de la ferme, veut en exiger le paiement. Le paysan se désole; heureusement pour lui on finit par découvrir un témoignage de sa bonne foi dans le livre de comptes, et l'affaire s'arrange. Tout cela est des plus simples; voyons comment l'imagination populaire a chargé ce tableau, dont elle met le récit dans la bouche du principal acteur.

— J'étais allé ce matin au château, sur la demande de Mme la comtesse. Après m'être chauffé un instant dans la cuisine, je montai dans la grande salle où Madame me dit aussitôt :

— Eh bien! Jean-Marie, quand m'apporteras-tu ta ferme? te voilà en retard de plusieurs mois.

— Comment, notre maîtresse, ma ferme! mais je l'ai payée à monsieur le comte lui-même, avant sa mort.

— Alors tu as une quittance?

(1) Voir la *Revue*, t. VII, p. 366-374.

— Malheureusement non, monsieur le comte était pressé, quand je lui portai mon argent, et il a oublié de m'en donner une.

— Tout cela est bel et bon, mais ça me paraît un peu arrangé; mon mari était très-exact et ne t'aurait pas laissé partir ainsi; par conséquent, Jean-Marie, jusqu'à preuve du contraire, tu me dois ton terme, et fais en sorte de le payer bientôt.

Je sortis du château consterné; c'était pour moi la ruine, car déjà la mauvaise récolte avait bien dérangé mes affaires; je voyais mes pauvres meubles vendus, ma femme et mes enfants chassés de la ferme que nous occupions depuis tant d'années; enfin, la misère et tout ce qui s'ensuit. Je marchais abîmé dans ces tristes idées, lorsqu'au bout de l'avenue, je m'entendis appeler par mon nom : — Eh! Jean-Marie, où vas-tu comme ça si effaré? — C'était un vieux mendiant que je ne connaissais pas; il était accoudé à la barrière qui donne sur la route et me regardait fixement de ses petits yeux gris. — Je ne suis pas de la paroisse, reprit-il, et tu ne m'as jamais vu; quoique ça, on te connaît et on pourrait peut-être t'aider, si tu voulais tant seulement dire la cause de ton chagrin. — J'avais le cœur assez gros et je ne me fis pas prier pour lui raconter mon malheur. — Ainsi, mon pauvre Jean-Marie, tu ne vois aucun moyen de prouver que tu as payé? — Aucun. — Et si j'en trouvais un moi, si je te faisais voir monsieur le comte, si je l'obligeais à te donner une quittance? mais pour cela faudra pas avoir peur; voyons as-tu du courage? — Le mendiant avec son menton crochu, son nez recourbé qui rejoignait le menton et ses yeux singuliers, avait quelque chose de diabolique qui me fit frissonner; mais je pensai à mes pauvres enfants et je répondis : — Quand il faudrait aller jusqu'en enfer, je suis prêt. — C'est bien, partons.

— Nous allâmes ainsi pendant quelque temps à travers le bois de sapins, puis arrivés à un trou qu'on aurait pu prendre pour l'entrée d'un terrier de renard : — Baisse-toi, me dit-il, et suis-moi sans dire un mot, quoi que tu puisses voir et entendre.

Pendant quelque temps nous rampâmes dans un boyau de terrain où il y avait juste assez de place pour notre corps, puis le passage s'élargit, mais toujours au milieu de ténèbres profondes que l'œil de

mon guide semblait percer sans efforts, car il marchait rapidement et avec assurance, tandis que j'avais grand'peine à me maintenir sur ses traces en m'accrochant à son vieux manteau. De temps en temps des chauves-souris, en voltigeant autour de nous, venaient raser notre figure, et au travers de cette obscurité épaisse, il me semblait voir passer comme des ombres plus noires encore qui auraient peuplé ce lugubre domaine. Nous descendîmes ainsi longtemps, bien longtemps; à la fin un léger bruit, comme d'une conversation entre des voix qui n'appartiennent plus à la terre, vint frapper notre oreille; mon guide s'arrêta : — C'est ici que tu vas trouver ton maître, frappe à la porte et entre; mais fais bien attention de ne pas prendre le premier papier qu'il te présentera et de lui en demander un second; celui-là seul sera la véritable quittance. Je ne me le fis pas répéter, et me trouvai dans une vaste salle éclairée par une lumière étrange et où l'odeur du soufre me prit à la gorge. Un grand nombre de personnes étaient là, occupées en apparence à leurs travaux ordinaires : les menuisiers avaient leur rabot et les repasseuses leur fer. Quant à monsieur le comte, il était assis dans son grand fauteuil en velours rouge, avec sa robe de chambre à ramages, tel que je l'avais vu à notre dernière rencontre, quand je lui apportai l'argent de ma ferme.

— Ah ! te voilà, Jean-Marie, me dit-il tranquillement; que viens-tu faire ici, mon garçon?

— Ma foi, monsieur le comte, je viens chercher ma quittance; on prétend que je ne vous ai pas payé, et vous êtes le seul qui puissiez me justifier; c'est pourquoi je suis venu jusqu'à vous.

— C'est bon; tiens, voilà ton affaire, et il me tendit un morceau de papier roussi qui sentait l'enfer par tous les bords et m'eût joliment brûlé les doigts, si je l'avais touché, mais j'étais prévenu : — Pas celui-là, notre maître, vous vous êtes trompé de poche.

Je ne tins pas plutôt le second papier qui avait une mine plus honnête et contenait en effet ma quittance, que, peu désireux de rester plus longtemps au milieu de tous ces personnages, je saluai monsieur le comte en me disposant à me retirer.

— Te voilà bien pressé, Jean-Marie; cependant tu as fait une longue route et tu dois être fatigué, ne veux-tu pas te reposer un peu ?

Et en parlant ainsi, il se leva de dessus son fauteuil et dressa sa grande taille. Dans ce mouvement les pans de sa robe de chambre s'écartèrent, l'un d'eux vint même toucher le bas de ma jambe en me causant une sensation de brûlure, et j'aperçus dessous un squelette dévoré par les flammes. A cette vue, je m'enfuis, et retrouvant à la porte mon guide, nous reprîmes aussi silencieusement que jamais le chemin de la terre ; seulement quand nous fûmes presque arrivés :

— Ah ça! me dit-il, toute peine mérite salaire; je t'ai conduit fidèlement, tu as ta quittance entre les mains, maintenant j'exige que tu m'abandonnes la première créature vivante que nous rencontrerons en arrivant à ton logis, sinon je te laisse là et tu te débrouilleras comme tu pourras.

Il n'y avait pas à hésiter, je promis, d'ailleurs j'avais mon idée et je réservais au vieux *diaoul* un tour de ma façon; il comptait bien, *ur milliguet* (1) que ma femme ou mes enfants, inquiets, seraient à m'attendre sur le seuil de la porte; mais il avait, comme on dit, compté sans son hôte. Dès que nous fûmes au portail de la cour et avant même de l'ouvrir : — Tiens, *dall-speret* (2), voilà la créature que je t'ai promise, et je lui jetai une puce que je tenais depuis un instant entre mes doigts; puis sans m'arrêter à ses menaces et à ses injures, j'ouvris vivement la porte que je lui refermai sur le nez. Il y avait deux jours et deux nuits que j'avais quitté ma famille ; ma pauvre femme était d'une inquiétude mortelle, mais enfin je rapportais la quittance et je revenais d'un voyage qu'on ne fait pas souvent; tout était donc pour le mieux.

Telle est la narration d'Hélène, narration qui défraie encore les veillées dans plus d'une chaumière de la Basse-Bretagne.

La légende de saint Christophe où la tradition populaire s'égaye un peu aux dépens du bon saint est une exception; en général l'imagination du peuple breton est plutôt portée à la tristesse et on en retrouve la trace dans presque toutes ses légendes. Je pourrais en citer bien des preuves. Je choisis dans mes souvenirs celle dont les circonstances me paraissent le plus dramatiques.

(1) Le maudit.
(2) Esprit aveugle.

IV.

LE PONT DE ROSPORDEN.

L'Aven, cette jolie rivière qui roule ses flots limpides au milieu des rochers et vient se jeter dans la mer au-dessous de Pont-Aven dont elle fait tourner les nombreux moulins, prend sa source dans l'étang de Rosporden (1). Jadis l'étang était sujet à de continuelles inondations qui dévastaient le pays. En outre on prêtait à un vaste trou noir, à l'espèce de gouffre (c'était probablement de là que sortaient les eaux de l'Aven) qu'on voyait sur l'un des bords, une sorte de fascination où d'attraction qui avait déjà entraîné bien des victimes à leur perte; aussi l'étang *jouissait-il* d'une très-mauvaise réputation dans les alentours, et on ne passait qu'en tremblant sur ses rives. Un jour un accident plus grave encore que tous les autres jeta la consternation dans la commune. Un jeune paysan qui venait de se marier et qui retournait au logis avec sa jeune épousée, vit tout à coup son attelage s'emporter comme saisi d'une terreur panique et, dans un galop insensé que rien ne put maîtriser, se précipiter vers le gouffre. Deux marins de Groix, qui par hasard se trouvaient témoins de cet affreux spectacle, veulent aller au secours et périssent aussi. Quatre victimes à la fois, c'était trop. Les chefs de famille s'assemblent et on résout d'un commun accord de construire une forte digue à l'endroit où est aujourd'hui le pont de Rosporden. Chacun s'empresse; la pierre, le mortier, la chaux, arrivent de tous les côtés, les travailleurs font rage et bientôt une digue large et haute vient promettre à tous protection et sécurité. Mais, ô désespoir! dans la nuit qui succéda à l'achèvement du travail la digue fut complétement emportée et une inondation plus forte que les autres couvrit toute la vallée. On recommence sur de nouveaux

(1) N'ayant pas vérifié le fait, je ne réponds pas de son exactitude.

frais; le résultat est le même. Que faire? Il fallut recourir aux moyens surnaturels et le sorcier consulté dit qu'il en serait toujours ainsi jusqu'à ce qu'on eût enterré vivant au milieu des fondations un chrétien baptisé. Il fallait à tout prix construire la digue; mais où trouver un chrétien qui voulût se sacrifier pour le bien public et se dévouer à une mort aussi horrible? Chacun regardait son voisin et personne ne parlait, quand une vieille pauvresse qui avait un fils tout estropié et à peu près idiot vint à passer près de l'assemblée; on choisit immédiatement le pauvre enfant pour victime expiatoire et on offre à la mère six cents francs pour le livrer. D'abord elle repousse la proposition avec horreur, mais on met l'argent devant ses yeux, on lui montre l'affreuse misère qui la poursuivra elle et son fils jusqu'au bout; puis, sa mère morte, que deviendra-t-il? ne mourra-t-il pas également d'inanition ou de froid? Ce n'est que hâter un peu sa destinée. Enfin, après bien des hésitations et des larmes, la pauvresse succombe; on se hâte, de peur qu'elle ne revienne, et le petit estropié, malgré ses gémissements, est enterré vif sous la maçonnerie qu'on recommence à élever. Seulement, pour suivre les instructions du sorcier, on dépose auprès de lui un pain de cinq sous et une chandelle de suif. Toute la nuit et tout le jour suivant la mère, dévorée de remords, parcourut le vallon et la plaine, l'œil égaré, les cheveux épars, la figure battue par le vent, demandant à la fatigue et à l'orage l'oubli de ses angoisses; et cependant quand pour la seconde fois les ténèbres couvrirent la terre, une sorte d'instinct l'avait ramenée vers l'étang et à minuit elle se trouvait sur la digue recommencée. O terreur! elle entend sortir comme du sein des eaux des gémissements sourds, puis une voix distincte qui crie : — Mam, mam (1). Le pain est mangé, la chandelle est éteinte! — Toute la nuit la pauvre mère affaissée sur elle-même entendit retentir ces lugubres paroles, le lendemain elle était folle et comme une bête fauve tournait tout autour des rives en répétant d'une voix sépulcrale : *Milliguet, milliguet, er van bahani en tes laihet y craidur.* Maudite, maudite, la mère qui a tué son enfant! — A quelques jours de là on retrouvait son corps flottant au-dessus des eaux; elle s'était précipitée dans le gouffre de l'Aven.

(1) Mère, mère.

La digue restée debout a été, depuis, remplacée par un pont que traverse la route de Nantes à Brest, mais encore aujourd'hui certains habitants de Rosporden ne se hasarderaient pas le soir dans ces parages. On croit y entendre des voix qui viennent de l'abime. C'est la conversation qui a lieu à l'heure des Esprits entre la mère et le fils, et parfois au milieu des reproches un cri sinistre éclate : — *Mam, mam, er bara zo daibet, er goulaul zo maroet.* Mère, mère, le pain est mangé, la chandelle est éteinte.

— Les vieux châteaux de la basse Bretagne, surtout ceux qui sont en ruines et abandonnés des vivants ont aussi généralement leur légende plus ou moins fantastique. Presque toujours un génie familier y veille à la garde de trésors qu'une circonstance fortuite vient révéler aux regards éblouis de quelque berger d'alentour. C'est ainsi que dans une de mes excursions de touriste, j'ai entendu raconter l'histoire suivante sur le château de Rustéfan dont les ruines se dressent encore hautes et fières près de la petite ville de Pont-Aven, la ville des moulins qui a donné lieu au proverbe : Pont-Aven quatorze maisons, quatorze moulins. — *Pont-Aven, porzec ty, porzec miline.*

Un berger gardait ses moutons dans la vallée, au-dessous de la colline sur laquelle est bâti Rustéfan. Un de ses moutons s'échappe et entraine le berger à sa suite jusqu'au pied d'une tour dans laquelle se trouve une petite ouverture masquée par des genêts et des ronces. Pendant que l'animal caché sous les arbustes se débat contre son maître qui essaye de le reprendre, la porte, dont les gonds sont rongés par la rouille, s'ouvre et montre aux yeux éblouis du berger des monceaux d'or sur lesquels sont assises deux princesses gardiennes de ce trésor. Il paraît qu'elles n'avaient pas eu de visites depuis des siècles et qu'elles n'étaient pas fâchées qu'on vint interrompre leur solitude, car elles firent très-bon accueil au berger et lui offrirent gracieusement de remplir ses poches de pièces d'or.

— Mes poches, répond-il, oh! ma foi non, elles sont trop petites; je vais chercher mon sac qui est tout près d'ici, il faut profiter de l'occasion.

Une fois encore fut vérifié le proverbe : *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras;* quand le berger fut revenu au fourré de buissons, la porte avait disparu et la muraille ne laissait voir aucune espèce d'ouverture; il eut beau faire le tour des fondations, pas moyen de découvrir même un trou de chauve-souris. Adieu les jolis jaunets; notre ambitieux en fut pour sa peine et ses regrets.

Une autre fois, un vieux couvreur de Pont-Aven, en passant près des ruines de Rustéfan, est surpris par une averse; il entre dans le château et se met à l'abri de son mieux sous le manteau d'une vaste cheminée dans laquelle il y avait encore quelques débris de charbons. Avant de s'en aller, il met plusieurs morceaux de ces charbons dans son tablier pour les porter à sa ménagère et ne pas arriver les mains vides. De retour chez lui il les dépose dans un trou pratiqué contre l'âtre; le soir, quand on allume la chandelle, on voit briller quelque chose au fond du trou; on regarde, tous les morceaux de charbon étaient devenus des louis d'or. Si notre couvreur retourna le lendemain matin à la pointe du jour chercher le restant du tas, il n'est pas besoin de le dire, mais il n'y avait plus rien et, malgré ses fréquentes visites, l'occasion ne se retrouva jamais.

Plus loin, c'est le château du Hénan avec sa tourelle à machicoulis qui domine l'Aven, et sa grande salle, mystérieux témoin d'un sombre drame que nous raconterons peut-être un jour; — le *Poulguen*, vieux manoir démantelé sur le bord du Ross-Brass, entouré d'énormes rochers assez semblables à des menhirs et qui lui forment comme une ceinture druidique; ses noires murailles ont aussi leur légende et plus d'un revenant y a établi sa demeure.

Pour aujourd'hui nous bornons ici notre étude, nous contentant d'avoir mis en relief quelques-uns des côtés de l'imagination et du caractère des Bretons, caractère si curieux à observer dans les moments assez rares où il s'abandonne à la confiance et à la sympathie.

C. DU CHALARD.

POÉSIE.

SUBMERSION DE LA VILLE D'IS[1].

Entends-tu la voix du prophète?
Il dit à Gralon, au roi d'Is :
« Silence..... interrompez la fête;
» Trève aux banquets par Dieu maudits.

» Trève aux amours enchanteresses;
» Jetez vos couronnes de fleurs ;
» Jetez les coupes de l'ivresse :
» Après le plaisir, la douleur.

» Celui qui fait sa nourriture
» Des poissons des mers, Dieu vengé
» Des poissons en fait la pâture,
» Et qui mange sera mangé.

» Qui dort dans la couche odorante,
» Bercé sur les algues des mers,
» Boira dans la coupe enivrante,
» Pour hydromel les flots amers. »

Gralon parla : — Je vous convie
A quitter les festins ce soir,

(1) Tiré du *Barzaz-Breiz, Chants populaires de la Bretagne*, recueillis et traduits par M. le vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut, 4e édit. t. I, p. 63 et suivantes. — « Il existait en Armorique (dit M. de la Villemarqué), aux premiers siècles de l'ère chrétienne, une ville, aujourd'hui détruite, à laquelle l'Anonyme de Ravenne donne le nom de Keris ou de ville d'Is. A la même époque, c'est-à-dire vers l'an 440, régnait dans le même pays un prince appelé Gradlon-Veur, ou le Grand, par l'auteur d'un catalogue dressé au VIe siècle.... Selon la tradition populaire, la ville d'Is, capitale du roi Gradlon, était défendue contre les invasions de la mer par un puits ou bassin immense, destiné à recevoir les eaux de l'Océan, dans les grandes marées, comme autrefois le lac Mœris, celles du Nil.

— Oh ! non ; coulons gaîment la vie ;
Venez au banquet vous asseoir.

— Oh ! pour moi, je quitte la fête ;
Dans mon âme a passé l'effroi.
— Que votre volonté soit faite,
Si c'est la volonté du roi.

Pendant ce temps à son amante
L'amoureux répétait encor :
— Fille du roi, fille charmante,
Douce Dahut, et la clef d'or ?

— La clef d'or du puits de l'abîme ?
Ma main saura bien la saisir ;
Mon cœur à ta voix se ranime ;
Qu'il soit fait selon ton désir.

Il dort le vieux roi..... nuit fatale !
Qui n'eût admiré sa beauté ?
Car, dans sa pourpre qui s'étale,
Il est vêtu de majesté.

Il dort d'un sommeil qui commence,
A son cou son plus cher trésor,
La clef de l'Océan immense
Suspendue à sa chaîne d'or.

Mais voici que la blanche fille
A suivi des détours connus,
Et vers la chaîne d'or qui brille,
Glisse doucement, les pieds nus ;

A genoux, tenant son haleine,
Elle rampe plus près encore,
Soulève prudemment la chaîne ;
Elle a dérobé la clef d'or....

Ce puits avait une porte secrète dont le roi seul avait la clef, et qu'il ouvrait ou fermait lui-même, quand cela était nécessaire. Or, une nuit, pendant qu'il dormait, la princesse Dahut, sa fille, voulant couronner dignement les folies d'un banquet donné à un amant, lui déroba la clef du puits, courut ouvrir la porte, et submergea la ville. » — Les vers de M. le vicomte de Francheville ont été lus à Quimper, au dernier Congrès de l'Association Bretonne, pendant lequel la statue du roi Gralon a été inaugurée. (Octobre 1858).

Le roi dort... un grand cri s'élève :
Le seuil par les flots est couvert.
L'Océan monte, se soulève;
Le puits de l'abime est ouvert !

Roi, levez-vous; à cheval, Sire,
Des mourants écoutez le cri ;
La mer envahit votre empire,
Sire, à cheval et loin d'ici !

Maudite soit la fille impure;
L'Océan, l'Océan grandit;
La mort a lavé la souillure;
Que son nom soit trois fois maudit !

— Forestier qui la nuit chemine,
Forestier, Forestier, dis-moi,
Paré de son manteau d'hermine,
Dans la nuit as-tu vu le Roi ?

— Oui, la nuit, sous un ciel splendide,
Je vois son ombre s'effacer.
Trip, trep, prompt, comme un feu rapide,
Son cheval, je l'entends passer.

O pêcheur, en longeant les môles,
Vois-tu, sur le sable attiédi,
La sirène aux blanches épaules
Se peigner aux feux du Midi ?

— Oui, je vois la blanche sirène
Peigner, au sommet d'un rocher,
Ses cheveux sur son front de Reine,
Et sur l'abîme se pencher....

Je vois des mers la blanche fille,
Et de loin j'entends des sanglots;
J'entends, sur la mer qui scintille,
Ses chants plaintifs comme les flots...

ÉPILOGUE.

Ce lugubre récit cache une parabole.
Ce vieux Roi, c'est l'honneur que rien ne peut ternir ;
Ce Forestier, qui voit dans l'ombre une auréole,
C'est le Barde inspiré qui lit dans l'avenir.

Nous avons bien souvent vu les eaux de l'abime
Et l'espoir d'ici-bas par les flots emporté ;
Mais l'âme d'un Croyant est une arche sublime
Qui sur les grandes eaux flotte en sécurité.

Nous avons vu sur nous passer plus d'un déluge,
Couler des flots de sang sur le sol attristé,
Et la Foi rayonnait, et le Ciel, qui la juge,
De sa pourpre divine admirait la beauté.

Fière de sa clef d'or, par des flammes guidée,
Et l'éclair à son char, l'erreur brave la Foi ;
Mais qui connait le Ciel n'a pas peur de l'idée
Et le cœur du martyr ne connait pas l'effroi.

A la foi des Bretons si l'on creuse des tombes,
Si l'on veut dans la nuit éteindre sa clarté,
On la croit au sépulcre, elle est aux catacombes,
Où se voile un instant son immortalité.

Sous la garde du Ciel mettant l'honneur fragile,
Nous plaçons le vieux Roi sur le Temple de Dieu,
Et le vieux Roi, posé sur sa base immobile,
Comme il brava les eaux saura braver le feu.

Après la grande épreuve on vient encor nous dire
Qu'un déluge de feu pourrait brûler la Croix ;
Les flammes de l'erreur que nous savons maudire
S'arrêtent dans nos cœurs devant un mot : Je crois !

— Aux champs de l'avenir, Forestier qui chemine,
Vois-tu l'âme d'Arvor, l'âme au front consacré?
— J'ai vu l'âme d'Arvor blanche comme l'hermine,
Rapide, elle passait ainsi qu'un feu sacré.

Vte JULES DE FRANCHEVILLE.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS.

FLEURS DE SAINTE ENFANCE

PAR M. H. GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT [1].

Voici un ouvrage destiné à l'enfance, dédié à des enfants et qui, au lieu de contes de fées ou de fictions plus ou moins romanesques, contient des vies de saints, de pieux récits, des histoires édifiantes et merveilleuses.

Nous croyons que l'auteur de ce petit ouvrage a eu une heureuse inspiration, qu'il a bien fait de réunir et de coordonner ces souvenirs, ces courts extraits de la vie des hommes que l'Église met sur ses autels. Nous ne disons pas qu'il a eu en cela une illumination soudaine, qu'il remplit une lacune dans l'éducation; selon nous, ce ne serait pas en faire l'éloge, mais bien la critique, car, en fait d'éducation, surtout en fait d'éducation religieuse, nous serions très-réservé pour apprécier, à plus forte raison pour louer une nouveauté, un fait jusque là absolument inconnu.

Et si tout d'abord l'idée de ce petit livre nous a souri, c'est surtout parce qu'il nous rappelle ces plus anciens, ces meilleurs souvenirs de l'enfance chrétienne, cette vieille Bible à grandes images, si souvent feuilletée sur les genoux d'une aïeule ou d'une mère dont la voix douce retentit encore dans notre cœur et y gravait ces explications qui ne s'oublient jamais; ou cette Vie des Saints, grossièrement illustrée,

(1) Deux vol. in-12, avec gravures, approuvé par NN. SS les Évêques de Poitiers, de Luçon et d'Angoulême.

que nous avons entendu lire avec cette admiration naïve, avec cette stupeur ravie semblable à celle de l'œil qui s'ouvre, pour la première fois, devant des spectacles enchantés.

L'homme naturellement aime le surnaturel : cette vérité, même dans son énonciation, ressemble à un paradoxe, et pourtant rien n'est plus exact. Il aime le merveilleux, et quand on ne réfléchit pas à cette tendance, à cette pente du cœur humain, on reste souvent étonné de la facilité qu'a l'homme de croire ce qui l'étonne plutôt que ce qui le convainc. Qu'on ne cherche pas à ce phénomène l'explication de la superstition religieuse ; rien ne serait plus injuste et plus faux. Certes, entre la crédulité du catholique, du dévot, si l'on veut, et celle du libre penseur, il y a une immense différence, mais elle n'est pas dans la quantité, bien plutôt dans la qualité de ce que chacun croit.

On croit à Babinet quand on rit de Moïse,

dit un poète moderne (1). M. Babinet est certainement la croyance la plus raisonnable, la plus sensée, la moins dangereuse de ceux qui ne croient pas à Moïse.

Nous avouerons sans difficulté que, par la force des choses, le merveilleux doit se trouver principalement dans la religion et dans les questions religeuses. Tout ce qui touche aux rapports de l'homme avec Dieu, de l'Être infini avec la création, tout ce qui intéresse les relations mystérieuses des êtres intelligents avec la matière, leur domination, leur puissance sur elle, les communications entre elles de créatures intelligentes d'ordres si divers, sera toujours un abîme, et quand il y plongera son regard, l'œil superbe de l'incrédule pourra s'y trouver frappé de vertige, quand l'œil illuminé de la foi s'y trouvera éclairé des plus purs rayons de l'adoration et de l'amour. C'est donc avec raison, ce nous semble, que Joseph de Maistre écrivait la lettre au comte Potocki, que nous aurions citée, si M. de Montalembert ne nous avait prévenu, dans la livraison du mois dernier (2). Ce passage du grand penseur catholique expose et résume tout à la fois ce que nous pourrions dire sur cette question.

(1) J. Reboul.

(2) Voir la note 2 de la *Revue*, numéro de Juin, p. 435-436.

Mais si le merveilleux a sur les âmes un ascendant que nous devons constater avant de chercher à l'expliquer, il faut également reconnaître sur toute intelligence, sur tout esprit quel qu'il soit, l'autorité de l'exemple. Souvent le raisonnement nous laisse froids et inattentifs, l'exemple nous séduit et nous touche. Un pieux prêtre allemand, Bernard Overberg, étant vicaire de paroisse, fut chargé d'apprendre le catéchisme à de pauvres enfants grossiers, à l'intelligence engourdie, et qui pour leur ignorance n'avaient pu être admis à la première communion. Overberg essaya d'abord de faire le catéchisme à ces délaissés en suivant la méthode ordinaire; ses efforts furent complétement inutiles. Alors, il change de manière, il raconte à cet auditoire quasi hébété des histoires de la Bible; aussitôt l'attention s'éveille, les physionomies s'épanouissent; le narrateur, des faits remonte aux vérités, les fait entrevoir, puis toucher, et tous ces enfants, suffisamment instruits, furent admis à la Sainte-Table.

Tout le monde est peuple, disait M. de Maistre, surtout les enfants : on peut donc être parfaitement assuré qu'ils ne se lasseront jamais de récits surprenants, de faits extraordinaires, de prodiges, en un mot, de miracles. Mais ici n'est-il pas à craindre que les enfants écoutent ces vies de jeunes saints comme les contes de Riquet-à-la-Houpe ou de Peau-d'Ane, et que, dans leurs naïves intelligences, il se fasse un singulier amalgame de vrai et de faux, qui pourra ou les trop familiariser avec les choses saintes ou les porter à confondre de pieuses croyances avec les articles de foi, la légende avec la Bible ?

L'auteur a prévu l'objection et, dès l'introduction, qui sous forme d'entretien préliminaire explique son but, il dit :

Il n'y a que l'Église qui puisse décider quels sont les vrais miracles.

M.— Est-ce que tous les miracles dont vous nous parlez dans ce livre ont été jugés vrais par l'Église ?

Non, l'Église n'a pas étendu son examen en particulier sur chacun des faits miraculeux qui se trouvent dans la vie des saints, même quand ils ont été canonisés dans toutes les formes (1).

Ainsi, sous ce point de vue comme sous tout autre, l'auteur reste

(1) T. I, p. 7.

toujours dans les sages limites que l'autorité de l'Église précise et détermine avec sa divine sagesse : rien en deçà, rien au delà.

Appelez donc comme vous voudrez ces extraits de la vie des saints, ces Fleurs de Sainte-Enfance, comme dit M. de Saint-Laurent ; appelez-les légendes ou histoires ; nous vous dirons avec M. de Maistre que ces citations, ces récits sont toujours utiles et souvent sublimes. Comme ce livre est destiné aux enfants, il contient principalement, mais non exclusivement, des traits de l'enfance des saints, ou, dans la vie des saints, la part que des enfants y ont prise ; plusieurs chapitres sont aussi consacrés aux apparitions de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous la figure d'un petit enfant.

Rien n'est plus gracieux ou plus touchant que ces légendes, soit qu'il apparaisse à cette pauvre religieuse dominicaine, sœur Claudie des Anges, malade et presque vaincue par la douleur ; il vient s'asseoir sur le coussin de son lit ; de ses divines petites mains, il essuie les larmes que lui arrache la violence du mal et trace le signe de la croix sur le front de la malade (1) ; soit qu'il vienne jouer avec le saint Hermann Joseph, pauvre petit abandonné qui grelotte de froid et marche les pieds nus (2). Nous prenons au hasard, car il nous faudrait quasi tout citer.

Il y a des saints dont la vie est racontée, sinon tout entière, au moins dans tout son côté le plus frappant, tels : sainte Élisabeth de Hongrie, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas Kotska, Germaine Cousin.

Dans la vie de sainte Elisabeth, il raconte le miracle des roses et fait observer que le même miracle se retrouve dans la vie de sainte Rose de Viterbe, de Germaine Cousin, de sainte Élisabeth de Portugal, de saint Diégo d'Alcala, et peut-être de plusieurs autres. Ne nous en étonnons point ; Dieu nous montre sous cette gracieuse image que les œuvres de charité, qui semblent quelquefois rebutantes ou grossières, sont toujours devant lui les fleurs les plus belles, les parfums les plus suaves, et il lui plaît quelquefois de leur donner subitement cette apparence pleine de charmes.

(1) T. I, p. 122.
(2) T. I, p. 128-129.

Mais il raconte également le trait du pauvre lépreux Hélie, que sainte Élisabeth panse elle-même et couche dans son lit. Le landgrave, son mari, prévenu, arrive avec une certaine irritation, mais aussitôt Dieu lui ouvre les yeux de l'âme, et, au lieu du lépreux, il voit Jésus-Christ crucifié. Il nous semble aussi que ce trait se trouve dans plusieurs vies de saints, et nous nous l'expliquons sans peine. Il y a dans l'Évangile un texte très-connu, souvent cité, et que pourtant nous demandons la permission de reproduire. Le voici :

Alors le Roi dira à cent qui seront à sa droite : Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde ; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez recueilli ; j'étais nu et vous m'avez revêtu ; j'étais malade et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous êtes venu à moi. Alors les justes lui diront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim et que nous vous avons donné à manger ou avoir soif et que nous vous avons donné à boire ? Quand vous-avons-nous vu étranger et vous avons-nous recueilli, ou sans vêtement vous avons-nous revêtu ? Et quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison et vous avons-nous visité ? Et le Roi répondant leur dira : Je vous dis, en vérité, qu'autant de fois que vous avez agi ainsi pour l'un des moindres de mes frères que vous voyez, vous l'avez fait pour moi (1).

Eh bien ! Dieu a récompensé l'ardeur de la charité, la sincérité de la foi de quelques-uns en leur accordant, dans certaines phases de cette vie mortelle, de voir les choses dans leur réalité, telles en un mot qu'elles seront vues au dernier des jours par tous, soit comme la première des couronnes, soit comme la première des hontes et des humiliations.

Sous l'enveloppe de ces récits, il y a donc toujours un enseignement profond et varié. Les saints sont les héros de la religion ; ce qui veut dire, apparemment, que leurs vertus n'ont pas toujours été faciles, qu'ils ont connu toutes les épreuves, qu'ils ont couru tous les dangers. L'auteur possède trop la science intime de la religion pour ne présenter dans ces héros que les mystères joyeux de la sainteté ; non, il dit éga-

(1) S. Mathieu, ch. XXV, vers. 34 et suiv. Trad. de Genoude.

lement leurs misères, leurs angoisses, toutes leurs douleurs, et combien souvent ces âmes courageuses ont paru délaissées et comme livrées aux ténèbres de la mort.

Certes, on ne pourra reprocher à ce livre de montrer la route du Ciel comme un sentier jonché de fleurs, de présenter la sainteté comme un métier facile, quasi banal, et, sous prétexte de s'accommoder à l'âge de ses lecteurs, de nous arranger une espèce de religiosité, toute sucre et miel, toute fleur et parfum, qui passe de Cana au Thabor, en évitant soigneusement le Calvaire, même en perspective. Si un reproche pouvait être adressé à ce petit ouvrage, évidemment ce ne serait pas celui-là, bien au contraire; il ne dissimule ni les épines de la route, ni les aspérités de la montagne, ni les orages, ni les luttes, ni les abîmes; il met très-haut le niveau moral auquel chacun peut s'élever, par conséquent auquel tous doivent tendre. Je ne serais même pas étonné que certains esprits ne trouvassent son langage, sinon austère, au moins bien grave, ces exemples toujours admirables sans doute, toujours édifiants, mais se demandassent en quoi imitables dans la vie usuelle et commune. Cette objection peut se présenter dans toutes les vies des saints; la réflexion, même légère, y fournit immédiatement la réponse qui, d'ailleurs, se trouve dans le livre même.

Depuis que cet ouvrage est entre nos mains, le doigt de Dieu est venu écrire un commentaire douloureux sur ces pages sérieuses. Les enfants admis comme interlocuteurs dans le cadre du livre, ne sont point des êtres de raison; ils formaient la couronne d'une famille qui pouvait espérer qu'ils lui rendraient en bonheur tout ce qu'ils en avaient reçu en exemples de grâces et de vertus; l'aînée de ces jeunes enfants, charmante fleur à peine à son aurore, a été appelée à une vie meilleure; aujourd'hui, elle a pris place près de son bon ange, dans ces chœurs séraphiques qui suivent l'*Agneau partout où il va.* On dirait que, par une intuition prophétique, l'auteur aurait quelquefois entrevu ce cyprès mêlé aux roses, aux plus brillantes fleurs de sa guirlande, qu'il aurait pressenti cette douleur et ces larmes que peut essuyer seule la main qui les fait couler.

FRÉDÉRIC DE PIOGER,
Ancien Représentant.

NOTICE

SUR

NOTRE-DAME DU FOLGOËT

PAR MM. POL ET HENRI DE COURCY (1).

Doublement frères, et par la nature et par le talent, MM. Pol et Henri de Courcy se sont associés pour écrire une *Notice sur Notre-Dame du Folgoët,* où ils n'ont point cherché à faire de la science pour la science, mais bien à rendre, avant tout, à la religion, un service où l'art trouvera son profit par surcroît. Chrétiens et savants, ils ont tenu à honneur d'aider Mgr l'Évêque de Quimper dans ses incessants efforts pour ramener la ferveur aux lieux consacrés à la Sainte Vierge.

Les Italiens, disent-ils, vont en pèlerinage à Lorette, les Espagnols à Compostelle, nos compatriotes du Midi à Fourvière ou à la Salette; nous autres Bretons, n'abandonnons pas nos vieux sanctuaires, et travaillons au contraire, par nos offrandes, par notre exemple et par notre influence, à y faire revivre toutes les gloires du passé.

MM. de Courcy se sont pris à ambitionner pour leur chère madone du Folgoët la faveur de la couronne d'or, accordée naguère à Notre-Dame de Rumengol et à Notre-Dame de Guingamp. Ils sont persuadés que cette suprême distinction attirerait des flots de pèlerins vers le sanctuaire dont ils se sont constitués les pieux avocats, et que, grâce aux dons quotidiens des fidèles, cette église, aujourd'hui si délabrée, redeviendrait ce qu'elle fut autrefois, — un splendide monument.

A ces deux points de vue de la Foi et de l'Art, nous serions étonné si le plaidoyer, nous voulons dire la *Notice* de MM. de Courcy n'obte-

(1) A Saint-Brieuc, chez Prud'homme. — Prix : 1 franc. Se vend au profit de l'église.

nait pas gain de cause auprès du Souverain Pontife comme auprès de leurs compatriotes; car nous n'avons jamais rien lu, dans ce genre, de mieux fait, de plus intéressant, de plus éloquent, en un mot.

Cette notice est divisée en quatre parties. La première raconte le pèlerinage à Notre-Dame du Folgoët des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul du Finistère (11 septembre 1859), présidées par Mgr Sergent. — La seconde renferme la description détaillée de l'église, description où l'on retrouve la plume—et c'est tout dire—qui a écrit ici même l'*Itinéraire de Saint-Pol à Brest.* — Dans la quatrième, nous apprenons l'histoire du monument, quels ont été ses siècles de grandeur, ses périodes de décadence, et quels sont les projets de restauration. — Quant au second chapitre, il est consacré à la suave légende du Fou du Bois; en voici quelques extraits :

La charmante église du Folgoët doit son origine à un miracle dont la date ne se perd pas dans les temps reculés des légendes. Aussi, voudrait-on le révoquer en doute, qu'il faudrait, comme conséquence, nier l'existence même de l'église construite en commémoration de ce prodige. C'est à une époque très-historique, au siècle de Froissart et de Monstrelet, au plus fort des guerres civiles de la Bretagne; c'est alors que vivait dans la forêt, aux environs de Lesneven, un pauvre mendiant nommé Salaun, qui n'était connu des habitants que sous le nom du *Fou du Bois* (en breton, *Foll-goat*).

Venu au monde à l'époque où naissait Bertrand du Guesclin, enlevé au ciel à l'époque du combat des Trente, Salaun fit moins de bruit sur la terre que le célèbre connétable ou que les braves compagnons de Beaumanoir. Son corps ne fut pas transporté en pompe royale à Saint-Denis, pour y reposer au milieu des souverains; aucun obélisque ne rappelle sa mémoire; mais sur son humble tombe, on a construit un monument qui fera vivre son nom dans la suite des siècles. C'est que Salaun, loin de chercher l'agitation des combats, ne demanda que le calme de la prière. Il choisit la meilleure part, et elle ne lui fut pas ôtée.

« Ce pauvre enfant, dit un vieil auteur, dans un langage digne de saint François de Sales, ce pauvre enfant, croissant en âge, commença à chérir les douceurs de la solitude, choisissant pour sa retraite ordinaire un bois, loin de Lesneven d'une demie-lieue, orné d'une belle fontaine bordée d'un très-beau vert naissant. Là, comme un passereau solitaire, il solfiait à sa mode les louanges de la Vierge adorable, à laquelle, après Dieu, il avait consacré son cœur; et de nuit, comme le gracieux rossignol, perché sur l'épine de l'austérité, il chantait *Ave Maria.*

» Il était misérablement vêtu, toujours nu-pieds; n'avait pour lit en ce

bois que la terre, pour chevet qu'une pierre, pour toit qu'un arbre tortu, près de ladite fontaine. Il allait, tous les jours, mendier son pauvre pain par la ville de Lesneven ou ès environs, n'importunant personne aux portes que de deux ou trois petits mots; car il disait *Ave Maria*, et puis en son langage breton : *Salaun a zebré bara*, c'est-à-dire « Salaun mangerait du pain. » Il prenait tout ce qu'on lui donnait, revenait bellement en son petit ermitage auprès de la fontaine, en laquelle il trempait ses croûtes, sans autre assaisonnement que le saint nom de Marie. Au cœur de l'hiver, il se plongeait dans cette fontaine jusqu'au menton, comme un beau cygne en un étang, et répétait toujours et mille fois *Ave Maria*, ou bien chantait quelque rythme breton en l'honneur de Marie.

» On rapporte que lorsqu'il grouait à pierre fendre, il montait en son arbre, et prenant deux branches de chaque main, il se berçait et voltigeait en l'air en chantant : *O Maria!* En cette façon et non autrement il échauffait son pauvre corps. C'est pourquoi, à cause de cette sienne façon de faire, l'appelait-on le Fou (Salaun ar Foll). Et pourtant est-il l'un des plus beaux mignons de la Reine des Cieux.

» Une fois, il fut rencontré par une bande de soldats qui couraient la campagne, lesquels lui demandèrent : *Qui vive?* Auxquels il répondit : « *Je ne suis ni Blois ni Montfort; je suis le serviteur de Madame Marie, et vive Marie!* » A ces paroles, les soldats se prirent à rire et le laissèrent aller.

» Il mena cette manière de vie trente-neuf ou quarante ans, sans avoir jamais offensé personne. Enfin il tomba malade, et ne voulut pour cela changer de demeure. L'on tient que la sainte Vierge, qui ne manque jamais à ceux qui lui sont fidèles, le consola et récréa merveilleusement de ses aimables visites, s'apparaissant devant lui environnée d'une grande clarté, et accompagnée d'une troupe d'anges.

» Notre pauvre simplique, sentant bien que sa fin approchait, comme une tourterelle, fit résonner l'écho de sa voix, pour marquer que l'hiver de sa vie était passé. Mourant, il répétait encore dévotement le doux nom de Marie. Après cela, il rendit heureusement son âme pure et innocente à Dieu. Son visage, qui en sa vie était tout défait par la pauvreté, parut si beau et si lumineux, qu'il le disputait à la candeur du lys et au vermeil de la rose.

» Il fut trouvé mort non loin de la fontaine, près du tronc d'arbre qui avait été sa retraite; et l'enterrèrent les voisins, sans bruit et sans parade, en ce même lieu (1). »

Le pauvre Salaun avait été tellement méprisé pendant sa vie, qu'on ne

(1) *Le dévot Pèlerinage du Folgoët, avec le sommaire des pardons et indulgences concédées à cette sainte chapelle*, par le R. F. Cyrille Le Pennec, Carme de Saint-Pol-de-Léon. Ce religieux vivait de 1611 à 1649.

transporta pas même son corps au cimetière de la paroisse d'Elestrec. On le croyait privé de raison, parce qu'il châtiait sa chair en l'exposant à l'intempérie des saisons, parce qu'il s'était condamné aux jeûnes les plus sévères, et à ne prononcer d'autre parole qu'une prière. Déjà, à cette époque, la Foi s'était assez affaiblie dans les âmes, pour que l'on traitât de folie ce qui était un degré extraordinaire de sainteté. Mais tandis qu'un grand nombre de Bienheureux ont connu la folie de la Croix, Salaun embrassa la folie de la Vierge, et la Vierge se montra satisfaite des hommages naïfs de son pieux serviteur. Déjà on ne parlait plus de Salaun, dont la mémoire semblait ensevelie dans l'oubli aussi bien que son corps dans la terre, lorsque « Dieu fit naistre sur sa fosse un lys blanc, beau par excellence, lequel répandait de toutes parts une forte agréable odeur; et ce qui est plus admirable, c'est que dans les feuilles de ce lys étaient écrites en caractères d'or ces paroles : Ave Maria! Le bruit de cette merveille courut, en moins de rien, dans toute la Bretagne, de sorte qu'il s'y transporta une infinité de monde pour voir cette fleur miraculeuse, laquelle dura en son estre plus de six semaines, puis commença à se flétrir. Et lors fut advisé, par les Ecclésiastiques, Nobles et Officiers du Duc, qu'on fouirait tout à l'entour de sa tige, pour sçavoir d'où elle prenait sa racine, et trouva-t-on qu'elle procédait de la bouche du corps mort de Salaun; ce qui redoubla l'estonnement de tous les assistans, voyant un témoignage si grand de la sainteté et innocence de celui que, quelque temps auparavant, ils estimaient Fol (1). »

... La foule ne cessant de se renouveler autour du *tombeau fleurdelysé*, comme dit la chronique, la piété des fidèles résolut d'ériger une église à Notre-Dame, sur la fontaine du pauvre mendiant dont la foi avait été récompensée; et l'on doit à ce miracle l'un des plus beaux édifices religieux de la Bretagne.

Puisse donc le pieux et pressant appel de MM. Pol et Henri de Courcy être entendu de tous les Bretons, et puisse bientôt la belle couronne d'or briller au front de Notre-Dame du Folgoët, au milieu de son sanctuaire de plus en plus visité et redevenu splendide comme aux anciens jours!

Émile GRIMAUD.

(1) Relation de Jean Guillerm, docteur en théologie, recteur de Guimiliau au commencement du XVIIe siècle.

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

LE MONASTÈRE DE LA PRIMAUDIÈRE.

Sur les limites des départements de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, au fond d'un vallon environné de bois, à une lieue et demie de Pouancé, on aperçoit, à gauche de la route qui va de cette ville à Ancenis, un clocher dont la flèche se dessine poétiquement au milieu des grands arbres qui l'environnent. Ce clocher, qui ne fait plus entendre depuis la Révolution le son de sa cloche appelant à la prière de paisibles religieux, surmonte le toit de la chapelle du monastère de la Primaudière.

Cette chapelle, dont l'architecture est assez remarquable, fut construite au commencement du XIIIe siècle. Elle consiste en un vaisseau allongé, sans bas-côtés, ni chapelles. Ses murailles et sa voûte sont unies jusqu'au chœur, qui est orné de petites colonnettes, d'où partent, à la naissance de la voûte, des nervures produisant un fort bon effet. La pierre qui servait à faire ces colonnes étant probablement difficile à trouver, l'architecte, pour obvier à cet inconvénient, a remplacé par du bois les nervures de la voûte, et ce bois imite si bien la pierre qu'il est encore impossible aujourd'hui de s'apercevoir de cette supercherie, à moins d'être à même d'y regarder de très-près. Des peintures imitant des mosaïques recouvraient en entier les murailles et les voûtes. Des écussons, dont les émaux sont à demi effacés, se remarquent encore sur les murs noircis par la fumée (1) et la poussière des siècles. Trois croisées en plein cintre, étroites et fort allongées, éclairent le

(1) Une verrerie a été établie, pendant quelque temps, dans cette chapelle.

chœur. Une quatrième, de semblable forme, est placée au bas de l'édifice. Deux portes donnaient accès dans la chapelle, l'une, ouvrant au nord, laissait pénétrer le public dans le lieu saint; l'autre, du côté du midi, ne servait qu'aux moines qui y arrivaient par leurs cloîtres.

Je vais maintenant raconter comment fut fondé le monastère de la Primaudière.

Si l'on en croit la tradition, vers l'an 1200, un homme, âgé de quarante et quelques années, vint se fixer au milieu des bois qui recouvraient alors tout le sol, à l'endroit où s'éleva plus tard le monastère de la Primaudière. Là, cet inconnu se construisit une grotte, sur le bord d'un petit ruisseau qui séparait l'Anjou de la Bretagne, puis il défricha un peu de terrain qu'il cultiva, employant tout son temps à la prière et au travail. L'endroit choisi par ce solitaire était si sauvage et si retiré, qu'il fut un certain temps sans qu'on se doutât dans le pays de sa présence en ce lieu. Mais un jour que Guillaume, seigneur de Pouancé, chassait dans ses bois de Cornillé (1), un garde de ce seigneur s'approchant de son maître, lui dit d'un air tout effaré :

— Monseigneur, non loin d'ici, je viens de rencontrer dans vos bois un homme qui, sans votre permission, s'est bâti une cabane et défriche effrontément le sol qui vous appartient !

— Quel est cet audacieux ? répondit Guillaume irrité.

— Monseigneur, je l'ignore !

— Quoi ! tu n'as pas demandé le nom de ce téméraire ?

— Si, Monseigneur.

— Eh bien ?...

— Il a refusé de me répondre.

— Quel est donc cet étrange personnage ?

— Monseigneur, cet homme est vêtu comme un simple solitaire ; mais sa tournure distinguée, son regard fier, sa manière de parler qui indique l'habitude de commander, me font croire que c'est un grand seigneur couvert de la robe d'un ermite.

— Que t'a-t-il dit ?

(1) Les bois de Cornillé joignent la belle forêt de Juigné. Ils sont aujourd'hui la propriété du marquis d'Aligre qui les a achetés de son beau-père, le marquis de Praslin, pour en faire un délicieux parc.

— Comme je le sommais de quitter le lieu qu'il s'est approprié, il a répondu en souriant, mais avec assurance : « Dis à ton maître qu'il vienne me parler. »

— Allons, décidément, cet homme est un gentilhomme de haut-lignage, ou un fou des plus impertinents. Voyons sans retard à qui nous avons affaire.

Aussitôt, accompagné de ses gens, Guillaume pénétra, non sans peine, en suivant le garde, jusqu'à l'ermitage du solitaire, qui, en entendant tous ces cavaliers s'approcher, continua son travail sans relever la tête.

— Qui es-tu ? s'écria Guillaume en faisant dans sa colère piétiner son cheval près du solitaire toujours incliné vers le sol.

— Je me nomme Maudière, répondit tranquillement le pionnier en se dressant, une main appuyée sur sa bêche.

— Maudière !... Je ne connais pas ce nom !

— Peut-être !... mais tu connais celui qui le porte... Tiens, regarde!... et tais-toi !

En achevant ces mots, le solitaire abaissa son capuchon.

— Grand Dieu ! en croirai-je mes yeux ! murmura Guillaume en sautant à terre ; puis saisissant l'ermite dans ses bras, il l'embrassa comme un vieil ami qu'on retrouve après une longue absence.

Guillaume eut alors une longue conversation à voix basse avec le solitaire, et lorsqu'il fut sur le point de s'éloigner de lui, il dit tout ému en le désignant :

— Ma volonté est que tout le monde laisse vivre en paix ce solitaire. Puis pressant la main de l'ermite, il ajouta : Allons, maintenant, caché dans ce désert, délivré de toute persécution, *prie, Maudière !*

S'il faut s'en rapporter à la tradition, ce furent ces dernières paroles adressées par le seigneur de Pouancé au solitaire, qui décidèrent plus tard les fondateurs du monastère bâti en ce lieu à le nommer la Primaudière (1).

(1) Il est bien entendu que nous ne prenons en aucune façon la responsabilité de cette étymologie qui, entre autres inconvénients, a celui de rappeler beaucoup trop les étymologies populaires d'*Oudon*, d'*Ancenis*, d'*Arthon*, etc. (*Note du Directeur.*)

Quel était le nom véritable de cet ermite évidemment connu de Guillaume, personne ne l'a su. Tout porte à croire que cet homme, né dans les hautes régions de la société, avait fui le monde, fatigué des grandeurs de la terre, ou poursuivi par les remords d'une vie coupable.

A cette époque de foi vive et de mœurs à demi-sauvages, des exemples semblables n'étaient point rares. On voyait les plus grands princes descendre de leur trône, pour venir se prosterner sur les froides dalles des monastères, afin de trouver, loin de leurs palais, un peu de calme sous les sombres voûtes de ces cloîtres, où s'était retiré l'amour de Dieu, des lettres et des beaux-arts. Là, se cicatrisaient les cruelles blessures faites à leur cœur par les déceptions et les perfidies sans nombre qu'ils avaient rencontrées à chaque pas dans ce monde brillant des cours, qui cache sous de beaux dehors tant de méchancetés et de bassesses.

On a vu de ces puissants de la terre, qui, après avoir gouverné les hommes, désiraient se soumettre à la règle sévère d'un ordre religieux, tant ils étaient dégoûtés du commandement. Plusieurs fois des fronts ceints du diadême se sont inclinés devant l'humble crosse de bois d'un abbé. C'est que la solitude charme les douleurs des âmes droites et généreuses horriblement froissées, surtout quand la religion vient, comme un ange consolateur, leur faire entrevoir dans les cieux le bonheur sans mélange dont elles jouiront en quittant ce monde.

Maudière, ayant vécu dans son ermitage en pieux anachorète, mourut quelques années après en grande réputation de sainteté. Alors le seigneur de Pouancé, de concert avec celui de Châteaubriand, résolut de fonder un prieuré à l'endroit même où Maudière était venu s'établir.

A ce sujet, il fut convenu que le seigneur de Pouancé construirait la chapelle avec les bâtiments qui se trouvent du côté de l'Anjou, le seigneur de Châteaubriand devant édifier la partie du couvent qui est bâtie sur la Bretagne (1).

(1) Le ruisseau qui passe sous les bâtiments du monastère de la Primaudière et au milieu du jardin, sépare, encore aujourd'hui, le département de Maine-et-Loire du département de la Loire-Inférieure.

Voici comme Jean Hiret, dans ses *Antiquités d'Anjou*, raconte la fondation du prieuré de la Primaudière : « En l'an 1207, au mois de mars, Geoffroy, seigneur de Chasteaubriand, et Guillaume de la Guerche, seigneur de Pouencé, de Martigné-Ferchaud et de Segré, fondèrent et firent bastir le monastère de la Primaudière, en Anjou, de l'ordre de Saint-Estienne de Grandmont, présents Geoffroy, evesque de Nantes, et Guillaume de Beaumont, evesque d'Angers. Geoffroy de Pouencé, fils du dict de la Guerche et Guillaume de Thouarcé, seigneur de Candé approuvèrent ce don. »

Lorsque le monastère fut bâti, Geoffroy de Châteaubriand donna aux moines qui vinrent l'habiter une étendue assez considérable de sa forêt de Juigné qui les entourait d'un côté ; il y joignit les trois étangs qui existent encore avec leurs moulins.

Aussi généreux que Geoffroy, Guillaume fit présent aux religieux de la portion de ses bois de Cornillé, qui avoisinait le monastère ; à ce don il ajouta des terres.

A la même époque Geoffroy de Châteaubriand partit avec le roi saint Louis pour la Terre sainte. Avant de quitter la Bretagne, il fit son testament, dans lequel il obligeait ses héritiers à bâtir un monastère pour les moines de l'ordre de la Trinité de la Rédemption des captifs.

Ayant eu le bonheur de revoir son pays, il s'empressa, à son retour de croisade, de faire construire le monastère nommé la Trinité, entre la ville de Châteaubriand et l'église de Béré.

Le titre des dons que fit Geoffroy à ce couvent, dit qu'il l'édifia : *Pro remedio animæ suæ*, après en avoir obtenu la permission du roi saint Louis. Sur ce titre on voit la date de 1252 et le nom du fondateur écrit de la sorte : *Godefredus de Castrobriencio senior miles.*

Je reviens au monastère de la Primaudière. Les moines qui l'habitaient avaient des vêtements blancs, ce qui les faisait ressembler, au milieu des bois aux anciens Druides. Les prieurs appartenaient à la noblesse. Tous les ans, au mois de mai, les populations voisines de la Primaudière, venaient le soir écouter les moines, qui, réunis au pied d'une croix plantée sur une élévation, au milieu d'une haute futaie, chantaient des cantiques en chœur. Cette musique religieuse, accompagnée par le frémissement des feuilles qu'agitaient les brises embau-

mées du printemps, remplissait l'âme des bons villageois d'un doux ravissement.

Aux Rogations, les paroisses de Saint-Aubin de Pouancé, Armaillé, la Previère, Carbay, Juigné et Saint-Michel, se rendaient processionnellement à la Primaudière.

Un jour, on vit tous les habitants valides d'une commune de la Bretagne venir en procession à la Primaudière, afin d'obtenir par les prières des moines que Dieu les délivrât d'une dyssenterie terrible qui répandait la mort et la consternation dans leurs chaumières. — A peine la procession fut-elle entrée dans la chapelle, que l'épidémie cessa ses ravages, et tous les malades recouvrèrent la santé.

Ce fait miraculeux était gravé sur une plaque en bronze fixée sur l'un des murs de la chapelle. Pendant la Révolution cette plaque a été enlevée.

A cette époque de dévastation, le monastère, les métairies, le bois, les étangs et les moulins qui en dépendaient furent vendus pour la somme de six mille francs en assignats. Au bout de quelques années, le monastère passa entre les mains d'un nouvel acquéreur qui, après avoir démoli la moitié des bâtiments, le revendit, mutilé, à un industriel. Celui-ci établit dans la chapelle une verrerie, qui eut pour sa fortune des résultats désastreux. Enfin, aujourd'hui la Primaudière appartient à un honorable armateur de Nantes.

Au fond du jardin, on montre encore quelques cellules bâties à l'endroit même où le solitaire Maudière avait construit sa cabane. Des moines, dit-on, obtenaient la permission de s'y enfermer, afin de prier dans cette retraite avec plus de ferveur.

Il est regrettable que le monastère de la Primaudière n'ait pas été acheté par un des ordres religieux reconstitués depuis la Révolution, car aucun lieu ne peut mieux convenir au recueillement et à la prière.

CHARLES THÉNAISIE.

LES SEIGNEURIES

DE

MARZAN ET DE KERJEAN.

Les seigneuries de Marzan et de Kerjean sont très-anciennes ; leur origine demeure inconnue, au moins pour nous. En 1269, Guillaume de Marzan paraît dans les comptes-rendus par le trésorier du duc de Bretagne, Jean Ier, dit le Roux ; en 1381, Olivier de Marzan signe le traité de Guérande ; en 1420, un autre Olivier de Marzan, avec son frère Robert, fait partie de la monstre du sire de Rieux, levée parmi la noblesse de la province, pour le recouvrement de la personne du duc. Que devint, plus tard, cette famille ? je l'ignore.

Les manoirs des deux seigneuries en question se trouvaient placés à l'est du bourg de Marzan, sur les bords de la rivière de la Vilaine, qu'ils commandaient. Celui de Marzan existe encore, non plus l'ancien, mais son remplaçant, qui peut avoir déjà quelques demi-siècles d'existence, et qui est aujourd'hui dans de bonnes mains. Celui de Kerjean n'est plus qu'une ferme. — Je n'ai pu savoir à quelle époque ces deux seigneuries furent réunies, mais cette époque doit être reculée. — Dans les siècles derniers, elles passèrent à la famille Butault, qui les transporta dans celle des comtes de Lorges.

M. Guillotin, notaire à Caden, a retrouvé un aveu rendu à ces seigneuries, et il a eu l'obligeance de me le communiquer. Comme il me semble curieux, il pourra faire plaisir à un certain nombre de lecteurs de la *Revue*. Du reste, c'est un document de notre histoire nationale, qui n'a pas été publié et qui mérite de l'être ; quoique l'acte que je vais donner ne soit que de 1755, il en reproduit un autre de 1649, qui avait probablement lui-même des devanciers, car la plupart des droits et usages qu'il rapporte paraissent venir de bien loin. Voici donc l'aveu :

« L'an 1755, le 8 octobre, devant nous notaires soussignés de la juridiction de Marzan et Kerjean, avec soumission et prorogation de juridiction y promise et jurée, etc.

» Furent présents (noms des vassaux ainsi que leurs qualités respectives), lesquels, auxdits noms et qualités, reconnaissent et avouent être hommes, sujets et vassaux

» De très-haut et très-puissant seigneur Louis de Durfort, comte de Lorges, menin de Monseigneur le Dauphin, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Redon, seigneur de la Châtaigneraie, du Pordor, de la Ville-Orion, de la Ville-Bousie, du Beizie, du Penneloc, du Chef-du-Bois, de Marzan et Kerjean et autres lieux,

» A cause de ses fiefs et seigneuries de Marzan et Kerjean, réunis ensemble, à lui advenus de très-haute et très-puissante dame Marie-Reine-Marguerite Butault de Marzan, sa tante, et tenir dudit seigneur, comte de Lorges, auxdits noms et qualités, prochement et roturièrement, à titre d'héritage et pur féage, une tenue, etc., etc., tout ainsi qu'elle se contient et poursuit, avec ses appartenances, servitudes, dépendances, droits d'eau et de communs, généralement sous réservation, et pour cette dite tenue devoir, chaque année de rentes seigneuriales, au rôle rentier desdites seigneuries de Marzan et Kerjean, aux termes ordinaires et accoutumés du pays, et suivant l'usement du fief, 57 sols 7 deniers tournois, trois boisseaux de grosse avoine, huit boisseaux de froment rouge, quatre de seigle, le tout mesure de la Roche-Bernard, plus deux poules, un bon mouton, quatre corvées : une à faner le foin, une à serrer la moisson, une à battre le blé, la quatrième avec bœufs et charette, le tout conformément à l'acte d'afféagement de la présente tenue, en date du 7 décembre 1649. Les avouants s'obligent solidairement, sur tous leurs biens meubles et immeubles présents et futurs, particulièrement sur ceux qu'ils posséderont sur l'étendue de la présente tenue, sans cependant pouvoir se nuire ni porter préjudices, à s'acquitter de toutes les obligations et charges précitées.

» Les mêmes avouants reconnaissent, en leurs noms et qualités, que ledit seigneur, comte de Lorges, à cause de sesdites seigneuries de Marzan et Kerjean, possède les droits et priviléges ci-dénommés :

» 1° Droit de haute, moyenne et basse justice ;

2° Droit de guerre, avec tous les autres priviléges attachés au fief de Haubert ;

» 3° Droit de faire courir la *Drague*, dans le bourg de Marzan, trois fois le jour de la fête saint Pierre et saint Paul, qui est celle du patron de la paroisse, le premier tour à l'issue de la grand'messe, le second tour avant les vêpres, le troisième et dernier tour à la sortie des vêpres ;

» 4° Droit de *sonneurs*, c'est-à-dire de *musette* de campagne, que M. le Recteur de ladite paroisse est tenu de fournir pour accompagner la *drague* ;

» 5° Droit d'un *renard* et d'une *poule* en vie, dûs par les possesseurs de la Grée-Brédigni, pour mettre sur la drague au jour de fête susdit, sous peine de 48 sols d'amende ;

» 6° Droit de *joyaux*, consistant en aiguillettes et gants, procurés et dûs par M. le Recteur de la paroisse et destinés, le même jour, à l'entretien de la *lutte* ;

» 7° Droit d'un *pot de vin*, mesure de Marzan, le même jour encore, dû et donné par chaque cabaretier de l'endroit, pour ceux qui portent la drague ;

» 8° Droit de *soule*, qui est et doit être fournie, le jour de la fête de saint Etienne, par le dernier épousé dans l'année, dans l'église de Marzan, et déposée, à l'issue de la grand'messe, sur le mur du cimetière, et dans un grand plat recouvert d'une serviette, un déjeûner pour le seigneur de Marzan et sa compagnie, le tout sous peine d'une amende arbitraire ;

» 9° Droit de *foires*, *marchés*, *coutumes*, *police*, *jaillon* ou *marque* ;

» 10° Droit de *plaids généraux*, au bourg, sans assignation préalable, le lendemain de la foire de saint Pierre et saint Paul ; tous les hommes, sujets et vassaux des deux seigneuries, sont obligés de s'y présenter sous peine d'amende. Les cabaretiers présentent à ces plaids leurs pintes et autres mesures, pour être vérifiées et étalonnées au jaillon desdites seigneuries. En cas de contravention, elles seront confisquées, et une amende imposée aux délinquants ; de plus, et en tous cas, lesdits débitants devront et doivent pourvoir au droit appelé de *mesurage* et *étalonnage*, consistant à donner chacun un pot de vin pour la circonstance ;

» 11° Droit, pour le seigneur et sa famille, d'un banc dans le chœur de l'église, auprès des chantres, d'un autre banc dans la chapelle de sainte Marguerite, du côté de l'évangile du grand autel ; droit d'enfeu et de sépulture dans ladite église ; droit de lisières et ceintures funèbres ; droit de mettre ses armes sur les vitraux et ses écussons sur des pierres de taille, et en relief, dans et hors l'église sur les murs ; droit de présentation et de provision de sacristains ; tous droits exclusifs à tous autres et fondés sur ce que le seigneur de Marzan et Kerjean est *seigneur supérieur*, *patron* et *fondateur* de l'église, du cimetière et du presbytère de l'endroit ;

» 12° Droit d'un *four banal* ;

» 13 Droit de (*mot illisible*) a raison de six deniers, pour chaque charge de marchandises, qui passe pour aller à Muzillac ;

» 14° Droit de chasse, à l'exclusion de tous autres ;

» 15° Droit de lots, ventes, rachat, main-levée, curatelle, émancipation, d'actes de mariages, succession de bâtards, déshérences ;

» 16° Droit de création et d'institution d'officiers pour l'exercice de la juridiction des deux dites seigneuries, tels que sénéchal, alloué, lieute-

nant, procureur fiscal, greffier, notaires, procureurs, sergents, gardes forestiers ;

» 17° Enfin, droit de *carcan* et de *collier*, dans le bourg et dans la lande du Placéno, dite vulgairement lande de la Justice, droit de *fourches patibulaires*, composées de trois colonnes en pierres de taille.

» Toutes susdites choses, obligations et droits ont été reconnus, consentis et voulus par lesdits avouants, en leurs noms et qualités, etc.. Fait et passé les jour et an que dessus, et ont signé, etc., etc. »

Telle est la déclaration fournie par les vassaux et sujets des seigneuries de Marzan et de Kerjean. Parmi les usages, singuliers aujourd'hui pour nous, qu'il peut constater, un des moins surprenants n'est pas celui qui obligeait le recteur à fournir une *musette*, *biniou* ou *bombarde*, pour réjouir ses paroissiens pendant les jeux de la drague. On raconte qu'avant la Révolution, d'excellents pasteurs présidaient parfois aux réjouissances des noces de leurs nouveaux mariés, et qu'ils parvenaient ainsi à en faire d'innocentes fêtes de famille. La musette que devait fournir le recteur de Marzan obtenait-elle également d'habitude un bon résultat? je l'ignore; nos vieux pères aimaient la *joie*, nous cherchons le *plaisir* et la *jouissance*; valons-nous mieux?

Si le seigneur de Marzan tenait à la constatation de ses priviléges dans les titres écrits, la tradition ne se plaint pas de ses méfaits; il voulait même des vassaux instruits et religieux. C'est ainsi qu'il constitua une rente perpétuelle de 500 francs, à une époque déjà éloignée, pour la fondation d'une école, qui devait être tenue par quatre filles. Dès les premières années du XVIIIe siècle, les religieuses du Saint-Esprit, dites Sœurs-Blanches, furent chargées de cette maison, qui fut une de leurs premières. Elles la tiennent encore aujourd'hui, mais la Révolution a bien fait quelque brèche à leur rente.

Je ne puis entrer ici dans l'explication des différents priviléges que contient l'aveu; cela m'entraînerait trop loin. On voit que ceux qui regardent l'Église avaient eu pour principe la bienfaisance. D'où venaient les autres? De coutumes généralement admises en Europe depuis des siècles, et faisant le droit fondemental des constitutions nationales. Autres temps, autres mœurs. La féodalité eut ses raisons d'existence, elle était appropriée aux besoins et aux circonstances des siècles où elle a existé. Alors, comme toujours, il y avait du bien et du mal; les peuples ne se sont pas trouvés plus malheureux. Aujourd'hui, nous avons d'autres institutions; les hommes et les sociétés, sous la bienfaisante influence du Christianisme, ont marché : au fond, sommes-nous plus heureux et beaucoup meilleurs? Je le désire grandement, et nous le deviendrions sans doute si l'esprit de sacrifice remplaçait la cupidité, si la morale chrétienne remplaçait la morale du monde.

L'abbé PIÉDERRIÈRE.

CHRONIQUE [1].

Sommaire. — La liberté de l'histoire et la cour de cassation. — Discussion éminemment *personnelle* sur les vivants et les morts, assaisonnée d'un extrait des Institutes et soupoudrée d'un mélange de code civil, code pénal, code d'instruction criminelle, etc. — Un texte de M. de Serre, qui sert mal M. Dupin. — *La Monarchie française au XVIIIe siècle*, de M. le comte Louis de Carné, et la bureaucratie dans l'histoire. — *Les Romans de la Table-Ronde*, de M. de la Villemarqué, et la nouvelle préface de ses *Bardes bretons*. — La première série des *Chroniques et Légendes de la Vendée militaire*, de M. A. de Brem.

Inutile de se le dissimuler, la liberté de l'histoire, si glorieusement défendue par Mgr Dupanloup, assisté de MM. Berryer et Dufaure, si énergiquement maintenue par la cour d'appel de Paris dans son arrêt du 19 mars 1860, et de tout temps revendiquée par tous les esprits indépendants comme le dernier refuge de la conscience et de la dignité humaine chez les peuples à qui manquent les autres libertés, — cette liberté vient de recevoir une grave atteinte dans l'arrêt de la Cour de Cassation du 24 mai dernier, qui, contrairement à celui de la Cour de Paris du 19 mars, a décidé que la loi de 1819 sur la diffamation doit s'appliquer au profit des morts comme à celui des vivants.

Dans la chronique d'avril dernier, M. de Kerjean a montré assez clairement combien une telle doctrine blesse les droits et la dignité de l'histoire. Il nous resterait à démontrer combien elle est opposée à la loi même dont elle se prévaut, — car nous avons le droit incontestable de discuter la jurisprudence inaugurée par cet arrêt de Cassation. — Cette démonstration n'est vraiment pas difficile ; mais si nous voulions la faire complète, elle serait longue et mériterait de faire l'objet d'un travail spécial. Nous nous bornerons ici à quelques notions sommaires.

Tout d'abord, voici le texte de l'art. 13 de la loi du 17 mai 1819, qui définit la diffamation : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte » atteinte à l'honneur ou à la considération de *la personne* ou du corps » auquel le fait est imputé, est une *diffamation*. — Toute expression

(1) On voudra bien se souvenir que le commencement de cette chronique devait paraître dans le n° de juin ; toutefois, nous avons cru devoir la conserver, à cause de l'intérêt spécial que présente pour notre *Revue* la question qui y est abordée

» outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation » d'aucun fait, est une *injure*. »

Et voici l'art. 5 de la loi du 26 mai 1819, qui indique de quelle manière ce double délit doit être poursuivi : « Dans le cas de diffamation ou d'injure » contre tout dépositaire ou agent de l'autorité publique ou contre tout » particulier, la poursuite n'aura lieu que sur la plainte de *la partie qui* » *se prétendra lésée*. »

Il s'agit donc uniquement de savoir : 1° si ce mot « *la personne* » de l'art. 13 de la loi du 17 mai peut, dans la langue juridique, désigner un mort; 2° si, dans l'art. 5 de la loi du 26 mai, cette expression « *la partie* » *qui se prétendra lésée* » peut être étendue au point de comprendre l'héritier d'un individu diffamé après décès.

La Cour de Paris a soutenu que le mot *personne*, seul et sans explication, ne peut dans la langue juridique s'appliquer qu'à un vivant; et la Cassation soutient qu'il désigne tout à la fois les vivants et les morts.

Cette dernière opinion a de quoi surprendre. Je ne suis pas jurisconsulte, mais j'ai suivi, comme un autre, des cours de Droit; et je me rappelle encore qu'au début du livre qui contient les éléments de cette science, — je veux dire les *Institutes de Justinien* (livre I, titre 3), — il est dit que le Droit a pour objet les *personnes*, les choses et les actions; que c'est pour *les personnes* que le *Droit est établi* : — or, il n'est pas, je suppose, établi pour les morts; — et enfin que par *personnes* on entend *tous les hommes;* ce qui est de plus en plus clair. Car l'essence de la nature humaine, c'est l'union en un seul être de l'âme et du corps, de l'intelligence et de la matière. Or, la mort brise cette union ; elle ne détruit point l'âme, elle la délivre, mais en l'isolant du corps, c'est-à-dire précisément en la dépouillant de son humanité. Donc la mort détruit l'homme. Donc si, par ce mot *personnes*, la langue du Droit entend *tous les hommes*, il est très-sûr que les morts n'y sont pas compris.

De même le Code civil, dans son livre Ier *Des Personnes*, ne s'occupe absolument que des vivants; toutes les fois que nos lois emploient seul ce mot *personne*, elles ne l'appliquent qu'aux vivants; quand elles l'appliquent à des morts, elles ont toujours soin d'y adjoindre une épithète qui ne laisse pas de doute ; voyez, entre autres, Code civil, art. 77 à 82, 748 à 751 ; Code pénal, art. 359; Code d'instruction criminelle, art. 444.

Ainsi l'arrêt de Cassation du 24 mai a tort de soutenir que la loi de 1819, en employant le seul mot *personne*, ne distingue pas entre les morts et les vivants; c'est justement parce qu'elle emploie ce mot *seul* qu'elle distingue, et qu'elle exclut formellement les morts.

Quant à la question de savoir si l'héritier d'un individu diffamé ou injurié après décès peut se prévaloir de l'art. 5 de la loi du 26 mai 1819 pour provoquer la poursuite d'un délit qui ne le concerne point personnellement et ne touche que son auteur, il suffit pour la résoudre de citer

quelques lignes de l'exposé des motifs de cette loi, présenté par le Garde des sceaux (M. de Serre) à la Chambre des Députés. A propos de cet article 5, on y lit : « Le ministère public ne peut être autorisé à poursuivre la répa-
» ration de l'injure faite à un fonctionnaire ou à un particulier, *qu'au-*
» *tant que* L'UN *ou* L'AUTRE *porte plainte.* Nul *sans son consentement* ne
» doit être engagé dans des débats où la justice même et le triomphe ne
» sont pas toujours exempts d'inconvénients. » (*Moniteur de* 1819, 1re partie, p. 342, N° du 23 mars.)

Ainsi, le législateur n'autorise la poursuite d'une injure *qu'autant* que le fonctionnaire ou le particulier *à qui elle a été faite* porte plainte. On a vu que l'art. 5 cité plus haut assimile absolument la diffamation à l'injure, quant aux poursuites. Le droit de plainte est donc réservé exclusivement à celui qui a été ou se prétend personnellement diffamé.

En face d'une déclaration aussi expresse, comment donc M. Dupin — c'est sur son réquisitoire qu'a été rendu l'arrêt de la Cassation — comment M. Dupin a-t-il pu dire que « *dans les travaux préparatoires de la loi*
» *de* 1819, pas plus que dans son texte, *rien n'indique*, de la part du
» législateur, l'intention de restreindre aux personnes vivantes l'application
» de l'art. 13 » de la loi du 17 mai, et surtout que « l'art. 5 de la loi du
» 26 mai 1819 *vient encore confirmer cette opinion !* » — Si cela ne suffit pas, lisez dans le *Moniteur* de 1819, (1re part. pp. 475, 598, 694) les rapports faits sur ces lois à la Chambre des Députés et à la Chambre des Pairs. — M. Dupin, paraît-il, quand il a fait son réquisitoire, avait perdu de vue tous ces documents : oubli fort pardonnable, après tout, à l'âge de soixante-dix-sept ans, mais qui met en grand péril la nouvelle jurisprudence inaugurée par l'arrêt du 24 mai dernier.

Et vraiment la doctrine de cet arrêt semble si insoutenable, que je ne doute pas de la voir, à la première occasion, repoussée par les Cours d'appel, puis reniée par la Cassation elle-même, dont une seule chambre, au surplus, en est responsable jusqu'ici.

Ainsi, l'histoire reprendra toute sa sécurité, toute sa liberté.

Et vraiment rien n'est plus juste; car n'est-ce pas précisément sur ce vaste et fécond terrain de l'histoire que les esprits les plus élevés de notre temps semblent, d'un commun accord, s'être donné rendez-vous? N'est-ce pas là que nous rencontrons aujourd'hui, les uns près des autres, MM. Guizot et Villemain, Cousin et de Tocqueville, Laurentie, de Montalembert, de Larcy, etc., auxquels nous devons ajouter le nom d'un Breton très-digne de figurer en cette illustre compagnie, M le comte Louis de Carné, qui vient tout récemment de réunir en un volume, sous le titre de *La Monarchie française au XVIIIe siècle* (1), les belles études historiques sur les règnes

(1) Un vol. in-8°. Paris, chez Didier, quai des Grands-Augustins.

de Louis XIV et de Louis XV, publiées par lui depuis deux ans, dans la *Revue des Deux-Mondes* et le *Correspondant*.

Peu de livres m'ont autant intéressé que celui-là. Le système du grand roi considéré dans ses résultats politiques et son administration étudiée dans ses effets et ses origines; le tableau de cette cour illustre, de cette cour incomparable de Versailles qui fut et qui demeurera la première du monde par les trésors de l'esprit, les magnificences du luxe, les merveilles des arts, et toutes les supériorités du génie; et en face de tant de merveilles, le célèbre, le terrible duc de Saint-Simon, c'est-à-dire un satirique sans égal, un peintre sans pair, et qui semble s'être donné pour mission de nous révéler les ombres de toutes ces splendeurs; puis le régent Philippe d'Orléans; la régence, et cet indigne cardinal Dubois pour qui M. de Carné me semble bien indulgent, — honteuse époque où commence le règne des hommes *habiles*, sans cœur et sans probité, et avec leur avènement la ruine de la France; le long, calme et somnolent ministère du cardinal Fleury, suivi du gouvernement de Mme de Pompadour, dont le premier tort est de n'être pas un gouvernement, mais une suite de caprices incohérents; le ministère du duc de Choiseul et l'avènement de Louis XVI; enfin la persécution religieuse si ardemment, si odieusement exercée par les Parlements au beau milieu du XVIIIe siècle, et qui semble un épisode historique exhumé des siècles les plus barbares et les plus absurdes : telle est, dans son plus bref énoncé, l'ample et curieuse matière du dernier ouvrage de M. de Carné.

Le talent de l'écrivain est assez connu pour me dispenser de louer le style, la méthode, la clarté, l'abondance et la bonne distribution des renseignements.

Si l'on veut connaître la part que les hommes ont eue dans cette œuvre déplorable — la ruine de la Monarchie française, — le livre de M. de Carné satisfait pleinement; il abonde en aperçus et en rapprochements nouveaux qui jettent sur les évènements une lumière plus vive, plus complète, et remettent dans leur vrai jour bien des hommes et bien des faits ou trop méconnus ou trop vantés.

Peut-être, à la vérité, si nous pouvions descendre au détail, serions-nous tentés de trouver M. de Carné trop admirateur et trop ami de la centralisation bureaucratique. Pour nous, nous ne le cachons pas, elle nous est odieuse, non moins odieuse dans ses origines que dans ses déplorables développements. Nous ne voulons, nous ne pouvons ici la considérer que dans les époques déjà livrées à l'appréciation de l'histoire ; cela suffit à nous prouver que le système bureaucratique, instrument le plus actif de la Révolution sous ses deux formes — dictature et anarchie, — tend forcément de sa nature, en nivelant et pulvérisant la société, à l'intronisation d'un régime fondé sur l'alliance du despotisme et de la démagogie, dont les derniers temps de l'Empire romain sont propres à nous donner une

idée. Voilà pourquoi, dans l'histoire, nous poursuivons sans pitié le système centraliste. — A part cette réserve, nous ne pouvons qu'abonder dans toutes les idées de M. de Carné. Les pages sur la politique de Louis XIV envers le Saint-Siége et, mieux encore, son chapitre sur la longue persécution des Parlements jansénistes contre les prêtres orthodoxes, sont en particulier des morceaux supérieurement composés, pleins de l'équité la plus judicieuse, et plus que jamais aujourd'hui palpitants d'intérêt.

Pendant que M. de Carné nous retrace les origines politiques de cette Révolution française « qui dure encore, » comme disait en 1833 M. de Talleyrand, un autre de nos compatriotes nous reporte, par ses recherches et ses publications intéressantes, aux origines mêmes de la société bretonne et de la poésie du moyen âge.

M. le Vte de la Villemarqué vient de donner, en effet, une troisième édition de ses *Contes populaires des anciens Bretons*, dont il a avec raison changé le titre en celui-ci : *Les Romans de la Table-Ronde et les Contes des anciens Bretons* (1), qui exprime bien mieux l'objet principal du livre, dont la première partie est une fort belle, fort savante et fort concluante démonstration de l'origine bretonne des romans de la Table-Ronde, tandis que le texte des contes des anciens Bretons, qui forme la seconde partie, n'est, à vrai dire, qu'un recueil de pièces justificatives à l'appui de la démonstration précédente.

Nous savons de plus que M. de la Villemarqué se prépare à publier prochainement une nouvelle édition de ses *Bardes bretons, poëmes du VIe siècle;* et comme il a bien voulu nous communiquer d'avance la préface de cette édition, nous sommes sûrs d'être agréables à nos lecteurs en leur en donnant quelques passages :

« Le choix des textes réunis dans ce volume, la méthode orthographique qu'on leur a appliquée, leur interprétation, les commentaires dont ils sont l'objet, tout, jusqu'à la question de savoir préalablement si un autre qu'un Gallois avait qualité pour entreprendre un pareil ouvrage, a été débattu par la critique. Hésiode et Pindare, traduits pour la première fois, n'auraient pas été plus curieusement examinés que les poëmes des bardes bretons et le travail de leur éditeur....

» J'ai éprouvé, je l'avoue, un vrai soulagement en voyant un philologue (M. Pictet), que personne n'honore autant que moi, traiter favorablement ma traduction des Bardes.... « Dans la traduction, dit-il, il y a beaucoup plus à louer qu'à critiquer, vu la grande difficulté de l'entreprise. Profondément initié par ses travaux antérieurs et ses prédilections au génie de la poésie celtique, le traducteur a su s'inspirer très-heureusement de la rude simplicité des vieux Bardes, sans s'abandonner comme les Gallois à cet enthousiasme aveugle qui s'efforce de dissimuler par des artifices de tra-

(1) Un vol. in-18 anglais, Paris, chez Didier.

duction les aspérités un peu barbares de cette sombre muse, et qui cherche des allusions profondes là où il n'y a bien souvent que de l'obscurité. Sa version est constamment simple, claire, concise, poétique aussi, par cela même qu'elle est simple et sans prétentions académiques. Elle laisse bien loin derrière elle, sous ce rapport, les traductions anglaises qui l'ont précédée. Quant à l'exactitude, elle leur est assurément très-supérieure. »

» Le critique de la *Quarterly-Review* veut bien rendre le même jugement.... D'autres autorités, soit galloises, soit anglaises, ont adhéré aux sentiments de la *Bibliothèque universelle de Genève* et de la *Quarterly-Review*. Mais l'unanimité des suffrages ne peut me faire illusion sur les parties défectueuses de ma traduction : d'une part, la subtilité de l'esprit bardique ; de l'autre, l'altération des textes, y ont multiplié les obscurités....

» Ce que je dis de ma traduction, je ne fais nulle difficulté pour l'avouer de mes commentaires.... Je n'ai pas la prétention qu'on les accepte tous sans contrôle, et j'admets volontiers que la confiance absolue avec laquelle on les a cités a pu avoir des inconvénients.... Pour qu'un commentaire fût adopté par l'histoire ou la philosophie, je voudrais le voir démontré presque mathématiquement; je voudrais que les fouilles de l'archéologue vinssent en aide aux assertions du philologue, comme cela est précisément arrivé un an après la publication de ce livre. Le fait vaut la peine d'être cité; je l'emprunte à un estimable recueil gallois, l'*Archeologia Cambresis* (janvier 1851). — On lira dans les poëmes de Liwarc'h-Henn qu'un de ses fils, appelé Gwenn, fut tué par les Anglo-Saxons en faisant le guet au bord du Morlaz, qu'il l'enterra lui-même non loin de la rivière, sous un poirier, et que, pendant la cérémonie funèbre, sur la plus haute branche de l'arbre, un oiseau chantait dont la voix joyeuse lui brisa le cœur.

» J'avais remarqué dans les environs d'Oswestry, à peu de distance du Morlaz, un tumulus appelé *Gorsedd-Gwen*, c'est-à-dire le Tertre de Gwenn, et j'aurais voulu le voir fouiller, espérant qu'il contiendrait les restes du fils de Liwarc'h-Henn. Ce désir devait être réalisé : quelques-uns de mes savants confrères de la *Société cambrienne* ont fouillé le tumulus, et il y ont trouvé le squelette d'un homme de six pieds. « Le nom de Gwenn, remarque la *Quarterly-Review*, à propos de ce fait intéressant, répond bien à celui du fils de Liwarc'h-Henn; la position géographique du tombeau est justement celle qu'on peut désirer, et la taille du squelette s'accorde avec la description que fait le barde de la stature de son fils. Jamais peut-être aucun poète jusqu'ici n'avait reçu des événements une confirmation plus éclatante de sa véracité. Hé bien! poursuit le critique anglais, avec un grand bonheur de rapprochement, nous ne savons si ce témoignage sorti de la tombe est plus remarquable que la vie extraordinaire qui respire dans les poëmes du vieux barde et de ses frères en poésie. Après un sommeil peu interrompu pendant des siècles, leur voix se fait de

nouveau entendre au milieu de notre civilisation moderne, et leurs ouvrages ont été jugés dignes du grand jour de la publicité dans le Paris de 1850. Les dix années qui se sont écoulées depuis cette époque, et l'examen à froid de mon œuvre, ne m'y ont fait rien remarquer d'assez grave pour nécessiter des changements notables. »

Après les lignes qu'on vient de lire, nous n'avons plus rien à ajouter : nous n'avons même pas de vœux à former pour un succès dont cette nouvelle édition est la meilleure preuve. Il ne nous reste qu'à féliciter la littérature bretonne d'avoir trouvé pour ses productions les plus vénérables et les plus originales un si habile interprète!

Nous ne pouvons pas laisser paraître le premier volume des *Chroniques et Légendes de la Vendée militaire*, sans lui souhaiter la bienvenue et toute la réussite dont il est digne. Si le talent de M. de Brem était nouveau pour la *Revue*, nous aimerions à lui en faire les honneurs dans un compte-rendu spécial et détaillé; mais là-dessus nos lecteurs en savent tout aussi long que nous, grâce au *Moulin de Landerose* et aux *Aventures du bonhomme Quatorze*. Certes ils admettront sans peine, avec M. Eugène de la Gournerie, que « nulle part le génie vendéen n'a été mieux saisi, et que nul auteur ne s'est maintenu plus constamment et plus naturellement à son niveau, par l'élévation de la pensée, la vérité de la couleur et la distinction de la forme (1). » Et ils voudront tous connaître cette *Gentilhommière* que, suivant son habitude, M. de Brem nous décrit avec tant de charme :

« L'ameublement (de la plus belle chambre) se composait d'une table de chêne, au milieu, d'un lit à la duchesse dont le fond et le ciel en camaïeu étaient entourés de rideaux de serge verte, avec une belle courte-pointe faite d'une de ces vieilles robes de grand'mères, si chères et si riches qu'elles passaient de génération en génération. Une armoire en noyer sculpté, un vieux bahut et quelques chaises étaient rangés le long des lambris, et l'étroit rebord du manteau de la vaste cheminée resplendissait d'une demi-douzaine de superbes coloquintes aux pommes d'or et de deux perroquets en plâtre, auxquels il ne manquait que la parole. »

« .... L'hospitalité que l'on trouvait chez le chevalier de B*** était digne de la simplicité du manoir : bonne, franche et cordiale, mais un peu grossière pour les esprits délicats de notre temps.

» Dès qu'un étranger faisait crier sur ses gonds la vieille porte d'entrée et mettait le pied dans la cour, un concert formidable d'aboiements se faisait entendre, et de chaque fumier, de chaque meule de paille, qui *ornaient* le devant de la maison, on voyait s'arracher des bassets de toutes tailles et de tous poils, qui venaient bravement reconnaître l'ennemi et sonner l'alarme. A ce bruit, une servante à jambes nues et coiffée à la

(1) *Introduction* des *Chroniques et Légendes de la Vendée militaire*, p. VII.

mode de Rosnay, avançait la tête en dehors de la fenêtre et disparaissait aussitôt, non pas pour faire un brin de toilette, comme on aurait pu le supposer, mais pour *affaires de service*. A peine les premières salutations étaient-elles faites, qu'on la voyait reparaître tenant d'une main un broc au large ventre, et de l'autre, une assiette de faïence, dans laquelle était peint un superbe coq rouge aux ailes déployées, et qui contenait des verres symétriquement rangés, l'orifice en bas, selon la coutume.

» Si la robuste caméristé, très au fait des habitudes du logis, n'attendait jamais l'ordre de son maître pour apporter à boire, celui-ci, à son tour, ne s'amusait guère à proposer des rafraîchissements à ses hôtes; il versait sans mot dire, et toujours à pleins bords, ne supposant pas qu'un homme pût être assez *soupe au lait* pour refuser un verre de vin cordialement offert »

Le Château d'Aspremont forme, avec *Une Gentilhommière en 1793*, l'ensemble du premier volume. Nous vous laisserons le plaisir de pénétrer dans ce manoir féodal et de suivre le drame qui s'y déroule entre le vieil intendant Beaupré — ce type du fidèle serviteur d'autrefois, — la douce et pieuse Reine, sa fille; Jeny, le pauvre *Innocent*, et les deux commissaires de la République, les *citoyens* Fouinet et Guilloteau.

La première série des *Chroniques et Légendes* s'écoule avec une rapidité de bon augure pour la suite de l'édition, et qui prouve que le souvenir de l'héroïque Vendée n'est pas, grâce à Dieu, près de s'éteindre encore. Bien des cœurs ont besoin, pour se fortifier et secouer un peu les tristesses du présent, de contempler dans le passé l'exemple le plus sublime de dévouement à la cause imprescriptible de la Religion et de la Justice.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

MÉLANGES.

LION ET LIONNE.

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

Paris, 15 Juillet 1860.

Jadis les Athéniens, gens naturellement frivoles et grands diseurs de riens, comme on sait, adoptaient de temps à autre un favori, un *lion* quelconque — homme, femme ou même simple animal, — sur lequel pût se porter leur goût volage, leur inconstante curiosité, et qui pût, pendant

quelque temps, fournir une pâture à leurs cancans quotidiens. Alcibiade fut, dans son temps, un *lion* célèbre; tout Athènes parla de lui au moins pendant deux fois vingt-quatre heures. Mais, hélas! l'idole vit bientôt son temple se vider et ses volages adorateurs porter ailleurs leur encens. Pour réveiller sa faveur éteinte et ramener à lui l'attention distraite, le *lion* délaissé ne trouva rien de mieux à faire que de couper la queue de son chien et de le lâcher ainsi mutilé à travers la ville. Le stratagème réussit. Athènes parla d'Alcibiade et de son chien pendant quelques heures encore, et puis tout fut dit : Alcibiade le débauché alla rejoindre dans l'oubli Aristide le Juste.

Les Athéniens de Paris sont en cela, comme en bien d'autres choses, les dignes fils de leurs pères. Que d'idoles élevées un jour sur l'autel et jetées à terre le lendemain! Que de hochets tour à tour adoptés et dédaignés par ces grands enfants! Sans remonter au déluge, et pour ne parler que de quelques-uns des plus célèbres *lions* parisiens, qui ne se rappelle lord Seymour, Tom Pouce, la giraffe et le chien *Munito*?

Aujourd'hui, deux *lions* nouveaux, ou plutôt un *lion* et une *lionne* se partagent les faveurs des modernes Athéniens : Monsieur Garibaldi et mademoiselle Rigolboche. Garibaldi et Rigolboche, Rigolboche et Garibaldi, voilà les deux noms qui mettent toutes les langues en mouvement, qui remplissent toutes les bouches; voilà les deux personnages qui, à l'heure qu'il est, occupent le pinacle de la célébrité.

En me promenant sur le Boulevard, j'ai saisi au vol des dialogues dans le genre de celui-ci :

Un Monsieur. — Quel début magnifique!

Un autre Monsieur. — Superbe, en effet. Le voilà dans Palerme.

— Dans Palerme! Et qui cela?

— Garibaldi, parbleu.

— Qui vous parle de Garibaldi et de Palerme? Je vous parle, moi, de Rigolboche et de son début aux Délassements-Comiques.

Ou bien :

— Avez-vous lu ses *Mémoires*?

— Qui ne les a lus!

— Quel style, hein!

— Que d'esprit!

— Quelles aventures dans les mers du Brésil!

— Dans les mers du Brésil! Vous ne parlez donc pas des *Mémoires de Rigolboche*?

— Eh! non, je parle de ceux de Garibaldi.

Voilà où en est *le peuple le plus spirituel de la terre!...*

— Rigolboche, qu'est-ce que c'est que ça, va me demander peut-être un abonné de l'Achaïe ou du Péloponèse, dont l'oreille est frappée pour la première fois par ce nom peu attique?

— Mlle Rigolboche, monsieur, est une danseuse, ne vous déplaise, non pas même une danseuse de l'Opéra, mais tout bonnement une danseuse de bal public, qui polke présentement sur les planches d'un théâtre du Boulevard, et dont tout le mérite consiste dans des poses équivoques et réside dans le jarret. C'est, du reste, une personne exempte de préjugés, une de ces femmes libres, selon le cœur des Saints-Simoniens du *Siècle*, de l'*Opinion nationale* et de la *Patrie*, et qui, nées dans le ruisseau, brillent un jour d'un éclat passager et honteux, et s'éteignent le lendemain sur un grabat d'hôpital. Née un siècle plus tôt, déesse de la Raison, elle eût reçu, sur l'autel de Notre-Dame, l'encens et les adorations des Alcibiades qui se disputent aujourd'hui ses œillades et ses entrechats. Il y a quelque trente ans, elle eût desservi le temple de Ménilmontant, en qualité de *prêtresse du premier degré*, et eût fait le plus bel ornement de l'église Saint-Simonienne.

A l'exemple de tous les personnages fameux qui ont joué un rôle considérable dans les affaires de leur pays, Mlle Rigolboche vient de publier ses *Mémoires*, destinés à transmettre son illustre nom à la postérité la plus reculée. Et ce qui n'est pas le signe du temps le moins caractéristique, c'est que ces *Mémoires* sont tout simplement l'événement littéraire du moment. Les éditions succèdent aux éditions; c'est une fureur. Ce succès a de quoi confondre certains personnages politiques de notre connaissance (*inter quos* M. Dupin), dont les *Mémoires* inachevés ne trouvent que de rares acheteurs et dorment du sommeil du juste dans l'arrière-boutique de leur éditeur. Que n'empruntaient-ils la plume de mademoiselle Rigolboche!

Voilà donc à quoi sert aujourd'hui la noble langue française : aux vulgaires confidences d'une danseuse! Voilà dans quel bas-fond est tombée notre littérature, la littérature de Pascal, de Bossuet, de Racine et de Chateaubriand! Les *Pensées*, les *Oraisons funèbres*, *Athalie* et le *Génie du Christianisme* s'appellent, à l'heure qu'il est, les *Mémoires de Rigolboche!* Ce contraste seul en dit plus que de longs discours.

J'en demande bien humblement pardon à la rivale des George Sand, des Daniel Stern et autres écrivains du *troisième sexe*, mais je confesse que je n'ai pas lu ses *Mémoires* et ne les lirai point. Pourquoi les lirais-je? Ne les sais-je pas par cœur d'avance, du premier mot au dernier? Que peut être cet insigne monument des lettres contemporaines, sinon un ramassis informe de coq-à-l'âne et de fadaises équivoques, propres tout au plus à amuser une société corrompue et blasée?

Quant à l'autre *lion* qui a l'honneur de partager avec Mlle Rigolboche les faveurs du goût public, et que le *Siècle* et l'*Opinion nationale* comparent à César et appellent un *héros de Plutarque;* quant à M. Garibaldi enfin, je ne dirai pas ce que j'en pense, et pour cause... Du reste, j'en pense si long que je n'aurais pas sitôt fini de le dire, et puis, sans parler des autres dangers, je m'exposerais sûrement à celui de voir tous les

marchands de vin patriotes, clients de la maison de commerce Havin, Jourdan, de la Bédollière et Cie, me courir sus et me jeter à la tête leurs brocs et leurs canons.

Par une coïncidence remarquable, M. Garibaldi et Mlle Rigolboche rédigeaient en même temps leurs *Mémoires*. Il est à croire que les deux auteurs se seront donné le mot. M. Alexandre Dumas qui, après avoir découvert l'an passé Schamyl et le Caucase, se prépare, comme chacun sait, à procéder cette année à la découverte de la Méditerranée, ce dont Christophe Colomb ne s'était jamais avisé (on ne pense pas à tout); M. Alexandre Dumas, dont la plume aux cent becs écrit cent volumes à la fois, sans compter ses drames, comédies, vaudevilles, etc., joués sur dix théâtres en même temps, et ses vingt romans publiés à la même heure au rez-de-chaussée de vingt journaux divers; ce prodigieux Briarée littéraire, que la postérité appellera l'écrivain-machine, a prêté à son *illustre ami* (par numéro d'ordre c'est le 224,822e) un des cent becs de sa plume et le secours de son intarissable faconde, pour le plus grand *esbattement* et contentement des buveurs de *petit bleu;* car il est inutile d'ajouter que c'est dans le *Siècle* que sont publiés les *Commentaires* du rival de César. Un seul chapitre de ces *Mémoires* m'est tombé sous les yeux; il était intitulé *Corsaire*... Ce titre m'a suffi.

Assurément monsieur Garibaldi et mademoiselle Rigolboche sont deux illustrations de premier choix, deux personnages dignes de l'estime et de la faveur du public qui les encense; eh bien! oserai-je le dire? oui, dussent l'*Opinion nationale* et le *Siècle* m'écraser sous le poids de leur lourde prose et déchaîner contre moi la meute de leurs lecteurs, je déclare que, *lions* pour *lions*, je préfère au *Corsaire* et à la danseuse la girafe et le chien Munito.

LOUIS DE KERJEAN.

NÉCROLOGIE.

Nous avions d'autant plus vivement regretté, le mois dernier, de renvoyer à cette livraison-ci la notice nécrologique suivante, que nous étions plus pressés de payer notre tribu d'hommage à la mémoire du saint prêtre qu'elle concerne et dont la mort date déjà de la fin de Mai.

Le R. P. BAIZÉ, *supérieur du Petit Séminaire de Chavagnes (Vendée).*

M. l'abbé Charles-Isidore Baizé, né aux Herbiers (Vendée) vers l'an 1799, fit ses premières études sous la direction d'un vertueux ecclésiastique de sa paroisse natale, aujourd'hui curé de Chambretaud, et il les

continua dans les petits colléges de Vendée ouverts à cette époque pour combler le vide fait dans les rangs du clergé par le glaive révolutionnaire. Ses capacités, ses hautes vertus ne tardèrent pas à attirer sur lui les regards de ses supérieurs. A peine ses études théologiques, où il avait obtenu les plus grands succès, étaient-elles achevées, que le R. P. Baudouin, cet autre Zorobabel revenu de l'exil pour relever les temples et les autels sur le sol de notre patrie, crut devoir, en 1819, l'associer à ses fatigues et à ses travaux de tout genre. A cette nouvelle école de science, de sainteté et d'expérience, l'abbé Baizé grandit bien vite aux yeux de Dieu et des hommes; il devint en peu de temps l'âme du Séminaire de Chavagnes et l'un des modèles les plus accomplis du parfait ecclésiastique. Il sut copier si admirablement le bel exemplaire qu'il avait sous les yeux dans le P. Baudouin, qu'après la mort de ce dernier, en voyant tout dans l'établissement marcher avec le même ordre et la même sagesse, on s'écriait : « Élie a quitté la terre, mais il a donné à Élisée son manteau. » C'est toujours le même esprit qui règne, et cet esprit, qui n'était autre que l'Esprit de Dieu, le R. P. Baizé l'a conservé quarante ans et plus dans le Séminaire de Chavagnes.

Homme de toutes les vertus et de tous les mérites, il excita l'admiration de quiconque l'approcha et put le connaître. Les parents des élèves, après avoir considéré ses manières si douces et si paternelles, s'estimaient heureux de lui confier leurs enfants, et les enfants eux-mêmes s'arrachaient sans peine des bras de leurs mères après sa première caresse, après son premier sourire; ils comprenaient qu'ils ne faisaient que changer de famille.

Mgr Baillès connaissait bien cette puissante attraction, lorsqu'il le nommait supérieur du collége Richelieu de Luçon; mais la Providence en avait décidé autrement : le père devait mourir au milieu de ses premiers enfants.

Il continua donc à diriger le Séminaire de Chavagnes et les Missionnaires de *Marie immaculée*, dont il a été, pour ainsi dire, le fondateur et le supérieur; il ne cessa jamais d'attirer de toutes les parties du diocèse, et pendant l'année et aux distributions de prix, un concours innombrable d'ecclésiastiques toujours heureux de le consulter et d'emporter une de ses paroles comme un trait de lumière. Les laïques eux-mêmes trouvaient bien souvent dans sa sagesse et dans sa prudence les conseils les plus salutaires. *Il était tout à tous, pour gagner tous à J.-C.*

Aussi, à peine a-t-on connu la maladie qui nous l'a enlevé, que de toutes parts on s'est empressé de le visiter, et chacun en se retirant se sentait le cœur brisé, comme quand on s'éloigne du chevet d'un père mourant. Le mal était tel, en effet, qu'il ne laissait qu'un miracle pour espérance. Le malade lui-même ne comptait plus sur la vie, il avait fait entendre qu'il regardait sa fin comme prochaine. Tous voyaient le jour de sa fête (1) approcher avec anxiété, un pressentiment triste s'était emparé de toutes les âmes. *C'est demain*, se disait-on, *c'est demain qu'il va nous quitter.* Le lendemain parut, saint Isidore sembláit sourire du ciel : le malade était mieux. Il devait passer cette dernière fête sur la terre; mais à minuit moins dix minutes, le 16 mai, après avoir accordé, à l'occasion de sa fête, un congé à ses chers élèves, et les avoir bénis ainsi que tous ses missionnaires, sa belle âme, riche de toutes les vertus, partait pour l'éternité chanter, en

(1) 16 mai, saint Isidore.

compagnie des anges et de son saint patron, le *Te Deum* d'action de grâces.

Cette mort, précieuse devant Dieu et heureuse pour le cher défunt, a couvert de deuil toute notre Vendée. Le prêtre a perdu un modèle, le fidèle un guide, le pauvre un appui et l'enfant un père. A cette triste nouvelle Mgr l'Évêque n'a pu s'empêcher de s'écrier : — « Nous avons fait là une de ces pertes qu'on ne répare pas! » — Trois jours durant, le corps a été exposé dans une chapelle ardente et les fidèles se sont pressés en grand nombre autour de son cercueil. L'idée de sa sainteté était si grande, que tous voulaient lui faire toucher quelques objets, et une mère, avec une foi admirable, a voulu que son enfant infirme fût déposé sur ses pieds. Un missionnaire, en célébrant la sainte messe, a excité un mécontentement général parmi les élèves de la maison, en supposant, dans une allocution, que son âme était dans le purgatoire : « *Oh! non*, disaient plusieurs » d'entre eux en sanglotant, *il n'est point dans le purgatoire, il est bien* » *dans le ciel!* »

Cependant nous nous rendions de toutes parts, et le 18 mai, à neuf heures du matin, plus de cent cinquante ecclésiastiques étaient réunis au séminaire, pleurant tous comme des enfants à la mort de leur père.

Notre vénéré prélat, sans une grave indisposition qui ne lui permettait pas de quitter la chambre, eût lui-même présidé la cérémonie. Il s'est fait représenter par M. l'abbé Menuet, vicaire général du diocèse : c'était l'ami des prêtres qui venait rendre les derniers devoirs à l'ami des prêtres.

On voyait aussi M. le supérieur du Grand-Séminaire, son économe, plusieurs chanoines de la ville épiscopale, bon nombre de professeurs de l'institution Richelieu; M. le supérieur du séminaire des Sables et l'abbé Laporte, si attaché au défunt; les Jésuites de Nantes avaient envoyé leur représentant; l'aumônier et les frères de Saint-Gabriel, les Ursulines de Chavagnes, les religieuses des Brouzils et de Saint-Laurent s'étaient fait un devoir d'accourir à ces funérailles. Tous les prêtres avertis à temps étaient là, ainsi que des membres de toutes les communautés religieuses.

Le convoi s'est mis en marche à neuf heures et demie. On a d'abord porté le corps à la chapelle du séminaire, où, après le chant d'un nocturne, M. le supérieur du Grand-Séminaire de Luçon a fait l'absoute. De là, on s'est rendu à l'église de la paroisse, où se pressait une multitude immense de laïques de tout rang et de toutes conditions venus des quatre points de la Vendée, pour rendre les derniers devoirs au directeur de leur jeune âge. M. l'abbé Menuet a chanté la messe des funérailles. « Si je n'avais pas le cœur si gros, me disait-il à moi-même, je dirais » bien un mot, mais je ne pourrais ouvrir la bouche. Et puis que dire à sa » louange de plus éloquent que toutes les larmes qui coulent, non-seulement » des yeux des ecclésiastiques, mais des yeux de toute l'assistance. » — Après cette messe, où l'on était plus tenté d'invoquer le défunt que de prier pour lui, des prêtres l'ont porté à sa dernière demeure, au milieu des enfants de l'excellente paroisse de Chavagnes, dans le cimetière de tous. Son corps repose là, mais son âme est au ciel; si nous avons perdu un ami sur la terre, nous avons un intercesseur de plus dans la gloire. C'était le langage de tous.

UN PRÊTRE DE LA VENDÉE.

LETTRES INÉDITES DE HENRI IV

RECUEILLIES PAR LE PRINCE AUGUSTIN GALITZIN (1).

Le passage de M. Villemain au ministère de l'Instruction publique est à jamais honoré par deux décisions dignes de l'illustre écrivain : il a recueilli les restes précieux de Ninive, et ordonné la recherche et la publication des lettres de Henri IV. Par là sont éclairées deux importantes périodes de l'histoire. La civilisation des Assyriens, si curieusement racontée par le ciseau des sculpteurs, est antérieure à tous les monuments écrits de l'antiquité classique. Celle-ci, par les récits d'Hérodote et de Diodore de Sicile, n'avait pu nous transmettre que des traditions restées vives, il est vrai, par l'éclat des souvenirs, mais cependant devenues vagues à force de lointain. Et, de même, l'histoire de Henri IV, avec les guerres de religion au milieu desquelles ce vaillant prince passa la première partie de sa vie, avec cette administration si sage et si féconde dont il remplit les années pacifiques de son règne, forme l'un des degrés les plus intéressants de notre état moderne. Le seizième siècle avait préparé le mouvement intellectuel par les grands événements qui s'y étaient développés, bien que leurs germes fussent un peu antérieurs. Ces germes, c'étaient l'invention de la boussole, de la poudre, de l'imprimerie, la découverte de l'Amérique, du cap de Bonne-Espérance conduisant à l'Inde, enfin la littérature antique, refluant du Bosphore vers l'Occident avec les Grecs fugitifs

(1) Un volume in-8°, Paris, Téchener.

échappés à la ruine de leur patrie. Cette littérature merveilleuse, à peine entrevue du moyen âge, fit une véritable invasion dans l'Europe, et la colonisa, en quelque sorte, au point de vue intellectuel, après la chute de Constantinople. Elle se substitua victorieusement à la littérature épuisée des trouvères et des troubadours, qui eux-mêmes avaient été les successeurs des bardes et des scaldes du Nord. Mais la Renaissance, après avoir jeté son premier éclat, en vint bientôt à l'heure de l'épreuve, et cette heure fut la vie entière de Henri IV. Le vin de Jurançon qu'au moment de sa naissance lui fit boire son aïeul Henri d'Albret semble être le symbole des travaux destinés à l'héroïque enfant, et celui du courage, de l'entrain et des qualités généreuses, par lesquels il sut maîtriser la fortune et rester vainqueur non le plus terrible mais le plus aimable.

Bientôt, en effet, les événements se préparent par la faiblesse même de son père, qui, premier prince du sang, est mis en avant par toute la noblesse française, révoltée de l'orgueil et de l'ambition des princes de Lorraine, oncles de la reine Marie Stuart, épouse de François II. Appelés à gouverner sous ce faible enfant, les Guises prennent le rôle catholique, s'allient à la politique perfide de Philippe II et aspirent au trône de la France sacrifiée à l'étranger. La noblesse, qui alors avait presque seule une vie politique, s'empare du rôle opposé. Pour lutter contre les Guises et l'Espagne, elle se fait calviniste et choisit pour chef celui que la loi salique indiquait comme le successeur éventuel des tristes enfants de Henri II, écrasés sous le poids des géants lorrains. Antoine de Bourbon était peu apte à accomplir la tâche difficile que le sort lui imposait. D'un caractère léger et frivole, et plus occupé de sa toilette et de ses vêtements élégants auxquels il joignait des pendants d'oreille, que de grandes actions à exécuter par le travail et l'énergie, il était le beau Pâris de son temps. Mais il avait une femme qui n'était pas Hélène, et un frère cadet qui, sans être Hector, était à la hauteur des plus vigoureux caractères de l'époque. Jeanne d'Albret, dans sa petite Navarre, avait toutes les vertus d'une femme, d'une mère et d'une reine. Sa vie austère, sa fermeté d'âme, contrastaient singulièrement avec la dissipation, les intrigues galantes et les irrésolutions que l'on remarquait à la cour de Catherine de Médicis.

Notre poète poitevin, André de Rivaudeau, en a laissé un touchant témoignage. Il lui dit à elle-même :

Miroir des bonnes meurs et de la piété,
Suivant les pas d'Astrée et la droicte équité,
Très-libérale aux bons, aux meschants rigoureuse,
Amie des sçavants, sçavante et vertueuse,
Vers qui ni les plaisans, les poètes, ni flatteurs,
Ni ces trouveurs d'argent, ni ces grands prometteurs
Ont favorable accès ; mais ceux dont la justice
Vous est bien apèrçue ennemie du vice.

Et ailleurs, il dit à Françoise de Rohan, dame de la Garnache, cousine germaine de la reine de Navarre :

Et puis vous demourez en cette saincte cour,
Où la belle vertu fait aujourd'hui séjour,
Parente et bien privée à une Grand'Princesse,
Qui de sa mère tient le sçavoir et sagesse (1).

Un trait caractérise particulièrement la fermeté d'âme de Jeanne d'Albret. Le célèbre François de la Noue, né comme on sait dans le pays de Retz, soit au petit manoir dont il portait le nom, dans la commune de Fresnay, soit au château de Briord, qui lui revint du chef de sa mère Catherine de L'Espervier, ayant eu le bras fracassé au siége de Fontenay, en 1569, se retira à la Rochelle pour se faire traiter. Il refusait de laisser couper ce membre endommagé et déjà atteint de la gangrène. Le chirurgien, voyant qu'il y allait de la vie du malade, et ne pouvant vaincre son obstination, eut l'idée de s'adresser à la reine de Navarre, alors présente à la Rochelle. Jeanne, par ses paroles à la fois persuasives et encourageantes, détermina l'intrépide capitaine à consentir à l'amputation, qui se fit séance tenante, et Jeanne d'Albret, pour poursuivre jusqu'au bout l'action qu'elle venait de déterminer, tint elle-même le bras pendant l'opération. Une différence si tranchée entre la mâle fermeté de la reine de Navarre et la marche incertaine, astucieuse de la reine-mère de France, était sans doute moins un calcul chez Jeanne qu'une de ces oppositions naturelles

(1) La mère de Jeanne d'Albret était Marguerite de Valois, sœur de François Ier, femme de noble cœur et de grand esprit qui détermina Charles-Quint à accepter les conditions de la libération du roi de France. Elle est l'auteur des *Contes de la reine de Navarre*.

qu'il plaît à la Providence d'établir si fréquemment dans ses œuvres. Henri apprit la galanterie à la cour de Catherine, mais il trempa son âme à celle de la reine de Navarre. Et je ne sais quelle autre a jamais présenté un si parfait assemblage de douceur et de fermeté que l'âme d'Henri IV. Dans l'adversité, sa gaîté fut aussi inaltérable que son courage; dans la prospérité son coup d'œil embrassa tout de la manière la plus sérieuse et veilla à chaque chose comme une providence souveraine. Secondé par son admirable ministre, il ferma en peu de temps les plaies de la guerre civile, fit oublier les haines et les discordes, favorisa l'agriculture, enrichit la France, et s'enrichit lui-même au point d'amasser des trésors considérables avec lesquels il se disposait à combattre la maison d'Autriche, et à réduire cette puissance démesurée qui avait tant troublé l'Europe et la France en particulier, sous la politique cauteleuse et violente à la fois de Charles-Quint et de Philippe II.

Le coup de poignard de Ravaillac arrêta les projets d'Henri IV, et rendit certes plus de services à la cause espagnole qu'à celle des huguenots. Or, ce roi que quelques historiens modernes se sont plu à rapetisser, afin sans doute d'exprimer quelque chose de nouveau et de piquer la curiosité, n'a besoin d'autre panégyrique que ses propres œuvres : il a conquis son trône à l'aide d'un petit nombre de braves, contre des adversaires puissants au dedans et au dehors, il a fait succéder la paix et l'abondance à la discorde, au malheur et à la misère, il s'est rallié ses ennemis, et est resté l'inviolable ami de Sully qui ne l'avait pas suivi dans sa conversion. Voilà les actes apparents : mais les actes intérieurs, les ressorts secrets qui se relient à la conscience, voilà ce qu'il importe d'étudier quand on veut juger l'homme dont on connaît seulement les actions plus ou moins couronnées de succès. Ce sont ces actes, ces ressorts qui se révèlent avec une abondance et une richesse merveilleuses dans la correspondance d'Henri IV. On ne fait pas ce qu'il a fait sans méditer beaucoup ; or, comme sa méditation ne s'accomplissait pas dans la solitude, mais au milieu de la foule et en présence de mille difficultés toujours en action, il a dû parler, écrire toute sa pensée, la faire connaître au jour le jour, de près ou de loin, à ceux qui l'entouraient et à ceux qu'il faisait mouvoir

sur les frontières ou au milieu des cours étrangères. Il avait la parole sur les lèvres comme la pensée au cerveau, il avait la plume à la main non moins que l'épée ; et s'il ne craignait pas de se servir de celle-ci, il employa l'autre encore davantage, Dieu merci ! Il n'a pas composé de poèmes ni d'œuvres littéraires comme Frédéric II ; mais, sans le vouloir et sans y penser, il a écrit sa vie et déposé son génie dans ses lettres qui sont restées en fort grand nombre. M. Berger de Xivrey, aidé de tout l'appui du gouvernement, en a recueilli la matière de sept grands volumes in-4°, qu'il a publiés ; et, après cette abondante collecte, le prince Augustin Galitzin a rassemblé des matériaux, non moins intéressants, et en quantité suffisante pour remplir un fort in-8°. Pour se rendre compte, dit-il, de toutes les qualités si brillantes et en même temps si solides de Henri IV, il faut l'étudier dans sa correspondance. M. Berger de Xivrey fait observer à bon droit dans la préface qu'il a mise en tête de son recueil (1), que « aucun de ces heureux traits dont se composa l'image que nous nous sommes tous faite de Henri IV, n'est effacé par ses écrits. Cette noble figure historique, en restant aussi aimable d'esprit, d'ardeur et de bonté, y laisse voir de plus en plus l'homme supérieur, le prince vraiment digne du trône, le héros français par excellence. »

« La partie la plus animée de nos lettres, continue le prince Galitzin, est extraite des manuscrits de Théodore et Denys Godefroy. Ces manuscrits forment une collection de cinq cent quarante-six portefeuilles et volumes in-folio et in-4°, commencée, dans la première moitié du XVIIe siècle, par Théodore Godefroy et son fils Denys, historiographe de France. Continuée par les fils de ce dernier, Denys et Jean, elle fut acquise après la mort de celui-ci (1732) par Antoine Moriau, procureur du roi, qui mourut le 20 mai 1749 et la légua, avec ses livres, à la bibliothèque de la ville de Paris, d'où elle passa, après 1793, à celle de l'Institut. Notre honorable devancier (M. Berger de Xivrey) a copié et mentionné plusieurs lettres du manuscrit (1549) de la bibliothèque Mazarine, toutes relatives aux affaires du domaine royal. Nous avons trouvé dans ce manuscrit quelques autres lettres qui n'ont pas fixé son atten-

(1) Recueil des lettres missives de Henri IV, publié par ordre du Roi, par M. Berger de Xivrey, membre de l'institut, t. I, p. XXX.

tion; elles ont attiré la nôtre, parce qu'elles rappellent, en même temps que les imperfections de l'antique magistrature française, sa puissance, contre-poids salutaire de toute monarchie, et ses franchises depuis longtemps effacées avec tant d'autres.

» C'est notamment la lecture de ce recueil qui nous a convaincu que, sauf saint Louis, idéal du monarque chrétien, la France n'a vraiment pas eu de meilleur roi, qui l'aima plus, et « doubta moins hasarder pour elle sa vie! » Si Louis XIV est le grand roi, Henri IV demeurera le type du bon roi.

» Il n'était point ami feint ni froid; il n'allait point par soubresauts et saccades, il savait ce qu'il voulait et le faisait. Ployable seulement à la clémence, il prenait plaisir à faire le bien que d'autres se contentaient de promettre. Aussi sincère catholique qu'il avait été zélé huguenot, il avait coutume de répéter qu'il voudrait avoir perdu un bras pour réunir ses sujets dans une même croyance. Il ne croyait pas que la liberté n'était uniquement bonne qu'à couronner, en temps opportun, l'édifice de l'État, il entendait qu'elle en fût la base et le fondement, comme l'a parfaitement établi son historien le plus récent, M. Poirson.

» A la nouvelle de l'assassinat de Henri IV, saint François de Sales adressa à un sien ami cette épître peu connue :

« Ah! monsieur mon amy, il est vray, l'Europe ne pouvoit avoir aucune mort plus lamentable que celle du grand Henri IV. Mais qui n'admireroit avec vous l'inconstance, la vanité et la perfidie des grandeurs de ce monde? Ce prince ayant esté si grand en son extraction, si grand en la valeur guerrière, si grand en victoires, si grand en triomphes, si grand en bonheur, si grand en paix, si grand en réputation, si grand en toutes sortes de grandeurs; hé, qui n'eust dict que la grandeur estoit inséparablement liée et colée à sa vie; et que luy ayant juré une inviolable fidélité, elle esclateroit un feu d'applaudissement à tout le monde, par son dernier moment, qui la termineroit en une glorieuse mort; non, certes, monsieur, il sembloit bien qu'une si glorieuse vie ne devoit finir que sur les despouilles du Levant, après une finale ruine de l'hérésie et du Turcisme. Ces quinze ou dix-huit ans que sa forte complexion et sa santé, et que tous les vœux de la France

et de plusieurs gens de bien, hors de la France, luy promettoient encore de vie vigoureuse, eussent été suffisants pour cela : et voilà qu'une si grande suitte de grandeurs aboutit à une mort qui n'a rien de grand que d'avoir esté grandement funeste, lamentable, misérable et desplorable. Et celuy que l'on eust jugé presque immortel, puisqu'il n'avoit pu mourir parmi tant de hazards, desquels il avait si longuement fendu la presse pour arriver à l'heureuse paix de laquelle il avoit esté jouyssant ces dix années dernières, le voilà mort d'un contemptible coup de petit couteau, par la main d'un jeune homme incogneu, au milieu d'une rue. Enfans des hommes, jusques à quand serez-vous si peusans de cœur? Pourquoy chérissez-vous la vanité? et pourquoy pourchassez-vous le mensonge? Tout ce que ce monde nous fait voir de grand n'est que phantosme, illusion et mensonge? Qui eust dict, je vous supplie, monsieur mon cher amy, qu'un fleuve d'une vie royale, grossi de l'affluence de tant de rivières d'honneurs, de victoires, de triomphes, et sur les eaux duquel tant de gens estoyent embarqués eust deu périr et s'évanouir de la sorte, laissant sur la grève et à sec tant de navigeans? N'eust-on pas plutôt jugé qu'il devoit aller fondre dans la mort, comme dans une mer et océan, par plus de triomphes que le Nil n'a d'emboucheures? Et maintenant les enfans des hommes ont été trompés et déceus en leurs balances, et leurs présages ont esté vains. Mon Dieu, monsieur, que sommes-nous sages par tant d'expériences? que ne mesprisons-nous ce monde, lequel en tout est si fresle et si imbécille? que ne nous tenons-nous au pied de ce roi immortel?

» FRANÇOYS E. de GENÈVE.

» *A Nessy, le* 27 *mai* 1610. »

La première lettre du nouveau recueil est datée de Saint-Jean-d'Angély, le 18 mars 1569, quelques jours seulement après la bataille de Jarnac. Le roi de Navarre est âgé de seize ans. Il a combattu sous l'amiral Coligny, le chef le plus accrédité des huguenots; il a été vaincu avec lui; mais, dans sa lettre au duc d'Anjou, il ne témoigne ni aigreur ni abattement, il traite d'égal à égal avec le vainqueur, en observant les formes d'une civilité parfaite. Il le prie de

lui adresser le rôle des gentilshommes faits prisonniers dans la bataille, il demande l'autorisation d'envoyer des chirurgiens pour panser les blessés, et leurs domestiques pour les servir. Quant aux prisonniers, si on veut les mettre à rançon ou les échanger, il est prêt à traiter.

Dans la lettre suivante, au même duc d'Anjou, il est question d'un échange partiel de prisonniers, et le roi rappelle que : « il y a aussi un nommé Du Verger Beaulieu, lequel a payé sa rançon, et néantmoins on l'a faict obliger de sa foy de ne porter les armes. Il vous plaira l'en descharger, comme au semblable feront ceux qui s'en retourneront de deçà. » Voila des mœurs loin de nous ! Mais on ne peut se lasser d'admirer ce respect de la foi et de la conscience, pratiqué au milieu des fureurs de la guerre civile.

Au siége de Laon, en juillet 1594, le roi reçut du duc de Lorraine, chef de la maison, un envoyé chargé de proposer une conciliation entre le roi et les chefs de la famille de Guise. Le roi y consentit et fit remettre une note où il était dit : Avant toute chose, sa Majesté entend qu'on soit d'accord sur trois poinctz : « l'ung qu'Elle ne recevroit le duc de Mayenne à traiter comme chef du party, le second, qu'il ne se mesleroyt de traiter du faict de la religion ; troisième, qu'il ne se joindroit le roi d'Espagne avecq luy au traicté ; que s'il vouloit entrer en traicté avec ces conditions, et envoyer les articles signez de sa main de ce qu'il prétendoit tant pour lui que pour autres de sa maison et adherant, Elle les verroit en son Conseil, et sy Elle trouvoit fondement pour en espérer une bonne conclusion, Elle accorderoit une trefve de deux mois, à la charge des trois poinctz ci-dessus déclarés ; ne voulant, pour le regard du premier, admettre aulcun pour compagnon en son royaume, auquel Dieu la constitué seul, comme aussy ayant pleu à sa bonté divine l'inspirer à embrasser la religion catholique, apostolique et romaine, et recognoistre que l'église catholique est la vraye église avec ferme volonté et résolution d'y vivre et mourir, la conserver et protéger de tout son pouvoir, mesmes exposer sa vie et son sang pour cest effet. Sa Majesté ne veult que aultre de son royaulme s'attribue ou prétende aulcune part en la protection d'icelle : et pour le troisième, si le roi d'Espagne a intention de faire la paix avec sa Majesté, il n'est raisonnable qu'Elle souffre que ce soit

par le moyen de ses subjectz ni conjointement avec eux pour ne le rendre protecteur de ce qu'Elle leur pourroit accorder (1). »

Le présent recueil, dont la plus grande partie est composée de lettres et de pièces recueillies à la Bibliothèque Mazarine, abonde en documents de la plus haute importance pour éclairer l'histoire du temps. Telles sont les déclarations de juin 1587 et de décembre 1588, où le roi de Navarre, les princes du sang et nombre de chefs protestent que, s'ils entrent armés sur les terres du royaume, ce n'est pas pour combattre le roi, mais pour résister à la maison de Guise qui, appuyée sur l'étranger à qui elle livre la France, cherche à s'emparer du trône, comme déjà elle a saisi le pouvoir. Tel est encore le serment prêté par le roi le 4 août 1589, après la mort de Henri III, serment de maintenir en son royaume la religion catholique, suivi de la reconnaissance des princes du sang.

Nous ne saurions assez rendre grâce au prince Galitzin d'avoir rassemblé et publié tant de pièces curieuses, concernant un roi d'un caractère aussi original et aussi accompli. Parmi les rois, nul ne fut plus homme, et parmi les hommes nul ne fut plus roi qu'Henri IV. La fortune l'a fait chef de parti pendant longtemps, et il est peut-être le seul qui ne se soit pas rendu haïssable dans ce rôle qui a jeté tant de sombre sur les uns, tant de ridicule sur les autres.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de voir notre article se terminer par l'itinéraire du roi de Navarre en nos contrées de l'Ouest, pendant ses campagnes aventureuses de 1588 et de 1589. Le voici, extrait de la chronologie donnée par M. Berger de Xivrey à la suite de l'un de ses volumes. Le 9 août 1588, le roi de Navarre, à la tête de sa petite armée, composée au plus de deux ou trois mille hommes, part de la Rochelle, entre en Poitou et couche à Luçon ; le 10, dîne à Luçon (le dîner se faisait alors vers dix heures du matin) et couche à Bournezeau ; le 11, dîne à Bournezeau, couche aux Essarts ; le 12, dîne aux Essarts, couche à Saint-Georges de Montaigu; 13, à Saint-Georges ; 14, dîne à Saint-Georges, couche à Mouchamp ; 15, Fontenay; 16, Benet ; 22, 31, La Rochelle ; 7, 9 septembre, Saint-

(1) Pages 134 et suivantes.

Jean-d'Angély ; 10, Fontenay-l'Abattu ; 12, Fontenay-le-Comte ; 14, La Châtaigneraie ; 16, les Herbiers ; 17, Tiffauges ; 18, la Boucherie, Gétigné ; 21, Mortagne ; 22, 23, 24, Doué, Gonnord.

Il part de là, par une marche rapide, afin de venir prendre son artillerie envoyée de la Rochelle à la Barre-de-Mont, faire une feinte sur Beauvoir et s'embarquer pour attaquer Saint-Nazaire et se rendre maître de l'embouchure de la Loire.

Le 27, il couche à Chemillé ; le 28, à Montrevault ; le 2 octobre, à Château-Seaulx ; le 3, dîne à Vertou, évite Clisson, devant lequel il craignait de s'arrêter trop longtemps, passe la Sèvre et vient coucher à la Touche-Limousinière. Le 4, dîne à la Touche, et vient coucher au château de la Garnache appartenant à sa parente, Françoise de Rohan, alors réfugiée à Nantes. C'est dans ce château que se passa une anecdote curieuse, racontée par d'Aubigné : « Le roi était couché en une grande chambre royale, dans un lit entouré de rideaux de serge verte. La Force et moi étions dans un autre lit au bout de la même chambre. La Force, pour n'être entendu du roi, qu'il croyait dormant, me parlait dans le tuyau de l'oreille ; et comme j'étais accablé de sommeil, je l'entendais à peine : Que dis-tu, La Force, lui ajoutai-je ? Eh sourd que tu es, me crie le roi, il te dit que je suis un ladre vert et un méchant prince. « Dormez, dormez, sire, lui répondîmes-nous, nous n'avons pas encore tout dit. »

Le lendemain 5, le roi coucha à Saint-Gervais et, de là, dirigea le siége de Beauvoir jusqu'au 23. Il se détermina à faire ce siége parce que la saison était trop mauvaise et trop avancée pour l'attaque de Saint-Nazaire, qui devait avoir lieu par mer. D'ailleurs, on venait d'apprendre que l'armée de la Ligue s'avançait, commandée par le duc de Nevers. Le 24, après la capitulation de la place, le roi dîne à Beauvoir, soupe et couche à Touvois ; le 25, 26, à Saint-Georges de Montaigu ; 28, la Châtaigneraie ; 30, Fontenay-le-Comte ; 3 décembre, Saint-Jean-d'Angély ; 1er janvier 1589, à Niort. C'est ce jour là que le duc de Nevers force la garnison de la Garnache à se rendre, après trois jours d'une sanglante résistance dirigée par Du Plessis-Gesté. Le 2, à Fontenilles ; 7, dîne à Fontenilles, couche à Sainte-Hermine ; 9, dîne à Sainte-Hermine, soupe et couche à la Motte-Freslon ; du 10 au

20, il est atteint d'une fluxion de poitrine très-grave, au château de la Motte-Freslon, paroisse du Champ-Saint-Père; 21, Luçon; 22, dîne et couche à Fontenilles; 25, Niort; 31, La Rochelle.

Comme on le voit, le Poitou fut le théâtre de bien des allées et venues, de faits d'armes et de dangers pour celui qui un an plus tard devait être roi de France.

C'est de Fontenay qu'est datée, en juin 1587, la remarquable déclaration du roi, au sujet de son entrée armée sur les terres de France, publiée dans le volume dû aux soins de M. le prince Galitzin.

Le volume si français que vient de publier le prince russe, est un bel in-8° de 440 pages, auquel M. Téchener, secondé par les presses de M. Lahure, successeur de Crapelet, a donné tous ses soins. Point de luxe, point de vains ornements, mais perfection et noblesse dans la simplicité, voilà le caractère physique du volume, comme c'en est aussi le caractère moral.

CH. DE SOURDEVAL.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.

LA LÉGENDE DES SIÈCLES

PAR M. VICTOR HUGO (1).

III.

A LA FRANCE.

Livre, qu'un vent t'emporte
En France où je suis né !
L'arbre déraciné
Donne sa feuille morte.

Telle est la dédicace. Je gagerais que M. V. Hugo ne serait pas fort aise qu'on le prît au mot, et qu'on vît dans le dernier vers l'expression fidèle de sa pensée. Quoi qu'il en soit, le mot n'est pas exact, la *feuille* que le vent a pris à *l'arbre déraciné*, pour nous l'apporter, n'est point *morte*. Dieu merci. Si elle n'a pas le doux éclat de quelques-unes de ses aînées, des *Feuilles d'automne*, par exemple, si ses teintes sont plus assombries et plus heurtées, elle n'en est pas moins vivace. Si ces deux mots ne s'entrechoquaient et ne s'excluaient l'un l'autre, j'appellerais volontiers le nouveau recueil *les Feuilles d'hiver*. Presque tout, en effet, y est sombre et désolé, comme une froide journée de décembre ; à peine si, de temps à autre, le soleil perce l'épaisse nuée de ses pâles rayons. *La Légende des siècles* pourrait s'appeler *La*

(1) Voir la *Revue* t. VIII, pages 23-35.

Légende du mal; le mal, en effet, y règne presque en maître, il en est le principal héros.

Dans l'un de ces accès de misanthropie que l'exil, même volontaire, doit souvent apporter à l'imagination et au cœur, M. V. Hugo a jeté les yeux sur le passé, et il n'y a vu, à peu de chose près, que rapines, vols, assassinats, tyrannie; il a peint ce qu'il a vu, ou plutôt ce qu'il a cru voir; il a entassé poèmes sur poèmes pour chanter les crimes imaginaires ou réels de personnages vrais ou fictifs; il a fait de ces morceaux détachés un tout, et a écrit sur la couverture : *Légende des siècles. — Légende des siècles!* cela est bientôt dit. Cette prétendue Légende des siècles n'en est guère que le pamphlet; on a voulu composer l'épopée de l'humanité, et on n'a fait qu'un énorme mélodrame de dix mille vers.

Demandons à M. V. Hugo quel a été son but et quel est l'objet précis de son œuvre. « Tous ces poèmes, dit-il dans sa préface, sont » de la réalité historique condensée....; la fiction, parfois, la falsifica- » tion, jamais; *aucun grossissement de lignes; fidélité absolue* à la » couleur des temps..... Ce livre est une tentative vers l'idéal; rien » de plus..... Exprimer l'humanité dans une espèce d'œuvre cyclique, » la peindre *successivement* et *simultanément* (?) sous tous ses » aspects, histoire, fable, philosophie, religion, mœurs....; faire appa- » raître dans une sorte de miroir *sombre* et *clair* (?).... cette grande » figure *une* et *multiple*, LUGUBRE et RAYONNANTE, FATALE et SACRÉE, » l'homme; voilà de quelle pensée est sortie la *Légende des siècles*.... » — Ces poèmes ne sont autre chose que des empreintes successives » du profil humain, de date en date, depuis Ève, mère des hommes, » jusqu'à la Révolution, mère des peuples.... » Superbe antithèse n'est-il pas vrai? — Avant de poursuivre, ne sentez-vous pas, comme moi, le besoin de remercier M. V. Hugo de ce qu'il veut bien nous apprendre que la Révolution française est la « mère des peuples », et que, jusqu'à elle, il n'y avait sur la terre que des hommes épars, sauvages peut-être, mais barbares, à coup sûr.

Tel fut le lamentable tableau que présenta l'humanité, pendant six mille ans, *la Légende des siècles* en fait foi, M. V. Hugo nous l'affirme en prose et en vers, et certains journaux le répètent tous les jours à

leur *million de lecteurs*, comme parle le modeste M. Havin. Enfin, la Révolution vint et les peuples naquirent, et avec eux la civilisation, les lumières, le génie, toutes les vertus, toutes les grandeurs à la fois. Quelques milliers de têtes tombèrent, dit-on ; mais c'était la civilisation qui, armée de la guillotine, décapitait la barbarie. Aux peuples nouveau-nés il fallait un baptême : on les baptisa dans le sang.

La Révolution, *mère des peuples!* Nous avions cependant vaguement entendu parler, et nos lecteurs aussi sans doute, de l'existence antérieure d'un peuple grec, d'un peuple romain, d'un peuple égyptien, et même d'un peuple français. Mais c'était évidemment une erreur de date : tous ces peuples-là sont nés en 1789, et la Révolution en est la mère. Entre nous, je soupçonne la Révolution d'être *mère* de la même façon que Saturne était père, et de dévorer un peu ses enfants.

Mais gardons-nous de nous engager sur ce terrain brûlant de la politique, et passons. «.... Il (l'auteur) a esquissé une sorte de poème » où se *réverbère* le *problème* unique, l'Être, sous sa triple face : » l'Humanité, le Mal, l'Infini, le progressif, le relatif, l'absolu..... » C'est l'*aspect* légendaire qui *colore* (?) ces poëmes. Ces poèmes » repassent de l'un à l'autre le flambeau de la tradition humaine. C'est » ce *flambeau*, dont la *flamme* est le vrai, qui fait l'unité de ce » livre... Ce fil (le fil qui en unit les parties) s'atténue parfois au point » de devenir invisible, mais ne casse jamais, le grand fil mystérieux » du labyrinthe humain, le Progrès.... » Assez comme cela d'amphigouri.

Vous le voyez, l'ambition n'est pas mince : d'Ève au Jugement dernier, dont le dernier poème fait retentir la *trompette*, le champ est vaste ; et pour le parcourir, en tenant à la main « le flambeau, dont » la flamme est le vrai », il faut tout à la fois, ce nous semble, une haleine puissante, un goût et un jugement également sains et sûrs, un regard qui perce les ténèbres des âges, une imagination en même temps puissante et réglée, qui en reflète exactement la physionomie complexe, et une plume fidèle et souple, qui l'exprime. L'œuvre de M. Hugo présente-t-elle tous ces caractères? Le vrai fut-il toujours la *flamme* de son *flambeau*, pour parler sa langue? Le *grand fil mysté-*

rieux n'est-il pas trop souvent invisible, ne se rompt-il pas même parfois, et le poète ne s'égare-t-il jamais dans les méandres du « labyrinthe humain »? Comment l'antiquité, par exemple, apparaît-elle dans ce miroir « sombre et clair » ; comment « cette grande » figure une et multiple, lugubre et rayonnante, fatale et sacrée » est-elle peinte dans la *Légende des siècles?* J'ouvre le livre, et qu'y vois-je? Ève, Caïn, Booz, les lions de Daniel, l'âne de Balaam et..... c'est tout ou à peu près. Pas un mot de l'Égypte et de la Grèce, de Babylone et de Ninive, d'Abraham et de Jacob; Moïse a un quatrain! Est-ce que, au lieu du vrai, la fantaisie ne serait pas l'unique « flamme du flambeau » de M. Hugo? J'en ai peur. Enfin, va pour la *Légende des siècles*, puisque *Légende des siècles* il y a.

La première figure qui apparaît dans le « miroir sombre et clair », c'est celle d'Ève. Cela s'appelle *le Sacre de la femme*, titre qui, pour le dire en passant, rappelle une des manies de nos *stylistes* et de nos enlumineurs du jour, manie que M. Hugo a plus que tout autre contribué à répandre : l'abus des mots. Quoi qu'il en soit du titre, transcrivons ici le début de la pièce, si toutefois les yeux de nos lecteurs peuvent supporter l'éclat de ce style flamboyant :

L'aurore apparaissait, quelle aurore! Un abîme
D'éblouissement, vaste, insondable, sublime ;
Une ardente lueur de paix et de bonté.
C'était aux premiers temps du globe; et la clarté
Brillait sereine au front du ciel inaccessible,
Étant tout ce que Dieu peut avoir de visible;
Tout s'illuminait, l'ombre et le brouillard obscur;
Des avalanches d'or s'écroulaient dans l'azur;
Le jour en flamme, au fond de la terre ravie,
Embrasait les lointains splendides de la vie;
Les horizons *pleins d'ombre* et de rocs chevelus,
Et d'arbres effrayants que l'homme ne voit plus,
Luisaient comme le rouge et comme le vertige,
Dans une profondeur d'éclair et de prodige.

....

L'Éden pudique et nu s'éveillait mollement;
Les oiseaux gazouillaient un hymne si charmant,

Si frais, si gracieux, si suave et si tendre,
Que les anges distraits se penchaient pour l'entendre.
....
L'arbre, tout pénétré de lumière, chantait;
Chaque fleur, échangeant son *souffle* et sa *pensée*
Avec le ciel serein d'où tombe la rosée,
Recevait une perle et donnait un parfum;
L'Être resplendissait, Un dans Tout, Tout dans Un.
.....
Jours inouïs! le bien, le beau, le juste,
Coulaient dans le torrent, frissonnaient dans l'arbuste:
L'aquilon louait Dieu de sagesse vêtu;
L'arbre était loin; la fleur était une vertu.
....
Ève offrait au ciel bleu la sainte nudité;
Ève blonde admirait l'aube, sa sœur vermeille.
.....

Et l'épithalame continue sur ce ton et se perd en un lyrisme érotique, digne d'une religion trop connue, qui eut jadis des malheurs en police correctionnelle.

Si nous ne nous trompons, ce morceau offre, dans son ensemble, le spécimen des principales qualités et des principaux défauts du poète : on y trouve son coloris puissant, mais outré, son imagination féconde et forte, mais sans règle, de beaux vers mêlés à du pathos; on y trouve même, et à large dose, le naturalisme panthéistique, la religion nouvelle de M. V. Hugo.

Puissance égale bonté est une *légende* (de quel siècle?) dans laquelle M. Hugo nous apprend que Dieu a créé le soleil avec..... Mais écoutez plutôt :

Et Dieu prit l'araignée et la mit au milieu
Du gouffre qui n'était pas encor le ciel bleu,
Et l'Esprit regarda la bête.....
Le monstre, si petit qu'il semblait un point noir,
Grossit alors et fut soudain énorme à voir....
Et les pattes, changeant en sphères d'or leurs nœuds,
S'allongèrent dans l'ombre en grands rayons de flamme...
,..... Dieu, de l'araignée avait fait le soleil,

Voilà une araignée qui, j'en ai peur, va empêtrer de sa toile les Bonds et les Leverriers futurs.

Le Sommeil de Booz a des prétentions à la simplicité biblique; à notre avis, ces prétentions ne sont qu'à moitié justifiées. Jugez-en :

Booz s'était couché, de fatigue accablé :
Il avait tout le jour travaillé dans son aire ;
Puis avait fait son lit à sa place ordinaire;
Booz dormait auprès des boisseaux pleins de blé.
.....
Cet homme marchait pur loin des sentiers obliques,
Vêtu de *probité* candide et de *lin* blanc;
Et, toujours du côté des pauvres ruisselant,
Ses *sacs* de grains semblaient des *fontaines* publiques.

Que dites-vous de ces *sacs* qui *semblaient des fontaines*, et surtout de cet homme vêtu « de probité et de lin » ? D'ailleurs, dans ce morceau tout n'est pas de cette force, heureusement pour M. Hugo et pour Booz. Ces deux strophes, entre autres, les deux dernières de la pièce, nous semblent charmantes, bien que non irréprochables encore :

Tout reposait dans Ur et dans Jérimadeth ;
Les astres émaillaient le ciel profond et sombre ;
Le croissant fin et clair, parmi ces fleurs de l'ombre,
Brillait à l'Occident, et Ruth se demandait,

Immobile, ouvrant l'œil à moitié sous ses voiles,
Quel Dieu, quel moissonneur de l'éternel été,
Avait, en s'en allant, négligemment jeté
Cette faucille d'or dans le champ des étoiles.

Cette dernière image n'est-elle pas ravissante? Pour elle, je donnerais volontiers le reste du morceau.

Quatre vers, avons-nous dit, sont consacrés à Moïse; encore, sont-ils clairs comme un logogriphe :

Moïse, pour l'autel, cherchait un statuaire :
Dieu dit : Il en faut deux, et dans le sanctuaire
Conduisit Oliab avec Béliséel.
L'un sculptait l'idéal et l'autre le réel.

Et voilà la *légende* du siècle mosaïque! Il faut avouer qu'ici le « miroir » est plus « sombre » que « clair », et surtout de dimensions fort réduites.

Première rencontre du Christ avec le tombeau, tel est le titre bizarre du poème consacré à la peinture du siècle qui vit naître le christianisme. Ce n'est, en réalité, que la traduction plus ou moins heureuse du chapitre de l'Évangile qui raconte la résurrection de Lazare.

La ville ressemblait à l'univers. C'était
Cette heure où l'on dirait que toute âme se tait,
Que tout astre s'éclipse et que le monde change.
Rome avait étendu sa pourpre dans la fange.
Où l'aigle avait plané, rampait le scorpion.
Trimalcion foulait les os de Scipion.
Rome buvait gaie, ivre et la face rougie,
Et l'odeur du tombeau sortait de cette orgie.
. . . . . .
Rome horrible chantait. Parfois, devant ses portes,
Quelque Crassus vainqueur d'esclaves et de rois,
Plantait le grand chemin de vaincus mis en croix....
Le porc Vitellius roulait aux gémonies....
L'âme du genre humain songeait à s'en aller....
Ce fut alors que toi, né dans le désert fauve...,
Tu vins dans la cité toute pleine de crimes....
Ton œil fit sur le monde horrible et châtié,
Flamboyer tout à coup l'amour et la pitié....
Et, l'homme étant le monstre, ô lion, tu fus l'homme!

Ce lion est le *lion d'Androclès*, car c'est à ce célèbre animal que M. Victor Hugo a dédié le poème où il a peint la corruption romaine : son imagination est si avide d'inattendu et de bizarrerie! Bizarrerie à part, il faut reconnaître que le tableau, dont nous venons de retracer quelques linéaments, bien que trop cru de ton, ne manque ni de grandeur ni d'énergie.

Nous en dirions autant du morceau ayant pour héros Kamut *le parricide*, si la grandeur n'atteignait ici aux proportions du gigantesque le plus insensé, et si l'énergie ne tombait dans le cauchemar. C'est là que nous nous heurtons tour à tour à *l'immensité fantôme*, à « *l'infini*,

» *porche horrible et reculant, Où l'éclair, quand il entre, expire* » *triste et lent...* » à : « *L'ombre, hydre dont les nuits sont les pâles* » *vertèbres...* » à : « *L'informe se mouvant dans le noir...* » etc., etc. Cela n'est ni français, ni grec, ni hébreu ; ce n'est pas davantage du tamoul ou du pehlvi ; c'est du galimatias, et du plus pur.

Et cependant tel est ce singulier talent, que si plusieurs des traits de cette peinture de la nuit et du chaos polaire sont grotesques et ridicules pris à part, il ressort de l'ensemble un effet saisissant et qui vous donne le frisson. Ce n'est pas sans une secrète horreur que vous suivez le lugubre fantôme du roi parricide, qui erre autour du pôle au sein d'une nuit sans terme, n'osant paraître au tribunal de Dieu, couvert de son linceul ensanglanté, et qui,

> Sentant à chaque pas qu'il fait vers la lumière,
> Une goutte de sang sur sa tête pleuvoir,
> Rôde éternellement sous l'énorme ciel noir.

On dirait d'une saga irlandaise, à moitié traduite et ayant conservé toute sa sauvage énergie.

La légende du *Parricide* ouvre le *cycle héroïque chrétien*, c'est-à-dire le moyen âge. Que ne promet pas un pareil début ! Le moyen âge ! quelle riche mine pourtant de *légendes* et de poésie ! Comme l'imagination de M. Hugo aurait dû ouvrir ses ailes et parcourir en tous sens cette époque qui fut jadis sa patrie adoptive ! A l'aurore du romantisme, en effet, le moyen âge ne fut-il pas proclamé l'ère poétique par excellence ? En haine des fictions mythologiques et des Parthénons grecs, la muse romantique n'évoqua-t-elle pas les légendes chrétiennes et les cathédrales gothiques ? Le moyen âge, c'est le christianisme civilisant les barbares, ce sont les croisades, c'est la chevalerie.

Hélas ! croisades, chevalerie, christianisme, ce sont là de bien vieux mots et de bien vieilles choses pour un homme qui, parcourant le « labyrinthe humain, » guidé par le « grand fil mystérieux du progrès, » jette l'anathème au passé et n'y voit rien qui vaille. Aussi ne cherchez dans la *Légende des siècles*, « miroir sombre et clair » du passé, ni les progrès et les efforts civilisateurs du christianisme, ni ce mouvement épique qui, par une légitime revanche des anciennes inva-

sions, précipita l'Occident vers l'Orient ; preuve éclatante que dès lors la chrétienté, la France surtout, se battait pour une idée.

La chevalerie est traitée, sinon beaucoup mieux, plus largement du moins. Les poèmes que lui a consacrés M. Hugo sont, les uns, des compositions héroï-comiques, à l'instar de celles de l'Arioste ; les autres, des satires et des plus virulentes. *Le mariage de Roland* et *Aymerillot* pourraient passer pour des chapitres inédits du *Roland furieux.*

Le début du premier de ces poèmes est plein d'énergie et de verve pittoresque :

Ils se battent — combat terrible ! — corps à corps.
Voilà déjà longtemps que leurs chevaux sont morts ;
Ils sont là seuls tous deux dans une île du Rhône ;
Le fleuve à grand bruit roule un flot rapide et jaune ;
Le vent trempe en sifflant les brins d'herbes dans l'eau....
Qui cette nuit eût vu s'habiller ces barons
Avant que la visière eût dérobé leurs fronts,
Eût vu deux pages blonds, roses comme des filles.
Hier, c'étaient deux enfants riant à leurs familles,
Beaux, charmants ; — aujourd'hui, sur ce fatal terrain,
C'est le duel effrayant de deux spectres d'airain,
Deux fantômes auxquels le démon prête une âme,
Deux masques dont les trous laissent voir de la flamme.
Ils luttent noirs, muets, furieux, acharnés.
Les bateliers pensifs qui les ont amenés,
Ont raison d'avoir peur et de fuir dans la plaine,
Et d'oser de bien loin les épier à peine,
Car de ces deux enfants qu'on regarde en tremblant,
L'un s'appelle Ollivier et l'autre a nom Rolland.

Cinq jours entiers les deux champions luttent l'un contre l'autre :

.....La mort plane, le sang ruisselle.
Durandal heurte et suit Cloramont. L'étincelle
Jaillit de toutes parts sous leurs coups répétés.
L'ombre autour d'eux s'emplit de sinistres clartés.
Ils frappent : le brouillard du fleuve monte et fume ;

Le voyageur s'effraye et croit voir dans la brume
D'étranges bûcherons qui travaillent la nuit.

Tout à coup, Ollivier, d'un revers de Cloramont, jette dans le fleuve Durandal, l'immortelle épée de Rolland :

.....Rolland sourit. « Il me suffit
» De ce bâton. » Il dit, et déracine un chêne.
Sire Ollivier arrache un orme dans la plaine....
Plus d'épée en leurs mains, plus de casque à leurs têtes,
Ils luttent maintenant, sourds, effarés, *béants*,
A grands coups de troncs d'arbre, ainsi que des géants.
Pour la cinquième fois voici que la nuit tombe.
Tout à coup Ollivier, aigle aux yeux de colombe,
S'arrête et dit : « Rolland, nous n'en finirons point....
Ne vaudrait-il pas mieux que nous devinssions frères?
Écoute, j'ai ma sœur, la belle Aude au bras blanc,
Épouse-la. » — « Pardieu ! je veux bien, dit Rolland,
Et maintenant buvons, car l'affaire était chaude. »
C'est ainsi que Rolland épousa la belle Aude.

Voilà du français, enfin, et du meilleur, sauf quelques taches encore.

Aymerillot est dans le même ton aisé, clair, libre, demi-sérieux, le vrai ton du genre enfin :

Charlemagne, empereur à la barbe fleurie,
Revient d'Espagne ; il a le cœur triste, il s'écrie :
« Roncevaux ! Roncevaux ! ô traître Ganelon ! »...
.....
Il arrive au sommet des hautes Pyrénées.
Là, dans l'espace immense, il regarde en rêvant,
Et sur une montagne, au loin, et bien avant
Dans les terres, il voit une ville très-forte,
Ceinte de murs avec deux tours à chaque porte...
.....
Charle en voyant ces tours, tressaille...
« .....Saint Denis m'est témoin
» Que j'aurai cette ville avant d'aller plus loin. »

Cette ville, c'est Narbonne. Ducs, comtes et barons sont tour à tour

convoqués, et chacun reçoit d'eux l'ordre d'aller prendre la proie que couve le regard avide du conquérant. Tous déclinent la mission, alléguant des prétextes divers, l'âge, la maladie, la fatigue, la famine qui exténue l'armée... Noymes, duc de Bavière; Dreus de Montdidier, Hugo de Cotentin, Richer de Normandie, le comte de Gand, Eustache de Nancy, Gérard de Roussillon,

Ils refusèrent tous. Alors, levant la tête,
Se dressant tout debout sur ses grands étriers,
Tirant sa large épée aux éclairs meurtriers....
Terrassant du regard son camp épouvanté,
L'invincible empereur s'écria : Lâcheté !...
.....
Soudain, comme chacun demeurait interdit,
Un jeune homme bien fait sortit des rangs et dit :
« Que monsieur saint Denis garde le roi de France ! »
L'empereur fut surpris de ce ton d'assurance.
Il regarda celui qui s'avançait et vit,
Comme le roi Saül lorsqu'apparut David,
Une espèce d'enfant au teint rose, aux mains blanches...
— Toi, que veux-tu, dit Charle, et qu'est-ce qui t'émeut?
— Je veux vous demander ce dont pas un ne veut,
L'honneur d'être, ô mon roi, si Dieu ne m'abandonne,
L'homme dont on dira : « C'est lui qui prit Narbonne. »
.....
..... — Dis-nous ton nom.
— Aymery. Je suis pauvre autant qu'un pauvre moine;
J'ai vingt ans, je n'ai point de paille et point d'avoine;
Je sais lire en latin et je suis bachelier.
Voilà tout, Sire. Il plut au sort de m'oublier
Lorsqu'il distribua les fiefs héréditaires.
Deux liards couvriraient fort bien toutes mes terres.
Mais tout le grand ciel bleu n'emplirait pas mon cœur.
J'entrerai dans Narbonne et je serai vainqueur.
.....
— Va, fils ! — Le lendemain Aymery prit la ville.

Aymerillot comptera parmi les meilleures pièces du répertoire de M. Hugo; c'est peut-être, somme toute, la perle du nouveau recueil.

Nous nous sommes arrêté avec complaisance sur les deux derniers poèmes, à peu près comme le voyageur du désert aime à s'asseoir sous les palmiers de l'oasis qu'il rencontre, avant de poursuivre sa route dans l'aride solitude. L'imagination de M. Hugo, en effet, un moment calmée, reprend sa course de plus belle à travers les fantaisies les plus violentes et les plus noires ; et, sauf quelques rares excursions dans les régions plus calmes, elle ne s'arrêtera plus.

Le Jour des Rois, *le Petit roi de Galice*, *Eviradnus, Ratbert*, autant de sanglantes satires contre le moyen âge en général et les rois en particulier, — les rois « ce tas de gueux, » incapables d'un généreux sentiment, livrés corps et âme à l'orgie, à la violence, à la cruauté, au pillage, à tous les vices enfin. Sans doute, ces étranges compositions témoignent d'une verve puissante et souvent d'une singulière science archéologique, qui rappelle certains chapitres de *Notre-Dame de Paris;* mais cette verve est puissante jusqu'à la brutalité, et abdiquant toute règle, tout frein, se joue en toute licence et se permet les plus étranges écarts. L'odeur du sang s'exhale de toutes ces pages, dont la lecture, d'ailleurs, est souvent pénible et fatigante comme un cauchemar, et qui parfois sont obscures comme des énigmes. Assurément le moyen âge ne fut pas une époque exempte de désordres et de violences, loin de là, et, à certains égards, le tableau qu'en a tracé M. V. Hugo ne manque pas tout à fait d'exactitude ; mais ce temps, tour à tour trop décrié et trop vanté comme tout ce qui incline vers l'extrême du bien ou du mal, eut des aspects divers. Or, un miroir qui ne reflète qu'un des côtés d'une physionomie, le moins avantageux, et qui le charge encore, est-ce un miroir fidèle ?

Au milieu de ces peintures qui semblent faites avec du sang plutôt qu'avec de l'encre, *Bivar* se détache, comme un tableau de Ribeira ou de Vélasquez, avec son coloris à la fois fort et sobre et son relief singulier.

Bivar était le manoir de don Diègue, père du Cid. Un jour,

> ..... le scheik Jabias, depuis roi de Tolède,
> Vint visiter le Cid, au retour de Cintra.

Il trouva, à la porte du manoir, un homme qui, l'étrille à la main, pansait une jument.

L'homme, sans voir le scheik, frottant, brossant, lavant,
Travaillait tête nue et bras nus, et sa veste
Était d'un cuir farouche et d'une coupe agreste.
Le scheïk, sans ébaucher même un *bucnos dias*,
Dit : « Manant, je viens voir le seigneur Ruy Diaz,
» Le grand Campéador de Castille. » Et cet homme
Se retournant lui dit : « C'est moi..... »

Ne voyez-vous pas la scène d'ici? M. Hugo est un peintre habile, et quelques coups de pinceau, quand il veut, lui suffisent pour produire ses effets.

La Rose de l'Infante est également une composition excellente, dans un ton sobre, limpide et parfois même plein de grâce, chose qui n'arrive plus guère à cette imagination de plus en plus sombre et aigrie. Que de charmants passages mériteraient d'être cités! Mais il faut nous hâter.

Les *Trônes d'Orient* succèdent, sous l'impitoyable plume de M. Hugo, aux trônes d'Occident; et, rendons hommage à son impartialité, les uns ne sont pas mieux traités que les autres.

Parmi le « tas de gueux » qui ont occupé les premiers, le poète n'en prend que deux; il est vrai que ce sont des *tyrans* de choix. Les tyrans! on sait que ce sont les ennemis personnels de M. Hugo, et que, s'il vient à en rencontrer un, il ne manque jamais de lui courir sus, la plume en arrêt, et de l'attaquer corps à corps, comme jadis les paladins en agissaient à l'égard des chevaliers félons. Voyons comment il va, d'un revers de sa plume, coucher sur la poussière les deux tyrans en question.

Zim-Zizimi est un tyran « ivrogne et malfaisant ». C'est, du reste, un de ces rois fameux dont l'histoire vante les exploits : il a conquis Bagdad, Mossul et Trébizonde; il a dompté tour à tour l'Hedjaz, Gophna, l'Arabie, l'Afrique et l'Asie presque entière. Et pourtant quelque chose du *spleen* occidental a saisi ce maître de l'Orient : il s'ennuie.

Un jour, ne sachant à quel passe-temps se vouer, il ne trouve rien de mieux à faire que d'engager la conversation avec les dix sphinx en marbre blanc qui, dignes cariatides d'un aussi splendide édifice, soutiennent son trône.

Alors les sphinx, avec la voix qui sort des choses,
Parlèrent.

Et, il faut leur rendre justice, ils ne parlèrent pas en courtisans et en flatteurs. Ces sphinx connaissaient leur histoire ancienne sur le bout de leur ongle, et en auraient remontré à toute l'Académie des Inscriptions. Aussi, profitant de la circonstance pour étaler leur savoir, comme des pédants qu'ils sont, les voilà qui, à tour de rôle, se mettent à faire un cours d'histoire au sombre Zim-Zizimi, pour le désennuyer; mais quel cours d'histoire lugubre! Le premier parle de la reine Nitocris, le second de Téglat, Phalasar, le troisième, de Nemrod, et ainsi des autres; la moralité de chacun de ces étranges récits est identique : vanité des grandeurs, néant des conquêtes et des conquérants, dont le commun terme est la mort. Le glas de la mort sonne comme un refrain, à la fin de chacune de ces funèbres histoires. Bossuet ne parlerait pas mieux que ces sphinx éloquents. Le neuvième nous parle de Cléopâtre, en ces termes :

.....
Elle brûlait l'Égypte, ainsi que le soleil.
Les roses enviaient l'ongle de son orteil.
O vivants, allez voir sa tombe souveraine.
Fière, elle était déesse et daignait être reine.
L'amour prenait pour arc sa bouche aux coins moqueurs,
Sa beauté rendait fous les fronts, les sens, les cœurs,
Et plus que les lions rugissants était forte :
Mais bouchez-vous le nez, si vous passez la porte....

Le dixième sphinx :

Que fait Sennachérib? Il est mort....
Que fait Gad? Il est mort. Que fait Sardanapale?
Il est mort.....

Voilà, il faut l'avouer, une conversation qui n'était pas d'une gaieté folle pour un sultan spleenétique. Aussi, dès le lendemain, Zim-Zizimi fit-il jeter bas sphinx, trône et palais,

Où le démon répond, quand on s'adresse aux anges.

Mais en vain l'ennuyé monarque chercha ailleurs plaisirs et joies. A la fin,

La Nuit lui prit la main dans l'ombre, et lui dit : Viens.

Le sultan Mourad est un tyran de la même famille. C'est encore un de ces conquérants célébrés par l'histoire (laquelle?) ; du reste, parricide, fratricide, il se joua de la vie de ses semblables, et répandit le sang comme l'eau.

Il meurt. Couvert de tous les crimes, souillé de toutes les infamies, il se présente au tribunal de Dieu.

« C'est Mourad ! c'est Mourad ! Justice ! ô Dieu vivant ! » s'écrient en même temps les voix du ciel et de la terre.

..... Et le châtiment
Au fond de l'infini se dressait lentement.
Soudain, du plus profond des nuits, sur la nuée
Une bête difforme, affreuse, exténuée,
Un être abject et sombre, un POURCEAU s'éleva,
Ouvrant un œil sanglant *qui cherchait Jéhovah.*
.....
Et le porc murmura : « Grâce ! il m'a secouru. »
Le pourceau misérable et Dieu se regardèrent.....
On vit.....
Vaguement apparaître une balance énorme
Portant..... .....
Dans un plateau le monde et le pourceau dans l'autre.
DU COTÉ DU POURCEAU LA BALANCE PENCHA.....

Il faut bien le dire, jamais la fantaisie ne s'était élevée, ou plutôt n'était descendue à ce degré de grotesque, et ne s'était jouée à ce point du sens commun et du goût. Dans ce pourceau, qui plaide la cause d'un souverain au tribunal de Dieu, dans ce monarque, devenu le client d'un pourceau ; et qui, pour comble d'affront, voit sa cause gagnée par cet étrange avocat, il y a évidemment l'intention d'une sanglante épigramme à l'adresse des sultans et des rois ; mais, en outrant ainsi l'effet qu'il a voulu produire, M. Hugo ne craint-il pas que les rieurs ne soient pas de son côté ?

Si l'histoire de ce pourceau reconnaissant est touchante, il est un autre animal dont la *légende* nous est racontée dans un poème spécial de deux cents vers, et n'est pas moins palpitante d'attendrissant intérêt. Cet autre héros de la sensible muse de M. V. Hugo occupe, dans l'échelle des êtres, un rang plus bas encore, le dernier de tous peut-être : c'est un crapaud.... puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Il est vrai que ce n'est pas un crapaud ordinaire : c'est un crapaud philosophe, rêveur, poète, peut-être.

> Près d'une ornière, au bord d'une flaque de pluie,
> Un crapaud regardait le ciel, bête éblouie ;
> Grave, il songeait.....

Pendant que *songe* notre philosophe, passe un prêtre « ayant un livre qu'il lisait », et qui (ces gens-là ne respectent rien, pas même les crapauds qui songent) écrase de son talon la tête de la bête éblouie », tête si bien meublée pourtant, si pleine de poétiques rêveries. Une jeune femme « avec une fleur au corset », lui crève un œil « du bout de son ombrelle. » Arrive une troupe d'enfants qui torturent à l'envi le pauvre animal. L'infortuné gisait sur le chemin, ensanglanté, mourant. — Où es-tu, ô bon Samaritain ? Le voici. C'est un âne, un pauvre âne « écloppé, maigre et sourd », qui, attelé à un lourd chariot qu'il traîne péniblement, aperçoit le crapaud expirant, et s'écarte pour ne pas l'achever.

« Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien », disait Charlet. M. Hugo va plus loin, et propose carrément pour modèle à l'humanité perverse un âne et un pourceau. « Le laid c'est le beau. » Jamais, il faut le reconnaître, le poète ne fut plus fidèle à sa devise et ne poussa plus loin la fameuse théorie du grotesque.

Il est encore plusieurs autres œuvres dont il nous resterait à parler ; mais nous ne voulons pas abuser outre mesure de la patience du papier, et surtout de celle de nos lecteurs. Il en est, du reste, sur lesquelles il nous serait difficile de donner notre avis. Les trois dernières, par exemple, *Pleine mer, Plein ciel* et *la Trompette du jugement*, sont trois compositions apocalyptiques dans lesquelles, nous l'avouons humblement, nous n'avons *vu que du feu*, comme on dit.

Quand il le veut, et il le veut souvent, M. Hugo, plus que personne, excelle à n'être pas clair; et il faut reconnaître qu'il y excelle de plus en plus. Les trois poèmes dont nous parlons sont les frères jumeaux de la *Bouche d'ombre* des *Contemplations*, et appartiennent évidemment à la dernière *manière* de l'auteur, — manière tourmentée, pleine d'énigmes, d'une impénétrable obscurité, soit que le poète projette sur ses œuvres les ténèbres de sa sombre imagination et plonge ses lecteurs dans la nuit; soit que, ce qui revient au même, il colore ses vers de lueurs flamboyantes qui éblouissent nos yeux et aveuglent notre intelligence. Désormais, M. Hugo semble ne guère connaître que ces deux extrêmes, et ne se tient presque plus dans un juste milieu. Les *Pauvres gens*, néanmoins, composent une légende qui, bien que trop longue et écrite avec trop de sans-façon, ne laisse pas que d'être belle et touchante; un sentiment vrai, profond parfois, y circule et l'anime.

La *Légende des siècles* ajoutera-t-elle un nouveau fleuron à la couronne poétique de M. Hugo? Le fera-t-elle paraître plus grand aux yeux de la postérité? Nous en doutons. Aucun aspect nouveau ne s'est révélé dans son talent, sauf peut-être dans le *Mariage de Rolland* et *Aymerillot*. Par contre, ses défauts se sont accusés avec un nouveau relief. Jamais la langue française, la langue si pure, si sobre, si transparente de Racine, de Pascal et de Bossuet, n'avait été ainsi malmenée et n'avait fait les frais d'une telle orgie de métaphores obscures, de fantaisies de mauvais goût, de figures gigantesques, d'informes entassements de mots étonnés de leur accouplement. M. V. Hugo traite notre langue, — je lui demande mille pardons de cette épithète maisonnante, — en vrai tyran. Quand je le vois courir ainsi à travers le dictionnaire et la grammaire, sans souci de l'un et de l'autre, pillant celui-là, ravageant celle-ci, faisant plier règles et mots sous sa despotique volonté, violant les unes, entassant les autres pêle-mêle, sans égard pour leur parenté ou leur dissemblance, foulant enfin aux pieds lois grammaticales et prosodie, goût et sens commun, il me semble voir un de ces seigneurs, un de ces rois pillards du moyen âge dont M. Hugo aime tant à nous retracer les violences, et qui, sans pitié pour le pauvre serf et pour les fruits de ses sueurs, couraient à

bride abattue à travers les campagnes, écrasant tout sous les pieds de leurs chevaux et dévastant moissons et fleurs.

M. Hugo est, surtout et avant tout, une imagination, imagination puissante, mais étroite, sans contrôle, sans frein, sans contre-poids. Son cœur ne sent, son intelligence ne conçoit, sa raison ne juge qu'à l'aide et, si j'ose dire, par l'intermédiaire de cette faculté dominante ; ou plutôt, cœur, intelligence, raison ne sont chez lui qu'imagination. Aussi, jamais écrivain ne fit un aussi constant emploi, pour ne pas dire un aussi constant abus, des images. Son style est une perpétuelle galerie kaléidoscopique où les *vues* se succèdent sans interruption. Souvent, il arrive que ces images n'ont entre elles qu'une lointaine parenté, que des rapports incertains. Alors, le poète jette de l'une à l'autre une tirade qui les rapproche tant bien que mal, comme un pont laborieusement construit entre deux rives inégales. Cette imagination extraordinaire ne se contente pas d'entasser les images et de les créer à profusion et comme en se jouant ; semblable à la lentille d'un microscope, elle les grossit et leur prête des dimensions démesurées. Tout chez M. Hugo est plus grand que nature ; avec lui, tout est *énorme, sublime ; immense, colossal, gigantesque....* Chacun de ses vers a cent coudées. Ce n'est pas une mince fatigue pour l'esprit de soulever, l'un après l'autre, ces massifs et pesants hémistiches. Une demi-heure de cet exercice de gymnastique intellectuelle met le lecteur sur les dents.

Si j'osais emprunter à M. Hugo une des comparaisons qu'il aime, je lui dirais qu'il est semblable au condor des Andes, aux ailes d'une vaste envergure, mais d'un vol pesant, aux serres puissantes, au cou dépouillé, se plaisant au carnage et vivant solitaire sur les cimes désolées, — inférieur à l'aigle, mais, après lui, le roi des oiseaux de proie.

Le combat, la guerre, les mêlées sanglantes, la tempête, la mort, les monstrueuses orgies, les Babels titanesques, voilà, en effet, le domaine où se joue de préférence cette imagination orageuse; voilà dans quelle ardente atmosphère elle aime à respirer.

M. V. Hugo est un poète du cycle du *Niebelungenlied*, égaré en plein XIXe siècle, en pleine littérature française. C'est un type unique dans notre poésie nationale ; peut-être même n'en a-t-il pas encore

pris pleinement possession; si les uns l'en proclament le roi, pour les autres il est toujours un intrus, qui un jour en viola la frontière. Comment s'étonner de ces jugements divers? M. Hugo tranche si violemment sur notre génie national par ses qualités et par ses défauts! Parmi ces derniers, il en est un particulièrement antipathique au génie français et que M. Hugo semble prendre à tâche d'accroître de plus en plus : l'exagération dans le fond et dans la forme. Ce défaut est désormais devenu un *tic* chez le célèbre poète ; il faut en prendre son parti.

Ne nous y trompons pas toutefois : ce poète que l'on pourrait croire emporté par l'irrésistible élan de l'inspiration et déroulant comme malgré lui ce brillant mirage de couleurs, cette chaîne ininterrompue d'images éblouissantes, — et à qui on serait tenté de pardonner, à cause de cette spontanéité même, ses fautes contre le goût ou la langue, comme on pardonne à la lave ardente qui s'épanche du cratère, les noires scories qu'elle entraîne dans ses flots embrasés ; — ce poète inspiré est en même temps un habile calculateur, et si le torrent de son style charrie des scories qui en ternissent l'éclat, il le sait et l'a voulu ainsi. M. Hugo est un grand artiste qui sait préparer les effets de ses couleurs et ne laisse rien au hasard. Tant pis pour le public si cette débauche de coloris n'est pas de son goût.

Il est un autre artiste qui présente avec M. Hugo une ressemblance frappante par sa tendance au coloris outré, par sa préférence pour les scènes dramatiques et sanglantes, par son aversion systématique pour la mesure : le lecteur a nommé M. Eugène Delacroix. L'imagination du peintre et celle du poète sont sœurs. Presque en même temps elles levèrent l'étendard de la révolte, l'une dans le camp de la peinture, l'autre dans celui de la poésie. Toutes deux tranchent également sur l'art traditionnel, et déroutent la critique. Pour plusieurs leur succès est resté un scandale. Le pinceau qui peignit les *Damnés du Dante* est le frère de la plume qui écrivit la *Ruine de Sodome*. Or, par un phénomène remarquable, chez l'artiste comme chez le poète, les défauts, loin de s'atténuer avec l'âge, croissent avec lui et s'accusent de plus en plus. Les visiteurs du dernier Salon ont pu constater que jamais M. E. Delacroix n'avait abusé à ce point de la couleur et poussé plus loin l'hor-

reur pour la ligne et le dessin. Ses admirateurs eux-mêmes passaient en baissant les yeux devant ces toiles où personnages, paysages et accessoires se confondaient dans une masse informe de couleurs criardes et semblaient ne former qu'un tout indistinct et vague. On eût cru voir la *Bouche d'ombre* ou *Plein ciel* en peinture.

Nous avons dit que M. Hugo nous promet la publication prochaine du second acte du grand drame de la *Légende des siècles : la Fin de Satan,* ou du *relatif*, comme il l'appelle en sa langue. Depuis quelque temps, les écrivains de sa nuance parlent beaucoup de Satan, et ne laissent jamais échapper l'occasion de crier sur les toits qu'il n'existe pas. — Est-ce qu'ils auraient peur de lui? A son tour, M. V. Hugo se prépare à livrer à l'Esprit du mal une grande bataille; tout annonce que la mêlée sera chaude et que le duel sera formidable ; dix mille vers n'y suffiront pas. Le diable n'a qu'à bien se tenir! Jadis, dit-on, saint Michel le combattit et le vainquit, mais sans parvenir à le tuer. M. Hugo sera-t-il plus heureux? La plume du poète sera-t-elle plus puissante que la lance de l'archange? Nous verrons bien.

LUCIEN D.

RÉCITS POPULAIRES DES BRETONS.

LA PIERRE TREMBLANTE DE TRÉGUNC.

RÉCIT DU CHARRETIER.

Un jour, j'avais pris mon *pen-baz* (1) dans le dessein de faire une rapide excursion entre Quimperlé, Pont-Aven et Concarneau; je poussais même la présomption jusqu'à prétendre remonter la rivière en la côtoyant, depuis l'anse de Ben-Odet (2) jusqu'à Quimper. Ainsi je voulais, en peu de jours, visiter les rives charmantes de l'Odet, les bords de l'Aven et toute la baie de Concarneau, en passant par Fouesnant. Il faut avouer tout de suite que je comptais au départ sur le beau temps et sur de nouvelles bottes de sept lieues, pour ainsi dire. Quoi qu'il en soit, la joyeuse liberté me montrant, dans son prisme enchanteur, *les horizons bleus* que j'allais franchir, je partis sans calculer les distances.... Au reste, est-il nécessaire, je vous le demande, de perdre son temps à pointer une carte plus ou moins trompeuse, dans un pays où le voyageur trouve à chaque pas sur son chemin des gens auxquels il peut demander, par exemple: —Combien y a-t-il de la *Feuillée* à *Landerneau?* — et qui vous répondent sans rire, en breton, bien entendu : *Péder léo, hag eunn nébeudik* (3).

1) *Pen-baz*, bâton à grosse tête. Qu'on veuille bien me pardonner ce préambule écrit uniquement pour introduire mon conteur et le présenter convenablement.

(2) *Ben-Odet* ou *Pen-Odet*, tête ou embouchure de l'Odet.

(3) *Péder léo*, quatre lieues, *hag eunn nebeudik*, et un petit bout,

Vous êtes fixé sur la distance ; car, je dois vous le dire, puisque nous allons voyager ensemble, *nébeudik,* le *petit bout* en sus, veut dire qu'il faut *hardiment* (*hardiz*) doubler votre étape, en sorte que de la Feuillée à Landerneau vous compterez huit grandes lieues.

Donc, je partis avec mon *pen-baz* pour équipage, joyeux comme un écolier et aussi *crâne* qu'un maquignon de Briec qui se rend à la foire, monté sur un beau poulain de quinze mois orné de cocardes aux oreilles. Je vous ferai grâce de ma première journée. Le soir, je pris gîte à Pont-Aven, dans le meilleur cabaret, et le lendemain de grand matin j'étais en route, aussi content que la veille. Par malheur le ciel ne fut pas de la partie et voulut apparemment changer mon excursion maritime ou plutôt *côtière,* en une promenade toute terrestre, et presque grotesque, à cause des moyens de transport, ainsi que vous allez le voir, chers amis *Bas-Bretons.*

En effet, à peine avais-je perdu de vue, ce qui n'est pas difficile, le clocher de Pont-Aven, la ville des meuniers et des tailleurs, *sauf votre respect* (1), la ville de renom, comme on l'appelle par ironie (2) ; à peine avais-je échappé au *tic tac* incroyable de ses nombreux moulins, que tout à coup un orage affreux me surprit ; oui, me surprit complétement, je l'avoue, car tout occupé que j'étais de l'aspect des campagnes ou des côtes lointaines, je n'avais pas vu le temps se noircir, et j'étais enveloppé par une bourrasque de mer, sans autre abri que les bruyères. Or, j'avais laissé derrière moi les dernières haies du bocage qui entoure Pont-Aven ; j'étais sur la lande de Névez ou de Nizon, je ne sais trop, la grande route séparant les deux communes ; c'en était fait de moi, lorsque j'entendis à peu de distance le *trip, trep* d'un attelage rustique. C'était un vieux *karréner* (*charretier*), ou commissionnaire des environs, qui se rendait, avec sa fille, au marché de Concarneau.

(1) On ne doit jamais, en breton, parler d'un tailleur, sans dire : *Sauf votre respect,* comme s'il s'agissait d'un animal, car on sait que les tailleurs sont généralement méprisés et qu'il en faut neuf pour faire un homme.

(2) Le dicton dit ceci :

Pont-Aven, ville de renom,
Quinze moulins, quatorze maisons.

— Vous êtes sec (*krâz*), l'ami! me cria-t-il d'un air narquois et contrit à la fois.

Je le regardai de travers pour toute réponse. Il ajouta :

— Il y a au fond une place pour vous.

Et en disant cela il arrêta le chétif quadrupède, auquel ses longs crins roux mouillés et ruisselants donnaient l'aspect d'un cheval marin, sortant des flots amers. Je fus bientôt blotti dans le fond de la carriole; je cherchai un endroit où la toile ne laissait point passer la pluie, et je fis à l'instant acte de reconnaissance pour l'hospitalité qui m'était accordée si fort à propos.

— Ah! qu'il fait bon chez vous! leur dis-je.

— C'est vrai, par le temps qui court la *karrìguel* (carriole) de *Perr Scod* vaut autant que la chaise du seigneur de Nizon; mais ce n'est qu'un grain de mer; le *kurrun* (tonnerre) est éloigné et restera sur les Glénans. Tenez, tout à l'heure, de là-haut, nous verrons le *bal ar maout* (1).

— Un beau bal quand il tonne, dit la paysanne.

— *Ia*, *ia da* (oui, oui certes), Barbane, reprit le charretier en s'adressant à sa fille, cela vaut presqu'autant qu'un *jabadao* quand le *souner* (2) de Saint-Evarzek conduit la danse : c'est la mer qui fournit les danseurs, et le ciel qui donne la musique.

La jeune fille rougit à ce rappel du sonneur et se mit à rouler son tablier à la mode des amoureuses qui reviennent du *pardon*, tandis que son père chantait d'une voix enrouée et cahotée par les cailloux du chemin :

De saint Evarzek le sonneur
Vient d'emporter mon petit cœur (3).

— Allons, allons, *tâdik* (petit père), interrompit Barbane, cela ennuie le gentilhomme, j'en suis sûre; vous feriez bien mieux de

(1) *Bal ar maout*, le bal des moutons. De cet endroit on aperçoit les îles Glénans, et l'*Ile aux Moutons*, autour de laquelle la mer écume ou moutonne, les jours de tempête.

(2) *Souner*, sonneur, joueur de bombarde ou de biniou.

(3) En breton :

Ar zouner sant Evarzeik
Skrabet en deuz va galounik.

nous conter une histoire, au lieu de rire d'une pauvre créature devant un jeune monsieur.

Je pris incontinent le parti de Barbane :

— Oui, oui, une histoire, *mar-plij* (s'il vous plaît), mon digne père ; vous devez connaître toutes les traditions de la Basse-Cornouaille.

— *Pour sûr*, il en sait de belles, dit la paysanne ; allons, père, le *Rougeot* est fatigué, une bonne histoire pour abréger le chemin. Tenez, dites au gentilhomme celle des pierres de Trégunc où nous allons arriver tout à l'heure ; cela le préparera, s'il veut interroger la pierre qui tremble (1).

— J'ai bien entendu parler de cette roche merveilleuse, répondis-je ; mais jamais je ne l'ai interrogée et personne ne m'a raconté sa légende.

— *Aneuzé* (alors) je vas vous la conter....

Le pauvre cheval ayant *butté* sur des cailloux, le bonhomme l'apostropha avec un tendre intérêt :

— *Doucik, doucik, marc'h gôz* (2) ; puis il continua ainsi :

Dans ce temps-là (3), on trouvait dans les villages autant de maisons de sorciers que l'on y voit aujourd'hui de chapelles ornées d'une branche de gui (4). Il y avait alors, auprès du bourg de Trégunc, un vieux fermier nommé Stévan. Comme il était veuf et sans enfants de sa *seconde*, il ne voyait pas d'un très-bon œil la petite Corentine, sa nièce, qu'il avait été presque forcé de prendre chez lui, après la mort de sa mère. Stévan aurait bien voulu se débarrasser de l'orpheline, mais la petite était *finaude* et disait souvent qu'elle ne serait pas pour le premier *darbauder* venu (5). Peut-être avait-elle déjà un attachement au cœur. C'est ce que personne ne savait, car elle semblait

(1) *Roc'h krénuz*, rocher tremblant. — Trégunc, en breton, *tré-konk*. On remarquera que la syllabe *konk*, qui signifie coquille ou vallée, se trouve dans beaucoup de noms de lieux de cette contrée.

(2) *Doucik, marc'h gôz*, doucement, cheval vieux.

(3) *Enn amzer zé*, dans ce temps-là. Beaucoup de conteurs commencent ainsi.

(4) Périphrase assez usitée pour désigner les cabarets.

(5) *Darbauder*, entremetteur de mariages. Il ne faut pas le confondre avec le *Bazvalan*, qui fait la demande lorsque le *Darbauder* a fait les premières ouvertures.

distraite quand on lui parlait de mariage; vous comprenez que cela arrivait plus d'une fois l'an, vu que Tina serrait dans sa *crédence* six chemises neuves, trois ou quatre beaux *chupens*, sans compter les *justins* et les coiffes empesées, et de plus, elle possédait une vache dans l'étable de Stévan. Vous voyez qu'on pouvait presque la regarder comme une vraie *pennhérez* (héritière).

Il y avait aussi au bourg de Beuzek-Konk, là-bas, au fond de la baie de Concarneau (1), un jeune paysan, nommé Mao, fils d'une pauvre veuve, dont il était le soutien et la consolation. C'est égal, Mao ayant vu un dimanche, au bourg de Trégunc, la nièce de Stévan, avec son beau justin de velours et du vermillon sur les joues, depuis ce jour il était malade dans son pauvre cœur. Sa mère, en ménagère raisonnable, avait beau lui dire que Corentine n'était pas pour un *dizhéret* (déshérité) comme lui, qu'elle avait déjà refusé Iann de Kermez, Jalm de Pont-Aven, Franch de Trémeur, sans compter le fils du meunier et le sergent d'église de Beuzek; rien n'y faisait, et le pauvre *innocent* (*diod*) pâlissait et maigrissait à vue d'œil : il avait l'air d'une tige de blé qui pousse sur une roche. Cent fois il avait suivi sa *douce* du côté des prés; souvent il l'avait espérée à la fontaine de Saint-Ivi pour lui dire ce qu'il avait *là*.... et la fontaine était un bon endroit, à son idée ; car on peut s'asseoir sur la margelle et aider la fille à mettre la cruche sur sa tête. *Boh!* le pauvre *zod* (sot) n'arrivait à rien, car dès les premiers mots, il s'embrouillait comme un jeune recteur qui est à son premier sermon; si bien qu'à bout de patience, et ayant entendu parler d'un sorcier de Lanriek, qui savait adoucir le cœur des jeunes filles plus aisément que coudre un *bragow*, il s'en fut le trouver. Le sorcier était tailleur de son état, louche par dessus le marché, et encore plus malin que louche. En sorte qu'on l'avait surnommé *Pilpouz* (2). Par malheur, Mao n'avait pas un sou dans sa poche; c'est pourquoi le tailleur lui rit au nez et lui tourna le dos au troisième mot de la demande.

— Pour lors je vas me jeter dans l'Aven tout de suite, répondit Mao, et tu auras ma mort sur ton mauvais cœur.

(1) Concarneau : *Konk-Karneau*, vient de *Konk-Kerné*, coquille ou vallée de Cornouaille.

(2) *Pilpouz* : coquin, cafard.

— Boh! boh! fit l'autre, je m'en *fiche* comme d'une aiguille rouillée.

— Et quand j'aurais été riche, je t'aurais bien récompensé, va; et puis, tiens, voilà mon chapeau neuf du dimanche, je te le donne, si tu veux.

Le tailleur examina le chapeau en louchant, le retourna en tous sens, et le laissant retomber sur la table, il dit :

— C'est un vieux *tok-kolo* (1); je n'oserais pas aller au *pardon* de *Beuzek* avec; ah! ah!.....

Mao désespéré détacha sa ceinture de cuir qui avait une belle boucle argentée. C'était un cadeau de son parrain. Aussi fit-il un gros soupir avant de parler.

— Tiens, voilà ma meilleure ceinture, dit-il enfin, prends-la ou sinon.....

— Bagatelles (2)! s'écria le *loustik*, en roulant la ceinture et la mettant dans sa poche, garde ton chapeau de peur de t'enrhumer; mais tu vas *toper* avec moi que le soir de tes noces tu me donneras la plus belle vache de Stévan.

— Je le voudrais bien, mais je ne puis, en vérité, donner ce que je n'ai pas.

— Alors n'en parlons plus.... Cependant, si tu n'étais pas si bête tu verrais qu'il n'est pas difficile d'oublier de fermer la porte de l'écurie. Comprends-tu?

Mao se gratta la tête en soupirant, comme un homme dont la conscience frémit (3). Il vit passer sur ses yeux la figure de Corentine; il sentit son cœur trembler, donna un grand coup de poing sur la table et dit :

— C'est fait, *tope*-là!

A ces mots les yeux du tailleur eurent envie de déménager : l'un regarda du côté de Quimper et l'autre du côté de Vannes.

Le fils de la veuve avait pourtant du cœur et de la religion; aussi faut croire qu'il pensa dans sa pauvre cervelle fêlée : — Je laisserai

(1) *Tok-kolo* : chapeau de paille.
(2) *Nétra* : riens. Le breton est toujours plus expressif.
(3) *Skrija* : frémir.

ouverte la porte de l'écurie, mais il n'y aura *dedans* (*ébarz*) que la vache de Tina, qui m'appartiendra quand la chère fille sera ma *moitié de ménage* (1), et alors nous serons si heureux que nous n'aurons pas besoin de vache pour vivre en commençant. Plus tard, avec mes bons bras, je gagnerai de quoi acheter deux ou trois vaches plus belles et tout sera réparé.

— Je sais bien qu'il pensait ainsi, *moi qui connais un peu cette affaire* (2); mais enfin doit-on tromper un sorcier? Les uns disent *ia* les autres *nann* (3). Moi je pense qu'il n'est permis de tromper personne, fût-ce un coquin, un sorcier ou même un tailleur, sauf le respect que je vous dois.

— Pour lors, continua notre *pilpoux*, je vas te conter la chose : tu sais bien le gros rocher que l'on voit à droite, sur la route, avant d'arriver à Trégunc? C'est là que tu iras tout seul, un samedi soir à minuit, quand il y aura de gros nuages dans le ciel; — car il ne faut pas que les étoiles te voient. — Tu te rendras auprès du rocher, tu te placeras en haut, du côté de la butte, et alors, appuyant ton épaule gauche contre la pierre, tu feras trois efforts modérés; entends-tu?

— Je ferai trois efforts modérés.

— Bien, si le rocher tremble ou remue, c'est que la fille ne t'aime pas, mon pauvre ami; s'il reste immobile, tu peux compter sur sa tendresse; mais c'est diablement rare. Ainsi te voilà prévenu, faudra pas te désoler.

— Après, après, dépêche-toi.

— Voilà tout, c'est fini, bonsoir.

Et le sorcier poussant Mao à la porte, la lui ferma au nez. Mao entendit dans la cabane comme un rire qui figea son sang; et puis je crois bien qu'il espérait autre chose du maudit sorcier; mais le tailleur était un *finaud :* il avait, de ses yeux louches, remarqué la jolie Corentine; il connaissait le fond de sa *crédence*; et comment avait-il appris que Stévan devait à sa nièce un compte de cent écus, c'est-ce

(1) *Moitié de ménage : hanter tiégez.*

(2) Ceci arrive fort souvent : le conteur, à force d'avoir parlé d'un sujet, finit par supposer qu'il en a même vu les détails et connu les héros.

(3) *Ia :* oui. *Nann :* non.

que je ne puis vous dire. Enfin il s'était dit qu'en éloignant, par désespoir ou autrement, tous les *bader* (niais) qui viendraient le consulter, ce serait toujours autant de rivaux de moins pour lui. Le pauvre Mao n'était pas le premier. Le marché conclu entre eux n'était qu'une *frime* du sorcier pour gagner une âme au diable, son patron; car il savait bien que le paysan ferait remuer le rocher sans beaucoup de peine.

A cette époque, à la vérité, où la fidélité se trouvait encore sur la terre, où les filles n'aimaient qu'une fois, la *Roche-fée*, n'ayant pas encore été consultée presque tous les jours, ne remuait pas aussi facilement qu'aujourd'hui, et ne vacillait pas au seul souffle du vent. Mais depuis elle a été poussée tant de fois par des amants malheureux ou trompés, qu'on la verra choir un beau jour; et cela ne prouve rien de bon en faveur de la fidélité du monde, je vous le dis.

Enfin, n'importe! Trois jours après, par une nuit de pluie et de vent, Mao se rendit sur la route de Trégunc. Onze heures venaient de sonner au bourg, et en attendant minuit, qui était le moment convenu, il alla faire un tour sur les landes voisines afin de se tremper le cœur dans la solitude. — Moi je pense qu'il ne put y faire que de mauvaises rencontres : car vous savez que les pierres de nos landes sont toujours hantées par des Esprits dont je ne vous conseille pas de faire la connaissance. Tenez, *va minon* (1), voyez-vous là-bas, sur le milieu de la lande, ces pierres blanches qui brillent quand le soleil tombe dessus, eh bien! un soir en allant à Nizon, je passai par là, vu que j'étais très-pressé d'amener le recteur à ma pauvre défunte qui était malade, bien malade. Pour lors, en approchant des pierres, je vis bouger quelque chose, mais je m'enhardis en disant qu'un chrétien qui va chercher le bon Dieu pour sa femme n'a rien à redouter des *anges noirs* (2); et puis n'avais-je pas tout fait pour ma pauvre *moitié de ménage?* Je lui avais, la veille même, donné du pain blanc, une *rôtie* au cidre, et du vin de feu (3) pour réchauffer son cœur. *Tout de*

(1) *Va minon :* mon ami. En général, après quelques moments d'entretien, le conteur breton se familiarise avec ses auditeurs, qu'il appelle *ses amis*.

(2) *Annélez dû :* les anges noirs, les démons.

(3) *Gwin ar dan :* vin de feu ou eau-de-vie.

même (1), je n'étais pas trop rassuré quand je vis une ombre noire qui allait devant moi d'un rocher à l'autre. Effrayé, comme vous le pensez bien, j'invoquai la Vierge et les meilleurs saints du Paradis. La lune se cacha sous de gros nuages, et je ne vis plus rien, rien. J'entendis un soupir et ce fut fini. M. le Recteur, auquel je racontai cela en revenant, se moqua de moi, le digne homme. *Allass*! un peu plus tard il vit bien que j'avais eu un *intersigne* (2), car en arrivant à la maison, votre pauvre mère, Barbane, était trépassée, Jésus-Mariá!....

Le bonhomme s'essuya les yeux du revers de sa manche. Comme nous montions une petite côte, il sauta à terre lestement pour son âge. La pluie ne tombait plus et le regard embrassait, au-dessus des landes, un magnifique horizon borné au loin par les montagnes de Scaer et d'Elliant. A notre gauche l'Océan limitait la terre par une ligne bleuâtre, sombre ou brillante, selon que le soleil se voilait ou perçait les nuages.

— Votre père est un bien brave homme! dis-je à la paysanne.

— Ah! que oui, Monsieur, c'est un homme *délicat* (3), et un homme qui cause bien, ajouta-t-elle, en me regardant, pour voir sans doute si je partageais son admiration d'enfant à l'égard du conteur.

— Est-ce qu'il ne va pas nous achever l'histoire de Mao? dis-je pour répondre à sa pensée.

— *Si fait, si fait* (4), si vous voulez, dit le charretier qui m'avait entendu, en reprenant sa place dans la carriole.

Je l'observai attentivement : l'expression désolée, qui tout à l'heure crispait sa figure, au souvenir de la mort de sa femme, cette expression d'une douleur profonde et vraie avait complétement disparu. Le caractère du paysan breton est ainsi fait : brisé aux pénibles labeurs d'une existence laborieuse, la sérénité du cœur ne l'abandonne presque jamais. Le vieux Scod m'en fournissait alors une preuve. La bonhomie, la gaîté même, régnaient déjà sur ses traits. Il adressa à

(1) *Kous Koudé :* toutefois ; tout de même nous semble mieux traduire l'expression bretonne.

(2) *Intersigne :* avertissement surnaturel qui annonce toujours un malheur.

(3) *Dilicat :* délicat, sensible. ce mot équivaut à *kisidik*.

(4) *Eo, géo :* si, si, se traduit mieux par l'expression populaire *si fait*.

marc'h-goz quelques encouragements affectueux, et reprit à peu près en ces termes le fil de son récit :

— L'histoire est bientôt finie ; mais pour vous revenir, voilà que, au coup de minuit, sous un orage *ker-zu* (1), comme on dit, Mao était au pied du rocher fatal. Il avait le cœur agité comme le temps. Le voilà qui monte sur la butte, il met son épaule contre le rocher, il pousse : une fois, *nétra* (rien), deux fois, rien encore, mais quelques grains de sable glissent sous la pierre et tombent en *grésillant* dans une flaque d'eau. *Stard*, *stard* (allons, courage), mon pauvre Mao, voyons la troisième fois.... *Allass!* (hélas!) la pierre remue, malheureux pêcheur, la pierre tremble, elle frissonne comme une âme en peine!.....

— *Mil malloz Doué* (2)*!* s'écria l'amant de Corentine en fuyant. Il ne s'arrêta que sur la grève lorsqu'il sentit l'eau de mer lui monter aux genoux et l'écume des vagues lui mouiller le visage.

On dit que des pêcheurs, en passant par-là dans leur bateau, entendirent des pleurs et des cris lamentables :

— Tina ne m'aime pas, Tina ne m'aime pas, je vais mourir!

Les pauvres gens voulurent aller au secours de cet infortuné, mais il y avait dans la chaloupe un tailleur de Beuzek, revenant on ne sait d'où, qui leur dit alors :

— Malheur à vous, si vous allez de ce côté, je vois des roches à fleur d'eau ; c'est un piége du démon pour vous perdre....

Et les matelots s'éloignèrent.

Voilà donc ce *pilpouz* de sorcier deux fois cause de la mort de Mao. Pourtant le sacristain de Nevez, qui m'a raconté cela, m'a dit *pour sûr* que Corentine aimait ce *cher innocent;* mais peut-être attendait-elle *son âge*? Elle craignait peut-être aussi que Stévan ne mît obstacle à ce mariage, à cause de la pauvreté du jeune paysan ; ou bien elle voulait jouir plus longtemps de sa jeunesse et habituer Mao à la patience. Pour cela, ce n'est pas une mauvaise chose avant d'entrer en ménage.... La patience, monsieur, c'est une richesse pour les

(1) *Ker-zu :* très-noir.

(2) *Mil — malloz — Doué :* mille malédictions de Dieu : c'est une imprécation terrible en breton.

pauvres laboureurs ; moi, je crois plutôt que la fillette avait sous sa *koëff* (1) un petit brin de coquetterie, à la mode des femmes comme il faut. N'importe, vous avez vu la triste fin de tout ce manége. Jugez du désespoir de la *pauvre créature* (2), quand elle vit le lendemain le tailleur venir à la ferme trouver Stévan et lui dire entre deux chopines :

— A propos, Stévan, savez-vous que ce matin, on a retiré de l'eau le corps de ce coquin de Mao, qui s'est noyé comme un *diod* qu'il était?

Corentine, *déchirée* dans son cœur (3), comme un chevreuil qui a reçu une balle, courut sur le *pilpouz*, et s'écria la main levée :

— Tu mens, maudit, tu mens, avoue-le de suite, sans quoi je dirai que c'est toi qui as tué Mao !

— Est-ce que la fille a marché sur un *louzaouen-drouk* ou bien sur un *louzou-foll* (4)? dit le sorcier en louchant.

— Je ne sais pas, elle en a l'air, en vérité, répondit le fermier ; c'est comme qui dirait un mauvais vent qui a passé sur la petite.

La pauvre Corentine pleurait, pleurait de tout son cœur, Jésus, que c'était une pitié !

Les deux compères allumèrent leurs pipes au foyer, vidèrent leurs chopines, et sortirent de la chambre, pour aller causer tout à leur aise dans le courtil. Lorsqu'ils rentrèrent, après avoir comploté sur le sort de Corentine, ils furent surpris de ne pas la retrouver à la maison ; ils cherchèrent partout ; peine inutile. Celle qui aimait Mao dans son pauvre cœur, avait laissé son esprit s'en aller là-haut rejoindre son pauvre défunt : elle était devenue folle tout d'un coup ; et comme elle pouvait soupçonner Stévan d'être le complice du sorcier, elle avait quitté la métairie.

Le reste de sa vie, qui ne dura pas longtemps, à ce qu'on dit, elle alla mendier, pour vivre, aux foires et aux pardons. Ensuite, elle finit

(1) *Koëff :* coiffe, grand bonnet de paysanne.

(2) *Paour krouadur :* pauvre créature. Dans les situations pathétiques les conteurs abusent du mot *paour*.

(3) *Flemmet :* déchirée.

(4) *Louzaouen drouk :* l'herbe de colère. *Louzou-foll :* l'herbe folle.

par apprendre, je ne sais pas trop comment, que la pierre tremblante de Trégunc était cause de la mort de Mao ; alors elle allait s'asseoir sur le rocher, où elle chantait d'une voix triste tous les cantiques de sa première communion, et finissait toujours en disant :

— Mao n'est pas mort, il est sous le rocher ; j'attends que Jésus me donne la force de le soulever.

Et quand un passant, après lui avoir fait l'aumône, se mettait à pousser la pierre, elle secouait tristement la tête, et disait :

— Allons, celui-là n'est pas encore assez fort pour délivrer Mao.

Le vieux Scod s'interrompit, peut-être ému de son propre récit; il soupira fortement, à deux ou trois reprises, puis faisant claquer son fouet au-dessus des oreilles de *marc'h-goz*, il ajouta :

— Tenez, monsieur, voilà la roche tremblante. Tina n'y est plus, allez, et il n'y a que les *den goz* (les anciens) du pays qui savent encore son histoire.

— Les jeunes hommes ne peuvent-ils aimer à les entendre? répondis-je.

— Sans doute, sans doute, répliqua-t-il, mais c'est rare, tout de même. On ignore l'aventure de Mao, on en rit, et cependant il y a souvent *procession* autour de la pierre qui tremble.

Finalement, je dis que, au lieu d'interroger sur l'avenir, qui est à Dieu seul, des fontaines, des pierres, des *louzou* et autres choses qui peuvent bien avoir rapport au diable, comme dit le recteur, on ferait mieux d'avoir confiance en la Trinité, qui récompense les cœurs fidèles, en Jésus, qui adoucit et soulève, quand il lui plaît, le *rocher pesant du malheur* (1).

Ainsi finit l'histoire de Mao et de Corentine. Quant à Stévan et au *pilpouz* de tailleur (sauf votre respect), nous les oubliâmes complétement, à la vue de la pierre de Trégunc, que j'allai examiner, en disant *kénavô* (2) à mes compagnons de voyage.

DU LAURENS DE LA BARRE.

(1) *Roc'h pounner reuz ar malhurusse*, mot à mot : le rocher pesant des malheureux, figure hardie pour rappeler le poids si lourd de l'infortune.

(2) *Kénavô, kénavezo :* adieu, au revoir.

CRITIQUE HISTORIQUE.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION

PAR M. ALFRED NETTEMENT[1].

I.

L'histoire de la Restauration est assurément l'un des plus beaux sujets qui puissent tenter un écrivain. Cette période de seize années, de 1814 à 1830, est assez courte pour qu'il soit possible de bien l'étudier et de la connaître à fond ; elle est assez longue et surtout assez remplie d'événements pour que le lecteur y trouve un vif et puissant intérêt. — La chute de l'Empire, le rétablissement de la maison de Bourbon, le retour de l'île d'Elbe, les Cent-Jours, Waterloo, le régime constitutionnel sérieusement inauguré en France, les luttes de la Tribune et de la Presse remplaçant le bruit des armes et le tumulte des camps ; la prospérité matérielle reparaissant avec la Paix et avec la Liberté, l'industrie et le commerce reprenant leur essor arrêté par le blocus continental ; le mouvement intellectuel et littéraire s'élevant à des hauteurs qu'il n'avait pas atteintes depuis Louis XIV ; trois brillantes et rapides campagnes, en Espagne, en Morée et en Afrique, fécondes en résultats glorieux et durables ; puis soudain une tempête de quelques heures qui balaie toutes ces nobles et grandes choses, et qui emporte vers les rivages de l'exil la Royauté, à l'ombre de laquelle

(1) Deux beaux volumes in-8° — Paris, chez J. Lecoffre. — Nantes, chez Poirier-Legros et Mazeau.

elles s'étaient faites : voilà, sommairement indiqués, les principaux événements que l'historien de la Restauration doit dérouler devant nous. Il y a là tous les éléments d'un livre plein d'unité, de grandeur et d'intérêt ; — plein d'un intérêt particulier pour notre génération, qui recherche, avec une si légitime curiosité, tout ce qui se rattache aux origines du gouvernement parlementaire, aux causes qui ont amené sa chute en France, aux conditions dans lesquelles il y pourrait vivre.

Ce qui précède explique suffisamment qu'un grand nombre d'auteurs, l'un illustre, les autres distingués par des mérites divers, aient entrepris d'écrire l'histoire de la Restauration.

Venu le premier, M. Capefigue a publié un récit clair, facile, coulant, sans passion, *sine irâ et studio*, mais aussi sans relief et sans autorité.

M. de Vaulabelle a écrit un pamphlet en huit gros volumes, dans lequel il a entassé tous les petits faits que l'opposition de quinze ans avait semés, d'une main libérale, dans ses journaux, dans ses brochures et dans ses chansons. Curieux à ce titre et comme résumé de toutes les passions et de toutes les haines qui s'agitaient à la surface et dans les bas-fonds du parti *libéral*, le livre de M. de Vaulabelle n'a en réalité aucune valeur historique sérieuse. Sauf quelques renseignements intéressants sur la Charbonnerie et l'action des sociétés secrètes, dont l'auteur a beaucoup connu les principaux chefs, *l'Histoire des deux Restaurations* ne renferme absolument rien de neuf. Un simple fait permettra d'apprécier, comme ils doivent l'être, le mérite et la portée de ce livre : le journal *le Siècle* le donne en prime à ses abonnés, et c'est justice, car M. de Vaulabelle pense comme M. Jourdan, et il écrit comme M. Havin.

Le livre de M. Lubis, composé sur des documents inédits fournis à l'auteur par quelques-uns des hommes d'État de la Restauration, a plus d'autorité et de valeur que l'œuvre de M. de Vaulabelle. Cependant, si le livre de ce dernier est un vrai réquisitoire, celui de M. Lubis a un peu trop l'air d'un plaidoyer. Ce n'est pas encore le jugement de l'histoire.

M. de Lamartine est venu avec la louable intention de rendre ce

jugement. Malheureusement, il eût fallu pour cela que l'auteur, — le juge, — fît lui-même le dépouillement du dossier et étudiât avec soin toutes les pièces du procès. La besogne eût été longue, difficile, et le temps manquait à M. de Lamartine. Il s'est borné à lire le réquisitoire passionné de M. de Vaulabelle, la plaidoirie convaincue de M. Lubis, et il a écrit, sur les impressions quelque peu contradictoires résultant pour lui de cette double lecture. Je ferai à M. de Lamartine un autre reproche : il s'est laissé un peu trop séduire par les côtés dramatiques de son sujet. C'est ainsi, par exemple, qu'il a glissé sur la discussion des lois de 1819 sur la Presse, discussion capitale et du plus haut intérêt, et qu'il a consacré deux cents pages au meurtre du duc d'Enghien, meurtre accompli sous le Consulat, à la veille de l'Empire, et dix ans avant la première Restauration. Je n'insisterai pas, du reste, sur ce grief, car ces deux cents pages sont superbes de verve, d'indignation et d'éloquence. C'est le plus admirable commentaire qui se puisse écrire de ces admirables vers des *Méditations :*

La gloire efface tout... . tout, excepté le crime.
Mais son doigt me montrait le corps d'une victime,
Un jeune homme, un héros d'un sang pur inondé.
Le flot qui l'apportait passait, passait sans cesse,
Et toujours en passant, la vague vengeresse
Lui jetait le nom de Condé...

En somme, M. de Lamartine a écrit un livre qui pèche par l'absence de composition et le défaut de recherches, mais qui est plein d'impartialité et d'élevation. C'est l'œuvre d'un grand poète et d'un grand prosateur, qui est par instants un grand historien. Après M. de Lamartine, cependant, comme après MM. Capefigue, de Vaulabelle et Lubis, l'histoire de la Restauration, l'histoire définitive et en dernier ressort, si je puis ainsi parler, est encore à faire.

Je me suis dit plus d'une fois, en lisant les auteurs dont je viens de parler : — Si, parmi nos écrivains, il en était un qui, bien que trop jeune pour avoir pris la moindre part aux événements de la Restauration, aurait été pourtant, à cette époque, assez âgé pour ressentir déjà quelques-unes de ces émotions qui passent plus tard de l'âme de l'en-

fant et du jeune homme dans le style de l'historien; — qui aurait avec les hommes qui ont dirigé les affaires de 1814 à 1830, ou avec leurs familles, des relations assez intimes pour pouvoir obtenir la communication de leurs papiers et de leurs correspondances politiques; — qui voudrait et qui saurait dirait la vérité sur tout et à tous, même à ses amis; qui serait impartial, sans être indifférent; qui aimerait passionnément la liberté, le droit et la justice; — qui, en écrivant, serait soutenu bien moins encore par l'espérance de voir le succès et la gloire couronner ses laborieux efforts, que par la pensée de remplir un devoir et de faire du bien; — celui-là serait évidemment prédestiné a écrire l'histoire de la Restauration.

Si je ne me trompe, M. Alfred Nettement réunit toutes les conditions, si nombreuses pourtant et si diverses, que je viens d'énumérer : les deux premiers volumes de son *Histoire de la Restauration* sont là pour l'attester.

II.

Ces deux volumes, de près de sept cents pages chacun, comprennent la période, si courte, mais si remplie d'événements, qui va du mois de janvier 1814 au mois d'août 1815. Ils renferment la chute de l'Empire, la première Restauration, la discussion et la promulgation de la Charte, les premiers essais du Gouvernement représentatif, le traité de Paris et le congrès de Vienne, le retour de l'île d'Elbe, les Cent-Jours, la campagne de 1815, Waterloo, la seconde abdication de Napoléon et son départ pour Sainte-Hélène.

Ce court sommaire, ces simples têtes de chapitres disent assez tout l'intérêt que doivent présenter ces deux volumes.

J'y signalerai tout d'abord une qualité, essentielle autant que rare, et que M. Alfred Nettement possède au plus haut degré : je veux parler de l'art de la composition, du talent qui consiste à mettre chaque chose à sa place et à son rang, à donner à chaque fait le développe-

ment qu'il doit avoir, à n'accorder qu'une page à l'événement qui n'en comporte qu'une, à en donner cent à celui qui en comporte cent.

Ce mérite, dont on comprend aisément toute l'importance au double point de vue historique et littéraire, a fait défaut, il faut bien le reconnaître, à presque tous nos historiens contemporains, et en particulier au plus célèbre de tous, M. Thiers. Dans son *Histoire de la Révolution*, qui a dix volumes, il n'a consacré qu'un volume et le plus court à l'Assemblée constituante, qui est, à elle seule, toute la Révolution, et il n'en a pas consacré moins de quatre au Directoire, qui n'est qu'un épisode relativement très-secondaire. Il est vrai que l'Assemblée constituante n'a pas fait la guerre et que M. Thiers ne pouvait, dans cette partie de son ouvrage, trouver matière à des récits de batailles à l'usage de MM. les élèves de l'école militaire de Saint-Cyr.

Dans son énorme ouvrage sur le Consulat et l'Empire, M. Thiers a manqué plus gravement encore à cette loi des proportions, loi fondamentale en histoire comme en architecture : ses douze premiers volumes renferment les détails les plus compendieux sur les mouvements de tel ou tel petit corps d'armée perdu au fond de la Damaltie ou de l'Illyrie; mais vous y trouverez à peine quelques indications, aussi rapides qu'insuffisantes, sur le gouvernement intérieur de la France, sur l'état des esprits, sur tout ce qui fait en réalité la vie et l'âme de l'histoire (1).

(1) Dans ses derniers volumes, M. Thiers, comme s'il eût été éclairé par quelque lumière subite, a consenti à voir et à indiquer, sans y insister aucunement, quelque chose de l'état intérieur de la France en 1812, 1813 et 1814. Mais combien cette partie de son travail est encore incomplète! combien surtout elle est loin de combler les inexplicables lacunes que l'on remarque dans les douze premiers volumes! Je me bornerai à en signaler une: le 3 mars 1810, au moment où l'Empire atteignait l'apogée de sa puissance, à la veille du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, le jour même où le maréchal Berthier demandait solennellement à Vienne, la main de la jeune archiduchesse d'Autriche, le *Moniteur* publia un décret qui instituait huit nouvelles prisons d'État, et que M. Alfred Nettement a apprécié en ces termes : « Le décret du 3 mars 1810 instituait des prisons d'État où l'on » détenait sans jugement ceux qui excitaient les soupçons d'une police ombrageuse. C'était » une chose étrange qu'après une révolution dont le premier acte avait été le renversement » de la Bastille, un simple décret établit huit bastilles nouvelles, dont le bon plaisir du pouvoir » ouvrait ou fermait les portes à son gré. La constitution impériale proclamait l'inviolabilité » de la liberté individuelle; il y avait dans le Sénat une commission de la liberté de la presse

Comme M. Thiers, M. de Lamartine et M. de Vaulabelle, dans leurs livres sur la Restauration, et ici je reviens à mon sujet, ont passé trop légèrement sur certains faits, et ils ont accordé à d'autres des développements trop considérables : ils ont raconté, par exemple, dans tous ses détails, la campagne de France en 1814, oubliant qu'ils écrivaient une histoire de la Restauration et non une histoire de l'Empire.

M. Nettement a parfaitement compris qu'il ne devait présenter qu'un résumé rapide de la campagne de 1814, et s'attacher surtout à montrer les causes générales qui ont amené la chute de l'Empire. Il a très-bien établi que Napoléon n'était point tombé victime de tel ou tel incident imprévu, de tel ou tel abandon particulier : « L'empereur » Napoléon n'a point péri par tel ou tel abandon, il a péri par l'aban- » don universel. Il éprouva l'inconvénient d'un gouvernement fondé » exclusivement sur le génie et la fortune d'un homme. Quand la » fortune manque à ce génie, et, disons-le aussi, quand ce génie se » manque à lui-même, tout lui manque à la fois (1). »

L'historien nous montre l'Empereur successivement abandonné par

» et de la liberté individuelle, et, sous ces pompeuses étiquettes, voici quelle était la » réalité : à côté de la justice ordinaire qui, agissant au grand jour, reconnaissait au » prévenu toutes les immunités de la défense, appliquait la loi et acceptait la responsabilité » morale de ses arrêts publiquement rendus, la justice administrative, c'est ainsi qu'on » l'appelait, irresponsable, silencieuse, agissant dans l'ombre, sans instructions publiques, » sans débats, sans défense, condamnait sans entendre, ou plutôt, ne reconnaissant ni loi ni » jurisprudence, frappait sans condamner. L'Empereur avait tracé lui-même le code de cette » nouvelle justice dans les paroles suivantes qui servaient de préambule au décret du 3 mars » 1810 : « Considérant, disait-il, qu'il est un certain nombre de nos sujets détenus dans les » prisons de l'État, sans qu'il soit convenable de les faire traduire devant les tribunaux, ni de » les remettre en liberté. » Il y avait donc des Français pour lesquels les lois, la justice exis- » taient, et d'autres Français pour lesquels il n'y avait ni lois ni justice, et comme le Gou- » vernement décidait souverainement dans quelle catégorie chacun serait placé, le décret » du 3 mars 1810 tourmentait, comme une menace perpétuelle, ceux-là mêmes qu'il n'at- » teignait pas. Chacun sentait que sa liberté, son honneur, sa vie étaient à la merci d'une » dénonciation, d'une colère ou d'un soupçon (*Histoire de la Restauration*, I, p. 6 et 7). » — Eh bien! ce décret du 3 mars 1810, dont M. Nettement vient d'indiquer, sans cependant l'exagérer, toute l'importance, M. Thiers ne le mentionne même pas. S'il ne l'a pas connu, c'est donc qu'il n'a jamais ouvert le *Moniteur* de 1810, et comment admettre une pareille supposition? S'il l'a connu, pourquoi n'en a-t-il pas parlé?

(1) *Histoire de la Restauration*, I, p. 117.

tout le monde : par le corps législatif, par le sénat, par ses serviteurs et ses courtisans, par la population tout entière, par les classes populaires aussi bien que par les classes aisées.

L'opposition du corps législatif se dessine la première : « Le corps » législatif, dit M. Nettement, avait été, comme à l'ordinaire, choisi » par le sénat, sur les listes électorales, parmi les hommes tranquilles, » modérés, timides et présumés dévoués à l'Empire. Mais les gouver- » nements oublient que les circonstances, en changeant, changent » les hommes, et que la même assemblée, sous l'influence de situa- » tions différentes, peut montrer des esprits très-divers. Ce n'est donc » pas une garantie pour un gouvernement absolu, que d'avoir un » parlement composé d'hommes dociles et obséquieux devant sa » toute-puissance; si les circonstances tournent contre lui, ils » subissent l'impulsion des circonstances, comme ils ont subi la sienne, » parce que, étant faibles, ils plient devant la force, quelque part » qu'elle soit, dans les hommes ou dans les choses (1). »

Le sénat, prêt à s'incliner devant le vainqueur, allait voter la déchéance de l'Empereur vaincu.

Ses serviteurs et ses courtisans allaient lui demander impérieusement d'abdiquer, et la plupart, sans même attendre son abdication, allaient adhérer à l'acte qui prononçait sa déchéance.

La population était lasse, épuisée, avide de la paix. « On a pu » depuis, dans des intérêts de parti ou pour flatter les passions de la » France, tracer de ces temps un tableau de fantaisie, montrer les » classes les plus nombreuses ardentes à se lever en masse, les classes » élevées seules inclinant à la paix et un petit nombre d'hommes » pusillanimes ou corrompus arrêtant l'essor national au moment où » une levée en masse va rejeter l'étranger vaincu hors de notre terri- » toire. L'histoire qui dit les choses, non comme on voudrait qu'elles » fussent, mais comme elles sont, ne peut entrer dans ces calculs. Le » sentiment dominant de cette époque, c'est une lassitude universelle ; » cette lassitude est plus marquée encore dans les classes populaires » que dans les classes aisées ; plus on descendait, plus la souffrance

(1) *Histoire de la Restauration*, I, p. 9.

» des appels était sentie..... Pendant la campagne de France, au » commencement de mars 1814, Joseph Bonaparte écrivait à l'Em- » pereur son frère : « Sire, vous êtes seul ; votre famille, tous vos » ministres, tous vos serviteurs, votre armée veulent la paix que vous » refusez. » Comment n'aurait-on pas désiré la paix? M. de Ségur, en » retraçant depuis l'histoire de la campagne de Russie, à laquelle il » assista, a écrit ces lignes : « On ne comptait dans l'Empire que » des hommes vieillis par le temps ou par la guerre, et des enfants ; » presque tous les hommes faits, où étaient-ils? Les pleurs des femmes, » les cris des mères le disaient assez. Penchées laborieusement sur » cette terre qui, sans elles, resterait inculte, elles maudissent la » guerre. » Ce n'est encore là qu'un coin du tableau. Il faudrait y » ajouter les parents arrêtés comme responsables de la fuite de leurs » fils, et les livrant quelquefois, car devant cette nouvelle terreur les » sentiments de la nature fléchissaient ; les habitants des villages » frappés solidairement des peines applicables à un réfractaire ; les » affiches de la conscription collées au coin des rues, et lues avec » presque autant d'effroi par les passants que, dix-huit ans auparavant, » les listes des arrêts du tribunal révolutionnaire : les soldats français » eux-mêmes souvent mal reçus et maltraités par les populations » désespérées. Il n'y eut donc pas, quoi qu'on ait dit, de levée en » masse contre l'étranger. Il y eut quelques efforts partiels et bien » rares. La France ne résista pas à l'invasion ; la preuve, c'est qu'elle » put être envahie. Elle ne résista pas, parce qu'elle haïssait encore » plus la guerre que l'ennemi (1). »

L'Europe n'était pas moins affamée de repos que la France. La France et l'Europe voulaient passionnément la paix et l'empereur Napoléon était la guerre. Là était l'arrêt qui rendait sa chute inévitable : « Vouloir la paix, pour l'Europe c'était exclure Napoléon, et » par suite sa dynastie, car une régence napoléonienne n'aurait servi » qu'à préparer le retour de l'Empereur. Vouloir la paix, c'était pour » la France rejeter Napoléon et la régence napoléonienne, car la ré- » gence napoléonienne ramenait Napoléon qui ramenait la guerre. (2). »

(1) *Histoire de la Restauration*, p. 118.
(2) I, p. 123.

M. Alfred Nettement a établi avec la même élévation de pensées et de langage le caractère national du rétablissement de la maison de Bourbon. Il a montré, pièces et preuves en mains, apportant à l'appui de sa thèse, qui est celle de la vérité et de l'histoire, des documents et des faits nouveaux, que les dispositions des coalisés étaient bien moins favorables que contraires à la rentrée des Bourbons, et que ceux-ci, bien loin d'avoir été imposés à la France par les alliés, avaient été bien plutôt imposés aux alliés eux-mêmes par la force de la situation. Après avoir établi que les Bourbons rapportaient à la France, lasse de la guerre et du despotisme, la paix et la liberté, M. Nettement ajoute : « Que pouvait-on trouver, non de mieux, mais même d'aussi avan-
» tageux, ou plutôt que pouvait-on trouver en dehors de cette com-
» binaison? La République, à laquelle Alexandre avait songé un
» instant? Ni la France ni la coalition n'en voulaient; elle effrayait
» tout le monde. Une autre dynastie? Laquelle? où la trouver, si on
» excluait les Bourbons et les Bonapartes? Le gouvernement du
» sénat conservateur? C'eût été une moquerie, et il eût bientôt péri
» sous la risée publique. C'est en vain que l'on cherche, on n'aperçoit
» rien. Les Bourbons étaient la paix comme les Bonapartes étaient la
» guerre. La nécessité de la paix ramenait Louis XVIII, comme elle
» excluait Napoléon. Ce n'était point la force des hommes qui poussait
» le problème vers cette solution; c'était ce que les politiques appel-
» lent la force des choses, et les chrétiens la Providence (1). »

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans le récit des événements et dans le détail même des faits, et de ne pouvoir, son livre à la main, introduire le lecteur sur les divers théâtres où se dénoue le drame, dans l'hôtel de M. de Talleyrand, dans la salle des délibérations du sénat conservateur, dans les appartements d'heure en heure plus déserts du palais de Fontainebleau.

A l'hôtel de M. de Talleyrand, nous assistons à la formation du Gouvernement provisoire qui est composé d'hommes appartenant presque tous à des opinions hostiles à la maison de Bourbon et qui va cependant être unanime à reconnaître et à proclamer la nécessité

(1) *Histoire de la Restauration*, I, p. 124.

du retour des Bourbons. « Quand la Providence, dit M. Nettement, » rend une œuvre nécessaire, par une de ces sublimes ironies qui font » éclater la puissance souveraine de ses décrets, elle plie les instru- » ments les plus rebelles à cette œuvre sans prendre la peine de les » y approprier. (1). »

De la salle des délibérations du sénat conservateur sort l'acte de déchéance de Napoléon, et le préambule accusateur sur lequel il s'appuie. « Il n'y a pas à s'en étonner, et l'Empereur, moins que » personne, avait le droit de s'en montrer surpris. N'avait-il pas » façonné le Sénat à l'obéissance passive, et ne l'avait-il pas habitué » à enregistrer sans examen tous ses décrets? Le Sénat enregistrait » maintenant contre lui les décrets de la Fortune. Les gouvernements » absolus ne doivent point demander le courage et l'énergie à ceux » auxquels ils les ont ôtés. Les esclaves font partie du butin de la » victoire, il n'y a que les âmes libres et les cœurs fiers qui se défen- » dent et se dévouent (2). »

Les scènes de Fontainebleau forment, dans l'ouvrage de M. Nettement, un tableau peint de main de maître et dont nous regrettons de ne pouvoir rien détacher.

Pendant que l'Empire agonise à Fontainebleau, la Régence de Marie-Louise disparait à Blois. Madame mère et son frère, le cardinal Fesch, partent pour Rome; Louis, Joseph et Jérôme Bonaparte pour la Suisse. « Toutes ces puissances d'emprunt disparaissent comme » des fantômes, avec la seule réalité qu'il y eut dans leur famille, le » génie et la puissance de l'Empereur (3). »

Marie-Louise elle-même, accompagnée de son fils, va rejoindre à Rambouillet l'empereur François. « Napoléon avait fait d'elle la com- » pagne de sa puissance, non de son cœur et de sa destinée. Aussi, » tandis qu'une autre archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette, » suivait sans faiblir Louis XVI de Versailles aux Tuileries devenues » une prison, des Tuileries au Temple, du Temple sur l'échafaud, » Marie-Louise abandonnait Napoléon à la descente du trône et,

(1) *Histoire de la Restauration*, p. 146.
(2) I, p. 154.
(3) I, 209.

» comme une captive affranchie du joug d'un maître, elle reprenait » le chemin de cette patrie allemande qu'elle n'avait jamais ou- » bliée (1). »

Le jour où l'Empereur quitta Fontainebleau pour se rendre à l'île d'Elbe, Marie-Louise quitta Rambouillet pour se rendre à Vienne. « Ces deux destinées qui s'étaient un moment touchées se séparaient » ainsi pour ne plus se rencontrer. Les consolations de la famille » devaient manquer à celui qui avait brisé les liens de tant de » familles (2). »

C'est le 20 avril 1814 que Napoléon, après avoir adressé à sa Vieille-Garde de nobles et touchants adieux, prit la route qui devait le conduire au terme de son premier exil : « La scène de leurs adieux, dit » M. Nettement, avait été pathétique et grande. Au sortir de son » embrassement avec cette France glorieuse, il trouva la France » mutilée, douloureuse, épuisée de sang et de larmes, appauvrie par » les conscriptions, les guerres incessantes, les impôts, opprimée, » orpheline et veuve, telle que l'avait faite le gouvernement impérial. » Alors la scène changea. L'histoire, qui cherche les enseignements » bien plus que les tableaux, ne doit point cacher ce revers de la » médaille (3). »

Le lecteur trouvera, dans l'ouvrage de M. Nettement, le récit des scènes déplorables qui accompagnèrent l'itinéraire de Napoléon à travers le midi de la France et dans lesquelles, pour dérouter les soupçons d'une population exaspérée, le vainqueur d'Austerlitz et de Wagram eut l'idée de revêtir l'uniforme autrichien du général Kolher et sollicita de ses compagnons de route des marques de familiarité, demandant au cocher du général autrichien de fumer et au général de chanter ou de siffler dans la voiture.

« L'âme humaine, dit éloquemment l'historien de la Restauration, » reste sans consolation devant l'abaissement de cette immense for- » tune, parce qu'elle ne sait où se prendre pour aimer et pour admirer. » Dans Marius assis sur les ruines de Carthage ou se redressant en

(1) *Histoire de la Restauration*, I, p. 211.
(2) I, p. 212.
(3) I, p 216.

» présence du Cimbre, elle trouve du moins la force morale survivant » à la force matérielle et la grandeur païenne de l'homme défiant de » ses tristes et intrépides regards les coups de la fortune qui a pu » renverser sa puissance, mais non abattre son cœur. Dans l'abdi- » cation volontaire de Charles-Quint, on est ému par la liberté même » de l'action et par l'élévation d'une âme plus haute que le pouvoir » qu'elle quitte. Chez Louis XVI, à ses derniers moments, le roi déchu » se transfigure dans le saint et le martyr; le souverain est tombé, » mais l'homme ne descend pas, il monte : « Fils de Saint Louis, » montez au Ciel! » Rien de pareil sur la route de Fontainebleau à » Fréjus. Cette multitude est sans pitié, la victoire de l'Europe repré- » sentée par ses trois commissaires, sans générosité, sans noblesse, » le malheur de Napoléon sans prestige. Il ne sait emprunter à son » passé aucun rayon pour illuminer les ombres de son adversité. C'est » une vie déplorablement attaquée qui se défend par des moyens » vulgaires : la ruse, les déguisements, la fuite, les subterfuges; le » dernier acte de la tragédie de l'Empire descend jusqu'à la comédie. » La grandeur païenne comme la grandeur chrétienne y manque. » Pour trouver l'enseignement contenu dans cette scène, il faut » s'élever jusque au jugement de Dieu par lequel deux souverains » sortaient à si peu de distance de Fontainebleau : le premier, le pape » Pie VII, traversant en triomphe la France agenouillée sous sa » bénédiction pour aller retrouver sa ville de Rome, heureuse et fière » de le revoir; l'empereur Napoléon, traversant les multitudes » ameutées contre lui pour aller chercher au delà de la mer un exil. » Dieu reste grand dans ses enseignements, alors même que l'homme » devient petit (1). »

III.

Je n'ai encore parlé que du premier livre de l'*Histoire de la Restauration* consacré à la *chute de l'Empire*. Il me reste malheureusement bien peu de place pour analyser les cinq autres, et pour indiquer même sommairement toutes les beautés qu'ils renferment.

(1) *Histoire de la Restauration*, I, p. 220.

C'est surtout dans ces cinq livres — *le Rétablissement de la Maison de Bourbon; la Charte de* 1814; *la Session de* 1814 *et le Congrès de Vienne; le Retour de l'île d'Elbe* et *les Cent Jours,* — que M. Nettement a pu mettre à profit les documents inédits si complets et si précieux qu'il a eus entre les mains. Il a pu consulter notamment les *Mémoires* inédits du baron de Vitrolles, du comte Beugnot, du maréchal Davoust et du comte d'Andigné; les papiers politiques et les correspondances du duc de Blacas, du comte de Villèle, du baron d'Haussez, de MM. de Guernon Ranville, de la Féronays, des Cars, Hyde de Neuville, de Clermont-Tonnerre, etc., etc.

M. Nettement a compris que la communication de tous ces documents, ignorés des historiens ses prédécesseurs, lui imposait de rigoureux devoirs : il s'est montré à la hauteur de ces devoirs par la conscience, l'impartialité et le talent avec lesquels il a su mettre en œuvre d'aussi précieux matériaux.

Dans les deux derniers livres de son premier volume, — sur la *Discussion de la Charte* et sur la *Session de* 1814, — M. Nettement ne dissimule ni n'atténue aucune des fautes et des imprévoyances commises à cette époque par le parti royaliste. On y reconnaît à chaque page combien sont vraies et sincères ces paroles de l'auteur, dans son *Avant-propos* : « J'ai cherché, avec un cœur sincère et sympa-
» thique, avec un esprit attentif la vérité sur les faits comme sur les
» hommes, et toutes les fois que j'ai cru l'avoir trouvée, je l'ai dite.
» Je ne prétends cependant pas, à Dieu ne plaise! m'être séparé des
» sentiments et des idées auxquels j'ai voué ma vie. S'il fallait être
» indifférent pour écrire l'histoire, on serait réduit à laisser la plume
» de l'historien aux sceptiques et je ne sais pas ce qu'y gagneraient
» la morale et l'intérêt public. Mais sans être indifférent, j'ai voulu
» être et je crois avoir été équitable et impartial. » Ces paroles et la fidélité scrupuleuse avec laquelle M. Nettement s'y est conformé dans tout le cours de son livre, m'ont rappelé ce que dit Chateaubriand, dans un passage dont nul, plus que l'historien de la Restauration, n'a mérité qu'on lui fît l'application : « On sent dans cet
» historien un ton, nous dirions presque un goût d'honnête homme,
» qui fait qu'on est disposé à croire ce qu'il raconte (1). »

(1) Chateaubriand : *Du Christianisme dans la manière d'écrire l'histoire.*

Le second volume, consacré tout entier au retour de l'île d'Elbe et aux Cent Jours, suffirait pour marquer la place de M. Alfred Nettement au premier rang de ceux qui ont écrit sur l'histoire contemporaine. Je n'essaierai pas d'analyser ce long et beau travail; j'aime mieux employer les pages qui me restent à faire quelques citations.

J'emprunterai la première au récit de la bataille de Waterloo, récit plein d'exactitude et de précision, en même temps que de mouvement et d'éloquence.

L'Empereur vient de donner l'ordre à la Garde d'attaquer Wellington et l'armée anglaise. Ce dernier choc doit décider du sort de la journée. « Il est sept heures et demie du soir. Le soleil, penché vers le couchant, » éclaire de ses rayons cette scène suprême.... Tandis qu'aux deux » ailes la canonnade et la fusillade redoublent avec fureur, les six ba- » taillons de la Garde quittent la Haie-Sainte, traversent la plaine de » deux cents mètres qui les sépare du centre de l'ennemi. Ils s'avancent, » l'arme au bras, calmes, comme dans un jour de revue, sans répondre au » feu de l'ennemi. Le maréchal Ney, l'épée à la main, marche à pied » devant les grenadiers. Les cinq autres bataillons, disposés aussi par » échelons, le suivent de près. Le silence se fait sur le front de l'armée » anglaise jusqu'à ce que les assaillants soient à portée. Alors les » boulets commencent à pleuvoir sur leur front, bientôt sur leurs » flancs. La Garde marche toujours. Le duc de Wellington, la lor- » gnette à la main, suit l'effet de son artillerie sur cette troupe redou- » table qu'il a prescrit de briser à coups de canon, avant qu'elle n'ait » atteint ses lignes. A la première décharge de l'artillerie anglaise, » la forêt des longs bonnets à poil qui traverse la plaine subit, dans » la partie la plus rapprochée des Anglais, ce mouvement d'ondulation » qu'un grand vent imprime à un champ d'épis mûrs. Le général » Friant est blessé, trois cents hommes sont couchés sur le sol. Au » bout d'un moment, le mouvement d'ondulation cesse; les bonnets » à poil redeviennent fixes et immobiles; les fusils se redressent, les » files se resserrent; la colonne est moins profonde, mais sans accélérer, » sans ralentir son pas, la Garde marche toujours. Calme et silencieuse, » sans tirer un coup de fusil, sans pousser un cri, elle gravit le plateau » l'arme au bras et s'approche de la première ligne. Une fois encore,

» les batteries anglaises tirant de plus près, ont salué de leurs boulets
» cette cible vivante qui marche au devant des coups. Cette fois l'os-
» cillation à la surface des premiers rangs a été plus prononcée ; huit
» cents hommes sont à terre ; il semble qu'il y ait un moment d'hé-
» sitation ; mais, encore une fois, les fusils se redressent, les files se
» resserrent ; le maréchal Ney, les généraux Porret de Morvan, Ro-
» guet, Cambronne, Harlet, le colonel Mallet, brandissent leurs épées ;
» un long cri de *vive l'Empereur !* rompt le silence ; la Garde marche
» toujours. En marchant, elle a enlevé à la baïonnette les batteries qui
» la mitraillaient de face, culbuté et dispersé les troupes de Brunswick
» qui forment la première ligne ; elle s'avance vers la seconde et
» dissipe en un moment les Nassau conduits par le prince d'Orange
» en personne. Elle arrive au point où Wellington a accumulé tous
» ses moyens de résistance et de destruction : les batteries qui pren-
» nent de front et d'écharpe notre infanterie d'élite, la cavalerie prête
» à charger. La Garde est à un quart de portée de pistolet du fossé en
» talus que forme le chemin creux d'Ohain. Elle se déploie pour cette
» suprême attaque. Dans cet instant, les batteries se démasquent sur
» le front, sur les flancs, et commencent à tirer à mitraille. Le duc de
» Wellington commande le feu lui-même ; il a crié aux quatorze ba-
» taillons des gardes de Maitland, qu'il avait tenus jusque-là couchés :
« Debout, gardes, et visez-bien ! » Ces feux roulants de la mousque-
» terie, dirigés presque à bout portant, achèvent l'œuvre commencée
» par la canonnade. La Garde foudroyée essaye une fois encore de res-
» serrer les files ; mais presque tous les officiers sont morts ou blessés ;
» le sol est jonché de cadavres ; sur les deux mille neuf cents hommes
» qui ont commencé l'attaque, huit cents à peine restent debout. Vingt
» minutes ont suffi à cette œuvre de destruction. Immobiles pendant
» quelques moments, les survivants de cette troupe intrépide s'entre-
» regardent comme pour se compter, puis ils désespèrent d'en-
» foncer les masses anglaises avec leurs débris ; la seconde colonne d'at-
» taque, encore à deux cents mètres de distance, ne peut les appuyer. Ils
» se retirent en frémissant au pied de la colline. L'attaque suprême est
» manquée. Pour la première fois la Garde a échoué ; il est près de
» huit heures ; la bataille de Waterloo est perdue (1). »

(1) *Histoire de la Restauration*, II, p. 563-565.

Deux jours plus tard, le 20 juin 1815, Napoléon était de retour à Paris; il engageait avec la Chambre des représentants un combat d'où il devait bientôt sortir vaincu. Le 22 juin, en effet, le second Empire finissait comme le premier par une abdication. « Seulement, » en 1814, la présence de l'étranger à Paris avait été nécessaire, et » le Sénat et le Corps législatif, mus par la main de M. de Talleyrand, » parlaient de loin à Napoléon campant à Fontainebleau au milieu » d'une armée dont il disposait encore. Cette fois on était face à face, » l'Empereur à l'Élysée, la Chambre au Palais-Bourbon, Fouché, » héritier du rôle du prince de Talleyrand, dans le cabinet de l'Em- » pereur, l'armée française à Laon, l'étranger encore aux frontières. » La Chambre avait suffi au renversement de Napoléon; c'était le » même dénoûment, mais tout semblait rapetissé, la scène et les ac- » teurs. Par un singulier retour de fortune, quelques-uns de ceux qui » avaient subi le coup d'État du 18 brumaire à l'Orangerie de Saint- » Cloud faisaient partie de l'Assemblée qui rendait à Napoléon le » coup qu'une autre Assemblée avait reçu seize ans plus tôt du gé- » néral Bonaparte. Parmi les constitutionnels, plusieurs jouissaient » délicieusement de cette revanche, mais nul plus que le général La » Fayette, qui avait été l'instrument de la chute de Napoléon, et qui » s'en croyait l'auteur (1). »

Le 15 Juillet, le vaincu de Waterloo montait à bord du *Bellérophon* qui, le lendemain, mettait à la voile pour l'Angleterre. « Ce n'était » point ainsi que onze ans plus tôt, en 1804, Napoléon, alors au camp » de Boulogne et dans la période la plus glorieuse de sa carrière, » espérait aborder cette terre ennemie (2). » — Le 7 août il était transporté sur le *Northumberland* qui, le 8, fit voile pour Sainte-Hélène.

« Quant aux diverses scènes que nous venons de retracer, dit l'au- » teur en terminant, c'est à coup sûr le plus triste moment de la vie » de l'Empereur.... Cet homme de génie, dont la pensée était si lu- » cide, la résolution si prompte, l'action si impétueuse, ne sait plus ni

(1) *Histoire de la Restauration*, II p. 611.
(2) II, p. 665.

» se résoudre, ni agir, ni rester, ni partir à propos. Il se débat convul-
» sivement contre sa destinée et chicane les obstacles qu'il ne peut
» vaincre. Nous prions ceux qui veulent que tout ait été faible et
» inhabile dans Louis XVI de méditer sur cet enseignement. Voilà un
» homme qui a mené le monde au doigt et à l'œil, qui a pétri l'Eu-
» rope dans ses mains, devant qui la France s'est tue pendant des
» années. Les circonstances venant à changer, le talisman de la
» victoire ayant été brisé au dehors par la Providence dans les mains
» du conquérant, la force d'opinion qui lui a rendu tout possible, tout
» facile à l'intérieur, venant à se retirer de lui, le même homme n'est
» plus que faiblesse, il ne peut rien contre personne et l'on peut tout
» contre lui. Fouché le domine, Manuel le brave, La Fayette exige im-
» périeusement son abdication, la Chambre des Cent-Jours, qui n'a rien
» certes de la sauvage énergie de la Convention, le menace de la dé-
» chéance et ne lui donne qu'une heure pour abdiquer. Louis XVI n'a
» pas été plus désarmé, plus inerte, plus inactif contre ses ennemis;
» seulement, à cette heure d'affaissement irrésistible, d'impuissance
» fatale, où la faiblesse humaine est écrasée par la force des situations,
» Louis XVI ne s'attache ni à la puissance, ni à la liberté, ni même
» à la vie; il accepte avec calme des mains de Dieu sa destinée, il se fait
» une majesté nouvelle de sa résignation et il domine Napoléon de
» toute la supériorité de la vertu sur le génie, du saint sur le grand
» homme. Qu'on ne dise pas à cela que Louis XVI n'avait point
» perdu la bataille de Waterloo, il avait perdu la bataille du dix-
» septième siècle contre le dix-huitième, de la monarchie contre la
» révolution, de la religion contre l'incrédulité. Louis XVI aussi était
» un vaincu; seulement, tandis que le vaincu de Waterloo se prépare
» à monter sur les hauteurs prestigieuses de Sainte-Hélène, où il va
» se transfigurer dans une espèce d'apothéose poétique, le vaincu du
» 21 Janvier avait trouvé à ses adversités un refuge plus sublime sur
» ce calvaire où tout chrétien doit monter, humble disciple, à la suite
» de l'Homme-Dieu (1). »

Le second volume de l'*Histoire de la Restauration* se ferme sur ces nobles et éloquentes paroles.

(1) *Histoire de la Restauration*, II, p. 674-675.

Que M. Nettement continue avec courage l'œuvre qu'il a entreprise. Elle est laborieuse et difficile sans doute, mais l'auteur vient de prouver, par la publication de ses deux premiers volumes, qu'il possédait toutes les qualités nécessaires pour mener cette œuvre considérable à bonne fin. Les quinze années qui lui restent à raconter, — de juillet 1815 à juillet 1830, — sont justement celles pour lesquelles les nombreux documents inédits qu'il a entre les mains lui fourniront les lumières les plus précieuses et les plus complètes. Cette partie de sa tâche ne saurait donc manquer d'être, comme la première, pleine d'intérêt et d'enseignements.

Nous attendons l'apparition du 3e et du 4e volume de l'*Histoire de la Restauration* avec une impatience qui sera partagée, nous en sommes convaincus, par tous ceux qui liront les deux premiers. Parmi les nombreux ouvrages écrits sur l'histoire contemporaine, il en est bien peu, en effet, à qui l'on puisse appliquer, à plus juste titre, ces paroles d'un excellent juge : « Quand une lecture vous élève l'esprit, » et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne » cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage : il est bon et » fait de main d'ouvrier (1). »

EDMOND DUPRÉ.

---

(1) La Bruyère, *Des ouvrages d'esprit.*

ÉTUDES HISTORIQUES.

GUINGAMP

SON HISTOIRE ET SON HISTORIEN[1].

DEUXIÈME ARTICLE.

Je reviens donc à Guingamp, et cette fois-ci pour ne pas me laisser, comme le mois dernier, détourner du livre de M. Ropartz, je veux commencer par en parler.

Bien que ce livre soit la deuxième édition d'un travail publié il y a dix ans, c'est un ouvrage tout nouveau. La première était un petit volume in-18; celle-ci forme deux volumes in-8°, avec un très-joli plan de Guingamp en 1778, et plusieurs planches d'armoiries gravées et coloriées.

Cette belle et intéressante *Histoire de Guingamp* est divisée en deux livres.

Dans le premier, intitulé *Institutions et Monuments*, l'auteur, après avoir fait connaître le célèbre pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours et la curieuse *Frérie Blanche* qui s'y rattache, consacre une suite de chapitres historiques et descriptifs — à l'église de Notre-Dame de Guingamp, — aux autres paroisses et chapelles de la même ville, — à

(1) Voyez le premier article ci-dessus, pp 5 à 22, où l'on a omis de rappeler le titre exact de l'ouvrage de M. Ropartz, ainsi conçu : *Guingamp, Études pour servir à l'histoire du Tiers-État en Bretagne*, par M. S. Ropartz, 2e édition, 2e vol. 8° avec plan et planches coloriées : Saint-Brieuc, L. Prud'homme, éditeur ; prix, 10 fr.

ses abbayes et monastères, — à ses hôpitaux et autres établissements de charité, — à ses écoles, — à son vieux château et à ses murailles, fontaine, places et rues, — à son agriculture et à son commerce ; — enfin, dans le dernier de ces chapitres par le chiffre et le premier par l'intérêt, il expose toute l'histoire de l'organisation municipale de Guingamp, du XIVe siècle au XVIIIe. Ce chapitre, fût-il seul, suffirait à justifier le sous-titre donné par M. Ropartz à son ouvrage : *Études pour servir à l'histoire du Tiers-État en Bretagne.* C'est le meilleur éloge qu'on puisse en faire.

Le deuxième livre, intitulé *Noms et Dates historiques*, nous retrace les principales figures, les principaux événements de notre histoire dont le souvenir se lie d'une manière spéciale à l'existence de Guingamp : la race antique et illustre des premiers comtes de Penthièvre, — Charles de Blois et du Guesclin, — Marguerite de Clisson, — Françoise d'Amboise et Pierre II, duc de Bretagne, son mari, qui fit reconstruire le château de Guingamp dont nous voyons les restes, — le capitaine Gouicquet et le siége de 1489, que les lecteurs de la *Revue* n'ont point oublié, — le dernier siége de Guingamp sous la Ligue, en 1591 : — enfin, l'insurrection de 1675 et le touchant portrait de Mme des Arcis — deux tableaux de caractère bien différent dont la *Revue* a eu l'avantage de jouir la première — terminent ce livre et l'ouvrage, complété par un recueil abondant et judicieux de pièces justificatives, entre lesquelles je signalerai particulièrement :

— 1359. Acte de société pour l'établissement d'un cabaret.

— 1447. Compte de Denis des Prez, procureur, receveur et miseur des bourgeois de Guingamp. C'est le plus ancien des comptes municipaux venus jusqu'à nous.

— 1465. Inventaire du trésor de Notre-Dame de Guingamp.

— 1467-1468. Comptes des dépenses faites par Jean d'Estable, procureur des bourgeois, pour l'équipement de dix hommes de guerre, que la ville fournissait à l'armée du duc. Pièce pleine de curieux détails sur l'armement et le costume d'alors.

1492. — Enquête sur les principales circonstances du siége et de la prise de Guingamp par les Français en 1489. Document d'un très-haut intérêt, grâce auquel M. Ropartz a redressé d'un bout à l'autre

le récit du siége de 1489, tel qu'il était admis par tous les historiens de Bretagne depuis d'Argentré.

— 1536. Devis ou figure des tours « proposées pour Notre-Dame. » Ce n'est pas le devis qui fut adopté pour la restauration de la tour sud, écroulée depuis peu, en 1536; mais on n'y trouve pas moins nombre de renseignements des plus utiles pour l'étude de l'architecture du XVIe siècle.

Joignez à cela un tableau des juridictions relevant du comté de Guingamp; une liste des procureurs des bourgeois et ensuite des maires, de 1380 à 1790; une lettre de M. Pol de Courcy, où il prouve judicieusement que le chant du *Siége de Guingamp*, publié par M. de la Villemarqué dans ses *Chants populaires de Bretagne*, doit se rapporter au siége de 1591 et non, comme l'avait cru l'éditeur, à celui de 1489, etc., etc.

J'ai retrouvé récemment, dans des papiers où je les avais égarées et oubliées, une ou deux pièces qui eussent mérité prendre place entre ces curieux documents, et que je n'aurais pas manqué de transmettre à M. Ropartz avant la publication de son volume, si je les avais recouvrées à temps. Elles concernent Charles de Blois, l'un des plus grands bienfaiteurs, non-seulement des églises de Guingamp, mais de la ville elle-même, et qu'on regarde avec raison comme le fondateur de ses libertés municipales. On trouvera donc à propos que je fasse connaître ces pièces, dont j'analyserai l'une, qui est en latin, et publierai l'autre en son entier.

On sait qu'en 1371, sept ans environ après la mort de Charles de Blois, le Pape ordonna une enquête afin de recueillir les faits capables de servir de base à la canonisation de ce prince. Diverses intrigues politiques, suscitées par Jean de Montfort duc de Bretagne, empêchèrent cette canonisation; mais l'enquête n'en fut pas moins édifiée, et nous en possédons le texte, sinon dans l'original qui semble perdu, au moins dans une copie faite avec soin, conservée au département des Manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Paris. C'est de là que j'ai tiré les pièces en question. La première est une déclaration des dons faits par Charles de Blois à l'église des Dominicains de Guingamp. Je néglige les parements d'autels, les chasubles, dalmatiques, etc.; mais je men-

tionnerai la décoration qu'il fit faire à ses dépens pour le maître-autel, consistant en six candélabres ou grands chandeliers dorés placés devant le *propitiatoire*, six statues de chérubins, aussi dorées, ombrageant le propitiatoire de leurs ailes, et dix courtines pour voiler et orner le sanctuaire ; il donna aussi du bois à la valeur de 40 écus pour faire les stalles, et 80 pièces d'or pour construire le jubé (1).

L'autre pièce, écrite en français, est le témoignage solennel rendu dans l'enquête de canonisation, par les habitants de Guingamp, sur la vie, les mœurs, les mérites et les vertus de Charles de Blois. Il y a quelque chose de touchant dans cette voix d'une ville entière, s'élevant sur la tombe à peine fermée de son bienfaiteur, pour lui décerner un suprême hommage. Voici le texte de cette pièce.

Témoignage des habitants de Guingamp dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois (2).

A très-révérends pères en Dieu et nos très-chers seigneurs l'évesque de Baieux et l'abbé de Saint-Albin d'Angiers, commis de par Nostre Saint Père le Pape sur l'inquisition de la vie, mérites et miracles de feu de bonne mémoire Monsieur Charles, jadis duc de Bretaigne, vos humbles [serviteurs] les bourgeois et habitants de la ville de Guengamp, honneur et humble révérence.

Il est venu à nostre cognoissance que, par vertu de vos lettres, l'on a généralement en ladite ville fait assavoir que tous ceux qui sauront de certain déposer sur icelui fait aillent devers vous à ladite ville d'Angers, pour déposer de ce qu'ils en sauront. Si est ainsi que, — tant pour les périls des chemins et des ennemis, qui sont notoirement sur le pays, comme pour autres justes et raisonnables causes que les porteurs de ces lettres, lesquels nous envoyons pour ce par devers vous, vous diront plus à plain, — nous n'avons osé ne pu bonnement aller par devers vous, combien que la plus saine partie et plus notables personnes desdits habitants fussent volontiers allés pour ce par devers vous, se ne fussent les causes dessusdites : pour quoy, très-révérends pères en Dieu et nos très-chers seigneurs, nous vous supplions très-humblement que sur ce vous

(1) « Item, pro magno altari fecit fieri coram propiciatorio sex candelabra deaurata, sex cherubim alis propiciatorium obumbrantia etiam deaurata; dedit etiam courtinas decem ad velamen et decorem sanctuarii. Dedit etiam pro sedilibus chori fiendis de nemore suo ad valorem XL^a scutorum. Dedit etiam pro pulpito chori fiendo, in auro, LXXX petias auri. » Biblioth Roy. Manuscrits. lat. N° 5361. 2. fol. 398. »

(2) *Ibid.*, folios 394-396.

plaise nous avoir et tenir pour excusés et adjouster plaine foy à nosdits messagers en ce que ils vous diront de par nous.

Et quant est de vous faire relation de la vie, mérites et miracles dudit feu messire Charles, nous ne vous pourrions bonnement par escrit describer ne mettre particulièrement les abstinences, les afflictions, l'honneste et parfaite vie dont il usa et persévéra tant comme il repaira (1) et conserva entre nous, ne les miracles qu'il a plu à Dieu faire au lieu des Frères Mineurs de ladite ville de Guengamp, où son corps est enterré (2), depuis qu'il alla de vie à trépassement, aux personnes qui dévotement l'ont requis d'estre leur intercesseur vers luy des peines et maladies que ils souffroient; mais commune renommée [en] est comme par tout le pays de Bretaigne. Et à nous, ou à la plus saine partie de nous, qui le vismes de sa jenesse venir et repairer (3) en ladite ville, en laquelle il avoit accoustumé à repairer plus continuellement que en [autre] lieu de son pays, est-il tout notoire que ledit feu messire Charles en l'église se maintenoit dévotement en prières et oraisons vers Dieu; les libertés et franchises de l'Église commandoit à garder sans enfreindre; hospitaux et chapelles plusieurs fonda, et pour leurs dotations plusieurs et grands rentes achapta; de plusieurs aornements pour le service divin les aorna; aux religieux et autres personnes d'Eglise, à povres femmes vefves et orphelins en leur droit gardant, et à tous autres diseteux, largement, charitablement et continuellement, sa vie durant, volontiers il aida; en jeûnes et afflictions maintes il persévéra.

Et quant est des miracles qu'il a pleu à Dieu faire aux personnes qui dévotement ont requis ledit messire Charles depuis sa mort d'estre leur intercesseur vers luy, il nous est avis que bonnement ne pourroient estre récités ne mis en escript, et que [ils] sont comme innumérables : quer (4) les uns aveugles, les autres contrais (5) et paralytiques, venus par dévotion à sa tombe, tantost comme ils se sont voués à luy ont recouvré leur veue et [ont été] garis de leurs membres; les autres, qui à luy avoient voué leurs parens, enfans, amis et prouchains, qui estoient, les uns réputés pour morts, les autres en péril de mort, sont venus pour porter leurs offrandes, qui ont témoigné et relaté en leur vérité et conscience, en la présence de plusieurs de nous, les morts.....
..... (6) garantis et gardés.

Et pour ce que ledit Monsieur Charles, comme dit est, séjourna

(1) Demeura.

(2) Les reliques de Charles de Blois sont aujourd'hui déposées dans la jolie église de Grâces, près Guingamp.

(3) Séjourner.

(4) Car.

(5) Contrefaits, du latin *contracti*.

(6) Il y a ici, dans la copie que nous suivons, une lacune d'une ligne et demie environ.

moult (1) en ladite ville de Guengamp, et plusieurs de nous de jour et de nuit le vismes et cogneusmes ses faits sa vie durant, et depuis sa mort avons fréquenté continuellement le lieu où son corps est enterré, vous certifions en nos consciences et par nos sermens les choses dessus dites avoir veues, sceues, et estre vraies. Et en plus grande confirmation de ce avons fait mettre à ces présentes le grand seel dont l'on use cz contractz de ladite ville de Guengamp, avecque le signet et souscription de messire Pierre de la Chapelle, tabellion public. Donné en ladite ville de Guengamp, le deuxième jour du moys d'octobre, l'an mil trois cens soixante et onze. Ainsi signé : PIERRE HAMONOU *transs.* GUILLAUME VAILLANT *transs.* RAMON DUAUT *transs.*

Et ego Petrus de Capella, publicus auctoritate apostolica notarius, archidiaconusque Trecorensis, prædictis supplicationibus, excusationibus, relationibus burgensium [et] universitatis cleri et populi oppidi seu villæ de Guengampo, Trecorensis diocesis, et quampluribus miraculis secundum depositiones et recognitiones testium et aliorum factorum instrumentorum et litterarum dominis commissariis Papæ super hujusmodi facto relatorum et referendorum, prout per vota cerea et alia signa innumerabilia in ecclesia Fratum Minorum apposita, et omnibus aliis verbis gallicis.. , una cum domino Menguito Encot presbytero et Richardo Lagadec, notariis publicis, et testibus suprascriptis, sub anno, mense, die [supradictis], hora quasi meridiei ipsius diei, super cimiterium ecclesiæ dictorum Fratrum, indictione decima, et pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini nostri domini Gregorii divina providentia Papæ XI anno primo, præsens personaliter interfui. Ideo hic me subscripsi signoque meo consueto signavi in testimonium veritatis omnium prœmissorum, vocatus specialiter et rogatus.

J'ai voulu donner sans y rien retrancher le texte de cette solennelle déclaration ; et mon ambition, je ne le cache point, est de la voir figurer dans la troisième édition de l'*Histoire de Guingamp*, de M. Ropartz. J'espère n'avoir pas pour cela longtemps à attendre : car par l'étendue des recherches, par l'intérêt du style et de la mise en œuvre, par l'importance et la nouveauté des faits, cet ouvrage a vraiment sa place marquée, indispensable, dans les bibliothèques de tous les amis de notre vieille histoire et de notre vieille province.

A. DE LA BORDERIE,

Ancien secrétaire de l'Association Bretonne.

(1) Beaucoup.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS.

RÉCITS DU FOYER

PAR M. HIPPOLYTE VIOLEAU (1).

Récits du foyer : tel est le dernier livre que vient de publier M. Violeau, et certes, nul n'était plus digne de prendre place au foyer de famille que le chantre du *Livre des mères*, que l'auteur des *Veillées bretonnes*, des *Souvenirs et Nouvelles*, et de tant d'autres charmants récits.

Écrire un livre qui intéresse l'esprit en même temps qu'il touche le cœur, dont le charme fasse *pardonner* l'irréprochable moralité, parfois même les leçons qu'elle renferme, n'est pas chose commune; M. Violeau est l'un des conteurs qui en possède le mieux le difficile secret. — « Il ne faut pas chercher dans ce volume, dit-il en tête des » *Veillées bretonnes*, des événements extraordinaires; tout y est » simple et vrai; le goût des fictions romanesques est-il si général qu'on » ne puisse intéresser quelquefois sans sortir de la réalité?» — Le même éloge peut être adressé au volume qui nous occupe, et quant à la question posée par l'auteur, il nous semble qu'elle ne peut recevoir de réponse plus significative que l'accueil fait aux écrits qu'il a publiés ces derniers temps. Si l'on n'y trouve point d'intrigues compliquées ou d'émouvantes péripéties, la pureté du style, la vérité des aperçus, la justesse des remarques et de l'observation, leur prêtent un charme indéfinissable, et il semble que l'on s'intéresse davantage à des évé-

(1) 1re Série. 1 vol. in-12. — Ambroise Bray, éditeur. Paris.

nements qui, ne sortant point du cours ordinaire de la vie, sont plutôt, par là même, de l'histoire que du roman.

Quoi de plus tristement vrai, par exemple, que *Cécile*, l'histoire de cette pauvre fille venant expier en mourant dans l'indigence au lieu même où son enfance fut entourée de douceurs, la légèreté de son père, les folles prodigalités de sa mère et son amour passionné du plaisir? Quelles réflexions ne fait point naître la comparaison de ces deux éducations si diverses dans leurs principes et dans leurs effets : l'une sérieuse, presque austère, l'autre facile et toute de plaisirs? Quels enseignements pour tous dans l'exemple de Cécile mourant abandonnée de ceux qui l'avaient applaudie, bannie même du théâtre où elle ne pouvait plus, où elle n'aurait jamais dû paraître; — quand un peu d'appui, s'il ne fût arrivé trop tard, eût pu l'arrêter sur le bord de l'abîme? — L'impression que laisse la lecture de cette nouvelle est triste, mais elle est salutaire : « Il est, dit M. Violeau en terminant » son récit, il est des souffrances qu'on oublie volontiers et dont le » tableau dispose les cœurs à la compassion. Amuser est quelque » chose pour un conteur, mais toucher est beaucoup plus; un sourire » ne vaut pas une larme. »

La donnée sur laquelle est écrite *Angéline* était peut-être un peu plus difficile à faire admettre sans réserves. — Fille d'un lieutenant de vaisseau, sans fortune, Angéline a été confiée par son père mourant à l'un de ses amis, mourant lui-même quand il reçoit le dernier adieu du compagnon de son enfance. Il veut accepter le legs fait à son amitié, mais son père et sa fille s'y opposent, trouvant qu'il est bien suffisant, ajoutant même qu'il est préférable — pour son bonheur — d'éloigner d'une maison riche Angéline, condamnée à gagner laborieusement le pain de chaque jour, et de la confier, moyennant une pension modeste, à une vertueuse ouvrière, qui devient sa mère d'adoption. Angéline, aussi bonne que belle, inspire tout d'abord à Maxime, le fils de l'ami de son père, un tendre intérêt que ne tarde point à remplacer l'amour le plus pur et le plus profond. Maxime veut en faire la compagne de sa vie, mais il a compté sans les prétentions aristocratiques de sa sœur, sans l'opposition de son grand-père, M. Coquillard, chez qui, à de malheureuses velléités littéraires, a succédé, avec plus de profit, l'amour de spéculations couronnées des plus beaux résultats. Ici com-

mençaient les difficultés, et peut-être n'était-il pas sans quelque péril de faire épouser Angéline par Maxime; c'était jeter une ombre sur le caractère du héros, si pur que fût leur amour, si tyrannique que fût l'opposition du grand-père, aux yeux mêmes duquel Angéline n'a qu'un défaut : d'être pauvre. La mère adoptive de l'orpheline, Mlle Thérèse, qui n'est pas seulement une habile ouvrière, mais encore un excellent cœur et un très-adroit esprit, a tout sauvé, jusqu'aux apparences, et je lui en fais mon sincère compliment; mais j'estime qu'il faut tenir compte à Volney d'avoir été la cause innocente d'un heureux mariage : certes,

On ne s'attendait guère
A voir Volney dans cette affaire,

et je laisse aux amis de M. Violeau à juger par eux-mêmes avec quelle adresse Mlle Thérèse a su forcer le trop célèbre philosophe à lui servir de complice dans une aussi bonne action.

Le *Roman dans le mariage* pourrait se rapprocher, en quelques points, d'Angéline. Au lieu de profiter habilement des prétentions littéraires d'un grand-père récalcitrant, Léopold de Lancry, un brillant jeune homme qui trouve le moment venu pour « placer avantageusement quelques débris de jeunesse, » exploite adroitement le caractère romanesque d'une jeune pensionnaire dont le plus grand, sinon le seul mérite à ses yeux, est une dot de deux millions. Rien ne manque à la mise en scène : rencontre plus ou moins fortuite dans le coupé d'une diligence, accidents de route savamment combinés, heureux hasards; je ne parle pas des tirades à effet ni des marques de désintéressement, cela va de soi; et la naïve jeune fille, qui ne veut rien tant qu'un roman pour mariage et pour mari qu'un héros, se laisse prendre au piége, croyant faire elle-même une capture superbe et réaliser son rêve le plus cher. Par malheur la vie n'est pas un roman, et s'il n'est point aisé d'être un grand homme pour son valet de chambre, est-il bien certain qu'il soit plus facile, pour un mari, d'être longtemps aux yeux de sa femme un héros? C'est ce que M. Violeau voudra bien nous dire lui-même, car après nous avoir montré dans la première

série des *Récits* l'effet du roman dans le mariage, il promet de nous apprendre, dans la seconde, les suites du mariage dans le roman.

La *Légende pyrénéenne* est un peu plus tragique et n'a pas besoin, sans doute, d'être rappelée à la plupart des lecteurs des *Trois têtes de Géryon*. C'est une naïve et terrible histoire qui montre comment *un grain d'ambition* qui se développe, s'accroît et s'étend, pareil au grain de sénevé dont parle l'Évangile, suffit pour étouffer tous les germes de bonheur. M. Violeau a répandu dans le récit cette grâce et cette simplicité qui sont le propre de la légende, et qui pourtant n'excluent rien, pas même le merveilleux.

Mais, parmi ces charmantes nouvelles, *la Voisine* est encore, selon moi, la plus attrayante de toutes. L'on ne peut lire sans attendrissement le portrait d'Hélène, cette admirable fille qui prend plus de soins pour cacher son mérite que d'autres ne prennent de peines pour mettre le leur en lumière, et dont l'héroïsme est pourtant le plus difficile de tous, car il n'a pour le soutenir ni les regards ni les applaudissements du monde : l'héroïsme *du pot-au-feu*. On admire et l'on finit par aimer cette noble fille, qui a tout sacrifié : sa fortune à l'honneur de son père, son amour au bonheur de sa sœur, et qui, l'ange gardien du foyer, tant que son père a réclamé ses soins et son appui, finit par se condamner à l'isolement, de crainte d'établir dans l'esprit du mari de sa sœur, un parallèle qui pourrait être désavantageux à celle-ci. L'auteur de la *Maison du Cap* a su prêter à Hélène tout le charme dont il avait entouré le caractère d'Adrien ; c'est que d'ailleurs, mieux que personne, il est sur son terrain toutes les fois qu'il s'agit de dévouement et pour en trouver des modèles en tous genres, il lui suffit de jeter les yeux autour de lui. Aussi, quoi qu'il en dise, dans la courte et trop modeste épître qui lui sert de préface, ses récits ne sont pas de ce sable que le vent balaie ou que la mer entraîne : les enseignements qu'ils renferment et les salutaires pensées qu'ils inspirent les feraient comparer plus justement à ces grèves du Nouveau Monde qui font éclore les plantes et les fleurs.

CH. DE TAILLART.

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

UN POST-SCRIPTUM

SUR LES

SEIGNEURIES DE MARZAN ET DE KERJAN

ANCIEN DIOCÈSE DE VANNES.

A M. EMILE GRIMAUD.

Me pardonnerez-vous, cher Monsieur, de n'avoir pu retenir une exclamation de surprise en ouvrant, il y a deux jours, la *Revue de Bretagne et de Vendée*, livraison de juillet, où je lus une pièce concernant les anciennes seigneuries des terres de *Marzan et Kerjan*, dont la propriété m'a valu celle d'une collection de parchemins, titres, aveux, minus et autres manuscrits assez nombreux pour former deux in-folio ne rappelant en rien néanmoins, si ce n'est par le volume, ceux qu'éditaient jadis nos grands maîtres de la congrégation de Saint-Maur? Non pas que je regrette la publicité donnée à cette pièce, que je vous eusse assurément offerte le premier si j'eusse été bien convaincu que les particularités purement locales qu'elle contient pussent avoir quelque intérêt historique. Pour me fixer à ce sujet, j'avais l'intention de vous la soumettre, et, si vous l'eussiez jugée digne de l'honneur qu'elle a reçu, je vous l'eusse livrée de grand cœur, mais en l'accompagnant de quelques éclaircissements, variantes et autres accessoires empruntés aux aveux antérieurs et de nature à la faire mieux apprécier au double point de vue des faits et de la physionomie qui plait dans ce genre d'écrits.

L'impression qne je vous ai confiée tout d'abord ne vient donc pas de ce que le petit document en question soit aujourd'hui public, mais

de ce qu'il ait paru d'une manière incomplète et avec des lacunes qui, à mes yeux, lui enlèvent de son prix, s'il en a. Du reste, votre honorable collaborateur les eût facilement évitées si, avant de vous faire la communication dont il s'agit, il lui fût venu à l'idée de consulter celui de ses voisins de campagne que cette publication devait intéresser plus que tous les autres, et qui eût été heureux de mettre à sa disposition les renseignements qu'il regrette lui-même de n'avoir pu se procurer. J'ose espérer qu'il ne m'en voudra pas de lui offrir, sur le sujet de son étude, un concours qu'il m'eût été plus agréable encore de lui prêter plus tôt, et de lui fournir ici quelques notes qui seront d'autant mieux accueillies qu'elles auront passé par votre intermédiaire.

N'ayant pas encore trouvé dans mes liasses, il est vrai rarement visitées, de pièces écrites antérieurement à la première moitié du XVe siècle, je ne puis, non plus que M. Piéderrière, préciser l'origine des maisons nobles de Kerjan et Marzan ou plutôt *Marzen*, comme l'écrivent mes vieux titres jusqu'en l'an 1683, orthographe suivie par Lobineau (1). Mais elle est très-ancienne et peut très-bien se confondre avec l'origine même de la paroisse dont elle porte le nom et qui est également *Marzen*, aujourd'hui *Marzan* (2). Ce qui me le ferait croire, c'est une enquête de l'année 1438 qui attribue aux seigneurs de Marzen les titres et qualités de *fondateurs de la paroisse*, comme leur étant reconnus de temps immémorial (3). Cette enquête eut lieu immédiatement après le décès de noble écuyer Guillaume de Marzen, dont la mort fit tomber en quenouille les biens et prérogatives de cette ancienne maison. Il eut pour successeur son petit-fils, par les filles, Jehan de la Châteigneraie, qui hérita de la seigneurie et du nom de Marzen, dont il fit hommage au duc de Bretagne (4). Sa famille subsista jusqu'en 1595, époque où elle s'éteignit dans la personne d'Anne Morand, dame de la Châteigneraie-Marzen, qui transmit ses biens, noms et titres à Guillaume de Bézic, lequel, mort lui-même sans postérité directe, le 27 mars 1607, eut pour héritière Renée de

(1) *Hist. de Bret.*, *Preuves*, fos 411, 616, 937 et 938.

(2) Peut-être à l'exemple de *Vennes*, devenu *Vannes*, le nom de *Marz-en* viendrait-il du substantif breton *Marz*, *frontière*, *limite*, et du mot *é* ou *enn*, *dans*, limite, par la Vilaine, des diocèses de Vannes et Nantes, limite aussi du *pays bretonnant*, dont la langue ne paraît pas avoir jamais été parlée dans cette paroisse, tandis qu'elle était celle de sa voisine à l'ouest, *Bourg-Paule-Muzillac ?*

(3) Enquête justifiée par trois pièces principales des 16 juin 1597, 6 novembre 1614 et 14 mars 1654 confirmant au seigneur de Marzen le droit de présentation du *secrétain* de l'église, en sa qualité de *seul fondateur de la paroisse*.

(4) Aveu du mois de novembre 1438.

Bézic-de-Marzen, épouse de Jean Butault, qui, après avoir pris possession de cette seigneurie, s'appela désormais, à l'exemple de ses devanciers, Butault de Marzen (1). Le comte Jacques Butault, seigneur du Bézic-Marzen, avait rendu des services qui lui méritèrent, en 1655, des faveurs de Louis XIV ; son petit-fils, Gilles, était, en 1683, conseiller du roi en son parlement de Bretagne. Ce nom disparut définitivement en 1750 par la mort de Louise-Marguerite Butault, dont les biens et priviléges entrèrent dans la maison de Lorges, par le mariage de Marie-Reine, sa nièce, avec le comte de ce nom. Vingt-six ans après, cette terre, vendue pour la première fois par la même duchesse de Lorges, devint la propriété d'Élisabeth de Montaudouin, marquise de Grenédan, ma bisaïeule, qui la transmit à ma mère, de qui je l'ai reçue.

La seigneurie de *Kerjan* ou *Kerian*, anciennement détachée de celle de Marzen, était possédée, en 1516, par Carl de Bodegat, qui en fit hommage au duc de Bretagne (2). Elle fut réunie en deux fois à Marzen dans les années 1602 et 1654. Kerjan n'est plus aujourd'hui qu'une ferme et n'offre pas à l'œil le plus léger indice d'où l'on puisse conclure qu'il ait été jamais autre chose. Je placerais volontiers le manoir en question au fond d'une vallée qui borne cette ferme au midi, si ce lieu ne portait un nom différent, le *Plocquin*. On y trouve, en effet, l'emplacement et les ruines d'un antique château-fort qui dut être notable comme point de défense et remarquable par le caractère et l'aspect, car il s'élevait au milieu des eaux, sur une presqu'île établie à main d'homme, que reliait à la Vilaine une suite d'étangs aujourd'hui convertis en prairies et fermés par d'énormes chaussées, encore presque intactes (3).

Je ne prétends point contester l'opinion exprimée par M. l'abbé Piédrière, dans cette phrase de son article de la *Revue* : « Le manoir de

(1) Aveu au roi, 13 juillet 1610.

(2) Aveu au duc de Bretaigne, 16 septembre 1516.

(3) Il est à regretter que les antiquaires morbihannais qui ont souvent parlé du château de l'île ou l'*Isle*, dans la même commune, et dont il ne reste non plus que deux ou trois pans de murailles, n'aient point vu celui de *Kerjan* ou du *Plocquin*, dont la position curieuse mérite d'être étudiée comme propre à donner une idée des situations que choisissaient nos ancêtres bretons pour l'établissement de leurs demeures, qui rappellent toujours le souvenir de la guerre et de la défense. Cet endroit se nomme aussi *Morgarenne* (*Garennes de la mer*), peut-être à cause des nombreuses et profondes tanières de lapins et de renards creusées et ramifiées dans les souterrains mêmes du château dont la place et les dépendances sont aujourd'hui couvertes d'un bois-taillis s'allongeant, en forme d'entonnoir, au milieu des prairies qui en formaient les douves et les étangs.

» Marzan existe encore, non plus l'ancien, mais son remplaçant, qui » peut avoir déjà quelques demi-siècles d'existence. » Il est indubitable, en effet, que l'aspect général de ce château fut autrefois très-différent de ce que nous le voyons aujourd'hui, et que son second état ne fut pas un progrès sur le premier. Ainsi, à quelques mètres seulement à l'ouest de l'habitation actuelle, on remarque une terrasse circulaire, que l'on nomme *Jeu-de-Paulme*, formée de matériaux rapportés et encore environnés de glacis, laquelle dut être l'emplacement d'un château ou forteresse importante qui se liait vers le midi à d'autres ouvrages extérieurs destinés, comme elle, à servir de boulevard à cette localité déjà défendue naturellement par la Vilaine et ses pentes abruptes. Tout ce mamelon porte des vestiges irrécusables de ce qui constituait le château féodal.

Mais l'examen de ce qui est et la conjecture de ce qui fut ne peuvent amener, suivant moi, qu'une conclusion, c'est que le *castel* d'aujourd'hui exista simultanément et de longues années avec le *castellum* d'autrefois, dont il fit évidemment partie ; c'est qu'il continue de lui survivre, non pas précisément à titre de *remplaçant et d'héritier*, mais comme un ami plus jeune à un aîné dont il protége le nom et le souvenir que n'ont pu lui faire perdre les compléments qu'il reçut plus tard et qui, du côté du levant, font de ce manoir un produit du XVIe siècle.

Deux motifs appuient ma conjecture sur ce point, c'est que la disposition de la forteresse ou *castellum* dont je viens de parler n'est pas de date ancienne, puisque ses matériaux, j'en ai la preuve en main, servaient encore, il y a cent vingt ans, aux lourdes et ignobles constructions qui déshonorèrent alors cet emplacement, et dans les murailles desquelles j'ai retrouvé des voussoirs, des culs-de-lampe, des pierres de créneaux et de machicoulis, voire même un ample bénitier de granit d'une bonne conservation (1).

(1) Je le crois contemporain de cinq grands cercueils de pierre, découverts, il y a quelques années, à trois cents mètres de là, près de l'une de mes fermes, nommée Saint-André, sur un landier, qu'en mémoire de cette exhumation, j'appelle la *Lande-des-Tombes*. Elles se trouvaient peu avant en terre, au pied d'une petite chapelle, aujourd'hui détruite, mais qui devait être un ouvrage des bons temps de l'art chrétien, si j'en juge par quelques échantillons dispersés et recueillis aux alentours, et consistant en un certain nombre de pierres dentelées, dont le travail et la coupe me semblent porter le cachet de cette époque. Les châsses dont je viens de parler n'offrent aucune trace d'inscriptions et elles ont été souvent remarquées par les archéologues, honneur qui ne les a pas sauvées de tristes et irrépa-

Le second motif c'est que plusieurs parties du manoir actuel, bien que réduit de moitié par les ravages du temps et aussi des révolutions, deux forces qui s'entendent si bien pour la création des ruines, ne peuvent être étudiées un peu attentivement sans réjouir l'œil par des souvenirs du XIVe siècle, voire même des derniers temps des Croisades, ce qui accuse un âge déjà bien assez vénérable pour permettre de croire que ce qui subsiste encore fut longtemps sous la protection de ce qui a disparu. Dans la portion de ce manoir qui s'avance vers le couchant, avec un retour brusque et à vive-équerre formant aile ou pavillon vers le midi, se remarquent en effet ici des pignons à arêtes-vives montrant de distance en distance des têtes d'animaux régulièrement espacés et à leurs angles de jonction des lions et gargouilles de granit d'un effet heureux, plus loin des gerbières à meneaux, blasonnées d'un écusson mutilé supporté par deux nains et flanquées de clochetons surmontés de choux à côté desquels serpentent déjà des festons d'arabesques, plus bas, des portes et fenêtres couronnées d'ornements divers au milieu desquels se détache partout en relief la figure de la croix qui a peut-être en cet endroit la valeur et la signification d'un acte de naissance. Le donjon crénelé, dans l'intérieur duquel circule un large escalier de granit, et qui, au moyen d'encorbellements, s'établit à son sommet jusqu'au point d'où s'élève sa toiture élancée, est d'une date plus récente, bien qu'il ne puisse être postérieur à l'époque de passage qui marque dans l'histoire des armes la transition de l'arbalète à l'arquebuse. A cette partie du château attenaient du côté de l'ouest une série de pavillons plus anciens et de tourelles dont je n'ai vu que les débris, qui rejoignaient la forteresse principale par des galeries enlevées récemment, peut-être même par des souterrains dont je soupçonne en quelques endroits l'existence, sans pouvoir toutefois l'affirmer.

A chaque décès des seigneurs de Marzen, leurs successeurs renouvelaient l'acte d'hommage, foi, soumission et rachat de leurs fiefs et terres par des aveux rendus successivement au duc de Bretagne jusqu'en l'an 1516, et à partir de cette époque au roi de France. Le premier fait au roi est de 1526. Il faut y comprendre ceux qui, à chaque avénement d'un nouveau seigneur, lui étaient rendus par ses

rables mutilations. M. Cayot-Délandre en fait mention, mais probablement par ouï-dire; car il les place à un kilomètre de là, dans un lieu qu'il nomme *le village de Kerjan*, sans se douter assurément qu'il faudrait avoir la main heureuse pour découvrir là des tombeaux et *même un village*.

vassaux particuliers. Ces aveux sont jusqu'à la fin la répétition d'un même thème; mais tous se distinguent par certains détails, locutions, circonstances féodales et autres qui ne se trouvent ni dans leurs devanciers, ni dans leurs suivants. Lorsqu'ils avoisinent nos jours et entrent, par exemple, dans le XVIIIe siècle, ils semblent se polir, se faire plus lisibles, se rapprocher de la France et s'éloigner de la Bretagne; mais en gagnant du côté du langage, ils perdent du côté de la physionomie.

C'est une copie de l'un de ces derniers aveux qui s'est égarée, je ne sais comment, ce que je ne puis regretter pour elle puisque, après une infinité de détours par toute sorte de chemins de traverse, elle a eu finalement la bonne fortune de tomber entre vos mains (1). Toutefois si le recommandable archéologue qui vous l'a communiquée m'eût fait le plaisir de m'instruire de son projet, je l'eusse fortement engagé à ne pas livrer ce petit document à la publicité avant de l'avoir confronté avec les titres antérieurs de même espèce. Non pas qu'il n'offre par lui-même certaines particularités curieuses, mais parce qu'étant l'un des plus récents, je lui eusse préféré ses aînés, lesquels, renfermant, en même temps que des notions sur les us et coutumes de ce point de la Bretagne, plusieurs traits précieux du caractère et du langage local, ont à mes yeux infiniment plus de cachet antique et de vernis. J'espère donc être agréable à votre honorable collaborateur et même à ceux de vos lecteurs qui peuvent aimer ce genre de curiosités, en vous adressant l'extrait ci-après d'un acte semblable, mais plus ancien et dont celui que vous avez publié peut être considéré comme une confirmation et une variante. Il n'est pas une rectification, mais un complément du premier. Outre l'avantage d'ajouter à ce qui est connu quelques usages et détails tombés en désuétude cent ans plus tard, il peut donner une idée, ce qui a plus d'intérêt pour moi, de la manière dont le français était écrit et orthographié par les scribes gallo-bretons qui florissaient au milieu du XVIIe siècle. Je prends l'extrait en question dans l'original d'un Aveu des seigneuries de Marzen et Kerjan rendu au roi le sept août 1658 par noble écuyer Jacques Butault de Marzen, seigneur desdits lieux du Bezic, de la Châteigneraie, etc.

(1) Je trouve seulement quelques différences de rédaction et de dates entre la pièce publiée par la *Revue* et les deux grosses qui me restent de ce même Aveu rendu au comte de Lorges par Ch. Lemasle, recteur de Marzan, et autres vassaux, au rapport de Crespel de Latousche, notaire à Marzan.

Desclare ledict seigneur de la Chateignerayo luy estre deubt à cauze de sesdictes seigneuries de Marzen et Kerian et de tout temps immémorial estre en pocession d'estre payé par les mains du Recteur curé ou leurs commis sur les offertes et oblations qui se présentent sur le grand autel de l'egglise parochiale dudict Marzen du nombre de seix deniers monnoie de rante et payés par lesdicts susnomméz par chacqu'un an, le jour et feste de Monsieur sainct Pierre et sainct Paul, laquelle rante est payée éz mains du sergent-receveur de l'année du rolle dudict Marzen incontinent le finissement de la grande-messe; — item luy est deubz par ledict sieur recteur à l'issue des vespres dudict jour saincts Pierre et Paul un droict nommé joyaux consistant en esguillettes et gants pour entretenir la lutte audict jour dans le bourg dudict Marzen et les sonneurs (1) pour faire compaignie à la drague ce même jour, laquelle drague il est en pocession de tout temps immémorial de faire courir par le bourg dudict Marzen, trois tours à sçavoir: l'un à l'issue et incontinent le finissement de la grande messe, le second avant vespres et le troisième et dernier tour après vespres, laquelle drague est couverte de certains draps armoyés aux escussons de ladicte seigneurie de Marzen et doibvent chacques débitants vin et autres breuvaiges un pot de vin à ceux qui portent ladicte drague, ledict vin, mesure de Marzen. Iceluy droict appelé droict de drague (2). Item a droict ledict seigneur advouant de seix foires par chacqu'un an audict bourg : l'une le lendemain dudict jour sainct Pierre et Paul, l'autre le jour et feste de Monsieur sainct Georges, l'autre le troisième de febvrier, l'autre le vingt-deuxième de may, l'autre le dernier d'augt, et la sixième le cinquième d'octobre et un marché à chacque jour de mercredy de chacque sepmaine (3):

Item est en pocession de faire tenir ses plaids généraux de Marzen et Kerjan sans assignation le lendemain de la foire de Saint-Pierre et en cas qu'il n'y ait feste gardée, ce qu'estant sesdits plaids sont remis au prochain jeudy ensuivant, auxquels tous les hommes et subjects dudict Marzen et

(1) Un autre aveu y ajoute ces mots : « *Sonneurs sonnant binjous, haut-bois, tambourins et muzettes de campaigne.* »

(2) Il n'est point question ici du droit *du renard vif et de la poule vive* dûs pour la même cérémonie par le Grée de *Boëdiguian*, et non *Brétigni*, comme on l'a écrit par erreur. Cette bizarre redevance fut sans doute de peu de durée : car je la trouve pour la première fois dans l'aveu du 21 octobre 1755, peu de temps après la prise de possession de la terre de Marzan par le duc de Lorges.

(3) Les deux premières accordées par lettres patentes du roi Henri II, du 3 août 1555, en considération, disent ces lettres dont j'ai l'original entre les mains, des services de guerre et autres rendus tant à luy Henri qu'à ses prédécesseurs, par Vincent de la Châtaigneraye, seigneur de Marzen. Les quatre dernières ainsi que le marché et le droit d'ériger une halle dans le bourg de Marzen, furent concédés par lettres patentes de Louis XIV en date de 1655 et portant que le roy a voulu recognoître par ceste faveur le zèle et l'affection que Jacques Bufault de la Châteigneraye-Marzen a, toujours témoigné pour son service à l'imitation de ses ancêtres.

Kerjan sont obligéz de comparoir à peine de l'amende : auxquels plaids cabarestiers et desbitants vin sont obligés de représenter leurs futs, quartes et pintes dans lesquels ils desbitent leurs breuvaige le long de l'année, pour estre mesurez et étalonnez au jaillon de ladicte seigneurie et au cas de contravention sont lesdictes quartes et futz confisquez et les délinquants amendables. Par chacqu'un desbitant est deu ce mesme jour un pot de vin appelé droict de tonnaige, mesuraige et potelaige ; — item a ledict seigneur advouant droict de police tant sur le pain que sur les vins et autres breuvaiges qui se desbitent audict bourg ; — item luy est deu par chacqu'un an un debvoir de *soulle* le jour et feste de Monsieur sainct Estienne, après Noël, par les derniers espousez dans l'année, en l'egglise dudict Marzen ou dans les chapelles de ladicte paroisse, pour luy estre icelle soulle rendue incontinent l'issue de la grande messe, sur le mur du *simitière* de ladicte egglise, en un plat couvert d'une serviette, devant un des septs et colliers dudict bourg, laquelle soulle est d'un *planson* (1) de chesne de trois demy pieds de long et un demy pied de franc-bois entre les deux escorces par un bout et un demy pied de *doux* (2) par l'autre. Sur l'escorce y doibt avoir de la mousse blanche, noire et jaulne sans aucune apparence de coups de sye ni de coygnée, et doibt iceluy dernier marié le délivrer audict seigneur et à sa compaigne, le tout à titre d'amande arbitraire (3) ;

Item a ledict seigneur advouant, comme seigneur supérieur, patron et fondateur de l'egglise, simitierre et presbytaire dudict Marzen deux bancs clos et armoyez de ses armes : l'un dans le *chanson* et chœur d'icelle, l'autre dans la chapelle de saincte Marguerite du côté de l'Évangile du grand autel, dans lesquels chansons et chapelles aucun n'a droict de sépulture que les seigneurs de Marzen qui sont en pocession d'avoir leur tombeau voûté sous le cœur dudict Marzen, lequel leur est prohibitif ;

Item, a droict de lizières armoyées dehors et dedans de l'egglise dudict Marzen de ses armes et vitres et vitrailles d'icelle et en reliefs de pierres de taille au dehors, sans que aucuns autres ayent droict d'aucune apposition d'armes ny d'écussons en icelle egglise ; — item, a droict de haute, basse et moyenne justice, à cauze de sesdictes terres de Marzen et Kerian, dont

(1) Terme encore usité dans la localité et qui signifie *jeune plant, scion d'arbre*, dérivé du substantif breton *plansounen* dont le sens est le même.

(2) Ce qui signifie probablement : « *de bois uni et sans aspérité.* »

(3) Cet hommage annuel et tout féodal d'un jeune arbre qui est partout l'emblème de la force, de la supériorité et de la durée, ne serait-il point un souvenir des temps où les Druides n'exerçaient aucune fonction sans en avoir une branche à la main et l'offraient eux-mêmes au peuple avec le gui, comme la plus précieuse des étrennes ? — Un aveu du 14 août 1699 joint à cette redevance celle d'*un déjeûner* présenté de la même manière et qui finit par remplacer complétement le *planson de chêne*. Car les aveux subséquents ne font plus mention que du *déjeûner* qui par le fait s'accordait beaucoup mieux avec l'obligation de présenter la chose *sur un plat couvert d'une serviette*.

l'exercice se fait dans l'auditoire d'iceluy bourg, dans lequel il y a ses prisons et basses-fosses, septs et colliers, et sur la lande du Placeno fourches patibulaires à trois piliers, pour exécuter les délinquants, et dans lequel bourg il à four à ban pour servir le publicque (1); — item, advoue que le total dudict bourg sans réservation, comme sera faict-description par le minu cy-après, relève prochainement de luy, sans qu'aucqu'un autre y puisse prétendre aux environs d'iceluy auchunes seigneuries, jurisdictions, rantes ou obéissance, le tout de ladicte enclaveure estant dans le fieff dudict seigneur de Marzen et Kerjan, mesme que à luy appartient le droict appelé *trepas*, qui est de seix deniers par chaques charges de marchandises qui passent sur ses terres, le long du grand chemin de la Roche-Bernard à *Mesuillac* (Muzillac);

Item, a droict d'institution d'officiers pour l'exercisse desdictes jurisdictions, comme sénéchal, alloué, lieutenant procureur fiscal, greffiers, notaires, procureurs postulants, arpenteurs, cordeurs, priseurs, sergents et forestiers, d'actes, de contrats, pappiers et seaux, droict de *chasse au fauve et à noir*, avecques *chiens courants et volleryes d'oiseaux*, et bois, forêts, buissons et terres desdictes jurisdictions, dans l'estendue, en général, de ladicte paroisse, prohibitifs à tous autres, et droicts fermes de haute justice, comme succession de bastards, deshérances de lignées, épaves et gallois, rachats et soubrachats, etc.

Viennent ensuite une infinité de menus droits décrits dans le même style. Cette énumération est suivie du dénombrement des terres et tenues dont les colons ne devaient pas avoir à se plaindre de leur seigneur, car l'une de ces tenues payait pour toute redevance annuelle *une livre un sol et un denier tournois*, une autre, ayant une étendue de cinq hectares, *dix sous tournois*, une troisième, *une poule bonne et compétente*, une quatrième, *un chapon de broche de trois sols sept deniers tournois*, etc. Je regrette de n'avoir pu retrouver l'une de ces pièces où je me rappelle avoir vu la mention d'une redevance assez

(1) L'attribution d'un troisième pilier ou patibulaire de Marzen, est du dernier de mars 1555, suivant sentence de Jan de la Houlle, sénéchal de Vennes, en conséquence de lettres données par le roi à cet effet. — Malgré les inconvénients du régime de ce temps-là, composé de tant de juridictions diverses et souvent ennemies, les affaires judiciaires s'expédiaient assez régulièrement dans le ressort dont il s'agit. Les aveux au roi mentionnaient le nombre des registres d'audience des cours et juridictions de Marzan et Kerjan, ainsi que les sentences de mort qui n'étaient mises à exécution qu'en suite d'arrêts confirmatifs du Parlement, rappelés également par les mêmes aveux. Celui du 1er mai 1683, enregistre dans l'espace de temps compris entre le dernier de janvier 1579 et le 27 septembre 1644, six arrêts de mort rendus pour cause d'assassinat, dont l'un contre une femme.

curieuse, celle de *douze œufs, dits de Pâques*, nommés *droits d'alleluia ou de chanterres* (1).

Les pièces qui sont entre mes mains, ainsi que les traditions de la contrée, auraient permis à M. Piéderrière d'être plus affirmatif à l'endroit des souvenirs laissés par les anciens maîtres de Marzan, qui préféraient à toute gloire celle de protéger leurs vassaux, et à tout autre plaisir celui de les amuser. Du reste, ils surent concilier la fermeté nécessaire au maintien de leurs priviléges, avec le zèle pour tout ce qui concernait l'honneur de la religion et de l'Église, avec le dévouement aux intérêts des campagnes placées sous leur juridiction et la sollicitude dont ils faisaient preuve dans l'administration de la justice (2).

Cependant, la fondation en vertu de laquelle trois religieuses sont établies et entretenues au bourg de Marzan dans le double but d'instruire les petites filles et de secourir les pauvres malades, n'est point due, comme le croit M. Piéderrière, à un seigneur de Marzan proprement dit, mais bien à la dernière des Butault qui ait possédé cette seigneurie et en ait habité le manoir, Louise-Marguerite Butault, dame de Marzan. Sa mémoire est restée longtemps en vénération chez les anciens de cette paroisse, à laquelle elle avait rendu d'autres services, entre autres, en y construisant à ses frais, en 1730, une halle qui, bien que restée sa propriété particulière, donna de l'importance à ce bourg. Ce fut par acte du 14 juin 1743 qu'elle fonda, au même lieu, la communauté qu'on y voit encore et dont elle confia la direction à trois religieuses, dites *Sœurs-Blanches*, de l'ordre des filles du Saint-Esprit de Plérin, qui comptait alors dix années d'existence, et dont la maison de Marzan fut la seconde fondation (3). Fermée et entièrement

(1) Dans plusieurs cantons de la Bretagne, on avait coutume de récompenser avec des *œufs* les jeunes gens qui, pendant la nuit du Samedi-Saint au dimanche de Pâques, allaient de ferme en ferme chanter le lai joyeux de la Résurrection dont tous les couplets finissaient par *Alleluia*.

(2) Les écritures judiciaires étaient tenues à Marzan avec beaucoup d'exactitude. Lorsque cette propriété entra dans ma famille, la chambre voûtée, placée à l'est du château et nommée *salle des Archives*, contenait quarante gros registres contrôlés d'audience du greffe des juridictions de Marzan et Kerjan. Si les recueils de ce genre, conservés sans doute par un grand nombre de familles, étaient dépouillés avec soin, peut-être en pourrait-on tirer des matériaux utiles à la composition d'une histoire judiciaire de la province, avant la Révolution.

(3) La première avait été faite à Saint-Herblon, diocèse de Nantes, le 7 juillet 1733, par le président de Cornulier, quatorze mois après la constitution définitive de cette congrégation elle-même. Cette maison fut l'une des deux qui eurent le privilége de rester habitées

abolie pendant douze ans, comme dépendante de biens séquestrés pour cause *de fanatisme et d'émigration*, cette maison faillit avoir le sort des huit autres du même ordre qu'emporta le grand orage du dernier siècle. Elle fut restaurée et réouverte en 1804 par les nouveaux propriétaires de la terre de Marzan, qui furent heureux alors de reprendre et rétablir cette bonne œuvre, comme aujourd'hui leurs enfants le sont encore de la continuer. — Un dernier mot pour rassurer votre honorable collaborateur, au sujet de l'existence de cet établissement dont la rente, dit-il, *a été bien ébréchée par la Révolution.* — En droit, c'est vrai ; néanmoins j'ai toutes raisons de croire que, par le fait, ces pieuses et modestes servantes des enfants et des pauvres ne s'étaient que peu ou point aperçu des effets de la Révolution jusqu'à l'année 1849, où fut promulguée, sous le ministère de M. de Falloux, la loi, si sage pourtant et si respectable de tout point, qui imposa les biens de *main-morte.*

J'ai ouï dire à quelques patriarches de ce pays que leurs pères étaient morts sans avoir pardonné à la veuve du duc de Lorges l'espèce d'injure qu'elle avait faite à la mémoire de sa pieuse et vénérée tante Louise-Marguerite, en livrant à l'étranger le patrimoine de ses ancêtres, au risque d'en profaner les souvenirs. N'ai-je pas lieu de craindre, cher Monsieur, que vous ne partagiez vous-même les regrets de nos paysans au sujet de l'acte *coupable* qu'ils reprochent à cette pauvre duchesse, dont le ciel veuille avoir l'âme? N'est-ce pas, en effet, cette même faute, bien que vieille aujourd'hui de près de cent ans, qui, par un fâcheux ricochet, vous inflige l'ennui du fastidieux et prosaïque éclaircissement que je ne puis vous livrer sans quelque pudeur, sentant bien qu'il n'intéresse que moi seul? — Je me rassure un peu toutefois quand je viens à me rappeler que, si vous êtes l'un des organes les plus fidèles de cette noble Vendée où vous avez recueilli la poésie semée par l'héroïsme, vous êtes aussi l'un des échos de sa sœur aînée, la *Revue de Bretagne* enfin, dont les moindres lieux, ne fût-ce que l'humble manoir dont il vient d'être question, font partie de votre district.

DU BREIL DE PONTBRIAND DE MARZAN.

Château de Marzan, près la Roche-Bernard, le 29 juillet 1860.

par des religieuses au plus fort même du règne de la Terreur, grâce à l'héroïsme avec lequel les sœurs Marthe et Catherine remplirent, à l'égard des blessés de Saint-Florent et de Saint-Herblon, la mission du dévouement et de la charité, seule vertu qui ait parfois désarmé les bourreaux de 93. — Voir, à ce sujet, les intéressants *Portraits Bretons*, de M. Sigismond Ropartz.

CHRONIQUE.

Sommaire. — *La Souveraineté Pontificale, selon le droit catholique et le droit européen*, par Mgr l'évêque d'Orléans. — Les manœuvres de parti. — Le Batelier de Galilée. — Quelle devrait être, d'après M. About, la métropole des églises de France. — Le droit contre la force. — La meilleure solution et la seule possible. — Rome sans le Pape. — Appel de Cathelineau. — Les croisés bretons et vendéens.

Je répondrai, je n'en doute pas, aux sentiments et aux préoccupations des lecteurs de la *Revue*, en venant les entretenir de Rome — ce calvaire où le Pape, véritable représentant de Pierre, et par Pierre, du Sauveur des hommes, est si douloureusement crucifié! Aussi bien, de quoi parler, et quelle autre chose pourrait détourner nos cœurs bretons, si catholiques, de cette douloureuse contemplation! Tout d'abord, je m'applaudis, quoique cela puisse paraître étrange, des faits qui se produisent, en ce sens qu'il est bon de se voir à visage découvert, qu'il y a trop longtemps que le mensonge usurpe les apparences de la vérité, et la révolution des airs de sagesse et de modération. — Aujourd'hui, plus d'illusions possibles, les termes sont précis, les camps bien tranchés; il faut être pour Pie IX ou avec Garibaldi. Les catholiques romains sont avec l'Église, pour Pie IX, ils ont des promesses éternelles. — Ce n'est pas à eux de trembler, ils savent que Dieu se lèvera... L'Europe, guidée par ses sages, ne sait encore ce qu'elle est! — Elle se consulte, dit-on Pauvres sages! Pauvre Europe!... Garibaldi sait ce qu'il veut. — Dieu aussi. Une grande leçon va se donner au monde. — Qui donc dirait qu'elle n'est pas méritée?

Ce que l'on voit, du moins, et ce sera son éternelle gloire, c'est qu'au milieu de ce silence honteux, de ce servilisme et de cette peur qui courbent les âmes, l'épiscopat catholique a élevé sa voix, dénoncé la barbarie moderne et rappelé au monde, qui l'oublie trop, les préceptes moraux et les devoirs qui en découlent: *Tu ne tueras pas — tu ne voleras pas.* — Les évêques sont en ce siècle, comme au temps de la décomposition du vieil empire romain, les vrais guides des peuples.

Parmi eux, quel plus vaillant champion de la vérité, dites-moi, que l'évêque d'Orléans! Heureuse ville qui a cette bonne fortune que son nom reparaisse comme celui d'un boulevard dans les grandes crises de notre histoire, depuis le siége soutenu contre Attila et les Huns par son évêque,

saint Aignan, jusqu'aux jours de Jeanne la Pucelle, jusqu'à ceux de Mgr Dupanloup.

Je viens de lire son dernier ouvrage — *La Souveraineté Pontificale, selon le droit catholique et le droit européen* (1). En le refermant je n'ai eu qu'un regret, c'est qu'il ne contienne que six cents pages! Combien tous les sentiments honnêtes du cœur sont délicieusement remués en lisant ces lignes! combien on est fier de la cause que l'on défend, en la voyant ainsi exposée! Et quel triomphe!!! Ah! l'on comprend que tout homme vraiment distingué fasse cortége à cette gloire, et que l'esprit humain, par ses représentants les plus illustres, les Guizot, les Villemain, les Thiers, les Berryer, les Cousin, les Sauzet, s'empresse de joindre dans cette grande question sa protestation à celle du grand polémiste catholique! Allez, c'est une renommée bien assise..... c'est un nom désormais connu et qu'il n'est plus en la puissance de qui que ce soit de faire descendre! Quand la religion n'aurait pour elle que le don de former de tels hommes et de produire de telles œuvres, on serait bien forcé de reconnaître ses droits à la domination des âmes. — C'est un beau livre, et c'est mieux, c'est un service rendu à l'honnêteté publique et à l'honneur.

Que je voudrais pouvoir vous en donner une idée, mais cette éloquence écrite, comment l'analyser?..... J'en détacherai seulement quelques traits. Tout d'abord, dans l'introduction, Mgr d'Orléans précise son but et va au-devant des accusations sous lesquelles certaines gens, *sincères et indépendants dans leur catholicisme*, cherchent à étouffer la voix de nos évêques. — « Le mot d'ordre convenu, dit-il, a été de qualifier nos alarmes de manœuvres de parti. Il y a des choses de l'âme qu'on peut bien avoir le malheur de ne pas sentir, mais qu'on devrait au moins respecter. Quoi qu'il en soit, quand on a passé sur la terre un demi-siècle, on sait ce que vaut cette banale accusation.... Plein de respect pour les opinions sincères, je demeure étranger aux partis, et tout entier aux intérêts religieux et à la gloire de mon pays, je ne connais et ne veux servir que Dieu, l'Église et la France.... Il s'agit bien, en vérité, d'un parti! Il s'agit de la clé de voûte de la société chrétienne et de la plus grosse pièce de tout l'édifice européen, la Papauté... Dans cette grande entreprise contre le pouvoir temporel du Pape, se cache à l'insu des uns, et à la joie des autres, une attaque profonde contre l'Église.... Ma conviction est que c'est un abîme qui se creuse. Un abîme non-seulement pour l'Église, mais pour l'Europe.. Aujourd'hui, ces questions vitales pour l'Église et pour la paix européenne sont livrées en pâture aux journalistes et tranchées avec une légèreté que rien n'égale, sinon la gravité des périls; et pendant que la presse irreligieuse les agite violemment, les forbans révolutionnaires marchent, et les faits se pressent avec une effrayante rapidité. »

(1) La deuxième édition a paru ces jours-ci, précédée d'un admirable *avertissement*.

Dans un premier chapitre intitulé *Le Batelier de Galilée*, et qu'il faudrait citer en entier, l'évêque raconte d'une manière saisissante la fondation de l'Église par Notre-Seigneur Jésus-Christ, choisissant pour cette œuvre, qui devait défier les siècles et leur survivre, un homme mortel, ignorant, obscur, « un grain de sable ramassé sur les bords d'un lac de Galilée », et il en tire cette admirable réflexion que je ne puis m'empêcher de transcrire : « Pour moi, je le dirai en toute simplicité et avec confiance à tout homme soucieux des intérêts et des périls de la dignité humaine, pour moi, je préfère de beaucoup voir cette puissance aux mains de Pierre le batelier, d'un pauvre homme simple et désarmé, comme moi, et de ses pauvres coopérateurs, plutôt qu'aux mains des maîtres du monde et des dominateurs de la terre, plutôt qu'aux mains d'un autocrate, quel qu'il soit, d'un Julien l'Apostat, d'un Pierre le Grand, ou d'une Élisabeth d'Angleterre. La dignité de ma conscience, la liberté de mon âme, l'honneur de ma vie, la sécurité de mes faibles vertus, sont plus à l'aise dans l'Église de Jésus-Christ : je trouve là, comme le disait admirablement un homme (1) auquel ma reconnaissance et mon respect souhaitent toute la lumière de ses paroles, je trouve là ce dont mon âme a surtout besoin ici-bas, UNE AUTORITÉ DEVANT LAQUELLE MON ESPRIT S'INCLINE SANS QUE MON AME S'ABAISSE. » Le *libéral* M. About n'est pas de cet avis, et cela ne vous surprendra pas : « Les princes reliront l'histoire, a-t-il écrit quelque part. Ils verront que les gouvernements forts sont ceux qui ont tenu la religion sous leur main ; que le sénat de Rome ne laissait pas aux prêtres carthaginois le privilége de prêcher en Italie ; que la reine d'Angleterre et l'empereur de Russie sont les chefs de la religion anglicane et russe, et que la métropole souveraine des églises de France devrait être logiquement Paris. » — On n'est pas plus cru... ni moins fier....

Quoi qu'il en soit de ces appétits du libéralisme, que je ne confonds pas avec la liberté dont le code est tout entier dans le catholicisme, et là seulement, suivons notre guide et voyons le batelier de Galilée entrer dans Rome impériale, passant obscur dans la foule du peuple, et venant « avec sa croix de bois cachée dans les plis de sa robe de Juif, » faire échec à César — le droit contre la force ! — César est tombé, et, à la place de cette éternelle durée que lui promettaient les lettrés asservis, Rome reçoit de ce même batelier, « pour prix de son hospitalité, avec la croix du calvaire, un empire nouveau, l'empire universel et immortel des âmes. » — Qui n'est à cette heure frappé de rapprochements soudains ! — Pour moi, je crois que, s'évitant une peine inutile et du temps perdu, et surtout bien du sang et bien des larmes, je crois, dis-je, qu'en ces graves affaires, la solution de saint Pierre, si je puis m'exprimer ainsi, est toujours la

(1) M. Guizot.

meilleure et la seule possible et souhaitable pour l'Italie et Rome ; — elles y reviendront. Après avoir fait l'historique de la puissance temporelle des Papes, de son origine et de ses développements successifs, l'illustre auteur se pose ces questions : — Que serait donc Rome sans le Pape ? — l'Italie et l'Europe sans la Papauté ? — Rome sans le Pape ! « avant tout, c'est un non sens ! — On est surpris de l'affaissement subit qui se fait dans l'imagination, quand on veut se représenter Rome cessant d'être la cité des Papes ! On est effrayé de la petitesse qui succède tout-à-coup à cette grandeur disparue ; » et pour devenir quoi ? « la capitale de quelque république boiteuse et mal conformée, d'autant plus ridicule qu'elle emprunterait un plus grand nom et s'appellerait la République romaine. » République des Garibaldi et des Mazzini, où il est difficile que l'on croie fermement retrouver la Rome des Fabricius et des Caton.

L'Italie sans la Papauté ? « c'est l'Italie décapitée ; qu'eût été depuis des siècles, que serait encore aujourd'hui l'Italie sans le Pape ? — Je suis Italien, disait M. Rossi, et c'est un des motifs de mon dévouement au Pape. LA PAPAUTÉ EST LA SEULE GRANDEUR VIVANTE DE L'ITALIE. » L'Europe sans la Papauté ? — ici encore je cite textuellement : « c'est l'Europe sans le foyer de la lumière et de la civilisation chrétienne ; Rome a été cela pour l'Europe pendant des siècles, Rome l'est encore. — L'Europe sans la Papauté, c'est l'Europe sans le lien antique et vénérable de ses nationalités, sans un centre commun d'accord, de paix et d'harmonie sociale, comme de foi et de religion ; — l'Europe sans la Papauté, c'est l'Europe sans la personnification la plus auguste des deux grandes et saintes choses dont l'Europe a aujourd'hui un si profond besoin : je veux dire l'*autorité et le respect*. L'Europe sans la Papauté, ce serait une immense révolution religieuse et sociale. Ce serait peut-être la malédiction du sol européen. » Au reste tout porte à craindre que les faits ne donnent à ces prévisions le cachet de la réalité ; l'Europe n'offre-elle pas le triste spectacle d'une société qui, ayant mis le Christ hors de ses lois et de ses institutions, marche au hasard et court s'engloutir dans des abîmes sans fond ? L'Europe s'entend pour que nul ne punisse le Turc et pour que nul ne défende le Pape ! ! ! Elle crie à tous les vents du ciel : *Nous ne voulons plus qu'il règne sur nous* (1). Et je ne vois pas ce qu'elle a gagné à ce changement, sinon une chose, la révolution, qui lui a signifié son avènement et qui, par l'épée de Garibaldi, prend sa place de sixième et première des grandes puissances. — La révolution est en voie de conquête — elle ira loin, et l'on apprendra ce que valait la Papauté !

Il le sait du moins, lui, ce peuple tel que le catholicisme l'a fait, et non point tel que le produisent les libérateurs et les initiateurs modernes, ce

(1) Nolumus hunc regnare super nos.

peuple fidèle aux puissances établies et soumis jusqu'au martyre, ce peuple qui n'entre en rien dans les projets des rois ni dans leurs querelles, et qui, Irlandais ou Breton et Vendéen, ne demande qu'une chose à l'oppression ou à la terreur, qu'on lui laisse son Dieu — qu'on respecte sa foi. — Aussi voyez comme cette généreuse race celtique éprouvée par le martyre et trempée pour les combats dans son sang, comme le fer sortant de la fournaise, voyez comme elle s'émeut : *Ils se sont tous levés, comme le bras se lève instinctivement pour défendre la tête et le cœur, quand la tête et le cœur sont menacés;* c'est le cri de l'Irlande fidèle, par la voix d'un évêque (1); et voici celui de la Bretagne : « Très-Saint Père, dans ce moment de si graves épreuves, que votre Sainteté daigne accepter le dévouement du petit-fils du Saint de l'Anjou, qui demande à commander, sous les ordres du général de Lamoricière, une compagnie de volontaires. Sur leurs cœurs brillera la croix ; leur étendard, béni par votre main, Très-Saint Père, sera la bannière de la Vierge Marie. Alors, j'en ai la ferme confiance, nous triompherons de l'enfer armé contre la sainte Église, notre mère! » Qui donc, en écrivant ces lignes, s'est rendu notre interprète? Celui-là même qui devait l'être, le fils du *Saint de la garde*, assassiné par la Révolution, le petit-fils du *Saint de l'Anjou*, tué par la Révolution — Cathelineau, le digne représentant des grands paysans martyrs, devenu breton par un noble mariage (2). Certes, si un poète que nous aimons (3), a pu dire avec vérité de la chaumière des Mauges :

O chaumière ignorée au milieu des grands bois!
On viendra t'admirer comme un palais de rois,
Tu seras glorieuse, et tes humbles murailles
Entendront raconter d'incroyables batailles.
Tu gardais, ô chaumière! un héros dans l'oubli,
Il part... et de son nom le Bocage est rempli!

les bardes (il en est encore au pays pour les grandes choses), pourront aussi chanter le manoir breton. Écoutez ce dialogue de mari à femme; n'est-ce point un écho des temps héroïques? — « Trente-deux membres de ma famille sont morts pour la défense de la religion de nos pères, serons-nous indignes d'eux? — Partez! allez où le devoir vous appelle, je sais que Dieu passe avant femme et enfants! » Et il est parti, mais non pas seul; le vieux cri : « En avant, enfants de la Bretagne! mon cœur s'enflamme; la force de mes deux bras croît; vive la religion! » a été entendu, et des manoirs — « les gentilshommes, sang royal du pays » sont venus vers les chaumières; ils partent, et « Dieu sera glorifié (4) ». — Oui, victo-

(1) Mgr Moriarty, évêque de Kerry.
(2) Il a épousé Mlle Victoire de Kermel.
(3) M. Emile Grimaud, *les Vendéens*.
(4) *Barzaz-Breiz*, t. II, les Bleus.

rieux ou défaits, Dieu sera glorifié; il l'est par tout sacrifice accepté pour sa gloire; mais Dieu glorifie aussi ses saints; — qu'importe une victoire terrestre, — les lauriers pâlissent devant les palmes. — Donc quoi qu'il arrive, ce sera à l'éternel honneur des croisés nouveaux! ce qu'ils tentent est une grande chose, ils scellent leur foi de leur sang. Je ne sais si leurs noms seront inscrits un jour, comme ceux de leurs devanciers, au plafond de quelque musée, mais ils vivront dans la mémoire des hommes de cœur, et l'Église, en les bénissant, les sacrera pour l'immortalité (3). — Ce n'est pas d'ailleurs qu'il ne faille espérer des succès... la foi transporte des montagnes — et il se peut que dans ses desseins, le Christ, mis hors la loi par les puissances de ce monde, leur ait retiré enfin la garde de son Église, pour la confier aux humbles et aux petits : — les choses saintes sont pour les saints!

LOUIS DE KERJEAN.

(3) On sera peut être satisfait de connaître les noms de ces Bretons qui, répondant à l'appel de Lamoricière et de Cathelineau, sont allés mettre leurs bras et leur cœur au service du Pape et de la sainte Église. En voici quelques-uns qui nous sont parvenus : MM. de Lamoricière, deux Cathelineau, cinq de Charette, deux Sioc'han de Kersabiec, un Cadoudal, de Becdelièvre, de Chevigné, du Plessis de Grénédan, de Saisy, de Lanascol, de Parcevaux, de Ferron, de Lorgeril, de France, de Lautrec, Le Merle, de la Biliais, de la Marronnière, Vallée, Rogalien Picou, Joubert, de la Poëze, de Cadaran de Legge, Wels, Boux, Carré, Pierre Allio, Remars, de la Salmonière, Guérin, Bertrand, Plaisselles, Legendre, Pinsonneau, Félix Besnier, Florent Thierry du Fougerais, de Goesbriand, Louis Gérard, Gaston de Saint-Gilles, Louis Le Beschu, de Kerautem, de Guer que la mort a déjà frappé; beaucoup d'autres dont on annonce le départ ont laissé ignorer les leurs. — N'oublions pas le duc de Rohan. — La *France Centrale*, de Blois, vient de publier des strophes adressées *Aux Chrétiens*, où nous lisons ces beaux vers :

Riches, donnez votre or; donnez vos fils, ô mères!
Donnez : ne pleurez pas en leur disant adieu.
Oh! quand ils reviendront, comme vous serez fières
D'un fils qui défendait son Dieu!
Plus heureux que Clovis, qui saint dans sa colère :
« Seigneur, que n'étais-je au Calvaire,
» S'écriait il, avec mes Francs! »
Ils seront là, vos fils, défiant de leurs glaives
Ces bandits, qui déjà contemplaient dans leurs rêves
Le Pontife à leurs pieds sanglants.

.....

Mais du livre sacré les plus brillantes pages
Conserveront vos noms, mêlés au nom des saints,
Vous qui mettez votre or, vos glaives, vos courages
Au service de ses desseins.
Gloire à toi, fils d'un saint! Gloire à toi, noble épée,
Qui languissais inoccupée
Dans l'exil où Dieu te retient!
Gloire à Cathelineau! Gloire à Lamoricière!
A la Vendée unie à la Bretagne austère!
Gloire au soldat! Gloire au chrétien!

LES MOINES D'OCCIDENT.

EXTRAIT DE L'INTRODUCTION (1).

En terminant cette première assise d'un édifice qui a consumé tant d'années d'un travail assidu, je me sens confondu et humilié par la misère de mon œuvre comparée au labeur qu'elle m'a coûté, et surtout à l'idéal que je m'étais tracé. La conscience d'une double faiblesse me saisit et me domine : je me sens au-dessous de ma tâche, et par l'âme et par le talent. De ces deux infériorités, la première est sans doute la plus poignante et la plus redoutable. D'autres, bien moins indignes que moi, l'ont confessée en tremblant, à mesure qu'ils déroulaient les annales des moines et des saints. L'illustre Mabillon, en achevant l'un de ses incomparables volumes, disait en des termes qu'il me faut citer pour ma propre confusion : « Plaise à Dieu qu'il ne » me fasse pas un crime d'avoir passé tant d'années à étudier les actes » des saints et de leur ressembler si peu ! (2) » Le grand apôtre avait déjà exprimé cette humble défiance dans un texte fameux : *Ne forte,*

(1) Nous rendrons compte, dans la livraison prochaine, des deux premiers volumes des *Moines d'Occident*, qui demandent, on le comprendra, un examen approfondi. Pour faire patienter nos lecteurs, nous croyons devoir leur offrir un fragment de l'*Introduction* de cette œuvre admirable. Ces pages, et surtout les trois dernières, sont comparables, selon nous, à ce qu'il y a de plus beau, de plus ferme et de plus éloquent dans la prose française. (*Note de la Rédaction.*)

(2) Utinam et mihi non in culpam vertat, quod per tot annos in actis sanctorum occupatus, tam longe absim ab eorum exemplis. *Præf. in V. sæc. Bened.*, n. 138.

cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar (1). Et le psalmiste semble nous adresser spécialement ce formidable avertissement : *Peccatori dicit Deus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum* (2) ? « Quiconque, dit saint Jean Chrysostome, quiconque admire avec amour les mérites des saints, et exalte les gloires des justes, doit imiter leur justice et leur sainteté... Il faut ou qu'il les imite, s'il les loue, ou qu'il renonce à les louer, s'il dédaigne de les imiter (3). »

Citer ces redoutables paroles qui témoignent contre moi, c'est assez et plus qu'il n'en faut pour démontrer que le sens intime de mon insuffisance ne me fait pas défaut. Heureusement il y a des autorités dont l'indulgence est plus encourageante : « C'est, » a dit saint Jérôme, « une sorte de confession candide et ingénue que de louer dans les autres ce dont on est soi-même privé (4). » Ai-je d'ailleurs besoin de protester que je n'ai prétendu en aucune façon écrire un ouvrage d'édification ni me croire autorisé à donner à autrui des leçons de pénitence ou de sacrifice dont j'aurais tant besoin pour moi-même ? Cette orgueilleuse pensée n'a jamais effleuré mon âme : la trop juste conviction de mon infériorité eût suffi pour me rappeler que ce n'était là ni mon droit, ni ma mission.

Simple enfant de l'Église, je ne prétends pas plus être son organe que son ministre : et bien plus justement que Mabillon, je dois me reprocher, en racontant les merveilles de la vertu chrétienne, de savoir si bien les admirer et si peu les imiter.

Mais au-dessous de ces hauteurs, et sans autre droit que celui du pécheur qui n'a pas renié la foi, sans autre prétention que celle de rendre un lointain et humble hommage à la vérité, ne serait-il pas permis de retracer, même d'une main infirme, et avec des couleurs ternies par le souffle du monde, l'image de ce qu'on vénère et de ce

(1) I *Cor.*, IX, 27.

(2) PSALM. XLIX, 16.

(3) S. JOAN. CHRYSOST. *Serm. de Martyribus, quod aut imitandi sunt, aut non laudandi.*

(4) Ingenua et verecunda confessio est quo ipse careas id in aliis prædicare. *Lettres*, t. I, I p. 108, éd. Collombet.

qu'on aime? Le peintre qui essaie de reproduire l'idéal de la beauté ne peut se donner à lui-même de ressembler à son modèle ; et nul ne lui reproche cette impuissance. L'Église accepte avec bonté et souffre même qu'on offre en son nom aux fidèles des images souvent grossières et rustiques, sans trop exiger de l'ouvrier, et à la seule condition que son œuvre ne blesse pas la majesté du symbole. Elle lui permet de participer ainsi à la bénédiction qui descend sur tous les actes de bonne volonté. Elle permet aussi au chrétien obscur, qui marche confondu avec la foule dans les splendides processions de son culte, qui n'est ni le pontife, ni le prêtre, ni même le modeste acolyte chargé de l'encensoir ou du chandelier, de mêler sa voix sincère aux concerts des ministres sacrés, et de chanter ainsi, sans orgueil, mais sans crainte, les louanges du Très-Haut.

Parlerai-je enfin de mon insuffisance littéraire, en présence de la tâche colossale que j'ai eu la témérité d'aborder? Personne n'en saurait être plus convaincu que moi. Après l'histoire de l'Église elle-même, il n'est point de sujet plus vaste et plus beau que l'histoire de l'Ordre Monastique. J'ai la douloureuse certitude de ne pas lui avoir rendu justice. Que d'autres surgissent donc, pour me remplacer et m'effacer : que leurs travaux mieux inspirés fassent rentrer dans le néant cet essai incomplet.

Je n'oserai donc pas dire avec le prophète : *Quis mihi tribuat ut scribantur sermones mei? quis mihi det ut exarentur in libro stylo ferreo.... vel celte sculpantur in silice* (1)? Hélas! je sens trop que je ne l'ai pas reçu, ce don sublime du génie, cet invincible burin qui grave, non pas sur le roc, mais jusque dans les cœurs les plus endurcis, l'ineffaçable empreinte de la vérité. Mon unique mérite sera de compiler, de traduire, de transcrire ce que tant de saints et de preux ont su inspirer ou accomplir.

Toutefois, il est une pensée qui doit armer le courage et remonter les forces du plus humble soldat de la foi : c'est le souvenir du mal immense qu'a fait à l'humanité, non-seulement le génie des grands ennemis de Dieu, mais encore toute cette nuée de scribes obscurs,

(1) Job, XIX, 23, 24.

de copistes vulgaires et serviles qui ont distillé en détail le venin de leurs maîtres, et l'ont infiltré jusque dans les dernières veines du corps social. A la vue de leurs ravages chaque jour renouvelés, on comprend qu'il puisse y avoir une ambition légitime et un pur honneur à se faire le scribe de la justice et le copiste de la vérité.

Même dans ces modestes limites, que de fois ne me suis-je pas dit que j'avais entrepris une œuvre au-dessus de mes forces! Que de fois n'ai-je point été tenté de renoncer à cette tâche excessive, et de fuir ce abîme où semblaient devoir s'engloutir, avec les années fugitives, une patience épuisée et une fatigue impuissante!

Mais que de fois aussi, dans le silence des nuits, sous le toit du vieux manoir où j'ai écrit la plupart de ces pages, derrière les massifs in-folios où leurs actes ont été enregistrés par une laborieuse postérité, n'ai-je pas cru voir apparaître autour de moi tout cet imposant cortége des saints, des pontifes, des docteurs, des missionnaires, des artistes, des maîtres de la parole et de la vie, issus, de siècle en siècle, des rangs pressés de l'Ordre Monastique! Je contemplais en tremblant ces augustes ressuscités d'un passé plein de gloire méconnue. Leurs austères et bienveillants regards semblaient errer de leurs tombes profanées, de leurs œuvres oubliées, des monuments dédaignés de leur infatigable industrie, du site effacé de leurs saintes demeures, jusque sur moi, leur indigne annaliste, confus et accablé du poids de mon indignité. De leurs mâles et chastes poitrines j'entendais sortir comme une voix noblement plaintive : Tant de travaux incessants, tant de maux endurés, tant de services rendus, tant de vies consumées pour la gloire de Dieu, pour le bien des hommes! et pour prix, la calomnie, l'ingratitude, la proscription, le mépris! Ne se lèvera-t-il donc personne, dans ces générations modernes, à la fois comblées et oublieuses de nos bienfaits, pour venger notre mémoire?

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!

Point d'apologie, point de panégyrique : un récit simple et exact; la vérité, rien que la vérité; la justice, rien que la justice : que ce soit là notre seule vengeance!

Et alors je sentais courir dans mes veines un frémissement d'ardente et douloureuse émotion. Je ne suis, leur répondais-je, qu'une pauvre poussière, mais cette poussière s'animera peut-être au contact de vos ossements sacrés. Peut-être une étincelle de votre foyer viendra-t-elle allumer mon âme. Je n'ai pour arme qu'une triste et froide plume, et je suis le premier de mon sang qui n'ai guerroyé qu'avec la plume. Mais qu'au moins elle serve avec honneur, qu'elle devienne un glaive à son tour, dans la rude et sainte lutte de la conscience, de la majesté désarmée du droit, contre la triomphante oppression du mensonge et du mal!

Cte DE MONTALEMBERT,
de l'Académie Française.

La Roche-en-Breny, janvier 1860.

LE CHRIST

DE L'AUDITOIRE DE CALLAC.

La seigneurie de Callac a appartenu, de temps presque immémorial, et jusqu'à la Révolution, à l'abbaye de Sainte-Croix-de-Quimperlé. En l'année 1753, les bons moines firent peindre, par un artiste du nom d'Herbault, qui n'était pas, hélas! un Raphaël, un christ pour suspendre dans l'auditoire de leur juridiction, situé, comme partout en Bretagne, dans une chambre au-dessus des halles de Callac. Quand un juge de paix est venu remplacer le sénéchal, il a établi son prétoire dans l'auditoire de son prédécesseur, si bien que c'est encore aujourd'hui devant le christ peint par Herbault en 1753, que les justiciables du canton de Callac sont appelés à lever la main, dans toutes les circonstances où notre législation introduit le serment judiciaire.

Or, ce tableau est singulièrement remarquable, non pas, comme je l'ai dit, à cause de son exécution, qui est véritablement pitoyable, mais à cause de sa composition. En effet, le Christ en croix, au lieu d'être accompagné, soit des deux larrons, soit des saintes femmes, suivant la coutume, est flanqué de deux personnages en costume du XVIIIe siècle, et dont l'attitude, comme la présence, est absolument énigmatique. Celui de droite, une façon de gentilhomme ou de riche bourgeois, est à genoux et lève la main vers le crucifix, comme pour prêter serment, celui de gauche, un campagnard, est debout; il a les insignes traditionnels des pèlerins, le bourdon et la gourde, le chapeau

et le camail constellés de coquilles de saint Jacques : de la main droite, il tient un objet bizarre, moitié noir et moitié jaune, une sorte de bâton qui s'éventre par le milieu comme un épi de maïs ou une grenade mûre, en laissant échapper une graine jaunâtre.

On sent, à n'en pouvoir douter, qu'il y a là-dessous une légende, et la curiosité sitôt éveillée peut être aussitôt satisfaite, car il n'est personne, à Callac, qui ne sache donner à l'étranger le commentaire historique du tableau de la justice de paix.

Cette tradition est-elle locale et inédite? C'est un petit problème que je ne saurais résoudre. Je ne l'ai lue nulle part, cela me suffit. J'use du privilége de mon ignorance, et, supposant mon lecteur aussi ignorant sur ce point que moi-même, je demeure convaincu que ce qui m'a intéressé vaut la peine d'être conté.

Il y avait donc, une fois, à telle époque qu'il vous plaira fixer, un colon de la baronnie de Callac, sur lequel le ciel s'était plu à répandre la bénédiction des patriarches. Tout prospérait entre ses mains. Il n'était pas besoin qu'il menât aux foires de Carhaix ses grands bœufs noirs et blancs, ni ses poulains, aux jambes sèches et fines. On voyait arriver à sa maison les marchands du haut pays, qui lui achetaient ses bêtes à des prix mystérieux, dont il gardait le secret, mais que l'on disait exorbitants. Il est vrai qu'à vingt lieues à la ronde, personne, pas même les comtes et les marquis, n'élevaient des bêtes pareilles. Il avait joint à son domaine une vaste lande afféagée à des conditions très-favorables, car depuis le temps où les grandes guerres civiles avaient dépeuplé la Bretagne, ce désert n'avait pas produit un denier au seigneur, et nul n'avait jamais eu la pensée d'en tirer une autre récolte que la bruyère et les ajoncs nains qui échappaient à la dent vorace des moutons et des vaches maigres. A peine notre habile homme eut-il obtenu la concession, que le désert devint une oasis. Dans la vallée, à la place du marécage, il y eut une immense prairie toujours verte, où les jeunes veaux entraient jusqu'au ventre dans l'herbe touffue : sur les flancs des deux coteaux, profondément labourés par la charrue, on vit pousser des avoines et des seigles si drus et si hauts, qu'on n'apercevait plus la corne pointue des bœufs qui passaient, à la file, le long des moissons, pour descendre aux prairies.

Or, le prud'homme avait toujours été fort bon chrétien, et, reconnaissant de toutes ses prospérités envers Dieu, la bonne Vierge et les saints, il forma le projet d'un pèlerinage soit aux sept saints de Bretagne, soit à Saint-Jacques de Compostelle, soit au tombeau des apôtres. Un seul obstacle l'arrêtait. Les fruits qu'il avait recueillis de ses travaux ne s'étaient pas bornés à l'agrandissement de son domaine, il avait secrètement amassé un trésor, qui dépassait dix mille écus, et dont personne au monde, pas même sa femme, ne connaissait l'existence. Il estimait sagement que ses enfants s'habitueraient mieux au travail, source de tout bonheur, s'ils ignoraient l'importance de leur fortune. Ne voulant donc point révéler son pécule aux siens, et ne pouvant l'emporter avec lui, il chercha longtemps un ami sûr à qui il pourrait confier ce dépôt.

Il crut enfin l'avoir trouvé dans la personne d'un voisin, qui exerçait les fonctions de notaire, passait pour à peu près noble, et habitait un petit manoir, arrière fief de Callac, dont sa femme était propriétaire. Le notaire, après quelques difficultés sincères ou feintes, reçut l'argent, et le pèlerin partit le cœur content.

Cependant le démon de la cupidité s'emparait d'un jour à l'autre de l'âme du dépositaire, et bientôt il l'eut envahie tout entière. Le paysan n'avait exigé aucune reconnaissance écrite ; bien plus, il avait demandé le secret : aucun moyen de preuve n'existait donc autre que le serment ; mais, comme dans ce temps là on n'avait pas tant joué avec les serments qu'on l'a fait depuis, le notaire infidèle qui s'était bien familiarisé avec l'idée du vol, ne se pouvait accoutumer à l'idée du parjure. Cette lutte de sa conscience et de sa passion devint si cruelle, qu'il en perdit le sommeil et l'appétit, et qu'il dépérissait à vue d'œil, et, tant est grande la folie des hommes, il fut à la veille d'en mourir. Puis, un beau jour il retrouva en même temps la gaieté, le sommeil, l'appétit et la santé. Était-ce que la passion était vaincue, ou que la conscience était rendue muette ?

Ce jour là, il mit sur le dos de son petit cheval une valise peu volumineuse, mais si lourde que les jambes du poney fléchissaient, et il se rendit on ne sait où. Il revint peu de jours après ; la valise était vide ; mais le notaire avait fait l'acquisition d'un gros bâton noir, qu'il rap-

portait avec lui et qu'il déposa négligemment dans un coin du cabinet.

Il continua à être gai, bien portant, et retrouva avec usure l'embonpoint qu'il avait perdu.

A quelque temps de là, le pèlerin était de retour et réclama à son ami le trésor qu'il avait déposé entre ses mains. Le notaire l'embrassa avec effusion, et l'amenant dans son cabinet, lui dit qu'il allait tout à l'heure lui rendre le dépôt. Cependant, il fit mine de ranger quelques papiers dans un coin, et comme le bâton noir le gênait, il dit au paysan : « Prenez donc, je vous prie, ce bâton qui m'embarrasse. » Le paysan, prit le bâton, et le plaça un peu plus loin. Le notaire trouva une clef derrière les papiers et sortit du cabinet : l'autre crut qu'il allait prendre l'argent en quelque coffre, et mettant le feu sur sa pipe, attendit patiemment; mais le tabellion rentré, ne faisait point mine de s'exécuter; le paysan perdit patience et réclama de nouveau : « Quoi donc, dit le dépositaire, et qu'est cette mauvaise foi? Je vous ai rendu tout à l'heure en votre propre main, tout ce que vous m'aviez confié, et si vous en avez autrement disposé, je n'en suis plus responsable. » — Le pèlerin stupéfait pensa que son ami plaisantait, et prit quelque temps la chose sur ce ton; mais celui-ci ajouta : « Votre insistance est une insulte : sortez d'ici et sachez bien que je suis tout prêt à jurer, par les serments les plus terribles, devant Dieu et sur mon âme, que je vous ai rendu le dépôt que j'avais eu la faiblesse d'accepter. » — « C'est bien, dit le paysan : je perdrai mes épargnes; mais elle vous coûteront un double crime; je vous ajourne devant notre sénéchal, et si vous êtes assez hardi pour outrer le serment, Dieu nous jugera. »

Donc, au jour assigné, le notaire et le pèlerin comparurent devant M. le sénéchal de Callac. Au moment de s'agenouiller pour prêter le serment redoutable, le dépositaire infidèle confia encore son bâton noir au paysan comme s'il en eût été embarrassé; puis il leva la main vers le Christ : mais dans le même instant, ô prodige! le bâton noir, s'ouvrant de lui-même par le milieu, laissait rouler sur le sol une immense quantité de pièces d'or, formant l'équivalent des dix mille écus déposés au moment du départ.

Ainsi Dieu vengea la sainteté du serment et déjoua la ruse

sacrilége du notaire. Car, vous avez sans doute compris le perfide calcul de celui-ci, et le moyen qu'il avait cru trouver d'échapper au parjure, en gardant le trésor. Il était allé à Quimper ou à Nantes, avait changé les grosses pièces d'argent contre la plus petite monnaie d'or, puis avait fait artistement fabriquer ce bâton creux dans lequel il avait introduit les dix mille écus, et il s'était dit : « Au moment de jurer, je remettrai à mon ami le bâton, et il sera absolument vrai que je lui aurai restitué le dépôt, puisqu'il le tiendra dans sa propre main ; ensuite il ne manquera pas de rendre ce bâton dont il ne soupçonnera pas la contenance, et les dix mille écus m'appartiendront à jamais. »

C'est de cette façon que le misérable, qui avait projeté de se donner Dieu même pour complice, fut pris dans ses filets, couvert de confusion en face de tout le peuple, et convaincu par ses propres œuvres du crime affreux qui lui mérita justement le dernier supplice, auquel M. le sénéchal le condamna, séance tenante.

Tel est le sujet sur lequel maître Herbault a péniblement exercé sa verve glacée et son pinceau maladroit, et la tradition que les moines de Quimperlé avaient jugé utile de perpétuer parmi les vassaux de Callac, comme propre à leur inspirer une religieuse et salutaire terreur du serment, cet acte solennel qui appelle la religion et la justice de Dieu au soutien de la justice humaine.

S. ROPARTZ.

GÉRARD D'AIRVAULT

NOUVELLE.

I.

> Cleveland lui saisit la main, la baisa avec ardeur, et lui dit d'une voix si basse qu'elle seule put l'entendre : — Adieu, Minna, mais non pas pour toujours !
>
> WALTER-SCOTT. *Le Pirate.*

En 1779, par un beau jour du mois de mai, un jeune officier de marine passait, silencieux et triste, dans un chemin creux bordé de grandes haies, qui conduisait au château de Pressigny.

Situé dans cette partie de la Vendée qu'on appelle le Bocage, le château de Pressigny n'avait rien de remarquable dans sa construction. C'était une vaste habitation dominée par deux tours, dont l'une, construite au centre d'un grand bâtiment couvert en tuiles, servait de cage à un escalier tournant ; l'autre, placée à quelque distance au milieu des servitudes, était une fuie autour de laquelle on voyait s'ébattre une multitude de pigeons.

Mais si l'architecture de ce château n'avait rien qui fût capable d'arrêter les regards, en revanche, il était entouré d'un magnifique parc clos de murs, dans lequel on voyait s'élever à une grande hauteur des arbres superbes.

Lorsque le jeune officier de marine fut arrivé près de l'enceinte du parc, il cessa de suivre le chemin qui devenait une avenue bordée d'ormeaux, et tournant à gauche, il marcha environ deux cents pas, jusqu'à une petite porte devant laquelle il s'arrêta, paraissant écouter avec une sorte d'anxiété.

Au bout d'un instant un rayon de joie illumina son visage, par un mouvement rapide il tira une clef de sa poche, puis ouvrant la porte, il se précipita dans le parc.

— Gérard! murmura d'une voix enchanteresse en apercevant le marin, une belle jeune fille qui était assise au pied d'un grand chêne.

— Chlotilde! répondit Gérard, et mettant un genou en terre devant cette beauté qu'il adorait, il saisit la blanche main qu'elle lui présentait, puis la portant à ses lèvres, il resta un instant sans pouvoir parler tant il était ému.

Nous allons faire le portrait de ces deux personnages, et donner au lecteur quelques détails qu'il est important de lui faire connaître.

Chlotilde de Pressigny était une ravissante créature; elle avait vingt ans, un visage charmant, de grands yeux noirs pleins d'expression, une bouche petite, ornée de dents belles comme des perles; ses cheveux couleur d'ébène l'auraient couverte comme un manteau s'ils eussent été déroulés; sa taille était souple et mince, sa démarche pleine de grâce et de majesté; le son de sa voix était suave et harmonieux. Ajoutez à toutes ces qualités beaucoup d'esprit et une éducation très-soignée.

Gérard d'Airvault avait vingt-cinq ans. C'était un homme vigoureux, à la taille haute et bien proportionnée. Les traits de son visage, bruni par le soleil des tropiques, avaient beaucoup de distinction. Son regard, vif et expressif, avait quelque chose de doux qui peignait la bonté de son âme généreuse et énergique. Son esprit était très-cultivé; en outre, il avait acquis dans sa profession de marin, par un travail assidu et de longues observations, des connaissances qui, jointes à un courage éprouvé et à une conduite irréprochable, lui promettaient un brillant avenir.

La gentilhommière d'Airvault que Gérard habitait, n'était qu'à une faible distance du château de Pressigny. Chlotilde, fille unique du comte de Pressigny, avait été son amie d'enfance. Dans son bas-âge, Gérard avait joué en toute liberté avec elle, sous les verts ombrages de ce beau parc, où il était forcé, depuis quelque temps, de venir la voir en secret. Qui les obligeait à se cacher ainsi? c'est que Gérard, étant devenu éperdument amoureux de Chlotilde, dont il avait su tou-

cher le cœur, l'avait demandée en mariage au comte de Pressigny, qui, ne le trouvant pas assez riche, avait refusé la main de sa fille, tout en faisant entendre au jeune marin qu'il aurait réussi s'il avait eu un grade plus élevé.

Gérard d'Airvault appartenait à l'une des meilleures familles du Poitou. Le sang des Lusignan coulait dans ses veines, mais c'était un pauvre cadet qui n'avait reçu de ses parents, pour toute fortune, qu'une brillante éducation et une épée.

Nous allons maintenant revenir à Mademoiselle de Pressigny et à Gérard d'Airvault, qui sont assis l'un à côté de l'autre, sur un banc de pierre, au pied du grand chêne dont nous avons parlé.

— Gérard, disait Chlotilde, il me semble que tu as tardé à venir aujourd'hui?

— Oh! non, ma Chlotilde bien aimée, j'étais trop pressé de te voir et d'entendre ta douce voix, pour laisser passer l'heure de notre rendez-vous. Tiens, regarde comme le soleil darde ses rayons avec force sur cet arbre qui nous couvre de son ombre. C'est bien l'instant de la journée où, fuyant la chaleur, ton père se renferme dans sa chambre pour s'y reposer.

— Tu viens de parler de mon père, Gérard; sais-tu que sa sévérité à mon égard augmente chaque jour, depuis qu'il s'est mis en tête de me faire épouser un certain marquis de Cerisay?

— Et ce marquis de Cérisay, Chlotilde, l'as-tu vu?

— Non, lorsqu'il est venu hier au château, j'ai prétexté une indisposition pour ne point descendre de ma chambre, ce qui a mis mon père fort en colère. « Je connais parfaitement la cause de votre indisposition, m'a-t-il dit ensuite d'un ton ironique; aussi j'emploierai un excellent remède pour vous guérir, l'air de ce pays n'est pas sain, il faudra vous faire voyager. »

— Ton père veut t'éloigner de ce pays?

— Oui, parce que ta demeure est trop près de la nôtre. Mon père est persuadé qu'une fois qu'il m'aura éloigné de toi, son M. de Cerisay ou un autre aura l'art de me plaire et que je pourrai t'oublier....

— Oh! j'espère bien qu'il n'en sera jamais ainsi! et Gérard serrant les mains de Chlotilde dans les siennes, fixa ses regards sur le gracieux

visage de la jeune fille, comme s'il eût voulu voir jusqu'au fond de son âme.

— Gérard, reprit Mlle de Pressigny, et deux larmes brillèrent comme des perles suspendues à ses beaux cils noirs, Gérard, écoute bien ce que je vais te dire; tu m'as souvent juré que tu m'aimais et n'aimerais jamais d'autre femme que moi?

— Oui, Chlotilde, je te l'ai juré et je te le jure encore!

— Eh bien, moi, je te promets de t'aimer toujours, et de ne jamais consentir à épouser qui que ce soit au monde, si ce n'est toi, mon noble Gérard!...

— Ainsi donc, dit Gérard rayonnant de bonheur, à partir de ce moment, Chlotilde, tu es ma fiancée devant Dieu! Alors, offrant à Mlle de Pressigny un anneau qu'il portait habituellement, prends ce bijou, ajouta-t-il, et conserve-le à ton doigt jusqu'au moment où je le remplacerai par un anneau nuptial.

— Gérard, si tu n'ôtes pas un jour cet anneau de mon doigt, tu peux croire qu'il y restera toute ma vie et que je l'emporterai avec moi dans la tombe.

En ce moment, du bruit se fit entendre dans le taillis à une distance assez rapprochée.

— Quelqu'un vient de ce côté, dit Gérard en désignant l'endroit où le feuillage venait d'être agité.

— C'est, répondit Chlotilde, un pauvre oiseau qui vient de s'envoler tout effrayé.

— Mais quel a été le sujet de son épouvante?

— Un reptile peut-être qui aura tenté de le surprendre.

— Chlotilde, reprit Gérard après un instant de silence, j'ai une triste nouvelle à t'apprendre, et je t'avoue que sans les consolantes promesses que tu viens de me faire, j'éprouverais en cet instant un chagrin qui me briserait le cœur....

— O mon Dieu! avec quel air sérieux tu me parles, qu'as-tu donc à me dire?

— Que je suis obligé de partir, de te quitter pour longtemps, ma Chlotilde.

— Comment, encore une séparation? Tu as donc reçu l'ordre de t'embarquer de nouveau sur un vaisseau du roi?

— Oui, mais cette fois, je reviendrai capitaine de frégate, ou je perdrai la vie dans cette aventureuse expédition. Je me souviens que ton père, lorsque je te demandai en mariage, me dit : « Monsieur d'Airvault, si vous étiez capitaine, la chose pourrait s'arranger. »

— Gérard, promets-moi de ne pas t'exposer au danger en téméraire?

— Il faut que je revienne capitaine, sans quoi ton père me refusera toujours ta main.

— Mais, si tu meurs, Gérard, je ne te survivrai pas... Tiens, prends cette croix d'or et porte-la en souvenir de moi, elle te préservera à l'heure du péril.

— J'accepte avec joie ce vieux talisman...

En ce moment, un bruit de pas se fit entendre se dirigeant vers le chêne sous lequel ils étaient assis.

— Ciel! dit Chlotilde toute tremblante, si c'était mon père?... Séparons-nous!...

— Adieu, ma fiancée! murmura Gérard, et déposant à la hâte un baiser sur le front de Mlle de Pressigny, il poussa précipitamment la porte du parc et sortit.

— Adieu, dit Chlotilde, le visage baigné de larmes; puis, pour n'être pas vue, elle passa derrière un massif. A peine avait-elle fait ce mouvement de retraite, que le comte de Pressigny parut.

II.

Chaque nuit bercé par un songe,
Dans mon sommeil je vous revois;
Abusé par ce doux mensonge,
Je crois entendre votre voix;
J'écoute alors, l'âme ravie,
Votre langage consolant :
Hélas! faut-il qu'en m'éveillant,
Je sois si loin de mon amie!...

Charles THENAISIE.

Par une belle nuit étoilée, une frégate portant le pavillon français, fait route avec toutes ses voiles au vent. Le pilote a mis le cap sur les côtes de France qui ne sont pas très-éloignées. A bord de la frégate qui marche grand largue, règne un profond silence, interrompu

quelquefois par la voix des gens qui font le quart. Appuyé contre le bastingage du navire, le capitaine de la *Jeune Marie* (tel est le nom du bâtiment) semble regarder dans le lointain, comme s'il était impatient de découvrir la terre de France; parfois aussi il soupire, en tournant ses regards vers les astres qui scintillent au-dessus de sa tête. Quel est ce capitaine qui, seul sur le pont, paraît si désireux de revoir sa patrie? C'est Gérard d'Airvault. A cette heure de la nuit, pendant que la frégate court sa bordée de tribord en laissant derrière elle un sillon d'écume, quelles pensées préoccupent cet intrépide marin?

Gérard pense à Chlotilde qu'il va bientôt revoir, et dont il espère obtenir la main à la faveur de son nouveau grade. Oh! comme le temps lui a paru long pendant les deux années qu'il vient de passer loin de son pays! Pour lui, le temps des épreuves est passé, et l'avenir se présente à son imagination, riant comme un rêve de bonheur; il revoit sa fiancée, toujours belle comme un ange; il entend Chlotilde lui raconter, avec sa voix si douce, combien durant son absence le comte de Pressigny l'a tourmentée pour qu'elle épousât M. de Cerisay. Il a fallu que la jeune fille puisât dans son amour bien de la fermeté de caractère pour rester fidèle à ses promesses. Que de fois elle est venue s'asseoir seule sur le banc de pierre témoin de leurs derniers adieux, comme elle a soupiré sous ce grand chêne, appelant de tous ses vœux le retour de Gérard!...

Vaillant capitaine, qui dois ton grade à tes talents et à ton énergique courage, sois heureux en rêvant à tes amours.....

Sois heureux en rêvant à tes amours, pauvre cadet dont le noble cœur n'a jamais goûté les joies que l'enfant chéri de sa mère ressent, lorsqu'elle lui prodigue ses caresses.....

Oui, rêve à tes amours, Gérard, et enivre-toi bien de cette idée que tu es aimé autant que tu aimes.....

Le jour commençait à paraître; tout-à-coup le pilote cria: terre! terre!

La voix du pilote fut entendue de tout l'équipage qui accourut aussitôt sur le pont.

Le capitaine donna des ordres, des manœuvres furent exécutées, et le soir, avant le coucher du soleil, la frégate jeta l'ancre dans le port de la Rochelle.

III.

> Celui-là est bien vain qui met son espérance dans les hommes, ou dans quelque créature que ce soit.
>
> *Imitation*, chap. VII.

Gérard ayant terminé, dans l'espace de quelques jours, des affaires qui le retenaient à bord, se rendit immédiatement à Airvault. A peine arrivé, il monta dans sa chambre, et appelant un domestique qui avait vieilli dans la maison, il lui dit :

— Pierre, que s'est-il passé de remarquable au pays pendant mon absence?

— Je vais, Monsieur, vous le raconter....

— Parle-moi d'abord de la famille de Pressigny.

— Monsieur de Pressigny et sa fille ont presque toujours habité Paris, répondit Pierre d'un air embarrassé.

— Est-ce qu'ils ne sont pas au château en ce moment? demanda Gérard avec inquiétude.

— Si, Monsieur, même je viens de voir passer tout-à-l'heure M. et Mme de Cerisay qui allaient se promener à cheval du côté de la forêt.

— Quelle est cette dame de Cerisay?

— C'est....

— Parle donc?

— Monsieur, c'est la fille du comte de Pressigny.

— Quoi! Chlotilde? et Gérard pâlit horriblement.

— Oui, Monsieur, qui s'est mariée il y a bientôt deux mois.

— Infâme! tu mens! dit Gérard en se levant l'œil étincelant de colère.

Puis il reprit avec un sourire étrange :

— Chlotilde mariée!... Allons, décidément tu as perdu l'esprit!... Oui, tu es fou, mon pauvre Pierre.... Et pâle et haletant, il se promenait à grands pas dans sa chambre.

— Hélas! je ne dis que trop la vérité, pensait Pierre, tout consterné du coup terrible qu'il venait de frapper.

— Pierre, reprit Gérard en s'arrêtant, après avoir gardé un moment le silence, tu es un bon et fidèle domestique; depuis mon enfance, tu m'as toujours montré beaucoup d'attachement, eh bien! ce que tu viens de me dire jette le trouble dans mes idées, il me semble que je suis torturé par un horrible cauchemar. Oh! dis-le moi, on t'a trompé, n'est-ce pas : la fille du comte de Pressigny n'est point mariée?

— Peut-être, ai-je mal compris.... balbutia le vieux domestique en faisant tous ses efforts pour retenir deux larmes qui roulaient dans ses yeux.

— Sans doute, on t'a trompé, et je ne sais vraiment pas où j'avais l'esprit, pour m'être tant ému d'une nouvelle aussi invraisemblable. Quoi! j'ai pu douter un instant de la fidélité de Chlotilde, moi, qui crois à son amour aussi fermement que je crois à tout ce qu'il y a de plus sacré!...

Gérard, en achevant ces mots, saisit violemment Pierre par le bras et l'entraînant vers la fenêtre :

— Connais-tu, dit-il, cet homme et cette femme qui viennent à cheval de ce côté?

— Je ne distingue pas bien, ma vue est trop affaiblie, répondit Pierre qui reconnaissait parfaitement M. et Mme de Cerisay.

— Mais, je ne me trompe pas!... Oui.... cette charmante amazone, c'est Chlotilde! Et cet homme qui cause avec elle en rapprochant son cheval du sien, c'est sans doute M. de Cerisay, mon rival?

— Hélas! Monsieur d'Airvault, ce cavalier.....

— Quel est-il? parle! dis la vérité! je le veux! et Gérard prononçait ces mots en chancelant comme s'il eût été ivre. Eh bien! reprit-il d'une voix étranglée, le nom de ce cavalier?....

— Puisqu'il faut que vous le sachiez tôt ou tard, c'est M. de Cerisay, le mari de Mlle de Pressigny, que vous voyez.

— Oh! trahison!.. Perfidie!..

En ce moment, Chlotilde, montée sur un charmant cheval arabe, arriva au galop près de la gentilhommière d'Airvault. Sa ravissante taille était admirablement dessinée par son costume d'amazone. Elle

dirigeait son coursier avec beaucoup d'adresse, tout en caressant de sa petite main gantée le cou du noble animal. En passant sous la fenêtre où était Gérard, Chlotilde regarda derrière elle, et apercevant M. de Cerisay qu'elle distançait de plus de vingt pas, elle poussa un joyeux éclat de rire.

En entendant ce rire qui lui parut une sanglante ironie, Gérard se sentit frappé au cœur comme d'un coup de poignard empoisonné. Il s'assit, et se prenant la tête entre les mains, il resta longtemps sans rien dire, accablé par les cruelles pensées qui vinrent en foule assiéger son esprit. La foudroyante déception qu'il venait d'éprouver, avait en un instant détruit ses plus chères espérances. Son cœur, que l'amour faisait battre naguère, était indigné et en proie à la plus furieuse colère. Ses rêves enivrants s'étaient transformés en atroces projets de vengeance.

L'expression de son visage, si calme d'habitude, n'était plus la même; un philosophe qui aurait voulu faire une étude des passions humaines et des effets désastreux qu'elles produisent, eût été à même, en cette occasion, d'acquérir de grandes connaissances.

Tout-à-coup Gérard se leva, et s'approchant d'une table sur laquelle il y avait tout ce qu'il fallait pour écrire, il traça ces mots à la hâte :

« Monsieur, ayant un compte sérieux à régler avec vous, je serai dans une heure à vous attendre à la petite porte du parc, sous le grand chêne, au pied duquel est établi un banc de pierre. J'espère, Monsieur, qu'aussitôt après la réception de ce billet, vous me donnerez la satisfaction de vous rendre au lieu indiqué.

» GÉRARD D'AIRVAULT. »

Gérard plia le billet, puis le donnant à Pierre qui était immobile comme une statue :

— Va promptement porter ce billet à M. de Cerisay, dit-il.

Pierre partit aussitôt. Gérard, de son côté, ne tarda pas à s'acheminer vers le parc du château de Pressigny avec des idées bien différentes de celles qu'il avait deux ans auparavant, lorsqu'il parcourait le même chemin. Un sombre désespoir remplaçait en ce moment dans son

cœur les espérances et les illusions d'autrefois; la vue de ce beau parc, qui le faisait soupirer jadis, ne réveillait plus en son âme que de pénibles souvenirs.

En apercevant le chêne sous lequel Chlotilde lui avait fait de si trompeuses promesses, Gérard fit un sourire de mépris, et hâtant le pas, il poussa brusquement la petite porte qui était entr'ouverte. M. de Cerisay était assis sur le banc de pierre à la même place qu'occupait Chlotilde le jour des adieux.

— Est-ce à M. Gérard d'Airvault que j'ai l'honneur de parler? dit M. de Cerisay en se levant d'un air dédaigneux.

— Oui, Monsieur, répondit Gérard.

— Monsieur, j'ai entendu parler de vous, je crois... reprit M. de Cerisay d'un ton fort impertinent.

— C'est probable, Monsieur, mais dans tous les cas, vous ne tarderez pas à me bien connaître!

Gérard, dans la disposition d'esprit où il était, fut très-satisfait de la manière dont cette conversation s'engageait dès le début; il venait pour faire une provocation et c'était lui que l'on provoquait.

— Oui, vous êtes marin, continua M. de Cerisay sur le même ton, et vous vous étiez mis en tête, m'a-t-on dit, d'épouser Mlle de Pressigny. C'était, ma foi, pour bien des gens, et pour un cadet surtout, un fort bon parti. Savez-vous, Monsieur, que la fille du comte de Pressigny aura soixante bonnes mille livres de rentes, un jour?...

— Je sais, Monsieur, que votre insolence peut vous coûter la vie!

En disant cela, Gérard tira son épée, et en appuyant la pointe sur le bout de sa botte, il provoqua M. de Cerisay en disant:

— Quand vous voudrez, Monsieur!

— Morbleu! monsieur le marin, je vois que vous traitez sérieusement les amourettes, et qu'il faut, pour vous satisfaire, mettre flamberge au vent; si j'étais d'un naturel jaloux, vous m'offririez là une belle occasion de me défaire d'un homme qui fut longtemps mon rival. Mais j'accepte ce duel comme une simple distraction.

Le marquis de Cerisay avait quelques années de plus que Gérard; c'était un beau gentilhomme, qui, attaché à la cour par un emploi,

avait eu bien des duels dans sa vie. Il possédait l'art de l'escrime au suprême degré. En outre, il avait un sang-froid qui le servait admirablement dans ces combats, où il faut autant de présence d'esprit que d'adresse.

Gérard, aussi habile à manier une épée que M. de Cerisay, ne s'était jamais battu en duel, mais il avait assisté sur mer à plusieurs combats terribles qui l'avaient familiarisé avec le danger. Il pouvait donc lutter sans désavantage.

Les deux adversaires croisèrent le fer, et dès les premières passes, chacun s'aperçut qu'il avait affaire à une forte lame. M. de Cerisay, moins bouillant que Gérard, paraissait plus sûr de triompher. Il paraît supérieurement les coups nombreux que lui portait son adversaire. Déjà Gérard avait failli s'enferrer, lorsqu'une femme s'écria de loin :

— Arrêtez ! arrêtez ! !...

La voix de cette femme, loin de calmer les combattants, les anima l'un contre l'autre d'une fureur sans égale. M. de Cerisay, ne se possédant plus, fondait sur son adversaire avec une impétuosité qui lui devint fatale. Gérard, ayant très-adroitement paré un coup terrible que celui-ci lui portait, riposta en enfonçant son épée jusqu'à la garde dans la poitrine de son adversaire. Au même instant, Chlotilde, dont la voix venait de se faire entendre, arriva tout effarée.

— Gérard, grâce pour lui ! dit-elle, en voyant son mari étendu par terre, sans mouvement.

Aussitôt Gérard releva son épée toute sanglante. Madame de Cerisay, croyant qu'il voulait frapper son mari de nouveau, lui saisit le bras. Alors celui-ci la repoussa vivement, en s'écriant :

— Arrière ! femme maudite ! habile comédienne, monstre sans cœur ! joue maintenant le sentiment et la fidélité près de ce cadavre !...

En achevant ces mots, Gérard sortit du parc, et au lieu de s'en retourner à Airvault, il s'enfonça dans la campagne, sans s'inquiéter de savoir où il allait. Bientôt il arriva dans un endroit ombragé et solitaire, au bord d'un ruisseau. Il s'arrêta en ce lieu, pour laver les taches de sang qu'il avait sur les mains ; puis, s'asseyant sur l'herbe, une idée de suicide vint traverser son esprit.

— Désormais, que ferai-je sur la terre? disait-il tout haut, nulle affection ne m'attache plus à quoi que ce soit. Depuis mon enfance, je n'ai trouvé dans ma famille qu'une froide indifférence. Je n'ai jamais aimé qu'une fois, et mon amour pur et dévoué a eu pour récompense la plus horrible déception. Pour me venger de la perfidie d'une femme, je viens de tremper mes mains dans le sang d'un homme. Ainsi, tout est fausseté et méchanceté ici-bas. Croire au bien est une duperie.....

— Vous ne croyez donc plus en Dieu? dit tout-à-coup un vieillard vêtu d'un habit monastique.

— Quoi! mon père, vous ici? répondit Gérard, en apercevant un moine qu'il connaissait depuis son enfance.

— Oui, mon fils, Dieu m'a conduit sur vos pas. Tout à l'heure, vous ayant vu passer près de moi, dans un état d'exaltation extraordinaire, je vous ai suivi jusqu'ici. Craignant que votre esprit ne formât un funeste projet de suicide, je me suis caché derrière cette haie, afin de mettre obstacle à son exécution. Là, je vous ai entendu tenir le langage d'un homme qui s'abandonne au désespoir.

— Mon père, je suis si malheureux!...

— Mon fils, nous avons tous plus ou moins à souffrir durant le cours de notre vie, et c'est folie de croire, comme le disent aujourd'hui les philosophes, que l'homme peut trouver un bonheur parfait sur la terre. Notre divin Maître a dit : « Mon royaume n'est point de ce monde. » Cette vérité, malgré tous les novateurs présents et à venir, vivra autant que l'humanité. Le chrétien oublie trop, dans ses peines, qu'il n'y a de vraies consolations que dans la religion, et qu'en cherchant des adoucissements à ses maux dans les discours des hommes, il ne rencontrera, le plus souvent, que de la froideur et de l'égoïsme masqués par de belles paroles. Mon fils, croyez-en ma vieille expérience, si vous voulez éprouver du soulagement dans vos douleurs, ayez recours à Dieu....

Le vieux moine continua quelque temps encore à parler sur le même sujet, puis, passant son bras sous le bras de Gérard, il dit d'un ton paternel :

— Monsieur d'Airvault, venez, suivez-moi à l'abbaye.

Gérard, dont l'énergie était épuisée, se laissa entraîner par le moine,

qui était abbé du couvent de Saint-Sauveur, monastère situé à peu de distance.

Gérard avait toujours conservé, au fond de son cœur, les excellents principes religieux qu'on avait pris soin de lui inculquer dans sa jeunesse. La solitude du cloître charma son âme souffrante. La prière et les discours du bon abbé ramenèrent le calme dans son esprit.

Gérard, ayant vu toutes ses illusions s'évanouir à la fois, était dégoûté de la vie. Il ne voulut plus continuer sa brillante carrière de marin, et renonçant définitivement au monde, il se fit moine. Bientôt le jeune reclus acquit, dans le monastère, une grande réputation de science et surtout de vertu, ce qui contribua beaucoup à le faire nommer, trois ans après, abbé commendataire du couvent de Saint-Sauveur. Cette haute dignité ne changea rien à sa manière de vivre. Prier, étudier et faire de bonnes œuvres, telles furent ses seules occupations, jusqu'au moment où la Révolution chassa tous les moines de leurs couvents.

CHARLES THENAISIE.

(*La fin au prochain numéro*).

POÉSIE.

—

UN HOMMAGE A CHATEAUBRIAND

Dans les premiers jours du mois de Juillet, les journaux de Bretagne nous apprenaient qu'une personne très-respectable, à qui l'attitude ferme de sa taille imposante et la vivacité de sa belle et noble physionomie permettaient de dissimuler aisément une bonne partie de son âge, venait d'atteindre sa centième année. C'était la sœur de notre Chateaubriand, Mme la vicomtesse de Marigny, qui habitait à Dinan la maison des Sœurs de la Sagesse. — Le jour de ce remarquable anniversaire, on se réunissait à son intention au pied de l'autel de l'Archiconfrérie, qu'elle a enrichi de ses dons, et où la messe a été célébrée, comme elle l'avait été déjà à la chapelle de la Sagesse. Dans la soirée, une sérénade fut exécutée par quelques jeunes musiciens sous ses fenêtres. L'air : *Combien j'ai douce souvenance*, ne pouvait être oublié, et l'on assure que la vicomtesse de Marigny y mêla de loin sa voix avec attendrissement.

Treize jours après, les mêmes journaux nous annonçaient que Mme Marie-Anne-Françoise de Chateaubriand (1), veuve de M. François Geffelot, vicomte de Marigny, venait de succomber aux atteintes d'une fluxion de poitrine, le 17 juillet. « Le mois de juillet, disait-elle quelquefois, semble fatal à ma famille. Deux Chateaubriand ont été guillotinés le 6 juillet 1794; mon frère est mort le 4 juillet 1848. »

Le décès de la noble centenaire a naturellement reporté les esprits vers celui de son illustre frère, et, à cette occasion, M. du Breil de Pont-

(1) Les armes de Chateaubriand, dit l'*Union Malouine et Dinannaise*, étaient de gueules semées de pommes de pin d'or, et avaient pour devise : « *Je sème l'or.* » Saint Louis changea les pommes de pin en fleurs de lys d'or; et, faisant allusion au sang que Geoffroy venait de répandre, ainsi qu'à la couleur rouge de son écu, il substitua à la devise du héros cette autre devise que ses descendants ont toujours conservée : « *Je teins les bannières de France.* »

briand de Marzan a bien voulu nous adresser un poème intitulé : LA FÊTE DE LA GRANDE TOMBE EN BRETAGNE, *ou Rentrée de Chateaubriand dans sa ville natale*, — poème qu'il avait composé sous l'impression de cette magnifique solennité et qu'il avait dédié à Mme de Marigny elle-même, avec cette épigraphe : *Laudemus viros gloriosos.* (*Ecclesiast.*, 4-41.)

L'espace nous manque pour donner en entier ce beau chant du poète qui a célébré si dignement ici *La Bretagne à Saint-Cast;* mais nous tenons, du moins, à en détacher deux parties, qui seront un nouvel hommage de la *Revue de Bretagne* à l'immortel auteur du *Génie du Christianisme.*

(Note de la Rédaction).

LE POÈTE CHRÉTIEN.

. . . . . .

Ils avaient abreuvé nos victimes d'absinthe;
Ils souffletaient le Christ, riaient de sa loi sainte;
L'église était changée en désert; — tu revins
Et tu nous enchantas de tes rêves divins.
Tu réparas ce temple où toute créature
Par la foi monte au Christ, au ciel par la nature.
Sous les gazons de mousse à la verte couleur
Tu nous montras le Dieu de l'homme et de la fleur;
Tu nous peignis la grue errante des Florides
Balancée au-dessus des lacs aux fraîches rides
Et des bois d'orangers, le pélican des airs
Qui, pareil au chrétien, recherche les déserts
Et, dans ses doux instincts, tombe de préférence
Aux champs des morts où vit la divine espérance.

Tu montras l'harmonie et les accords touchants
Du chêne des forêts et de l'herbe des champs,
Alors que le printemps radieux pour ses fêtes
Fait couler ses ruisseaux et chanter ses fauvettes

Et se plait à parer de charmes infinis
Les oiseaux et les fleurs, les berceaux et les nids.
Tu dis le rossignol chantant sous la charmille
Entre l'homme qui rêve et l'étoile qui brille,
Tu nous dis l'hirondelle habitant tour-à-tour
Le toit de la cabane et l'angle de la tour,
Et revenant en juin, d'une aile qui tressaille,
Des ruines de Thèbe à celles de Versaille.

Tu chantas les ilots et les écueils marins
Où sont les rendez-vous des oiseaux pèlerins.
Ceux-ci parmi les rocs brillent comme des phares,
Ceux-là, sonnant la nuit de sinistres fanfares,
Annoncent les rescifs; les autres sur les eaux,
Pilotes merveilleux, secourent les vaisseaux,
Et guident en chantant, dans leur course incertaine,
Le navire au rivage et l'homme à la fontaine.
Théocrite chrétien, tu dis ces premiers temps
Où, vierge et jeune encor comme ses habitants,
Au chant de l'alouette, au cri des bartavelles,
La nature annonçait la saison des javelles.
Douce était ton églogue à l'heure où tu menais
Le vieux Démodocus au toit de Lasthénès
Qui, d'un geste, assemblant sa tribu domestique,
Parmi les aloès, sous le noyer rustique,
Près d'Eudore, à genoux sur un frais reposoir,
Disait à haute voix la prière du soir,
Murmurait les saints noms du Christ et de sa Mère,
Que saluait aussi le vieux prêtre d'Homère.

On aimait l'exilé promenant son bâton
Des huttes du Sachem à celles du Breton,
Le poète charmant avec sa rêverie
Le foyer où l'on aime et l'église où l'on prie,
Le chrétien répondant par un hymne de foi
Au siècle qui du Christ annonçait le convoi.

Oh! lorsqu'il exprimait les grandes harmonies
De l'homme voyageur et des divins génies,
Lorsqu'il poétisait, à l'ombre de l'ormeau,
La source consacrée et la croix du hameau,
Quand il montrait, au bruit des cloches balancées,
Les nuages des airs chargés de nos pensées,
Quand il nous retraçait les usages touchants
De l'enfant de la mer et de l'homme des champs,
Quand il disait le Dieu qui met près de nos granges
Sa joyeuse hirondelle et près de nous ses anges,
Quand sa voix saluait le prêtre consacrant
Et le pain de la vie et l'huile du mourant;
Le soir, quand il charmait de chants mélancoliques
L'asile vénéré de nos saintes reliques
Où la voix de la mort, par le souffle des vents,
Vous parle mieux au cœur que la voix des vivants;
Quand il faisait jaillir de la tombe où l'on prie
Quelques reflets lointains du jour de la patrie,
Notre âge à ce moment connut avec bonheur
En toi, barde inspiré, l'envoyé du Seigneur,
Et confondant alors sa voix avec la tienne,
Chanta l'*alleluia* de la France chrétienne!

. . . . . .

ADIEUX.

Sedet æternùmque sedebit.

Qu'il dorme auprès de nous, après le jour prospère,
Dans l'île malouine où l'a conduit Ampère!(1)

(1) L'îlot sur lequel M. de Chateaubriand fut inhumé, est situé en mer à deux kilomètres de Saint-Malo, sa ville natale, d'où l'on peut s'y rendre à pied sec aux heures de la marée basse. C'est le moment qui fut choisi le 19 juillet 1848 pour la cérémonie des obsèques où l'Académie française fut représentée par M. J.-J. Ampère. Cette petite île où exista jus-

Où coulèrent nos chants et nos regrets en pleurs,
Que la nature amie arrive avec ses fleurs,
Et répande le soir, de son aile vermeille,
Les songes étoilés sur ce front qui sommeille!
Qu'il vive aux régions que son rêve peupla
Des fantômes charmants d'Eudore et d'Atala!

Ces pointes de granit où la vague bretonne
Durant les nuits d'hiver hurle, écume, moutonne,
Ces rochers monstrueux que ton œil regarda
Quand tu faisais parler ta grande Velléda,
Ces trous où l'oiseau crie et semble au haut des crêtes
L'horloge de la mer, des vents et des tempêtes,
Ces brisants, ces rescifs, ces flots, ils sont à toi!
La mer, qui salua son poète et son roi,
Te montrera brillante au sein d'une avalanche
La robe d'*Amélie* et de *Mila la blanche,*
Elle t'amènera tous les jours des amis;
Tes hôtes du désert, *Chactas*, *Outougamiz*,
La nuit enchanteront ta demeure, et la brise,
Murmurant tes soupirs sur la vague qui brise,
Exhalera le soir, en passant au Grand-Bé,
Les parfums du Jourdain et du Meschacébé.

Ta tombe est un autel! Dans les douleurs publiques,
Oui, nous retrouverons la foi sur tes reliques.
Et si dans l'avenir la mer aux grandes eaux
Devait revoir encor les joûtes des vaisseaux,
Et si le bronze tonne et si la bombe éclate
Et rougit tes écueils de sa flamme écarlate,

qu'au milieu du XVIIe siècle une chapelle dédiée à *Notre-Dame du Laurier*, chapelle remplacée depuis par une forteresse devenue elle-même une ruine, porte le nom significatif de *Grand Bé* et, par corruption, *Bey*, mot breton qui a le sens de *tombe*. Certes les parrains inconnus du lieu qui devait être un jour le sépulcre du chantre des *Martyrs*, furent heureusement inspirés, lorsque, pour lui donner un nom, ils réunirent l'adjectif français qui exprime la *grandeur* au substantif breton qui signifie le *tombeau*.

Tu nous protègeras ; le boulet foudroyant
Respectera l'asile où dort Chateaubriand !
Car s'il n'a plus, — monté vers le céleste empire —
Le regard du courage — il a ce qui l'inspire,
Il a les souvenirs qui pour lui parleront,
Il a sa croix !

— Et toi, rocher de Saint-Aaron,
O cité, qui n'as rien dans ton observatoire
De plus beau que tes mers — si ce n'est ton histoire,
Toi qui viens de donner au plus grand de tes morts
Sous un ciel sans nuage un tombeau sans remords,
Toi qui viens de nommer une grande journée
En couronnant celui qui t'avait couronnée,
Jouis de l'avenir que promettent les cieux
A qui sait honorer les os de ses aïeux !
Comme en tes jours anciens, comme aux jours où nous sommes,
Toujours il te naîtra des enfants et des hommes
Pour conserver ton nom que portèrent si loin
René Chateaubriand, René Duguay-Trouin !

René Chateaubriand ! — Ah ! lorsque les marées
Auront miné là-bas ces roches échancrées,
Lorsque du soir pour nous luira l'astre vermeil,
Lorsque, comme les tiens, nos yeux *auront sommeil*, (2)
Quand les nuits de tempête et l'océan des âges

(2) Cette expression termine l'une des lettres de la correspondance de M. de Chateaubriand avec l'un de ses concitoyens, poète aussi, M. Hippolyte de la Morvonnais, à l'impulsion duquel la ville de Saint-Malo dut la touchante idée de réclamer de l'auteur du *Génie du Christianisme* le legs de ses cendres et de confier à l'un de ses poètes la mission de préparer la dernière demeure de Chateaubriand. La cérémonie du 19 juillet 1848 récompensa dignement l'auteur de la *Thébaïde des Grèves* de sa poétique et pieuse inspiration. Voici les dernières lignes de l'une des lettres que M. de Chateaubriand lui écrivait à ce sujet : « J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien quelquefois me » donner de vos nouvelles et m'apprendre aussi un peu le progrès du monument : le » temps me presse, et j'aimerais à apprendre bientôt que mon lit est préparé. Ma route » a été longue et je commence à avoir sommeil.

CHATEAUBRIAND. »

»Paris, 15 mai 1836. »

Auront blanchi ta croix comme le front des sages,
Quand on n'entendra plus en ces lieux d'autres bruits
Que ceux des flots brisant sur des remparts détruits,
Quand René dans son île, au bord de l'onde amère,
Aura vieilli pour tous comme vieillit Homère,
Pour retrouver ici les splendeurs d'autrefois,
Tes fils de l'avenir feront chanter ta voix!
Ils viendront écouter cette mer qui soupire
Entre ton île et celle où repose Shakspeare,
Et salueront ta tombe où paraîtra toujours
L'auguste majesté de la gloire et des jours!
Toujours le marinier que conduit sa boussole,
Toujours le cœur cherchant un mot qui le console,
Toujours, dans un beau rêve, arrêtés devant toi,
L'esprit de la lumière et l'homme de la foi,
Toujours le voyageur aspirant sa patrie,
Toujours l'homme qui pense et la femme qui prie,
Y viendront écouter, au pied des vieilles tours,
L'Ange qui chantera *les dernières amours!*

DU BREIL DE PONTBRIAND DE MARZAN.

CHOIX DE DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE LA LIGUE EN BRETAGNE.

MISSION DU SIEUR AUBERT DE ROZIERS

EN 1597 (1).

RÉDUCTION DES VILLES DE VANNES, AURAY, ETC.

— LETTRES INÉDITES D'HENRI IV.

La famille Aubert compte au nombre des plus anciennes maisons du Maine, et a toujours occupé dans cette province une position élevée. Après la prise du Mans par Henri IV, en 1589, un des membres de cette famille, Geoffroy Aubert de Roziers, s'attacha au service de ce prince, et fit preuve d'une grande habileté dans la conduite des diverses affaires dont la direction lui fut confiée, tant en France qu'en Espagne.

En 1597, peu de temps avant la pacification définitive de la Bretagne, il fut chargé par le roi de traiter secrètement avec les capitaines ligueurs d'Aradon, de Camors et de Montigny, pour la réduction des places dont ils avaient le gouvernement. Les résultats de cette mission, dont nos historiens n'ont rien dit, sont rapportés dans tous leurs détails dans la note qui suit, rédigée sur des papiers de famille, en 1688, par René Aubert de Courteilles, petit-fils de Geoffroy.

(1) Je dois la communication des documents qui concernent la famille Aubert à l'obligeance de mon ami M. Le Joyant, qui a entrepris, depuis plusieurs années, la tâche difficile de refaire l'histoire généalogique des principales familles du Maine.

« Le 27 décembre 1597, le roy estant à Saint-Germain-en-Laye, eut avis par le sieur de Roziers Aubert de la ville du Mans, que le sieur d'Aradon, gouverneur des villes et chasteaux de Vannes et Auray, le sieur baron de Camors (1), son frère, qui tenoit le chasteau du Boys-de-la-Roche, le sieur de Montigny, gouverneur du chasteau de Succinio, île de Ruis, havres et costes de Morbihan, estoint ses très-humbles serviteurs et fist entendre à Sa Majesté comme ils s'estoint conservés par les forces espagnoles, qui estoint au nombre de deux cents hommes, en garnison dans ladite ville de Vannes, contre les mauvais desseins du sieur duc de Mercœur, qui jugeoit qu'ils tenoint son party en attendant qu'ils pussent faire quelques signalés services à leur roy. Et à la vérité, le sieur de Montigny faisoit, avec une flotte de vaisseaux armés, assés ouvertement la guerre audit duc de Mercœur, prenant les navires et empeschant qu'il ne leur passast des bleds. Il estoit ce néanmoins bien voullu en apparence des Espagnols, qui le craignoint et le reconnaissoint gentilhomme d'honneur, de valleur et d'authorité et affectionné.

» Le roy, trois jours après cet avis, dépescha le sieur de Roziers avec lettres de créance vers les sieurs d'Aradon et de Montigny, par lesquelles il les prioit de le croire comme sa propre personne, et la créance receue, ils commencèrent à montrer quelle estoit leur passion au bien du très-humble service de Sa Majesté. Luy escrivant, supplièrent le sieur de la Varanne (2) d'embrasser leurs affaires, et qu'ils remettoint tout à la discrétion dudit sieur Aubert, lequel ils avoint informé de ce qui estoit nécessaire pour les conquestes de la Bretagne, et notamment de quatre mille hommes embarqués, prests à faire voile au premier beau tems pour venir en secours au duc de Mercœur, qui estoint le tiers de l'armée de mer des Espagnols, composée de douze mille hommes, dont quatre avoint passé pour joindre le prince cardi-

(1) D'Aradon, de Camors et de Montigny étaient frères de Jérôme d'Aradon, sieur de Quinipily, gouverneur d'Hennebont et auteur de mémoires publiés par dom Taillandier. Le baron de Camors abandonna, au mois de novembre 1592, le parti de la Ligue, auquel il revint environ deux ans plus tard, au mois de septembre 1594. Ce fut au mois d'avril de cette dernière année qu'il fit prisonniers, près de Pontivy, les trois députés que la ville de Quimper envoyait aux États de la Ligue, à Lamballe.

(2) Fouquet de la Varenne.

nal, et les autres quatre, les plus vaillants et meilleurs hommes de guerre, avoint pris la route de la Ternere (Terre-Neuve?) pour escorter l'argent des Indes, qui devoint au retour se joindre, en Bretagne, aux susdits autres quatre mille hommes. Mais Dieu ruina ce secours; car la peste, qui se mist ès vaisseaux, les força de se désembarquer par troys foys, et en mourut la plus grande part.

» Le roy désirant avancer son voiage, partit de Saint-Germain pour aller à Fontainebleau, le...où se trouva le sieur de Roziers, à son retour de Vannes, et lui rendit compte de sa négociation, et puis, par son commandement, à M. de Villeroy, son secrétaire d'Etat, qui, après avoir, par un long discours, entendu ce qu'il estoit nécessaire de luy dire, dist audit sieur de Roziers, qu'il retournast vers Sa Majesté et qu'il luy représentast qu'il estoit de très-grande conséquence qu'elle s'acheminast. Ce qu'Elle fist et partit le lendemain, et fut le traitté des réductions desdites places, iles et havres conclu et signé par le roy, à Bloys, le 24 febvrier 1598, et toutefois tenu fort secret, pour plusieurs raisons, et outre qu'il estoit à craindre que les Espagnols, qui estoint en garnison à Vannes, appelassent à leur secours ceux d'Auray et de Blavet, qui estoint encore plus de dix-huit cents.

» Ce traitté fut celé jusqu'à ce que le roy arriva à Angers, qui fut le .....d'où il commanda audit sieur de Roziers de partir pour faire crier : *Vive le roy!* à Vannes, et licentier les Espagnols avec tout l'ordre et l'honneur auquel se pourroit aviser le sieur d'Aradon; ledit sieur de Roziers arriva à Vannes le 12e jour de mars, et exposa sa créance; et aussitost ledit sieur d'Aradon envoya quérir l'Alferez dom Lopez, qui commandoit, en l'absence du capitaine, à la compagnie des Espagnols qui estoit audit Vannes, auquel il fist entendre et à quelques officiers de la compagnie, qu'il amena avec luy, les commandements qu'il recevoit du roy, et qu'il se tint prest dans demain, avec sa compagnie, pour sortir de la ville. Dom Lopez depescha, en toute diligence, à Vincette Fernandez de Acolla, qui estoit chef dans Blavet, lequel luy commanda aussi d'en sortir; et escrivant sur ce sujet une fort courtoise lettre au sieur d'Aradon, le lendemain ils s'en vinrent au logis du gouverneur qui leur haut loua son roy parlant de ses généreux faits d'armes et surtout de sa clémence, au nom duquel il

donna aux chefs de compagnie, deux payes, et aux soldats, une; leur fournit les charriots pour mener leur bagage, les fist escorter jusques à Auray, puis sortirent le 13 mars plorants, et détestans ceux qui leurs avoint fait employer leurs armes contre un si victorieux et glorieux roy; et partirent avec les bonnes grâces de tous les habitants auxquels le sieur d'Aradon paya tout ce que lesdits Espagnols devoint. Le lendemain, qui estoit le 14e jour, on chanta le *Te Deum*, et fut fait feus de joye pour la réjouissance publique qui fut grande, tant par terre que par mer. De tout cecy fut informée Sa Majesté, au retour du sieur de Roziers, lequel fut reconnu d'Elle et récompensé de ses bons et fidèles services. »

L'office de sénéchal au présidial de Vannes fut la récompense que le roi accorda au sieur de Roziers; mais il fut troublé dans la jouissance de sa charge par François Gatechair (1), président à ce siége, et déjà pourvu de l'office de sénéchal, à la nomination de la marquise de Maignelais, y prétendant droit en sa qualité d'engagiste du domaine de Vannes. Il se présentait, en outre, un troisième compétiteur, René Mahé, pourvu par le duc de Mercœur.

Sur la contestation des parties, arrêt intervient au conseil d'État par lequel Gatechair est maintenu en l'office de sénéchal, à la charge « *qu'il se démettra de l'estat de président ès mains de Sa Majesté,* » *pour en estre par Elle ordonné ainsi qu'il luy plaira.* »

En vertu de cet arrêt, brevet de don est expédié au sieur de Roziers, qui obtint le même jour provisions de l'office de président. Les nouvelles difficultés qu'il rencontra le déterminèrent à se démettre de cet office en faveur de Jean de la Couldraye, auquel lettres en furent expédiées, qu'il présenta en la cour de Parlement de Bretagne. Mais, sur l'opposition de Gatechair, et nonobstant l'arrêt du conseil, le Parlement rendit un arrêt par lequel Jean de la Couldraye fut débouté

(1) Me François Gatechair, procureur du roi en la juridiction de Ploërmel, fut pourvu par Henri III de l'office de président au présidial de Vannes par lettres datées du 1er juin 1582. Il s'enfuit de Vannes lorsque cette ville se déclara pour la Ligue, et fut commis au mois d'octobre 1592, par le duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, pour procéder à la saisie des biens immeubles des rebelles situés en l'évêché de Vannes. Il figure au nombre des réfugiés *sujets fidèles du roi*, qui furent admis dans l'Assemblée des États, tenus à Rennes en 1590.

de l'entérinement de ses lettres de provisions, et condamné aux dépens.

En présence de cette injustice, le sieur de Roziers présenta sa requête au conseil, et obtint commission pour faire appeler Gatechair de ce jugement; puis, pensant que le plus sûr moyen de vaincre l'opiniâtreté du Parlement de Bretagne était de faire intervenir la volonté royale, il s'adressa directement au roi, et en obtint les lettres suivantes, qui témoignent de l'affection toute particulière qu'Henri IV portait à son serviteur.

I.

DE PAR LE ROY.

« Nostre amé et feal, Nous avons cy-devant accordé au sieur de Roziers Aubert en considération des services signalés par luy rendus en la réduction de plusieurs places de nostre province de Bretagne, l'estat de sénéchal de nostre ville de Vannes, duquel néantmoins il n'auroit jouy à cause que, par arrest de nostre conseil, Me François Gatechair y auroit esté maintenu à condition toutesfoys de se démettre de celuy de président, duquel nous aurions en mesme temps pourveu ledict Aubert, qui toutesfoys est encore empesché en la jouissance dudict office par ledict Gatechair, et y a pour cest effect procès en nostre conseil, dont vous estes rapporteur. Ce que nous aiant ledict Aubert faict entendre, pour le dézir que nous avons de le grattifier et luy conserver ce que nous luy avons donné avec tant de considération, Nous vous mandons et ordonnons de tenir la main à la conservation de son bon droict en justice, et advancer autant que vous pourés le jugement dudict procès, à quoy vous ne ferés faulte. Donné à Callais, le cinquiesme jour de septembre 1601.—*Signé* : HENRY. *Et plus bas :* POTIER. »

« Et à costé est escrit de la propre main de Sa Majesté : « Vous ne » me sçauriez faire service plus agréable de faire ce que je vous escry » pour le sieur Aubert, car il m'a trop bien servy pour ne vous com-

» mander de l'affectionner ; ce que je fays encores par ce mot de ma » main. »

» La subscription porte : *A nostre ami et féal le sieur de la Chantecler, nostre Conseiller et Maistre des requestes ordinaires de nostre Hostel.* »

II.

« Monsieur le Chancelier : Les fidelles services que le sieur de Roziers Aubert m'a rendus en plusieurs occasions importantes au bien de mes affaires et service sont cause que je luy ai cy-devant accordé l'estat de sénéchal de ma ville de Vannes en Bretagne, duquel toutes-foys il n'a jouy au moyen de l'arrest donné en mon conseil. Je vous ay fait ce mot pour vous dire, qu'ayant accordé ledict office audict Aubert avec tant de considération et lors de l'arrest intervenu, je désire qu'il y soit maintenu et que teniez la main à la conservation de son bon droit, mesme à ce que ledit procès soit promptement jugé et n'estant la présente a autre effet, je priré Dieu, Monsieur le Chancelier, vous avoir en sa sainte garde. De Calais, le cinquiesme jour de septembre 1601. — *Signé :* HENRY. — *Et plus bas :* POTIER. »

» Et à costé est escrit de la propre main de Sa Majesté : « Monsieur le Chancelier, croyés que vous me ferés service très-agréable, et faittes ce que je vous escris, pour le sieur Aubert, car les services que j'ay reçus de luy en plusieurs occasions veullent que je vous le recommande comme serviteur que j'aime et que j'affectionne. »

» La suscription porte : *A M. de Belièvre, chancelier de France.* »

III.

A ma cousine la marquise de Maignelée.

» Ma cousine, vous savés que sans la peinne que le sieur de Roziers Aubert prist pour me faire remettre en mon obéissance la ville de Vannes et autres, cela n'eust été si tost, ny vous par conséquent jouy

du bien que vous y avés et que, tant en ceste considération que de ses services, je lui accordé, par le traitté que je fis, l'estat de sénéchal de ladite ville ; et sur ce qu'il me dist, que vous vous èstes opposée en la jouissance d'iceluy, je vous ai bien voulu prier par ce mot de vous désister de ladite opposition, et laisser jouir ledit sieur Aubert de ma libéralité afin qu'il se ressente de ses services, comme chose que je désire et affectionne. Croiés que vous me ferés en cela service très-agréable. Sur ce, Dieu vous ait en sa garde. Ce 8 septembre, à Fontainebleau. — *Signé :* HENRY (1). »

Il serait intéressant de savoir quelle fut l'issue de ce procès, et si le parlement de Bretagne maintint son arrêt. Malheureusement il n'existe au dossier qui m'a fourni les éléments de cette note, aucun titre qui puisse m'éclairer sur ce point.

La fermeté que montra le Parlement, à la fin des troubles civils, dans diverses occasions où il eut à lutter contre la volonté absolue d'Henri IV, peut autoriser à penser que la cour ne revint pas sur sa décision. Sa conduite, au reste, en cette circonstance, s'explique par son aversion bien connue pour les intrus, parmi lesquels elle devait nécessairement ranger Aubert de Roziers, étranger à la Bretagne et créature du roi.

Cette affaire excita de la part des intéressés de vives récriminations dont on pourra juger par l'extrait suivant d'un factum que j'ai sous les yeux :

« Si ladicte cour (du Parlement de Bretagne), qui, d'ordinaire, s'ose opposer aux volontez du roy, n'est corrigée bientost, elle aprandra aux moindres, par son mespris, à mespriser le prince, chose si pernicieuse en un Estat, qu'il seroit très-nécessaire d'en estouffer la mémoire, ou qu'un public exemple dignement le vengeast. »

R.-F. LE MEN.

(1) Ces lettres ont été prises sur des copies accompagnées de cette note : « Les originaux de ces copies sont entre les papiers de madame de Roziers. Je les ay faites ce jourd'hui, 6 décembre 1688, et rendues à ma mère le mesme jour. » *Signé :* RENÉ AUBERT DE COURTEILLES.

UN

ANOBLISSEMENT DE TERRE

POUR UNE PAIRE DE GANTS.

Nicolas Rapin, poète, magistrat, guerrier, s'était illustré dans tous les genres. Humble fils de procureur (1), il avait conquis ses lettres de noblesse par les voies les plus légitimes : il avait noblement porté la robe, noblement manié l'épée (2). En 1594, âgé de cinquante-quatre ans, il sentait le besoin de goûter la vie douce et tranquille qu'il avait chantée dans ses vers :

Maintenant il se vient estendre
Sous un vieux chêne dans les bois,
Couché dessus l'herbette tendre
En un lieu où il puisse entendre
Des oiseaux les plaintives voix.....

Au soir avec sa femme il cause,
Tous deux près du feu se chauffans
De quelque plus privée chose ;
Ou en devisant il dispose
Du partage de ses enfans (3).

Cette vie des champs et du coin du feu, il la voulait goûter en vrai gentilhomme,

(1) Jehan Rapin.

(2) « Étant devenu noble et justement ennobli », dit Rapin lui-même, dans son testament, « par la grâce du roi, fondée sur mes services faits en la guerre aux rencontres, batailles et siéges où je me suis trouvé. » (Dreux du Radier, *Bibli. du Poitou*, t. V, p. 453). Ce testament est de 1608. — Nicolas Rapin s'était particulièrement distingué à la bataille d'Ivry.

(3) *Les Plaisirs d'un Gentilhomme champêtre*, imprimés en 1583, réédités par M. B. Fillon. Paris, 1853.

De qui la terre bien bornée
Se joint au clos de sa maison,
De prés et garenne entournée,
D'un bois et d'un étang ornée
Et d'une fuye en la cloison (1).

Aux portes de Fontenay, sa ville natale, dans un site des plus riants, il possédait une simple maison bourgeoise. En faire un fief dont il pût se dire le seigneur, y construire l'élégante demeure féodale que notre ami M. Octave de Rochebrune vient de réparer avec tant de goût et d'enrichir de tant de précieux restes de la Renaissance, telle devint l'ambition du noble poète. A cet effet, il demanda et obtint d'André Gallier (2), seigneur de Guinefolle, l'acte d'anoblissement que nous allons rapporter.

(1) *Les Plaisirs d'un Gentilhomme champêtre.*

(2) André Gallier, petit-fils, par sa mère, Claude Tiraqueau, d'André Tiraqueau, le célèbre jurisconsulte, avait été un des défenseurs de Poitiers, assiégé par Coligny, en 1569. Il était conseiller du roi, président en l'élection de Fontenay, l'un des plus considérables habitants de la ville, dont il fut maire plusieurs fois.

La famille Gallier, anciennement Galer, orthographe qui s'explique par la prononciation encore en usage dans nos campagnes, était quelque chose à Fontenay, dès le commencement du XVe siècle. En 1484, Guillaume Gallier avait été anobli par lettres-patentes de Charles VIII, dont nous avons l'original sous les yeux; mais sa postérité masculine n'avait pas été au-delà de son fils, seigneur de Fontaines, nommé aussi Guillaume. André appartenait à une branche collatérale qui n'avait pu bénéficier de ce titre. Bien que Raoul Gallier, son père, apparaisse en quelques actes sur la fin de sa vie avec la qualification d'écuyer, sa qualité de noble lui avait été contestée, et pour vider ce différent, il s'était fait anoblir en 1585 avec Abraham, son frère, seigneur de la Grange de Longèves.

André avait épousé Catherine Garipault, qui appartenait elle-même à une de ces anciennes familles d'échevinage et de magistrature de Fontenay, qui furent alors anoblies en grand nombre. Il en avait eu un fils, Jehan, lieutenant-général civil à Fontenay, seigneur de Sainte-Radegonde, et deux filles, Claude et Suzanne. Son fils étant mort sans enfants, André, pour perpétuer son nom, imposa à Jehan Garnier, etc, seigneur de la Guérinière, en lui faisant épouser sa fille, l'obligation de donner à leurs enfants le nom de Gallier-Garnier. Cette obligation fut remplie; mais, dès la première génération, leur postérité tomba en quenouille, dans la famille de Maynard.

Semblable condition n'avait pu être imposée à Jehan Picard, etc, seigneur de la Touche-Mourault, mari de Claude, leur mariage ayant été contracté avant la mort de son beau-frère. Néanmoins, Claude devenue veuve, fit prendre aussi le nom de Gallier-Picard à ses enfants. Mais les Picard, fondés à se dire d'une origine supérieure à celle des Gallier, ne continuèrent pas à porter leur nom au-delà de cette génération.

Les Gallier portaient *de sable au sautoir d'argent;* les Picard, *d'azur à la croix patée d'or surmontée en chef de trois étoiles de même;* les Garnier, *d'azur aux trois roses d'argent.*

Les deux contractants avaient eu, en 1578, seize ans auparavant, une vive querelle. Rapin, qui précédemment s'était vu enlever la charge de lieutenant particulier par Abraham Gallier, frère d'André, qui devint bientôt vice-sénéchal de robe-courte à Fontenay et à Niort, avait usé du bénéfice de sa charge pour faire mettre en prison le sieur de Guinefolle, avec Jean Brisson, seigneur de la Boissière, le frère de Barnabé, après s'être emporté contre eux jusqu'à les frapper. Cette affaire avait ensuite failli tourner contre lui-même, et aux *Grands Jours* de Poitiers, qui survinrent peu après, il avait eu à se défendre contre de violentes accusations (1).

Il y avait en tout cela, selon les apparences, plus de vivacité que d'inimitié réfléchie; le souvenir en avait été sans doute promptement effacé, et, redevenus bons amis, André Gallier et le nouveau seigneur de Terre-Neuve le furent jusqu'à la fin de leur vie. Rapin, par son testament, donna, en effet, sa coupe en argent à M. de Guinefolle, et, conjointement avec M. de la Guérinière (2), lui recommanda de s'interposer pour empêcher les procès qui pourraient survenir entre ses enfants.

On conçoit d'ailleurs d'autant mieux que le seigneur de Guinefolle se soit prêté de bonne grâce aux désirs d'un vassal aussi distingué, qu'en renonçant pour une paire de gants à quelques droits utiles, il se donnait à lui nouveau-venu dans la hiérarchie féodale, un air de ressemblance avec les hauts barons du beau temps de la féodalité.

Voici le texte de notre document :

« Sachent tous que en la court du scel royal estably aux contrats a
» Fontenay-le-Conte ont été présans et personnellement establis en
» droict André Gallier, escuyer, seigneur de Guinefolle, demourant aud.
» Fontenay, d'une part, et Nicolas Rapin, aussi escuyer, seigneur de
» la Chollerie (3), conseiller du roy, nostre sire, en son Chastelet de
» Paris, et grand prévost en la connestablie de France, et damoiselle

(1) *Notice sur Nicolas Rapin*, par M. B. Fillon.

(2) Jean Garnier, écuyer, seigneur de la Guérinière, conseiller au parlement de Bretagne, gendre d'André Gallier.

(3) La Chollerie, métairie, noble sans doute, située dans la paroisse de Secondigny. Après l'anoblissement de Terre-Neuve, Nicolas Rapin se qualifia de seigneur de Terre-Neuve et de la Chollerie.

» Marie Poitier, sa femme, de lui expressément autorisée pour le
» contenu en ces présentes, demeurant à Terre-Neufve (1), paroisse de
» Notre-Dame dud. Fontenay, d'aultre part, entre lesquelx ont esté faits
» les accords qui s'ensuivent, sçavoir est que led. sieur Gallier, de son
» bon gré et vollonté et pour certaines causes et considérations à ce
» se mouvant, par ce aussi que ainsi il luy a plu et plaist, a affranchi
» et anobly par ces présentes ausd. sieurs Rapin et Poitier, sa femme,
» la maison, tenenement, jardin, préclostures, terres et pierrières dud.
» lieu de Terre-Neufve, estant au fief de la seigneurie de Guinefolle (2),

(1) Terre-Neuve avait été achetée par Nicolas Rapin, en 1584, de sire Jacques Poytier, son beau-frère. En 1585, elle avait été ruinée par l'armée du roi de Navarre. M. B. Fillon pense qu'elle l'avait été à dessein pour punir le propriétaire de son attachement à la cause catholique. Dès le XIVe siècle, on trouve, dit-il, la mention de Terre-Neuve. Ce n'était alors qu'une simple métairie.

(2) Terre-Neuve ne relevait de Guinefolle que pour une très-faible partie; le surplus était de la mouvance du fief de Grissais ou des Deux-Seigneurs, seul mentionné dans l'acte d'acquisition de 1584. Une déclaration du 16 juillet 1618, rendue par Marie Rapin, fille et principale héritière de Nicolas Rapin, sous l'autorité de Sébastien de Mahé, escuier, sieur de la Sachère, alors son mari, au seigneur de Grissais, n'excepte de la maison de Terre-Neuve, comme dépendant de Guinefolle, que « *une chambre basse est ainsy qu'elle se comporte avec ce qui est construit et basty sur icelle, laquelle chambre est joignant la première court du premier portal qui fait l'entrée de lad. maison, et le coing de la salle comme on dessend dud. portal au puy dud. lieu au devant la gallerie basse sur led. portal ; réserv aussi la place où est le puy.* » Ce n'était donc que cette minime portion de maison, autrefois « *un apentif* », est-il dit encore dans la déclaration de 1618, qui était anoblie par notre acte. Comment notre *gentilhomme champêtre* se contentait-il de si peu? André Gallier était dès lors pour moitié aussi seigneur de Grissais; en 1583, concurremment avec Loys Le Venier (fils mineur de Pierre, président de la Chambre des Comptes de Paris, sous l'autorité de son tuteur, Jean Chaudon, maître des requêtes, deuxième mari de sa mère), il avait, moyennant *dix sols tournois pour tout debvoir*, anobli la maison voisine de Jarnigande, au profit de Jehan Chasteau, autre bourgeois considérable de Fontenay, en ce temps-là. La même faveur n'aurait sans doute pas été refusée à Nicolas Rapin. Celui-ci trouvait-il suffisant d'avoir chez lui un petit coin de terre noble, dont l'éminente qualité parût rejaillir sur le tout? Était-ce une petite affaire arrangée au coin de la cheminée où il eût été gênant de faire intervenir des tiers, habitants de Paris? Les contractants voulant se donner la fantaisie de la paire de gants, leur était-il plus commode de n'avoir à la substituer qu'à des redevances de plus minime valeur? Quoi qu'il en soit, il nous a paru amusant de voir ce mélange d'habitudes bourgeoises et d'idées féodales. Les notices suivantes nous montreront comment, dès une haute antiquité, les fiefs passaient entre les mains de la bourgeoisie, dans le voisinage des villes surtout, et comment, par des alliances, ils revenaient ensuite dans la noblesse.

Le fief de Grissais avait haute justice; il s'étendait sur une partie du faubourg Saint-Martin et sur les campagnes voisines; il était aussi appelé des Deux-Seigneurs, parce qu'en effet, de la fin du XIVe siècle au XVIIe, il a toujours eu deux seigneurs qui l'ont possédé par

» tenant d'une part, etc. (*suivent les désignations et confrontations*)
» et acquitte et remet tous les cens et debvoirs qui luy étoient deheuz
» sur lesdicts lieux, tant du passé que pour l'advenir [1], à cause de
» sad. seigneurie de Guinefolle seulement et non d'aultrement à luy

indivis; ce qui provenait originairement d'un partage entre les maisons de Chastaigner et de Chabot. Un aveu de 1430 désigne Isabeau Chabot, dame de Tyré et de Granges, comme l'étant aussi d'une partie de Grissais, et cela comme étant au droit et transport de Thibault Chabot, chevalier, seigneur de la Grève. Un autre aveu de 1432 lui donne pour co-seigneur le comte d'Estampes. En 1441, Isabeau de Vivonne, dame de Thor pour moitié, et noble homme François Chenin, seigneur de Millescu, pour l'autre, recevaient le même aveu. En 1451, ce dernier avait été remplacé par François Bertin, seigneur de Granges et de la Motte, bourgeois de Fontenay, dont la veuve, Marguerite Paisin, remariée à Olivier Leroux, transmit sa portion de Grissais à Jacques Leroux, leur fils, conseiller au parlement de Paris. Celui-ci en rendit aveu au roi en 1502; il le possédait encore en 1552, et ses héritiers ou ayant-droit le vendirent à André Gallier, en 1580 et 1581. La moitié des Vivonne, achetée de Catherine de Vivonne, veuve de Yvon du Fou, sénéchal de Poitou, et femme de François, vicomte de Combort, par Jacques Thibaud, autre bourgeois de Fontenay, vers 1480, passa, par Pierre Ramfray, son gendre, et Françoise Ramfray, sa petite-fille, au fils de celle ci, Pierre Levenier, seigneur de la Grossetierre, receveur des tailles à Fontenay, en 1544, et fut cédée en échange par Loys Levenier, en 1600, à André Gallier, qui réunit ainsi tout le fief en sa possession. Donné en partage, en 1614, à Suzanne, sa seconde fille, il passa par alliance des Gallier-Garnier, aux Maynard, qui, par un nouvel arrangement, le cédèrent, en 1702, aux héritiers de Claude Gallier. La seigneurie de Grissais fut ainsi de nouveau, jusqu'à la Révolution, réunie sur la même tête que celle de Guinefolle.

Guinefolle n'avait que moyenne et basse justice, mais sa juridiction s'étendait sur une partie considérable de la ville (cinquante-sept maisons en ville et cent douze dans les faubourgs, actuellement compris dans la ville, sans compter les dépendances de plusieurs petits fiefs annexés). Possédé sur la fin du XIVe siècle, successivement par Jehan Vergereau et Philippe de Blavetes, écuyer, il l'était, en 1404, par le fils mineur de ce dernier, Jehan, pour qui aveu en fut rendu au duc de Berry, comte de Poitou, par Jehan Prévost, et qui en était encore seigneur en 1436. En 1441, Loys Bordinea, licencié ès-lois, l'était à son tour, du chef de sa femme, Thomasse de la Court. Guinefolle, en 1447, revint à la famille Vergereau, en la personne de Jehan, écuyer, seigneur de la Jaslière et de Guinefolle. Il la transmit à la famille Gallier, par divers actes dont le premier fut passé en 1477, avec Michea Joyneau, premier mari de Catherine Gallier, qui épousa, en secondes noces, noble homme maître Jehan Moreau, seigneur de la Jouhinière. En 1490, Guinefolle devint le partage de son neveu, Jehan Gallier, aïeul d'André. Claude, la fille de celui-ci, le transmit aux Picard de la Touche-Mourault, qui, éteints à leur tour, au commencement du XVIIIe siècle, l'ont transmis, par alliance, aux Grimouard, les derniers possesseurs (Archives de Grissais et Guinefolle).

(1) On distinguait les cens et devoirs nobles de ceux qui ne l'étaient pas; les corvées, terrages et autres redevances en nature étaient roturières; les rentes en argent pouvaient avoir l'un ou l'autre caractère, suivant les termes du contrat; les devoirs d'une valeur purement honorifique étaient certainement nobles; avec la paire de gants, l'équivoque n'était pas possible. (Voir *Coutumes du Poitou*, art. 99. commentaires de Boucheul, 2 vol. in fol. Poitiers. 1727).

» apartenant, dont iceux sieur Rapin et sa femme et les leurs demeu-
» reront ensemble pour lesquels lieux quictes et deschargés perpé-
» tuellement ; moiennant et à la charge que lesdicts Rapin et Poitier,
» sa femme, et à cause d'elle tiendront doresnavant lesd. lieux noble-
» ment à foy et hommage (1) plain (2) dud. sieur Gallier, à cause de
» sad. seigneurie de Guinefolle et à debvoir du rachapt à bony à une
» paire de gants blancs par mutation de teneur, avec aussi tout droict
» de fuye et garenne (3) esd. lieux et tenements, déclairans et recon-
» naissans led. sieur Gallier que la fuye qui est bastie aud. lieu a
» esté par sa permission, et a led. sieur Gallier, dès à présent, receu
» et reçoit lesd. sieur Rapin et sa femme, ausd. foy et hommage
» moiennant qu'ilz ont promis et juré d'estre bons et loyaux vassaux,
» et pour tout dénombrement luy bailleront et délivreront le pré-
» sent contract en forme dedans huit jours prochains ; tout ce qui a
» esté stipulé et accepté par lesdictes parties, et pour ce faire, tenir,
» garder, et accomplir chascuns en son faict et promesse, ont obligé tous
» leurs biens présens et advenir, donc à leur requeste, elles ont esté
» jugées et condamnées par le jugement et condamnation de lad.
» court, par nous Jehan Lymonneau et David Grignon, notaires
» jurés d'icelle, à la juridiction de laquelle elles se sont soubsmises
» et leursd. biens quant ad ce. Faict et passé aud. Fontenay, au logis
» dud. sieur Gallier, le cinquiesme jour de novembre l'an mil cinq
» cents quatre-vingtz-quatorze, après midi.

» MARIE POYTIER, A. GALLIER, N. RAPIN,
» D. GRIGNON, J. LYMONNEAU. »

(1) « Cette foi impose à celui qui la rend six devoirs principaux envers son seigneur : il » doit veiller sur son honneur, sa santé, sa conservation, ses intérêts, ses desseins pour en » faciliter l'exécution, ses entreprises pour en éloigner les obstacles.... Ces devoirs sont » réciproques, le seigneur est autant obligé envers son vassal que celui-ci envers son » seigneur ; le lien féodal doit être tissu par l'honnêteté, la bonne foi, la générosité. » (*Traité des Fiefs*, de Dumoulin, analysé par Henrion de Pansey, pp. 43-44, in-4°. Paris, 1773.)

(2) On distinguait deux sortes d'hommages : l'hommage plain ou simple qui liait la chose plutôt que la personne, et l'hommage lige, qui liait la personne elle-même, de telle sorte que, par l'aliénation de la chose, le vassal ne se déchargeait pas de son obligation. Il était passé en principe, en dernier lieu, que l'hommage lige ne pouvait être rendu qu'à un souverain (Boucheul); il se rendait avec serment de le servir envers et contre tous.

(3) Les droits de fuie et de garenne étaient essentiellement nobles ; de là ces trous de pigeons, signes caractéristiques de tant de pauvres maisons qui étaient fondées à prendre cette qualification ; de là aussi venait qu'il n'y avait pas pour ainsi dire de château sans sa fuie.

Ainsi en possession d'une maison noble, Nicolas Rapin choisit pour la reconstruire l'architecte Jean Morisson. « Dès le commencement de » l'année 1595, les ouvriers se mirent à l'œuvre, mais les devoirs de » sa charge empêchèrent encore, pendant quatre années, le grand- » prévôt d'achever sa maison (1). » Cependant, au milieu du bruit de la Cour, il soupirait toujours après la retraite :

..... Regrettant en moi-même
Mon Terre-Neuve et mon jardin que j'aime.
O petit trou, quand aurai-je pouvoir
D'aller encore en Poitou pour te voir?
Ou quand pourrai-je, en douce solitude,
Dormir à l'ombre ou dedans mon estude,
Tout à loisir mes livres feuilleter,
Sans avoir soin que d'aller visiter
Mon petit pré, mes vignes et mes plantes
Et les fruits verds de mes nouvelles antes (2).

Enfin, après la paix de Vervins, Rapin obtint, en 1599, de se démettre de sa charge de grand-prévôt en faveur de son fils aîné, n'en conservant pour lui-même que le titre. Il fit alors activement pousser les travaux de *sa jolie maison de Terre-Neuve,* comme l'appelle Dreux du Radier, et il en prit possession à la Saint-Michel de 1600.

Dans sa retraite, « ses amis, l'étude et la poësie, remplissaient » agréablement son temps ; tout ce qu'il y avait de noblesse considé- » rable l'allait voir à sa campagne ; les plus grands seigneurs ne » passaient pas sans le visiter ; M. de Sully lui fit cet honneur. On » trouve dans ses poësies françaises (p. 243), les vers qui lui furent » récités par trois jeunes enfants dont l'un représentait Homère, l'autre » Virgile, et le dernier Ronsard. Du fond de sa charmante retraite, il » écrivait assez souvent en vers à ses illustres amis Messieurs Gillot (3), » de Harlay (4), Petau (5), etc. » (6).

(1) Notice de M. B. Fillon.

(2) Épître au président de Thou, *Œuvres de Nicolas Rapin*, p. 121.

(3) Jacques Gillot, conseiller-clerc au parlement de Paris, l'un des auteurs, avec Rapin, de la *Satyre Ménippée*.

(4) Le premier président, Achille de Harlay.

(5) Paul Petau, conseiller au parlement de Paris, savant antiquaire, grand-oncle du père Petau.

(6) Dreux du Radier, *Bibl. du Poitou*, t. III, p. 129.

Il écrivait au premier :

Et celuy qui prolonge à faire sa retraicte
Pour vivre plus content, ressemble à ces païsans
Qui, pour sauver leur terre, attendent tous les ans
La rivière à couler, mais toujours elle coule
Et coulera toujours, et jamais ne s'escoule ;
Nous voulons acquerir des terres et des bois,
Des prés et des maisons pour vivre en petits rois ;
Qui est content, ne doit désirer davantage ;
Les chasteaux, les forests et le grand héritage
Et les sacs pleins d'écus ne nous sçauraient guerir
La fièvre ou le calcul, ni sauver de mourir (1).

Et à M. de Villemontée, conseiller d'État :

Que penses-tu de moy, bel ami, je te prie,
Quand, après maints travaux, tu vois que je me trie
Du peuple et de la cour, pour m'en aller seulet
Parmi des villageois et un simple valet,
Cultiver mes jardins, le long de la Vandée,
Qui dedans Fontenay est souvent desbordée.
Tous mes souhaits ne sont que pouvoir en seurté
Jouir du bien que j'ay par ma peine enquesté ;
Voire de moins encore sans qu'aucun me moleste,
Ce qu'il me reste d'ans, si Dieu veut qu'il m'en reste (2).

Ces vers rappellent l'inscription encore conservée aujourd'hui sur la porte de sa maison :

Vents, soufflez en toute saison
Un bon air en cette maison.
Que jamais ni fièvre, ni peste,
Ni les meaux qui viennent d'excès,
Amour, jalousie ou procès,
Ceux qui s'y tiendront ne moleste (3).

Malgré les charmes de son nouveau genre de vie, Rapin nourrissait le désir de revoir, une dernière fois, ses amis de Paris. Après avoir été retenu quinze mois par une fièvre tierce, « il se mit en route » vers le 1er janvier 1608 ; mais arrivé à Poitiers, il fut forcé de s'ar-

(1) *Œuvres de Nicolas Rapin*, p. 95.
(2) *Œuvres de Rapin*, p, 107.
(3) Le *Magasin Pittoresque* (année 1842, p. 140) a donné une vue de Terre-Neuve.

» rêter à l'auberge du Petit More, et y mourut le 13 février suivant, » âgé de soixante-huit ans (1). »

Après lui, Terre-Neuve passa à sa fille Marie, successivement épouse de Hilaire Tiraqueau, écuyer, seigneur de la Grignonière, et de Sébastien de Mahé, et à Nicolas, son fils aîné, puis au fils de celui-ci, nommé aussi Nicolas, mort sans enfants en 1647 (2). Nous ne savons quels en furent les propriétaires pendant le reste du XVIIe siècle. De 1701 à la Révolution, elle fut habitée par des missionnaires lazaristes; en 1754, Dreux du Radier la désignait comme étant encore la plus belle maison de Fontenay (3).

Cependant, Terre-Neuve était bien déchue, lorsque, tombant entre les mains de M. de Vassé, maire de Fontenay et député de la Vendée sous la Restauration, elle redevint l'objet de soins affectueux, puis enfin, elle a trouvé dans son petit-fils, M. Octave de Rochebrune, l'homme qui pouvait le mieux en raviver les souvenirs et en faire véritablement une noble demeure.

H. GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT.

(1) Notice de M. B. Fillon. — Malgré les légèretés d'expression, la teinte d'épicuréisme que l'on peut trouver dans quelques-uns de ses vers, quoiqu'il eût, en dernier lieu appartenu au parti des *politiques* qui, tout en prétendant éviter les extrêmes, s'étaient fait accuser d'indifférence religieuse, Rapin, à ses derniers moments, montra qu'au milieu d'une vie agitée et qui n'avait pas sans doute été toujours exempte de fautes, la foi pour laquelle il avait d'abord pris les armes, était toujours vivante dans son cœur. On peut en juger par les passages suivants de son testament, qu'il fit le 25 janvier qui précéda sa mort :

« Premièrement, je recommande mon âme à Dieu, mon créateur. » dit-il en commençant, « le remerciant très-humblement de ce qu'il m'a fait naître et être baptisé, instruit et » confirmé en la sainte Église catholique, apostolique et romaine, sans m'en être dévoyé » pendant tout le cours de ma vie.

» Et secondement, de ce qu'il lui a plu me donner le tems de soixante et huit ans accomplis » pour m'attendre à me châtier de mes vices et imperfections plus grandes qu'autre mortel » en saurait commettre, dont je lui demande très humblement pardon, et le supplie que, » par le mérite du précieux sang de son Fils, mort au supplice le plus cruel pour racheter » les péchés de tout le genre humain, les miens soient remis et effacés.... »

Un peu plus loin, il demande à être porté au cimetière de « l'église Notre-Dame, par six » pauvres et une torche seulement, qui marchera devant, sans en faire sonner les cloches, » ni aucun *clas* ou y faire autre cérémonie de l'Église, car je ne le mérite pas, et devrois » plutôt être abandonné à la voirie, vu les péchés énormes que j'ai commis durant ma vie, » dont je crois néanmoins, et tiens pour certain que Dieu me fera pardon, puisque je l'en » ai requis, et requiers avec tant de douleur et de repentance. »

Puis, en finissant, il adresse à Dieu cette prière : « Seigneur, dispose de tous, reçois mon » âme, tiens ma famille en paix, conserve-leur une bonne odeur de mon nom et leur assiste » en toutes leurs actions pour ta gloire et ton service. Je te laisse soin de tout, et je me » repose en l'espérance de jouir bientôt de ta présence. »

(2) Nicolas Rapin eut neuf enfants ; trois de ses garçons laissèrent une postérité masculine, mais elle s'éteignit après une deuxième ou troisième génération. La famille Allaire la représente par les femmes (Notice de M. B. Fillon). Les armes de Rapin étaient *d'argent à trois fasces de lances de gueule*. (3) *Bibl. du Poitou*, t. V, p. 442.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS.

ESSAI

SUR LE

DICTIONNAIRE DES TERRES & DES SEIGNEURIES

COMPRISES DANS L'ANCIEN COMTÉ NANTAIS,

ET DANS LE TERRITOIRE ACTUEL DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PAR ERNEST DE CORNULIER (1).

Je ne sache pas d'ouvrage plus utile et plus méritoire qu'un dictionnaire. C'est la science toujours ardue, toujours lente à acquérir, se mettant à la portée de tous et se prodiguant en petite monnaie dont la quantité ne laisse pas que de faire de très-grosses sommes. Quant à l'intérêt particulier qu'offre un dictionnaire des terres et seigneuries ainsi que de la suite de leurs propriétaires, je dirai qu'il est à la fois privé et public : privé, car en faisant connaître les différentes mutations d'un bien, il facilite la recherche de titres et de pièces qui peuvent avoir une haute importance : public, car les noms de seigneurie ayant pris très-souvent dans l'histoire la place des noms propres, il donne la clef de toutes ces appellations diverses, derrière lesquelles se perdent, pour la plupart des lecteurs, les illustrations, les influences et les relations de race et de famille. Qu'on nomme devant vous le maréchal de Gié, le duc de Montbazon ou le prince de Soubise; sous chacun de ces titres, vous reconnaîtrez, je n'en doute pas, un Rohan ; mais si vous rencontrez par hasard le nom de *du Bordage* dans l'histoire de nos troubles religieux du XVIe siècle, reconnaîtrez-vous aussi vite

(1) Nantes, A. Guéraud, quai Cassard.

un Montbourcher? Si vous entendez parler du procureur-général de la Grée ou du lieutenant-général de la Rablière, un vieux brave qui eut l'insigne honneur d'être nommé, par Louis XIV, Grand-Croix de Saint-Louis, à la première promotion de l'ordre, reconnaîtrez-vous sans peine deux de Bruc? Il y a trois ans, les journaux publièrent une admirable lettre écrite au malheureux abbé de Lamennais, au moment de sa chute, par une femme d'autant d'esprit que de foi et de cœur. Cette lettre était signée *de Lucinière*. Personne ne s'y est trompé ici; mais au loin, sait-on aussi bien qu'en Bretagne que Lucinière est un ancien fief de la maison de Cornulier?

« C'est un vilain usage, dit notre vieil Eyquem de Montaigne, et de très-mauvaise conséquence en nostre France, d'appeler chacun par le nom de sa terre et seigneurie, et la chose du monde qui fait le plus mesler et mescognoitre les races..... Autant de partages, autant de surnoms. Cependant l'originel de la tige nous est échappé.» — C'était, il faut en convenir, aller jusqu'à l'abus; mais Michel Eyquem n'aurait pas dû restreindre son blâme à la France; l'Europe entière le mérite. Ainsi le duc de Bedfort est Russell; le duc de Portland est Bentinck; le duc de Bristol est Harvey; lord Clarendon a été connu sous le nom de Villiers, pendant la moitié de sa carrière diplomatique; lord Goderich a été premier ministre sous celui de Robinson; lord Palmerston est frère de sir John Temple, et tel jeune étudiant qui porte simplement le nom de Howard, a pour père le comte d'Arundel et pour aïeul le duc de Norfolk. Encore n'est-ce pas tout; on va souvent, par delà le détroit, jusqu'à prendre le nom de son parrain, et l'on fait alors des phrases dans le genre de celle-ci, sir *de Lacy* Évans.

En Italie et en Espagne, la confusion n'est pas moindre. Non content des titres de seigneurie, on s'y plait, en outre, à relever les noms des races plus ou moins illustres qui se sont fondues dans la vôtre. C'est ainsi, par exemple, que le prince Borghèse aura pour frères le prince Aldobrandini et le prince Salviati; et c'est, par la même raison, qu'on a été quelque temps à savoir, lorsque la gracieuse fille de la comtesse de Montijo est devenue impératrice des Français, si elle était Porto-Carrero ou Guzman.

L'adoption des noms de seigneurie tient à la constitution même

de l'ancienne société européenne. La possession de la terre fut longtemps, en effet, le signe le plus certain, et l'on pourrait presque dire, le seul signe du rang et de la puissance. De même aussi que le duc de Bretagne mettait de côté son nom de Thouars ou de Dreux, pour ne plus porter que celui du duché qui le plaçait si haut dans la hiérarchie féodale, de même le plus petit seigneur et finalement le plus petit propriétaire de ses domaines prenait de préférence le titre qui marquait le mieux son importance dans la société. Est-ce à dire que le talent, le savoir, le courage n'eussent aucune importance par eux-mêmes? Assurément non; mais la concession d'un fief était la récompense la plus ordinaire des qualités éminentes, de sorte que la règle, loin d'être infirmée, se trouvait ainsi consacrée par ce qu'il y a de plus respectable au monde, l'autorité des grands services ou des grandes vertus. Le fils d'un pauvre serf, Suger, se fait remarquer dans le cloître, et il adevient abbé de Saint-Denis, et, à ce titre, suzerain du roi de France, pour le comté de Vexin. C'était même en leur qualité de vassaux de l'abbaye que nos rois avaient adopté la bannière de Saint-Denis, cette oriflamme qu'ils ont rendue si célèbre.

Les exemples de ce genre étaient communs dans le clergé; hors de lui ils n'étaient pas non plus très-rares. Ainsi le vaillant comte Eudes sauve Paris des Normands, et parmi ceux qui l'ont le plus aidé dans la lutte, s'est distingué en première ligne un de ses palefreniers. Quelle récompense sera accordée à ce brave homme? Aujourd'hui, on le nommerait sergent-major ou sous-lieutenant; on le décorerait de la croix ou de la médaille, et s'il était devenu, par ses blessures, impropre au service, on le consolerait par un bureau de tabac. Au IXe siècle, on lui donna un comté, et on fit de sa race une grande race.

Je sais bien que de pareilles élévations n'avaient pas lieu tous les jours; et cependant nous apprenons par un historien du XIIIe siècle que les hommes d'action et de courage qui parvenaient à la noblesse étaient alors très-nombreux, *quamplurimi.*

Cet historien, auquel nous devons les *Gesta consulum Andegavorum*, commence même sa chronique par une préface qui jette une lumière trop peu aperçue sur les origines de la féodalité. — « La vertu militaire, dit-il, élève naturellement au faîte par la vigueur de l'âme et

du corps.... C'est ce qui fait qu'au temps de Charles-le-Chauve, beaucoup d'hommes nouveaux et sans noblesse devinrent illustres et grands.... Alors, en effet, il n'était pas rare de rencontrer des personnages de vieille race qui se vantaient des actes de leurs pères, sans pouvoir se vanter des leurs. Étaient-ils appelés à quelque charge importante, ils prenaient aussitôt, parmi le peuple, un moniteur qui pût leur venir en aide; de sorte que, au moment même où le roi leur donnait mission de commander aux autres, ils n'avaient rien de plus pressé que de se mettre sous la tutelle d'un maître.... Aussi, le roi Charles accordait-il généreusement les grades et les héritages (*hæreditates*) aux hommes nouveaux qui les avaient mérités par leur constance dans les travaux et dans les périls. De ce nombre fut Tertulle, de qui descendent les comtes angevins, homme habile à frapper l'ennemi, à coucher sur la dure, à supporter la faim et la peine, le froid de l'hiver et le chaud de l'été, et à ne rien craindre que la honte. Ce fut ainsi et par d'autres actes semblables qu'il conquit, dit-on, la noblesse pour lui et pour les siens. »

Le chroniqueur remonte ensuite de Tertulle à Torquatus, son père, l'humble forestier de la forêt de Nid-de-Merle, homme des champs, *habitator rusticanus*, vivant de sa chasse au fond des bois, sans prévoir qu'il allait devenir la souche de toute une suite de princes illustres.

La conséquence de tout ceci, c'est qu'à aucune époque l'aristocratie européenne ne fut une caste, c'est-à-dire une corporation exclusive et fermée. Elle formait, au contraire, une légion toujours prête à se recruter d'hommes d'élite, comme l'aristocratie moderne, qui se confond chaque jour davantage avec la fortune, est toujours prête à se recruter de sacs d'argent.

Nous venons de voir que la noblesse tenait au fief; il en fut ainsi jusqu'au XVe siècle, époque où les anoblissements personnels commencèrent. Les titres continuèrent d'ailleurs à rester inséparables du sol; on ne put être comte que d'un comté, marquis que d'un marquisat, et Saint-Simon plaisantait, sous Louis XIV, de deux de ses contemporains qui avaient reçu le titre de marquis sans érection d'aucune terre et se trouvaient ainsi marquis *de leur nom*. Du moment toute-

fois où la noblesse n'était plus attachée à la possession du fief, il était naturel qu'un certain nombre de nobles gardassent ou reprissent leurs noms propres; mais l'ancien état de choses était tellement passé dans les mœurs, que beaucoup de ceux qui s'en tinrent à leurs noms, leur adjoignirent le *de* qui était le signe distinctif du fief. Rien de moins rationnel, à coup sûr, et cependant, comme indice convenu du rang des personnes, cette adjonction a été souvent consacrée par l'habitude (1).

Les noms de terre se lient donc, je le répète, à la constitution même de la société au moyen âge. Le besoin ensuite de se distinguer entre personnes portant le même nom les multiplia. On se tromperait, en effet, si on croyait que des distinctions ne soient pas souvent nécessaires. Les noms de baptême en sont une, sans doute; mais un pieux usage les répète trop souvent dans les familles, pour que cette distinction soit toujours suffisante. Ainsi, les Reuss en Allemagne n'ont jamais d'autre prénom que celui d'Henri. Le prince de Reuss, actuellement à Paris, est, je crois, Henri LII de je ne sais quelle série, car lorsqu'on est arrivé à cent, on recommence. En France, je sais telle famille qui en est à Louis XIV; tout le monde cependant n'ose pas affronter les chiffres; de là tant d'essais divers pour ne pas être confondu; on signera *Duval père; Duval fils; Martin (du Nord); Picard fils de l'aîné; Jobert, de la maison Durand, Jobert et Cie*. Ce sont les expédients de notre époque. Il en est un autre, c'est de joindre le nom de sa mère à celui de son père, et de faire ainsi un nom d'une physionomie toute nouvelle. Connaissez-vous, par exemple, notre célèbre orateur et philosophe Royer? Je crains bien que non, et cependant jamais M. Royer n'a dissimulé son état-civil; mais il y a là deux noms, et de ces deux noms il a fait Royer-Collard. S'il eût vécu cent ans plus tôt, il eût pris le nom de quelque champ paternel comme

(1) Nous devons faire remarquer ici qu'il y a des familles dont le nom propre est un nom de fief. Ainsi, aux portes de Nantes, les châtelains de Goulaine n'ont jamais eu d'autre nom que le titre même de leur châtellenie, par la raison qu'ils la possédaient avant que les noms propres devinssent en usage. Il est, au contraire, d'autres familles, tout aussi anciennement possessionnées, qui ont un nom distinct du nom de fief, nom qui est soit le titre d'une charge, soit un prénom, soit un surnom devenu assez célèbre pour avoir prévalu. Tels sont : Le Sénéchal, Bouchard, Quatrebarbes, etc.

l'illustre Des Préaux et le bon d'Harleville. Cette coutume était à peu près générale, non-seulement dans la noblesse, mais encore dans la haute bourgeoisie, avant la Révolution. Quelquefois seulement on joignait le nom propre au nom de terre, en le mettant soit avant soit après. Je citerai comme exemple de cette dernière forme, le nom de la Noë-Ménard, nom fort connu jadis dans notre diocèse.

Venait enfin, pour plus d'un, l'envie de simuler la noblesse. Nous savons, par Racine, que Petitjean aimait à s'entendre appeler *M. de* Petitjean, *gros comme le bras;* c'est, au fond, la nature humaine. — « Il se dit qu'il fait bon avoir bon nom, c'est-à-dire crédit et réputation, dit Montaigne; mais encore, à la vérité, est-il commode d'avoir un nom beau et qui aysément se puisse prononcer et retenir. » — Et il cite, à ce sujet, l'opinion d'un *sien voisin*, *gentilhomme;* qui ne se lassait d'admirer la *fierté et magnificence* des vieux noms : *Don Grumedan, Quedragan, Agésilan.* A les *ouir seulement sonner, disait-il, il se sentoit qu'ils avoient été bien aultres gens que Pierre Guillot et Michel.* Je ne sais si beaucoup de mes lecteurs regrettent de ne pas s'appeler Don Grumedan ou Don Quedragan ; mais ce que je sais bien, c'est qu'Arouet trouva fort agréable de prendre le nom de Voltaire ; Jean Le Rond, celui de d'Alembert ; Chassebœuf, celui de Volney. Si ce n'étaient pas des fiefs territoriaux, c'étaient, à ce qu'il paraît, des fiefs scientifiques dont on se montrait, dans tous les cas, fort épris. De moins savants prenaient tout simplement le nom de leur village.

Il est donc bien évident que le dictionnaire des terres d'un pays est un véritable dictionnaire historique. Pour se faire une idée maintenant des difficultés que présente un pareil travail, il faut se représenter des milliers de noms et de dates épars, sans ordre et sans suite, dans les immenses archives (et cependant pas encore assez immenses!) de nos anciennes cours souveraines. Recueillir un à un ces noms et ces dates, tout lire, tout coordonner, ne rien confondre en présence d'hommes et de lieux portant souvent les mêmes noms, tel est le labeur herculéen que M. de Cornulier a entrepris et qu'il vient de mener à terme avec succès. Faut-il en conclure que l'ouvrage soit sans lacune? La chose était impossible, d'abord parce que les docu-

ments publics sont, depuis la Révolution, très-incomplets, puis aussi parce que les particuliers connaissent, en général, fort peu les documents qu'ils possèdent, et ne se prêtent pas toujours à les communiquer. Aussi, M. de Cornulier n'a-t-il donné à son œuvre que le nom d'*Essai*. — « Si, comme nous l'espérons, dit-il, ce genre de recherches locales, qui n'a pas encore été essayé jusqu'ici, vient à être goûté, non-seulement le temps y apportera de grands perfectionnements, mais il sera imité dans les autres départements de la Bretagne et nous pourrons, un jour, posséder un résumé historique de toutes les terres de la province, au moyen duquel chaque pas qu'on y ferait rappelerait un souvenir. Notre but serait rempli si notre ballon d'essai devait amener un pareil résultat, s'il déterminait l'édification de ce vaste monument national, auquel chaque ouvrier, si humble qu'il soit, peut utilement apporter sa pierre. »

C'est parler avec modestie, nous dirons même, avec beaucoup trop de modestie. L'*Essai* de M. de Cornulier est, en effet, très-remarquable et il ne peut être que très-utile. Sa publication d'ailleurs provoquera les renseignements et assurera la perfection définitive de l'œuvre. M. de Cornulier a fait précéder son livre d'un *Avertissement* dans lequel se révèle la science approfondie de l'auteur dans des questions d'une haute importance historique, mais devenues chaque jour plus obscures, les questions de droit féodal. Nul mieux que lui ne pourrait nous faire un historique complet de la propriété d'après ce vieux droit. M. de Cornulier sait, en effet, passer des sciences à l'érudition sans rien perdre de ses avantages. Il est doué d'un de ces esprits studieux, pénétrants et investigateurs qui se portent à tout et réussissent à tout.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

DE L'ACCORD DE LA PRESCIENCE DIVINE

ET DE LA LIBERTÉ HUMAINE.

Rappelons d'abord, pour l'intelligence de ce qui va être dit, quelques notions métaphysiques sur la nature et les attributs de Dieu.

Dieu, l'être par excellence, l'être des êtres, le principe et la fin de toutes choses, existe nécessairement et par lui-même : il n'a pas eu de commencement, il n'aura pas de fin, en un mot il est éternel. Le temps qui est la succession dans la durée, comme le lieu est l'étendue dans l'espace, le temps, à parler exactement, n'existe pas pour Dieu ; il n'y a pour lui ni temps, ni lieu, en ce sens qu'il n'est circonscrit, ni par aucun temps, ni par aucun lieu. Quand donc, parlant de l'éternité et de l'immensité de Dieu, nous disons qu'il existe dans tous les temps et dans tous les lieux, nous employons un langage approprié à notre manière d'être et à notre faible esprit, mais inexact et manquant de précision.

Les créatures, au contraire, n'ayant pas toujours été, existent dans la durée, c'est-à-dire dans un temps déterminé. Aussi c'est à elles que conviennent ces divisions de temps, le passé, le présent et le futur : présent, moment fugitif, insaisissable et indivisible ; passé, auquel appartient tout ce qui a été ; avenir, qui réclame comme appartenant à son domaine tout ce qui n'est pas encore.

Ces notions étant succinctement établies, nous pouvons chercher la solution de la question proposée.

Dieu dont l'intelligence est infinie, comme ses autres attributs, connaît toutes choses; les mystères du ciel, les secrets de la terre, et les insondables profondeurs de l'abîme, les faits de toute sorte qui se sont accomplis depuis la création et ceux qui doivent se succéder encore jusqu'aux derniers jours du monde, sont présents devant ses yeux. Il voit de ce regard qui embrasse l'éternité et l'immensité, non-seulement toutes les créatures existantes, mais, en outre, toutes les créatures possibles.

Or, parmi ces créatures, il en est une plus parfaite, la créature raisonnable, l'homme, qui a la libre disposition d'un grand nombre de ses actes; qui, dotée d'une âme intelligente, peut, à son gré, s'appliquer, comme il lui plaît, quand il lui plaît et autant qu'il lui plaît à connaître, à vouloir et à se déterminer. Dieu, alors que la créature elle-même les ignore encore complétement, connaît-il, et avant même qu'ils existent, ces actes libres d'intelligence et de volonté, souvent plus incohérents et plus multipliés que les vagues capricieuses d'une mer agitée? L'idée que nous avons de l'infinie perfection de Dieu nous force à répondre qu'il doit les connaître, qu'il les connaît, en effet, que, sans cette connaissance, il ne serait pas véritablement Dieu.

Dieu connaissant les actions futures de l'homme, celui-ci en reste-t-il le maître, en conserve-t-il le souverain domaine, est-il toujours libre de les faire ou de ne les pas faire? Ici encore, la connaissance que nous avons de l'homme et l'irrésistible force des preuves qui établissent l'existence de sa liberté, nous contraignent à répondre que l'homme, même sous le regard de la science divine, reste libre.

Comment concilier la liberté humaine et la prescience divine? voilà donc toute la difficulté.

Faisons d'abord nos réserves, en prenant soin d'observer qu'à la rigueur il ne serait pas nécessaire de trouver à cette difficulté une solution sans réplique, chacun des deux points, à savoir, la prescience divine d'un côté, et la liberté humaine de l'autre, pouvant être séparément et solidement démontré. C'est l'avis de Bossuet, sur ce sujet : « La première règle de notre logique, c'est qu'il ne faut jamais aban-

donner les vérités une fois connues, quelque difficulté qu'il survienne, quand on veut les concilier; mais qu'il faut, au contraire, pour ainsi parler, tenir fortement les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voie pas toujours le milieu, par où l'enchaînement se continue. » Les sciences réputées exactes elles-mêmes nous fourniraient l'occasion d'appliquer la règle de Bossuet : plus d'un théorème en géométrie est aussi difficile à comprendre que facile à démontrer.

Donnons toutefois des explications directes. La prévision que Dieu a de nos actes ne nous ôte pas la liberté, car nous sentons bien, à chaque action faite par nous, que nous aurions pu l'omettre, comme nous pourrions encore la renouveler. Cette preuve est complète en son genre : c'est une preuve de conscience, nous sentons cela, comme nous sentons que nous sommes joyeux ou tristes, et que nous existons. Cependant pénétrons plus avant.

Dieu voit nos actions, mais d'une vue en quelque sorte spéculative, sans aucune influence sur nos déterminations successives. Qu'avant de prendre un parti, nous changions cinq, six fois de résolution, et que nous ne nous décidions qu'à la septième alternative, par exemple, Dieu voit, d'un seul coup d'œil, la septième et dernière, en même temps que la première. Aussi on ne devrait dire, à parler exactement, ni *prescience*, ni *prévision*, mais *science* et *vision*. Dieu ne prévoit pas, il voit tout en même temps, attendu que, comme nous l'avons dit plus haut, le passé et le futur sont des divisions de temps qui n'existent pas pour lui. Qu'on suppose un chemin en spirale serpentant autour des flancs régulièrement inclinés d'une colline pyramidale : les personnes en train de le gravir ne découvriront qu'une partie du chemin et de l'horizon; tandis que l'observateur qui sera placé au sommet embrassera, d'un seul coup-d'œil, toutes les sinuosités de la route, tous les voyageurs disséminés dans ses divers contours et tous les détails de l'horizon.

Aurons-nous maintenant à prouver par de longues considérations que la liberté humaine reste intacte, que le libre arbitre est sain et sauf? Nous l'avons dit, la prévision du côté de Dieu est une simple vue; or, la vue d'un acte ne le fait pas, elle le suppose.

Je connais les inclinations, les habitudes d'une personne, je prévois la manière dont elle se comportera dans une circonstance donnée, et

l'événement vient justifier ma prévision. Or, en ce cas, ai-je détruit, ou même simplement diminué la liberté de cette personne? Non, assurément. Eh bien! que manque-t-il à la prévision humaine pour ressembler à la prescience divine? L'infaillibilité. Mais, par rapport à la personne dont l'action est prévue, il n'y a absolument rien de changé. Ce que Dieu sait devoir arriver, arrivera donc certainement, infailliblement, mais non pas fatalement.

L'homme par conséquent reste libre.

L'abbé T. RICHOUD.

UNE FÊTE DE SAINT ÉMILIEN

DANS LE DIOCÈSE D'AUTUN.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous me demandez quelques détails sur la fête célébrée le 27 juin dernier, dans le diocèse d'Autun, en l'honneur de saint Émilien, évêque de Nantes. Je le fais d'autant plus volontiers que c'est ajouter une nouvelle et glorieuse page à l'histoire de cet illustre Pontife, et, par suite, à la nôtre.

Vous n'avez point perdu le souvenir de la solennité qui eut lieu, l'année dernière, dans notre cité, à l'occasion de la translation des reliques du saint Évêque; et vous avez pu remarquer, à la procession, sa statue portée par une troupe de jeunes gens qui chantaient des cantiques et tenaient des palmes à la main. Monseigneur Jaquemet eut alors l'heureuse idée de faire présent de cette pieuse image à la paroisse de Saint-Émiland, à laquelle nous devions ces reliques insignes; et Monseigneur l'Évêque d'Autun, à qui elle fut envoyée, eut celle de recevoir avec honneur ce monument de la reconnaissance des Nantais à l'égard de leurs frères d'Autun. — « Très-vénéré et cher Seigneur, écrivait-il, à cette occasion, à Monsei-
» gneur de Nantes, j'ai reçu, hier, la belle statue du saint Évêque, votre
» prédécesseur, et le défenseur et le martyr de la liberté et de la foi de
» notre cité éduenne. Cette statue est fort belle, et nous préparons pour
» l'été prochain, fin de juin, une fête pour sa réception dans la paroisse
» de Saint-Émiland... »

La solennité du 27 juin avait donc cette inauguration pour objet. Elle fut annoncée le 15 par un très-beau mandement de Mgr de Marguerye, où, après avoir rappelé l'histoire du Pontife guerrier, les honneurs qui lui avaient été rendus à Nantes, et l'envoi de sa statue, il indiquait le dispositif de la fête (1). On y remarque l'attention délicate du vénérable Prélat à

(1) Ce document important, qui est une consécration nouvelle et authentique des traditions autunoises au sujet de notre saint Pontife, devra être, un jour, consulté par ceux qui écriront cette partie de notre histoire.

confondre Nantes et Autun dans sa bienveillante sollicitude, en cette circonstance, et à leur accorder les mêmes faveurs. « Il nous semble le » voir, dit-il, en parlant de saint Emilien, nouvel Onias, étendant ses » mains protectrices sur les églises de Nantes et d'Autun, intercédant pour » tous les fidèles de ces deux diocèses, que son cœur confond dans un » même amour. Il nous semble le voir, nouveau Jérémie priant, surtout » en cette fête, d'une prière incessante pour Nantes et Autun, sanctifiés » jadis par sa présence; pour les enfants de la Bretagne et de la Bourgogne, » son peuple bien-aimé, en vous disant, comme ce prophète à Judas » Machabée : « Recevez le glaive d'or de la grâce, que vous donne le » Seigneur; par lui vous triompherez de tous les ennemis du salut. »

» A ces causes (suivent les divers articles du dispositif, parmi les- » quels nous remarquons les suivants) : Cette fête sera précédée d'un » *triduo* solennel, qui commencera le samedi soir, 23 juin. Le corps de » saint Émilien sera exposé dès ce moment, dans sa chapelle, à la véné- » ration des fidèles; il y aura instruction, matin et soir, et bénédiction du » Saint-Sacrement. Au salut du matin et du soir, on chantera trois fois, » avant le *Tantum ergo*, l'invocation : *Sancte Æmiliane, ora pro nobis;* » puis le verset : *Justum deduxit* et l'oraison de saint Émilien, pour » implorer sa protection en faveur des églises de Nantes et d'Autun.... » Nous accordons quarante jours d'indulgence à tous les fidèles de notre » diocèse, qui communieront en ce jour et réciteront pour le Souverain » Pontife, et pour les besoins des églises de Nantes et d'Autun, un *Pater* » et un *Ave*, avec l'invocation : *Saint Emilien, priez pour nous.* »

De son côté, afin de répondre aux invitations du vénérable Évêque d'Autun, Monseigneur Jaquemet délégua deux de ses prêtres (1) pour le représenter, ainsi que son diocèse, à la fête. Nous eûmes le bonheur d'être l'un d'eux, et nous arrivâmes à Saint-Émiland, le jour même de la solennité, à trois heures du matin. Tout dormait dans le village et au presbytère. Nous ne voulûmes point troubler le sommeil du pasteur de la paroisse, mais l'*Angelus* étant venu à sonner, nous nous dirigeâmes vers l'église, heureux d'être les premiers, ce jour-là, à mettre les pieds dans le sanctuaire consacré au bienheureux Émilien, et de pouvoir vénérer ses reliques en silence et à loisir, et offrir le Saint-Sacrifice en sa présence.

Nous ne nous attendions certainement pas à trouver à Saint-Émiland, modeste paroisse de neuf cents âmes, une pompe semblable à celle qu'avait déployée la riche et populeuse cité de Nantes. Nous pouvons dire néanmoins que nos espérances furent bien dépassées. Dès le matin, les pèlerins affluaient des environs, de Nolay, de Couches, d'Autun et même

(1) M. l'abbé Cabour, chanoine honoraire de la cathédrale, et M. l'abbé Gabler, missionnaire du diocèse.

du Creusot pour se joindre aux habitants, qui, bien que ce fût un jour sur semaine, avaient tous quitté leurs travaux, et accouraient en habits de fête. Monseigneur l'Évêque arriva lui-même, à huit heures, et célébra le Saint-Sacrifice, durant lequel il distribua la Sainte Communion à un très-grand nombre de fidèles; puis on organisa la procession. Elle devait aller chercher la statue vénérée, à environ deux kilomètres du bourg, non loin du lieu où saint Émilien, poursuivant les Sarrasins, après leur défaite à Autun, s'arrêta pour se reposer avant le combat de Saint-Émiland. C'est aussi dans le voisinage que se trouvent la fontaine merveilleuse qui porte son nom, et la pierre aux pains ronds, dite *Buffet de saint Émiland* (1).

On s'y rendit en chantant les litanies des saints, et en répétant, à des intervalles rapprochés, l'invocation : *Sancte Æmiliane, ora pro nobis.* Arrivés au lieu où la statue reposait sous un berceau de verdure, des jeunes gens choisis, de la paroisse, l'élevèrent sur un brancard orné de draperies et de fleurs, et l'on reprit le chemin du bourg.

A ce moment, la procession présentait un coup-d'œil admirable. La presque totalité des habitants et des pèlerins, rangés sur deux longues lignes parallèles, des deux côtés de la route, descendaient la vallée qui s'incline d'abord et remonte ensuite vers le bourg dont l'église avec sa tour antique se dessinait au loin, sur un ciel d'azur. Les femmes marchaient les premières; les hommes les suivaient, la tête découverte malgré la chaleur qui devenait brûlante. Tous chantaient des cantiques ou récitaient des prières. Après eux, venait un nombreux clergé des paroisses voisines; plusieurs membres de celui d'Autun et du chapitre de la cathédrale, parmi lesquels on remarquait MM. les délégués de Nantes; M. le curé de la cathédrale d'Autun; MM. les secrétaires de Monseigneur; ses deux grands-vicaires, M. l'abbé Bouange et M. l'abbé Thomas; enfin Sa Grandeur elle-même, suivie de M. le maire et des autorités locales, en écharpes; de M. de Loisy, membre du Conseil général, et des autres notabilités du pays.

Mais l'objet qui attirait particulièrement les regards était la statue vénérée. Debout, sur son piédestal, et représentant l'Évêque-guerrier, appuyé d'une main sur la houlette pastorale, et de l'autre sur l'épée des combats, elle semblait faire revivre le saint Pontife lui-même. On eût dit qu'il arrivait comme autrefois de Nantes, et qu'après avoir vaincu trois fois les infidèles sous les murs d'Autun, il les contemplait encore, d'un regard assuré, dans le bourg où ils s'étaient retranchés, et il adressait de nouveau cet entraînant discours à ses guerriers : « Hommes forts dans la guerre, mais plus forts encore

(1) Cette relation suppose la connaissance de l'histoire du saint évêque et de ses monuments. On trouve la première racontée, et les secondes décrites et lithographiées dans l'opuscule intitulé : *Notice historique et critique sur saint Émilien*, à Nantes, chez Mazeau, libraire, rue de l'Évêché.

» dans la foi, armez vos mains du bouclier de la foi, vos fronts de la croix » du Seigneur, vos têtes du casque et vos poitrines de la cuirasse du » salut. Prenez aussi vos armes les mieux trempées pour briser les batail- » lons de ces perfides ennemis. Mieux vaut mourir dans la guerre, ainsi » que le dit Judas Machabée, que de voir les maux de sa patrie, et de » supporter l'opprobre des choses saintes et des lois de la Majesté divine (1). » Mais les temps étaient changés, et en reparaissant aujourd'hui au milieu de nous, le grand évêque eût pu ajouter ces autres paroles mémorables : « Prenez garde que ce ne sont plus les invasions de l'Islamisme que vous » avez à repousser; mais celle d'une révolution ennemie de la société et » de l'Église, et qui s'efforce de les détruire jusque dans leurs fondements. » Soyez sans crainte; ce n'est pas le nombre des soldats, c'est Dieu qui » donne la victoire. »

Le charme particulier de cette fête était bien, en effet, en ce qu'elle se passait aux lieux mêmes où s'étaient accomplis les actes héroïques du saint évêque de Nantes, et dans les réflexions que le rapprochement des temps suggérait, et qui ne pouvaient nous fuir. Nous marchions sur les traces non encore effacées de cette fameuse voie romaine, dite d'Agrippa, et que foula saint Émilien, en volant au secours de la *Rome des Gaules*, ainsi que l'on nommait Autun, dans ces temps reculés. Mais ce n'était plus à un combat sanglant qu'il s'avançait; c'était à un brillant triomphe. Et pourquoi ce dessein de Dieu, si ce n'est pour faire comprendre à ceux qui se dévouent à sa cause, qu'il prend lui-même soin de leur gloire et que, fût-elle ensevelie dans la mort et enfouie sous la poussière des siècles, il sait, quand il le veut, l'en tirer et la faire briller d'un éclat incomparable.

La statue du saint Évêque était portée au milieu du clergé; des enfants et des jeunes filles vêtus de blanc, la précédaient, les uns jetant des fleurs sur la voie, et les autres chantant avec entrain le chant des Nantais :

Chrétiens, marchons, bannissons toute crainte;
Suivons les pas du Pontife-martyr.
Pour son pays, pour son Dieu, sa loi sainte,
Mieux vaut s'armer, mieux vaut mourir.

Les gendarmes de la localité, fiers, eux aussi, d'honorer le Pontife guerrier, l'escortaient le sabre nu et étincelant aux rayons du soleil. Un chœur d'hommes suivait en chantant des cantiques, et les prêtres faisaient entendre des hymnes et des psaumes sacrés. La route était jonchée de verdure; les maisons du bourg tapissées de feuillage; des guirlandes jetées de l'une à l'autre, traversaient les rues, et tenaient suspendues des couronnes de fleurs ou des inscriptions inspirées par le sujet de la fête. L'une

(1) Légende latine de saint Émilien.

d'elles portait ces simples paroles : *Souvenir de Nantes*. Elle nous plut particulièrement, parce qu'elle se rencontrait parfaitement avec nos pensées. C'était bien un affectueux souvenir que Nantes avait voulu envoyer à Autun; nous étions compris et certains, dès lors, que, quand les chrétiens de la Bourgogne s'assembleraient pour prier aux pieds de notre commun protecteur, ils se souviendraient quelquefois de leurs frères de Bretagne.

Mais cette communauté de sentiments et de prières devait être interprétée plus éloquemment encore par une bouche auguste. Le cortége était rentré dans l'église; les chants d'une messe solennelle s'étaient fait entendre; le Saint-Sacrifice avait été offert par M. l'abbé Bouange, que Dieu semble avoir suscité à Autun pour l'exaltation de tous les saints de cet illustre diocèse, et particulièrement pour celle de saint Émilien. On était à la post-communion. Monseigneur de Marguerye monta en chaire, et dans une allocution pleine de délicatesse et de sentiment, après avoir mêlé dans ses éloges la population de Saint-Emiland, si admirable par sa fidélité, onze fois séculaire, au culte du Bienheureux, et celle de Nantes, qui venait de faire un si brillant accueil à sa mémoire ; après avoir témoigné combien il était sensible à l'attention bienveillante du successeur actuel de saint Émilien, qui lui envoyait un objet aussi précieux, pour lui et pour son peuple, que la statue de l'Évêque-martyr, enrichie déjà de si pieux souvenirs, il exprima le vœu que Nantes et Autun se considérassent désormais comme deux sœurs et s'aimassent comme depuis longtemps déjà s'aimaient leurs premiers pasteurs; et qu'ainsi, tous demeurassent fermement unis dans la même foi et la même charité, sous l'œil de Dieu, et la protection du puissant pontife Émilien.

Cette allocution fit écho dans tous les cœurs : tous applaudissaient en silence, et comprenaient combien est puissante et belle la religion qui sait ainsi réunir les esprits dans les doux lieux d'une commune charité, et combien les peuples seraient heureux, si, au lieu de s'en aller, loin d'elle, se déchirer les uns les autres, ils se ralliaient sous son aile maternelle et lui demandaient le secret de leur force, de leur paix et de leur bonheur véritables.

Voulant joindre l'effet aux paroles, le vénérable Évêque fit proclamer immédiatement le rétablissement de la Confrérie fondée au XVIe siècle par l'un de ses illustres prédécesseurs, Jacques Hurault, et qui n'avait cessé d'être un lien puissant de foi et de piété dans tout l'Autunois, jusqu'à ce que la Révolution vînt détruire tous les éléments sociaux, y compris la religion. Cette fois encore, l'appel du pieux Pontife fut entendu et admirablement accueilli. A la fin du banquet fraternel qui suivit et auquel vinrent s'asseoir toutes les notabilités, tant ecclésiastiques que laïques, présentes à la fête, M. le curé de Saint-Émiland, établi par l'ordonnance épiscopale

directeur de la Confrérie, commença par y enrôler son digne Évêque, puis MM. les Grands-Vicaires, et toute l'assistance. Chacun se fit un honneur et une joie de faire partie de cette sainte association, et d'inscrire son nom à la suite de celui du premier pasteur du diocèse.

Un nouvel incident marqua ce moment de la fête. Monseigneur d'Autun voulant donner une marque spéciale d'estime et d'affection au clergé de Nantes, dans la personne d'un de ses membres, daigna attacher au chapitre de sa cathédrale, à titre honoraire, l'auteur de la modeste *Notice sur saint Emilien*. Grande et vive fut la reconnaissance de l'humble écrivain d'un si petit livre; mais elle ne serait pas complète, et MM. les délégués de Nantes manqueraient à leur mission et à leur cœur, s'ils ne disaient qu'ils furent comblés de tant d'autres faveurs, de tant d'égards et de soins bienveillants, durant leur séjour à Saint-Émiland et à Autun, qu'il semblait que le respectable clergé de ce pays, et particulièrement le digne pasteur de Saint-Émiland; M. l'abbé Bouange; Sa Grandeur elle-même prenaient à tâche de leur faire goûter, de toutes manières, combien est généreuse et aimable l'hospitalité éduenne.

L'heure des Vêpres sonna, et, cette fois encore, la fête prit un caractère particulier de piété et de grandeur. Suivant un usage immémorial à Saint-Émiland, les Reliques du Bienheureux furent portées processionnellement dans le cimetière de la paroisse, à l'oratoire élevé, *ab antiquo*, sur son tombeau, au milieu des nombreux sarcophages en pierre où reposent encore les restes de ses compagnons. La voûte de ce petit édifice est surmontée d'une plate-forme et abritée par un dôme quadrangulaire. Les Reliques sacrées y furent montées et déposées, par la main des prêtres, sur un petit autel; tout le clergé, présidé par Monseigneur, prit place autour et chanta les Vêpres auxquelles répondit la foule, debout sur l'herbe ou assise sur les tombes, mais pieuse et recueillie comme à l'église. Le chant des Vêpres terminé, cette multitude de fidèles se pressa autour de l'estrade, et le panégyrique du Saint fut prêché par l'un des chanoines présents, M. l'abbé Péquegnot, archiprêtre du canton, érudit distingué et membre de plusieurs sociétés savantes. M. l'abbé Péquegnot avait été témoin de nos fêtes, en 1859 (1); s'inspirant de ces souvenirs, et des actes de saint Émilien, il raconta l'histoire du héros chrétien, ses vertus et sa gloire; il rappela le triomphe dont il avait été l'objet dans sa patrie, et cela, avec tant d'éloquence et de bonheur, que tous les yeux et tous les esprits étaient suspendus à ses lèvres. On remarquait l'intérêt qu'il inspirait aux efforts que les auditeurs les plus éloignés faisaient pour se rapprocher et pour entendre.

(1) Il faisait partie de la délégation autunoise, composée de lui, de M. l'abbé Dinet, chanoine d'Autun, et de M. le curé de Saint-Émiland.

Il faut avouer aussi que ces grands faits proclamés en pareils lieux, et du haut d'une semblable chaire, étaient émouvants. N'étions-nous pas sur le champ de bataille où Émilien et ses compagnons moururent pour la foi? Et quand la voix de l'orateur répétait ces dernières paroles du Pontife martyr : « Généreux guerriers, demeurez inébranlables dans votre foi; » luttez avec courage contre ces cruels païens. Enfants de Dieu et non des » hommes, vous combattez pour notre véritable mère, la sainte Église, » qui crie vers Dieu et demande vengeance pour le sang de ses saints. Ne » craignez pas une mort qui conduit à la vie. Déjà je vois le Dieu qui vous » consolera et vous rendra heureux; je vois le Ciel ouvert, et ses anges » qui se réjouissent avec lui de votre triomphante arrivée. » Quand l'ora- » teur répétait ces paroles, ne semblait-on pas entendre la voix d'Émilien lui-même; voir ses précieux restes qui étaient là, près de nous, se ranimer, et sa bouche sacrée parler et exhorter encore? Ils étaient là aussi, ses braves compagnons, à quelques pas de nous, couchés dans leurs glorieux tombeaux. N'eût-on pas dit qu'en entendant cette voix aimée du chef illustre auquel ils étaient accoutumés à obéir, ils se levaient avec leur grand cœur et leur puissante armure, et venaient l'entourer encore, combattre avec lui, et renouveler sous nos yeux, au XIXe siècle, la scène héroïque du VIIIe?

Une solennité qui évoquait de si imposants souvenirs, ne pouvait se terminer que par un acte religieux du premier ordre. Jésus-Christ lui-même, le Dieu des armées et des martyrs, devait sortir de ses tabernacles, monter sur l'autel formé par le tombeau et les ossements sacrés du saint Pontife, et, de là, bénir la multitude prosternée et émue. Monseigneur officia lui-même à ce moment solennel, et puis l'adorable Sauveur fut reconduit processionnellement, sous le dais, et à travers les principales rues du bourg, dans son temple, où il repose, victime perpétuelle de son amour pour les hommes.

Ainsi se termina cette belle fête, qui laissera dans nos cœurs aussi bien que dans les champs d'Autun, de bien doux et de bien profonds souvenirs. Et pourtant nous ne croyons pas être indiscret en disant que ce ne doit être ni la dernière ni la plus belle. S'il plaît à Dieu, l'inauguration de la statue ne sera que le prélude d'une translation des reliques du Bienheureux, du modeste reliquaire actuel, dans un plus riche que lui destine la munificence de Mgr l'Évêque d'Autun; mais avant que cette nouvelle solennité s'opère, il faut que la charmante chapelle ogivale, consacrée à notre saint Pontife, dans l'église de Saint-Émiland, reçoive une ornementation convenable. Déjà la piété des habitants y a érigé un autel neuf, dans lequel sont réservés le petit sarcophage en pierre et le buste d'évêque, qui servirent, dans les temps anciens, de reliquaire aux restes sacrés. Un tabernacle, en forme de piédestal, surmonte cet autel, et sur ce piédestal repose la-

statue désormais si chère à ces bons fidèles, et qui leur rappellera l'image d'un évêque cuirassé qu'ils possédaient autrefois. Mais le reste de la chapelle n'est plus en harmonie avec cette ornementation nouvelle. Il faut, nous disait M. l'abbé Bouange, que le dallage usé soit remplacé; que sur les murs soient peints les actes du saint Pontife; que les deux fenêtres latérales reçoivent des vitraux représentant les patrons *de l'église* accueillant avec amour dans leur sanctuaire saint Émilien, le patron *du lieu*. Il faut, enfin, que la fenêtre principale qui s'élève au-dessus de l'autel et encadre la statue vénérée, soit ornée d'un vitrail, où les deux jeunes martyrs, saints Donatien et Rogatien, patrons du diocèse de Nantes, soient vus tenant des palmes d'une main et de l'autre couronnant leur illustre et saint compatriote, l'Évêque-martyr. Mais afin que ces améliorations se réalisent, il faut encore que la petite paroisse de neuf cents âmes soit aidée, car elle est pauvre et ses ressources sont loin d'être égales à son bon vouloir.

Cela dit, Monsieur le Directeur, je me tais. Si cependant quelque jour il vous plaisait de recevoir une seconde lettre sur le même sujet, qui est loin d'être épuisé, je pourrais vous l'adresser.

L'abbé CAHOUR.

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

ORDRE

D'UN LIEUTENANT DE LA FONTENELLE.

Les *Mémoires du chanoine Moreau* nous apprennent qu'en l'année 1592, quelques gens de guerre, se disant du parti du Roi, s'étaient fortifiés dans les ruines du château de Callac, à quelques lieues de Carhaix, d'où ils ravageaient les paroisses voisines. Dom Juan d'Aquila, après la prise de Rostrenen, résolut d'en purger le pays. Ils se rendirent, dès qu'ils se virent assiégés, et les fortifications qu'ils avaient faites furent détruites, « pour ne donner occasion à d'autres de s'y loger. »

Il paraît que les mesures prises par le général espagnol eurent peu d'effet, car nous voyons, dès le mois de septembre de cette même année 1592, le château de Callac occupé par des bandes de Ligueurs sous les ordres du capitaine Du Mas, vivant de pilleries comme leurs devanciers. D'autres leur succédèrent jusqu'au mois de décembre 1597, époque à laquelle les soudards de M. de la Rivière y tenaient garnison. Le sieur de Bourgerel, lieutenant de La Fontenelle, s'y était logé en 1595, et son séjour dans cette place fut l'occasion du curieux document qui suit et que je reproduis textuellement.

R. F. LE MEN.

LE SIEUR DU BOURGEZEL (*sic*), LIEUTENANT DU SIEUR DE LA FONTENELLE, SUR SES CHEVAULX LEIGIERS, COMMANDANT EN SON ABSCANCE ÈS VILLES ET CHATAUX DE CALLAC.

« Deffandons à toutz soldartz de quelque qualitté ou condicion qu'ilz » soinct de ne frecguanter avecques lénamy (1) sans advertir son cheff sur » paine de la vye.

» Auxsy deffandons à toutz soldartz de non aller à la guere sans licence » de son cheff sur paine estre passé par les armes.

» Auxsy est deffandu à toutz soldartz de ne se loger plus loign que ungn » portée de canon dudict chatau de Callac sur paine estre puny à la » discrection de son cheff.

» Auxsy enjoignons aux soldartz factionaires de sacguicter de leur » debvoir en garde sur peine estre puniz à la discrection de leur dict » cheff.

» Auxsy deffandons a toutz habitants et paissons (2) de ne soustenir sol- » dartz sans advertir ledict cheff sur mesmes paines que dessus.

» Auxsy est deffandu à toutz soldartz de ne toucher ausditz poissans (2) » ny aultres à jour de marché ny aultres jours dans la ville de Callac sans » permission dudict cheff sur paine estre puniz à la discrection dudict » cheff.

» Plus enjoignons à toutz ceulx faissantz estat de tenir taverne et hostel- » lerie en ceste ville d'estre tourjours garniz et pourveuz de toutz » vitacques (3) recquises pour la munition des soldartz et aultres sur paine » estre puniz à la discrection dudict seigneur avecgues commandement » expresse ausdictz soldartz et aultres estre à (4) un avecgues lesdictz » hostes sur paine estre puniz à la discrection.

» Item commandons aux habitants de ceste ville et poissans (2) circon- » voisins de ne receler aulchun prisonnier ny suspect à nostre garnison » sur paine estre puniz à la discrection dudict seigneur.

» Item commandons a toutz bolongiers (5) et aultres marchantz traficquantz

(1) L'ennemi.
(2) Paysans.
(3) Vivres.
(4) En bonne intelligence.
(5) Boulangers.

» en quelque sorte de marchandise que ce soict de faire juste pris et
» raison de leur marchandisse sur paine de confiscation de leur mar-
» chandisse.

» Item est deffandu à toutz soldartz de s'acommoder en leur logeis,
» oultre la discrection et permission de leur cheff, sans esticgueste, seu-
» lement que de leur coucher feu et lytière pour leurs chevaulx sur paine
» estre puniz à la discrection de leur dict cheff.

» *Signé*, BOURGEREL. »

Et plus bas :

« Par commandement dudit sieur,

» *Signé*, M. MEVEL. »

Au dos est écrit en écriture du temps :

« Acte touchant la guerre suivant le commandement du sieur de
» Bourgerel. » Et en écriture du XVIIIe siécle : « 1595. Cu-
« rieux pour l'histoire de Callac. »

(Pris sur l'original étant aux Archives départementales du Finistère.)

PHILOSOPHIE A L'OMBRE DU DRAPEAU.

De brillants faits d'armes sont à la tyrannie ce que des diamants sont à la laideur; il faut les en séparer pour les apprécier.

*
* *

Le courage pour les mercenaires de l'épée, comme le talent pour les mercenaires de la plume, est une des conditions de leur métier, un gagne-pain, et rien de plus ni de mieux.

*
* *

Bon nombre d'automates-mousquets sont incapables de juger ce que vaut la vie et incapables d'en jouir avec intelligence et sagesse. Cela diminue un peu leur mérite à exposer ou sacrifier cette vie qu'ils ne savent ni apprécier ni utiliser, et il est déplorable de reconnaître de près qu'il y a tant de brutes là ou de loin on croyait voir tant de héros.

*
* *

Les réflexions devraient toujours marcher en éclaireurs, et dans ce poste elles rendraient les plus éminents services. Nous les plaçons ordinairement à l'arrière-garde et là elles sont parfaitement inutiles... quand elles ne sont pas funestes.

Quand les armées se recrutaient par des enrôlements volontaires, les soldats étaient des hommes qui allaient à la mort pour avoir de quoi vivre ; depuis que les armées se recrutent par la conscription forcée, les soldats sont des hommes condamnés à quelques années d'héroïsme comme d'autres le sont à quelques années de galères.

*
* *

Il est des hommes pour qui le danger a des charmes, ils ont ce qu'on appelle une bravoure éclatante; il est des hommes pour qui le danger est indifférent, ils ont une bravoure solide; il est des hommes que le danger ne séduit pas et auxquels on ne peut même pas dire qu'il soit indifférent, ils ont une bravoure réfléchie et à elle seule elle vaut les deux autres.

*
* *

Dans un régiment, comme ailleurs, la chose rare et difficile n'est pas de dire du bien de ses subordonnés, mais de ne pas penser du mal de ses chefs.

*
* *

L'homme qui n'aime pas à donner aimera bientôt à recevoir, et celui qui aime à recevoir court grand risque d'aimer bientôt à prendre.

*
* *

Les femmes cesseront d'aimer le bal, le jour où les hommes cesseront d'y aller.

*
* *

Nous nous plaignons de ce que la vie est trop courte, et nous

invoquons comme un bienfait le sommeil qui en retranche encore la moitié.

*
* *

Il suffit d'une légère infortune pour éteindre de grandes protestations d'amitié : Petite pluie abat grand vent.

*
* *

Dans les Alpes le chemin court souvent entre deux précipices ; ainsi à la guerre la bravoure marche ordinairement entre la témérité à sa droite et la couardise à sa gauche.

*
* *

Il en est des sociétés gangrenées comme des corps malades : « *Quod non sanat ferrum sanat ignis, quod non sanat ignis sanat mors.* »

*
* *

Il en est des citadelles comme des vérités, on ne connaît leur force que lorsque les premières ont subi un siége et les secondes une discussion.

*
* *

La lame d'un sabre est comme l'intelligence, elle aime et appelle le choc, elle y brille et y lance des étincelles, même quand elle n'y triomphe pas.

*
* *

L'uniforme pour le soldat, (comme la rime pour le poëte), n'ajoute rien à son mérite réel, mais aide à le faire remarquer.

Le jour où l'habileté de l'homme de finances prétend à des distinctions honorifiques et où le courage du soldat ambitionne des bénéfices pécuniaires, il y a anarchie dans les esprits et abaissement dans les cœurs.

*
* *

La prodigalité voit deux abîmes ouverts sous ses pas, la misère et l'escroquerie, et pour éviter le premier elle se jette dans le second.

*
* *

Quand nous traitons avec les passions, elles agissent comme Brennus avec les Romains et font pencher la balance de leur côté en y jetant leurs armes victorieuses.

*
* *

Dans la conduite des affaires, préférer le talent et l'éclat de la parole à la fixité des idées et au courage des résolutions, c'est donner le commandement de l'armée au trompette du régiment : avec ce système on jette aux échos des sons harmonieux, de magnifiques fanfares... et on perd la bataille.

*
* *

Un jour, dans la vieillesse de l'héroïque capitaine dont les derniers descendants devaient si tristement finir, l'un à Vincennes, l'autre à Saint-Leu, il s'entretenait avec quelques-uns des hôtes de Chantilly; on lui parlait des périls de sa vie passée, des blessures qu'il avait reçues, des amis qu'il avait vu tuer à ses côtés, et on lui faisait entendre qu'il n'avait pas toujours assez ménagé ni ses troupes ni sa personne. Il répondit : « On m'accuse d'avoir donné au hasard une

part trop grande, mais je n'ai jamais été téméraire que je ne l'eusse d'abord jugé indispensable. » Tout l'art de la guerre se trouve résumé dans ces mots du grand Condé. Le secret du succès sur les champs de bataille, comme dans la politique, consiste à être audacieux par sagesse.

*
* *

Les plus dangereuses et les plus folles de toutes les témérités sont les témérités de la peur.

*
* *

Avant d'admirer et de louer le courage, il faut examiner le but qu'il se propose, autrement les flibustiers seraient des héros.

Vte CHARLES DE NUGENT.

CHRONIQUE.

Sommaire. — Un Chroniqueur aussi muet... sur la politique, que peu indifférent. — Sa ressemblance avec Archimède. — L'oiseau et la tempête. — Gardons l'espérance. — *La Moisson*, poésies, par M. Achille Millien. — *Flux et Reflux*, par M. le comte de Saint-Jean. — *La Mort et le Bosquillon*, fable de Marie de France. — *La dernière Légende de la Vendée : Louis de Bonnechose, page du roi Charles X.* — Lamennais peint par M. Guizot.

Dans l'état actuel des choses et en face des événements les plus graves et les plus affligeants, que voulez-vous, je vous le demande, que devienne un pauvre chroniqueur, qui a la liberté et le droit de parler de tout, — excepté de ces mêmes événements qui jouissent du trop juste privilége de préoccuper tous les esprits et d'attrister profondément toutes les âmes honnêtes?.... Dieu sait s'il reste indifférent à ce qui se fait autour de lui, au près ou au loin ; Dieu sait s'il n'a pas plus d'une fois bondi d'indignation à voir comment tout marche à cette heure ; s'il n'a pas, dans son cœur, lancé anathème sur anathème à Garibaldi, le forban ; s'il n'a pas été pris d'un immense dégoût en présence de la lâcheté et de la trahison inouïes dont les Napolitains ont donné l'exemple au monde, se couvrant à plaisir de honte et d'opprobre, comme d'autres se couvriraient d'honneur et de gloire par leur fidélité au drapeau et au malheur ; Dieu sait s'il n'a pas gémi sur le sort épouvantable de ces infortunés chrétiens de Syrie, admiré le dévouement sans égal d'Abd-el-Kader, digne d'être catholique, et applaudi à l'expédition française, trop réduite par la jalousie et la crainte des nations ; — Dieu sait, enfin, s'il ne le prie pas ardemment pour que le bon droit et la justice, trop longtemps outragés, sortent triomphants de tant et de si terribles épreuves ; pour que le Saint-Siége résiste aux assauts de la Révolution déchaînée de toutes parts, et pour que cet immortel Breton, notre compatriote, le général de Lamoricière, puisse accomplir son vœu solennel, et déposer, un jour, sur l'autel de la sainte Vierge, à Lorette, sa triomphante épée de Constantine, encore une fois victorieuse de la barbarie !

Non, grâce au Ciel, si nous sommes condamné au silence, nous ne demeurons point pour cela spectateur impassible ; et comment pourrions-nous l'être, quand nous voyons attaquer tout ce que nous aimons, tout ce que nous croyons, tout ce que nous vénérons ? — Mais, hélas ! notre rôle

nous oblige à paraître plongé, comme Archimède pendant le siége de Syracuse, dans de tout autres préoccupations. Jadis, en temps de paix et de calme, on prenait peut-être quelque plaisir — passez-nous cette trop bonne opinion de nous-même — à nous entendre causer de tout ce qui, en dehors de la politique, est de notre ressort et intéresse nos deux chères provinces. Aujourd'hui que tous les regards sont anxieusement tendus vers l'horizon, plus chargé de nuages qu'on ne veut bien le dire, — cher lecteur, je vous le demande de nouveau, que voulez-vous que devienne un pauvre chroniqueur !

Il deviendra ce que devient un petit oiseau — qu'on me permette cette comparaison poétique, — quand l'orage s'amoncèle et gronde dans le lointain. On prêtait assez volontiers l'oreille à son humble chanson, alors que le ciel était pur et ne laissait pas soupçonner la tempête. A présent que la grande voix du tonnerre se fait entendre, la petite voix de l'oiseau est couverte et peu ou point écoutée. Et cependant il persiste, conservant dans son cœur l'espoir que le bon Dieu écartera enfin ces affreux nuages, imposera silence aux mugissements de la tempête, qu'il prononcera un autre *Fiat lux*, et que l'ordre sortira de tout ce chaos.

Quelles que soient donc les tristesses et les amertumes du présent, ne nous abandonnons point à une affliction qui n'admette plus d'espérance. Suivons, en vrais chrétiens, le conseil que nous donne un gracieux poète, que je veux vous présenter; — car il nous faut bien revenir, malgré tout, à nos habitudes, à nos causeries et à des livres qui attendent un mot de nous depuis trop longtemps.

M. Achille Millien, dans son recueil intitulé : *La Moisson*, s'adresse à la France et s'écrie :

O pays bien-aimé ! noble terre de France !
O mère au sein fécond des héros et des saints,
Reine des nations, j'ai foi dans tes destins,
Et dans mon cœur toujours je garde l'espérance !
....

Rappelle les vertus de tes glorieux temps ;
Ils ne sont pas éteints, ces rayons éclatants
Qu'autrefois à ton front alluma ta croyance.
Non, sur toi, Dieu n'a point épuisé ses desseins,
Dieu n'a pas à jamais détourné son visage,
Puisque tu peux encore, ô ma France, à notre âge,
Compter parmi tes fils des martyrs et des saints.

Parmi tes fils !... sans doute, il en est qui sommeillent ;
Ils se sont enivrés aux breuvages amers :

Mais élève ton cri que connaît l'univers,
Et ton cri suffira pour que tous se réveillent !
Non, dans ton sein le feu sacré ne peut mourir :
Tes vœux près du Seigneur ont de grands interprètes ;
Dût-il, pour te sauver, susciter ses prophètes,
Dieu ne laissera pas ta veine se tarir.

Voilà de beaux vers et bien frappés. Ce ne sont pas les seuls de ce petit recueil, où le ton dominant est plutôt celui de l'idylle ; la muse de M. Millien s'honore d'être une muse pastorale, parente un peu éloignée, mais parente de celle de Brizeux et de Joseph Autran. Elle n'a jamais quitté son cher vallon, et elle y a gagné de bien voir, de bien peindre la nature, dans des vers imprégnés de douces et agrestes senteurs. Lisez, pour preuves, *Ma Vallée*, *La Rentrée des foins*,

Du milieu des prés tondus jusqu'à terre
Les bœufs attelés viennent à pas lents,

En Avril, *Les Fleurs de mai*, traduction du *Barzaz-Breiz*, etc.

Puisque nous avons abordé la poésie, acquittons sans retard notre dette déjà ancienne envers M. le Cte de Saint-Jean, dont nous avons eu occasion de parler dans l'une de nos premières chroniques. Il s'agissait alors des *Reflets de la lumière ;* le présent volume se nomme *Flux et Reflux*. — L'opinion que je m'étais formée et que j'avais exprimée sur le premier est parfaitement identique à celle que le second me fait concevoir ; aussi vous demanderai-je, cher lecteur, la permission de répéter pour celui-ci mon jugement sur celui-là : — Il y a dans ce volume de beaux vers, de nobles et sublimes sentiments... L'imitation de Lamartine est évidente ; elle éclate dans tout le recueil ; elle est, je pense, comme naturelle au genre de talent de l'auteur. Verve poétique peu commune, langue sonore, strophes harmonieuses, ce sont là de belles qualités. Pourquoi faut-il que, sous cette draperie ample et brillante, on soit assez souvent réduit à chercher l'idée ?...

Nous regrettons d'avoir à maintenir ce dernier reproche, mais, il faut bien le dire, ce qui était vrai en 1857 l'est encore en 1860. Pour nous faire pardonner notre franchise, si c'est possible, nous nous plaisons à citer une pièce de *Flux et Reflux*, où l'on chercherait en vain le défaut que nous prenons la liberté de signaler à M. le Cte de Saint-Jean.

ABJURATION PENDANT LA TORTURE.

Pardonne, ô mon Sauveur ! ce cri de ma faiblesse ;
Un moment j'ai senti se dérober mon cœur.

Où donc avais-tu fui? Faut-il pleurer sans cesse,
Pour mon apostasie au choc de la douleur!

Pardonne, ô mon Sauveur! je rentre dans l'arène;
J'y veux souffrir pour toi sans trêve ni repos.
O Christ! un seul regard : vois, je reprends ma chaîne,
Je m'étends sur l'autel; rappelle mes bourreaux.

Non, plus de lâcheté; ta lumière étincelle.
Oui, c'est toi, mon Jésus, suprême vérité!
Oui, tu reviens à moi, car mon sang qui ruisselle
M'entraîne tout entier vers l'immortalité.

Est-ce une illusion?... Prolonge ma souffrance,
Si je ne puis voler à l'instant jusqu'à toi.
C'est toi, toi qu'il me faut, et non plus l'espérance :
Je veux me reposer, mais aux pieds de mon Roi.

Je tiens, avant d'en finir avec les vers, à vous transcrire une toute petite fable, charmante de naïveté, et pour laquelle j'en donnerais plus d'une de ce cher M. Viennet, qui a pourtant de l'esprit à ses heures, comme il l'a prouvé naguère à l'Institut. — On vient de l'acheter fort cher dans une vente. Il est vrai que c'est un autographe signé de Marie de France, poète du XIIIe siècle, et auteur d'un recueil de fables qu'elle avait intitulé *Ysopet* (petit Ésope). Vous allez voir que La Fontaine connaissait probablement cet apologue avant vous et moi, et qu'il y a un grand air de famille entre *La Mort et le Bûcheron* et

LA MORT ET LE BOSQUILLON.

Tant de loin que de près n'est laide
La mort. La clamait à son aide
Tosjors un pauvre bosquillon
Que n'ot chevance ni sillon.
« Que ne viens, disoit, ô ma mie,
» Finir ma dolorouse vie! »
Tant brama qu'advint; et de voix
Terrible : « Que veux-tu? — Ce bois
» Que m'aidiez à carguer, madame. »
Peur et labeur n'ont même gamme.

Comme le pauvre *bosquillon*, il n'eut point peur et ne trembla point en face de la mort, cet intrépide *soldat d'une cause vaincue*, cet héroïque jeune homme, dont M. de Beauregard nous racontait, il y a quelques

mois, la fin si lamentable et si résignée. Sous le titre de : *Dernière Légende de la Vendée. — Louis de Bonnechose, page du roi Charles X*, un anonyme vient d'écrire un récit touchant et qu'aimeront à lire tous ceux qui gardent dans leur cœur ce que j'appellerai la religion de la Vendée. L'émotion vraie de l'auteur est communicative. Horace avait bien raison de dire : Pleurez d'abord, si vous voulez que je pleure.

Si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi....

Recueillons cet hommage rendu au peuple et à la terre de géants :

« Son nom même, il y a soixante ans, était inconnu en dehors du Poitou, et depuis, sa gloire a rempli le monde. Contrée fière et naïve, prompte à l'obéissance, rebelle à l'esclavage, et dont les sillons recouvrent une génération de héros morts pour enseigner à la patrie asservie qu'il était quelque chose de plus fort que la force, de plus puisssant que la terreur !

» Quand, abandonnant la charrue, ils saisirent le glaive, ce n'était ni la soif des conquêtes ni l'ardeur sauvage des guerres civiles qui armait leurs bras; c'était le sol natal en danger : lutte gigantesque d'un peuple combattant pour son indépendance, sous l'étendard d'un Dieu outragé et d'un roi immolé.

» Tout passe, tout s'efface ici-bas; mais tant que l'héroïsme, le malheur et la foi auront un culte dans quelques cœurs, il ne périra pas, ce nom terrible et doux de Vendée. »

Écoutez encore cette page, où l'on raconte l'entrée de Louis de Bonnechose dans ce Bocage où Dieu avait marqué son tombeau :

« Il gagna Nantes, franchit la Loire et arriva chez M. le général Auguste de la Rochejaquelein, au château de Landebaudière. Il était en Vendée !

» Landebaudière, l'une des demeures de l'illustre famille vendéenne, est située au centre du Bocage. Là, chaque pas réveille un souvenir. Tout près, sur son lit de rochers, coule en bouillonnant la belle Sèvre nantaise. Ces villages, aux toits de tuiles rouges, se nomment les Herbiers, Tiffauges, Saint-Fulgent; plus loin, sur les hauteurs, voici Torfou, et à l'horizon les ruines sinistres de Clisson. Au chant de la *Marseillaise*, Kléber et ses Mayençais entrèrent en Vendée par cette grande route de Nantes, maintenant bordée d'agrestes calvaires, et sur laquelle le voyageur ne rencontre que quelques paysans poussant en silence, d'un pas lent et cadencé, leurs attelages de bœufs. Du haut des clochers qui percent le feuillage, le tocsin volait autrefois de paroisse en paroisse. Derrière ces haies verdoyantes et les genêts dorés éclatait la fusillade, dans ces chemins creux l'eau coulait avec le sang.

» Plus de soixante ans se sont écoulés depuis lors, et quand aujourd'hui, du haut de la montagne des Alouettes, l'œil plonge sur l'océan de verdure qu'on appelle le Bocage, il semble qu'une paix éternelle ait régné sur ces campagnes silencieuses. On se dit : le bonheur est là. Mais si, vers le soir, le vent s'élève et agite l'ondoyante contrée, alors du sein des bois qui s'inclinent, du fond des sombres cavées où le vent souffle, il sort un étrange murmure, un long gémissement, et sur ces champs, ces forêts, ces collines, on croit entendre planer la grande voix des morts de Vendée.

» Quand, longtemps après Louis, je parcourus moi-même en voyageur l'immense champ de bataille, un souffle de poésie guerrière s'en exhalait et montait vers moi. Je m'arrêtais de loin en loin, songeant à l'arrivée de Louis de Bonnechose en ce pays. Quelle émotion dut-il ressentir en approchant de ces lieux ! Quelle ardeur belliqueuse dut l'embraser en saluant pour la première fois cette terre où les pas des Bonchamp, des La Rochejaquelein, des Charette, semblaient encore empreints ! Ah ! sans doute, il découvrit son front et s'agenouilla en s'écriant : « Vendée ! Vendée ! accueille-moi, je » suis un de tes fils !

» La Vendée l'accueillit.... Elle l'a gardé ! »

Je ne sais pourquoi, en présence de ce lit d'hôpital où Louis de Bonnechose rend le dernier soupir entre les bras d'un prêtre et en s'écriant, « d'une voix haute et joyeuse : — Je meurs pour mon Dieu, je meurs pour mon Roi ! » je ne sais pourquoi mon esprit est entraîné invinciblement vers un autre lit d'agonie, d'où les consolations divines sont aussi soigneusement écartées qu'elles sont avidement recherchées ici. Effet de contraste sans doute : la bonne mort fait songer à la mauvaise, et je me représente, malgré moi, l'heure dernière — et terrible assurément — de cet infortuné Lamennais.

Je lisais, ces jours-ci, dans le troisième volume des *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*, de M. Guizot, un portrait, puissamment buriné, de ce malheureux génie, et je me promis de le mettre sous vos yeux. Aussi bien, en terminant par là ma chronique, vous laisserai-je sur une impression pénible, mais salutaire : la tristesse est le seul sentiment qui puisse régner aujourd'hui au fond des âmes catholiques.

Après avoir parlé de ses rapports, comme ministre de l'instruction publique, avec le vénérable abbé de Lamennais, fondateur de l'Institut des frères de Ploërmel, M. Guizot s'exprime ainsi :

« Chaque fois que je voyais cet honnête et ferme Breton, devenu un pieux ecclésiastique et un ardent instructeur du peuple, et si absolument enfermé dans son état et dans son œuvre, ma pensée se reportait tristement vers son frère, ce grand esprit égaré dans ses passions, tombé parmi les mal-

faiteurs intellectuels de son temps, lui qui semblait né pour être l'un de ses guides les plus sévères. Je n'ai point connu, je n'ai jamais vu l'abbé Félicité de Lamennais; je ne le connais que par ses écrits, par ce qu'ont dit de lui ses amis, et par cette image bilieuse, haineuse, malheureuse qu'a tracée de lui Ary Scheffer, ce peintre des âmes. J'admire autant que personne cet esprit élevé et hardi qui avait besoin de s'élancer jusqu'au dernier terme de son idée, quelle qu'elle fût, ce talent grave et passionné, brillant et pur, amer et mélancolique, âpre avec élégance et quelquefois tendre avec tristesse. J'ai la confiance qu'il y avait dans cette âme où l'orgueil blessé à mort semblait seul régner, beaucoup de nobles penchants, de bons désirs et de douloureux combats. A quoi ont abouti tous ces dons? Ce sera l'un des griefs les plus sérieux contre notre époque que ce qu'elle a fait de cette nature supérieure, et de quelques autres de même rang que je ne veux pas nommer, et qui, sous nos yeux, se sont également perverties et perdues Sans doute, ces anges déchus ont eu eux-mêmes leur part dans leur chute; mais ils ont subi tant de pernicieuses tentations, ils ont assisté à des spectacles si troublants et si corrupteurs, ils ont vécu au milieu d'un tel déréglement de la pensée, de l'ambition et de la destinée humaine; ils ont obtenu par leurs égarements mêmes et en flattant les passions et les erreurs de leur temps, de si faciles et si brillants succès, qu'il n'y a pas à s'étonner beaucoup que les mauvais germes se soient développés et aient fini par dominer en eux. Pour moi, en contemplant ces quelques hommes rares, mes illustres et funestes contemporains, je ressens plus de tristesse que de colère, et je demande grâce pour eux, au moment même où je ne puis m'empêcher de prononcer dans mon âme, sur leurs œuvres et leur influence, une sévère condamnation. »

LOUIS DE KERJEAN.

ERRATA.

Dans notre livraison d'août, à l'article *Post-scriptum sur les anciennes seigneuries de Marzan et Kerjan*, il s'est glissé des fautes d'impression qui dénaturent le sens de quelques phrases et que nous rectifions.

Page 155, ligne 23 : « Deux motifs appuient ma conjecture sur ce point, » c'est que la *disposition* de la forteresse ou *castellum;* » lisez : DISPARITION.

Même page, note, ligne 3 : « Elles se trouvaient peu avant en terre, » lisez : ILS SE TROUVAIENT.

Page 156, ligne 21 : « Le donjon crénelé.... qui, au moyen d'encorbel- » lements, *s'établit* à son sommet, » lisez : S'ÉLARGIT.

Page 159, ligne 30 : « Ce droict de lizières armoyées de ses armes *et* vitres et vitrailles d'icelle, » lisez : *ès vitres*.

Page 160, ligne 17 : « *Et bois, forêts, buissons,* » lisez : ÈS BOIS.

Même page, note, ligne 1 : « *Ou patibulaire,* » lisez : AU PATIBULAIRE.

GILLES DE BRETAGNE.

La triste histoire de Gilles de Bretagne est surtout connue par les œuvres des romanciers ; il est arrivé, pour cet épisode des annales de Bretagne au XVe siècle, ce qui arrive toutes les fois que le « roman historique » s'empare de quelques pages du vieux temps. Pour beaucoup de personnes, les faits authentiques et les fictions de la mise en scène s'enchevêtrent de manière à produire un désordre complet dans le souvenir et l'appréciation des événements. Je vais essayer, dans ces quelques pages, de retracer l'histoire du prince Gilles, en ne puisant mon récit que dans les documents authentiques et contemporains (1).

Le 25 avril 1450, un long cortége, en tête duquel marchaient des moines précédés par un abbé et par la croix, sortait de l'abbaye de Boquen, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Saint-Brieuc, et se rendait processionnellement vers le château de la Hardouinaye, en la paroisse de Saint-Launeuc.

Le cortége, dans lequel figuraient bon nombre de gentilshommes des environs, entra sans pourparlers dans la forteresse : on s'agenouilla devant un lit où reposait le corps d'un jeune homme défiguré par quarante-six mois de tortures et de captivité ; puis les moines

(1) Je n'ai pas voulu multiplier les renvois pour appeler l'attention de mes lecteurs sur les pièces publiées par D. Morice. Chacun pourra contrôler mon récit en compulsant le tome II des *Preuves*, de la colonne 1360 à la colonne 1554. Les documents nouveaux dont j'ai fait usage ont été recueillis par suite des recherches entreprises par M. Geslin de Bourgogne et par moi pour l'histoire de l'abbaye de Boquen qui forme un des chapitres de notre ouvrage sur « les Anciens Évêchés de Bretagne. »

emportèrent solennellement ce cadavre, le déposèrent dans leur église abbatiale, et l'inhumèrent enfin devant le grand autel.

Cet abbé était Louis du Verger. A la tête des gentilshommes, qui eussent été plus nombreux si plusieurs d'entre eux n'eussent été retenus sous les murs d'Avranches, marchait le sire de Merdrignac » tous venaient rendre les derniers devoirs à messire Gilles de Bretagne, frère du duc régnant, fils de Jean V et de Jeanne de France.

Il y avait un certain courage dans cette manifestation, car personne n'ignorait qu'un grand crime avait été récemment commis : c'était avec connaissance de cause que l'on osait protester contre la froide cruauté du duc François.

La noblesse bretonne avait à cœur de prouver que si l'on avait trouvé dans ses rangs des complices pour commettre un meurtre, la presque unanimité de l'élite du pays avait horreur d'un acte aussi dénaturé. Quant aux moines, ils crurent qu'on ne pouvait trop prier pour celui dont les fautes avaient reçu un châtiment aussi implacable que disproportionné ; spontanément l'abbaye de Boquen s'imposa sur ses revenus une fondation telle que le réclamaient et le rang de la victime et l'odieux fratricide. « Depuis ce temps, disait le duc Pierre II en 1451, lesdits abbés et religieux ont dit et célébré cotidiennement une messe de *requiem*, a note, o diacre et sous-diacre, et amprès celle messe ung répons de morts, abbé et couvent assemblés, sur la sépulture et enfeu de nostredit frère, et oultredient et font dire par chacun moys, ou jour de samedy, ung anniversaire en commémoration, pour mémoire du jour dudit trespas quy fut auxi ung jour de samedy. »

L'abbaye de Boquen n'avait pas les ressources nécessaires pour faire poser un monument somptueux sur la tombe du prince breton : il ne se composa que d'une longue dalle d'ardoise, et dessus une statue de bois, plus grande que nature, sculptée avec peu d'art et peinte. Cette « figure en relief de bois » si précieuse à tous égards, existe encore aujourd'hui ; grâce à l'obligeance de M. le marquis de Kerouartz, j'ai pu la faire déposer au musée de Saint-Brieuc, après avoir été, durant longues années, oubliée, d'abord dans une petite chapelle, ensuite dans la grange d'une ferme.

Le prince est représenté armé de toutes pièces, portant sur sa cote

d'armes son blason qui était *d'hermines à la bordure engreslée de gueules* (1).

Le duc Jean V, en mourant, avait laissé trois fils : l'aîné porta sur le trône ducal le nom de François Ier ; le second succéda à son frère aîné, et fut Pierre II, et le troisième s'appelait Gilles.

Gilles avait passé sa jeunesse en Angleterre, élevé par son aïeule Jeanne de Navarre, qui, après la mort de son premier mari, le duc Jean IV, avait donné sa main au roi Henri IV. Il avait grandi au milieu de cette cour qui l'aimait à cause de son caractère vif, entreprenant, ardent au plaisir.

Je ne sais si ce fut à cause du peu de rapports qu'il eut avec son père pendant son enfance, mais Gilles semble n'avoir pas également partagé avec ses frères la tendresse de Jean V. Cette froideur du duc pour son troisième fils se révèle dans la faible part qu'il lui donna dans son héritage.

Cependant François Ier, ayant à traiter avec l'Angleterre de la restitution du comté de Richemont et de la paix avec la France, ne pensa pas pouvoir mieux faire que de placer son frère cadet à la tête de l'ambassade. Le roi anglais l'accueillit, ainsi que sa suite, avec la plus affectueuse bienveillance : il était très-joyeux, disait-il, « et très-content de la venue devers luy de mondit seigneur Gilles, lequel de tout temps il a eu et aura en parfait amour et singulière dilection, comme raison est, tant pour la prochaineté de lignage dont il atteint au roy, comme pour les vertus et nobles mœurs que le roy sceit et connoist estre en la personne d'icelluy monsieur Gilles, dès son jeune âge, qu'il estoit devers le roy; quelles vertus il a toujours dempuis continué par augmentation de bien en mieulx. » Malgré toute la courtoisie que le roi d'Angleterre témoignait au prince, celui-ci ne réussit pas dans son ambassade : il n'obtint ni Richemont ni la paix, et revint seulement avec une pension personnelle de deux mille nobles, que lui attribua Henry d'Angleterre.

Tandis que Gilles était à Londres, le roi de France, Charles VII, s'appuyant sur de mauvais prétextes, le dépouillait des châtellenies

(1) Voy. Mél. hist. et archéol. sur la Bretagne, 2e cahier, p. 13.

d'Ingrandes et de Chantocé, c'est-à-dire de la plus forte partie de son héritage paternel. Charles VII alléguait que le prince breton avait « longtemps demeuré parmy ses anciens ennemis et adversaires, les Anglois, et qu'il y étoit encore, les conseillant, favorisant et confortant. »

Ces reproches étaient parfaitement faux alors, des titres des archives de Blein l'établissent; mais il fallait satisfaire un favori, Prégent de Coëtivy, amiral de France, qui avait déjà obtenu une partie des biens de son beau-père, le trop fameux Gilles de Raiz. Le duc François, qui inclinait de plus en plus vers Charles VII, prêta la main à cette confiscation, qu'il sanctionna officiellement quelques années après.

De retour auprès de son frère, Gilles ne put cacher son ressentiment; les explications réitérées qui s'ensuivirent ne firent qu'accroître l'inimitié des deux princes et faire revivre les ferments de discorde qui dataient du jour où les dispositions testamentaires de Jean IV avaient été réalisées.

Ce fut sans doute sous l'empire de ces circonstances, et pour s'assurer quelques places fortes d'où il pût faire plus utilement valoir ses réclamations, que Gilles enleva, ou feignit d'enlever, Françoise de Dinan, la plus riche héritière de Bretagne : elle n'avait alors que huit ans. Je dis qu'il feignit de l'enlever, car il ne semble pas que la mère de la jeune fille, Catherine de Rohan, ait élevé la moindre plainte ni la moindre opposition; bien plus, il paraît certain qu'elle habitait le Guildo avec son futur gendre, lorsque celui-ci fut arrêté.

Il se pourrait que Catherine n'eût pas vu sans une certaine joie une combinaison qui introduisait sa fille unique dans la maison ducale, en rompant brusquement les promesses antérieures de mariage faites au jeune comte de Laval. D'un autre côté, le duc François, qui ne paraît pas non plus avoir cherché à réprimer ce rapt, pouvait espérer que cette riche alliance ferait oublier à son frère ses droits d'héritier singulièrement méconnus.

Mais Gilles, devenu maître d'une grande fortune, fit des doléances plus hautaines; puis, bientôt, rompant avec son frère, il quitta la cour sans prendre congé, et se retira au Guildo, l'un des châteaux de l'héritière des Dinan-Montafilant. Il choisit cette résidence parce qu'elle était la plus voisine du littoral et de la Normandie, la mieux située, par conséquent, pour les relations qu'il voulait avoir avec les Anglais.

La conduite de Gilles, dans cette circonstance, est naturelle, quoique peu excusable. Dépouillé par son frère, dépouillé également et injustement soupçonné de trahison par le roi de France, il se tournait vers le pays où les souvenirs d'enfance se mêlaient à tant de souvenirs de famille et à l'influence d'un accueil récent plein de cordiale bienveillance.

En effet, dès les premiers mois de 1445, le nouveau sire du Guildo entrait en relation avec les Anglais de distinction en résidence en Normandie; il envoyait des lamproies au chancelier Thomas, à Rouen; il accueillait chez lui des Anglais qui le quittaient en protestant de leur dévouement.

D'après leurs conseils, il se mit bientôt en rapport avec le roi Henri VI, et s'engagea envers ce souverain à lui faire hommage de tout ce qu'il posséderait, si celui-ci l'aidait à recouvrer sa part de l'héritage paternel et lui promettait un prompt et solide secours. Il semble vraiment que l'on recule de quatre siècles dans l'histoire de ce pays, et que l'on assiste aux querelles des comtes bretons, soutenus alors aussi par les rois de France et d'Angleterre, qui guettaient déjà l'occasion de s'emparer de la province.

Le brave et loyal connétable de Richemont, oncle des deux frères, vit le péril et fit tous ses efforts pour faire cesser une querelle dont il comprenait les graves conséquences : il obtint sans peine que le duc écrivît à Gilles; mais, malheureusement, Jean Hingant, qui était chargé de remettre le message, était l'ennemi personnel du jeune prince.

Hingant fut mal reçu au Guildo, où il trouva Gilles jouant aux boules avec des gentilshommes anglais. Le prince ne répondit que par des paroles de colère et de menace contre le duc, et de méfiance contre le connétable. Le lendemain il regretta son emportement et envoya vers son frère; mais il était trop tard, et Jean Hingant avait déjà fait ce qu'il fallait pour exciter encore le courroux du duc et allumer dans son cœur cette haine qui, surtout en famille, est difficile à éteindre.

Le connétable de Richemont n'avait pas renoncé à son œuvre de conciliation : grâce à ses instances, les deux frères se réconcilièrent un moment, et le 19 octobre un traité fut signé à Rieux, par lequel

François pardonnait à son frère. Celui-ci avait confessé « à genoux sa grande déplaisance des actes commis par chaleur, ignorance et inadvertance; » il avait désavoué les ouvertures par lui faites au roi d'Angleterre ; et François déclarait lui pardonner, tant à cause de sa jeunesse que de l'engagement pris de ne plus écrire sans sa permission à un souverain étranger. Cet accord paraissait sérieux, puisque Gilles se démettait volontairement de ses charges de gouverneur de Moncontour et de Saint-Malo, et ordonnait à ses capitaines de Châteaubriant, du Guildo, de la Hardouinaye et de Montafilant de prêter serment de fidélité au duc.

Mais les efforts généreux du connétable étaient diamétralement opposés à la politique du roi d'Angleterre : celui-ci s'empressa d'annuler, par ses conseils insidieux, les effets de la conférence de Rieux. Quelques jours après il écrivait au duc de Bretagne pour le presser de donner à Gilles une part convenable dans le patrimoine commun, et ce dernier envoyait un message secret au comte de Buckingham, l'un des favoris d'Henri VI; puis, au mois de décembre, Gilles brisait de rechef ses relations avec son frère, en répudiant, par acte notarié, la part qui lui était faite dans l'héritage du duc Jean IV.

Il n'en fallait pas tant pour rallumer toute la colère de François, qui, d'ailleurs, était excité contre son frère par des ennemis de celui-ci. Au premier rang figurait Arthur de Montauban, qui avait aspiré à la main de Françoise de Dinan et n'avait pas encore renoncé à ses prétentions. On présentait le jeune prince comme un perturbateur, un ingrat; on rappelait les trahisons des Penthièvre. Le duc dissimula jusqu'à ce qu'il eût fait une paix complète avec le roi de France, auprès duquel il desservait Gilles de toutes manières.

Dans les premiers mois de 1446, la correspondance entre le Guildo et les agents anglais devenait de plus en plus suivie, et Gilles semblait alors exploité par de faux amis qui montraient plus de zèle à puiser dans sa bourse qu'à travailler efficacement à ses affaires; ceux qui paraissaient s'occuper des intérêts du prince breton l'engageaient à se réfugier en Normandie : « Vous, venu par deça, disait l'un d'eux, ferez le plus redoutable homme qui oncques partit de Bretagne. » Mais, soit insouciance, soit hésitation à abandonner en ennemi le sol

natal, Gilles se bornait à rester enfermé au Guildo avec sa jeune femme, et cherchait à en égayer le séjour par les danses et par les jeux.

Le 25 juin, on lui écrivait d'Avranches qu'une troupe de soldats ducaux était envoyée contre lui, et qu'il avait à peine le temps de se réfugier dans une place anglaise (1). Mais déjà le sort du jeune prince était fixé.

En effet, le 26, après vêpres, deux cents lances, conduites par l'amiral Coëtivy et Pierre de Brézé, sénéchal de Poitou, paraissaient devant le Guildo, demandant, au nom du roi de France, l'entrée du château. Gilles faisait dans la cour une partie de paume. Dès qu'on lui eut annoncé la présence des officiers royaux, il ordonna de baisser le pont-levis, et, s'avançant courtoisement, s'enquit des nouvelles de son oncle Charles VII. Pour toute réponse les soldats se jetèrent sur lui, s'emparèrent des portes et pillèrent le château. On ne respecta pas même les joyaux de la dame de Montafilant ni ceux de sa fille. Cet acte de sauvage arbitraire ne pourrait se comprendre si on ne se souvenait que Coëtivy, le chef du détachement, était en possession des fiefs enlevés à Gilles; il n'est pas d'ennemi plus acharné et plus redoutable que le détenteur injuste des biens de celui qui est persécuté ou proscrit.

Le duc était à Dinan pour surveiller les suites de cette triste expédition. Il avait obtenu du roi de France que celui-ci se chargeât de l'arrestation de Gilles; il se réserva le rôle de geôlier, et, refusant tout prétexte d'entrevue, l'enferma d'abord à Rennes, puis à Châteaubriant.

A cette nouvelle, le connétable de Richemont accourut auprès de Charles VII, pour lui reprocher sa participation dans le coup d'État du Guildo; puis il vint trouver le duc, et réussit à obtenir une confé-

(1) M. Marchegay, d'après le Cartulaire des sires de Rais, a donné, sous la date du 19 juin 1446, les lettres du duc, alors à Razilly-les-Chinon, par lesquelles il commande au sire de Rais, Coëtivy et Taillebourg, amiral de France, d'aller en la compagnie de plusieurs gens de guerre « mectre le siége devant la place du Guilledo, ou autre place séant en nostre » duché et conté dessusdiz, en laquelle est ou sera nostredit frère, pour le prendre et » icelui amener prisonnier par devers nous, quelque part que soions. »

rence entre les deux frères. Rien de plus déchirant que cette scène, dans laquelle François fut inflexible et ne répondit aux supplications et aux protestations de Gilles que par des paroles amères et des sarcasmes. En vain le connétable alla jusqu'à se jeter aux genoux de son neveu, en vain Pierre, comte de Guingamp, frère des deux ennemis, multiplia ses prières, François ne voulut plus pardonner et décida que les États du duché, convoqués à Redon r les premiers jours d'août, jugeraient le prisonnier.

Le procureur général Du Breil reçut l'ordre de soutenir l'accusation, et de tous côtés on chercha des témoins de bonne volonté pour réunir les preuves.

Après que l'on eût terminé l'instruction, le duc de Bretagne eut une déception qui le poussa au crime. Les commissaires envoyés par le roi de France ne purent se faire une certitude de la culpabilité de Gilles, et engagèrent François à se souvenir que « l'amour fraternel devait l'émouvoir à pitié et compassion. » Les États conclurent dans le même sens, et comme les délégués royaux déclarèrent que Gilles ne paraissant, au pis-aller, avoir que des torts personnels à l'égard du duc, celui-ci n'avait à prendre avis que de son conseil privé. Le conseil lui-même refusa la sentence que demandait le duc, et le procureur général enfin eut le courage de déclarer qu'il n'y avait lieu à continuer les poursuites.

Il faut convenir que le malheureux Gilles était bien peu coupable, puisque personne, pas même le roi de France, n'osait assumer la responsabilité d'une condamnation capitale désirée, j'allais dire ordonnée, par le souverain.

François confia la garde de son frère au sire de Montauban, qui le remit à Olivier de Meel, l'un de ses gentilshommes. On traîna Gilles de cachot en cachot, en choisissant de préférence les châteaux qui avaient appartenu au captif. A la Hardouinaye le duc sut qu'il y avait un cachot humide. Il fit venir de Meel à Fougères, lui ordonna d'y mettre son frère, « et de ne plus lui faire estat, » c'est-à-dire de l'y oublier. Une autre fois il s'emporta avec le même jusqu'à lui faire comprendre que Coëtivy et d'autres personnages se moquaient de lui de ce qu'il gardait si longtemps son prisonnier; il ajouta qu'il fallait

en finir, *envoyer Gilles en paradis*, et que le roi de France « ne seroit pas marry que justice soit faite. »

Le connétable de Richemont et les hommes qui voulaient éviter un grand crime firent tant d'instances à la cour de France, que Charles VII se décida à demander l'élargissement de Gilles. Le duc chargea Coëtivy de la mission d'ouvrir au captif les portes de sa prison; mais Coëtivy supposa une lettre impérative du roi d'Angleterre, et persuada au roi que l'on ne pouvait, sans danger public, rendre la liberté au jeune prince.

Lorsque le roi d'Angleterre fit une démarche, c'était en 1448; il n'était nullement impératif, il poussa même les procédés jusqu'à prier le roi de France de joindre ses instances aux siennes. Charles VII agit encore dans ce sens, tout en multipliant les précautions pour que la liberté de Gilles ne parût pas obtenue par l'influence anglaise; toutes ses démarches furent sans résultat, et le duc, craignant peut-être d'être forcé de céder, précipita le dénoûment de ce tragique épisode en promettant à Arthur de Montauban la main de Françoise de Dinan s'il réussissait promptement.

Jehan Hingant avait refusé formellement de remplir la charge de bourreau qui ne répugnait pas au sire de Montauban.

Arthur envoya donc à la Hardouinaye trois « compagnons à sa solde, meurtriers et larrons; » puis il appela auprès de lui de Meel qui, de peur de perdre sa place de capitaine de la Hardouinaye, eut l'infamie de consentir à être complice d'un crime tellement grand, que la Bretagne n'en avait pas vu de pareil depuis l'assassinat du jeune duc Arthur Ier par Jean sans Terre.

De Meel demanda quel était le genre de mort que le duc avait décidé; le maître d'hôtel du sire de Montauban lui remit du poison rapporté d'Italie, et il fut convenu que, si ce moyen ne réussissait pas, on se déferait du prince par quelque autre expédient plus efficace.

Le poison rendit Gilles très-malade sans le tuer : ses meurtriers le jetèrent alors dans un caveau dont l'étroite ouverture était à la hauteur du fond des fossés, et le laissèrent se tordre dans les douleurs de l'empoisonnement, sans nourriture : du dehors on entendait ses cris, et une pauvre femme eut seule le courage de lui apporter, pendant quelques nuits, un peu d'eau et de pain; elle décida même un religieux

Cordelier, dit-on, peut-être plutôt un moine de Boquen, à venir entendre la confession du moribond par la lucarne du fossé; le duc François avait poussé la barbarie jusqu'à refuser un confesseur à son frère pendant cette longue captivité.

La constitution du prince avait triomphé du poison, dont la dose n'était peut-être pas assez forte, et les assassins l'étranglèrent, après une lutte assez longue, avec un drap, puis portèrent son cadavre sur le lit où vint le chercher l'abbé de Boquen. Aussitôt le crime commis, ils étaient partis pour la chasse, espérant ainsi détourner les soupçons.

Le duc et son armée étaient devant Avranches lorsqu'on apprit la mort de Gilles. Après la prise de cette ville, tandis que le duc François chevauchait à travers les grèves du mont Saint-Michel, un moine s'approcha de lui et lui déclara qu'il venait au nom du prince Gilles l'ajourner à paraître dans le délai de quarante jours devant le tribunal de Dieu; puis il disparut.

Était-ce un remords qui poursuivait déjà le duc de Bretagne et lui donnait une hallucination? Était-ce le confesseur de Gilles qui avait trouvé moyen d'approcher du souverain coupable? L'histoire se tait: elle nous apprend seulement que François mourut dans le délai fatal, et que, dans son testament, il ordonna de faire une fondation de Boquen pour le repos de l'âme de son frère. Le comte de Guingamp, en lui succédant, s'empressa d'exécuter cette dernière volonté, et la fondation ducale de cent livres de rente fut confirmée ensuite à l'avénement de chaque nouveau souverain.

Le dernier codicille du duc François est du 17 juillet, et dès le 15 août, le duc Pierre chargeait Olivier de Quelen et Jean Uguet d'arrêter les meurtriers de Gilles, sans cependant que la commission indiquât le crime reproché aux prévenus. Je donne cette pièce d'après une copie de la coll. des *Bl.-Mant.*, 48, B, f° 92 (1).

(1) « Pierres par la grâce de Dieu duc de Bretagne, conte de Montfort et de Richemont, à nos amez et feaulx escuyers et conseillers Olivier de Quellen et Jehan Uguet, salut: Pour aucunes choses concernantes le bien et honneur de nous et de nostre seigneurie, et pour aucuns rapports qui faits nous ont esté de nos sugets, messire Jehan Hingant, Olivier de Meel, Raoul de Breront, Robert Rouxel, Jehan de la Cheze, Alain de la Planche, et autres que vous avons déclarez et nommez, Nous vous mandons et enchargeons expressement que sans delay, vous prenez des corps des dessus nommez, et autres à vous déclarez telle part que les trouverez, hors lieu saint; et les rendez devers nous la part que seront,

Lorsqu'il s'agit de faire le procès des assassins, il s'éleva un conflit entre la justice ducale et la justice royale parce que l'un d'eux, Olivier de Meel, avait été arrêté hors de Bretagne : voici un document relatif à cet incident, et que je n'ai encore vu publié nulle part (1) :

« Mon souverain seigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce et vous plaise scavoir, mon souverain seigneur, que mercredi dernier passé, je suis arrivé en ceste ville de Vannes où est aprésent détenu prisonnier Olivier de Meel, ou chastel appelé de l'Erminé ; et tantost que je fu arrivé, Olivier de Coëtlogon, et autres serviteurs de Mgr de Bretaigne, vindrent devers moy en mon logis, et me dirent qu'ils avoient charge de par mond. sgr de Bretaigne de besongner avec moy, ou autre qui seroit envoyé par deça, pour le fait dudit de Meel. Et samedy 13e jour de mars, après disner, me fut apportée la confession dudit de Meel, signée de son seing manuel en plusieurs lieux ; et après ay esté devers ledit de Meel, et aussy Me Jehan du Ban vostre secretaire ; et ne scavoit ledit de Meel que soyons à vous, ne envoyé de par vous, car les officiers de mond. sgr de Bretaigne ne l'ont pas voulu, doubtans que, s'il nous cognoissoit, il peut avoir varié. Auquel de Meel, en ma présence, et oyant ledit du Ban, a esté leue sa confession qu'il a afermée par serment estre vraye, et signée de son seing manuel, et qu'il n'y vouloit aucune chose ajouster ny oster, excepté 3 ou 4 motz que je corrigay de ma main à sa requeste, qui ne sont pas des principaux de la matière. Delaquelle confession j'ay retenu devers moy le double, collacionné en ma présence, et d'icelle vous envoye l'extraict, et aussy l'extraict de la confession d'ung nommé Rajart, que j'ay examiné par deça. Et est mon intencion de partir aujourd'huy de ceste ville de Vannes, pour aller devers le duc, qui est en Basse Bretaigne, pour luy présenter vos lettres, et luy dire

sans nulle recréance ; et gardez qu'il n'y ait faulte sur ce que doubtez vous mesprendre vers nous. En mandant et mandons à tous nos feaux officiers, sergents et sugets sur ce requis en ce vous estre obéissants, aidans et confortans sur peine de désobéissance et punition. Donné à Vannes le 15e jour d'aoust, l'an 1450. *Signé* PIERRE, par le duc, de son commandement. O. DE COETLOGON. » — Deux des complices, Rouxel et Lacheze, sont mentionnés dans la confession d'Olivier de Meel. Un nommé Pierre Salmon, de Néant, fut aussi compromis et exécuté : son innocence fut reconnue trop tard, ainsi qu'il résulte du testament du duc Pierre qui rendit ses biens à ses héritiers, et fonda une messe perpétuelle pour le repos de son âme. (D. Mor. 11 1707 et 1708).

(1) Coll. des *Bl.-Mant.*, 48, B, p. 120.

ce que de par vous m'a esté enchargé, et parachever ce qui reste encores à faire touchant madicte charge. Toutesfois, mon souverain seigneur, j'ay entendu par les officiers de mond. sgr de Bretaigne, estant par deça, que à grand difficulté on me vouldra bailler ledit de Meel et rendre dedans Avranches ; et dient qu'il y pourroit avoir grant supçons contre aucuns qui sont nommez ou procès dudit de Meel, qui ont la garde de la place d'Avranches. Et m'ont allégué la vieillesse et faiblesse dudit de Meel qui est assez apparente, et qu'il est maladif ; et aussy disoient qu'il y a grant distance des lieux de Vannes à Avranches, et qu'il y faudroit fraire grant mise ; et m'ont demandé si je voudroye recevoir ledit de Meel de par vous ailleurs que audit lieu de Avranches. Et je luy ay respondu que je avoye charge de par vous de le recevoir à Avranches et que ailleurs je ne le recevroye, et ne m'arrestray pas a leurs paroles, mes iray deuers le duc pour en savoir sa volonté ; et ce que auray besongné, le vous feray scavoir le plus diligemment que possible me sera, à l'ayde de nostre Seigneur qui, par sa saincte grâce vous doint accomplir vos très haults et très nobles désirs. Escript à Vannes le 15e jour de mars. Vostre très humble subget et serviteur, TRUDERT (1). »

Ce conflit n'eut pas de conséquences importantes pour les principaux intéressés : on s'accorda sur la formalité de procédure et de compétence moyennant que le prisonnier fût livré par les gens du duc aux gens du Roi qui s'empressèrent de le restituer de manière à ce que l'instance ait sa suite ordinaire en Bretagne.

Olivier de Meel eut la tête tranchée à Vannes le 8 juin 1451 : quatre de ses complices subirent le même supplice et furent écartelés.

Prégent de Coëtivy fut tué, en 1450, par un boulet de canon, au siège de Cherbourg.

Le sire de Montauban, le plus coupable avec le duc François, devenu moine célestin, obtint l'archevêché de Bordeaux, plus tard, par la faveur de Louis XI.

Françoise de Dinan, dont le mariage avec Gilles n'avait pas été consommé, puisqu'elle n'avait que dix ans lorsqu'il fut empoisonné, épousa Gui de Laval, celui qui devait, peu auparavant, devenir son

(1) La suscription porte : *Au Roy, mon souverain seigneur.*

beau-père. Les comptes de la seigneurie du Guildo nous apprennent qu'après la nouvelle de la mort de Gilles, Catherine de Rohan fit célébrer un service solennel et ensuite des messes pour le salut de son âme (1).

Enfin c'est à peine si, dans la forêt, on aperçoit quelques mouvements de terrain qui indiquent la place où s'éleva jadis la forteresse de la Hardouinaye.

Le prince Gilles, en résumé, fut la victime des intrigues des étrangers qui voulaient s'approprier la Bretagne ; il ne sut pas voir que ceux qui feignaient de vouloir l'aider à vider une querelle de famille étaient seulement les ennemis de son pays. Il passa longtemps pour un traître, et cependant le cœur était chez lui tellement voué à la nation bretonne que, par patriotisme, il avait refusé la dignité de connétable d'Angleterre.

— Je donne ici les lettres du duc Pierre III par lesquelles il réalise en faveur de Boquen les dernières volontés de son frère qui étaient ainsi indiquées dans son codicille : « Item, ordonnons que en l'abbaye de » Boquien soit faite fondation solemnelle, a l'ordonnance desdits exé- » cuteurs, pour beau-frère Gilles que Dieu pardoint, et services tels » qu'ils adviseront ; et des services ja faits audit moustier, voulons que » les abbés et couvent d'icelluy soient satisfez raisonnablement. »

« Pierres, par la grâce de Dieu, duc de Bretaigne, comte de Montfort et de Richemont à tous ceulx quy cestes presentes lettres verront ou

(1) « Item qu'il a poyé à Dom Jehan de La Boexière par commandement et ordonnance » de madame de Tartas pour l'issue d'une frarie fondée en lonneur de Dieu et de » monsieur saint Michiel, en la paroyesse de Tregon, pour l'an 1449. et pour la despence » des chappelains qui luy firent un service pour monsieur Gilles, cui Dieu pardoint qui » estoit d'icelle frarie, par 7 jours, oultre le service que les frères et seurs de ladicte frarie » luy avoint fait, par monnoie 36 s., et pour les écuczons des armes de mondit sieur » pour faire celuy service 15 s., ainsi qu'est contenu ou commandement de madicte » dame en dabte le 1er jours de juign 1450. — Item qu'il a poyé à Dom Jehan Labbé » pour avoir dit et célébré plusieurs messes que monsieur Gilles et sa compaigne devoint » ès trespassez des frères et seurs de la frarie fondée en lonneur et révérence de nostre » Seigneur et de monsieur saint Michiel, en l'église de Trégon, preis le Guellido, qui » sont decepdés dempuix le 24e jour d'octobre 1448, jusques au 18e jour de juillet 1450, » sellon qu'il appert par une relacion signé de la main dudit Dom Jehan Labbé et de » Thebaud des Boays, à sa requeste dabtée du 28e jour d'octobre 1450. 7 liv » (Compte de Jehan de La Veyrière, reçeveur de Montafilant). — Dans un compte de 1455 nous voyons (D. Mor. II, 1687) : « Pour un service que le duc a fait dire pour feu M. Gilles, » 50 l. A un prestre qui a dit plusieurs messes pour feu M. Gilles. A l'abbé de Prières pour » estre venu faire un service pour feu M. Gilles. »

oront salut : Pour ce que, après le trespas de nostre tres chier et tres amé frère Gilles dont Dieu ait l'âme, il fust par noz bien amez religieux et humbles orateurs les abbés et couvent du monastère de N.-D. de Bocquien honorablement inhumé et ensepulturé en l'église et près le grant autier dud. Moutier; et dempuys iceluy temps ont lesd. abbés et religieux ainsy que suimes à plain informez dit et célebré cotidienement tant pour l'âme de notred. frère que de nous, nos prédécesseurs et antecesseurs une messe de Requiem a notes o diacre et sous diacre, et amprès celle messe ung respons de mort, abbé et couvent assemblés sur la sépulture et enfeu de notred. frère; et après Vespres ainsy le font semblablement; et oultre dient et font dire par chacun moys au jour de samedy ung anniversaire en commémoration pour mémoire du jour dud. trespas qui fust iceluy jour de samedy, et pour l'ame d'iceluy. Pour lesquelles choses, prières et oraisons continuer, et affin que nous nos progeniteurs, antecesseurs et successeurs y soyons participans, et pour le bien et augmentation dud. monastère qui a esté dotté et fondé par nos prédécesseurs les ducs et princes de Bretaigne que Dieu absolve; et affin que yceux religieux soient plus curieux et obligez auxd. services et bienfaitz continez et que ce serve à memouaire perpetuelle. Nous dempuis le déceiz de notred. frère avons toujours eu fervent désir intention et singulière dévotion de fere doctation et fondacion pour vous et notred. frère et nos antecesseurs et successeurs aud. monastère de N.-D. de Bocquien, et perséverant en cette volumpté en attendant leur faire assiepte et dotation certaine par lieux que par nous et notre conseil sera ainsi, avons voullu et ordonné et par ces presentes voullons et ordonnons que lesd. abbé et couvent prennent et lévent par chacun an sur les deniers de nostre recepte ordinaire de Jugon la somme de cent livres mon., à savoir une moitié au jour et feste de Mgr sainct Marc auquel jour nostred. frère décebda et l'autre moitié à la Sainct-Michel. Pourquoy mandons, etc.... Donné en nostre ville de Vannes le darrain jour de may l'an mil IIIIcc cinquante et ung. Signé PIERRES. Par le duc de son commandement. O. DE COETLOGON. » (Arch. des Côtes du Nord fond de Boquen. Le même dépôt contient des lettres semblables des ducs Arthur et François II, en 1457 et 1458.)

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

GÉRARD D'AIRVAULT

NOUVELLE (1).

—

IV.

Aux armes ! aux armes !

En 1793, au moment où toute la Vendée venait de courir aux armes, Gérard d'Airvault et le général Stofflet traversaient, à la pointe du jour, la forêt de Vezins.

Tous deux, armés jusqu'aux dents, paraissaient pressés d'arriver au lieu vers lequel ils se dirigeaient. Quelques mots suffiront pour expliquer comment il se fait que Gérard se trouve en compagnie de Stofflet.

Après avoir été chassé par la Révolution du monastère de Saint-Sauveur, Gérard s'était retiré à la gentilhommière d'Airvault. Là, il vivait dans un isolement complet, lorsque la Vendée, se soulevant en masse, vint réveiller son ancienne ardeur belliqueuse. Son titre d'abbé commendataire n'étant pas un obstacle à ce qu'il prit les armes, il courut avec enthousiasme combattre dans les rangs de ce peuple héroïque qui, écrivant sur son drapeau : *Dieu et le Roi*, n'avait pas hésité à entreprendre une lutte de géants.

Stofflet, cet homme du peuple à l'âme si énergique, estimait beaucoup les conseils de Gérard ; de plus, comme l'abbé de Saint-Sauveur avait une grande facilité à s'exprimer en public, il était souvent chargé par le général de haranguer les paysans ; ce qu'il faisait toujours avec un grand succès.

(1) Voir la *Revue*, T. VIII. p. 179-191.

Nous allons mettre le lecteur à même d'apprécier, tout à l'heure, l'éloquence de Gérard.

Depuis quelque temps, Stofflet et son compagnon marchaient en silence dans la forêt, lorsque, tout à coup, une sentinelle cachée au milieu des broussailles cria :

— Qui vive?

— Vendéens ! répondirent à la fois Stofflet et Gérard, en portant la main sur un des pistolets qu'ils avaient à la ceinture.

— C'est notre général et M. d'Airvault, dirent plusieurs voix, et aussitôt vingt à trente Vendéens qui se tenaient cachés, environnèrent Stofflet et Gérard.

— Tous nos gars sont-ils réunis? demanda Stofflet.

— Oui, général, ils attendent sur la lisière de la forêt, près de la croix que vous avez désignée.

— Allons promptement les rejoindre !

Tout le monde se mit en marche, et peu de temps après Stofflet annonçait à son armée le dessein qu'il avait formé d'attaquer l'ennemi qui s'avançait de ce côté.

Avant de donner le signal du départ, Stofflet pria Gérard de parler à ses soldats.

Alors l'abbé commendataire de Saint-Sauveur, redevenu capitaine, monta sur le piédestal de la croix, et de ce lieu élevé, dominant la foule :

— « Vendéens, dit-il, nous avons tous pris les armes pour défendre la cause sacrée de la religion et de la royauté. Prions donc le Dieu des armées de bénir les efforts que nous allons tenter, au prix de notre sang, pour relever les autels profanés et le trône de notre roi ! »

A ces mots, toute l'armée tomba à genoux, priant avec ferveur le Seigneur de lui être favorable.

— « Nos ennemis sauvages, reprit Gérard d'une voix forte, sont, vous ne le savez que trop, sans pitié pour nous. On outrage vos femmes et vos filles avant de les livrer à un supplice qui leur parait doux en comparaison des hideux traitements qu'on leur fait endurer. Les enfants et les vieillards ne trouvent pas grâce devant ces atroces

bourreaux ! Nos demeures, avec tout ce que nous possédons, deviennent la proie des flammes !.... Tenez ! voyez dans le lointain la lueur de cet incendie qui dévore un village ; les Bleus avancent de ce côté en laissant derrière eux des ruines et du sang ! Vendéens ! les laisserons-nous étendre plus loin leurs ravages ? non, marchons contre ces monstres altérés de carnage ; en avant ! en avant ! la victoire est à nous !....

— En avant ! s'écrièrent les Vendéens au comble de l'exaltation ; et tous marchèrent à la suite de Stofflet et de Gérard, qui les faisaient mettre en ordre.

Un combat terrible ne tarda pas à s'engager. Les Vendéens, assez mal armés, se battaient avec une ardeur incroyable. Les Bleus, avec leur artillerie, leur faisaient beaucoup de mal. Gérard, voyant cela, réunit un petit nombre de braves, et, à leur tête, il enleva la batterie ennemie. Les canons furent aussitôt retournés contre les Bleus, qui, éprouvant des pertes considérables de tous les côtés, furent obligés de battre en retraite, en laissant le champ de bataille jonché de morts.

Tout le monde fut d'avis que, par cette action d'éclat, Gérard avait le plus contribué au gain de la bataille.

Quelques jours après, les Vendéens ayant remporté une grande victoire à Châtillon, célébrèrent le soir dans la ville leur triomphe, en buvant immodérément.

Les paysans s'étant enivrés, négligèrent, malgré les recommandations de leurs chefs, de prendre les plus simples précautions qu'exige la prudence en pareil cas.

On voyait les sentinelles, placées à l'entrée de la ville, déposer leurs armes pour s'en aller boire avec leurs amis.

Lorsque les chefs engageaient les Vendéens à retourner à leur poste, ceux-ci répondaient qu'il n'y avait rien à craindre d'un ennemi qui avait été aussi bien battu.

Au milieu de la nuit, qui était fort obscure, Gérard d'Airvault, qui avait combattu en héros pendant tout le jour, venait d'entrer dans une maison où il prenait quelque nourriture, lorsque tout à coup le cri : Aux armes ! se fit entendre.

Au même instant la fusillade commença dans les rues que les Bleus venaient d'envahir.

Favorisée par l'obscurité et par l'incroyable négligence des Vendéens, l'armée républicaine était entrée sans obstacle et sans bruit dans Châtillon, où, pour se venger de sa défaite, elle massacrait tout, sans distinction d'âge ni de sexe.

En entendant crier aux armes, Gérard monta à cheval, et il allait sortir de la cour de la maison où il était, lorsque quatre dragons lui barrèrent le passage.

Gérard saisit aussitôt ses pistolets.

— Tirez donc sur ce chef de brigands, dit un dragon qui venait d'apercevoir le geste de Gérard.

— Nos armes sont déchargées, tuons-le avec nos sabres, répondit un autre cavalier républicain.

Ces mots n'étaient pas achevés, que deux des dragons tombaient de cheval mortellement frappés par les pistolets de Gérard.

— Ce brigand-là n'est pas commode, dirent les deux autres en attaquant le chef vendéen avec fureur.

Gérard, pour tenir tête avec avantage à ses deux ennemis, accula son cheval dans un coin de la cour. Là, il se battait depuis quelques minutes avec un courage et une adresse admirables, lorsque la lame de son sabre se brisa près de la garde.

— Nous le tenons! s'écrièrent les deux dragons, dont l'un était grièvement blessé.

— Pas encore! répondit Gérard, et, s'élevant sur la selle de son cheval, il sauta par dessus un mur de clôture près duquel il était.

Gérard tomba dans un champ, dont le sol lui parut très-inégal; se mettant à courir sans savoir où il allait, tant l'obscurité était grande, il entendit un des dragons qui venait de sauter après lui, s'écrier en tombant :

— Maudit brigand, tu ne m'échapperas pas!

En ce moment, Gérard, qui venait de gravir un monticule de terre fraîchement remuée, roula au fond d'une fosse, au milieu d'ossements humains qui produisirent, en s'entrechoquant, un bruit sinistre. Gérard était, sans s'en douter, dans le cimetière de la ville, et la fosse dans laquelle il venait de se jeter avait été creusée la veille par les Vendéens qui voulaient y enterrer leurs morts.

La même aventure arriva au dragon qui suivait de près, le sabre à la main. Seulement, il fut moins heureux que son ennemi, car en tombant il se cassa un bras.

— Rends-toi ! dit Gérard, en saisissant le soldat républicain à la gorge.

— Maugrebleu ! répondit le dragon tout étourdi, je pourrai toujours dire, pour me consoler, que je ne me suis rendu qu'au plus brave des Vendéens !....

Gérard se montra ennemi généreux, il prêta même son secours au soldat républicain qui n'aurait pu, sans lui, sortir de la fosse. Il se contenta de prendre son sabre, pour remplacer celui qu'il avait brisé.

Il serait trop long de suivre Gérard dans les divers combats auxquels il assista, et de raconter tout ce qu'il y fit de glorieux. Nous citerons un fait entre mille autres, pour donner une idée de son généreux caractère. A la bataille de Cholet, après avoir lutté jusqu'à la fin avec un acharnement désespéré, il se retirait, poursuivi de très-près par l'ennemi, lorsqu'un Vendéen tomba à ses côtés, blessé à la jambe. Ce brave soldat va être massacré : Gérard, touché de compassion, descend de cheval, aide le blessé à monter à sa place, puis, allant à pied, il sauve, au péril de sa vie, un homme qu'il connaissait à peine. Il était renommé dans l'armée vendéenne par sa bravoure et par sa charité.

Gérard ressemblait à ces vaillants chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui, après avoir combattu les infidèles avec un courage au-dessus de tout éloge, soignaient humblement les blessés et les malades lorsqu'ils ne se battaient pas.

Au Mans, il fut un des derniers qui combattirent pour rendre la retraite moins désastreuse. Il put se sauver et rejoindre le gros de l'armée.

V.

> La mort est le plus grand des biens, ajouta-t-elle ; on doit la désirer. Si la vie est une punition, on doit en souhaiter la fin ; si c'est une épreuve, on doit la demander courte.
>
> BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. *Paul et Virginie.*

Après la défaite des Vendéens, au Mans, le 12 décembre 1794, les glorieux débris de l'armée royaliste marchèrent vers Laval, où ils arrivèrent, traînant à leur suite une foule démoralisée de vieillards, de blessés, de femmes et d'enfants. Accablée par la fatigue, les privations et les maladies, l'armée tournait ses regards attristés vers la Vendée. Les généraux, voyant ces dispositions, tinrent conseil. Henri de Larochejaquelein, Stofflet, Gérard d'Airvault et les autres chefs, furent d'avis qu'il fallait partir à l'instant et repasser la Loire. Afin de tromper l'ennemi, et pour n'être point inquiété par lui, il fut résolu qu'on marcherait jour et nuit, sans s'arrêter, jusqu'à Ancenis.

Lorsque les tambours donnèrent dans les rues de Laval le signal du départ, on vit une multitude en désordre se masser en colonne par une pluie glaciale qui ne cessa de tomber pendant les deux jours que dura cette retraite précipitée. Sur la route, on entendait les cris déchirants des malheureux qui étaient trop faibles pour suivre cette marche forcée. Tout le monde avait la conviction que rester en arrière, c'était attendre la mort.

Des mères pleuraient en pressant sur leur sein un enfant qui se mourait, faute de nourriture. D'autres tombaient expirants sur le chemin. Des femmes du monde, des jeunes filles de bonne maison, couvertes de vêtements déchirés, marchaient dans la boue avec des chaussures en si mauvais état, que leurs pieds laissaient des traces sanglantes à chaque pas.

Alors, malgré cet instinct de la conservation qui rend l'homme souvent bien insensible aux souffrances des autres, il se produisit de sublimes dévouements.

Les prêtres surtout se distinguèrent par une héroïque charité. On en vit qui portèrent des blessés sur leurs épaules, d'autres qui donnèrent des secours et des consolations aux malades avec une sollicitude tout évangélique.

L'armée vendéenne approchait de la ville de Pouancé, lorsqu'une femme, vêtue avec une robe de soie en haillons, tomba évanouie sur la route. Les Vendéens qui marchaient à côté d'elle cherchèrent d'abord à la rappeler à la vie ; mais ayant fait de vains efforts pour y parvenir, ils continuèrent leur chemin, après avoir eu la précaution de la coucher le long d'une haie, pour qu'elle ne fût pas foulée aux pieds.

Bientôt un chariot, surchargé de blessés et de malades, vint à passer. Le conducteur, homme de quarante ans, paraissait en proie à un accès de fièvre. Il jeta les yeux sur la pauvre femme abandonnée, et la voyant s'agiter un peu, le visage caché sous un lambeau de voile :

— Messieurs, dit-il, prenons cette femme avec nous ?

— Non, répondirent les autres, le chariot est déjà beaucoup trop chargé.

— Messieurs, un peu de pitié pour cette inconnue, j'irai à pied, s'il le faut.

— Vous n'en avez pas la force, allons, faites avancer le cheval ; tenez, entendez-vous des coups de fusil, c'est l'arrière-garde qui se bat.

— Eh bien ! Messieurs, partez ; je m'en voudrais beaucoup si je passais sans porter secours à cette malheureuse. En disant cela, le Vendéen descendit.

— Au revoir ! dirent les blessés, et le chariot se mit de nouveau en mouvement.

Alors, le charitable conducteur s'approcha de l'inconnue qui reprenait ses sens. Il lui soulevait la tête et cherchait à l'appuyer contre le tronc d'un arbre, afin de la mettre dans une position plus commode, lorsqu'il l'entendit murmurer d'une voix éteinte :

— Gérard, Dieu m'accorde donc la faveur de te voir encore une fois avant de mourir....

— Ciel ! Chlotilde ! dit Gérard en faisant un mouvement de surprise.

— Oui, Chlotilde, qui t'a fait bien du mal, mon pauvre Gérard, mais qui ne fut pourtant pas aussi coupable que tu le crois.

— Madame, laissons le passé dans l'oubli : on souffre toujours en rouvrant d'anciennes blessures.

— Gérard, je t'en supplie, daigne me prêter un peu d'attention. La mort plane sur ma tête, je n'ai plus la force de marcher, et pourtant, je ne veux pas emporter ta haine et ton mépris dans la tombe !

Chlotilde, en achevant ces mots, se mit sur son séant.

— Je n'ai plus de haine ni de mépris dans le cœur, dit Gérard.

— Que s'y trouve-t-il donc ?

— De l'indifférence.

— Moi, Gérard, je t'aime toujours !

Gérard secoua la tête en signe d'incrédulité.

— Tu ne me crois pas, et, pourtant, ce que je te dis est la vérité. On ne ment pas quand on est sur le point de paraître devant Dieu !

— Vous souffrez donc beaucoup ? dit Gérard, avec plus de douceur dans la voix.

— Je souffre surtout en pensant que je ne puis te convaincre ; mais il faut que tu m'écoutes, c'est la seule grâce que je te demande....

— Parlez, dit Gérard en s'asseyant près de Chlotilde.

— Puisque tu consens à m'entendre, reprit Chlotilde, je retrouverai assez de force pour te raconter quelle a été la cause de notre malheur. Le jour que tu vins me faire tes adieux, le comte de Pressigny était caché dans le taillis à quelques pas de nous. Il entendit notre conversation, et aussitôt, sans en rien dire à personne, il forma le fatal projet qu'il exécuta plus tard. Nous fûmes habiter Paris quelque temps après ton départ ; là, M. de Cerisay me fit la cour très-assidument. Mon père paraissait le recevoir avec grand plaisir, mais sans jamais me dire qu'il me le ferait épouser. Un jour, mon père me donna à lire un article de journal, où il était question d'un jeune officier de marine qui venait d'être nommé capitaine de frégate en récompense de son admirable conduite dans un combat contre les Anglais. Ce jeune officier

de marine se nommait Gérard d'Airvault. Ma joie fut extrême en apprenant cette nouvelle. Hélas! ce bonheur devait être de courte durée. Quelques jours après, dans un autre journal, on racontait que le même marin venait d'épouser la fille d'un riche colon de la Martinique; au premier moment, je ne voulus pas ajouter foi à ce récit, qui me parut absurde et mensonger. Mais ensuite, ayant entendu plusieurs personnes dans le monde parler de cet événement comme d'une chose certaine, je m'indignai contre toi, que je croyais coupable. L'idée que tu m'avais fait l'humiliant affront de me délaisser pour en épouser une autre, me rendit furieuse. J'arrachai de mon doigt l'anneau que tu m'avais donné, et, après l'avoir foulé aux pieds, je le jetai dans le feu....

— Moi, j'ai conservé votre croix, interrompit Gérard, et bien des fois, en la considérant, j'ai médité sur la fragilité des choses humaines....

— Oh! je possède aussi ton anneau, continua Chlotilde, car un instant après l'avoir jeté dans le feu, je l'en arrachai.... Mais je reviens à mon récit.

— Mon père profita de ce moment de dépit pour me dire que M. de Cerisay me demandait de nouveau en mariage. Je fus indécise d'abord, puis ensuite j'eus la faiblesse de consentir à tout ce que voulut mon père. Deux mois après, je te revis dans un moment terrible, tu venais de frapper mon mari d'un coup mortel. Mon père m'avoua alors qu'ayant surpris nos secrets près du grand chêne, il avait répandu le faux bruit de ton mariage pour faire réussir le projet qu'il avait formé depuis longtemps de m'unir à M. de Cerisay. Te dire tout ce que j'ai enduré de chagrins depuis, serait trop long; d'ailleurs, tu ne me croirais pas. Je fus longtemps sans savoir ce que tu étais devenu. On me disait que tu avais cherché un refuge dans un couvent, mais personne ne pouvait me désigner au juste le nom de ce monastère. Un soir, je fus me promener au couvent de Saint-Sauveur. La cloche appelait à la prière, qui devait être suivie d'un salut. Je savais qu'il y avait dans la chapelle une partie réservée au public. J'entrai et fus m'agenouiller au pied d'un pilier. En voyant l'ombre se répandre sous les arceaux gothiques, en entendant les chants graves des moines et les sons

majestueux de l'orgue, mon âme fut saisie d'un sentiment religieux qui l'éleva vers le ciel. Tout à coup, je tressaillis en entendant chanter le *Salve regina* par une voix qui m'était bien connue, puisque c'était la tienne. Elle vibrait sous les voûtes sonores, avec des accents plaintifs qui me firent fondre en larmes. Je revins bien des fois ensuite avec l'espérance d'entendre encore ta voix, mais ce fut toujours inutilement. Ayant appris que tu venais d'être nommé abbé commendataire du monastère de Saint-Sauveur, et que tu devais te rendre processionnellement dans un bourg voisin, je me plaçai sur ton passage. Ce jour-là tu portais tous les insignes de ta haute dignité. Tu avais l'anneau au doigt, la mître en tête et la crosse à la main. Depuis, je ne t'ai plus revu. Je fus habiter Paris avec mon père. La Révolution arriva. Le comte de Pressigny fut une de ses premières victimes. Après la mort de mon père, je vins me réfugier au Mans, chez une vieille parente; je demeurais chez elle lorsque la ville a été prise par les Bleus. Pour échapper au massacre, j'ai suivi l'armée vendéenne, et accablée par la fatigue et le besoin, j'ai marché jusqu'à ce lieu, où la force m'a tout à fait abandonnée.... Maintenant, Gérard, par pitié, fais-moi entendre un mot de pardon.

— Chlotilde, je te pardonne!... dit Gérard d'une voix émue.

— Sauvez-vous!.... voilà les Bleus! s'écrièrent quelques cavaliers vendéens en passant au galop.

Au même instant plusieurs coups de fusil se firent entendre à peu de distance.

— Gérard, dit avec exaltation Chlotilde, en se levant, viens!.... fuyons!.... ton pardon m'a donné de la force!....

Comme elle achevait ces mots, une balle la frappa dans la poitrine. Gérard la voyant pencher la tête en arrière, passa son bras autour de sa taille, et la soutenant, il disait :

— Chlotilde! Chlotilde! reviens à la vie!... je t'aime!...

— Pour qui vivrais-je maintenant? murmura Chlotilde d'une voix mourante; Gérard, je ne peux plus être à toi.... Songe à tes vœux, qui te lient au Seigneur pour toujours!.... Oh! il vaut mieux que je meure avec la douce consolation que ton affection m'est rendue, que de vivre pour souffrir, séparée de toi.... Bientôt nous nous reverrons au ciel!....

— Oui, bientôt !.... répondit Gérard, et deux larmes tombèrent de ses yeux. Chlotilde, ayant fait un effort pour parler, sans pouvoir rien articuler, s'affaissa sur elle-même. Gérard chercha à la ranimer, il la saisit dans ses bras en poussant des sanglots.... Dans ce moment le général Stofflet vint à passer, Gérard l'appela à son secours.

Le général descendit de cheval, s'approcha de la marquise de Cerisay qu'il examina attentivement, puis la couchant le long de la haie, il dit d'un ton brusque, en entraînant Gérard :

— Allons, M. d'Airvault, ne vous arrêtez pas plus longtemps près du cadavre de cette femme. L'ennemi est à vingt pas de nous ; j'ai occupé les Bleus tant que j'ai pu, mais à la fin mes plus braves soldats ayant perdu la vie, je suis resté seul. Tenez, voilà un cheval dont le maître vient d'être tué, prenez-le et partez vite.

L'esprit tout bouleversé, Gérard refusait de faire ce que lui conseillait l'intrépide Stofflet ; il voulait voir encore s'il ne restait pas un souffle de vie chez cette femme qu'il avait tant aimée. Le général parvint, avec beaucoup de peine, à le faire monter sur le cheval abandonné. Tous deux marchèrent quelque temps ensemble, puis ils se séparèrent.

Gérard cheminait seul sur la route d'Ancenis, lorsqu'à une lieue de Pouancé, des Bleus, qui s'étaient embusqués à l'entrée des bois de Cornillé, sur le bord de l'étang des Rochettes, firent feu sur lui.

Gérard ne fut pas atteint par les balles, mais son cheval, qui allait assez vite, tomba rudement à terre, comme s'il eût été foudroyé.

Gérard ayant été lancé la tête contre un arbre, à quelques pas en avant, fit une chute si violente, qu'il expira sur le coup d'une lésion au cerveau.

Le lendemain, en passant par les bois de Cornillé (1), des bûcherons trouvèrent le cadavre de Gérard d'Airvault, sur lequel ils ne remarquèrent aucune blessure apparente. En le dépouillant ils trouvèrent son anneau d'abbé dans une de ses poches, et sur sa poitrine, une croix d'or, la croix de Chlotilde. Ces deux objets firent croire à ces bonnes gens que l'homme qu'ils enterraient était un évêque. Ce bruit

(1) Les bois de Cornillé et l'étang des Rochettes appartiennent à M. le marquis de Preaulx.

se répandit dans le pays et s'y accrédita. Les restes mortels de l'abbé de Saint-Sauveur furent recouverts d'une modeste tombe de gazon au lieu même où il était mort. Les villageois d'alentour ne tardèrent pas à venir prier sur cette tombe qu'ils ornaient de fleurs et de petites croix. Bientôt la renommée publia qu'il s'y faisait des miracles, ce qui augmenta de beaucoup le nombre des pèlerins. Chaque année, quelque paysan relevait avec soin l'humble tertre pour qu'il ne disparût pas de la surface du sol.

Enfin, il a une douzaine d'années, M. le marquis d'Aligre a eu la généreuse idée de faire élever une croix de pierre sur cette tombe vénérée. M. d'Aligre a fait sculpter à Paris, par M. Varin, habile statuaire, une croix d'un très-bon goût, sur laquelle l'artiste a représenté, entre autres sujets, l'anneau, la croix, la crosse et la mitre d'un abbé. On y voit aussi une ancre qui rappelle le premier état de Gérard. Quatre grosses fleurs de lis en relief font un très-bon effet à la réunion des bras de la croix. Au centre est la date de 1794. D'un côté, sur le pied, on lit cette inscription :

HOMMAGE A L'HOMME COURAGEUX

MORT POUR SON DIEU ET POUR SON ROI !!

Et plus bas :

ÉRIGÉ PAR M. LE Mis ÉTIENNE D'ALIGRE.

A côté de la croix, M. d'Aligre a fait placer un tronc, dont le produit est réservé aux pauvres de la commune. Chaque jour, grand nombre de pèlerins viennent prier sur cette tombe; ce qui le prouve, c'est l'étonnante quantité de gros sous que l'on trouve en ouvrant le tronc.

Nous qui venons d'écrire ce récit, en notre qualité de compatriote de Gérard d'Airvault, nous remercions bien sincèrement M. le marquis d'Aligre d'avoir érigé un pieux monument sur la tombe d'un Vendéen.

CHARLES THENAISIE.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.

ANNE DE BRETAGNE

ET

JEAN MAROT[1].

La province n'abdique sa personnalité au profit de Paris qu'à son corps défendant; nous aimons à la voir lutter d'efforts contre sa formidable rivale, Paris n'a rien à y perdre et la province tout à y gagner. C'est à ce titre que nous vous présentons un livre d'art, un vrai chef-d'œuvre, qui sort des presses de M. Louis Perrin de Lyon. M. Perrin a sans doute voulu prouver qu'il se reliait à cette filiation d'imprimeurs illustres nommés Estienne, Jean de Tournes, Étienne Dolet, etc., ses maîtres et en même temps ses compatriotes. M. Perrin a réussi.

Il a pu du reste exercer son habileté sur un livre qui en valait la peine, sur une précieuse trouvaille due à la sagacité de M. Georges Guiffrey, un poème inédit de Jean Marot qui certes méritait tout le luxe qu'on a consacré à sa publication. Il est édité sur papier vélin vergé, l'ancre des Aldes est estampillée sur le titre, et, chose étrange, ce signe révéré des bibliophiles tient tout ce qu'il promet; le texte du poème est en entier typographié avec les italiques des Manuces; gravure du Cabinet des Estampes, culs-de-lampe, têtes de chapitres, tout y est, il ne lui manque absolument pour être du temps qu'une reliure commandée par le trésorier Grollier, ce riche amateur du

(1) *Poème inédit de* JEHAN MAROT, *publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale par G. Guiffrey*, à Paris, chez veuve Jules Renouard, 1860.

XVIe siècle qui employa plus de vingt mille écus à l'embellissement de ses livres.

Mais pour faire tant d'honneur à ce poème, Jean Marot est donc un bien grand personnage? Sans doute. Si nous interrogeons l'histoire, elle nous répondra simplement : Ce fut le père de Clément, et cette qualité suffit pour le rendre célèbre. Il le sera donc deux fois, car après avoir lu le livre inédit publié par M. G. Guiffrey on ne peut s'empêcher de reconnaitre que Jean Marot est un poète qui doit avoir à ce titre sa petite part de gloire. Et même pourquoi pas une grande? Au risque de donner un démenti à l'axiome *nascuntur poetæ*, je me persuade facilement qu'en *gaie science* Jean fut le maître, l'initiateur de son fils. Clément n'a-t-il pas dû bien souvent s'endormir sur les genoux de son vieux père au refrain monotone des rimes croisées dans le style de l'époque ? Le *nenny,* mot rendu plus tard si célèbre par Clément, se retrouve fréquemment chez Jean (1) dont plusieurs vers sont exactement reproduits par son fils (2). Nous ne voulons pas dire que Clément ne dut rien à lui-même, nous tenons seulement à faire remarquer que la poésie de Jean, sans que l'enfant s'en rendit compte, germa dans ce jeune cerveau. Comme la terre n'était pas ingrate, le grain de blé rendit au centuple, mais on ne peut nier qu'entre les œuvres du père et celles du fils il y ait un grand air de famille.

C'est fort bien, dira-t-on, nous sommes enchantés de savoir que Clément Marot avait un père poète, mais ses vers valent-ils la peine d'être lus, même dans un exemplaire sur vélin? Cette question, sous peine d'ingratitude, un Breton ne peut pas la faire, car dans la langue naïve et simple du XVIe siècle Jean Marot a chanté cette Anne de Bretagne dont le nom est en quelque sorte déjà enveloppé des ombres de la légende. Le culte des souvenirs aime à s'aider de l'érudition afin de rajeunir le passé en lui restituant sa véritable physionomie : M. G. Guiffrey ne se sera pas en vain adressé à la Bretagne. La découverte et la publication du manuscrit de Jean Marot placé sous le

(1) Voyez vers 285, 615, où le mot *nenny* est caractérisé à la manière de Clément Marot.

(2) Notamment les vers 874, 814 et suivants.

patronage de notre dernière Duchesse seront accueillis avec faveur par les classes éclairées. Quant aux classes populaires, elles n'achèteront peut-être pas le livre de M. G. Guiffrey, mais par la tradition orale, mieux que d'autres par l'histoire, elles ont su reconnaître à leur souveraine son incontestable prestige. L'histoire dessèche, la tradition poétise. Certes, il est peu de figures royales plus pures que celle de notre Duchesse; et cependant qui n'échangerait volontiers la reine Anne et son existence passagère contre le type idéalisé et chevaleresque que la nation bretonne a créé, cycle magique où Anne personnifie des siècles de résistances glorieuses contre l'étranger.

Pas une bataille qui n'ait été livrée sous son règne, pas une ruine qui ne soit un témoignage de sa splendeur, pas une ville qu'elle n'ait délivrée des Anglais; et c'est tout un peuple qui est complice de ce pieux mensonge et qui met toute sa complaisance à entourer le front de sa dernière maîtresse d'une auréole d'immortalité, auréole qu'il compose avec art des rayons épars sur une longue lignée de rois. Peut-on n'en être pas touché? Aussi ce n'est jamais sans un profond sentiment de respect que le touriste au pied de quelque tour ruinée prête l'oreille aux récits des hauts faits qu'une pauvre vieille bien convaincue attribue à la reine Anne, son éternelle héroïne; et loin de sourire, l'on écoute avec attendrissement l'histoire des malheurs d'Arthur qui, transposé de quelques centaines d'années, devient le fils persécuté de la *bonne Duchesse.*

Dépouillée de ce que lui prête l'imagination reconnaissante de ses anciens sujets, la part d'Anne de Bretagne est encore assez belle. La fermeté toute virile dont elle fit preuve au milieu des revers qui suivirent la mort de son père fut à la hauteur de ses malheurs. Impuissante contre les armées du roi de France, elle sut, malgré sa jeunesse, écouter plutôt la raison que son cœur, et la fiancée de Maximilien d'Autriche en donnant sa main à Charles VIII étouffa les discordes civiles et rendit la paix à son peuple.

Devenue veuve, après avoir payé son tribut de larmes à la mémoire de son mari (1) dont elle n'avait pas d'enfants, elle retourna en *sa*

(1) « Ce fust, dit d'Argentré, chose impossible à dire combien ceste bonne princesse » print de déplaisir de la mort du Roy, car elle se vestit de noir, combien que les Reynes

chère Bretaigne; mais la politique ne devait pas la laisser dans sa solitude. La province de Bretagne était un trop beau fleuron à la couronne de France pour que Louis XII laissât s'échapper une si belle occasion de s'agrandir. Il n'avait accepté pour femme Jeanne de France, fille de Louis XI, qu'à contre-cœur. Le divorce fut prononcé. Anne agréa la recherche du Roi; elle n'avait encore que vingt-deux ans.

C'est à la nouvelle épouse de Louis XII que s'attacha Jehan Marot en qualité de valet de chambre, position plus élevée qu'on ne le suppose généralement et que du reste Clément Marot ne devait pas tarder à illustrer à son tour auprès de François premier. Le goût qu'Anne témoignait pour les lettres (1) lui avait déjà fait appeler à sa cour Jean Lemaire, Melchinot et Nanquier que l'abbé Irail (2) qualifie pompeusement de coryphées de leur siècle. La critique moderne est plus modeste, elle les relègue au second plan, sans oublier toutefois les services qu'ils rendirent à la langue française. Jean Marot, comme François Villon, *ne sçavoit aucunes lettres ne grecques ne latines* (3), chose bien rare alors chez tous ceux qui se piquaient de littérature. Grâce à l'absence des réminiscences classiques, le développement du génie national s'effectuait d'une manière vraiment spontanée et à ce titre on ne peut contester à Jean Marot le mérite d'avoir contribué à conserver au français quelque originalité.

La reine Anne était heureuse *comme une reine*. Louis XII lui témoignait la plus vive affection et avait voulu donner une preuve publique de sa déference en venant l'épouser en personne à Nantes (4).

» portent le deuil en blanc, et fust deux jours sans rien prendre ny manger, ny dormir » une seule heure, ne respondant aultre chose à ceulx qui parloient à elle, sinon qu'elle » avoit résolu de prendre le chemin de son mary. »

(1) « Elle aimait l'étude des langues, les possédait fort bien et se plaisait à répondre aux ambassadeurs étrangers dans leur idiome national. L'histoire a en outre conservé cette singulière particularité qu'elle écrivait à Louis XII, pendant la désastreuse campagne du Milanais, des lettres *en vers latins*. » (Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*.)

(2) *Histoire de la Réunion de la Bretagne à la France.*

(3) *Poème inédit de Jehan Marot*, page 8.

(4) Charles VIII avait obligé Anne de Bretagne à se rendre près de lui à Langeai en Touraine pour qu'elle y contractât mariage.

Loin de faire comme Charles VIII qui avait écarté le gouvernement de Bretagne des attributions de la reine, son nouveau mari lui abandonnait complétement la gestion des affaires de sa chère province. Souvent elle venait la visiter, elle réunissait les États, rendait les ordonnances, arrêtait les règlements d'administration publique, battait monnaie (1) et s'intitulait *vraye Duchesse de Bretaigne*. Sa cour était non-seulement la plus brillante et la plus lettrée de l'Europe, mais elle ne le cédait à aucune autre sous le rapport de la piété et des bonnes mœurs, au point que des souverains s'adressaient à l'épouse de Louis XII pour la prier de leur choisir une compagne parmi les demoiselles de sa suite (2). Enfin elle avait pour filles deux ravissantes princesses dont l'une (3), Claude de France, devait un jour apporter à son tour la Bretagne en dot à François premier.

Une seule chose manquait à son bonheur; elle n'avait pu donner ni à Charles VIII ni à Louis XII « un héritier qui eût fait asseoir les » descendants de la maison de Bretagne au trône des rois de France. » A plusieurs reprises, cet espoir fut sur le point de se réaliser, mais presque à leur naissance tous les fils de la Reine mouraient, comme marqués d'un sceau fatal.

En 1511, Anne était grosse encore une fois. Cette affaire de famille atteignit la proportion d'un événement européen. On vit les ambassadeurs tenir leurs souverains au courant de tous les symptômes qui pouvaient faire augurer du sexe de l'enfant. L'empirisme se donnait carrière.

Hélas! pour la sixième fois, le dénouement fut une grande douleur.

(1) Chacun sait qu'un des principaux attributs de la souveraineté au moyen âge était le droit de battre monnaie. Anne de Bretagne avait constamment usé de ce droit, même sous Charles VIII. Il existe d'elle des écus d'or dont l'empreinte la représente sur un trône, avec la légende circulaire : ANNA. D. G FRAN. REGIA. ET. BRITONUM. DVCSSA, que les numismates restituent ainsi : ANNA DEI GRATIA FRANCORUM REGINA ET BRITONUM DUCISSA. Anne, reine de France et duchesse de Bretagne, 1493. C'est à la duchesse Anne que l'on attribue l'introduction du millésime dans les monnaies.

(2) Ladislas Jagellon, roi de Bohême, Ferdinand V, roi d'Aragon.

(3) Elles avaient toutes deux reçu l'éducation la plus brillante, mais Renée de France dépassait de beaucoup sa sœur, au point « d'étonner les érudits, car dit Brantôme, elle » discouroit si haultement et gravement de l'astrologie et de la connoissance des astres » que la reyne mère (Anne de Bretagne) disoit que le plus grand philosophe du monde » n'en scauroit mieux parler. » Renée de France, fiancée d'abord à Charles-Quint, épousa Hercule d'Este, duc de Ferrare.

La reine mit encore au monde un enfant mort. Le désespoir s'empara de la pauvre mère, ses jours furent dans le plus grand danger, la France était plongée dans l'anxiété, dans le désespoir. « La reine » passa deux jours à l'agonie, mais enfin se manifestèrent les symp- » tômes précurseurs de la convalescence. Jehan Marot entendit crier » au miracle, et crut au miracle avec cette foule pleine de foi. Si donc, » dans ses vers, il rapporte la guérison de la reine à la toute-puis- » sance divine, s'il met en mouvement pour lui venir en aide les puis- » sances célestes, ce n'est pas seulement pour agrandir le cadre de » son œuvre, mais pour y jeter un peu de ce merveilleux sans lequel » il n'est point de poésie : sous les formes de la fiction, il est l'inter- » prète du sentiment de tous (1). »

Jean Marot a voulu, comme il le dit lui-même (2) dans sa dédicace à Anne de Bretagne, décrire « *les lamentations de l'*ÉGLISE, *les regretz* » *de la* NOBLESSE, *les pleurs et complaintes du* POPULAIRE *avec* » *l'affection des prians, la palleur des craignans, le cri des gémis-* » *sans, les impétueux sanglots des soupirans.* »

Malgré les difficultés de l'entreprise, *il met la voille au vent*, et bientôt, conformément à son plan, nous le voyons donner un corps à des abstractions : la Noblesse, l'Église et le Peuple, *Labeur*, comme il l'appelle éloquemment, prennent une personnalité et viennent s'enquérir des nouvelles de *la brave Reine*.

La Noblesse évoque le souvenir des bienfaits qu'elle doit à sa munificence.

C'est des gentilz la ressource et fiance,
La soustenance aux poures damoiselles ;
C'est d'orphenins la mère et la substance
Support des clers, des veufves l'asseurance
Et l'espérance aux vierges et pucelles;
C'est l'ardant feu rendant les estincelles
De charité et de vertus l'enseigne,
L'honneur de France et gloire de Bretaigne.

Le Clergé sent à son tour tout ce qu'il perdrait, les nombreux dons,

(1) Introduction de M. G. Guiffrey, page 32.
(2) *Id.*, page 59.

les importantes fondations qu'elle avait semés dans tout le royaume, sans oublier Notre-Dame du Folgoët pour laquelle elle avait une dévotion particulière et où elle alla plusieurs fois en pèlerinage. Conservez, s'écrie l'*Église*,

..... celle-là qui représente au monde
Charité saincte et chasteté très-munde;
Celle qui onc ne brisa la franchise
De nostre espouse et mère saincte Église,
Mais, au contraire, à son bien tant acreu
Qu'il n'est vivant qui sans le veoir l'eust creu.

Mais le plus touchant dans ses larmes est le personnage de *Labeur* :

Jadis je fus mené pirs qu'à oultrance,
Comme homme en trance,
Par la meschance
De dure guerre, abuz et mengerie;
Mais puys le temps qu'elle a régné en France
Suys sans souffrance.

Et ce dernier cri de douleur :

Grand Dieu ! si la reine succombe,

que deviendrai-je,

Moi, povret, mes enfans et ma femme?

Serai-je donc en proie à la *mengerie* des hommes de finance, et à la rapacité de *ces pillards d'Anglais?*

C'est que le règne d'Anne de Bretagne avait ramené la paix où l'on ne connaissait que la guerre, la misère avait fait place à l'abondance, le pauvre était plus heureux qu'il ne l'avait été depuis plusieurs siècles, et le désespoir de *Labeur* ne doit point être attribué à l'imagination de Jean Marot, le *rimeur officiel;* Jean Marot n'était que l'écho de *Labeur,* quand il disait :

O fière mort cruelle,
Si tu la prends, occis-nous avec elle.

Anne fut rendue aux vœux, aux prières de son peuple, mais ce fut, hélas! pour peu de temps.

Le chagrin la rongeait, les médecins avaient déclaré qu'elle ne pouvait plus être mère; deux ans à peine après la cruelle agonie dont Jean Marot fut le témoin, elle tomba malade au château de Blois, au milieu de la colonie de Bretons qu'elle avait amenée de son duché; de sa fenêtre, elle pouvait apercevoir *la Perche-aux-Bretons*, nom donné à la terrasse où se tenaient les gentilshommes de sa garde (1); son dernier regard fut donc encore un témoignage de sa prédilection pour sa première patrie. Elle mourut à trente-sept ans dans toute sa beauté (2).

En qualité de reine de France, elle ne pouvait soustraire son corps à la sépulture royale de Saint-Denis, mais elle pouvait disposer de son cœur. Par testament, elle le légua à sa fidèle Bretagne. Le cœur de la *brave Duchesse* fut déposé à Nantes, chez les Carmes, dans un caveau destiné aux ducs de Bretagne.

L'abbé Irail nous apprend que ce cœur était renfermé dans une boite d'or, surmontée d'une couronne royale; il ne nous dit pas de qui sont les vers qui furent gravés sur le couvercle, mais il est à présumer qu'ils sont dûs à la plume de Jean Marot. Un œil peu exercé y reconnait facilement la même manière. En outre, Jean Marot prenait le titre de *poète de la magnanime reine Anne de Bretagne*, et il eût sans doute regardé comme une usurpation de ses fonctions toute poésie funèbre d'un étranger gravée sur le cœur de sa chère maîtresse.

Voici ces vers que notre ami G. Guiffrey eût très-certainement restitués à leur auteur s'il les eût connus. Ce sera pour la prochaine édition.

(1) « Qui, dit Brantôme, ne failloient jamais quand elle sortoit de sa chambre, fût pour » aller à la messe, ou s'aller promener, de l'attendre sur cette petite terrasse de Blois » qu'on appelle encore *la Perche-aux-Bretons*, elle-même l'ayant ainsi nommée. — » Quand elle les y voyoit: Voilà mes Bretons, disait-elle, sur la perche, qui m'attendent. »

(2) Voici ce que Brantôme en savait: « Elle étoit belle et agréable, ainsi que j'ay ouï dire » aux anciens qui l'ont veue; et son portraict, que j'ay veu au vif, ressembloit au visage » de la belle damoiselle de Châteauneuf, qui a esté à la cour (de Henri III), tant renommée » en beauté. »

En ce petit vaisseau de fin or pur et munde
Repose un plus grand cœur que oncques dame eut au monde.
Anne fut le nom d'elle, en France deux fois reyne,
Duchesse des Bretons, royale et souveraine.
Ce cœur fut si très-hault, que de la terre aux cieux
Sa vertu libéralle accroissoit mieux et mieux,
Mais Dieu en a repris sa portion meilleure
Et ceste part terrestre en grand deuil nous demeure.

Notre courte et imparfaite étude sur Jean Marot et Anne de Bretagne est achevée, mais nous n'avons pas encore assez dit combien nous devons à M. G. Guiffrey pour avoir mis au jour ce manuscrit perdu dans la poussière de la Bibliothèque impériale. Depuis quelques années l'on avait été à même d'apprécier toute la valeur de M. G. Guiffrey par des travaux publiés par lui, soit dans la *Revue de la Propriété littéraire*, soit dans le *Moniteur*, mais nous ne le savions pas philologue consommé : les nombreux lecteurs qu'aura son livre ne s'en plaindront pas. Si attrayant que soit le poème de Marot, nous avouons que, pour notre part, fréquemment l'intérêt des curieux éclaircissements historiques et étymologiques de M. G. Guiffrey l'a emporté sur le texte qu'il analysait. Que l'ombre de Jehan Marot nous pardonne.

CH. DE MONTIGNY.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.

NOTICE

SUR

Mgr GABRIEL BRUTÉ

PREMIER ÉVÊQUE DE VINCENNES (ÉTATS-UNIS).

Il y aurait une série d'articles fort intéressants à écrire sous le titre : « *Les Bretons devenus célèbres à l'étranger.* » Notre pays ne se laisse pas prendre, comme l'Irlande, aux avantages de l'émigration, qui ne sont souvent, pour les moins habiles et les moins vigoureux, que des promesses décevantes. Dieu merci ! la famine périodique et une législation tyrannique ne viennent pas contraindre nos paysans à s'expatrier, comme y sont condamnés, sous peine de la vie, les pauvres fermiers de la verte Érin. Mais si l'amour du sol retient les masses en Bretagne et les rend indifférentes à l'appât lointain de la fortune, une élite de notre population a su, de tout temps, franchir les mers pour conquérir des âmes à Jésus-Christ. Parmi ces courageux missionnaires, il en est qui parviennent à l'Épiscopat et qui acquièrent, dans le pays de leur adoption, une notoriété considérable. On les oublie en Bretagne, et les biographies de notre province ne contiennent pas même leurs noms; mais leur histoire n'en est pas moins instructive et édifiante pour leurs anciens compatriotes, et nous nous proposons un jour de la leur raconter.

En attendant, nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs une

première notice sur un missionnaire de Bretagne, écrite par un de ses confrères dans l'Épiscopat, Mgr James Roosevelt Bailey, évêque de Newark (États-Unis). — Lors de la mort de Mgr Bruté, en 1839, son vénérable successeur, Mgr de la Hailandière (un autre évêque breton) confia à l'évêque de New-York les volumineux papiers laissés par son saint prédécesseur. Mgr Bailey était alors secrétaire à l'évêché de New-York, et en cette qualité il se plut à compulser les manuscrits du digne évêque de Vincennes. Dans le nombre, il en découvrit un particulièrement précieux, la relation des persécutions du clergé à Rennes pendant la Terreur, écrite en anglais par Mgr Bruté trente ans après les événements dont ce dernier avait été témoin. Mgr Bailey résolut aussitôt de publier ces mémoires et de les faire précéder d'une biographie de l'auteur. Mais la surabondance de papiers laissés par Mgr Bruté a rendu fort difficile la composition de cette biographie. D'innombrables cahiers, intitulés *Analecta*, contiennent l'analyse de tous les ouvrages lus par l'évêque de Vincennes; on y trouve en outre des manuscrits ou des cadres de sermons, des appréciations sur les hommes et les choses, des problèmes de hautes mathématiques, ou des prières et des aspirations vers Dieu. Puis, intercalées entre ces écrits sur des sujets si variés, se découvrent tout à coup des notes d'un intérêt personnel, des souvenir de jeunesse, une vue de Rennes, ou le portrait en croquis d'un ancien professeur. On se perd, au milieu de cette exubérance de richesses. Il faudrait la vie d'un homme pour compulser ce qu'un homme infatigable au travail a employé sa vie à écrire, et nous comprenons fort bien que Mgr Bailey, promu à l'Épiscopat de Newark, n'ait pas eu le temps de trier complètement ce qui méritait d'être conservé pour composer une autobiographie de Mgr Bruté. Mgr Bailey s'excuse dans sa préface de n'avoir pu tracer qu'une esquisse trop hérissée de notes, et il la termine en ces termes :

« Je déplore que cette esquisse ne soit pas plus digne du saint » homme qui en est le sujet. Ceux qui l'ont connu seront particuliè- » rement désappointés, je le crains, par ma pauvre *silhouette* de » Mgr Bruté. Mais s'il en est ainsi, ils peuvent se répartir le blâme » entre eux, car l'un des amis survivants de l'évêque de Vincennes » aurait dû, depuis longtemps, écrire une biographie de celui dont ils

» parlent si souvent comme d'un modèle de toutes les vertus ecclé-
» siastiques, et dont la mémoire pour la piété et la science est si jus-
» tement en bénédiction parmi eux. »

En 1853, lorsque nous habitions New-York, Mgr Hughes, archevêque de cette ville voulut bien nous confier les papiers de Mgr Bruté, afin de voir si nous aurions nous-même le courage de les classer. Mais nous reculâmes devant la grandeur de l'entreprise, et nous en remîmes bien volontiers la tâche au digne secrétaire de l'archevêché (1). A cette époque nous eûmes le bonheur d'assister à la consécration épiscopale de Mgr Bailey célébrée par Mgr Bedini, archevêque de Thèbes, le premier nonce apostolique qui ait visité les États-Unis. Deux autres évêques furent consacrés dans la même cérémonie, et l'un d'eux était notre ami d'enfance, Mgr Louis de Goësbriand, avec lequel nous avions souvent chassé dans les landes de la Basse-Bretagne. Son jeune frère vient d'être glorieusement blessé au front à la bataille de Castelfidardo ; mais la balle piémontaise n'a pu briser ce crâne d'un chrétien breton. Ainsi la même famille fournit à la fois un apôtre et un martyr de la religion, soit en Amérique, soit en Italie.

Mgr Bailey est un ministre protestant converti, et il appartient à l'une des plus anciennes et des plus honorables familles d'Amérique, dans laquelle le catholicisme a fait de nombreuses et brillantes conquêtes depuis cinquante ans. La fondatrice des sœurs de charité des États-Unis, la sainte madame Seton, était la sœur de son père. Les trois filles de la fondatrice se sont faites religieuses comme leur mère, et une cousine, fille d'un évêque protestant, femme du Dr Yves, évêque protestant de la Caroline du Nord, a embrassé la vraie foi à Rome aussi bien que son mari. — Mgr Bailey a la bonté de nous envoyer les feuilles de son livre à mesure qu'elles sont imprimées aux États-Unis, en sorte que nous pouvons donner ce premier article de notre traduction à la *Revue de Bretagne et de Vendée* avant que l'ouvrage paraisse en Amérique (2).

C. DE LAROCHE-HÉRON.

---

(1) L'évêché de New-York créé en 1808 est devenu archevêché en 1850.

(2) Les quelques notes que nous avons ajoutées à celles de Mgr Bailey, avec beaucoup de sobriété, sont signées T. (Traducteur).

Le sujet de cette notice naquit à Rennes, capitale de l'ancienne province de Bretagne, dans la nuit du 20 mars 1779, et il fut baptisé de bonne heure, le lendemain matin, à l'église paroissiale de Saint-Germain (1). Son père, Simon-Guillaume-Gabriel Bruté de Remur, qui appartenait à une ancienne et très-respectable famille, était né à Paris, en 1729, et était, à l'époque du mariage de son fils, surintendant des domaines du roi en Bretagne (2). Sa mère, Jeanne-Renée Le Saulnier de Vauhelle, née à Saint-Brieuc en 1736, était, à l'époque de son mariage avec M. Bruté, veuve de M. François Vatar, imprimeur du Roi et du Parlement à Rennes (3). Ils habitaient dans le palais du Parlement, où sa famille, du côté maternel, avait occupé des appartements dans une des ailes depuis 1660 (4). La position occupée par son

(1) Extrait du registre concernant l'État civil des citoyens de la ci-devant paroisse de Saint Germain de Rennes pour l'année 1779 : — Simon Guillaume-Gabriel, fils de Simon-Guillaume Gabriel Bruté de Remur, et de Renée-Jeanne Le Saulnier de Vauhelle, né et baptisé le même jour vingt mars mil sept cent soixante-dix-neuf. Parrain François-Pierre-René Vatar de Jouanner; marraine Victoire-Françoise Bruté de Remur, etc. Le Valler, curé.

Soussigné à Rennes le quatorze thermidor an sept de la République française une et indivisible. Dubreil.

(2) Son père se maria deux fois : 1° à Marie-Jeanne Le Chat, à Paris, le 28 février 1756. Il eut d'elle sept enfants; 2° à Mme veuve Vatar à Rennes en 1778. Et de ce mariage il eut deux enfants : le sujet de cette notice et son frère Augustin né en 1789. « La mère de ma » mère, Claudienne-Aliénor Robert, mourut en 1791 âgée de 81 ans. Mon grand oncle, son » frère Pierre Robert, prieur d'Étables, de l'ordre des Prémontrés, mourut le 7 fé- » vrier 1795, à l'hôpital de Guingamp, prisonnier pour la foi. » (Note M. S.) Le premier mariage de M. Bruté fut célébré à la paroisse Saint-Eustache de Paris par l'abbé Bruté, son oncle, docteur en théologie et curé de la paroisse de Saint-Benoit.

(3) « Ma mère m'a souvent dit que les Vatar étaient d'origine anglaise, et qu'ils avaient » suivi la profession d'imprimeurs depuis l'invention de l'imprimerie au XIVe siècle. Les » livres qu'imprimait M. Vatar étaient principalement des ouvrages de jurisprudence, » la collection des coutumes et des ordonnances de la province, les *Principes du Droit* » de Du Parc Poullainge. Il y avait pour 130,000 fr. de ces livres en magasin lorsque » l'Assemblée Constituante abolit toutes les lois et coutumes locales, ce qui enleva toute » valeur à ce capital de livres. Ma mère avait eu par reversion le privilége de son premier » mari, comme imprimeur du roi et du Parlement. » (Note M. S.) — Comme exemple de la manière dont la même profession se perpétue de père en fils dans l'ancien monde, je remarquerai que l'*Histoire de Rennes* en ma possession (par de Villeneuve et Mallet. — Rennes, 1845) est imprimée par J.-M. Vatar.

(4) L'incendie de 1719, à l'époque déjà rendue si désastreuse par le système de Law, détruisit à Rennes 850 maisons, le cinquième de la ville, et l'événement fut assez consi-

père, comme surintendant des finances de la province, avec la perspective d'obtenir le premier brevet vacant de fermier-général des revenus à Paris qui lui avait été promis, semblait lui ouvrir le plus brillant avenir selon le monde : « Vous étiez né pour vivre dans » l'opulence (1), me disait souvent ma bonne mère. Mes plus anciens » souvenirs se rattachent aux fêtes données par mon père, soit dans » sa maison de ville, soit dans sa maison de campagne de Fricot, fau- » bourg Saint-Helier, aux députés, aux officiers et aux gentilshommes, » lors de la réunion des États de la province. Je me rappelle avoir vu » jusqu'à cinq de nos évêques à sa table à la fois. Nous autres enfants » nous étions placés à une petite table, où notre orgueil et notre » amour des bonnes choses étaient également mortifiées. — Dieu en » a ordonné autrement, continue Mgr Bruté, en faisant allusion aux » paroles de sa mère. Mon père mourut (27 février 1786) quelques » jours après une opération très-douloureuse rendue nécessaire par » une chute de cheval ; et au lieu d'une succession opulente, il laissa » ses affaires dans le plus grand désordre. Votre père n'a jamais pu se » décider à se défier de personne, me disait souvent ma mère. Il croyait » que son prochain était aussi bon et aussi honnête que lui-même ; et » l'état de ses comptes, à l'époque de sa mort, l'a bien prouvé. Non- » seulement toutes ses affaires étaient en confusion, mais il avait laissé » ses débiteurs accumuler leurs dettes envers lui pour plus d'un » million de francs. Les amis de la famille, les plus éminents avocats » de Rennes, conseillèrent à ma mère de renoncer à la succession ; mais » elle, fort justement, elle considéra un nom honorable comme plus » précieux que la fortune, et afin de nous conserver ce nom sans

dérable pour être mentionné dans l'Abrégé de l'histoire de France d'Anquetil. En rebâtissant cette partie de la ville, on réserva une belle place dont l'une des faces est formée du palais du Parlement.

Cet incendie, qui éclata dans la nuit du 22 au 23 décembre 1719, fut causé par un menuisier ivre. Il se prolongea cinq jours et cinq nuits avec une grande activité. Quoique presque toutes les maisons, à cette époque, fussent construites en bois, il n'y avait, paraît-il, qu'une pompe, et encore elle était vieille et dérangée. En 1722, on fit venir de Hollande deux nouvelles *machines*. (Histoire de Rennes, 1845.)

(1) « Opulence pour le coup, mais quel danger pour le salut de ses enfants ! » — Cette observation a été écrite par Mgr Bruté à la marge du papier où se trouvent consignés ces souvenirs de son enfance.

» tache, elle résolut de procéder elle-même à la liquidation des affaires » de mon père, en y sacrifiant au besoin ses propres biens (1). Elle » se mit à la tâche, et avec l'aide de deux comptables, MM. Jourdain » et Henaut, pour lesquels elle m'a souvent recommandé de conserver » des sentiments de vive gratitude, elle travailla nuit et jour jusqu'à » ce qu'elle eût mis en ordre les comptes de mon père. Grâce à sa » diligence et à son administration, les pertes furent beaucoup moins » fortes qu'elles ne l'auraient été autrement, et toutes les dettes furent » payées. »

Non-seulement d'après ce qui précède, mais encore d'après la conduite de Mme Bruté pendant la Révolution, ses lettres à son fils, et la manière dont celui-ci parle toujours d'elle dans ses souvenirs, il est évident que cette dame était d'une intelligence remarquable et d'une grande force de caractère (2). Le tout était régularisé et dirigé par une fervente et tendre piété. L'on ne peut douter que le caractère religieux de Mgr Bruté, qui lui faisait prendre la Foi pour guide de toutes ses pensées, de toutes ses paroles et de toutes ses actions, lui fut inculqué, avec la grâce de Dieu, par les instructions et les exemples de son excellente mère.

Le jeune Bruté fut heureux aussi, dans ces premières années où le caractère se forme, d'avoir pour guide le meilleur des prêtres, l'abbé Carron, si connu par ses travaux en Angleterre et par les admirables livres de piété qu'il a écrits (3) : « Mon premier confesseur, dit-il dans *Quelques*

(1) Je trouve un autre exemple de cette préférence donnée à un nom sans tache sur la fortune dans les admirables Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein : « J'avais » été destinée dès l'enfance à épouser le marquis de Lescure. Son père en mourant » en 1784 lui laissa 800,000 francs de dettes. Quoique les avocats lui conseillassent de » renoncer à la succession, il eut la délicatesse de répondre du tout, aussi bien que la » comtesse de Lescure sa grand'mère. »

Ces exemples qui ne nous paraissent qu'honorables en France, semblent admirables en Amérique, où le protestantisme a déplorablement affaibli dans les masses les notions de moralité. T.

« (2) Ma mère, dit-il dans un de ses papiers, était une femme d'une forte tête, comprenant » bien le monde, et ayant une grande expérience en matières d'affaires. Toujours fidèle à la » religion, elle cacha les prêtres et les assista de mille manières pendant la Révolution. Le » respect de toutes les classes de la population fut une grande protection pour elle et pour » sa famille dans les plus mauvais jours de cette époque. »

(3) Guy-Toussaint-Julien Carron, né à Rennes en 1760, s'étant distingué par son zèle et particulièrement par sa charité envers les pauvres, il fut emprisonné en 1792 pour avoir refusé

» *Souvenirs avant ma première communion*, fut M. Carron, vicaire
» de la paroisse de Saint-Germain; il était alors un très-jeune prêtre,
» mais déjà si remarquable par sa vie exemplaire et sa fervente piété,
» qu'il était appelé l'*abbé Thérèse*, par allusion à sainte Thérèse.
» C'était peu après la mort de mon père, et j'avais alors environ
» huit ans. Je me rappelle fort bien que la première fois que j'allai à
» confesse, dans la chapelle de la sainte Vierge, il sortit en même
» temps que moi du confessionnal et me donna un petit livre intitulé
» *La Mort d'Abel*. Je vois d'ici ses traits, tels qu'il m'apparurent en ce
» moment, avec leur expression de bienveillance et de piété. Je fus
» son pénitent plusieurs années, jusqu'en 1791, la dernière année du
» libre exercice de la religion en France, et ce fut en cette année que
» j'eus le bonheur de faire ma première communion. J'allais régu-
» lièrement à confesse; mais jusqu'à cette époque, grâce à Dieu, à
» mon excellente mère et à d'excellents maîtres, j'avais peu de choses
» à confesser. Quoique j'eusse déjà fréquenté les écoles depuis quatre
» ou cinq ans, j'étais absolument ignorant de tout ce qui peut blesser
» l'innocence, et mon plus gros péché, lorsque je fis ma confession
» générale pour ma première communion, fut d'avoir pris une pomme
» dans le panier d'une revendeuse de fruits (1). Pendant ces années
» j'appris le catéchisme à l'école, et à certaines époques j'allais au

de prêter le serment constitutionnel. Exilé la même année, il fonda plusieurs églises et écoles en Angleterre. Rentré en France en 1814, il mourut en 1821. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages de piété. Mgr Poynder prêcha son oraison funèbre au service qui fut célébré à Londres pour l'abbé Carron. Le célèbre Lamennais qui, dans ses meilleurs jours, avait vécu avec lui et le révérait comme un saint, avait réuni les matériaux pour une biographie de l'abbé Carron; mais il ne l'a jamais écrite. Le baron d'Eckstein s'exprime en ces termes dans un article sur Lamennais, que nous trouvons dans le *Rambler* de mai 1859 : « Comme contraste avec Lamennais, je mentionnerai un prêtre au cœur d'or uni à une vraie connaissance des hommes, l'abbé Carron, le seul prêtre auquel Lamennais rendit toujours justice, et dont la mort fut une perte irréparable pour ce dernier. L'abbé Carron était le *génie de la bonté*. » — Dans une lettre écrite à Mgr Flaget, à la date du 9 juin 1821, Mgr Bruté parle de la mort de l'abbé Carron à Paris, « mon premier père spirituel, — si souvent appelé le saint Vincent de » Paul de notre siècle. »

(1) Je n'ai pas besoin de dire que ces souvenirs ont été écrits sans que Mgr Bruté se doutât qu'ils fussent jamais lus, excepté peut-être par ses plus intimes amis. J'ai pris sur-moi cependant de les publier, parce qu'ils offrent une intéressante peinture des premières années du bon évêque, et aussi parce qu'ils montrent l'état de l'éducation et de la religion en France immédiatement avant la Révolution.

» catéchisme de la paroisse, où je récitais des morceaux de l'Écriture » sainte que j'avais appris par cœur. Je me souviens qu'un jour, ayant » récité l'histoire du sacrifice d'Abraham, je reçus en récompense une » assez grande gravure de l'*Annonciation*, collée sur un carton, avec » une bordure de papier d'or tout autour. Elle demeura suspendue » au-dessus de mon lit pendant de longues années, et mon esprit se » représente encore très-vivement les rapprochements que je faisais » entre la sainte Vierge et le bon abbé Carron, dans la manière dont » je comprenais en enfant la piété et la sainteté de la vie. Mon pre- » mier livre de messe fit aussi sur moi une grande impression. C'était » un paroissien relié en maroquin vert, doré sur tranches, qui me fut » donné le jour même de l'enterrement de mon père, le 28 février » 1766. J'en avais longtemps désiré un, et je présume qu'il y avait » un peu de vanité mêlée à la dévotion, dans la manière dont je sui- » vais les offices dans mon beau livre, au collége et à la paroisse. J'ai » gardé ce paroissien plus de vingt ans ensuite, avec sa couverture » déchirée et quelques feuilles détachées, mais je l'ai malheureuse- » ment perdu dans l'un de mes nombreux voyages. Comme je l'ai dit, » je fis ma première communion en 1791. Nous étions environ deux » cents, tant de la première que de la seconde communion, car c'était » l'excellente coutume, en ce temps là, de faire la seconde commu- » nion avec la même préparation que la première, et après une » retraite spirituelle de quelques jours. Je vous remercie, ô mon Dieu, » pour l'état d'innocence et de piété dans lequel j'ai accompli cet acte » si important de ma vie! »

Le lieu où il fit sa retraite pour la première communion paraît avoir été assez étrange. D'après une allusion dans une de ses notes je pense que c'était la salle de l'ossuaire du cimetière voisin de l'église.

Mgr Bruté en parle comme d'une « salle longue et étroite, remplie » de bancs, avec les têtes et les ossements des générations qui nous » avaient précédés, empilés dans une galerie au-dessus de nos têtes, » comme c'est la coutume dans nos cimetières, de manière que » nous pouvions les voir à travers le grillage qui les protégeait. Cette » vue nous rendit sérieux et très-recueillis, surtout le premier jour » de la retraite. Je ne me rappelle rien de particulier sur les instruc-

» tions qui nous furent adressées, sinon qu'elles étaient comme de » coutume sur le péché, la mort, le jugement, l'Eucharistie, le bon- » heur de servir Dieu, etc., et qu'elles firent sur nous toute l'im- » pression désirable. Entre les divers exercices je me promenais au » milieu des tombes avec quelques camarades ; et là nous cherchions » à nous animer l'un l'autre à la piété, parlant avec respect des bons » prêtres qui conduisaient la retraite. Nous aimions surtout M. Carron » et M. Desbouillons, — ce dernier un saint de piété, d'austérité, de » zèle et de charité envers les pauvres. Il prêchait à ravir; mais il » était laid, petit et ridicule, si bien qu'un jour nous éclatâmes de » rire à une comparaison bizarre qu'il nous fit et au geste étrange dont » il l'accompagna (1). Oh! combien nous fûmes chagrins de notre » conduite! Aussi après l'instruction nous allâmes le trouver et lui » demander pardon, ce qu'il nous accorda de tout cœur. Il est mort » depuis longtemps et je ne doute pas qu'il est un saint au ciel. — Je » me souviens de mes fréquentes séances près du confessionnal de » M. Carron, dans notre grande église gothique de Saint-Germain; sur » l'autel, la petite statue de la Vierge avec son manteau bleu et » blanc ; — et le dernier soir, lorsque je reçus l'absolution, mes efforts » pour faire un bon acte de contrition, et mon ardent désir de faire » une bonne communion, d'obtenir une bonne mort et de gagner le » ciel. Après j'allai dire le *Miserere* à genoux sur une grande pierre » tombale, près du maître-autel où je devais recevoir Notre Seigneur » le lendemain matin. Les événements du jour suivant, il serait » impossible de les oublier. Le lever de grand matin, la prière pour » l'âme de mon cher père, décédé ; — la bénédiction demandée à » genoux à ma mère ; — le recueillement où je me plaisais à me main- » tenir en vue de l'acte important que j'allais accomplir, — en dépit » des distractions que me donnait notre bon M. Leblanc, uniquement » préoccupé de ma toilette, de ma *frisure* et du grand cierge que je » devais porter. Je me souviens d'avoir chanté le cantique de Fénelon : « *Mon Bien-aimé ne paraît pas encore.* » — Le départ pour l'église —

(1) Mgr Bruté était naturellement fort gai, et saisissait volontiers le ridicule, comme l'attestent les nombreux croquis à la plume émaillant ses papiers. Quelques-uns de ces dessins feraient honneur à Hood ou à Cruikshank.

» voyant tous nos amis s'y diriger de tous les côtés ; — l'entrée à » l'église ; — tous assis en rangs très-rapprochés, mais avec beau- » coup d'ordre et de silence. — Tant de ferveur en chantant les can- » tiques ; — tant d'ardeur de désir dans le cœur à mesure qu'appro- » chait le moment de la communion : Mais auparavant l'acte de » consécration, que je récitai devant tous les garçons, avec Thérèse » Champion pour compagne, comme représentant les filles. Vingt ans » après, dans un de mes voyages en France, je l'ai revue, toujours » fidèle dans sa persévérance et pieusement attachée à Notre Seigneur. » Il me paraît étrange aujourd'hui que je n'aie plus aucun souvenir » des paroles mêmes de l'acte de consécration. Je suis sûr que j'y » étais tout foi et ardent désir d'union intime avec Dieu ; et quant aux » actions de grâces qui suivirent, je me rappelle la sincérité et la » ferveur de ma prière ; puis le retour à la maison en compagnie du » pauvre Lamiral, l'enfant dont ma mère s'était chargée et qu'elle » continua à assister jusqu'à ce qu'il fût au courant de son métier. » L'usage imposait alors aux jeunes communiants appartenant aux » familles aisées l'heureux devoir de choisir, parmi les enfants pauvres, » un *frère en communion*, dont on prenait soin et que l'on élevait » comme un membre de la famille. Mon cœur est plein lorsque je » pense à ce jour. — Merci ! merci ! ô mon Dieu ! »

Cet extrait montre comment Mgr Bruté chérissait les souvenirs des événements de son enfance. Ses papiers contiennent d'abondantes preuves de son affection pour les amis de sa jeunesse, pour sa ville natale et pour sa province. Quelquefois c'est un croquis d'une maison, ou d'une église de Rennes ou des faubourgs, avec quelques notes de tendre souvenir, ou les détails de quelque anecdote écrits au-dessous du dessin (1). Parfois il donne une description plus complète, rappe-

(1) Les notes suivantes sont écrites au-dessous de dessins des lieux qu'elles décrivent :

Saint-Cyr. — Un prieuré avant la Révolution, où j'allais souvent me promener avec ma bonne mère. — Transformé en dépôt militaire de 1792 à 1814. — Depuis lors un asile de repentir, dirigé par mère Eugénie. — J'y ai dit la messe quand j'étais en France.

Paimpont. — Les ruines de l'abbaye — les bois et les étangs — si calmes et si solitaires.

La Chapelle Bouexie. — La résidence de ma sœur. — Le château — la chapelle — les bois — les immenses masses de rochers — un mille au-delà de l'ancien château de la Harlaye, et de l'autre côté à droite, le château encore plus ancien de La Roche. — Les troupeaux brou-

lant les anciennes gloires religieuses de sa Bretagne bien-aimée, et ses propres souvenirs sur les habitants des lieux qu'il décrit. Il est regrettable que ces notes soient si laconiques, n'étant généralement que des indications ou des mots comme aides-mémoire, plutôt que des descriptions détaillées qui seraient aujourd'hui si intéressantes. D'après une de ces pages d'énigmes, comme on pourrait les appeler, il paraît qu'à l'époque de la mort de son père, en 1786, le jeune Gabriel était à la pension tenue par Mme Badier, dans la paroisse de Toussaint, l'une des plus grandes paroisses de Rennes. Il fait allusion à la rue étroite, en face de l'église, par laquelle il lui fallait passer lorsqu'il faisait sa promenade, avec les autres élèves, le mercredi de chaque semaine. Il donne un souvenir à l'église elle-même — à l'entrée — au maître-autel — à la statue du Père Éternel qui le surmonte (1) — à la chapelle de M. Rebulet — à la procession de la Fête-Dieu, etc. — Il ajoute : « J'écris ces souvenirs en 1821, le jour de la fête de Toussaint, » trente-quatre ans après. Tout est encore frais à ma mémoire et » présent à mon esprit. Je pourrais décrire chaque chose, les rues, » les enseignes sur les boutiques, les boutiques elles-mêmes, les » cloches, la vigile des fêtes, les glas pendant toute la soirée qui pré- » cède la Fête des morts. » Dans une note intitulée : *Lieux où j'ai étudié*, il cite comme la première école où il avait appris à lire, celle tenue par Mlle Rose, rue aux Foulons. Il fut mis ensuite à la pension de Mme Badier. Avec sa brillante imagination, sa mémoire tenace et ses excellentes dispositions, il dut être, dès le principe, un excellent écolier, et il paraît avoir gagné l'affection de ses professeurs aussi bien que celle de ses camarades. De 1688 à 1791 il suivit les cours du collége de Rennes, sous la direction spéciale de l'abbé Sorette, dont il raconte la

tant dans l'étroite vallée entre les deux châteaux — les petits bergers — et surtout les chapelles, les messes, les bons vieux prêtres—et les paysans, ces bonnes gens « qui m'accueillaient » si bien dans leurs fermes, avec tant de cordialité et de bonté, — tout est présent à mes » yeux, et je retrouve les jours et les sentiments de mon enfance, et les lieux que je ne » reverrai jamais — O ! Mon Dieu ! vous êtes mon seul bien, et la seule vie est celle qui est » éternelle. »

(1) Dans une note, il parle d'un maçon qui fit une chute en 1794 et se tua, en essayant de renverser la statue du Père Éternel. — L'église fut brûlée dans cette même année, 1794, avec quarante maisons ; les ruines furent démolies, et le terrain est resté vacant.

mort d'une manière si touchante dans les mémoires publiés à la suite de cette notice (1).

L'année où le jeune Gabriel fit sa première communion (1791) fut celle où l'Assemblée législative adopta les lois les plus sévères contre tous les ecclésiastiques qui refusèrent de prêter le serment à la Constitution civile du clergé ; et comme la grande majorité s'y refusa, l'exercice public de la religion catholique cessa depuis lors en France (2).

(1) Sur le dos d'un croquis représentant *M. Sorette se rendant en classe*, se trouve la note suivante : « Comme d'usage tous les établissements d'instruction qui suivent étaient gratuits sous le patronage de l'Évêque, du Parlement, du Maire et des Échevins de Rennes :

Le collége de Rennes.

M. Fajeole principal, s'est retiré.

M. Dubois, son successeur — mort — tous deux très-dignes prêtres.

M. Bourges de Blery, principal, mort comme un saint en 1805 ou 1806.

M. Sorette, prêtre, martyr.

M. Millaux, prêtre, supérieur du séminaire depuis 1810.

M. Rosays, simple laïque ou tonsuré.

M. Dufour, — —

M. de Chateaugiron, prêtre, mort à Londres, auteur de beaucoup de brochures. J'ai son portrait.

M. Germe. Rhétorique, — laïque. Depuis recteur de l'Académie.

M. Le Breton. Philosophie morale. Excellent prêtre, devenu curé de Chateaubourg, à son retour d'Angleterre.

M. Mayner. Physique. Excellent prêtre de grands talents. — Après lui M. Cabrye, mort, je crois, en Angleterre. C'était aussi un très-digne prêtre.

M. Damon, vice-principal, prêtre. — En Angleterre ; curé d'Erbrée depuis son retour ; modeste, saint et fort instruit.

M. Duchesne. Dessin. — M. Mériel. Escrime.

Ce collége, précédemment sous la direction des Jésuites, contenait alors de 1,500 à 2,000 élèves. Après leur expulsion leur nombre diminua beaucoup : cependant de mon temps il y avait encore de 5 à 600 élèves, et de plus une École de Droit et une École de Médecine.

Le Séminaire pour les Étudiants en théologie, et le petit Séminaire, dirigés par les PP. Eudistes Morin, Blanchard et Beucher avaient de 2 à 300 élèves. Le collége des nobles en avait cent sous la direction de ces prêtres excellents, MM. Leforestier, Perdriel, etc. Enfin il y avait une école pour les jeunes personnes de la noblesse, l'Enfant Jésus.

(2) Je trouve dans les papiers de Mgr Bruté la copie d'une lettre écrite par un témoin oculaire, copie prise à l'époque des événements.

Lettre de l'abbé de Pierre, témoin de ce qui s'est passé à Saint-Sulpice dimanche dernier à l'occasion de l'administration du serment constitutionnel.

« Paris, lundi 10 janvier 1791.

» Vous aviez raison, mon cher ami, de penser que la grande majorité des curés de Paris,

Le collége de Rennes fut licencié, et le jeune Bruté poursuivit ses études sous des maîtres particuliers. Dans la liste des *Lieux où j'ai étudié,* il a écrit : *Quatre ans sous M. Muriel.* Pendant cette époque de persécution (1791-96) il parait avoir résidé principalement chez sa mère à Rennes ; mais il allait aussi souvent à la Chapelle-Bouexie où demeurait sa demi-sœur, Mme Jansions. — Sur le dos d'une lettre de l'abbé Desprès, reçue par lui en 1796, je trouve cette note de Mgr Bruté : « Cette lettre est de l'abbé Desprès qui, avant la Révolution, était curé » de Reguiny dans le diocèse de Vannes, et qui alors était en prison » à Vannes. Il avait vécu fort longtemps caché à Rennes, dans la » maison de M. Trublet, et j'ai fait ma philosophie sous sa direction. »

et spécialement le curé de Saint-Sulpice, ne prêteraient pas le serment. Depuis la publication du décret les émissaires du club des Jacobins ont circonvenu tous les curés, cherchant à les persuader de le prêter. M. Bailly était particulièrement chargé de surveiller le curé de Saint-Sulpice, dont les Jacobins désiraient surtout l'adhésion, à cause de son mérite personnel, et de sa grande influence sur ses nombreux assistants et sur le clergé de Paris en général. Mais toute la philosophie et l'éloquence du maire ont échoué devant la foi et la piété du pasteur. Dimanche, jour fixé pour la prestation du serment, l'église de Saint-Sulpice était remplie de plus de dix mille personnes, les deux tiers paroissiens, et le reste gagistes du Palais-Royal. Le curé avait été prévenu par plus de vingt lettres que l'on en viendrait avec lui aux plus grandes extrémités, s'il ne prêtait pas le serment, pur et simple, avec tout son clergé. On l'informait aussi des déclarations sanguinaires qui avaient été faites contre lui et contre nous dans les clubs et dans les cafés de Paris. Néanmoins il prêcha un sermon sur la charité chrétienne devant le maître-autel, comme d'habitude, et avec cette force et cette éloquence que vous connaissez si bien. Aussitôt qu'il eut fini, un millier de voix s'élevèrent, lui demandant de prêter le serment, sous peine d'être arraché de la chaire et pendu à la lanterne, avec tous les prêtres de la paroisse. Toutes sortes d'imprécations, de menaces et un tumulte effroyable d'une part ; la contenance la plus calme, mais ferme et immuable de l'autre part. Déjà la cohorte du Palais-Royal se précipitait vers la chaire, et le curé, avec tout le clergé qui l'entourait, serait infailliblement devenu victime de son refus de prêter le serment, sans la prudence et le courage d'une compagnie de grenadiers de la garde nationale, qui avait été placée au pied de la chaire pour nous protéger en cas de nécessité. Les cinquante vicaires, les supérieurs des quatre communautés de Saint-Sulpice et tous les bons prêtres résidant dans la paroisse entouraient la chaire pendant le prône. Quant à moi, mon cher ami, j'étais à côté de notre bon curé, et à l'approche de la phalange, je le saisis dans mes bras, et je l'aurais porté de cette manière jusqu'à la grande sacristie, au milieu des bons soldats et du clergé. Mais à ce moment même, plusieurs autres compagnies de garde nationale entrèrent par les portes latérales et rétablirent l'ordre. Il était alors onze heures, et la grand'messe commença aussitôt. Après le *Pater* la municipalité entra et reçut le serment de MM. Bonnay et Hénoy, chantres salariés de l'église, et qui, vous le savez, ne font point partie de notre communauté. Pour mettre le comble à cette imposante cérémonie, un capucin et six

— Les *Mémoires* montreront quel grand intérêt prenait le jeune Bruté à ces saints confesseurs qui, à cette époque, souffraient et mouraient avec une constance si héroïque. Plus tard, lorsque les prêtres fidèles furent mis en prison, au lieu d'être immédiatement condamnés à l'échafaud, il saisit toutes les occasions de les visiter sous divers déguisements pour leur apporter la sainte communion. Il raconte qu'étant enfant, il pouvait entrer en conversation avec les gardiens, de manière à se faire bien voir d'eux, et d'y trouver des facilités pour visiter les prisonniers. Il leur transmettait des lettres cachées sous ses vêtements, et quelquefois même il leur portait le bon Dieu, sur son cœur, suivi d'un prêtre déguisé.

(*La suite à une prochaine livraison*).

---

autres individus en soutane, qui n'avaient pas prêté le serment, demandèrent et obtinrent la permission de le prêter en cette occasion. Le curé, les soixante vicaires, les supérieurs des quatre séminaires et les prêtres et chapelains des communautés situées sur la paroisse, renouvelèrent leur profession de foi, et jurèrent au pied des autels, de souffrir la faim, la persécution et la mort même, plutôt que de prêter le serment constitutionnel et de trahir ainsi Notre-Seigneur et sa sainte Église. Vous remarquerez ainsi, mon cher ami, que la communauté des prêtres et le clergé de Saint-Sulpice sont restés fidèles et la municipalité a bien été obligée de se contenter de son inutile démarche. La même cérémonie sera répétée dimanche prochain, à cause des huit jours de grâce que l'Assemblée nationale a accordés au clergé de Paris seul, et non sans dessein. Mais Saint-Sulpice les désappointera. Au moins nous n'avons rien à craindre pour dimanche prochain. M. Dansel, docteur en Sorbonne, que vous connaissez de réputation et qui avait écrit les *Raisons pour prêter le serment constitutionnel*, écrit qui avait provoqué tant de réjouissances dans le camp des démagogues, à cause de la science et de la vertu bien connues de l'auteur, M. Dansel s'est rétracté, et a écrit une lettre qui opère beaucoup de conversions même dans les clubs.

Confortare et esto robustus.

Votre ami à la vie et à la mort,

DE PIERRE DE BERNIS.

POÉSIE.

IL FAUT PLEURER.

A UN AMI.

La tristesse assombrit mon âme
Et je sens mon cœur soupirer;
Mon esprit a perdu sa flamme :
Il faut pleurer, il faut pleurer.

As-tú vu Naples gémissante,
Son roi trahi par ses soldats?
Vois-tu l'Europe insouciante,
Silencieuse et l'arme au bras?

Vois-tu d'une mer en furie
S'avancer le flot menaçant?
Vois-tu la Croix dans la Syrie
Chanceler devant le Croissant?

Vois-tu des mains profanatrices
Toucher à l'arche du Seigneur,
Et les phalanges protectrices
Tomber, là-bas, au champ d'honneur?

Puis, vois-tu Rome aux sept collines
Couverte d'un voile de deuil,

Et les méchants sur ses ruines
Déjà préparant un cercueil (1)?

Vois-tu surgir de dessous terre
Ces troupeaux de monstres hideux?
Sens-tu leur souffle délétère?
Connais-tu leurs complots affreux?

La tristesse assombrit mon âme
Et je sens mon cœur soupirer;
Mon esprit a perdu sa flamme :
Il faut pleurer, il faut pleurer.

Mon ami, que devient le monde
Si le Mal, triomphant du Bien,
Dresse ici-bas son trône immonde
Et brise son dernier lien?

Verrons-nous régner tous les crimes,
S'exhaler toutes les fureurs,
Et tant d'innocentes victimes
Périr et rester sans vengeurs?

Verrons-nous l'impie en délire
Détrôner le Pontife-Roi,
Satan établir son empire
Où Jésus-Christ dicta sa loi?

La tristesse assombrit mon âme,
Et je sens mon cœur soupirer.
Mon esprit a perdu sa flamme :
Il faut pleurer, il faut pleurer.

Oh! si l'homme était le seul maître,
C'en serait fait de l'univers;
Il croulerait bientôt, peut-être,
Sous les pieds de tant de pervers!

(1) Celui de la Papauté.

Mais je vois une main divine
Qui règle les événements,
Qui de la terrestre machine
Dirige tous les mouvements.

J'écoute des voix suppliantes
Qui chaque jour montent aux Cieux ;
J'entends des prières touchantes,
Je vois des pleurs dans tous les yeux.

Je vois sur la montagne sainte
Un Pontife étendant ses mains,
Le front serein, le cœur sans crainte,
Et bénissant tous les humains.

J'entrevois au sein de la gloire
Ces héros, ces nouveaux martyrs,
Dont la mort fut une victoire,
Et dont Dieu compte les soupirs.

J'aperçois Dieu qui se réveille
Et qui déjà commande aux flots;
Je vois son œil qui toujours veille
Et pénètre tous les complots.

L'homme a beau fuir dans ces lieux sombres
Que jamais rien ne révéla,
Dans le mystère, au sein des ombres,
L'œil du Seigneur est toujours là.

La tristesse assombrit mon âme,
Et je sens mon cœur soupirer;
Mon esprit a perdu sa flamme :
Il faut pleurer, il faut pleurer.

Ami, j'espère en la puissance
Du sublime Triomphateur

Qui fit crouler l'empire immense
De Satán, sous son pied vainqueur.

Je crois la divine promesse,
Car la chaire de vérité,
Dieu la fonda sur la faiblesse
Et lui promit l'éternité.

Je crois que le roc immobile,
Base du monument divin,
Bravera la rage inutile
Des nouveaux enfants de Caïn.

Quand la mer immense et rapide
Engloutit le monde en ses flots,
Seule la grande pyramide (1)
S'éleva dominant les eaux.

Ainsi, quand au sein de l'abîme,
Nous reverrions s'engloutir tout,
Seule, élevant son front sublime,
L'Église resterait debout !

L'abbé AUGUSTE PIRAUD.

---

(1) Il est dit, en effet, de la grande pyramide d'Égypte qu'elle fut élevée avant le déluge et que les eaux qui couvrirent la terre n'ébranlèrent pas ses fondements. Puis, quand les eaux baissèrent, seule, elle paraissait majestueusement assise sur sa base immobile dominant les ruines du monde détruit. N'est-ce pas l'image de l'Église ?

AUX ROIS.

—

Princes, rois, empereurs, entendez-vous ce cri
Que dans sa joie impure a poussé l'anarchie?

« Non : elle est loin encor! nous sommes à l'abri
» Des coups que le Dragon porte à la monarchie.
» Attendons.... et plus tard, forts des antiques droits,
» Nous ferons éclater la puissance des Rois.
» Il sera toujours temps d'arrêter l'incendie
» Dans sa course insensée encor plus que hardie. »

Il ne sera plus temps! il ne l'est déjà plus
D'arrêter le torrent, ô Rois, qui vous menace;
Trop tard vous tenterez des efforts superflus,
Et le monstre déjà s'asseoit à votre place!
On vous criait : — Au feu! — vous n'êtes pas venus!
L'incendie a marché qui doit brûler les trônes,
Briser vos sceptres d'or, dévorer vos couronnes....
Quand la torche et le fer sont partout triomphants,
Vous regardez le feu, comme font les enfants!
Puis, vous accuserez la céleste colère!

Dieu vous avertissait!... vous avez laissé faire!

ULRIC GUTTINGUER.

Août 1860.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS.

HISTOIRE D'ANCENIS & DE SES BARONS

PAR M. E. MAILLARD (1).

Tout récemment, M. de la Borderie, avec cette autorité qui lui appartient en matière historique, rendait compte ici même de l'œuvre pleine d'une si remarquable érudition, l'*Histoire de Guingamp*, de M. S. Ropartz (2). Nous voudrions, aujourd'hui, malgré notre incompétence, faire connaître aux lecteurs de cette *Revue* un travail de même nature, que les qualités les plus sérieuses recommandent à tous ceux qui s'intéressent aux études historiques faites avec conscience, loyauté et talent.

Ce n'est pas, on le sent bien, le produit fraîchement éclos d'une érudition de nouvelle date que M. Maillard vient offrir au public ; c'est le résultat de recherches commencées depuis de longues années, et poursuivies avec zèle partout où son esprit investigateur lui révélait des détails importants, des documents nouveaux sur le sujet qu'il avait embrassé. Car, pourquoi se le dissimuler? il y a d'ordinaire dans les œuvres de cette nature bien autre chose que la poursuite d'une vaine satisfaction littéraire. L'auteur ne se fait aucune illusion ; il sait

(1) Nantes, imp. de Vincent Forest. — En vente chez J. Forest aîné, rue J.-J. Rousseau, et Petitpas, rue Crébillon.

(2) Dans sa séance du 7 septembre dernier, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé à M. Ropartz une *mention honorable* pour son *Histoire de Guingamp*. Tous les lecteurs de la *Revue* applaudiront à ce succès d'un de nos collaborateurs, dont ils goûtent le plus le talent sérieux et varié. (*Note de la Rédaction.*)

que le travail par lui entrepris est d'un intérêt bien restreint, et ne trouvera, en dehors d'un cercle très-réduit, que les dédains du public, plus amateur de la littérature frelatée de nos jours que des études utiles et consciencieuses. Qu'importe? une lacune existe; la ville qu'il habite depuis longtemps renferme des monuments qu'il s'agit d'exhumer et de produire, et se rattache à des souvenirs historiques qu'aucune main pieuse n'a encore rassemblés. Animé d'un dévouemunt filial, il réunit, avec une patience que rien ne lasse, souvent durant une vie entière, les matériaux qui doivent composer le monument projeté : il interprète et vivifie des points obscurs, il relie entre eux, s'il lui est possible, tous les lambeaux épars d'un passé déjà bien effacé, et produit, enfin, sans aucune préoccupation du succès, mais avec la conscience d'un devoir accompli, l'histoire d'une ville peu connue, peut-être, mais de celle qui lui est si chère, de celle qui le regarde comme un fils adoptif.

Le livre de M. Maillard, écrit avec une grande précision de style et composé avec un ordre que nous ne saurions trop louer, renferme quatre parties : 1° l'histoire proprement dite d'Ancenis; 2° diverses notices détachées sur les institutions dans le passé et le présent sur les monuments d'Ancenis, et qui contiennent en même temps une statistique complète de l'arrondissement; 3° l'histoire des barons d'Ancenis; 4° une série de pièces justificatives.

Disons quelques mots de chacune de ces parties.

Ancenis, en dépit de quelques étymologistes aventureux, n'a point d'existence certaine à l'époque gauloise ou gallo-romaine; les monuments gaulois ou romains y sont rares, et jusqu'à la fin du Xe siècle, l'histoire ne renferme aucun monument où l'on puisse trouver la mention de cette petite ville. Elle dut son origine aux démêlés des ducs de Bretagne avec les comtes d'Anjou. Quoique très-disputé entre les ducs bretons et les comtes angevins, le territoire où est situé Ancenis paraît avoir toujours fait partie de la Bretagne. De 982 à 990 fut construit, sous le comte de Nantes, Guérech, le fort d'Ancenis, pour défendre cette partie de la frontière du comté de Nantes contre les agressions du comte d'Anjou, Geoffroy, allié du comte de Rennes, Conan IV, qui luttait alors contre Guérech, en sa qualité de descendant

légitime du roi de Bretagne, Salomon. Dans les guerres des ducs de Bretagne contre les rois d'Angleterre, possesseurs du comté d'Anjou, pendant les XIe et XIIe siècles, on voit le fort d'Ancenis, que sa situation exposait aux premiers coups des combattants, successivement pris et repris par les Anglais et les Bretons. En 1230, le roi saint Louis intervient dans la querelle des barons de Bretagne contre leur duc, Pierre de Mauclerc, s'empare d'Ancenis, et force le duc à céder aux griefs légitimes de ses grands vassaux. C'est à Ancenis, en 1395, que furent établis, par le duc de Bourgogne, les préliminaires d'un traité qui devait mettre fin à la lutte entre la maison de Clisson et le duc de Bretagne, Jean IV. Sous Louis XI, durant la Ligue du Bien Public, où était entré le duc de Bretagne, François II, Ancenis fut pris par l'armée du roi de France. Le 10 septembre 1468, fut conclu, entre le roi de France et le duc de Bretagne, le traité, dit Traité d'Ancenis. Repris, en 1472, par Louis XI en personne, et rendu au duc Bretagne en 1473, Ancenis devint le centre de la lutte entamée par les vassaux du duc de Bretagne, révoltés contre leur suzerain, et dont le chef principal était le maréchal de Rieux, baron d'Ancenis. On sait que le supplice de Pierre Landois, favori du duc, et particulièrement odieux aux barons, lequel fut pendu dans l'île de Biesse, près Nantes, en 1485, devint le prix de la réconciliation du duc avec ses seigneurs.

Après la réunion de la Bretagne à la France par le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, le nom d'Ancenis ne se retrouve mêlé à l'histoire de France qu'au moment de la tentative du duc de Mercœur pour faire de la Bretagne un état séparé. En 1594, Ancenis est choisi pour le lieu des conférences entre les députés du roi et le duc de Mercœur. Cette conférence, où figurent, comme représentant du duc, son frère, la reine Louise, veuve du roi Henri III, appelée la Reine-Blanche, et Duplessis-Mornay, parmi les députés du roi, n'eut, comme on le sait, aucune suite. En 1599, après l'édit de pacification avec le duc de Mercœur de 1598, Henri IV fit démolir les fortifications d'Ancenis. Sous les règnes qui suivent, aucun événement remarquable ne s'y passe. Ce n'est qu'au moment des guerres de la Vendée qu'Ancenis va redevenir le théâtre de faits importants. Dès le 13 mars 1793,

au moment où l'insurrection de l'Anjou avait à peine pris naissance, Ancenis était attaqué, mais sans succès, par un corps de révoltés, que M. Maillard évalue à six ou huit mille hommes. A cette époque, Ancenis est trois fois occupé par la grande armée vendéenne, une première fois le 21 juin 1793, lorsqu'après la prise de Saumur, elle allait former le siége de Nantes; une seconde fois, le 18 octobre suivant, lorsque, vaincue à Chollet, elle tentait l'expédition en Bretagne et en Normandie, et la troisième fois, le 16 décembre 1793, lorsqu'après des désastres successifs, elle fuyait devant la poursuite acharnée de l'infatigable Westermann. Nous retrouvons dans cette partie du livre de M. Maillard des détails nouveaux et intéressants sur cette malheureuse et sanglante époque.

C'est à tort, selon nous, que M. Maillard a cru devoir séparer l'histoire d'Ancenis de celle de ses barons par une série de notices particulières concernant Ancenis. Cette seconde histoire se rattache trop directement à la première, pour n'être pas immédiatement placée après elle; puis, l'histoire des hommes qui ont possédé Ancenis n'est-elle pas, du moins durant plusieurs siècles, le complément, le commentaire indispensable des faits historiques qui s'y sont passés?

Quoi qu'il en soit, on lit avec profit la partie du livre où M. Maillard traite successivement de la communauté de ville et de son organisation, des États de Bretagne qui se sont tenus à Ancenis en 1630 et 1720, du château d'Ancenis, de l'église et de l'hôpital, de ses anciens couvents et de son collége, dans la fondation duquel apparaît le nom d'un des hommes le plus justement vénérés du XVIIIe siècle, du duc de Charost, baron d'Ancenis. Cette partie se termine par une statistique complète de l'arrondissement et de la ville. C'est avec une véritable joie que nous avons vu M. Maillard citer, parmi les hommes célèbres produits par l'arrondissement d'Ancenis, celui d'un poète moissonné avant l'âge, Joachim du Bellay, dont la figure sympathique et vivante a frappé tous ceux qui ont fait du XVIe siècle l'étude même la plus superficielle. Qui ne se rappelle les passages éloquents de la *Défense et illustration de la langue française*, ce fougueux manifeste de la Pléïade? Qui n'a retenu les vers délicieux sur son *petit Liré*, son bourg natal :

Heureux qui, comme Ulysse, a faict un long voyage! etc.

La troisième partie, consacrée à l'histoire des barons d'Ancenis, est précédée de quelques détails sur les hautes baronnies de Bretagne, sur les droits et obligations des barons d'Ancenis. Après avoir indiqué, d'après Moreri, l'origine de la maison d'Ancenis, M. Maillard passe à l'histoire proprement dite des barons, dont le premier, indiqué par dom Lobineau, est Alfred Ier, vers l'an mil. Au XIVe siècle, la baronnie d'Ancenis passe, par les femmes, à l'illustre maison de Rieux, qui tirait son origine des anciens rois de Bretagne et était alliée à la maison de France, et au XVIe siècle, dans la maison de Lorraine, par le mariage de Louise de Rieux avec le marquis d'Elbeuf. Après plusieurs ventes successives, la baronnie d'Ancenis devient, au XVIIe siècle, la propriété de la maison de Béthune-Charost, issue du grand ministre de Henri IV, le duc de Sully.

Au moment où éclate la Révolution, le dernier baron d'Ancenis était le duc de Charost, l'homme, unique peut-être, dont les admirables vertus forcèrent à s'incliner devant elles la rigueur impitoyable des agents de la Terreur. Arrêté à Meillant, les comités révolutionnaires lui délivrèrent deux certificats où il était appelé le *Père de l'humanité souffrante* et *l'homme bienfaisant*. C'est lui dont les œuvres de charité de toutes sortes, en Picardie, en Berri, en Bretagne, arrachaient à Louis XV lui-même ce bel éloge : — « Regardez cet » homme, il n'a pas beaucoup d'apparence, mais il vivifie trois de » mes provinces. »

L'ouvrage se termine par des pièces justificatives, dont quelques-unes sont inédites.

Disons en finissant que rien n'a été épargné par M. Maillard pour rendre son livre digne du sentiment qui l'a fait naître. Œuvre typographique des plus distinguées, il contient, avec une planche gravée et coloriée avec soin représentant les armes d'Ancenis, des vues des divers monuments de la ville qui offrent un intérêt historique et artistique.

JOSEPH MARTINEAU.

PIE IX

PAR M. A. DE SAINT-ALBIN (1).

Le livre de M. de Saint-Albin date de quatre mois et ce ne sont pas assurément les nouvelles épreuves de la Papauté qui l'empêcheront d'être un livre de circonstance. Plus au contraire l'iniquité triomphe et plus il importe de lui opposer l'auguste physionomie de cet *homme de douleur* qui rappelle si bien la mansuétude, la bonté et la fermeté de la grande Victime dont il est le représentant parmi nous. Ce n'est pas en vain, après tout, qu'il porte ce nom de Pie, marqué par tant de souffrances et par tant de victoires. Que de souvenirs, en effet, se rattachent à ce nom ! Pie V, le vainqueur de l'Islamisme, le dernier pape solennellement inscrit au catalogue des saints ! Pie VI, le vaincu de Tolentino, l'exilé de Rome, le martyr de Valence ! Pie VII, le plus doux, le plus faible et le plus invincible des souverains, auxquels s'attaqua le bras tout-puissant de Napoléon ! Quels souvenirs, je le répète, et pas un de ces souvenirs n'échappa certainement au cardinal Mastaï-Ferretti, lorsqu'il adopta ce nom qui était un engagement à tous les genres de vertu et de courage. Mais aussi que de triomphes il rappelle ! l'Islamisme expirant sous le coup de défaites dont la première fut celle de Lépante ; la Révolution atteinte au cœur par ses propres excès ; le génie, enfin, emporté lui-même par la tempête qu'il promena longtemps sur toute l'Europe, et, à la même heure, l'humble captif de Fontainebleau remontant l'escalier royal du Vatican avec une couronne de plus, celle que la persécution donne.

Voilà ce que le nom de Pie nous montre dans le passé. Il nous montre encore la houlette du pasteur protégeant toutes les infortunes,

(1) Un vol. in-18. Nantes, chez Mazeau et Poirier-Legros.

et Rome, la ville des ruines, devenant, grâce à elle, l'asile inviolable de toutes les royautés déchues.

Et dans le présent, que nous montre-t-il? toutes les grandeurs, toutes les souffrances et toutes les vertus. Enfant, Pie IX entend sortir de la bouche de ses maîtres les mêmes paroles que Napoléon avait entendues à Brienne : — « Ce jeune homme ira loin, pourvu que les circonstances le favorisent. » — Militaire, il se consacre à la défense du Saint-Père et prend rang dans sa garde noble; prêtre, à la suite d'une guérison miraculeuse, il se fait une vocation toute spéciale de la charité. On ne le rencontre plus dès lors que dans les hôpitaux et les écoles, consolant les malades, instruisant les enfants, donnant aux uns et aux autres ses soins, son temps, sa peine, toute sa fortune et toute sa vie. Elevé à la dignité de prélat, il continue avec plus d'autorité cet apostolat de bonnes œuvres. Le vaste hospice Saint-Michel lui doit des règlements qui le rendent un modèle en Europe. Ainsi, l'orphelin élevé dans l'établissement entre en partage des bénéfices de son travail, et le prix en est déposé dans une banque pour y fructifier à son profit. Cette science et cette volonté du bien qui ne demandaient qu'à être libres, qu'à ne pas avoir à lutter contre d'égoïstes passions, produisirent des merveilles, tant à Rome qu'à Spolette et à Imola, où Mgr Mastaï fut appelé successivement par les hautes charges que lui méritèrent sa capacité et sa piété. Il était archevêque de Spolette lors des troubles civils de 1831 et 1832, et il s'interposa alors entre les partis avec cette confiante bonté qui tient plus du père peut-être que de l'homme politique (1).

Quant aux actes de son pontificat, nous les connaissons tous, mais nous ne saurions trop les relire comme une leçon et comme un exemple. Les Anciens ne voyaient rien de plus sublime que l'attitude du sage aux prises avec la douleur; il y a cependant quelque chose de plus grand encore, c'est le spectacle de la franchise en lutte avec la fausseté, de la générosité avec l'ingratitude, de la vertu avec l'audace; et tel est précisément le douloureux et admirable spectacle que nous offre le pontificat de Pie IX, depuis ce qu'on a appelé le *complot des ovations* jusqu'au siége du Quirinal, depuis l'amnistie de 1847 jusqu'à

(1) Pour tous ces détails, voir l'ouvrage de M. de Saint-Albin.

l'assassinat de Rossi, depuis les hommages de Mazzini et de Charles-Albert jusqu'à l'invasion du territoire romain par Victor-Emmanuel, contre tout droit et toute justice.

M. de Saint-Albin n'a pu ajouter ce dernier trait au tableau ; mais, d'ailleurs, la peinture est complète. Ce que nous aimons surtout en lui, c'est, avec le talent, la conscience ; c'est cette franchise qui ne voile jamais l'histoire, qui nous la montre dans toute sa triste mais éloquente vérité. Nous aurions seulement aimé à trouver à la fin du volume, comme pièces justificatives, quelques documents d'une haute importance qu'il n'était pas possible de faire entrer intégralement dans le récit : c'est d'abord le mémoire de M. de Rayneval, ambassadeur de Napoléon III à Rome, mémoire qui met à néant les vains reproches adressés au gouvernement pontifical par M. de Cavour et la Révolution ; ce sont ensuite les deux rapports du prince Napoléon (Jérôme) sur les opérations du cinquième corps d'armée, pendant la guerre d'Italie, rapports en date des 24 mai et 4 juillet 1859 (1) ; ce sont enfin les notes échangées entre le cardinal Antonelli et M. Thouvenel, après la publication de la brochure *Le Pape et le Congrès*, brochure à la suite de laquelle le Congrès ne se réunit pas. Il résulte des dépêches de M. Thouvenel que la politique fut loin d'être étrangère à notre expédition de 1849. Nous croyons, en effet, que cette expédition n'eut point lieu en vertu d'un concert arrêté à Gaëte entre les puissances catholiques, mais par un mouvement spontané du gouvernement français qui se hâta d'intervenir avant toute entente nettement formulée, soit qu'il prétendît agir seul à Rome, soit qu'il craignît les reproches que lui eût attirés, de la part de l'opposition, une alliance avec l'Autriche et avec Naples. Entrer à Rome pour empêcher les Autrichiens d'y entrer, telle est, sans doute, la pensée politique à laquelle M. Thouvenel fait allusion. Quelles qu'aient été d'ailleurs, à cette époque, les pensées diverses qui se firent jour dans les conseils du Président de la République, il est incontestable que la France remplit noblement son rôle de fille aînée de l'Église, et continua avec force, modération et fierté l'œuvre de Charlemagne.

On comprendra le sentiment que nous éprouvons en rappelant ces

(1) *Campagne d'Italie*, par le baron de Bazancourt, t. II, p. 18 et 478.

souvenirs. Il nous est doux aussi de penser que, dans toutes ses épreuves et, quelque abandonné qu'il ait été parfois, Pie IX a pu toujours apercevoir près de lui quelques Français. Ainsi, lorsqu'une populace ameutée l'assiégeait au Quirinal et que la solitude se faisait autour de lui, parmi les rares fidèles qui étaient venus partager ses dangers, il put reconnaître, à côté des membres du corps diplomatique, le père Vaures et le comte de Malherbe. Lorsqu'il voulut échapper à ses geôliers, le duc d'Harcourt, notre ambassadeur, se chargea de tromper leur surveillance; et la courageuse femme qui assura ensuite son évasion après l'avoir préparée, n'était pas, non plus, sans avoir du sang français dans les veines (1). A Gaëte, Pie IX reçoit les consolations de la France, que lui apporte le cœur filial de M. de Corcelles; plus tard, le comte de Cavour dresse-t-il contre son gouvernement un acte d'accusation où se trahit déjà l'ambition mal dissimulée de la conquête? ce sera encore un Français qui répondra à l'astucieux ministre. J'ai nommé M. de Rayneval. Jamais la loyauté traditionnelle de notre pays ne parla un langage plus noble, et jamais, non plus, le gouvernement des papes ne reçut un hommage moins suspect et plus désintéressé (2). Enfin, lorsque la Révolution, levant le masque, aura envahi cette Pentapole qui rappelle les plus anciens dons de nos rois, et lorsqu'elle méditera des invasions nouvelles, quelle sera l'épée que Pie IX appellera à la défense du patrimoine sacré de l'Église? ce sera encore et toujours une épée française. Jamais, peut-être, le courage et l'abnégation du héros de Constantine, du créateur des zouaves, ne furent mis à une plus forte épreuve. Il ne s'agissait pas, en effet, seulement de sa vie, qu'il exposa tant de fois, il s'agissait encore de

(1) La comtesse de Spaur se nomme Giraud. Sa famille, originaire de Marseille, s'est fixée dans le dernier siècle, à Rome, où elle a produit deux hommes célèbres : le cardinal Giraud et le comte Giraud, charmant auteur de l'*Ajo nell imbarazzo*, et l'une des gloires de la littérature italienne. Mlle Giraud épousa, en premières noces, un savant anglais du nom de Dodwell; et, parmi les hommes de mon âge, il en est beaucoup qui n'oublieront jamais l'impression que causait le simple nom de Mme Dodwell, lorsqu'on l'annonçait dans les salons de Rome ou de Paris. Visage d'un galbe antique, grâce souriante, candeur toujours prompte à rougir, tels sont les souvenirs qu'il rappelle. Devenue veuve, Mme Dodwell épousa le comte de Spaur, ambassadeur de Bavière près de Sa Sainteté.

(2) Depuis lors, l'Episcopat français tout entier a répondu à son tour à ces théories piémontaises avec une science et une éloquence qui font du recueil de ses actes un des plus beaux monuments de notre époque.

son nom, de sa réputation militaire engagée dans une lutte que les organes de la publicité déclaraient, pour la plupart, impossible. Et cependant il n'hésite pas. Il y a des cœurs toujours prompts à voler au secours du faible, comme il y en a qui sont toujours prompts à l'opprimer. Ce noble mouvement a été suivi. Pendant six mois, le dévouement s'est multiplié en France et en Europe. Le trésor de la Papauté était vide, il a été rempli; son armée n'existait pas, elle a été créée; et cette poignée de braves a tellement effrayé la Révolution, que, de toutes parts, elle a concentré ses forces contre elle. M. de Saint-Albin n'a pu nous dire quel avait été le résultat de tant d'efforts. Écrivant au mois d'avril, il n'a pu que saluer de ses vœux et de son enthousiasme la croisade nouvelle. Pourquoi faut-il que nous soyons moins heureux que lui. Mais s'il nous faut parler de défaite, nous pouvons, en même temps, parler de gloire. Ce bataillon de deux cent cinquante hommes qui, trahi par les uns, mal soutenu par les autres, n'en attaque pas moins toute une armée et lui tient tête pendant trois heures; cet héroïque Pimodan, nom cher à notre ville avant qu'il le fût à la catholicité tout entière, qui tombe percé de coups après avoir renouvelé trois fois la charge contre les positions inexpugnables de l'ennemi, et dont le dernier vœu est d'être enterré à Rome parmi les soldats français, morts en 1849 pour la défense de l'Église; cet intrépide Lamoricière, qui se jette à travers tous les périls, pour courir là où il y a encore un coup de canon à tirer et un drapeau à défendre; voilà, certes, un glorieux spectacle! Mais c'est plus que cela; c'est le cri suprême du dévouement et du droit! c'est l'énergique protestation de l'honneur contre l'injustice! c'est la fière réponse de Bayard vaincu à Bourbon vainqueur: — « Ce n'est pas de moi qu'il faut avoir pitié, c'est de vous! »

Et maintenant que la Révolution triomphe! les hommes ont été impuissants, je le sais; attendons le jour de Dieu (1)!

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(1) Je n'ai rien à dire ici des bulletins du général Cialdini. La presse honnête a été unanime pour les flétrir. Que penser d'un général qui traite ses ennemis tantôt d'ivrognes, *ubriachi*, tantôt de sanguinaires, qui se vante d'avoir beaucoup de morts entre les mains, comme ferait un sauvage, et qui qualifie de lâcheté précisément ce qui est l'inverse de la lâcheté, comme dit très-bien le *Journal des Débats*. Le général Cialdini se croit quelque chose, parce qu'il était à Palestro, sans doute. Il devrait se rappeler ce qu'il y fût devenu sans le 3e zouaves.

PETITS ET GRANDS

RÉCIT BRETON,

PAR M. MARIN DE LIVONNIÈRE,

AVEC UNE INTRODUCTION DE M. DE FALLOUX.

Il a longtemps été de mode, pour certaines gens, — je ne sais si c'est encore l'usage, — de déclamer à tout propos, quelquefois sans propos même, contre la soi-disant oppression de l'ancienne noblesse envers ses vassaux. Outre qu'il est toujours beau de défendre l'opprimé, et que c'est faire preuve d'une rare grandeur d'âme, cette thèse avait un autre mérite, de rappeler quelque peu la plaisante et célèbre aventure de Don Quichotte contre les moulins à vent. Ce n'est pas que je prétende faire une apologie complète de l'ancien régime; il avait ses abus; qui n'a les siens? et prétend-on, malgré le *progrès*, qu'il n'en reste plus à réformer aujourd'hui? Sans doute il y avait alors des seigneurs tyranniques, comme des régisseurs fidèles ou des valets impertinents; mais pense-t-on qu'il ne se puisse trouver, dans les plus acharnés adversaires de la dîme ou de la corvée, quelques maîtres plus durs et plus hautains que les seigneurs d'autrefois, — si loin d'avoir mérité la haine de leurs vassaux, comme on l'a répété trop souvent?

L'histoire est là, pour le prouver à une époque récente encore, et la façon dont les populations de l'Ouest, soulevées pour la défense des autels et du trône, mirent à leur tête les Charette, les Lescure et les La Rochejaquelein, témoigne d'autant de confiance en leur mérite que de sympathie pour leurs personnes. — Sans avoir la haute autorité de l'histoire, le livre récemment publié par M. de Livonnière vient à l'appui de cette opinion, et l'auteur, pour me servir des propres ex-

pressions d'un juge non moins illustre que compétent, « donne au » développement de cette thèse morale toute la valeur d'une démons- » tration. »

Le récit commence au lendemain de cette sanglante bataille ou plutôt de cet affreux désastre du Mans, qui devait porter un si terrible coup à la grande armée vendéenne. André de Milly, l'un de ses brillants officiers, blessé dans l'action, s'est dirigé vers Laval, mais là ses forces ont trahi son courage, et il a dû se faire transporter à la ferme de maître Guilbaud, qu'il a jadis sauvé de la ruine et qui va payer sa dette en arrachant le jeune homme à la mort. Blessé de cinq ou six coups de sabre à la tête, — une forte tête poitevine digne de rivaliser avec les plus dures têtes bretonnes, — André ne tarde point à se guérir; et comment en serait-il autrement, quand on a vingt-quatre ans, l'amour pour remède et pour médecin un ange; car Pauline de Noirieux, bonne encore plus que belle, — et c'est beaucoup, — est la Providence du pays; et dans son sauveur, mystérieusement appelé pour soigner un pauvre vendéen blessé, André reconnaît la jeune fille dont les grâces et la bonté lui ont inspiré un amour profond, mais timide, d'autant plus ardent qu'il est plus combattu. André est pauvre, Pauline immensément riche, et la loyauté du jeune homme lui fait repousser jusqu'à l'idée de profiter de ses avantages personnels pour combler la distance qui les sépare. Mais Pauline de son côté n'est pas restée insensible aux timides hommages du jeune officier : la naïve bonhomie de maître Guilbaud, qui a fourni à M. de Livonnière quelques-unes des plus jolies pages de son livre, en dévoilant à la jeune fille les sentiments qu'elle inspire a réveillé ceux qu'elle éprouve; et sa mère qui ne tarde point à s'en apercevoir, songe à l'unir à André pour échapper aux poursuites du vicomte de Kermeur, qui, criblé de dettes et rongé de vices, veut épouser Pauline pour rétablir ses affaires et se venger du mépris de madame de Noirieux. Rien n'arrête cet homme, vil et lâche comme tous les renégats, qui pour arriver à ses fins emploie tour à tour promesses et menaces. En vain la marquise lui abandonne des sommes immenses, espérant sauver à ce prix la liberté de sa fille et sa propre vie; Kermeur poussé par Bardou, son digne associé et l'indigne régisseur du château, n'abandonne point

ainsi le but rêvé, et madame de Noirieux, forcée de fuir, confie ses projets à André qui doit l'aider à les exécuter.

C'est la partie vraiment dramatique du récit. Esprit prompt et cœur intrépide, André conjure tous les périls, surmonte tous les obstacles, triomphe de tous les dangers, et après des difficultés sans nombre, finit par se réfugier avec Pauline et sa mère en Angleterre où ils trouvent un bonheur si chèrement acheté.

Voilà le fond ou plutôt le *squelette* du récit dans lequel M. de Livonnière a répandu autant de vérité que d'esprit et peut-être moins encore d'esprit que de cœur. Le style est simple et entraînant, l'intérêt toujours soutenu devient parfois des plus dramatiques, les caractères sont parfaitement tracés. — Que d'irrésistibles attraits dans le naturel charmant de Pauline, cette pauvre enfant « *la promise du bonheur*, » si courageuse au milieu des épreuves, si confiante au milieu des chagrins, si pleine d'espérances, et ne sachant pas encore « que les malheurs ici-bas se succèdent parfois, comme les coups de » tonnerre dans une nuit d'orage. » Quoi de plus attachant que le loyal caractère d'André et de plus naturel que l'affection qu'il inspire à tous, particulièrement à ce brave Bontemps, le type parfait du serviteur modèle, qui eût mérité tous les prix Monthyon s'ils eussent été inventés, et si la mort n'eût été, à cette atroce époque, la récompense la plus ordinaire de la fidélité et du dévouement. Quelle vérité dans maître Guilbaud, bonne et franche nature, un peu naïve peut-être ; mais ne sont-ce pas les plus honnêtes? — Quant à Kermeur et aux deux Bardou, on aimerait à les prendre pour des fictions, propres à faire ressortir les contrastes, mais, hélas! si peu que l'on connaisse nos annales révolutionnaires, on est forcé d'avouer que ces monstres ne sont pas peints sous de trop sombres couleurs. Aussi la pitié s'émeut-elle à peine à la vue de leur mort affreuse, sous les yeux de ces nobles victimes qu'ils sont au moment d'atteindre, et que le dévouement d'André parvient à peine à sauver.

Mais à côté de ces scènes pénibles, il en est d'autres sur lesquelles le cœur se repose avec bonheur. Je ne puis mieux faire connaître à la fois les charmes du style et la vérité des sentiments qu'en transcrivant quelques lignes. Ce sont les recommandations de la femme Guilband

à son fils qu'elle envoie prévenir ses chères maîtresses et leurs guides des nouveaux périls qui menacent leur fuite.

« Tu resteras avec eux, mon Jacques; il y aura peut-être du danger, » ne t'expose pas trop, je voudrais te voir le maître à la Ramellerie » sur nos vieux jours. Sois solide pourtant, fais ton devoir, car le » devoir vient de Dieu.

» ..... Le gas fut prêt en deux secondes et partit comme » une balle; sa mère le suivait du regard; les pas de son enfant re- » tentissaient dans son cœur comme les sons de la cloche funèbre. » Allons! se dit-elle quand elle l'eut perdu de vue, ça devait en arriver » là. Voilà le père et le fils aux prises avec ce scélérat de Bardou. » Vierge du ciel, ayez pitié de nous! Enfin c'est trop juste, il y a » deux cents ans que nous devons obligation à nos bons maîtres; au- » jourd'hui c'est à nous de leur donner un coup de main. »

La scène qui termine le livre n'est pas moins touchante. Peut-être les nerfs trop délicats seront-ils irrités de la liberté grande que prennent quelques vieux fermiers de déposer deux gros baisers sur les fraîches joues de leur jeune maîtresse; mais à des cœurs dévoués ne peut-on passer quelque absence de formes et d'ailleurs ne sait-on pas qu'il doit être pardonné beaucoup à ceux qui ont beaucoup aimé?

Pour moi, il me semble qu'en écrivant *Petits et Grands*, M. de Livonnière n'a point fait seulement un bon livre, mais une bonne œuvre. Lorsque la tempête menace, officiers et matelots unissent leurs efforts pour arracher le navire au naufrage. Quand l'avenir est noir, que le cœur s'attriste et que l'esprit s'inquiète, quand toutes les passions mauvaises se déchaînent avec furie contre tout ce qui est honnête, juste et bon, n'est-ce point alors surtout qu'il faut prêcher, par ses conseils et ses exemples, ces sentiments d'affectueux intérêt et de mutuelle confiance qui ne devraient jamais cesser d'unir *petits et grands?*

CH. DE TAILLART.

NOBILIAIRE

ET

ARMORIAL DE BRETAGNE

DEUXIÈME ÉDITION

PAR

M. POL POTIER DE COURCY,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux & les monuments historiques, etc.

Nous avons, à diverses reprises, annoncé la prochaine publication, à Nantes, de la seconde édition du *Nobiliaire de Bretagne*, de notre ami et collaborateur M. Pol de Courcy. Plusieurs journaux de Paris, *L'Union*, *Le Monde* et la *Gazette de France*, ont déjà recommandé cet ouvrage à leurs lecteurs, en insistant sur son importance historique dans des articles très-flatteurs pour M. Pol de Courcy. Ordinairement nous ne rendons compte d'un livre qu'après son apparition ; mais de pareils précédents et des exemples venus de si bons lieux nous engagent à sortir de nos habitudes et à publier l'article suivant que nous adresse un ami de M. Pol de Courcy. Initié aux idées et au système de l'auteur, M. de Laroche-Héron est en position de nous les révéler et de faire connaître à quelle classe nombreuse de lecteurs s'adresse le *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*.

(Note de la Rédaction.)

En général, les auteurs de nobiliaires se divisent en deux classes bien distinctes d'écrivains : les austères et les complaisants. Les seconds, et ce sont les plus nombreux, se livrent à une spéculation industrielle que la vanité des familles fait souvent réussir. Dénués de science aussi bien que de critique, ils gratifient un personnage riche,

mais obscur, d'une filiation impossible, à la condition de se faire payer fort cher cette fabrication d'ancêtres. Des races, éteintes depuis des siècles, se trouvent merveilleusement ressusciter sous la baguette vénale de ces prestidigitateurs, et si leurs livres ne jouissent d'aucun crédit en France, ils en imposent à l'étranger, où ils donnent la plus fausse idée de la noblesse française. — Nous pourrions citer tel ouvrage de ce genre, splendidement illustré de blasons rehaussés d'or, qui a su se frayer son chemin en Angleterre et jusqu'en Russie, et qui remplit de ses mensonges héraldiques les bibliothèques impériales de Saint-Pétersbourg. Nous connaissons tel autre livre, où une autre estimable famille, remontant à une honnête receveur des aides en Picardie, au XVe siècle, est représentée comme *issue directement* d'une illustre maison qui a donné des princes à la Bretagne.

Les généalogistes austères, beaucoup plus rares que les précédents, parce qu'ils sont avant tout gens de bien et d'honneur, péchent de leur côté par un autre défaut. Jaloux de l'illustration de la noblesse, dont ils se sont constitués les gardiens, ils n'admettent dans leur *livre d'or* que les descendants bien authentiques de la chevalerie des croisades. Ils rejettent dans la bourgeoisie de nombreuses familles qui, depuis plusieurs siècles, ont la prétention fondée d'en être sorties, et ils condamnent surtout irrévocablement toute maison qui n'a pas établi ses preuves à la Réformation de 1668-1669. Un pareil exclusivisme ne tend à rien moins qu'à embaumer la noblesse au lieu de la conserver, et à la faire passer à l'état de race éteinte comme les espèces antédiluviennes. En effet, comme dit fort bien M. Pol de Courcy, dans un de ses ouvrages (1) : « Combien reste-t-il de familles » pouvant faire remonter authentiquement leur origine jusqu'à l'éta- » blissement des noms héréditaires au XIe et principalement au XIIe » siècle ? — Des calculs basés sur des vérifications plusieurs fois » renouvelées dans les chartes de notre histoire, font connaître que » les familles qui y sont mentionnées ont disparu à raison de deux cin- » quièmes par siècle. Aussi les familles patriciennes, décimées par les » guerres et les révolutions, seraient bien clairsemées de nos jours,

(1) *De la Noblesse et de l'application de la loi contre les usurpations nobiliaires*, par M. P. de Courcy. Paris, Aubry, 1859. 3e édition, p. 60.

» si la noblesse ne s'était pas recrutée au moyen des anoblissements,
» dans une proportion au moins égale aux extinctions. »

M. Pol de Courcy se distingue aussi bien des austères que des complaisants. Il est avant tout pour la vérité historique, sans transaction et sans favoritisme, mais sans parti pris d'exclusion. Il a voulu réunir, à l'instar des Anglais, la *gentry* à la *nobility;* or l'ancienne bourgeoisie de deux siècles au moins est la *gentry* française. Le meilleur moyen de donner aujourd'hui de l'intérêt aux publications de ce genre, c'est d'innover dans leur forme, et de sortir de l'ornière de la Réformation de 1668-1669 dont la liste a été cent fois imprimée. Deux siècles se sont écoulés depuis cette époque, et les nobles ressemblent aux feuilles de la forêt d'Horace, il en tombe et il en naît à chaque hiver et à chaque printemps. Que de printemps et d'hivers, quelques-uns terribles, se sont succédé depuis ce temps! Aussi est-il bon de recueillir la production des deux derniers siècles. Si en 1668 on avait éliminé toutes les familles qui ne justifiaient pas de deux siècles de notoriété, combien de maisons auraient été déclarées nobles? Bien peu, puisqu'il aurait fallu défalquer de ce chiffre toutes les familles anoblies par charges. En 1860 nous avons le produit de deux siècles à recueillir, sans compter les familles qui n'ont pas fait valoir leurs droits en 1668, ou qui n'ont pas su les faire triompher. Leur présence dans un ouvrage qui sera non-seulement un *Nobiliaire,* mais aussi un *Armorial,* se justifie de plus en ce que les arrêts de maintenue, qui prouvent bien la noblesse des personnes qu'ils concernent, ne prouvent pas absolument l'usurpation de celles qui n'y sont point comprises.

En effet, il n'y eut à faire leurs preuves, en 1668, que les familles qui y furent appelées. Pour faire cet appel, un arrêt du Conseil d'État ordonna à tous les notaires de donner communication de leurs minutes, et d'envoyer aux commissaires départis pour la recherche des usurpateurs, les noms et demeures de tous les individus qui, dans ces actes, avaient pris des qualifications nobles. Ainsi les assignations n'atteignirent ni les absents, ni les présents qui n'avaient pris aucune qualification, ni les mineurs, ni ceux dont la noblesse dormait et qui s'abstenaient temporairement de prendre aucune qualification avantageuse. La preuve de ce que nous avançons se trouve dans les arrêts

obtenus postérieurement et qui renferment un grand nombre de réhabilitations de déboutés. Aussi les condamnations n'étaient pas absolues; elles prouvaient plutôt l'insuffisance de preuves que l'usurpation. La Haute-Bretagne principalement abonde en familles de haute bourgeoisie ayant un débouté pour auteur, et dont les armes ne se trouvent que dans l'*Armorial* de 1696, manuscrit inédit de d'Hozier, conservé à la Bibliothèque impériale. Ces familles se considéraient comme supérieures à la petite noblesse, et s'alliaient ordinairement à la meilleure. M. de Courcy n'a pas cru devoir les omettre dans son *Armorial;* mais il s'est bien gardé de confondre les déboutés et les possesseurs de fiefs vivant noblement il y a deux siècles avec les gentilshommes déclarés tels par arrêt souverain. Si le même ordre alphabétique a été établi pour les uns et les autres, il a fait précéder d'une astérisque les noms des déboutés, et il a désigné par deux astérisques les familles qui n'ont en leur faveur que les brevets d'armoiries de 1696. De cette manière la valeur et la notoriété de chaque famille sont nettement définies, et l'aristocratie bretonne se trouve classée tout entière avec les variétés multiples de son origine.

Une importante question d'archéologie vient encore expliquer pourquoi M. de Courcy a considérablement élargi le cadre ordinaire des publications nobiliaires. Les armoiries des *déboutés* ne sont pas moins utiles à connaître que celles des *maintenus*, attendu que les premières peuvent très-bien exister sur des monuments de toute nature, fondés ou possédés par les personnages qui portaient ces armoiries. Or, comment se rendra-t-on compte de l'origine de ces monuments, si aucun ouvrage ne contient la collection complète des armoiries des familles de Bretagne? — M. Pol de Courcy a vérifié que lors de la recherche de 1668-1669, 2,084 familles bretonnes avaient été maintenues dans leur noblesse. De ces familles, il n'en reste plus aujourd'hui qu'environ 600, et il s'en éteint encore chaque jour. De là la nécessité d'ouvrir les rangs de la noblesse, non aux *parvenus*, mais aux *arrivés*, sous peine de voir disparaître les derniers gentilshommes dans un prochain avenir.

Le *Nobiliaire de Bretagne* a déjà eu une première édition, il y a quinze ans; mais elle est depuis longtemps épuisée, tellement les

familles ont tenu à honneur de posséder un livre d'où la complaisance et la spéculation ont été sévèrement bannies, et qui fait autorité dans toute la Bretagne. Les nombreux amis de M. Pol de Courcy lui demandaient d'en publier une seconde édition ; mais l'auteur a eu besoin de beaucoup de temps pour en rassembler les matériaux avec le discernement, la critique et la science intègre qui le caractérisent. Aujourd'hui le travail est complet, et la seconde édition se prépare à Nantes, chez M. Vincent Forest, éditeur, place du Commerce, N° 1. — L'ouvrage, considérablement augmenté, ne comprendra pas moins de trois volumes in-4° de quatre cents pages chacun ; le prix de chaque volume sera de 10 francs pour les souscripteurs et de 12 francs après la mise en vente. L'une des principales additions, c'est une excellente dissertation sur l'origine et la formation des noms de famille en Bretagne. Tous les noms ayant eu originairement une signification, c'est répondre à une question naturelle que de la donner dans un livre qui traite particulièrement des noms, et cette explication acquiert un plus haut prix avec la description des armoiries qui sont en si grand nombre *parlantes:* Nous souhaitons que l'éditeur trouve promptement à l'avance un certain nombre de souscripteurs, ce qui lui permettra de livrer immédiatement le premier volume à l'impression, et ce qui enrichira notre pays d'un catalogue authentique de sa noblesse, avec les vides déplorables que les révolutions ont apportés dans ses rangs, mais avec les adjonctions honorables légitimées par le temps.

C. DE LAROCHE-HÉRON.

Voici un extrait du prospectus qui fera comprendre l'importance de l'ouvrage de M. de Courcy :

Les trois volumes du *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* contiendront une dissertation sur l'origine et la formation des noms de famille en Bretagne, et sur l'institution de la noblesse et des fiefs ;

Les noms et armes de tous les gentilshommes qui ont obtenu des arrêts tant de la Chambre royale établie par le Roi à Rennes, l'an 1668, que du Conseil privé et des autres Cours souveraines ;

Le premier auteur ou aïeul connu de chaque famille, avec l'extraction, le nombre de générations articulées en 1668, les noms de seigneurs émi-

nents, l'indication par paroisse des anciennes réformations de 1423 à 1543, et la comparution aux montres générales et aux rôles du ban et de l'arrière-ban aux XVe, XVIe et XVIIe siècles ;

Toutes les familles éteintes avant la dernière Réformation et celles maintenues ou anoblies depuis, tant par lettres que par charges, avec la date des lettres patentes d'anoblissement ou de confirmation, celle de l'entrée en charge et celle des arrêts ou ordonnances de maintenue rendus par le Parlement, le Conseil d'État, les Intendants ou les Commissaires départis ;

Les familles étrangères à la Bretagne au moment de la dernière recherche et qui s'y sont fixées depuis, avec la date des arrêts confirmatifs rendus dans leurs provinces respectives ;

Les familles déboutées à la Réformation de 1668, faute de preuves suffisantes, et celles des officiers d'épée, de robe, de finance dont les armes ont été enregistrées à l'*Armorial général de* 1696 ;

Les terres titrées d'ancienneté ; celles érigées en dignité par lettres enregistrées à la Chambre des Comptes jusqu'en 1789, et les noms des familles qui ont obtenu postérieurement des lettres enregistrées à la Cour Royale de Rennes, portant collation de titres ou institution de majorats ;

Les noms de fiefs ou de seigneuries sous lesquels les familles sont généralement connues, avec renvoi à leurs noms patronymiques ;

Les listes chronologiques des membres du Parlement et de la Chancellerie de Rennes ; de la Chambre des Comptes et de la Mairie de Nantes ;

Les familles qui ont obtenu les honneurs de la Cour, en vertu de preuves faites au cabinet des Ordres du Roi ;

Les noms des Pages, Demoiselles de Saint-Cyr, Chevaliers de Malte et de Saint-Lazare ; Évêques, Abbés réguliers ou Commendataires, et Officiers-généraux de terre et de mer appartenant à la Bretagne ;

Les armes des villes, et principalement de celles qui députaient aux États ;

Enfin, un recueil des plus curieuses devises héraldiques.

NOTA — Les pièces que les familles désireraient communiquer à l'auteur doivent lui être adressées, *franco*, à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), soit originales ou par copies légalisées.

ALCESTE (1).

—

Il est de la poésie comme de la peinture, a dit le grand maître. Nous avons, en effet, deux manières de cultiver l'une et l'autre : étudier les principes consciencieusement et avec amour, loin du vulgaire ; ou bien nous jeter à corps perdu devant le public pour flatter ses passions et subir ses caprices fugitifs, lui présenter une œuvre qui l'illusionnera durant quelques jours et sera ensuite rejetée de lui comme un vieux vêtement. Ce dernier genre est, hélas! trop souvent celui qui constitue le succès. Peu de principes et beaucoup de mouvement, peu de dessin et force couleur, voilà le secret de bien des fortunes littéraires. Paul-Louis Courier, le grand helléniste, avait pris la thèse opposée : « peu de matière et beaucoup d'art, » était son programme. Il composa, pour s'y conformer, l'*Éloge d'Hélène*.... sujet admirablement choisi pour que la modestie de la matière ouvrît à l'art un champ sans limites.

La conscience se repose quand, se détachant des vains prestiges, elle rentre dans le vrai sanctuaire de l'art. Or, en dépit de nos progrès et des moissons que nous avons faites dans toutes les littératures du globe, ce sanctuaire est toujours l'ancienne Grèce. Le sceptre d'Homère défie toutes les révolutions comme toutes les découvertes, et ses premiers héritiers, Eschyle, Sophocle, Euripide, partagent son immortalité. Le peuple d'Athènes eut cela de particulier que, pour le satisfaire autant que pour maintenir sa propre popularité, Périclès ne trouva rien de plus favorable que de le ruiner en beaux-arts, et même, il poussa si loin l'expédient que non-seulement il compromit la fortune de la glorieuse cité, mais qu'il conduisit encore celle-ci à faire banqueroute à la Grèce entière et à l'Olympe lui-même. Car, avec le trésor de Délos, composé des offrandes pieuses de toutes les villes confédérées, et accru des dépouilles de l'armée des Perses, furent édifiés le Parthénon, les Propylées et tant d'autres monuments auxquels sans doute les Dieux donnèrent leur adhésion puisqu'ils les ont conservés à travers les cataclysmes plus longtemps qu'ils n'auraient pu faire du divin

(1) Tragédie par M. de Vauzelles, Paris, chez Hachette.

trésor des Cyclades; celui-ci eût été pillé cent fois, tandis que l'œuvre du génie a triomphé du temps et de la barbarie :

Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotondo
Musa loqui, præter laudem nullius avaris.

Ce sublime dévouement à la gloire a été ratifié par la postérité comme par le ciel. Ainsi, quand les nations du moyen âge eurent épuisé la source de leurs poésies natives, quand sur la trace des bardes et des scaldes, les troubadours, les trouvères et les minnesingers eurent tourné dans un cercle vicieux avec leurs fabliaux et leurs romances, l'Europe entière, par un brusque et unanime mouvement de conversion, vint se retremper aux sources vives du génie antique. Le succès d'enthousiasme fut rapide, et cependant le succès réel se fit attendre un siècle entier. En effet, Ronsard et sa pléïade n'ont eu, aux yeux de la postérité, qu'une vie d'hommes mal acclimatés à l'air qui s'introduisit alors dans leur poitrine. Ils moururent comblés de louanges par leurs contemporains, mais dédaignés de leurs héritiers. Ceux-ci cependant profitèrent de leurs efforts et de leurs travaux, car si Corneille, Racine, Bossuet, n'eussent été précédés de pionniers comme Ronsard, Baïf, Jodelle et du Bartas, ils n'auraient, certes, pas trouvé le terrain aplani pour s'y déployer à l'aise et ils eussent dépensé une précieuse partie de leurs forces à lutter contre les broussailles de la forêt vierge.

Les beaux génies du XVIIe siècle reproduisirent toutes les fleurs de l'antiquité; ceux du XVIIIe firent succéder les fruits mûrs au doux parfum des fleurs, et aujourd'hui que les fruits sont consommés, nous nous agitons pour nous élancer vers un avenir qui se perd dans le brouillard ou pour ressaisir un passé qui nous échappe comme l'ombre.

Mais si nous ne pouvons revenir à l'école grecque et nous y fixer, du moins nous offre-t-elle des sujets d'étude et des modèles qui, dans le courant rapide où nous sommes emportés, nous servent de lest et, au besoin, d'ancre de salut.

M. de Vauzelles l'a senti quand il est venu redemander au théâtre grec la touchante figure de l'Alceste d'Euripide, ce tendre dévouement de l'épouse s'offrant en holocauste à l'inexorable Destin. C'est une triste foi que la foi à la fatalité; mais de ce méchant instrument les Grecs surent tirer de merveilleux accords, tant leur art fut sublime.

C'est là, pour nous, l'écueil d'une imitation trop absolue de l'art antique. De la douce protection de la Providence, nous ne pouvons revenir aux arrêts cruels du Destin. M. de Vauzelles l'a compris ; aussi le Destin n'est-il que le cadre de son tableau, tandis que la Providence

est au cœur de ses personnages. Il fallait qu'il en fût ainsi pour nous, ses lecteurs ou spectateurs. Sans cette précaution, ses acteurs fussent restés de marbre devant nos yeux. Alceste est épouse et mère ; elle se dévoue pour obéir à l'oracle auquel

Il faut une victime, à défaut d'un coupable.

Que cette victime soit le roi Admète, assiégé dans sa ville de Phères, ou quelqu'un des siens, peu importe!... Dès qu'Alceste est informée de la fatale décision, elle s'écrie :

Mon Admète vivra, la victime est trouvée !

Et cette victime, c'est elle-même; elle se dévoue à la Parque, qui bientôt lui retire la vie. Elle se sent mourir, et dit à sa famille empressée autour de sa couche :

Je ne vous aperçois qu'à travers un nuage,
Une froide sueur inonde mon visage :
Dans le fond de l'abîme, une invisible main
M'entraîne ; elle me montre un horrible chemin.
Je vois déjà la rame et la barque fatale,
J'entends le vieux nocher sur la rive infernale;
Impatient, il crie : On l'attend ici-bas;
Tout est prêt, descends, viens, ne me retarde pas.
Par delà l'Achéron, au milieu des ténèbres,
Plus d'une ombre me nomme avec des cris funèbres.
O mon père, ô mes sœurs, est-ce vous? attendez.
Que me veulent ces bras que vers moi vous tendez?
Es-tu donc toute ici, famille déplorable !
Non ! c'est le roi des morts et sa cour redoutable.
Le voici ! c'est lui-même ! il vole autour de moi :
Son regard est terrible et me glace d'effroi ;
C'est le regard sanglant que sur la tourterelle
Attache l'épervier, lorsqu'il tourne autour d'elle.....
Le temps sur vos douleurs fera couler son baume ;
Il nous réunira dans le sombre royaume ;
En attendant, vivez !...

Les quatre vers que nous avons soulignés sont de Racine, qui les a placés dans sa préface d'Iphigénie, traduits d'Euripide. M. de Vauzelles a été obligé de les reprendre ; et certes il ne les a pas placés en mauvaise compagnie.

Son *Alceste* est ce que les peintres appelleraient une *étude d'académie*, c'est la reproduction de l'art dans ses modèles les plus rapprochés de la nature et de la simplicité. C'est un recueillement vers l'idéal, loin des sentiers vulgaires, à l'abri des fausses louanges et des succès dangereux : c'est, en un mot, une étude à laquelle on ne saurait trop souvent se rattacher, au milieu de cette mer sans rivages où s'est élancée notre littérature.

CH. DE SOURDEVAL.

LES MARTYRS.

Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.

« Il y aura dix ans, le vingt-unième jour du mois où nous sommes, écrivait dans cette *Revue* même, » en juin 1857, M. de la Villemarqué, « c'était grande fête à Rome : la ville éternelle continuait de célébrer l'avènement de Pie IX. Les rues étaient tapissées de fleurs, les fenêtres pavoisées ; partout des arcs de triomphe. Le Collége romain s'était particulièrement mis en frais de décorations pour recevoir le Saint-Père qui devait y faire son entrée solennelle. Une de ces décorations, bizarre de forme et portant une inscription en langue inconnue, attira l'attention du Pape ; elle représentait une pyramide grossière sur laquelle on lisait des vers.

» Pie IX demanda ce que cela signifiait, et le cardinal Mezzofanti, je crois, lui traduisit ainsi l'inscription bretonne :

» Le menhir en Bretagne fut élevé
Par nos ancêtres les Bretons ;
De plus vieux que lui il n'en est pas au monde.

» La Croix sur la pierre fut dressée .
Par nos ancêtres les Bretons ;
De mieux maintenue il n'en est pas au monde.

» Par nos ancêtres les Bretons
A la pierre de saint Pierre notre cœur fut attaché,
Et de plus fortement attaché il n'en est pas au monde. »

Certes, il appartenait à la Bretagne de parler ainsi. Soit que son regard se plonge dans les profondeurs de son berceau, vieux comme le monde, soit qu'il s'illumine aux lumières de la religion, révélée par ses saints à ses héros, soit qu'il se fixe sur les époques plus modernes des schismes et des déchirements de la robe sans couture du Christ, auxquels elle ne participa jamais, soit enfin que, le ramenant sur les jours d'hier, elle contemple avec un légitime orgueil ses martyrs au pied de ses croix, elle peut, avec vérité, se dire : — Je suis catholique entre les nations!

Mais chez nous, les paroles sont des actes, les souvenirs enchaînent, les traditions engagent. Nous n'en sommes pas venus encore, Dieu merci, à ce point de nous passer d'aïeux; nous n'applaudissons pas aux turpitudes écrites, nous respectons nos familles et le bien d'autrui, nous ne faisons, à notre guise, ni notre honneur, ni notre foi, ni notre Dieu; nous ne mentons ni à notre nom, ni à notre baptême. Voilà pourquoi la Bretagne, et avec elle la France catholique, s'est retrouvée soldat en face du Piémont révolutionnaire et de l'Europe complice. — Certes, on a pu nous tuer, on ne nous a pas détruits, et, singulière destinée, tandis qu'en dépit des couronnes qu'on se tresse là-bas et des dithyrambes qu'on se chante, nul n'applaudit aux vainqueurs, chacun loue les vaincus. Ils sont embarrassés de leurs succès, et nous sommes fiers de nos revers. C'est que, chrétiens, nous participons à la vie de notre Dieu; la mort n'a pas de prise sur nous : le Christ l'a vaincue!

Un jour, je l'espère, pour la gloire de notre pays et pour l'honneur de la France, cette histoire sera écrite; ces actes du dévouement et du martyre contemporain seront recueillis, et quand on voudra les feuilleter, on y verra comment, tandis que les écrivains soi-disant conservateurs et religieux exaltaient les forbans et les apostats, les représentants de la vieille France, si conspués par ces fières plumes, savaient porter le nom et l'honneur de leur patrie. — Allez, la France ne les reniera pas!

A notre époque, chacun se dit dévoué... et pieux. Je le souhaite. Chacun prêche ces vertus. — C'est bien; mais pourquoi ces apôtres négligent-ils d'affirmer leurs préceptes par des exemples? les incroyants les cherchent et les aiment. Est-ce donc qu'il y aurait disette sur les boulevards parisiens ou dans les officines dont abonde la grande ville, parmi ces chevaliers de toute sorte que la France regarde passer : chevaliers de la tribune, de la finance, des beaux arts, de la belle littérature, chevaliers de l'industrie?... Je n'ai pas regardé dans leurs rangs; ce n'est pas mon affaire. Voici ce que j'ai vu dans les nôtres.

J'ai vu d'abord un général, — enfant gâté de la gloire et de bien d'autres aussi... alors qu'ils avaient peur et qu'il les rassurait, — recevoir le message d'un vieillard dans la détresse qui l'appelait à son aide, lui confiant le soin de sa faiblesse et de sa couronne... et cette couronne soutenait toutes les autres! et j'ai vu cet homme ardent et jamais vaincu s'incliner sur cette main débile, se dévouer à une entreprise désespérée, à une défaite humainement certaine, accepter les dégoûts d'une captivité possible en Piémont; j'ai lu ces mots tombés de sa plume : « Adieu, je me dévoue à une entreprise au-dessus des forces de l'homme; je n'ai de confiance qu'en Dieu.... » Et Lamoricière, dans son sacrifice et son abnégation, m'est apparu à l'apogée de sa grandeur; mon âme, repliée sur elle-même, s'est tout-à-coup relevée et affermie, et j'ai senti quel rôle Dieu réservait à son glorieux soldat. Dieu, en effet, éprouve les instruments dont il se sert, il les jette dans la fournaise, il les broie à sa guise sous le marteau, puis il les met en œuvre!

Plus loin, c'est un autre homme, jeune et fêté, ayant un beau nom, de grands biens, et mieux que cela, une femme qui l'aimait et des enfants au berceau; et cet homme a tout quitté, et cet homme, brave entre les braves, s'est fait tuer au premier rang; et des écrivains, qui se disent patriotes, ont été chicaner sur son cadavre encore chaud, et lui liarder sa qualité de Français!!!... Eh bien! le Pape, et avec le Pape l'Église, le réclame, et sa dépouille, honorée des larmes de l'univers catholique, a cet insigne honneur de reposer à Rome, dans la poussière des martyrs et des saints (1)! Et durant ces tristes débats,

(1) Voici la magnifique inscription, composée, dit-on, par le Saint-Père lui-même, qui se

une femme d'un grand nom, entrait furtivement chez l'infortunée qui, ne ne se sachant pas encore veuve, écrivait à son époux !.... Elle a compris d'un mot; elle se lève..... marche à l'église, et là, au pied du tabernacle, elle confie au Dieu qui comprend toutes les douleurs et dans le sein duquel tous les chrétiens s'unissent et se retrouvent, le soin de continuer sa lettre inachevée.

Et ces mères qui intriguent et qui luttent pour que la gloire de verser leur sang pour l'Église ne soit pas enlevée à leurs fils!

Et ce bataillon des Machabées français, en si grand nombre bretons et nantais, lancés de toute leur âme dans cette aventure de Dieu! Quel poème héroïque, en notre âge! quelle ardeur! quel mépris du danger! quel sentiment de l'honneur, du devoir, du courage et, en même temps, quel dévouement! quelle charité! quelle foi! quelle sainteté!!!

Voici la veille des armes :

La veille, au soir, le commandant de Bordelièvre nous dit : « Mes chers amis, j'ai toujours été franc avec vous, je vous annonce ce que beaucoup n'oseraient vous dire : demain, nous aurons une matinée chaude, réglez vos papiers pour l'éternité; comme je l'ai fait moi-même. »

Et ce fut fait ainsi. Et maintenant, c'est la bataille :

Le lendemain, vers dix heures, nous arrivions en présence de l'ennemi. Nous passons sous son feu une rivière où nous étions dans l'eau à mi-jambes..... et nous avons avancé sous le feu sans tirer. Nous nous emparons, au pas de course, d'une colline où étaient les bersaglieri piémontais qui ne tiraient pas un coup, mais ce n'était qu'un guet-apens..... Là, nos lieutenants de Goësbriand et de Parcevaux sont blessés; on les mène dans la maison avec mon capitaine Guelton et un capitaine ennemi, que M. de Charette avait fait prisonnier. J'en repars avec quelques-uns de mes camarades, et je reçois une balle dans le pied, ce qui ne m'empêche pas de faire une charge à la baïonnette, où je reçois un coup à la main. Je perce aussitôt celui qui me l'a donné; le général de Pimodan est au même instant blessé grièvement au ventre. Le

lisait sur le fronton de la basilique de Santa-Maria-in-Transtevere, pendant le service solennel célébré, le 2 octobre, pour le général de Pimodan :

GEORGIO DE PIMODAN, VIRO NOBILISSIMO, DUCI FORTISSIMO, QUEM PRO SEDE APOSTOLICA, MAGNÆ ANIMÆ PRODIGUM, CATHOLICUS ORBIS LUGET, PIUS IX, PONT. MAX., SUO ET ROMANÆ ECCLESIÆ NOMINE, SOLEMNE FUNUS, TANTÆ VIRTUTI ET PIETATI DEBITUM, MŒRENS PERSOLVIT.

commandant nous fait entrer une vingtaine dans la maison où étaient nos malades et nous dit de la défendre jusqu'à la mort.

Tresvaux venait d'être blessé à la jambe; il est maintenant à l'ambulance.

Je ne sais ce qui s'est passé ailleurs; ce qu'il y a de sûr, c'est que nos bataillons ont fléchi une demi-heure après, et nous avons encore résisté deux heures aux ennemis, qui nous cernaient et se battaient bravement. Nous n'avons cédé qu'à l'incendie qui nous environnait, et encore sans nos blessés, que nous voulions sauver, nous nous serions tous fait tuer plutôt que de nous rendre.....

Je ne sais ce qu'est devenu M. Daudier; j'ai combattu quelques temps près de sa batterie; je lui ai même donné une poignée de main à laquelle il a répondu en me disant : « Courage, faites votre devoir! » Je lui ai dit simplement : « Lieutenant, soyez-en sûr. » D'après ce qu'on m'a dit, je sais qu'il n'est pas tué. Il a été admirable. Les artilleurs l'avaient abandonné, et il est resté presque seul à charger son canon tant qu'il a eu des munitions; après quoi il est parti. Il m'est impossible de vous retracer tous les actes de dévouement : le petit de la Carte s'est jeté deux fois devant Charette, qui allait être blessé, et deux fois il a été blessé pour lui.

Le soir, de Sabran, qui a été pris depuis, a rencontré le commandant de Becdelièvre qui se tenait la tête dans les mains en pleurant et disait : « Pauvre bataillon! Bataillon de héros! Quelle belle conduite (1)!

Pour moi, j'aime les héros qui pleurent; aux grands siècles chrétiens, c'était ainsi : Charlemagne et saint Louis ne craignaient pas de laisser voir leur cœur à nu. Mais c'est dans l'adversité qu'éclate le courage; on se console en pensant « qu'on a fait son devoir, qu'on a pu se battre pour ses convictions, qu'on n'a rien omis pour mourir, qu'au sein de la mitraille on riait comme au coin du feu! on a la cuisse cassée et des balles dans les chairs, et l'on n'y pense que pour consoler les siens.» — « Tranquilisez-vous, on dit que j'en reviendrai, mais ce sera long; heureux si j'en suis quitte pour boiter, nous jouerons plus souvent au trictrac ensemble (2)! » Ou bien encore : « Ma

(1) Lettre de M. Maurice du Bourg.

(2) Hélas! le noble jeune homme qui parlait ainsi, M. Arthur de Chalus, de Nantes, vient de succomber à sa grave blessure. Dans une autre lettre, qui faisait pressentir le sort auquel il était résigné, il disait : « Aurai-je jamais, mon excellente tante, le bonheur de vous serrer contre mon cœur, ainsi que ma sœur et toutes les personnes qui me sont chères? Que la sainte volonté de Dieu soit faite! — En quittant la France, j'avais fait le sacrifice de ma vie, je le renouvelle avec bonheur, malgré la peine que j'éprouve de mourir loin de ma patrie et de vous tous. »

chère maman, ma blessure est grave, mais aujourd'hui me trouvant beaucoup mieux, je crois pouvoir en échapper. Du reste, en allant au combat, je demandais à Dieu de faire mon devoir et de bien mourir. Depuis ma blessure je ne crains pas plus la mort que le 18 je n'ai eu peur des balles. En Bretagne, j'aurai peu de chances de mourir dans d'aussi belles conditions pour gagner le ciel. Si je meurs ici, j'espère mourir gaîment... Si la volonté de Dieu était de m'appeler à lui, ma dernière pensée serait pour vous (1). »

Un autre (2) a le corps traversé d'une balle, et il écrit : « Depuis longtemps j'ai fait à Dieu et à la sainte Église le sacrifice de ma vie ; soyez jaloux de mon bonheur, et consolez ma pauvre mère! Vive Pie IX, pontife-roi! » Un autre (3), un noble fils d'artisan, tombé aux mains des Piémontais, s'écrie en regrettant la mort : « Nous avions proposé notre vie... Dieu n'a pas voulu tout accepter. En attendant, nous continuons le sacrifice, et si l'on nous crache au visage, nous penserons à *notre divin Maître!* » Tous ajoutent : « C'est Marie qui nous a sauvés! »

Ah! l'on a bien raison de dire que cela n'est plus de notre époque ; cela nous ramène au temps où le Christianisme luttait contre la barbarie païenne, où la voix des évêques s'élevait seule au milieu des cris confus de la violence et des haines pour protester au nom de la Justice, du Droit et de la Liberté; au temps héroïque où l'on donnait avec joie tout son sang pour ces grandes choses; quand Lez Breiz, *lui guerrier si fier et chrétien si doux*, couvert d'un sang oppresseur, pendait à l'autel de sainte Anne-d'Armor son épée libératrice; quand le chevalier, l'évêque et l'artisan, — Eudes, Gauzelin et ce palefrenier que l'on fit comte sur les murs de Paris sauvé, — formaient un invincible rempart contre lequel la barbarie normande se brisait et d'où sortaient en même temps la plus glorieuse dynastie de nos rois et nos grandes races chevaleresques. — Aujourd'hui, c'est la même cause qui se débat, c'est le même spectacle qui s'offre. Maintenant comme alors, sont confondus dans les mêmes rangs les fils de la noble France, de la France

(1) Ce vœu si chrétien a été entendu : Dieu a appelé à lui M. P. de Parcevaux.
(2) Guérin.
(3) Paul Saucet.

catholique et véritablement *libérale :* un Bourbon y donne la main à un Guérin, un Rohan s'appuie sur un Saucet, un Pimodan, un Gontaut, un Chateaubriand, un Becdelièvre, un Goësbriand, un Quatrebarbes, un Charette, un Kersabiec, est blessé ou meurt près d'un Blanc, d'un Vallée, d'un Carré, d'un Jolys, d'un Picou, d'un Besnier, d'un Querret, d'un Pinsonneau, et tous, unis par la charité, se font gloire d'être également confondus et glorifiés sous le nom de *mercenaires de Pie IX!* — Mercenaires de Pie IX! nous l'acceptons, ce titre, et nous le portons bien haut; oui, rachetés par le sang du Christ, nous sommes ses serviteurs et nous nous sentons liés; qu'on l'insulte, qu'on le crucifie, enfants de la cité de Dieu, nous ne sommes ni avec les Pilates impassibles, ni avec les Scribes et les Princes des prêtres qui crient : *Tolle, crucifige*, ni avec les larrons qui se parent de ses dépouilles, ni avec les Judas qui le trahissent : retirés avec Pierre et les autres au Cénacle, nous prions, et nous attendons le troisième jour, et le grand vent qui amènera le Consolateur!

LOUIS DE KERJEAN.

MÉLANGES.

L'immortelle défaite de Castelfidardo était à peine connue parmi nous, que Nosseigneurs les Évêques de Bretagne et de Vendée adressaient aux fidèles de leurs diocèses des lettres ou des circulaires annonçant qu'ils célébreraient eux-mêmes un service funèbre dans leur église cathédrale, pour les officiers et soldats morts en défendant l'indépendance du Saint-Siége. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici les nobles paroles inspirées à nos premiers pasteurs par cette douloureuse et glorieuse circonstance; mais nous nous en voudrions de ne pas citer au moins un fragment de l'admirable lettre de Mgr de Nantes, qui eut l'honneur d'être l'un des premiers évêques de France à élever la voix. Après avoir montré l'inique agression dont les États du Souverain Pontife venaient d'être l'objet et la petite armée romaine se couvrant d'une gloire immortelle en succombant sous le nombre : « Nous ne nommerons désormais qu'avec honneur et reconnaissance, dit Mgr Jaquemet, ceux de nos Bretons, ceux de nos Nantais qui ont couru prendre place dans les rangs de cette généreuse milice, qu'ils appartiennent aux nobles races, ou que leur foi les ait suscités de conditions plus modestes....

« .... Je convie aujourd'hui MM. les Curés de la ville épiscopale, et par eux les fidèles de leur paroisse, à rendre avec moi les honneurs funèbres à ces héros de la foi catholique, et j'invite le diocèse tout entier à s'unir aux prières que nous leur devons à tant de titres, puisque nous n'avons pas été assez heureux pour partager leurs périls, et pour bénir ces fils bien-aimés au moment suprême.

» Nous nommerons au premier rang cet admirable et héroïque général de Pimodan qui vient d'ajouter un nouveau lustre à cette famille qui nous est déjà si chère, et qui dans notre cité et nos campagnes inscrit chaque jour quelque acte de dévouement dans les annales de la charité. A sa suite, nous prierons pour tous les autres, sans distinction d'origine. Tous les défenseurs du bon droit et de la plus sainte des causes, tous les martyrs de la foi sont nos frères. Les âmes des catholiques les reconnaissent pour

être de notre grande famille. Déjà purifiés par l'effusion de leur sang, nous prierons pour que Dieu les purifie des dernières taches, s'il en restait encore ; mais nous prierons pleins d'espérance de leur bonheur éternel ; et dans le secret de nos âmes nous chanterons, au milieu même des cérémonies funéraires : « Seigneur, cette nouvelle cohorte de martyrs vous loue déjà dans votre gloire. » *Te martyrum candidatus laudat exercitus.*

» En priant pour les morts, nous prierons aussi pour les vivants ; nous prierons pour la petite phalange des Machabées. — Soit qu'elle triomphe, soit qu'elle succombe sous les multitudes armées qu'on réunit incessamment du Nord et du Midi, pour l'accabler, contre toutes les lois de l'honneur, elle aura plus fait sous l'inspiration du Pontife magnanime dont elle soutient les droits, elle aura plus fait pour la justice et pour le salut de l'ordre social en Europe, que les puissances de la terre qui regardent impassibles et l'arme au bras cette lutte héroïque où le plus pur sang français coule à grands flots. Dans cette prière commune, nos cœurs de compatriotes et de catholiques auront des vœux plus intimes et plus ardents pour le général en chef de l'armée pontificale qui, dans cette lutte humainement désespérée, nous apparaît plus grand qu'à Constantine et dans les glorieuses batailles d'Afrique, plus grand que lorsqu'il recevait la soumission d'Abd-el-Kader, alors notre ennemi, aujourd'hui le généreux défenseur des chrétiens ; plus grand aussi qu'aux barricades de Paris, quand elles tombaient sous son intrépidité et son courage.

» Je ne sais, Monsieur le Curé, quels événements nous sont réservés ; mais n'oublions pas un de nos plus impérieux devoirs, celui de ne pas laisser s'égarer le sens moral des peuples commis à notre garde spirituelle. Quoi qu'il arrive, maintenons les grands principes, les principes éternels de la vérité et de la justice.....»

Est-il besoin d'ajouter que l'appel de Mgr Jaquemet avait été entendu et que, le jour du service, la foule se pressait à Saint-Pierre comme aux plus grands jours de fêtes ?

Il en fut ainsi partout dans nos deux provinces, ainsi à Rennes, où Mgr Saint-Marc a prononcé une oraison funèbre, dont un de nos excellents confrères du *Journal de Rennes*, M. P.-S. Vert, a rendu compte en ces termes :

« Hier (mardi 6 octobre), dans l'église métropolitaine de Rennes, un service funèbre a été célébré avec une grande solennité, pour le repos de l'âme des officiers et des soldats catholiques tombés au champ d'honneur pour la noble et sainte cause du Pape et de l'Église. Un cénotaphe grandiose, tel que nous ne nous rappelons pas en avoir vu dans la même enceinte, s'élevait au milieu de la vaste nef. Bien avant l'heure, une foule compacte et recueillie avait envahi le saint édifice. Le vénérable Chapitre

de la métropole, MM. les Curés de la ville, plus de deux cents ecclésiastiques remplissaient le chœur; Mgr l'Archevêque était à son trône. La messe était célébrée par M. l'abbé Combe, premier vicaire-général. On regrettait que les jeunes volontaires de notre pays qui ont échappé à la terrible bataille de Castelfidardo, et qui sont en route pour Rennes, ne fussent pas arrivés et n'aient pas pu assister à la cérémonie. On remarquait seulement M. de Montgermont, en costume de guides, et placé près du catafalque...

» Mgr l'Archevêque est monté en chaire, et au milieu du recueillement de l'immense auditoire, il a prononcé ce texte emprunté au premier livre des Machabées : *Respondit Mathathias et dixit magna voce : Et si omnes gentes regi Antiocho obediunt, ut discedat unusquisque a servitute legis patrum suorum, et consentiat mandatis ejus : ego et filii mei et fratres mei obediemus legi patrum nostrorum*

» Nul passage des Saints Livres n'a paru au Prélat plus approprié à la solennité funèbre de ce jour que l'histoire des Machabées. Nous nous retrouvons, en effet, en présence des mêmes événements et des mêmes hommes; en face de la même violence et des mêmes dévouements; aucun des personnages ne manquerait à l'appel, ni les fils d'Israël, ni Judas Machabée, ni même Antiochus: C'est avec le commentaire de cette heureuse pensée que Monseigneur a fait son exorde.

» Nous n'essaierons pas de reproduire le discours, l'un des plus beaux et des plus touchants que le Prélat ait fait entendre. — Nous craindrions d'altérer cette parole si heureusement inspirée par la foi, par le patriotisme, par son attachement inviolable au Saint-Siége, et par cette tombe élevée pour honorer les illustres martyrs de l'Église. Disons seulement que Mgr Saint-Marc a fait le panégyrique des soldats tombés au combat de Castelfidardo, en démontrant que leur mort avait été une mort glorieuse, une mort sainte et une mort exemplaire.

» Une mort glorieuse! Car s'il y a de la gloire à mourir pour sa patrie, quelle gloire plus grande et plus pure de mourir pour défendre l'indépendance de la Papauté, c'est-à-dire l'indépendance de la conscience, pour soutenir l'honneur contre la félonie, les droits les plus sacrés contre les spoliations les plus sacriléges, la foi sainte contre l'impiété, l'Église de Dieu contre les mains parricides de fils dégénérés! — Une mort sainte! Car ces héros étaient de pieux chrétiens, qui avant de quitter Rome avaient reçu la bénédiction du Pontife-Roi, qui le matin de la bataille avaient prié avec ferveur dans la chapelle de Lorette, qui s'étaient nourris du corps et du sang de Jésus-Christ pour affronter la mort, et dont plusieurs, blessés cruellement, ont demandé à être transportés dans l'antique sanctuaire de la Vierge pour y expirer. Aussi l'un d'eux, qui avait survécu à ses braves compagnons d'armes, écrivait-il dans une lettre touchante : « Pourquoi n'ai-je pas succombé, jamais je ne serai aussi bien disposé à paraître

devant Dieu ! » —Une mort exemplaire ! Quel exemple de foi dans ce temps d'indifférence religieuse et de défaillance morale ! Quel exemple de dévouement dans ce siècle d'égoïsme, où toutes les aspirations des hommes sont pour l'or, les honneurs, les jouissances matérielles, que celui de ces jeunes hommes qui sacrifient repos, fortune, délicatesses de la vie, douceurs de la famille, pour courir à la défense de la plus noble et de la plus sainte des causes, sans aucun espoir de récompense ! Quel exemple de fidélité au Souverain-Pontife ! Quel exemple d'amour filial pour l'Église !

» Telles sont les grandes pensées que Mgr l'Archevêque a développées avec cet accent ému qui part du cœur, et qui a vivement impressionné l'immense assistance. — Le pieux Prélat a terminé son discours en recommandant à tous de profiter des nobles enseignements qui sortaient de la tombe élevée en l'honneur des glorieuses et saintes victimes de Castelfidardo : fidélité au Pape, attachement à l'Église, amour et dévouement pour la justice et le droit. Ayons foi dans l'avenir ; nous ne savons ni quand ni comment cet avenir se réalisera, mais Dieu saura bien reprendre ses droits, et mettre fin à toutes les violences, à toutes les trahisons, à tous les ignobles tripotages dont nous sommes témoins. Affermissons donc notre âme et relevons nos regards, car le sang des martyrs fut toujours fécond pour le triomphe de l'Église. »

Nous tenons à honneur de donner dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* une liste aussi complète que possible de tous les Bretons et Vendéens qui sont allés en Italie combattre pour la défense du Catholicisme. Nous ne la publierons que dans le mois de novembre, et, d'ici là, nous prions toutes les personnes qui connaissent les noms de nos modernes *croisés* de vouloir bien nous les transmettre. — Les feuilles des journaux quotidiens s'égarent facilement — *ludibria venti*; une Revue reste; et plus tard on sera heureux de retrouver dans la nôtre les noms des *vaincus de Castelfidardo*, qui doivent être recueillis et inscrits sur la terre, comme ils le sont infailliblement dans le ciel.

E. G.

— L'*Histoire de Guingamp*, de notre collaborateur, M. S. Ropartz, vient d'obtenir une mention honorable au concours des Antiquités de la France. C'est bien, mais ce n'est pas assez d'un accessit. Pour nous, l'*Histoire de Guingamp* méritait au moins les honneurs du prix.

— Le premier grand prix d'architecture, dont le sujet était : *Une résidence impériale de la ville de Nice*, a été remporté par M. Joseph-Louis-Achille Joyau, né à Nantes, le 18 avril 1831, élève de M. Questel.

— M. Le Hénaff a terminé les peintures de la frise de Notre-Dame-de-Bon-Port, qui sera découverte quand paraîtra cette livraison. Nous rendrons compte le mois prochain de ce beau et important travail.

ÉTUDES HISTORIQUES.

LES OFFICES MUNICIPAUX

DE CRÉATION ROYALE

SOUS LOUIS XIV & SOUS LOUIS XV.

Un spectacle plein de lamentables mais féconds enseignements, est celui que nous donne Louis XIV enivré de l'exercice incontesté du pouvoir absolu, et faisant litière des libertés et des priviléges municipaux que les siècles avaient lentement fait croître sur le sol de la France, sous la double influence du christianisme et de la monarchie, et à l'ombre desquels le peuple avait trouvé un asile contre la barbarie de l'épée. Mais pour juger dans ses dernières conséquences le despotisme centralisateur du grand roi, il faudrait ne pas s'arrêter au règne de son successeur, sous lequel l'administration centrale, ne gardant plus même les apparences, fit de ces offices municipaux, illustrés par l'intelligence virile du tiers-état, une vile marchandise livrée à l'encan scandaleux des traitants. Or, le titre seul de ce travail indique que je n'entends pas dépasser le règne de Louis XV. Aussi mon dessein n'est-il pas de mettre en relief le côté politique du point d'histoire administrative que je vais traiter très-sommairement. Mes visées sont plus modestes. Je veux simplement, en résumant dans un tableau synoptique les monuments législatifs des règnes de Louis XIV et de

Louis XV, spécialement en ce qui concerne la Bretagne, planter quelques jalons à l'issue de la route laborieuse où se sont engagés plusieurs de mes compatriotes, en se livrant à l'étude de nos anciennes archives municipales.

Le premier soin de la centralisation avait été, sous prétexte de comptabilité, de s'emparer de la tutelle des administrations municipales, en chargeant, par une foule de règlements particuliers, qui remontent à la première moitié du XVIIe siècle, les intendants, cette personnification multiple et tout à la fois indéfinie du pouvoir central, de la surveillance arbitraire de l'emploi des deniers communaux.

En second lieu, la centralisation s'introduisit au sein des assemblées délibérantes par une double voie : la promulgation d'arrêts du Grand-Conseil portant, pour les communautés importantes, des règlements intérieurs, que les parlements se hâtaient d'appliquer aux municipalités inférieures ; la création d'agents directs, chargés de représenter la puissance souveraine dans les hôtels-de-ville, sous le titre de procureurs du roi. Louis XIII avait donné plusieurs édits à ce sujet ; mais ils ne reçurent qu'une demi-exécution. Par ordonnance du mois de juillet 1690, Louis XIV créa d'une manière uniforme les titres de procureurs du roi et de greffiers secrétaires des hôtels-de-ville.

Mais cette immixtion du pouvoir dans les plus petits actes des moindres communautés n'était rien auprès de l'atteinte mortelle que donna au régime municipal l'édit du mois d'août 1692, portant suppression des maires électifs et création des maires perpétuels. Cette mesure était si radicale que le despotisme lui-même se crut obligé de la justifier. L'édit expose que la cabale et les brigues avaient eu trop souvent la plus grande part dans le choix des maires électifs ; que ces magistrats avaient eu de coupables ménagements pour le parti qui les avait élus ou pour le parti qu'ils prévoyaient devoir leur succéder ; que le temps comme le zèle manquaient pour se former et s'instruire aux titulaires d'un office temporaire et précaire, tandis que la création de maires perpétuels devait procurer aux villes des chefs mûris par une longue expérience et sérieusement attachés à des fonctions qui ne devaient pas les quitter. Du reste, ces fonctions étaient les mêmes

que celles qui appartenaient auparavant aux maires électifs et qui avaient été réglementées par les récents arrêts du Conseil, pour chaque communauté.

Le même édit du mois d'août 1692 créait un certain nombre d'assesseurs ou conseillers de ville, dans le rang desquels devaient être pris les échevins, consuls, capitouls et jurats, de préférence aux autres habitants, jusqu'à ce que tous lesdits assesseurs eussent successivement rempli, au moins une fois chacun, les fonctions d'échevins.

Au mois d'août 1696 furent créés les gouverneurs héréditaires des villes closes, dans lesquelles il n'y avait pas déjà un gouverneur de la maison du roi. Le principal objet de la nouvelle création était de donner un chef non électif aux milices bourgeoises. Cette charge fut supprimée en 1700, puis rétablie par l'édit de décembre 1708, qui flanqua le gouverneur d'un lieutenant de roi et d'un major pour le remplacer en cas d'absence. On voit que la *fonctionomanie* gagnait déjà notre pauvre France.

Un édit du mois de mai 1702, ouvrant la voie, avait établi des lieutenants de maire et augmenté le nombre des assesseurs ou conseillers en titre.

Enfin, l'édit du mois de janvier 1704 consomma la confiscation de tous et chacun des anciens priviléges municipaux, en créant des échevins, consuls, capitouls et jurats perpétuels, pour faire dans les villes les mêmes fonctions que ceux qui s'élisaient annuellement, et qui n'ayant, porte l'édit, qu'un temps très-modique à demeurer en charge, ne peuvent prendre qu'une légère connaissance des affaires. Cependant, par une bizarrerie inexplicable, on ne donna en titres qu'une moitié des charges de l'échevinage en chaque ville, l'autre moitié restant élective; seulement, comme il convenait, la préférence fut donnée aux titulaires sur les élus.

Le même édit de janvier 1704 créait des contrôleurs des greffes des hôtels-de-ville, dont les fonctions consistaient principalement à présider au recollement annuel des archives municipales, et à inaugurer, au plus bas degré de l'échelle, cette régularité dans la paperasserie, qui est l'idéal de l'administration moderne.

Enfin, dans le même temps, à la place des anciens miseurs ou syn-

dics électifs, chargés de la manutention annuelle des deniers communaux, avait surgi la légion des trésoriers et receveurs des revenus et deniers patrimoniaux et d'octrois des villes et communautés du royaume, créée et réglementée par divers édits de Louis XIV.

Mais si l'un des buts de cette législation, sous les coups multipliés de laquelle les antiques franchises de la bourgeoisie étaient anéanties, avait été de prouver aux populations dépouillées la force irrésistible du pouvoir central, un autre but, — et ce n'avait pas été le moins déterminant, — avait été d'exploiter la vanité bourgeoise au profit des coffres du grand roi, dont toutes les gloires coûtaient à la France tout son or, tout son sang, et mieux encore, tout son passé !

A ces offices de création royale étaient attachés certains émoluments que les villes durent payer, bien entendu ; certains droits honorifiques, dont la bourgeoisie se montra toujours friande, et quelques-uns même conféraient le privilége si envié de la noblesse. Il se trouva donc des acquéreurs pour les nouveaux titres que la royauté venait de confisquer au peuple afin d'en trafiquer. Mais on ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que la vénalité de ces charges les avait fait tomber presque partout en d'ignobles mains. Les vrais citoyens, qui avaient naguère été si justement fiers des suffrages de leurs pairs, s'éloignèrent des affaires, où l'on ne leur laissait aucune influence, et des assemblées, où ils étaient sûrs d'être écrasés par une majorité dont quelques écus avaient fait tout le mérite.

Alors le pouvoir ouvrit lui-même la voie à la restauration partielle du régime qu'il venait d'anéantir, en permettant aux communautés de racheter des titulaires les charges aliénées pour les réunir au patrimoine des villes et les rendre de nouveau libres et électives. La plupart des municipalités s'empressèrent de profiter de la permission qui leur était octroyée ; d'autres ne purent ou ne voulurent racheter les offices qui restèrent héréditairement entre les mains des acquéreurs, et, chose étrange ! la centralisation ne produisit même pas, cette fois, son seul bon résultat ordinaire, l'uniformité, et ne fit qu'ajouter une bizarrerie de plus à la diversité des vieilles institutions municipales.

Les maires perpétuels eurent, pour la plupart, une courte existence réelle, par suite de l'empressement des communautés à racheter les offices ; ils eurent une existence légale de quatorze années.

Quand le pouvoir eut retiré de cette invention toute la finance qu'elle pouvait produire, il fut le premier à en proclamer les abus et l'édit de décembre 1706 rétablit dans tout le royaume les maires alternatifs et triennaux. Le même édit appliqua l'alternative aux lieutenants de maire. Un second édit de mars 1709 rendit alternatifs les échevins et les greffiers.

Mais l'édit de 1706 est remarquable, non-seulement parce qu'il revient à des traditions de liberté relative et abolit le système inauguré par l'édit de 1692, mais encore parce qu'il contient un règlement très-étendu sur les fonctions de maire, qui peut être considéré comme la loi municipale de la France jusqu'à la Révolution. Je vais essayer de le résumer en peu de mots : — Convocation et présidence avec voix prépondérante des assemblées générales et particulières des hôtels-de-ville ; droit de juger auxdites assemblées les questions de rang et de préséance entre les divers officiers municipaux ; examen et clôture des comptes des receveurs municipaux avec l'assistance des échevins et autres officiers ayant le droit d'y assister ; ordonnancement de toutes les dépenses d'intérêt communal ; adjudication de tous baux ou marchés concernant les communautés ; délivrance des lettres d'habitants aux étrangers qui viennent s'établir dans la ville ; police, dans les villes où les offices de lieutenants de police ont été réunis aux communautés et dans celles dont la juridiction n'appartient point au seigneur ; présidence des jeux de papegault et tir de l'arquebuse ; logement des gens de guerre et casernement, avec le contrôle des échevins ; confection des rôles des impositions ordinaires et extraordinaires, sous le même contrôle ; convocation et présidence des assemblées administratives des hôpitaux et Hôtels-Dieu et autres établissements charitables d'origine et de fondation municipale ; droit d'assistance aux réunions des sociétés charitables d'origine étrangère ; les proclamations pour quelque affaire que ce puisse être, politique ou militaire, à l'exception des ordonnances rendues par les lieutenants-généraux de police, ne pourront se faire sans la permission expresse du maire ; mais il faut qu'il concilie l'exercice de ce droit avec l'obligation qui lui est imposée de tenir la main à l'exécution des *ordres* qui lui seront adressés de la part des gouverneurs et intendants de la province pour toutes les occasions concernant le service du roi.

En regard des charges, il faut grouper les priviléges des maires : — Exemption de la taille et de l'impôt du sel, de tutelles, curatelles, guet et garde, logement des gens de guerre, et de toute autre charge de ville et de police; noblesse, dans les villes où cette prérogative leur est accordée; droit de faire juger leurs causes, tant civiles que criminelles, à une autre juridiction que celle de leur domicile; robe et épée dans toutes les cérémonies, et même robe rouge, là où les juges royaux la portent; aux processions, marches et autres cérémonies publiques, droit de marcher seul à la tête du corps de ville, à gauche des juges des barres royales ordinaires, et précédant tous les officiers des justices appartenant à des seigneurs particuliers; enfin, pour les charges non réunies aux communautés, gages fixés à raison du denier vingt de la finance desdites charges, sans retenue du dixième.

Ce système fonctionna sans modifications importantes jusqu'au mois de juillet 1724; alors, au lendemain de la Régence, à l'aurore d'un règne dont les promesses valurent au monarque enfant le titre si doux de *Bien-Aimé*, le gouvernement rétablit uniformément les villes et communautés dans le droit d'élire leurs officiers, ordonna le remboursement des offices supprimés, en rentes sur les tailles et abolit les octrois établis pour le paiement des gages des officiers de création royale.

La liberté des communes restaurées dura aussi longtemps que la paix. Mais, en 1733, dès qu'éclata la guerre, le ministère songea de nouveau aux offices municipaux, comme à une ressource financière à laquelle n'était attachée aucune injustice et aucune honte. Par son édit du mois de novembre 1733, Louis XV rétablit la plus grande partie des offices supprimés. « Nous avons, dit le roi, par notre édit du mois de juillet 1724, supprimé les offices de gouverneurs, lieutenants de Nous et majors des villes closes de notre royaume, les offices de maires, lieutenants de maire, échevins, jurats, consuls, capitouls et leurs controlleurs; ceux d'archers, héraults, hocquetons, valets-de-ville, tambours, portiers, concierges et les syndics de paroisses et greffiers des rolles des tailles. Mais Nous sommes informé que, depuis la suppression desdits offices, la liberté des élections est presque toujours troublée par des intrigues qui en sont comme inséparables; et que

les officiers ainsi élus, n'ayant que peu de temps à demeurer dans leurs emplois, ne peuvent acquérir une connaissance parfaite des affaires concernant notre service et celui des villes. Pour remédier à ces abus, Nous avons jugé qu'il étoit nécessaire de créer et rétablir, dans toutes les villes et lieux de notre royaume, une partie d'offices en titre, pour les fonctions d'iceux être remplies par des officiers qui, dans un état fixe et permanent, s'appliqueront avec plus de soin à satisfaire à tous les devoirs attachés à leurs charges, et dont la finance nous servira à soutenir la dépense de la guerre, et éteindre et supprimer des capitaux de rentes sur la ville et sur les tailles. »

On le voit, le rédacteur de l'édit ne s'était pas mis en frais et s'était contenté de reproduire mot pour mot l'édit de 1692 : on n'aurait pu trouver aucun autre moyen de battre monnaie plus économique et moins coûteux.

Le roi attribuait aux futurs acquéreurs des offices créés ou pour mieux dire rétablis, car il n'y avait aucun titre nouveau, outre les droits anciens, « des gages sur le pied de trois pour cent de leur finance principale, à prendre tant sur les deniers communs patrimoniaux et d'octrois des villes et communautés, par préférence à toutes leurs dettes et charges, que sur les fonds qui seroient par le roi ordonnés. »

Si, dans le mois du jour de la publication de l'édit, les offices n'étaient pas levés aux revenus casuels, une commission du grand-sceau devait y commettre.

Le prix était payable : un tiers en espèces, un tiers en capitaux de rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris, et l'autre tiers en quittances de rentes sur les tailles.

« S'il intervient quelques contestations sur l'exécution du présent édit, disait le roi en terminant, voulons qu'elles soient réglées en notre conseil, auquel nous en avons réservé la connaissance, et icelle interdite à toutes nos cours et juges. »

L'exécution de l'édit offrit plusieurs particularités sur lesquelles je me reprocherais de garder le silence.

Tout d'abord un sieur Jean-Claude Leclerq se trouva pour acheter en bloc tous les offices municipaux de France et de Navarre, sauf à lui

à les revendre en détail, au plus offrant et dernier enchérisseur, car on n'exigeait d'autres capacités que celle de la bourse ; l'édit le disait en propres termes : « Permettons à toutes personnes graduées ou non graduées d'acquérir et posséder lesdits offices, avec faculté de les exercer conjointement ou de les désunir, vendre et faire exercer séparément. » C'était une denrée.

Un règlement du 29 décembre 1733 détermina la façon dont Jean-Claude Leclerq devait exercer son commerce. J'y relève les articles suivants : « Art. 2. La jouissance des gages est assignée au premier janvier 1734, pour ceux qui acquerront avant le premier mars de la même année ; et pour les offices non levés, Leclerq, ses procureurs ou commis en jouiront. — Art. 6. La députation aux États, dans les villes et communautés qui sont en possession d'y envoyer leurs officiers municipaux, doit être déférée aux acquéreurs (et peut-être à Jean-Claude Leclerq, ses procureurs ou commis), à l'exclusion des maires qui sont en place. » L'article 12 assure la propriété aux titulaires, dans les termes de l'édit, « sans que, sous quelque prétexte que ce soit, ils puissent à l'avenir être supprimés. » Il est permis aux villes et communautés d'enchérir concurremment avec les particuliers, et au cas qu'elles demeurent adjudicataires, elles doivent fournir un sujet au nom duquel il sera expédié des lettres au grand-sceau qui tiendront lieu de provision, sans que le pourvu puisse prendre aucun titre, ni qualité, ni faire aucune fonction desdits offices. Pendant la vie du sujet présenté, les villes et communautés peuvent continuer d'élire en la manière ordinaire les officiers qui leur conviendront et elles seront admises au paiement de l'annuel à son nom, et après sa mort elles donneront un nouvel homme, dans les délais ordinaires, au nom duquel on expédiera de nouvelles lettres. Ainsi les villes étaient réduites à l'exercice clandestin de leurs priviléges séculaires, sous le couvert du premier venu !

C'était, en vérité, trop d'abaissement ! Aussi, la boutique du sieur Leclerq ne prospéra point. Les arrêts des 4 et 17 décembre 1737 suspendirent la vente. Elle recommença, suivant arrêt du 22 décembre 1744, avec une réduction des trois cinquièmes sur les mises à prix de 1734, et une augmentation sur les gages, élevés de trois pour cent à

cinq pour cent, sans retenue, et l'adjonction de tous les priviléges honorifiques et de toutes les exemptions d'impôts. Rien n'y fit : la marchandise était décidément et irrémédiablement dépréciée.

Il fallait cependant trouver une issue. Leclerq avait avancé des capitaux ; les offices ne se vendant pas du tout, il était difficile d'échapper à la nécessité de le rembourser. On alla au plus simple : on tarifa les offices et on permit (lisez : on ordonna) aux villes de les réunir au taux édicté, en augmentant les octrois pour pourvoir à la dépense. C'est-à-dire que le gouvernement éleva partout les taxes municipales, afin d'y prendre la part du lion. Telle fut l'économie de l'arrêt du 22 mars 1746 et de différents arrêts de même nature, par lesquels le conseil d'État s'efforça de parer à l'inexécution de l'édit de 1733.

Nous allons résumer ces arrêts en ce qui concerne la Bretagne.

Par arrêt du 9 avril 1748, notre province fut comprise dans le remboursement dû à Jean-Claude Leclerq, pour une somme de six cent mille six livres, payables, savoir : deux cent mille livres comptant, et le surplus en cinq paiements égaux, de six mois en six mois. Suivant le système financier de l'époque, ces sommes payables par les diverses communautés de ville de Bretagne sur les octrois augmentés ou maintenus dans des surtaxes antérieures, devaient être recouvrées par l'intermédiaire d'un traitant qui s'obligeait vis-à-vis de Leclerq, sauf son recours vers les communautés. Aussitôt le traitant trouvé et Leclerq désintéressé, chaque ville rentrait dans le droit d'élire qui bon lui semblait aux offices qui n'avaient pas trouvé acquéreur, mais sans pouvoir rembourser lesdits acquéreurs que de leur gré, et à la charge de fournir le titulaire fictif, qui ne pouvait remplir aucune fonction, mais au nom duquel les lettres étaient délivrées, afin qu'il fût bien constaté que l'on n'entendait pas restaurer les droits antiques et qu'il s'agissait purement et simplement de titres créés par le bon plaisir du roi.

Je crois utile de donner ici le tableau des sommes partielles auxquelles furent taxées nos diverses communautés de ville, sans néanmoins entrer dans le fastidieux détail des octrois maintenus ou augmentés, pour parvenir à la réalisation des sommes taxées. Je dois faire remarquer que Rennes n'est pas comprise dans ce tableau ; j'en

ignore le motif, à moins que toutes les charges municipales de cette ville n'eussent trouvé acquéreur dès 1733, ce que je ne suis point à même de vérifier ; cela dit, les autres communautés de cet évêché sont tarifées, savoir :

La Guerche, 500 livres ; Fougères, 1,800 livres ; Hédé, 800 livres ; Vitré, 1,800 livres.

Nantes, 24,000 livres ; Guérande, 1,000 livres ; Le Croisic, 1,200 livres ; Ancenis, 1,000 ; La Roche-Bernard, 800 livres ; Châteaubriant, 1,186 livres.

Vannes, 5,000 livres ; Redon, 1,000 livres ; Malestroit, 600 livres ; Auray, 1,600 livres ; Hennebont, 1,000 livres.

Quimper, 3,500 livres ; Quimperlé, 700 livres ; Concarneau, 600 livres ; Carhaix, 1,200 livres ; Saint-Paul-de-Léon, 800 livres ; Lesneven, 600 livres ; Brest, 2,400 livres ; Landerneau, 1,600 livres.

Tréguier, 1,000 livres ; Morlaix, 3,000 livres ; Lannion, 1,300 livres ; Guingamp, 1,500 livres.

Saint-Brieuc, 2,500 livres ; Quintin, 1,200 livres ; Moncontour, 1,000 livres ; Lamballe, 800 livres.

Saint-Malo, 5,000 livres ; Ploërmel, 1,000 livres ; Josselin, 1,000 livres ; Montfort, 1,000 livres ; Dinan, 1,500 livres.

Dol, 1,300 livres.

De plus, il devait être payé annuellement, jusqu'à remboursement des six cent mille six livres, tant en principal qu'intérêts et frais, à l'acquit des villes et bourgs ci-après : Antrain, Bazouges, Clisson, Châteaugiron, Le Faou, Châtelaudren, Machecoul, Paimbœuf et Saint-Aubin-du-Cormier, lesquels, sans doute, n'avaient pas d'octrois ou autres ressources suffisantes, une somme de dix mille deux cent trente-deux livres sur l'excédant de la capitation de la province.

La perception de cet impôt n'était pas terminée, que la couronne, entraînée malgré elle à la guerre de 1755 contre les Anglais, se vit forcée de proroger et de continuer la levée arbitraire de tous les droits que nous venons de détailler. Aucun prétexte de création ou d'abolition de charges n'était possible, puisque l'opération de 1733 n'était pas encore parachevée ; on se passa de prétexte et l'on prorogea pure-

ment et simplement. Par arrêt du 1er juillet 1758, les communautés bretonnes furent taxées à un impôt annuel de 88,000 livres, commençant le 15 novembre 1759 pour finir avec l'année 1767.

Enfin, on s'avisa que l'homme vivant et mourant que les communautés de ville étaient obligées de fournir, pouvait être matière à une nouvelle finance. En effet, l'obtention des lettres de provision, les droits de mutation au décès de chacun de ces titulaires fictifs, entraînaient à des formalités très-minutieuses et très-coûteuses. On se persuada que les communautés se laisseraient aisément aller à compter quelques deniers pour l'affranchissement de ce droit. En conséquence, l'arrêt du 24 décembre 1759 offrit aux villes le moyen de se libérer de l'homme vivant et mourant, en payant, à titre de droit d'amortissement, une somme fixée au denier quinze de l'annuel, c'est-à-dire du droit que le trésor percevait annuellement sur les offices et qui était, je crois, du dixième des gages. Je ne sais quel fut le résultat financier de cette dernière mesure; mais je ne vois plus qu'on ait rien tiré des charges municipales jusqu'au jour où la Révolution en finit absolument avec le passé. L'épreuve de 1733 avait été décisive. La royauté absolue avait tant et si bien fait que personne ne prenait plus au sérieux les vaines ombres de ces droits antiques successivement conquis par le patient génie de la bourgeoisie française. Aussi, quand la hache révolutionnaire frappa au tronc cet arbre déjà dépouillé de sa vivace ramée, pas un regret n'accompagna sa chute, dont le bruit était d'ailleurs bien étouffé par la ruine simultanée de la royauté elle-même.

S. ROPARTZ.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.

LES BRETONS A L'ÉTRANGER

I.

L'ABBÉ DE CLORIVIÈRE.

En présentant à nos lecteurs le premier chapitre de la notice sur Mgr Gabriel Bruté, évêque de Vincennes aux États-Unis, nous avons dit que les Bretons devenus célèbres à l'étranger mériteraient d'être le sujet d'une série d'études biographiques. Nous commençons aujourd'hui cette galerie par la vie d'un saint missionnaire qui n'est guère connu en Bretagne que sous un autre nom, et comme un des plus braves lieutenants de Georges Cadoudal. Mais après sa carrière militaire comme chef vendéen, Limoélan devint en Amérique un prêtre exemplaire, et c'est surtout cette seconde partie de son existence qui rentre dans le cadre que nous nous sommes tracé.

Joseph-Pierre Picot de Limoélan de Clorivière, appartenant à une noble famille de Bretagne (1), naquit à Broons, le 4 novembre 1768. Il était neveu du célèbre jésuite de Clorivière, et la similitude des prénoms entre son oncle et lui ferait supposer que le second était

(1) Picot, sieur de Beauchêne, de Clorivière, de la Brientaye, de Préménil, de Malabry, de Limoélan, de Plédran, maintenu comme noble à la réformation de 1513, en la paroisse de Paramé, évêché de Saint-Malo. — Armoiries : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois haches d'armes d'argent en pal ; aux 2 et 3 d'or à trois léopards l'un sur l'autre de gueules. (*Nobiliaire de Bretagne*, de M. Pol de Courcy.)

filleul du premier. Il fut de plus son élève lorsque le pieux jésuite, après la suppression de son ordre, devint supérieur de l'école ecclésiastique de la Victoire à Dinan. Là le jeune Limoélan eut Chateaubriand pour condisciple, et les deux camarades s'étaient déjà liés auparavant au collége de Rennes où ils avaient passé ensemble deux années. Dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand raconte que Limoélan et lui n'avaient qu'une même chambre au collége et il rapporte les espiégleries jouées aux professeurs et dont le premier avait toujours l'initiative. Chateaubriand ajoute que plus tard sa sœur Lucile, celle pour laquelle il conçut un attachement trop vif peut-être, posa devant son ami, « et cette méchante miniature, seul portrait qui » existe de Lucile, a été fait par Limoélan devenu peintre pendant les » détresses révolutionnaires. »

Le jeune Limoélan, entré dans l'armée à l'âge de quinze ans, était officier du roi Louis XVI lorsque survint la Révolution. Il émigra d'abord ; mais il rentra bientôt en Bretagne et il y devint l'un des chefs des royalistes dans les environs de Saint-Méen et de Gaël, puis adjudant-général de Georges Cadoudal. En 1800 il remplaça temporairement du Boisguy dans le commandement de la division de Fougères, et il fut à cette époque décoré de la croix de Saint-Louis par le comte d'Artois, au nom de Louis XVIII. Il refusa, comme Cadoudal, d'adhérer à la pacification et au Concordat, et il se rendit à Paris dans le but d'épouser une charmante personne de Versailles, Mlle Julie d'Albert, à laquelle il était fiancé depuis plusieurs années. Mais il s'y laissa malheureusement entraîner dans le complot de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise contre les jours du premier Consul, et quoiqu'il n'en fût pas l'auteur principal, comme le dit Chateaubriand, l'on ne peut nier qu'il eut une certaine participation avec Saint-Régeant dans cette coupable conjuration. — Malgré les recherches de la police, Limoélan ne se cacha pas d'abord, et on le vit, quelques jours après l'attentat, paraître à une soirée donnée à Paris par une dame de Saint-Malo, Mme Magon de la Ballue, veuve du banquier de la famille royale guillotiné en 1794. Mais bientôt les poursuites devinrent plus actives, et sa fiancée s'ingénia avec un dévouement admirable pour le faire échapper. Après être demeuré

caché pendant cinq mois dans les environs de Versailles, il put passer en Bretagne et il s'y déroba encore quelque temps aux visites domiciliaires. Sa sœur, Mme de Chappedelaine, y joua souvent pour lui avec succès le rôle de Providence qu'avait si bien rempli Mlle d'Albert. Mais les fouilles devenaient chaque jour plus sévères, et Limoélan, se faisant passer pour domestique, réussit à s'embarquer pour l'Amérique.

Aussitôt son arrivée à New-York, son premier soin fut d'écrire à la famille de sa future, la suppliant de fuir la France, comme lui, et de venir célébrer le mariage aux États-Unis. Mais Mlle d'Albert fit répondre qu'au moment où Limoélan courait les plus grands dangers, elle avait fait vœu de se consacrer à Dieu si son fiancé parvenait à s'échapper. Elle sacrifia courageusement ses plus tendres affections pour être fidèle à la promesse qu'elle avait faite au ciel, et elle l'engagea à suivre son exemple en oubliant le passé pour ne songer qu'à l'avenir éternel. Le jeune officier fut éclairé sur sa vocation par cette déception dans ses espérances, et il entra au séminaire de Baltimore en 1808. Il abandonna dès lors le nom de Limoélan et adopta celui de Clorivière sous lequel il est uniquement connu aux Etats-Unis, voulant, autant qu'il dépendait de lui, faire oublier son passé, et ne dater dans le monde que de la période de son entrée dans la milice sacrée. — Ordonné prêtre au mois d'août 1812, l'abbé de Clorivière fut le dix-huitième ecclésiastique sorti de cet établissement des Sulpiciens qui a rendu tant de services à l'église d'Amérique (1). Mgr John Carroll appréciant le mérite et la prudence consommée dont l'abbé de Clorivière avait donné des preuves depuis son changement de vocation, l'envoya aussitôt à Charleston pour y résister à des usurpations de pouvoir de la part des laïques de cette ville. Le prêtre breton déploya

(1) En 1790, le vénérable abbé Émery, prévoyant les désastres de la Révolution, avait envoyé à Londres l'abbé Nagot afin de s'entendre avec le premier évêque de Baltimore pour la fondation d'un séminaire dans sa ville épiscopale. Les ouvertures furent accueillies avec bonheur par Mgr Carroll, et au mois d'avril 1791, quatre professeurs de Saint-Sulpice et cinq séminaristes s'embarquèrent à Saint-Malo pour aller ouvrir l'établissement de Baltimore. Chateaubriand se trouvait passager sur le même navire, et il se rendait alors en Amérique à la poursuite d'une de ses premières chimères — le passage du Nord-Ouest.

autant d'énergie que de conciliation dans les circonstances les plus difficiles, et, après plusieurs années d'efforts, il réussit à réformer des abus invétérés. A cette époque surtout, les catholiques des États-Unis, disséminés au milieu d'une population protestante, et y formant une faible minorité, se laissaient influencer par tous les préjugés de l'hérésie. Ils voulaient tout gouverner dans leur église, faire de leur curé leur très-humble serviteur, et décider au scrutin et à la majorité des voix les plus importantes affaires de la religion. Nos missionnaires ont fort à faire pour ramener leurs paroissiens à des idées catholiques; mais l'on peut dire qu'aujourd'hui ils y sont généralement parvenus.

En 1814, lorsque l'abbé de Clorivière apprit à Charleston la restauration des Bourbons, le chef royaliste se retrouva sous le prêtre, et il entonna avec enthousiasme dans son église un *Te Deum* d'actions de grâces pour cet heureux événement. En effet la religion n'avait-elle pas à se réjouir de voir le Souverain Pontife rendu à la liberté, et la France être préservée d'un schisme? — L'année suivante, le curé de Charleston se rendit en France; mais il ne voulut point y demeurer. Il tenait à s'isoler de ses anciens amis et de ses souvenirs, afin de remplacer pour toujours les vues terrestres de l'homme du monde par des sacrifices et des travaux dont le but fût l'éternité. Il employa donc le temps de son séjour en Bretagne à liquider ce qui lui restait de sa fortune, et il en rapporta le produit avec lui en Amérique afin de l'employer à l'avantage de la religion.

L'abbé de Clorivière demeura encore trois ans dans le poste si difficile de Charleston, le port principal de la Caroline du Sud. Puis, en 1819, le Souverain Pontife ayant érigé cette ville en siége épiscopal auquel fut promu Mgr John England, prêtre irlandais, l'ancien officier de Cadoudal revint à Baltimore, se mettre à la disposition de son archevêque. Mgr Ambroise Maréchal (du diocèse d'Orléans) gouvernait alors le siége métropolitain des États-Unis. Le prélat nomma l'abbé de Clorivière directeur du couvent de la Visitation de Georgetown, et celui-ci montra des qualités essentielles dans ses nouvelles fonctions. Georgetown est une jolie petite ville qui s'élève de l'autre côté du fleuve Potomac, en face et en vue de Washington, la capitale fédérale des États-Unis. Georgetown est célèbre par l'Université que

les Jésuites y ont fondée en 1788 (1) et qui est encore aujourd'hui l'un des principaux foyers d'éducation catholique de l'Amérique. Une pieuse dame irlandaise, miss Alice Lalor, y avait institué, en 1805, un couvent de la Visitation, et un assez grand nombre de saintes filles y avaient pris le voile à son exemple. Mais, en 1820, l'établissement, privé de toutes ressources financières, végétait péniblement, et les bonnes sœurs se voyaient menacées chaque année d'être dispersées. Il ne fallut rien moins que la fortune de l'abbé de Clorivière pour assurer l'avenir de cette utile fondation. Le bon prêtre construisit à ses frais le bâtiment de l'académie, ainsi que l'élégante chapelle du monastère, dédiée au Sacré-Cœur de Jésus. Il contribua aussi par de larges donations à l'établissement d'un externat gratuit pour les jeunes personnes, et il consacra les six dernières années de sa vie à la consolidation d'une œuvre qui lui doit ses développements remarquables. Aujourd'hui l'ordre de la Visitation ne compte pas moins de dix couvents aux États-Unis, et la plupart ont été fondés directement par la maison-mère de Georgetown. Chaque couvent contient un pensionnat pour l'éducation des jeunes personnes de la bonne société et, de plus, une école gratuite pour les enfants du peuple. On voit que la générosité de l'abbé de Clorivière ne pouvait être exercée avec plus d'intelligence et de succès.

C'est dans le monastère même dont il est le second fondateur que l'abbé de Clorivière mourut, le 29 septembre 1826, laissant une mémoire qui est encore en vénération parmi les sœurs dont il dirigeait la conscience. Nous avons pu le constater en visitant Georgetown, il y a quelques années, et nous n'avons pas entendu sans émotion les anciennes du monastère nous parler, les larmes aux yeux, de leur *bon Père*. La mère Augustine Cleary nous a dit que l'abbé de Clorivière avait ordonné par son testament de brûler de volumineux cahiers de mémoires qu'il avait écrits sur les événements auxquels il avait pris, en France, une part si active. Cette clause a été fidèlement observée à sa mort, et on doit le regretter vivement pour l'histoire. La même

(1) Lors de la suppression de leur ordre, les Jésuites du Maryland ne se dispersèrent pas. Ils demeurèrent dans leurs missions, et en 1803, apprenant que la Société de Jésus se perpétuait en Russie, ils s'empressèrent de s'y faire agréger.

religieuse nous a raconté que le *bon Père* lui avait montré plusieurs fois les paquets contenant ces mémoires. Il disait qu'arrivé à la fin de la relation de chaque année, il cachetait le récit de l'année et ne l'ouvrait plus, ajoutant que ces cahiers contenaient beaucoup de faits intéressants et importants pour l'histoire et la religion.

« Le bonheur des sœurs d'avoir un si bon Père ne devait pas » durer longtemps, dit l'histoire manuscrite du monastère, qui nous » a été confiée dans le temps par la révérende Mère Supérieure. M. de » Clorivière avait beaucoup contribué à la gloire de Dieu, et Dieu » voulut le glorifier à son tour. Après avoir placé la communauté dans » un état florissant et avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour » assurer son succès, notre bon Père fut frappé d'une attaque d'apo- » plexie à laquelle il ne survécut pas longtemps. Il demanda d'être » enterré dans les caveaux disposés pour les sœurs, en recomman- » dant qu'on élevât le massif de sa tombe à quelques pieds au-dessus » du sol du caveau, et qu'à l'avenir, lors de l'enterrement des sœurs, » le cercueil fût déposé sur cette tombe pendant la cérémonie mor- » tuaire. Le désir de notre bon Père a été depuis lors observé, et lui » qui avait été si utile à la Visitation pendant sa vie, nous rend encore » des services corporels après sa mort. »

Dans une notice nécrologique publiée, à l'époque de sa mort, par le *National Intelligencer*, nous lisons ce qui suit : «..... A Charleston, il déploya cette ardeur pour la gloire de son divin Maître, dont il était dévoré; mais ses pieux efforts ne triomphèrent qu'après l'opposition la plus désespérée. Au milieu de ces épreuves, il montra un courage et une patience au-dessus de tout éloge. Mgr Neale, successeur de Mgr Carroll, appréciait grandement son mérite, et pendant la courte administration de ce prélat, il lui donna des marques non équivoques de son affection et de son estime..... A Georgetown, un nouveau champ fut ouvert à son zèle, à sa prudence et à sa piété, et les habitants admirèrent bientôt combien ces vertus étaient profondément enracinées dans son cœur. Un monastère presque entièrement reconstruit et créé de nouveau; une chapelle, remarquable par son élégance et sa belle architecture, élevée au Très-Haut; une académie pour l'instruction des jeunes personnes, établie sur la plus vaste échelle; une

école gratuite, ouverte pour les enfants du peuple ; tels sont les monuments durables de son zèle qui feront conserver à l'avenir la mémoire du généreux, pieux et affable *Joseph-Pierre Picot de Clorivière.* Oui! cher ami, votre nom vivra longtemps à Georgetown. Les âmes pieuses que votre sagesse dirigeait et que votre piété édifiait, chériront longtemps, dans leur tranquille retraite, le souvenir de leur bienfaiteur, de leur ami, de leur père, et lorsque la mémoire de vos actions sera perdue dans le gouffre du temps, la postérité ressentira encore la précieuse influence des établissements que vous avez dotés, et elle demandera avec reconnaissance le repos éternel pour leur fondateur. »

Nous nous sommes agenouillé avec vénération sur la tombe de l'abbé de Clorivière, et nous y avons copié l'épitaphe suivante :

« *Ici repose Joseph-Pierre Picot de Clorivière, né en Bretagne* » *d'une noble famille. Comme soldat, il acquit en France un renom* » *pour ses prouesses à la guerre ; mais forcé par le malheur des* » *temps et guidé par la Providence, il vint en Amérique et s'enrôla* » *dans les rangs du clergé. Ordonné prêtre, il dirigea d'abord avec* » *un zèle infatigable l'église de Charleston. Nommé ensuite directeur* » *des religieuses de la Visitation, il gouverna la maison qui lui était* » *confiée avec beaucoup de prudence, de piété, de charité et de dou-* » *ceur. Il agrandit le couvent, bâtit une nouvelle chapelle, une école* » *et d'autres édifices, et il mérite justement le nom de second fonda-* » *teur du monastère. Exhortant les religieuses à la perfection dans* » *leur état, il les surpassait toutes par son exemple. A la fin, plein* » *de bonnes œuvres, il mourut avec calme, le* 29 *septembre* 1826, » *dans la* 58me *année de son âge.* »

On remarquera que le nom de Limoélan n'est mentionné ni dans l'épitaphe ni dans l'histoire manuscrite du monastère de Georgetown.

Nous avons été curieux de rechercher, à Versailles, ce qu'était devenue Mlle Julie d'Albert, la fiancée de Limoélan. Elle conserva toute sa vie son vœu de célibat, et elle refusa les nombreux partis qui se présentèrent à elle dans sa jeunesse. Mais elle ne se sentit pas la vocation d'entrer au couvent, et après plusieurs tentatives, qui montrèrent que la vie religieuse ne lui convenait pas, elle obtint, à l'âge

de cinquante ans, du pape Grégoire XVI, d'être relevée du vœu imprudent qu'elle avait formé. Elle est morte à Versailles, dans un âge avancé, après une vie toute consacrée à l'exercice de la piété et de la charité.

Dans un roman dont le titre (*Volupté*) est plus mauvais que le contenu, M. Sainte-Beuve a imaginé de faire intervenir Limoélan de manière à s'attirer les réclamations de la famille, et sans que l'épisode se rattache en rien à l'action principale du récit. Limoélan est représenté comme expiant volontairement, dans les jeûnes et les macérations, au fond d'un couvent de Portugal, le crime qu'il avait voulu commettre le 3 nivôse, et appelant Napoléon l'*Oint du Seigneur* et le bienfaiteur de la France. Mme de Chappedelaine a écrit à l'auteur pour rétablir le caractère de son frère, qui n'est jamais devenu bonapartiste et qui ne s'est jamais livré à aucune pénitence publique pour la participation qu'il a pu avoir à l'attentat de la rue Saint-Nicaise. Cette participation, il est, du reste, impossible d'en connaître le degré, car l'abbé de Clorivière refusa toujours de s'expliquer à cet égard : « Nous » ne pûmes le retenir en France en 1815, dit Mme de Chappedelaine ; » nous ne pûmes, non plus, le décider à faire une publication qui » rétablit la vérité dans les faits qui lui étaient personnels et renvoyât « l'odieux à qui il appartenait. Je crois que ce fut là véritablement la » pénitence qu'il s'imposa..... Assez d'autres malheurs avaient servi » d'expiation. » — Ainsi donc, il y aura toujours un léger nuage sur ce point de l'existence de l'abbé de Clorivière ; mais l'état de sainteté et de vertus qui rejaillit des vingt dernières années de sa vie est plus que suffisant pour illuminer et transfigurer sa vie tout entière.

C. DE LAROCHE-HÉRON.

DISCOURS

SUR

L'IMPORTANCE DES ÉTUDES HISTORIQUES[1]

MESSIEURS,

Un antique et vénérable usage veut que les travaux de l'année classique se terminent par une solennité et une fête. C'est la plus douce et la plus belle des fêtes de la famille, puisque c'est celle où ses plus chères espérances sont couronnées, et que le cœur des mères y éprouve plus de satisfaction en un jour qu'il ne leur sera donné, peut-être, d'en éprouver dans tous ceux que le ciel leur réserve encore. — Nobles et touchantes solennités, Messieurs, qui ont conservé le privilége de faire couler des larmes dans un siècle où le cœur humain a tant abusé de ses émotions qu'on le dirait à la veille d'en voir la source se dessécher et tarir, après y avoir trouvé, peut-être, plus d'amertume que de douceur. Et quelle occasion plus légitime de se livrer avec quelque abandon à ces joies saintes de la famille, qui étaient autrefois toute la vie, et qui ne sont guère plus qu'un accident dans les distractions soucieuses de la nôtre! C'est ici un de ces jours qui ne sont indifférents pour personne, et qui resteront éternellement gravés dans le souvenir de quelques-uns. Ceux qui sortiront de cette enceinte avec un seul de ces lauriers, y seront toujours ramenés, n'en doutez pas, dans quelques lointaines contrées que leurs destinées les conduisent, et

(1) Ce discours fut prononcé en 1843, à la distribution des prix du collége de Rennes et, comme tout ce que nous avons donné de M. Le Huërou, n'avait jamais été publié.

le vieillard viendra plus d'une fois demander à ces murs les rêves heureux, les pressentiments secrets, et, plus souvent encore, les espérances trompées du jeune homme. Voici donc un moment solennel dans la vie des lauréats qui m'écoutent. C'est celui où la destinée se révèle, où la Providence soulève en partie le voile qui dérobe à nos regards la route inconnue où nous marchons, et nous permet d'entrevoir déjà tout l'avenir, toutes les espérances qui sont cachées sous ces couronnes.

Mais ce n'est point seulement une fête et un spectacle ; c'est aussi, et avant tout, une leçon et un enseignement ; et, je veux le dire, c'est sous ce point de vue que ma tâche m'est apparue tout d'abord, par l'effet d'une préoccupation naturelle, et qui, par cela même, trouvera grâce auprès de vous. D'ailleurs, si j'avais pu l'oublier un seul instant, l'éclat et la gravité de cette réunion auraient suffi pour me le rappeler. — Pourquoi la société elle-même viendrait-elle, dans la personne de ses plus illustres représentants, présider à ces premiers combats, à ces premiers triomphes de l'enfance, s'il n'y avait point ici un intérêt plus sérieux que celui d'une simple récréation littéraire ? — Ah ! Messieurs, c'est qu'en effet c'est ici le premier des intérêts sociaux, et il est vrai de dire que l'avenir de la France est déposé entre nos mains. Souffrez donc que l'un de ceux qui gardent ce précieux dépôt avec le plus d'inquiétude, vous explique en quelques mots comment il a envisagé la part de responsabilité qui lui revient, et quelle est la place qu'il s'est efforcé de donner à l'étude de l'histoire dans le développement moral du cœur et de l'esprit de vos enfants.

Nous ne sommes pas de ceux qui méprisent ou qui estiment médiocrement le travail intellectuel de notre époque, et qui déplorent, comme une vaine et stérile agitation, l'activité un peu fiévreuse qui emporte les esprits dans toutes les directions à la fois. Ce n'est pas que nous ignorions ou que nous soyons tenté de méconnaître les erreurs et les déceptions qui les attendent, à mesure qu'ils avanceront dans ces ténèbres ; les joies trompeuses qui les séduisent un jour, et qui n'ont jamais de lendemain, les tristesses et les souffrances morales qui semblent attachées, comme un juste jugement de Dieu et un châtiment de notre amour-propre, à chacune des conquêtes, à chacun des

mécomptes de notre intelligence. Tout cela est vrai, tout cela est inévitable, puisque tout cela est dans l'ordre et dans les conditions de notre nature. Et néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de bénir la Providence de nous avoir fait naître dans un siècle où le génie de l'homme éclate par tant de prodiges, et où les bornes du possible semblent reculer devant lui, à mesure qu'il fait un nouveau pas pour les atteindre. — La nature, naguère encore enveloppée de tous ses voiles, et longtemps protégée contre de profanes investigations par cette sainte terreur dont la poétique imagination de nos pères l'avait armée, se voit enlever chaque jour quelqu'un de ses plus impénétrables mystères, et on la dirait à la veille de nous livrer son dernier secret. Mais au milieu de ces ardentes préoccupations d'une étude nouvelle, la vieille étude du cœur humain est restée la première, et l'on trouvera encore au fond de cet abîme, exploré tant de fois, plus de vérités utiles, plus de vérités pratiques que la nature matérielle ne pourra jamais nous en offrir. Or, c'est l'histoire, Messieurs, qui est restée dépositaire de toutes les richesses qu'on en a retirées depuis six mille ans. L'antiquité y a versé à pleines mains les trésors de son incomparable génie; et dans les temps modernes ce génie merveilleux, longtemps égaré, et que l'on croyait égaré sans retour, semble s'être retrouvé tout-à-coup, et parle de nouveau dans les plus graves et les moins populaires des productions modernes. Jamais sans doute, à aucune époque, l'histoire n'a eu une plus belle mission à remplir ; et je dirais volontiers que pour la remplir dignement, elle aurait besoin, en effet, d'emprunter le langage inspiré de ces Dieux, auxquels les anciens faisaient remonter son origine. Nous touchons encore à l'une des crises les plus redoutables que l'humanité ait eu à traverser depuis son premier départ, et nous marchons vers un avenir dont les ténèbres arrêtent les plus résolus et préoccupent, quoiqu'ils en aient, les plus indifférents. Nous ressentons encore, jusque dans le calme des temps paisibles où nous vivons, comme le contre-coup des cruelles agitations qui nous ont précédés, et nous avons comme un vague pressentiment des épreuves nouvelles qui nous attendent, pour peu qu'il faille nous remettre à marcher.

De là, Messieurs, une double situation des esprits, dont chacune a

ses périls, et qui réclame de notre part une égale attention : — je veux parler des tristesses chagrines et maladives des uns, des impatiences et des élans immodérés des autres. Or, l'histoire possède une vertu souveraine, sinon pour guérir (car le mal est inguérissable), du moins pour calmer toutes ces douleurs du cœur humain. Les Anciens avaient coutume de confier exclusivement à la philosophie ces cures délicates, et ils envoyaient au portique de Zénon ou aux ombrages de l'Académie les âmes souffrantes que le jeu de la vie avait trop rudement froissées. Pour moi je serais tenté de les renvoyer à l'histoire de préférence. Elle est pleine de bons et graves enseignements, et elle a cet avantage, qu'au lieu de se renfermer dans la spéculation et dans ce monde idéal que Platon a peuplé de si douces, mais de si vaines chimères, elle descend avec nous dans les réalités du monde tout différent que nous habitons, et nous donne, par cela même, des armes plus efficaces contre les dangers et les séductions dont il nous entoure. Aux uns elle apprend qu'une Providence attentive et pleine de sollicitude gouverne souverainement et les passions humaines et les affaires de ce monde, et ne permet jamais que les oscillations et les secousses, qui sont aussi une des lois de leur harmonie, les jettent hors de la direction que son doigt leur a tracée d'avance dans l'immensité des temps ; — elle apprend aux autres qu'une agitation intempestive et désordonnée est, non seulement presque toujours stérile, mais encore accompagnée ou suivie d'amères déceptions et de cruels regrets ; et qu'alors même que la moralité de l'homme en sort sans altération et sans souillure, — ce qui arrive rarement, — les légitimes espérances de l'humanité en reçoivent toujours quelque funeste atteinte. Oui, nous n'hésitons pas à le proclamer, car notre conviction repose sur une étude sérieuse et assez longue déjà de la question, — l'histoire même dans ses tableaux les plus sombres et les plus affligeants, est une école de modération et de sagesse, et nous ne sachions pas qu'il existe, dans les jours difficiles où nous vivons, un enseignement mieux approprié à l'état présent des esprits ou aux besoins les plus pressants de notre époque. Nous le savons, la religion et même la philosophie donnent à l'esprit des principes, et à l'âme un aliment qui les fortifie, sans les troubler, et qui suffisent, le plus souvent, pour ramener le

calme et la sérénité au milieu des tempêtes que chaque passion y soulève. Mais l'histoire ajoute à ces premiers remèdes la puissante autorité des faits; et, croyez-le bien, Messieurs, celle-là a toujours son à-propos et son utilité, même à côté des deux premières. C'est aux faits qu'il faut demander la véritable théorie des sociétés humaines; c'est par les faits qu'il faut remonter jusqu'aux principes; car les principes, privés du contrôle et de la lumière des faits, ont toujours leur côté obscur, et l'expérience a prouvé qu'il n'y a jamais une évidence suffisante dans la région des idées.

Et s'il était besoin de trouver aussi à nos paroles une sanction historique et de leur chercher ailleurs une confirmation que notre faible expérience ne saurait leur donner, nous n'aurions qu'à vous ramener un moment en arrière, et vous prier de jeter un coup-d'œil sur le prodigieux spectacle que nous présente le mouvement intellectuel du siècle qui touche au nôtre. Au milieu de cette activité fébrile et contagieuse de la pensée, et dans la variété infinie des préoccupations qui se la partagent, deux hommes surtout semblent se séparer, comme à dessein, de la foule bruyante qui les entoure, et marchent isolément à la découverte de cette autre pierre philosophale que l'on appelle la meilleure forme de gouvernement. — L'un, avec une sagacité qui tenait du prodige, un talent d'observation qui a sondé tous les replis du cœur humain, un esprit d'analyse que Pascal et Malebranche auraient avoué, — et par dessus tout cela un amour inné du vrai que tous les sophismes de sa raison et tous les vices de son éducation n'ont jamais pu éteindre complétement; — mais d'ailleurs plein de mépris pour l'expérience, et pour ce qu'il appelait dédaigneusement les *grossièretés* de l'histoire, est venu aboutir tristement, après des efforts inouïs, à la moins historique et à la plus arbitraire de toutes les théories, — le *Contrat social;* l'autre, avec des qualités qui n'avaient rien de supérieur à celles-là que la direction même qui leur était imprimée, a donné au monde un monument impérissable, — l'*Esprit des Lois!*

C'est qu'il existe dans les faits, pour peu qu'on les aborde avec le désintéressement et la liberté d'esprit que réclame toute étude consciencieuse et vraiment digne de ce nom, comme une vertu

secrète qui retient les imaginations les moins téméraires dans les limites du possible, et qui tend à y ramener sans cesse celles-là même qu'une allure plus hardie entraînerait naturellement dans la région des orages. Il y a d'ailleurs dans le spectacle de cette mobilité éternelle qui emporte si rapidement les doctrines et les systèmes, comme une leçon permanente de haute et salutaire impartialité, qui réprime l'invective, qui désarme la colère, qui refroidit la passion, et ne laisse de place qu'à une appréciation équitable des causes et de leurs effets, des choses et des circonstances.

Oui, Messieurs, s'il existe un moyen de soustraire sa raison aux influences contemporaines, et d'isoler sa conscience au milieu des préoccupations importunes qui lui enlèvent en même temps son indépendance et sa dignité, c'est de les élever, l'une et l'autre, à la hauteur de l'histoire générale, et de leur donner pour horizon la lointaine et immense étendue qui compose son empire. Là disparaissent, à la lumière d'un jour plus pur et plus radieux, et les mesquines passions du moment, et les intérêts égoïstes qui vivent de cette honteuse pâture, et la haine, et l'envie, et les préférences injustes, et les injustes sévérités des partis, et tout ce vain bourdonnement des choses qui nous entourent et qui remplit la triste atmosphère où nous vivons. — Oui, Messieurs, et nous aussi nous avons besoin de planer dans le ciel, pour tout voir et tout dominer ; — et c'est seulement à cette hauteur que l'histoire, selon la belle définition des Anciens, devient un véritable tribunal, et l'historien un juge dont chaque parole est un arrêt.

C'est dans ces régions pacifiques que nous nous sommes efforcé de maintenir les jeunes intelligences qui nous étaient confiées. Chargé de les initier, si jeunes et si confiantes encore, aux mystères ignorés du cœur humain, nous n'avons pas cru qu'il fût de notre devoir, et il était moins encore de notre inclination, de les y introduire par son côté le plus douloureux. Non, le temps et l'expérience se chargeront toujours assez tôt de ce triste soin. Il y a longtemps qu'on l'a dit : — l'âme de l'enfant est une glace d'une transparence et d'une pureté merveilleuses, et qui retient fidèlement toutes les images qui viennent se refléter à sa surface : l'empreinte est indélébile. — Avec quelle attention religieuse ne devons-nous donc pas en écarter tout ce qui pourrait

altérer cette précieuse et adorable ignorance! et ne s'exposerait-on pas soi-même à d'éternels regrets, si en racontant trop fidèlement à la jeunesse les angoisses et les fureurs de l'humanité, on lui en faisait subir prématurément toutes les misères! — Pour nous, Messieurs, nous avons compris autrement les obligations qui nous étaient imposées. Nous avons pensé qu'il est une ignorance aussi précieuse et aussi belle que l'autre est déplorable, et qu'il fallait l'entretenir soigneusement, et la surveiller, et la garder, comme un trésor, jusqu'au jour où le flot de la vie viendra ruiner et enlever une à une les impuissantes et trop fragiles barrières dont nous l'aurons entourée!

Nous avons pensé aussi que l'histoire n'est pas une arène où il soit loisible à chacun de mettre de nouveau aux prises les opinions éteintes, comme des gladiateurs réveillés de leurs tombeaux, avec les passions haineuses, et les mouvements impétueux qui animent le plus souvent les opinions humaines, lorsqu'elles se produisent pour la première fois à la lumière. Non, le passé commande plus de respect, et la mort inspire plus de religion. Nous avons évoqué devant nous — avec la liberté que donne la chaire et l'indépendance qu'elle réclame, — les opinions et les systèmes qui se sont disputé les empires et les croyances, et qui étaient, en quelque sorte, du ressort naturel de notre juridiction; mais nous les avons fait comparaître enveloppés, en quelque sorte, des langes de leur cercueil, et, tout en jugeant chacune d'elles au poids de notre raison et de notre conscience, nous leur avons laissé à toutes l'air calme et reposé des catacombes. Il nous a paru que cette autre religion des tombeaux avait aussi sa sainteté, et qu'il fallait remuer toute cette poussière des siècles qui ne sont plus avec quelque chose de cette impassibilité silencieuse et résignée qu'elle garde elle-même devant nous.

Vous le voyez, Messieurs, et vous pouviez le pressentir d'avance, la tâche d'un professeur d'histoire, de quelque côté qu'on l'envisage, est entourée de périls, et on peut dire avec vérité qu'elle le condamne à raser tous les abîmes. — Eh bien! quelle que soit la grandeur du péril, et quelque profonds que soient les abîmes, il y a dans cette situation même une douceur secrète qui compense suffisamment, à nos yeux, tous ses désavantages, et qui fait aimer au professeur

d'histoire les embarras et jusqu'aux dangers de sa position. C'est à lui, Messieurs, qu'est réservé l'honneur de parler de la France aux générations qui s'élèvent, de raconter son passé et de préparer son avenir. Veuillez bien y songer, Messieurs, il est près de vos enfants, sans qu'il s'en préoccupe, et par le simple privilége de sa position, l'interprète de la pensée providentielle qui l'a rendue si grande et si glorieuse entre toutes les nations du monde. C'est à lui qu'il appartient de leur dire ce que nos pères ont fait pour cette sainte et noble cause de la gloire nationale, ce qu'ils auront eux-mêmes à faire pour l'empêcher de dépérir entre leurs mains. Cet héritage sacré n'appartient point à un parti, il appartient à la France, et nous n'avons point eu, cette fois, à craindre de blesser aucune opinion française, en montrant combien il est beau et avec quel légitime orgueil chacun de nous a le droit de s'en parer. — C'est surtout dans les temps où l'anarchie des opinions a succédé, comme conséquence, à l'anarchie des événements, qu'il convient de parler de patriotisme à ceux que le bénéfice de leur âge a soustraits jusqu'ici à ces funestes influences. Ce mot magique est un de ceux qui conservent leur puissance, alors même que d'autres ont perdu leur efficacité. C'est celui qu'on invoque le plus souvent et jamais en vain ; c'est encore celui qui résiste le plus longtemps à l'action dissolvante des dissensions civiles, et nulle autre terre en France ne saurait avoir la prétention de le répéter avec un sentiment plus vrai que cette chevaleresque et glorieuse Bretagne, dont le sang a si souvent coulé pour lui !...

J.-M. LE HUEROU.

ESSAIS DE LITTÉRATURE POPULAIRE.

LES APOLOGUES

DE

MATHURIN BONHOMME.

On m'a montré naguère, dans une de mes pérégrinations bretonnes, un instituteur modèle, dont je vais tâcher d'esquisser le portrait moral.

Mathurin Bonhomme — il s'appelle ou du moins on l'appelle ainsi — n'est pas précisément ce qu'on nomme un bon vivant, c'est un bien vivant, chose fort différente, comme chacun sait, et il est bien vivant, parce qu'il est vrai croyant. Mathurin Bonhomme croit à Dieu, à l'Église catholique, apostolique, romaine ; il croit même aux miracles et lit la *Vie des Saints*, ce qui déplait fort aux buveurs de bière et d'eau-de-vie, hôtes obstinés du cabaret, qui l'appellent cagot en dégustant un feuilleton du *Siècle* entre une *chope* et un petit verre. Mais ne parlons pas tout haut du *Siècle* et ne nous occupons pas de politique. C'est malsain, suivant l'opinion de Mathurin Bonhomme, qui prétend que la lecture des journaux, le soir, trouble le sommeil et donne le cauchemar ; le matin, monte l'imagination pour toute la journée et empêche de vaquer d'un sens rassis à ses affaires. « Aux champs, dit-il, foin des journaux et de la politique. » Donc, par mesure hygiénique, notre homme ne lit de journaux ni le matin, ni le soir ; bref, il n'en lit pas du tout.

Mathurin Bonhomme est d'avis que nous ne sommes pas plus avisés que nos pères et qu'il ne sied pas aux jeunes gens de faire la leçon aux barbes grises. Or, il a lu quelque part que les Anciens, qui étaient plus que nos pères — nos grands pères, à tout le moins — faisaient souvent usage, pour inculquer des enseignements salutaires à des esprits peu raffinés, de récits plus ou moins fantastiques, voilant la vérité sous une innocente fiction. D'où il conclut (car bien que Mathurin Bonhomme n'ait pas fait de cours de logique, il raisonne aussi bien qu'un maitre de conférences à l'Ecole normale, et tire des conséquences très-légitimes de prémisses fort autorisées), donc, Mathurin conclut que nous autres, enfants du XIXe siècle, vrais enfants, en effet, et fort ignorants de nature, nous ferions peut-être bien d'imiter nos devanciers et de procéder par voie d'apologues, ainsi que disaient les Grecs, ou de paraboles, comme s'exprime la sainte Écriture. Ces apologues ou paraboles constitueraient un enseignement vraiment populaire, accessible à toutes les intelligences, tandis que les discours méthodiques des savants provoquent d'ordinaire le bâillement et sont rarement compris de la foule. Telle est l'opinion de Mathurin Bonhomme, et c'est ainsi qu'il la déduit. Il me semble que si ses phrases sont un peu longues, son sentiment n'est pas mauvais.

D'ailleurs son cercle est très-restreint et son entourage peu nombreux. Il n'enseigne point du haut d'une chaire autour de laquelle se pressent des flots d'auditeurs attentifs, que le professeur fend à grand' peine pour se rendre au fauteuil qui l'attend, en compagnie du traditionnel verre d'eau sucrée. Mathurin Bonhomme est tout bonnement, nous l'avons dit, instituteur à la campagne.

Il a des élèves de deux sortes : ses élèves de tous les jours, que le pédagogue régente et morigène avec une sévérité toute paternelle; puis ses élèves du dimanche, comme il les appelle. Ces derniers, à savoir tous les habitants de bonne volonté de la commune, se réunissent le jour du Seigneur, après l'heure de vêpres, dans la cour de l'établissement municipal qui abrite à la fois la classe et la mairie. L'assistance est généralement nombreuse, car on aime à entendre Mathurin. Même on a vu parfois M. le curé autoriser par sa présence

les tenues de ces assises villageoises et prêter l'appui de sa docte parole à l'inculte mais sensé langage du bon maître d'école. Quand tout le monde a pris place, maître Mathurin, magistralement assis sur un escabeau haut perché, d'où il domine l'assemblée, raconte des histoires et des apologues surtout, car l'apologue, prétend-il, c'est son fort.

Il donne de bons conseils, s'efforce de détruire des préjugés, de dissiper des malentendus, de rapprocher des gens que des préventions mal fondées éloignent, de rectifier quelque fausse notion. Au surplus, s'il prend la parole, il ne la garde pas pour lui tout seul, bien différent en cela de certains orateurs dont la verve intarissable ne souffre pas de réplique. Il aime les objections, quand elles émanent d'un esprit droit qui cherche la lumière, il leur fait bon accueil et leur réserve un mot de réponse. Bref, il cherche moins à briller qu'à être utile. « J'en dors mieux, dit-il, quand j'ai pu faire pénétrer quelque vérité dans une intelligence saine. Et si je puis, dans mon humble sphère, contribuer à la moralisation de la classe la plus intéressante peut-être de mes concitoyens, j'en dormirai mieux mon dernier sommeil. »

Quelques-unes de ces causeries rustiques, sans prétention, ont été recueillies ici. On s'est efforcé de leur conserver le tour simple et naïf qu'elles avaient dans la bouche des interlocuteurs. On a dû abréger pourtant et supprimer bien des traits. Si vous trouvez que le magister dit parfois des choses qui ont été dites avant lui, vous vous rappellerez qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Vous savez, d'ailleurs, qu'il s'adresse à des campagnards dont le degré d'instruction n'est pas très-élevé. Après tout, s'il vous ennuie, vous n'avez qu'à le renvoyer à ses moutons, je veux dire à ses auditeurs bénévoles.

Vous l'excuserez pourtant à cause de l'intention, et il espère, quant à lui, que c'est ce qui le sauvera. Car bien qu'on assure que l'enfer est pavé de bonnes intentions, Mathurin Bonhomme pense qu'il y en a encore davantage dans le paradis.

Voici donc son premier récit :

LES DEUX COGNÉES

OU

RICHESSE ET PAUVRETÉ.

Il y avait une fois un riche propriétaire terrien qui se résolut à exploiter un bois. Il fit appel à tous les hommes de bonne volonté qui seraient munis de deux bons bras et qui auraient du cœur à l'ouvrage. Les outils nécessaires leur devaient être fournis gratuitement. Le bourgeois payait grassement et, comme on dit, rubis sur l'ongle. Aussi les ouvriers se présentèrent en grand nombre. Deux retardataires s'offrirent au dernier moment, robustes, bien découplés, point engourdis, braves gars au demeurant. Le maître les accueillit avec cordialité, et comme il avait promis de leur donner des outils, il fit apporter devant eux les seules cognées qui restassent au château.

Or, ces deux cognées ne se ressemblaient en rien ; car l'une, d'or massif, étincelait de pierreries ; l'autre était tout simplement en bois, comme celle de maître Jacques le bûcheron, que j'aperçois là-bas derrière les autres et qui me regarde en ouvrant de grands yeux.

Les ouvriers tirèrent au sort : la cognée d'or échut à Pierre ; Jean eut la cognée de bois.

Pierre tressaillit d'aise en saisissant le précieux instrument. Jean se montra d'abord un peu triste ; mais il se remit bientôt et dit : — J'aime autant celle-là.

Le seigneur, en les congédiant tous les deux, leur dit :

— Pardon, M'sieur l'instituteur, interrompit un des auditeurs, il me semble que vous avez dit tout à l'heure le bourgeois?

— Bourgeois, seigneur, c'est tout un, mon bon ami, reprit le narrateur. Il ne faut pas faire attention aux mots. Pesez plutôt les choses. Cela vaut mieux et conduit plus loin.

— Cependant on nous a dit, objecta l'interrupteur, que du temps de la féodalité il y avait des seigneurs qui foulaient aux pieds le pauvre peuple et le traitaient comme on n'a jamais traité les esclaves du Nouveau-Monde.

— Laisse-là tes esclaves du Nouveau-Monde, monsieur l'historien qui fais le savant, et ne nous parle plus des seigneurs de la féodalité. Il y a longtemps que la féodalité n'existe plus. Est-ce qu'elle t'a jamais fait de mal?

— Non pas, sans doute, puisque je ne vivais pas de son temps. Mais si elle allait revenir?

— Écoute, l'ami, et réponds-moi. As-tu jamais vu un vieillard redevenir enfant, ou un vieux chêne se convertir en gland?

— Ça, je ne peux pas dire que je l'aie jamais vu?

— Je le crois bien. Regarde-moi la bonne vieille Perrine, qui n'a guère plus de dents et qui se soutient à grand'peine en s'appuyant sur un bâton. Aussi l'a-t-on fait asseoir sur cet escabeau d'où elle te lance un regard malin, la rusée commère; est-ce que tu crains qu'un jour venant elle ne se lève toute droite, plantée solidement sur ses jambes qui vacillent aujourd'hui, et qu'elle ne recouvre assez de forces pour t'asséner un coup de sa béquille devenue inutile? Dis, le crains-tu?

Un éclat de rire général accueillit cette question faite à brûle-pourpoint. L'interpellé se déconcerta d'abord, mais il se remit à moitié et reprit en bégayant :

— Je vois bien que vous vous gaussez de moi, M'sieur l'instituteur, ce n'est pas bien. Vous avez lu dans les livres, vous, tandis que moi, je n'ai jamais pu apprendre ma croix de par Dieu. C'est ce qui fait que vous savez une foule de choses et que moi, qui ne suis qu'un ignorant, ça me clôt le bec tout court, parce que je ne trouve rien à dire, quoi!

— Eh! mon cher! c'est précisément parce que j'en sais plus long que toi, que tu feras bien de me croire. Mais ne te fâche pas, je n'ai pas voulu te blesser. Mes amis, voilà ce que je voulais vous dire:

de même que les vieilles choses ni les vieilles gens ne se font plus jeunes, de même, et à plus forte raison, la féodalité qui était bien vieille il y a un siècle, et qui est morte aujourd'hui, ne ressuscitera point. Ainsi n'en ayez nul souci. Vous n'avez donc point à craindre le retour de ces droits féodaux dont on vous effraie à tort et à propos desquels on a, d'ailleurs, débité bien des mensonges. Nous en reparlerons, si vous le voulez, une autre fois. Pour le présent, qu'il vous suffise de savoir que Dieu a permis autrefois que des hommes puissants se partageassent à peu près toutes les terres cultivables et toutes les forêts de notre pays, qui était dans le commencement fort peu peuplé. Ces hommes puissants se nommaient seigneurs, en effet. Mais ces seigneurs n'étaient point si méchants que vous semblez le croire. On leur a reproché de s'être montrés grossiers et violents, mais personne, à cette époque, ne se distinguait par la politesse ni par la douceur des mœurs. Sous leur protection, l'agriculture a pu nourrir une population sans cesse croissante. Surtout, il ne faut pas oublier que ce sont eux qui ont doté d'opulents domaines, détachés de leurs propres seigneuries, les nombreuses abbayes dont le sol de notre France était autrefois couvert. Ils ont ainsi donné à ces établissements religieux la possibilité d'abord de naître, plus tard de se développer. Or, vous n'ignorez point tout le bien qu'ont fait parmi nous les monastères, en défrichant de vastes terrains, distribuant d'abondantes aumônes... Rappelez-vous seulement ce que vous contait l'autre jour en chaire Monsieur le curé, qui en sait beaucoup plus long que moi là-dessus.

Voilà tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui sur ce sujet. Maintenant voulez-vous que je reprenne mon histoire?

— Oui, s'écria l'auditoire d'une voix unanime.

— Je reprends donc et je prie qu'on ne m'interrompe plus.

Je vous parlais donc du propriétaire du château. Le titre qu'il portait est indifférent. Il vous suffit de savoir qu'il était fort riche et qu'il faisait du bien aux pauvres gens en leur procurant du travail. Car, privés de travail, ils seraient morts de faim, puisqu'ils n'avaient, comme on dit, ni sou ni maille. A moins qu'ils n'eussent préféré voler, ce qui n'est pas beau. N'est-il pas vrai, vous autres?

— Non, ce n'est pas beau, répondit en chœur l'assistance.

— C'est bien! je suis content de vous voir du même avis que moi. Mais cela ne m'étonne pas, parce que nous sommes tous d'honnêtes gens.

Le maitre donc, seigneur ou bourgeois, comme vous voudrez, dit aux deux ouvriers : — Mes amis, allez en paix, travaillez le mieux que vous pourrez, aidez-vous l'un l'autre, et je vous paierai selon l'ouvrage que vous aurez fait. Ne vous semble-t-il pas que ces conditions étaient justes ?

Un signe de tête approbatif répondit à cette nouvelle interrogation de Mathurin Bonhomme, qui poursuivit en ces termes :

— Les deux ouvriers partirent, portant chacun sur l'épaule les outils que le sort leur avait assignés. Ils marchèrent d'abord d'un pas allègre et rapide, devisant de choses et d'autres. Mais comme le bois vers lequel ils se dirigeaient était assez éloigné, leur course se ralentit bientôt et leur babil aussi. Pierre, qui portait la cognée d'or, se sentit le premier fatigué. L'or, comme vous le savez, est beaucoup plus pesant que le bois. Pierre se mit donc à traîner de la jambe, tout en s'efforçant de dissimuler sa fatigue, car il aurait eu honte de se plaindre devant son compagnon moins favorisé que lui. Celui-ci continuait de marcher d'un pied léger et comme s'il n'eût été chargé d'aucun fardeau : sa cognée de bois lui paraissait de plume, il ne la sentait pour ainsi dire pas.

Pierre se hasarda enfin à dire : — La route est un peu longue, ce me semble.

— Nous ne sommes pas au bout, répondit Jean avec flegme ; mais nous approchons.

Pierre avait bonne envie de prier Jean de l'aider à porter son fardeau, mais il n'osait pas, de peur que celui-ci ne lui offrît de faire l'échange des deux outils. Il continua donc à faire bonne contenance et à se raidir contre le poids de sa cognée qu'il commençait à trouver horriblement lourde.

Ils arrivèrent enfin. Pierre, baigné de sueur, était éreinté. Jean, parfaitement dispos, n'avait pas un fil de mouillé sur lui.

Les deux bûcherons se mirent de bon cœur à l'œuvre, car, ainsi

que je l'ai dit, ils ne boudaient point le travail. Mais ils avaient à peine asséné quelques coups, qu'il se présenta, pour le porteur de la cognée d'or, une difficulté grave. Son outil riche, brillant, magnifique à voir, était fort incommode à manier. Outre que son poids considérable le rendait d'un emploi pénible, la matière qui le constituait n'était nullement propre à entamer les troncs d'arbes épars sur le sol. Les bûches avec leurs racines enchevêtrées se montraient rebelles aux chocs répétés du métal précieux. Et tandis que l'impassible Jean, levant et abaissant sa cognée de bois avec une aisance qui faisait envie au pauvre Pierre, abattait, comme on dit, de l'ouvrage à vue d'œil, le possesseur d'un instrument digne, à ce qu'il semblait, d'un bûcheron de race royale, se morfondait tristement et n'avançait à rien.

Le cours des heures, loin d'alléger sa peine, ne fit qu'accroître son malaise. Le soleil, en s'élevant sur l'horizon, lança sur lui des rayons de plus en plus brûlants. A midi, il atteignit toute sa force, et Pierre, incapable de résister à ses feux, renonça décidément à tout travail et s'assit tristement à terre. Là, de sombres réflexions vinrent l'assaillir. Que dirait le maître à la fin de la journée, lorsqu'il apprendrait que ses ordres n'étaient point exécutés? Lui-même, quel maigre salaire recevrait-il pour une tâche presque nulle?

— Bast! se disait-il pour se consoler, si la cognée me reste, ce sera un beau dédommagement!

Pauvre niais qui s'en regardait déjà comme le propriétaire!

Il était vraiment curieux à voir couvant des yeux sa riche et reluisante cognée, d'autant plus reluisante que le soleil inondait tous les objets de ses rayons étincelants. Que c'est beau! disait-il tout haut avec admiration, comme pour attirer l'attention et exciter l'envie de Jean. Et il ajoutait intérieurement : Surtout cela vaut gros!

Quant à Jean, il était tout à son affaire. Sans paraître touché de l'éclat de cet instrument inutile, il déployait, en se servant du sien, une vigueur et une adresse qui lui permirent d'accomplir double besogne.

Tout en se complaisant à regarder son outil, Pierre regardait du coin de l'œil son compagnon qui ne démordait pas de l'ouvrage. Il crut s'apercevoir que Jean ne s'y prenait pas aussi bien qu'il aurait

pu le faire. Pauvre diable! se dit-il, il sue sang et eau pour gagner une bonne journée, et encore ne sait-il pas se tirer d'affaire. Je vais lui donner un conseil.

Et, s'approchant de lui, il lui montra en peu de mots comment il devait disposer ses coins pour réussir.

Jean remercia son camarade et suivit ses instructions. Il fit bien; car Pierre était intelligent et savait bien son métier. Malheureusement il avait un outil incommode. Trop de richesse nuit quelquefois.

Sur le soir parut un intendant envoyé pour examiner ce que les ouvriers avaient fait.

Il regarda, mesura, interrogea les deux compagnons, prit des notes et repartit aussitôt.

— Il est temps de revenir au château, dit Pierre à l'autre ouvrier : marchons de compagnie.

— Volontiers, répondit Jean.

Et ils se mirent en marche.

Ils n'avaient pas atteint la lisière de la forêt que Pierre, accablé de lassitude, s'arrêta et jura qu'il ne saurait faire un pas de plus, s'il était condamné à porter plus loin la fatale cognée. Vaincu par la douleur, il résolut, quoiqu'il lui en coûtât, de faire appel à la commisération de son compagnon.

— Jean, mon ami, dit-il en tournant vers lui des regards suppliants, aie pitié, je t'en supplie, de ton vieux camarade. Aide-moi à porter ce maudit outil, sinon je ne bouge d'ici. Aimes-tu mieux me voir expirer en route?

— Je te rendrai service avec plaisir, dit l'autre.

Et ils échangèrent leurs cognées.

Un peu avant d'arriver au lieu où ils s'attendaient à recevoir la rétribution annoncée, chacun reprit son outil, et ils se présentèrent en cet équipage devant le maître du domaine.

— Mes amis, leur dit celui-ci, mon intendant m'a rendu compte de votre travail. Je vais vous payer votre dû. Toi, Jean, approche, tu as fait double journée : il t'appartient double salaire. Pour récompenser ton ardeur au travail je vais t'en donner un triple.

Puis se tournant vers Pierre : — Tu ne dois pas t'étonner, ajouta-t-il

d'un ton sévère, si je ne te donne rien, car tu ne mérites rien, puisque tu n'as rien fait.

— Seigneur, répartit Pierre d'un ton sec, je ne vous demande rien non plus. Je me contente de la cognée d'or que j'emporte.

— Doucement, dit le maître, ces outils sont à moi. Je vous les ai prêtés, pour accomplir votre tâche. Maintenant que votre journée est finie, je les reprends pour de nouveaux travaux.

Sur un signe qu'il fit, l'intendant prit la cognée d'or ainsi que la cognée de bois et les porta l'une et l'autre dans un magasin dont il ferma la porte à clé. Il mit aussi la clé dans sa poche.

Qui fut penaud? Ce fut Pierre. La magnifique aubaine sur laquelle il avait sottement compté s'en allait en fumée. Quant à Jean, il lui importait peu d'être déchargé de son outil, certain qu'il était de le retrouver pour la journée du lendemain. Mais il fut peiné en voyant la stupéfaction et la douleur se peindre sur le visage de son malheureux compagnon.

— Seigneur, dit-il je n'aurais pas fait tant d'ouvrage, si mon camarade ne m'avait aidé de ses bons conseils.

— Je suis content de l'apprendre, reprit le maître. Dans ce cas Pierre sera payé comme s'il avait travaillé, car la charité mérite d'être récompensée.

— C'est égal! pensait Pierre, je ne me soucie pas de prendre la cognée d'or une autre fois. Ça reluit, vrai! mais c'est diantrement lourd à porter et ça ne sert pas à grand'chose!

Le récit était terminé.

— Eh bien! vous autres! dit maître Mathurin en s'adressant à son auditoire, saisissez-vous la vérité cachée sous ce conte?

— Je crois que oui, répondit Martin le maçon. Martin le maçon était un des plus instruits et des plus avisés de la bande. Étant jeune il avait étudié dans les livres. Il aimait d'ailleurs à causer avec les gens *à éducation*, et retenait avec soin ce que ces conversations lui apprenaient. Il poursuivit :

— Ma petite cervelle me dit que celui qui se sert de la cognée d'or, c'est un riche, et que l'autre à qui échoit la cognée de bois, c'est un pauvre.

— Bien trouvé, cela! Et ensuite?

— Ensuite? M'est avis que le seigneur à château qui envoie ces hommes là travailler dans son bois, c'est le bon Dieu qui crée les riches et les pauvres et veut qu'ils accomplissent les devoirs qu'il leur impose pour leur faire gagner leur part de paradis.

— On ne peut mieux dire. Après?

— Le riche est d'abord enchanté de son sort. Tout lui rit, tout lui paraît beau. Il a toujours sa cognée d'or devant les yeux. En la voyant si resplendissante, il s'imagine qu'il n'a pas besoin de s'éreinter pour gagner sa vie. *Malgré tout,* il se donne parfois bien du mal. Car la fortune ne laisse pas que de causer bien des soucis. Je sais qu'en penser, moi qui vous parle. J'ai connu à la ville un gros entrepreneur; il était toujours accablé d'affaires; il ne savait jamais où donner de la tête. Moi, quand j'avais fini mon travail, je me reposais tout tranquillement et tout bêtement. Lui, le soir venu, au lieu de prendre du bon temps, bast! il se mettait le nez sur ses livres et ses registres, qu'il m'en faisait pitié, le pauvre homme! je l'ai vu veiller jusqu'à minuit.

— Va toujours! mon garçon.

— Va toujours! va toujours! ça vous est facile à dire, père Mathurin, à vous qui parlez comme un livre et qui n'êtes jamais embarrassé; moi j'ai vidé mon sac. Parlez plutôt, vous; expliquez-leur tout par le menu.

— Tu le veux? soit!

— Donc! mes enfants! comme on vient de vous le dire, Dieu a donné à chacun de nous, en le mettant au monde, sa part de peines et de travaux à porter. Aux uns, les pauvres, les fatigues du corps; aux autres, les riches, les labeurs de l'esprit. Et ne croyez pas que le fardeau de ceux-ci soit plus léger que la charge de ceux-là. Le pauvre, je veux dire celui qui est obligé de gagner sa vie à la sueur de son front, a, je l'avoue, de pénibles moments à passer. Mais s'il est laborieux, frugal et économe, et avec cela bon chrétien, Dieu bénit son travail et lui assure, en général, une existence honnête. Que faut-il de plus? Si vous avez de quoi apaiser votre faim, de quoi vous vêtir, si vous possédez un abri pour la nuit, ne devez-vous pas remercier le

ciel des biens qu'il vous octroie? Qu'a de plus que vous l'homme opulent? Un peu plus de jouissances matérielles? Peut-être! mais à coup sûr beaucoup de préoccupations que vous ignorez, une foule de craintes qui n'approchent point de votre cœur. Il faut veiller à l'administration de ses biens, ne point déchoir du rang que l'on occupe, ménager de plus grands que soi, faire cent et cent prévenances aux gens que l'on déteste, encenser un fat qu'on méprise, dévorer plus d'un affront.... Ah! cognée d'or! cognée d'or! que tu es lourde à porter!.... En somme à quoi servent au riche tous ses trésors? A voir de belles choses? A la bonne heure! oui : tout est splendide autour de lui. Il est superbement vêtu, logé somptueusement, meublé avec magnificence. Il mange dans l'argent, boit dans le cristal, se fait éclairer par la lumière de mille bougies. C'est toujours sa cognée d'or qui miroite devant ses yeux. Mais, après tout, a-t-il meilleur appétit? meilleur somme?

Et puis il arrive un jour où il faut que chacun rende sa cognée. En d'autres termes la mort survient et enlève tout. Le pauvre remet alors avec joie entre les mains de son créateur le dénûment qui fut son partage ici-bas. Le riche se voit dépouillé de tout ce vain amas de choses qui lui étaient étrangères, mais auxquelles il s'est quelquefois tellement attaché qu'elles font pour ainsi dire corps avec lui, comme le poil tient à la peau de votre âne ou de votre vache. Essayez un peu de le leur arracher! Puis écoutez le cri qu'ils pousseront, votre âne surtout!

Mais, direz-vous, le riche a du pain sur la planche : il ne manquera jamais de rien. Qu'en savez-vous? et qu'en sait-il lui-même? c'est là précisément pour lui une source d'inquiétudes. Et les pertes? et les faillites? et les accidents? J'oubliais une chance, la plus grosse de toutes. Comptez-vous pour rien les révolutions? Je vous entends. Les révolutions vous ruinent les premiers : elles vous ôtent le pain de la bouche. J'en conviens. Aussi, croyez-moi, ne faites jamais de révolutions. Ce n'est pas tout. Ne souffrez pas que d'autres en fassent. Cela vous est facile. Que tous les laboureurs, que tous les ouvriers des villes et des campagnes se donnent le mot, et il n'y aura plus de ces bouleversements qui causent tant de mal. Fermez l'oreille aux beaux diseurs, à ceux qui vous plaignent et qui vous flattent et qui vous excitent.

Soyez fermes et tenez-vous tranquilles. Si quelques mauvais gars se lèvent pour faire le branle-bas, courez-leur sus et mettez-les à la raison. Quant aux messieurs de contrebande qui du fond de leur cabinet soufflent partout le feu de la discorde, ils ne feront pas de révolutions tout seuls.

— Voilà, en vérité, d'excellents avis, dit en ce moment le curé qui était présent, et je vous exhorte tous, mes bons amis, à les mettre à profit. Votre intérêt vous le commande. Après les démonstrations de M. Mathurin, je n'ai pas besoin d'insister sur ce point. Je vous ferai seulement observer que c'est en même temps pour nous un devoir sacré. Notre Dieu est un Dieu de paix. On ne saurait lui plaire qu'en aimant l'ordre et la paix.

Permettez-moi encore d'appeler votre attention sur une circonstance touchante du récit du bon Mathurin. Remarquez que les deux hommes qu'il a mis en scène se sont rendu de mutuels services. Si Pierre n'avait pas dit à Jean comment il fallait s'y prendre, Jean n'aurait pas fait de si bonne besogne. Si Jean n'avait pas porté pendant quelque temps l'outil pesant de son compagnon fatigué, celui-ci n'aurait jamais pu revenir au château. De même aux époques de chômage, ou bien aux jours de maladie, l'ouvrier a besoin qu'on lui vienne en aide. Mais laissez donc en tout temps le riche seul avec son or, et vous verrez ce qu'il deviendra. Oui, le sort des pauvres est dur quand le riche ne lui tend pas une main secourable. Mais que le riche serait à plaindre, si l'homme voué aux labeurs corporels n'était pas là pour l'assister à son tour, si l'indigent ne se présentait de temps en temps pour recevoir l'excédant de ces trésors qui sont à la fois un lourd fardeau et une terrible responsabilité pour celui qui est comblé de tous les dons de la fortune !

FIDÈLE DE SAINT-M.

POÉSIE.

—

LE VIEUX BARDE CELTIQUE.

SONNET.

—

A MON AMI P. HELLART.

J'aime le vieil Homère aux chemins de l'Attique,
Aveugle et mendiant son pain de chaque jour,
Donnant des vers divins et des chants en retour
De l'hospitalité de chaque toit rustique.

— Lorsque je rencontrais un vieux barde celtique,
Sur les routes d'Armor, je lui disais bonjour,
Dans sa langue, et bientôt ses beaux *sônes* d'amour,
Ses *gwerz*, il chantait tout, et maint pieux cantique.

Et je m'en revenais, tout pensif, vers le soir,
A travers les moissons, les bois, vers le manoir,
En murmurant des vers, — noble et douce chimère!

Le soleil se couchait; un zéphyr amoureux,
Tout chargé de parfums, passait dans mes cheveux,
Et le barde de Breïz me rappelait Homère.

F. M. LUZEL.

TOUJOURS 89[1].

—

À JULES DE GÈRES.

—

Quatre-vingt-neuf par ci, Quatre-vingt-neuf par là,
Quatre-vingt-neuf! toujours Quatre-vingt-neuf!... Voilà,
Depuis que Dieu créa ma très-humble personne,
Le grelot qui sans cesse à mes oreilles sonne.
De déclamation texte creux et banal,
Dois-je éternellement te subir?... Un journal
Me tombe sous la main, et, soudain, cette phrase
Pour la millième fois de son pathos m'écrase:
« Avant Quatre-vingt-neuf, le peuple, vil troupeau..... »
Au diable le journal!.... Et je prends mon chapeau;
Je sors. Dans mon quartier, une chaire d'histoire
Recrute par la ville un modeste auditoire;
Il pleut, j'ai froid aux pieds, j'entre. Le professeur
Débute sur le ton d'un aimable causeur;
Tout à coup il s'enflamme : « O magnifique aurore
» De notre liberté, Quatre-vingt-neuf!..... » Encore!
Et je cours... Par bonheur le Palais est ouvert;

(1) Notre collaborateur, M. Hippolyte Minier, vient de publier, sous le titre de MOEURS ET TRAVERS, — *Deuxième série*, — un recueil de satires si remarquable, que nous voudrions le voir entre les mains de tous nos lecteurs .... et de bien d'autres. M. Eugène de la Gournerie se prépare à en rendre compte le mois prochain. Nous profitons de ce délai pour reproduire la piquante boutade qu'on va lire. E. G.

On plaide ; je m'assieds, et, le front découvert,
Les bras croisés, j'écoute. Un Cicéron imberbe
Se lève, tousse, affecte une pose superbe,
Et s'écrie, à propos de moellons mitoyens :
« Petits ou grands, la loi confond les citoyens :
» Tous les droits sont égaux, et la justice en France,
» Depuis Quatre-vingt-neuf n'a plus de préférence.
» Grâce à Quatre-vingt-neuf, le règne de la loi... »
Je fuirais !... Mais il pleut à verse, et, malgré moi,
Il me faut avaler la couleuvre oratoire...
Avocat, par pitié, passons au Directoire !...

Un rayon de soleil brille... Je suis sauvé !
De la rue, en courant, j'effleure le pavé ;
On dirait que le vent par mes habits me porte,
Mon libraire, debout sur le seuil de sa porte,
Guette un chaland tardif ; il m'aperçoit de loin :
« Venez ! j'ai du nouveau, mon cher, et du bon coin.
— Des vers? — Y pensez-vous ! — De la prose?— Splendide !
AVANT QUATRE-VINGT-NEUF, par Capo de Feuillide...
—Pouah !... — Mais quelle pâleur ! vous tournez au blanc d'œuf !...
Une indigestion ! — Oui !... de Quatre-vingt-neuf !! »

Et je rentre chez moi, blême comme un fantôme.
Le Quatorze juillet, Bailly, le Jeu de paume,
Les bourgeois affolés d'un régime nouveau,
J'ai tout Quatre-vingt-neuf grouillant dans mon cerveau...

Et, demain, sans me clore et les yeux et l'oreille,
Éviterai-je enfin une crise pareille?
Oserai-je, le jour, lire un roman? Le soir,
Irai-je étourdiment au théâtre m'asseoir,
Pour y voir, couronné de fleurs démocratiques,
Quatre-vingt-neuf, vainqueur des préjugés gothiques
Une tendre marquise au penchant roturier,
Après une tirade épousant son portier?

Encor si ce n'était qu'une monomanie,
Si la même chanson qui n'est jamais finie,
Ne crispait que moi seul!... mais, les nerfs agacés,
Le public, chaque jour, lui-même dit : Assez !
Écrivains, orateurs, gens de plume et de robe,
Votre Quatre-vingt-neuf a fatigué le globe,
Et, même pour ceux-là qui l'ont trouvé si beau,
C'est toujours la Bastille et toujours Mirabeau!

Donc, vous tous qui briguez la faveur populaire,
Quittez une défroque aux trois-quarts séculaire ;
Acteurs, changez la pièce, habillez-vous de neuf,
Et, pour l'amour de Dieu, paix à Quatre-vingt-neuf !

HIPPOLYTE MINIER.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS.

ARCHÉOLOGIE CÉRAMIQUE & SÉPULCRALE

OU

L'ART DE CLASSER LES SÉPULTURES ANCIENNES

A L'AIDE DE LA CÉRAMIQUE.

Tel est le titre d'un opuscule que vient de publier M. l'abbé Cochet. Nous le signalons aujourd'hui à l'attention de ceux qui s'occupent de fouilles archéologiques, ou qui, du moins, suivent avec intérêt les découvertes qu'arrachent à notre sol les hommes qui se sont donné la mission de refaire l'histoire nationale, en déchirant le sein de la terre, pour y lire jusqu'au fond des tombeaux les usages de nos ancêtres, et connaître leurs mœurs, leurs croyances et leurs rites.

Tout le monde sait que l'archéologie compte depuis de longues années parmi ses champions les plus distingués M. l'abbé Cochet. Sans parler de sa *Galerie Dieppoise*, où il consacre une notice aux hommes célèbres de sa ville natale, sa plume bien taillée décrit, avec un talent remarquable, les églises des trois arrondissements du Hâvre, de Dieppe et d'Yvetot sur des pages ornées de soixante lithographies et gravures, qui ne forment pas moins de six volumes in-8o. Quelque attrayante qu'ait été pour lui l'étude de ces édifices saints, monuments de civilisation et de foi, où l'art chrétien brille souvent dans toute

sa perfection et sa splendeur, il ne leur a donné que ses moments de loisirs, et c'est comme en se jouant qu'il a enfanté ce travail qui, du reste, s'harmonise si bien avec ses convictions religieuses. Toute la force de son esprit s'est portée sur les cimetières. Éclairé par le flambeau d'un jugement droit et d'une intelligence peu commune, il est descendu dans les nécropoles de la Normandie, s'est promené parmi les ombres et a parcouru en tout sens ces *dortoirs* souterrains, comme il les appelle, où la mort règne en souveraine. Il y a vu, avec les générations modernes, toutes celles dont le souvenir se perd dans la nuit des temps. Doué d'un tact admirable et d'une perspicacité qui lui fait rarement défaut, il a distingué, au milieu des ténèbres épaisses amoncelées par les siècles, le Gaulois primitif du Gaulois de l'ère plus rapprochée de nous, le Romain et le Gallo-Romain du Franc, et celui-ci du Français du moyen âge. Pour ne pas s'égarer dans ce dédale, où cent autres se seraient perdus, il tient toujours à la main le vase funèbre comme le fil tutélaire et sauveur. Il est vrai que l'arme de silex, l'épée, le sabre, le dard, la flèche, la lance, le couteau, le poignard en fer, le bouclier, le collier, le bracelet, l'épingle, l'agrafe, le ceinturon, sont pour lui autant de jalons précieux plantés dans le sombre empire de la mort pour assurer sa marche, autant d'auxiliaires qui l'aident à accomplir sa tâche laborieuse, mais le vase funéraire ne le quitte pas; plus que tout autre objet, il dirige ses appréciations, établit ses convictions et rend inattaquables ses conclusions que la voix de ceux dont il remue les cendres pourrait proclamer vraies, si la mort ne les avait pas condamnés à un silence éternel.

Secondé, pendant quinze ans et plus, par le concours éclairé du Préfet et des membres du Conseil général de la Seine-Inférieure, qui inscrivaient régulièrement à leur budget pour ses fouilles un crédit de deux mille francs (1), M. l'abbé Cochet a, on peut dire, bouleversé le sol et donné une nouvelle vie à ces familles de Calètes, de Romains, de Francs et de Normands qui peuplèrent tour à tour sa patrie.

Le savant dieppois a consacré deux énormes volumes intitulés, le premier, *la Normandie souterraine*, le second, *Sépultures gauloises,*

(1) *La Normandie souterraine*, p. VII de la Dédicace.

romaines, franques et normandes, au récit de ses travaux, soutenus avec une persévérance presque sans exemple. Ce sont des sortes de commentaires ou de bulletins, où il raconte, avec l'exactitude d'un rapport de général d'armée, ce qu'il a vu, ce qu'il a exhumé, ce qu'il a touché du doigt.

Ces deux livres se composent des articles que l'auteur avait mis au jour au fur et à mesure qu'un fait intéressant se révélait à lui. Accueillis avec faveur par les feuilles de province et par les revues scientifiques les plus renommées de Paris et de Londres, ils furent couronnés par l'Institut, sitôt qu'ils furent réunis dans un corps d'ouvrage.

Les écrits de M. l'abbé Cochet, cependant, bien qu'applaudis par la pléïade des archéologues, ne purent échapper à la critique de quelques-uns. Les plus habiles lui reprochèrent « un peu de confusion » dans l'agencement des faits et un léger défaut de méthode. » On trouva que les éléments lui avaient manqué pour l'époque carlovingienne, et qu'ayant établi une classification aussi remarquable des poteries funèbres des Celtes, des Gallo-Romains, des âges intermédiaires et de l'ère moderne, il n'avait pas indiqué d'une manière suffisante la filiation des vainqueurs aux vaincus, et le triomphe de ces derniers sur la barbarie de ceux qui les avaient assujettis à leur joug (1).

Je ne sais si M. l'abbé Cochet a senti lui-même que, pour se rendre plus utile, il fallait, aux jeunes archéologues surtout, autre chose qu'un recueil de brochures noyées dans une multitude de petits détails qui nuisent à la clarté et au travail d'ensemble ; le fait est qu'il vient de rendre à la science un service véritable en publiant *l'Archéologie céramique et sépulcrale ou l'Art de classer les Sépultures anciennes à l'aide de la céramique.*

C'est un opuscule de dix-sept pages extraites de ses grands ouvrages et choisies parmi celles qui lui ont déjà mérité les plus justes éloges. Le but de l'auteur est de donner le secret de classer les sépultures antiques, et cela à l'aide seulement de la céramique, comme l'indique le titre lui-même. Pour mieux atteindre son but, il met sous les

(1) Observations critiques sur le livre intitulé *Sépultures gauloises*, etc., par M. Benj. Fillon. *Revue de l'Ouest*, juillet 1857, p. 1.

yeux du lecteur, à la suite de son petit traité, dix tableaux chargés des vases de toute sorte qu'il a rencontrés dans ses fouilles, et qui l'ont aidé à classer lui-même les sépultures qu'il a découvertes. Dix tableaux de ce genre renfermant, en moyenne, de treize à quatorze dessins, sont une véritable richesse pour celui qui a le goût des fouilles archéologiques. Toutes les descriptions du monde ne valent pas la simple vue de ces types des temps anciens.

Ce qui ajoute au mérite de ces tableaux, c'est qu'ils sont établis par rang d'ancienneté, et qu'ils font passer en revue les vases funéraires depuis la grande famille celtique jusqu'aux Français du moyen âge.

Le premier tableau contient des vases en terre provenant de sépultures celtiques. L'auteur y joint, dans le texte, la coupe d'un tumulus gaulois qui laisse voir leur mode de placement sous les masses énormes qui les recouvrent.

Ce sont des tasses, des pots ressemblant à nos pots à fleurs, ou affectant la forme de nos *pot-au-feu*, offrant des essais d'anses, ou, en guise d'anses, de petits bourrelets percés de trous, afin d'y poser une corde de suspension, ou simplement des ourlets aplatis avec rebord plus prononcé, et feuille de fougère gravée en creux sur la panse; des écuelles à large ouverture ou deux vases ayant forme d'écuelle, et dont l'un servait de couvercle à l'autre; enfin, des urnes cerclées par des renflements horizontaux.

Les quatre tableaux suivants sont consacrés à reproduire les dessins de vases en terre et en verre extraits de sépultures romaines. On y trouve l'art dans sa beauté et atteignant quelquefois les limites de la perfection. C'est l'âge d'or de l'archéologie céramique.

Pour les vases en terre, ce sont des cruches en grès très-fins, d'une jolie forme, pouvant contenir plusieurs litres; ou d'autres cruches, au goulot circulaire, ou tréflé, d'une capacité moindre, avec un ventre plus ou moins prononcé; des assiettes en terre rouge, imitant la terre dite de Samos, recouvertes presque toujours du vernis le plus brillant; des plateaux, des soucoupes ou des bols fort gracieux; des coupes à bord évasés, des vases du genre *Dolium*, atteignant jusqu'à 0m 60 de hauteur; des lagènes au cou allongé et sans anse, enrichies à la panse de feuilles de rosier saillantes, encaissées au sommet et à la

base dans un cercle perlé ; des vases à parfums ou aux libations, ayant la forme de nos pots à beurre ; des urnes en grès, striées, bosselées ou à côtes ; des urnes en terre contenant dans leur sein des urnes de verre et d'autres objets précieux et fragiles.

Pour les vases en verre, ce sont des coupes très-élégantes, ressemblant à nos gobelets d'argent, décorées de fils de verre saillants sur le plan ; des soucoupes ; des fioles de forme héxagone, munies d'un goulot et d'une anse rayée ; des fioles lacrymatoires, formant un carré à la base et se terminant par un cou circulaire au goulot aplati ; et des fioles à deux anses, sortes de flacons à culot arrondi, et encore des fioles en barillet ; des urnes en verre verdâtre, pomiformes, unies ou cerclées, au moyen de filets de verre saillants, ou bien encore décorées à la base d'une chaine de losanges en filets de verre.

L'auteur ne s'est pas contenté de mettre en tableaux une assez grande quantité de vases des nécropoles de Normandie de cette période, il a encore intercalé dans son texte des dessins représentant quelques urnes de la Gaule-Belgique, de la Grande-Bretagne et du Poitou.

Le VIe et le VIIe tableau fournissent un spécimen des vases de l'époque franque et saxonne, époque de prédilection de M. l'abbé Cochet, et assurément l'un de ses titres de gloire, car personne avant lui n'avait fait des recherches aussi consciencieuses et aussi intelligentes pour débrouiller cet âge transitoire placé entre le monde romain et le monde moderne, et reconnaître le cachet authentique qui le distingue de l'un et de l'autre.

Le VIe tableau est consacré aux vases en terre, ce sont : des urnes, noires pour la plupart, ayant la forme de nos sucriers, dont la décoration se compose ordinairement de cercles en bourrelets, de rangées de raies et de poinçons, de croix de Saint-André, de zig-zags, d'entrelacs, de chevrons, de moulures à compartiments, de losanges et d'imbrications de toutes sortes. Vases, où tout indique l'art romain et les traditions romaines, quoique grossiers dans leur contexture, mais dont l'ornementation se ressent de la barbarie qui avait fait irruption dans les Gaules.

Les vases en verre sont groupés dans le VIIe tableau. Pour être

plus rares, ils n'en sont pas moins curieux, ce sont : des coupes en verre, de forme hémisphérique, unies ou recouvertes de filets saillants ou ressemblant à des coquetiers, ou bien des coupes sans pied ni anses et ne pouvant se tenir debout, cerclées à leur embouchure en émail blanc.

Deux sépulcres ouverts, et intercalés dans le récit, montrent l'emplacement où le vase funèbre était posé.

Les trois derniers tableaux sont formés des dessins de vases de sépultures chrétiennes du moyen âge. Ils sont tous en terre, ce sont : des pots, avec une anse ou sans anse, recouverts à l'intérieur de plaques de vernis verdâtre et plombifère, les uns forés, qui ont contenu du charbon, les autres intacts, qui ont renfermé de l'eau bénite. Leur panse est plus ou moins sillonnée de lignes perpendiculaires; des jattes gracieuses, en grès, mais sans ornementation, ayant la forme d'une terrine ; des urnes pomiformes, destinées aux fumigations; des vases qui ressemblent à nos verres actuels ; d'autres qui affectent la forme d'un poivrier; d'autres, enfin, munis sur leur panse d'un manche creux pour l'écoulement du liquide ; des patères, dont la forme paraît copiée de l'antique ; des pots à forme et à bec allongé ; des langènes, au goulot évasé.

L'auteur, pour rendre plus sensible l'usage des vases funèbres au moyen âge, a glissé dans l'une des pages de son opuscule un dessin pris sur un manuscrit du XIVe siècle, qui représente les pots destinés à être inhumés avec le mort, placés tout allumés sur l'alignement des cierges et de chaque côté du corps pendant l'office des funérailles.

Cette simple analyse, dont les éléments nous ont été fournis par les ouvrages mêmes de M. l'abbé Cochet, suffit pour montrer l'intérêt qui s'attache à *l'Archéologie céramique et sépulcrale*, dont il est l'auteur.

L'abbé Ferdinand BAUDRY.

MARQUISE ET PÊCHEUR

PAR Mlle ZÉNAÏDE FLEURIOT

(ANNA ÉDIANEZ).

—

De toutes les classes d'écrivains et de littérateurs, celle des romanciers est assurément la plus nombreuse à notre époque. Qui voudrait se charger de recueillir les titres seuls de tous les romans publiés depuis les dernières années de notre dix-neuvième siècle, non pas seulement en France, mais encore dans les pays de l'ancien et du nouveau monde, entreprendrait une tâche de Bénédictin. Beaucoup de ces ouvrages sont tombés, dès leur naissance, dans un oubli aussi profond que mérité; beaucoup aussi, soit par leur valeur personnelle, soit par l'éloge ou le blâme dont ils ont été l'objet, sont devenus et sont restés célèbres. Quoi qu'il en soit, la forme du roman est plus que jamais en faveur auprès de notre génération : il n'en faut pas d'autre preuve que l'abus que tant d'auteurs ont fait de cette forme. Cachant sous le voile d'une intrigue plus ou moins banale, celui-ci, des théories socialistes, celui-là, des rêveries politiques, cet autre, des systèmes philosophiques, ils semblaient prêts à mettre tout en romans, comme Mascarille voulait mettre en madrigaux l'histoire romaine. C'était la monstrueuse exagération d'un principe salutaire. Que le roman serve à développer une pensée morale, à retracer des événements historiques, à mettre en action des vérités utiles, rien n'est plus juste, rien ne rentre mieux dans le but qu'il se propose ; mais

ce dont on peut se plaindre à bon droit, c'est de voir la partie devenir le tout, le principal passer à l'état d'accessoire, et l'auteur, sans plus se préoccuper du titre de son livre qu'un compositeur des paroles qu'il doit mettre en musique, poursuivre le cours de ses rêveries en jetant un torrent de paradoxes sur les infortunés lecteurs. Combien de ces derniers deviennent victimes de leur bonne foi et, sortant de là, s'imaginent avoir appris l'histoire, par exemple, pour avoir lu les romans de M. Alexandre Dumas, ou, qui pis est, ceux de M. Ponson du Terrail! Encore ces deux romanciers ne sont-ils pas de ceux dont nous venons de parler. Ainsi que bien d'autres, ils considèrent le roman comme un moyen commode d'écrire un grand nombre de lignes à un prix convenu.

Comme il arrive toujours, d'autres écrivains sont tombés dans l'excès contraire. S'occuper uniquement de leurs personnages, peindre, décrire, analyser ce qu'ils appellent le cœur humain, ne reculer sur ce terrain devant aucune limite, soulever ou plutôt enlever tous les voiles, se garder avec soin de raisonner et surtout de conclure, tel fut le programme des romanciers réalistes : ils l'ont courageusement suivi.

Au milieu de ces romans corrupteurs du cœur ou de l'intelligence, que devenait le roman honnête, le livre qui se lit au foyer de la famille, le récit moral qui donne à chacun la leçon qui lui convient, l'histoire amusante qui charme les longues soirées d'hiver? Quelque pénible que soit cet aveu, il faut bien le reconnaître, notre littérature a longtemps été pauvre à cet égard, et longtemps les traductions de romans étrangers vinrent seuls combler le vide dont on se plaignait. La France devint tributaire des pays voisins et principalement de l'Angleterre, et nous ne sommes que justes en proclamant que Walter Scott, Dickens, Bulwer et tant d'autres ont bien mérité des lecteurs français.

Cette situation humiliante pour notre amour-propre national ne pouvait se prolonger indéfiniment. Grâce à Dieu, nous avons secoué le joug, ou plutôt le monopole de l'étranger. Ce sera l'honneur de la catholique Bretagne d'avoir, depuis quelques années, produit des conteurs chez lesquels la religion, l'esprit de famille, le culte de nos

vieilles traditions servent d'appui au talent qui s'emploie à les faire aimer et respecter.

Au premier rang de ces conteurs s'est placée Mlle Anna Édianez, aujourd'hui Mlle Zénaïde Fleuriot. De même que le chevalier, vainqueur dans un tournoi, relevait la visière de son casque pour recevoir le prix, l'auteur des *Souvenirs d'une Douairière*, qui par modestie, s'était mise à l'abri d'un anagramme avant d'affronter les hasards de la publicité, peut aujourd'hui, grâce au succès, se faire connaître. Les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, comme ceux de la *Semaine des familles*, savent déjà le charme et l'intérêt qui s'attachent aux récits de Mlle Zénaïde Fleuriot.

Déjà ils ont apprécié ce talent d'observation dont l'exquise délicatesse réussit surtout à peindre la vie de famille, ce style simple et naturel, ces pensées morales, habilement amenées, ce je ne sais quoi qui, dans un ouvrage, révèle et fait estimer le cœur et l'âme de l'auteur.

Le volume dont nous rendons compte aujourd'hui renferme quatre nouvelles dans lesquelles toutes ces qualités se trouvent réunies avec un rare bonheur, et à un plus haut degré encore que dans aucun des précédents récits de Mlle Fleuriot. Nous venons de le dire, notre auteur excelle dans la peinture des scènes de famille et d'intérieur. Le lecteur peut en chercher la preuve dans la nouvelle qui a pour titre : *Deux Destinées*. Quelle exactitude d'ensemble et de détails ! Comme on fait vite connaissance avec tous les personnages ! On les a déjà vus autour de soi, sous d'autres noms. Qui n'a fait la partie du colonel de Plainville ? Qui n'a serré la main du docteur Jerson après avoir reçu de lui quelque bon conseil ? Qui n'a entendu Albert se plaindre des restrictions que la vie de famille apporte à la liberté des jeunes gens et menacer tout haut de se soustraire à cette dépendance, bien persuadé qu'il ne serait pas pris au mot ? Mlle Fleuriot a trouvé là sa voie véritable : *La Vie en Famille*, publiée en ce moment par un journal dont nous avons eu plus haut occasion de rappeler le nom, qui vaut à lui seul un patronage, est la preuve éclatante de ce que nous avançons.

Le récit intitulé *Marquise et Pêcheur* a donné son nom au volume. Que ce titre n'effraie pas le lecteur qui croirait y trouver une leçon

Monsieur

Vincent Forest,

Imprimeur,

PLACE DU COMMERCE, 1,

à Nantes.

LES MOINES D'OCCIDENT

DEPUIS SAINT BENOIT JUSQU'A SAINT BERNARD

PAR LE COMTE DE MONTALEMBERT

L'un des Quarante de l'Académie Française (1).

Je voudrais — pour beaucoup — qu'il me fût donné de pouvoir exprimer à cœur ouvert, sans réserve ni réticence d'aucune sorte, tous les sentiments que m'inspirent et le livre et l'auteur dont je viens d'inscrire le nom en tête de cet article.

Vu la nature de ces sentiments et celle du temps où nous sommes, la chose n'est pas sans danger.

M. de Montalembert est devenu, depuis quelque temps surtout, la *bête noire* d'une certaine presse qui tient aujourd'hui le haut du pavé et rachète par un excès d'impudence ce qui lui manque en talent, c'est-à-dire tout.

La presse dont j'entends parler n'est point pourtant la presse révolutionnaire, encore moins assurément la presse conservatrice; usons donc de l'épithète tout spécialement inventée pour la désigner, et qui dans le fait ne la désigne pas trop mal : c'est la presse *officieuse*. — Sous la première République, un *officieux* c'était un valet.

L'autre jour, M. de Montalembert a publié dans le *Correspondant* cette belle lettre que tout le monde a lue, où il proclame à la fois, avec cette énergie qui le distingue, sa passion pour la liberté réglée, sa haine pour

(1) 2 vol. in-8°, Paris, 1860, chez J. Lecoffre. L'ouvrage complet formera 6 volumes.

la centralisation despotique, son horreur pour le mensonge, le brigandage et l'hypocrisie. Voilà nos *officieux* en campagne : suivant l'un, les sentiments de cette lettre sont indignes d'un bon Français ; suivant l'autre — qui s'imagine aiguiser une fine épigramme — ils sont dignes du XIIIe siècle ; un troisième appelle l'auteur *ancien-parti*, comme qui dirait, par exemple, *tison d'enfer ;* mais un dernier venu, jaloux d'enchérir sur tous, commence ainsi son réquisitoire : « M. de Montalembert, *qui » n'aime pas le silence....* »

C'est un grand crime, à leurs yeux, de n'aimer pas le silence ! C'est un grand mérite aux nôtres. Quand l'Honneur, la Liberté, la Justice, la Vérité, la Religion, tout ce qu'il y a de saint au monde est livré en proie à un ramas de bandits et de sophistes (1), que deviendrait la dignité de la conscience humaine si, du moins, quelques voix généreuses ne s'élevaient pour protester en son nom ? Il y a des temps où ce rôle semble facile : le Mal a la liberté de l'attaque, mais le Bien jouit pour sa défense de la même liberté. En d'autres temps, tout autres sont les conditions du combat : l'attaque seule est libre. Cela s'est vu, malheureusement, en France plus d'une fois depuis un siècle. L'honneur de M. de Montalembert est de n'avoir pas regardé à ces différences et d'avoir élevé la voix dans tous les temps avec la même fermeté, la même indépendance, la même souveraine éloquence, sans tenir compte du péril.

Sur tel point, même important, de doctrine monarchique, on peut n'être pas d'accord avec lui ; sur toutes les questions d'honneur et de courage, dans l'acception la plus haute de ces deux mots, c'est impossible. Car il est de ceux qui respectent la faiblesse et qui vénèrent l'infortune, mais qui bravent d'un œil constant le triomphe de l'iniquité. Avant d'embrasser une cause, jamais il n'interrogea le vent du succès ; là où le danger est le plus fort, il aime planter son drapeau. Même on l'a vu quelquefois, généreux transfuge, quitter le char du vainqueur, auquel une erreur d'un jour l'avait attaché, pour s'élancer au camp des vaincus. Mais ce que l'on n'a jamais vu, c'est M. de Montalembert cessant de combattre pour la cause de la vérité et de la justice.

(1) On sait que la lettre en question est adressée par M. de Montalembert à un *Piémontais*, au sujet de l'invasion des États de l'Eglise.

Ah! voilà surtout pourquoi nous l'aimons, et pourquoi son caractère, non moins que son talent, nous inspire une sympathique admiration! Car le fléau le plus redoutable des jours mauvais, ce n'est pas l'audace des méchants, ce n'est pas l'astuce des coquins, ni même le ténébreux patelinage des hypocrites : c'est la mollesse des gens de bien. Sans doute il est fort commode de se dire : — Dieu fera son œuvre, à son jour et à son heure ; n'allons pas souiller nos pieds aux fanges de la rue ; attendons tranquillement cette heure au coin de notre foyer. — Mais, pendant ce temps, le mal monte comme une marée d'équinoxe ; il envahit tous les postes qu'on lui cède sans combat. Hier, une forte digue encore pouvait l'arrêter : cette digue, nul bras ne l'a soutenue, maintenant elle est submergée; le flot frappe déjà la porte de ces demeures où l'on s'est trop soigneusement cadenassé ; demain ce ne seront plus que des ruines au fond de l'Océan.

Dieu n'en a pas moins son tour pour cela, nous le savons — nous le savons par expérience. Mais les ruines aussi n'en sont pas moins faites ; au lieu que si le Mal, dès le principe, eût été combattu résolument, les ruines, les catastrophes eussent été prévenues, et l'heure de Dieu avancée.

M. de Montalembert ne pense pas autrement; c'est pourquoi, outre sa belle devise héréditaire : *Plus d'honneur que d'honneurs*, il s'est personnellement approprié celle du grand apôtre de la province de Tours, saint Martin : *Non recuso laborem.* — C'est pourquoi, depuis bientôt trente années, il reste sur la brèche, combattant sans trève ni relâche; c'est pourquoi, quelque temps qu'il fasse, il ne veut pas prendre de repos; c'est pourquoi — ô *officieux!* — il n'aime pas le silence.

Non, tant que la vérité et la justice, l'honneur et la liberté auront besoin d'un champion, soyez-en sûr, il n'aimera ni ne pratiquera le silence. A ce compte-là il n'est pas près de se taire : tenez-vous le pour dit.

Toutes ces réflexions préliminaires ne nous écartent nullement de l'ouvrage qui fait l'objet de cet article. Cet ouvrage n'est, en effet, qu'un épisode du combat contre le Mal, le Mensonge, la Révolution sous toutes ses formes, en quoi se résume, on peut le dire, toute la vie publique de M. de Montalembert.

Il n'y a peut-être pas au monde une seule institution humaine ou divine qui ait été, autant que les moines, en butte aux attaques de la Révolution, du Mensonge et du Mal — ce qui est, en définitive, sous un triple nom, une seule et même chose.

Partout où triomphe la Révolution, elle saccage les monastères, disperse, exile, emprisonne ou tue les moines. Voyez plutôt l'Italie. — Là où elle ne peut faire aussi bien, elle les insulte, les calomnie, les décrie et les attaque avec une frénésie impudente. Voyez le *Siècle*. Et y a-t-il donc si longtemps que l'on a entendu M. Dupin exécuter sa trois-centième variation (d'ailleurs assez peu variée) sur l'air : *Chassez les Jésuites! chassez les Jésuites!* Cette fois seulement il s'est attiré de vertes répliques sur quoi il ne comptait guère, et qui n'ont mis de son côté ni les rieurs, ni les logiciens, ni même les politiques. Le croyez-vous donc découragé? Détrompez-vous : un autre jour il sera plus heureux. — Parmi les crimes et les catastrophes qui se succèdent coup sur coup depuis une année, et qui frappent au cœur, je ne dis pas seulement les catholiques, mais quiconque a encore le sens moral, la ritournelle de M. Dupin s'est perdue en quelque sorte sans faire grand effet. Qu'est le coassement d'une grenouille dans le fracas d'une tempête? Mais il n'en est pas moins vrai que M. Dupin, le *Siècle*, M. de Cavour et M. Garibaldi, nous manifestent suffisamment la doctrine et la pratique universelle de la Révolution à l'égard des institutions monastiques.

Ces institutions — tout le monde le sait, maintes fois les Souverains Pontifes l'ont proclamé — ces institutions sont le boulevard du catholicisme; cette milice monastique est l'avant-garde de la grande armée de l'Église. Voilà pourquoi, de tout temps, les moines ont reçu les premiers coups et les coups les plus violents des ennemis de l'Église et de la morale chrétienne.

Hélas! ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est mis à supprimer les monastères; ce n'est pas même d'hier, et ce n'est pas la Révolution française qui a eu le mérite de montrer la première au monde ces luttes odieuses de la force brutale, oppressive, violente, stupide, contre la force morale désarmée. Non ; ce sont les princes philosophes du dernier siècle, et parmi eux nul peut-être ne se voua à cette tâche

philosophique avec un zèle plus ardent que l'empereur Joseph II, l'un des prédécesseurs de S. M. François-Joseph d'Autriche. Certes il ne se doutait guère ce Joseph II, tout enivré de l'encens des philosophes, qu'un jour la philosophie — ou, pour l'appeler de son vrai nom, la Révolution — à laquelle il avait sacrifié tant de moines et tant de monastères, réclamerait, pour couronner toutes ces suppressions, la suppression de son empire !

Quoi qu'il en soit, quand tomba Napoléon — qui avait suivi à leur égard, à très-peu de choses près, les traditions de la Révolution française — moines et monastères n'étaient, pour ainsi dire, plus connus en France.

« Trente ans à peine s'étaient écoulés depuis leur ruine, dit M. de » Montalembert, et déjà on les traitait comme ces espèces perdues, » dont les ossements fossiles reparaissent de temps à autre pour » exciter la curiosité ou la répugnance, mais qui ne comptent plus » dans l'histoire de ce qui vit....

» Qui est-ce qui savait, il y a quelques années, ce que c'était qu'un » moine? Pour moi, je ne m'en doutais pas, quand je commençai ce » travail (1).... La première fois que je vis un habit de moine, faut-il » l'avouer? ce fut sur les planches d'un théâtre, dans une de ces » ignobles parodies, qui tiennent trop souvent lieu aux peuples mo- » dernes des pompes et des solennités de la religion. Quelques an- » nées plus tard, je rencontrai pour la première fois un vrai moine : » c'était au pied de la Grande-Chartreuse, à l'entrée de cette gorge » sauvage, le long de ce torrent bondissant, que n'oublient jamais » ceux qui ont pu visiter un jour cette solitude célèbre. Je ne savais » encore rien ni des services ni des gloires que ce froc dédaigné » devrait rappeler au chrétien le moins instruit ; mais je me souviens » encore de la surprise et de l'émotion que cette image d'un monde » disparu versa dans mon cœur. Aujourd'hui même, après tant » d'autres émotions, tant de luttes diverses et tant de travaux qui » m'ont révélé l'immortelle grandeur des Ordres religieux dans l'Église, » ce souvenir survit et me pénètre d'une infinie douceur. Combien je

(1) Non pas *les Moines d'Occident*, mais *l'Histoire de S. Bernard*, qui sera en quelque sorte la péroraison des *Moines d'Occident*.

» voudrais que ce livre pût laisser à ceux qui le rencontreront sur leur » passage une impression semblable, et inspirer à quelques-uns, avec » le respect de cette grandeur vaincue, le désir de l'étudier et le » besoin de lui rendre justice (1)! »

En quelques lignes voilà l'origine et le but de ce beau livre. L'émotion durable causée par la rencontre d'un vrai moine inspire à M. de Montalembert l'idée d'étudier l'histoire de cette race *anté-diluvienne;* et quel ne fut pas son étonnement, nous dit-il lui-même, en découvrant que ce *monde disparu* se trouve être véritablement l'auteur, le créateur, l'organisateur, la cause efficiente et nécessaire du monde même où nous vivons et de cette civilisation dont, à tort ou à raison, nous sommes si fiers. Oui, sans les moines, non-seulement la foi chrétienne n'eût point vivifié l'Europe; mais les sociétés modernes, qui ont remplacé l'Empire romain, n'auraient pu ni naître, ni vivre, ni durer. Oui, dût en crever de dépit l'*illustre* M. Havin et toute la rédaction du *Siècle*, s'il n'y avait pas eu de moines, il n'y aurait pas de *Siècle*, — par cette raison que, sans les moines, l'unique et seule héritière de l'Empire romain eût été la barbarie, mais la barbarie sans frein, extravagante, dépravée par la conquête, combinant avec la férocité hunnique l'effroyable corruption du Bas-Empire, un mélange d'Attila, de Caligula, de Frédégonde; la barbarie, en un mot, se détruisant elle-même après avoir mis en pièces la fétide civilisation des Césars, et, au bout de toutes ces tueries, laissant pour seuls habitants sur le continent européen quelques petites hordes sauvages, semblables à celles d'Amérique et d'Océanie, errant parmi d'immenses solitudes envahies par les forêts et fréquentées par les monstres.

Donc, sans les moines, en ce lieu même de Paris où MM. du *Siècle* font entendre chaque jour contre la *vile monacaille* un si éloquent ramage, on n'ouïrait aujourd'hui que le hurlement du loup, le glapissement du renard, le sifflement de la vipère et le cri du butor. Tout au plus y pourrait-on goûter le charme du langage huron. A voir la reconnaissance de ces messieurs, on dirait vraiment qu'à leur estime nous n'avons pas trop gagné au change!

(1) *Les Moines d'Occident*, t. I, Introd. pp. X-XII.

La thèse essentielle, fondamentale de M. de Montalembert, la vérité neuve, on peut le dire, qu'il a mise en pleine lumière, c'est que, historiquement, les moines étaient nécessaires pour fonder la civilisation chrétienne.

En effet, l'Empire romain était si perdu de corruption et de servitude, si fatigué de despotisme, si étranger depuis Auguste à toute notion d'honneur et de liberté, que « malgré sa force et son origine » divine, malgré l'humble et zélé dévouement des Pères et des Pontifes à la majesté décrépite des Césars, malgré ses hommes de » génie et ses saints, le Christianisme ne réussissait pas à transformer cette vieille société. Eût-il réussi à s'en emparer, avec les » éléments qui la constituaient alors, il n'en aurait pu faire qu'une » sorte de Chine chrétienne (1). » La preuve de cette vérité est l'histoire de l'Empire grec de Byzance.

Donc les barbares étaient nécessaires pour infuser dans les veines de ce corps épuisé, mourant, la vie, la force, la séve, sans lesquelles les nations et les sociétés s'éteignent dans le marasme. Mais, non chrétiens, les barbares ne pouvaient être qu'un fléau de plus, une bande de vautours sur un cadavre. Pour relever la civilisation morale et devenir les fondateurs des nations modernes, il fallait donc que les barbares fussent chétiens et orthodoxes. Or qui les a rendus tels? Les moines, et les moines seuls. Donc il est très-vrai, historiquement, que sans eux nos sociétés modernes n'existeraient pas. L'auteur exprime tout cela en quatre lignes concises et énergiques :

« L'Empire romain sans les barbares, c'était un abîme de servi- » tude et de corruption. Les barbares sans les moines, c'était le chaos. » Les barbares et les moines réunis vont refaire un monde qui s'ap- » pellera la Chrétienté (2). »

C'est à peindre l'action des moines sur les barbares, à démontrer que la conversion de ceux-ci n'a été et ne pouvait être accomplie que par ceux-là, que sont consacrés les deux premiers volumes publiés par M. de Montalembert. L'espace qu'ils embrassent s'étend du commencement du IVe siècle au milieu du VIIe. C'est précisément l'époque

(1) *Les Moines d'Occident*, I, 28.
(2) *Ibid*, I, 28.

d'égalité républicaine. Il y est bien question d'égalité, mais de cette égalité chrétienne, qui n'a de commun avec l'autre que le nom. Dans un roman qu'on n'accusera certes pas de réalisme, et qui a fait honneur à l'imagination de son auteur, on a pu lire récemment comme quoi la pauvreté n'empêche pas toujours un jeune homme de faire un riche mariage. Dans *Marquise et Pêcheur*, la jeune fille pauvre est, à son tour, demandée en mariage par un jeune homme riche, très-riche. Heureusement que, pour sauver la vraisemblance, Mlle Fleuriot a fait passer son héros pour un original. En quoi elle n'a pas eu tort.

Matoche la Maudite est une légende de quelques pages. L'auteur nous avertit que « la légende est une fleur sauvage qu'il faut aller » cueillir soi-même, si l'on veut jouir de sa fraîcheur. » Nous n'avons garde d'être de cet avis. Nous pensons, au contraire, que toute main n'est pas bonne pour cueillir cette fleur sans lui ôter rien de son parfum : il faut céder ce soin à des mains heureuses et exercées, à Mlle Fleuriot, par exemple.

Dans *Une Heure d'Entraînement*, on trouvera le récit d'une de ces funestes catastrophes qu'amène trop souvent la passion du jeu. Par bonheur, tout se répare au dénouement, et le héros de l'histoire en est quitte pour une sévère leçon.

En terminant cette rapide énumération, nous avons un dernier éloge à adresser à Mlle Fleuriot pour le naturel et le charme avec lesquels elle a créé, dans plusieurs de ses nouvelles, des caractères d'enfants tels qu'Éva de Tracy, Nini Jerson, Édith Duchâtenel, qui lui ont fourni l'occasion de plus d'un ravissant tableau de genre. Nous aurions aimé, si l'espace ne nous faisait défaut, à citer quelques pages pleines d'une fraîcheur et d'une légèreté sympathiques ; mais nous pensons en avoir dit assez pour que le lecteur ait recours au volume lui-même et, dès ce moment, nos recommandations seraient superflues.

FRANCIS TRAGOUËT.

ŒUVRES POSTHUMES DE M. J.-M. LE HUËROU.

HISTOIRE
DE LA
CONSTITUTION ANGLAISE
DEPUIS
L'AVÈNEMENT DE HENRI VIII
JUSQU'A
LA MORT DE CHARLES Ier
(1509-1649)

PUBLIÉE PAR LES SOINS DE MM. F.-M. LUZEL ET J.-M. LE HUËROU, NEVEUX DE L'AUTEUR, ET PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION PAR M. A. DE LA BORDERIE.

Un beau volume grand in-8° de 400 pages.

PRIX : SIX FRANCS.

Les onze leçons composant le volume que nous nous proposons de publier font partie du cours professé par M. Le Huërou à la Faculté des Lettres de Rennes, d'abord comme suppléant de M. Marmier, lorsque ce professeur quitta subitement sa chaire pour aller remplir une mission scientifique dans les mers du Nord, et plus tard comme suppléant de M. Varin et de M. Labitte.

Assurément, il n'est pas un seul des nombreux auditeurs de M. Le Huërou, soit à Nantes, soit à Rennes, qui n'estimât et n'aimât cet homme si savant et si modeste, qui réalisait à

commun, il faut une législation commune; sans quoi les efforts s'isolent, s'éparpillent, parfois même se contrarient, et en fin de compte restent stériles. Ce chef fut saint Benoît, né en 480, mort en 543; cette législation, ce fut la règle qu'il promulgua dans son monastère du Mont-Cassin, cette célèbre règle bénédictine, tant admirée de Bossuet, et destinée à régir tous les monastères de l'Occident. Un trait, un trait essentiel, la distingue de toutes celles que l'on avait vu paraître jusque là, et qui toutes d'ailleurs sortaient plus ou moins d'une origine orientale. Aux trois grands préceptes — chasteté, pauvreté, obéissance — qui sont l'essence même du monachisme, Benoît joint, comme un commandement aussi formel et aussi fondamental, le précepte du travail, — du travail extérieur et agissant, soit manuel, soit littéraire. Par là les moines d'Occident éviteront d'aller se perdre dans le vague d'un mysticisme excessif. Toujours tenus en haleine et exercés à l'action, ils seront prêts à tous les combats; et que de combats, en effet, n'auront-ils pas à livrer pour venir à bout de la première tâche offerte à leur zèle, — non-seulement la conversion, mais encore la civilisation des barbares!

Il ne suffit pas, au reste, que la loi soit promulguée; il faut qu'elle soit répandue, appliquée, exécutée partout. Ce fut là la tâche d'un Pape moine, et de l'un des plus grands de tous les Papes, saint Grégoire le Grand. Si saint Benoît a été l'auteur de la législation monastique, saint Grégoire en a été le propagateur, c'est à l'histoire de ces deux héros que M. de Montalembert consacre les livres IV et V de son ouvrage.

Dans le livre VI, il aborde un sujet entièrement neuf, que nul auteur jusqu'ici n'avait tenté sérieusement, — l'histoire des moines en Gaule au VIe siècle sous les premiers rois Mérovingiens. Je ne cacherai pas que ce sixième livre — qui tient près de 200 pages — est, à mes yeux, avec le premier, la partie la plus remarquable de tout l'ouvrage. Je mets à part, bien entendu, l'Introduction, qui est un chef-d'œuvre, et sur laquelle je reviendrai dans un instant.

Tous les goûts ont à la fois satisfaction dans ce sixième livre. Le premier chapitre, intitulé *La Gaule conquise par les Francs*, plaira particulièrement aux érudits en qui le culte de la science n'a point éteint celui de la belle langue française et de la bonne littérature. Ils

y trouveront sur nos origines, sur les rapports des Gallo-Romains et des Francs, sur le caractère de ces deux races et leur double rôle dans la première fondation de notre société ; ils y trouveront, dis-je, la plus saine doctrine historique, ravivée par une foule d'aperçus neufs, et revêtue de la forme la plus brillante. Le chapitre qui concerne *les Moines et la Nature* a le même genre d'importance : j'en parlerais plus longuement si les lecteurs de la *Revue* n'avaient eu la bonne fortune de le goûter dans sa primeur. Les premiers ils ont pu jouir de ces belles pages, si fraîches et si animées, où l'on sent, en quelque sorte, circuler la brise pure et vive des grandes forêts, où l'on voit tour à tour passer devant soi les images de ces vieux moines, si humbles, si forts, si patients, qui rendirent à la culture près des deux tiers de la Gaule. Ces récits ne sont pas seulement pleins d'un charme pittoresque : ils sont remplis d'enseignement. Tous ces immenses déserts défrichés par les moines, qui les avait faits où laissé faire? Justement cette domination impériale, cette fameuse *ère des Césars,* que tant de gens vantent aujourd'hui comme le beau idéal de l'administration et de la politique !

Du reste, nous autres Bretons, nous avons tout spécialement à nous louer de M. de Montalembert. Dans cette galerie si curieuse et si vivante des gloires monastiques du VIe siècle, il réserve à nos vieux saints une place de choix : — il a même poussé la bienveillance jusqu'à invoquer à leur sujet l'obscur témoignage de celui qui écrit ces lignes, et qui était certes bien loin de s'attendre à tant d'honneur.

Le septième livre — qui clôt la partie de l'ouvrage publiée jusqu'à présent — est tout entier consacré à un saint de race celtique, mais d'origine irlandaise, le célèbre Colomban, qui, ayant quitté son île en 573, remua profondément par sa parole le Nord et l'Est de la Gaule, où il organisa de toutes parts la vie monastique d'après une règle spéciale, dont la faveur balança pendant un temps celle du code de saint Benoît. M. de Montalembert a peint de main de maître cette nature fougueuse, entière, obstinée, vraie tête et vrai cœur de Celte, dont la franchise va souvent jusqu'à la rudesse, mais qui ne peut voir le mal sans le combattre et sans le honnir, et qui est prêt à tout souffrir plutôt que de paraître seulement pactiser avec le déshonneur.

J'ai remis en dernier lieu à parler de l'Introduction, qui occupe plus

de la moitié du premier volume ; et maintenant, l'avouerai-je? je suis embarrassé pour en parler. Je ne sais comment donner une juste idée de tant de raison unie à tant d'éloquence, de tant de beauté dans la forme jointe à tant de force et de solidité dans le fond. Tout ce que je puis dire, c'est que, dans ces trois cents pages, M. de Montalembert — qui était depuis longtemps un de nos premiers orateurs — s'est placé au rang des maitres de la langue et de la prose française.

Pourtant, ce n'est point un panégyrique, pas même une apologie des moines : c'est le témoignage d'un grand cœur et d'une haute intelligence, qui, après vingt ans passés dans l'étude laborieuse de la vérité, ne craint pas de la proclamer hautement — avec l'énergie d'une âme que le mensonge révolte — en face des préjugés de la foule ignorante et des odieuses calomnies d'une haine lâche, basse, implacable.

Pour soulager sa conscience, qui a besoin de crier et de protester contre tant d'iniques mensonges; pour éclairer, si possible, celle de ses contemporains, l'auteur expose donc successivement le caractère fondamental des institutions monastiques, la véritable nature des vocations religieuses, les immenses services rendus à la chrétienté par ces moines qui ont créé la moitié au moins des bourgs et des villes de l'Europe, défriché la plus grande partie du sol, conservé avec un soin religieux la culture intellectuelle et, jusqu'en ces derniers temps, fourni à la science ses plus fervents adeptes ; ces moines qui, pendant quinze siècles, n'ont cessé de verser de toutes parts, sur le monde, un océan de prières et d'aumônes, et, ce qui est plus encore, de présenter à ses yeux, sous une forme palpable, évidente et saisissante, le but où tout homme doit tendre, sous peine de s'égaler à la brute, — le triomphe de l'esprit sur la matière.

Qu'on vienne, après cela, parler de la paresse des moines, et M. de Montalembert sera en droit de faire à leur détracteurs cette écrasante réponse que je voudrais citer, mais que je me contente de signaler (1), car, malgré tout mon désir, je suis contraint de me borner, et je veux indiquer au moins en terminant avec quelle force de raison et quelle

(1) *Les Moines d'Occident*. t. I, introd., p. CXXVIII.

hauteur d'éloquence l'auteur a pulvérisé ce préjugé banal, tant de fois répété, souvent même avec une intention bienveillante, qui transforme les monastères en manières d'hospices *moraux*, destinés à recueillir les âmes faibles, maladives, en un mot, les invalides de l'humanité.

« Ce n'étaient pas les âmes malades, c'étaient, au contraire, les âmes » les plus saines et les plus vigoureuses que la race humaine ait jamais » produites, qui se présentaient en foule pour les peupler. La vie » religieuse, loin d'être le refuge des faibles, était, au contraire, » l'arène des forts (1). »

En effet, ce qui constitue l'essence et le caractère fondamental de l'institut monastique, « c'est la lutte permanente de la liberté morale » contre les servitudes de la chair ; c'est l'effort constant de la volonté » consacrée à la poursuite et à la conquête de la vertu chrétienne ; » c'est l'essor victorieux de l'âme dans ces régions suprêmes où elle » retrouve sa vraie, son immortelle grandeur (2). »

« ..... Le caractère distinctif qui éclate dans toute la série des » grandes créations, des grandes existences monastiques que je vou- » drais dérouler devant mes lecteurs, c'est la force. Non pas cette » force que l'homme a en commun avec certains animaux ; non pas » cette force matérielle, dont les méprisables triomphes démoralisent » le monde... non pas cette force qui consiste à imposer à autrui ses » convictions ou ses intérêts : mais celle qui consiste à se discipliner » soi-même, à se régler, à se contenir, à dompter la nature rebelle ; » celle qui est une vertu cardinale et qui règne sur le monde par le » courage et par le sacrifice. Je n'hésite pas à dire que les moines, les « vrais moines des grands siècles de l'Église, sont les représentants » de la virilité sous sa forme la plus pure et la plus énergique, de la » virilité intellectuelle et morale, de la virilité condensée en quelque » sorte par le célibat, protestant contre toute bassesse et toute vul- » garité, se condamnant à des efforts plus grands, plus soutenus, plus « profonds que n'en exige aucune carrière mondaine, et arrivant

(1) *Les Moines d'Occident*, p. XXIX.
(2) *Ibid.* p. XIII.

» ainsi à ne faire de la terre qu'un marche-pied vers le ciel et de la
» vie qu'une longue série de victoires (1).

» ..... Jamais hommes ne connurent moins que les moines la crainte
» du plus fort, ni les lâches complaisances envers le pouvoir. Au sein
» de la paix et de l'obéissance du cloître, il se formait chaque jour des
» cœurs trempés pour la guerre contre l'injustice, d'indomptables
» champions du droit et de la vérité. Les grands caractères, les cœurs
» vraiment indépendants ne se trouvèrent nulle part plus nombreux
» que sous le froc. Il y avait là, et en foule, de ces âmes calmes et
» fières, droites et hautes, autant qu'humbles et ferventes, de ces âmes
» que Pascal appelle *parfaitement héroïques.*

« *La liberté* (dit un saint moine du VIIIe siècle) *la liberté ne*
» *succombe point, parce que l'humilité s'abdique librement.* » Et en
» plein moyen-âge, un autre moine, Pierre de Blois, écrivait ces
» fières paroles, qui résument à la fois le code politique de cette
» époque et l'histoire de l'Ordre-monastique : « *Il y a deux choses*
» *pour lesquelles tout fidèle doit résister jusqu'au sang* : LA JUSTICE
» et LA LIBERTÉ (2). »

Puisqu'il faut nous arrêter, nous voulons le faire sur cette magnifique parole que M. de Montalembert a plus que personne le droit de rappeler aux hommes de notre siècle : puissent-ils la méditer, et pratiquer à leur tour *la leçon des moines!* Les plus fiers, nous osons le dire, ne s'y rabaisseront pas.

A. DE LA BORDERIE,
Ancien Secrétaire de l'Association Bretonne.

---

(1) *Les Moines d'Occident*, p. XXXI et XXXII.
(2) *Ibid.* p. XXXIX.

CONFÉRENCES SUR LE SYMBOLE

PAR

M. L'ABBÉ KERSAHO,

CURÉ DE LOCOAL-MENDON, ANCIEN AUMÔNIER DU LYCÉE DE LAVAL [1].

Les ouvrages consacrés à l'exposition et à l'explication de la doctrine chrétienne ne manquent pas, et, parmi ces ouvrages, il en est de fort remarquables et qui méritent la réputation dont ils jouissent. Ce grand nombre de traités, dont plusieurs sont dûs aux plus beaux génies dont s'honorent la religion et les lettres, nous fait accueillir avec indifférence tous ceux qui sont publiés de notre temps sur les mêmes matières. Cette indifférence est d'abord une injustice envers nos contemporains et montre, de plus, bien peu d'intelligence des besoins de notre époque.

Pour être utile, tout ouvrage consacré à l'instruction doit être proportionné à l'intelligence et aux dispositions d'esprit de ceux à qui il s'adresse. Or, notre siècle est trop léger, trop superficiel pour lire et méditer un ouvrage abstrait et tant soit peu métaphysique. La jeunesse surtout consent bien quelquefois à se laisser instruire, mais à une condition, c'est qu'on l'intéresse ou qu'on l'amuse. Nous devons

(1) Nantes, chez Guéraud, Mazeau et Poirier-Legros. — Prix : 2 fr. 50.

donc savoir gré aux hommes qui consacrent leur génie et leurs loisirs à rendre accessibles à toutes les intelligences les vérités de la religion, si peu connues, surtout de ceux qui les attaquent; car, s'il est vrai de dire de l'incrédulité ce que Platon soutenait de l'athéisme, qu'elle est une maladie du cœur avant d'être une erreur de l'esprit, que d'hommes restent plongés dans l'irréligion par l'ignorance où ils sont des dogmes et de l'histoire du christianisme.

De tous les ouvrages qui se proposent de défendre la cause de Dieu et de la vérité, nul ne mérite plus de fixer l'attention que les *Conférences sur le Symbole,* que vient de publier M. Kersaho, curé d'une paroisse de l'antique Armorique.

S'adressant à des hommes qui ont la foi et qui n'ont besoin que d'être instruits et fortifiés dans leur croyance, il ne s'est pas attaché à combattre des erreurs, des hérésies, des systèmes prétendus philosophiques; il s'est borné à l'exposition claire et précise des principes et des vérités qui servent de fondement à la foi du chrétien. Ayant surtout pour but d'instruire les jeunes gens et le peuple, il évite soigneusement toutes les exagérations, toutes les subtilités qui ne seraient propres qu'à embarrasser les faibles intelligences auxquelles il s'adresse.

L'auteur, constamment appuyé sur saint Thomas et le concile de Trente, donne à l'explication de chaque article du symbole assez d'étendue pour que rien d'essentiel ne soit omis et pour que ces importantes vérités pénètrent dans toutes les intelligences.

Toute question qui ne sert point à porter la lumière dans l'esprit ou à toucher le cœur, est rigoureusement exclue. Persuadé que rien n'est plus propre à instruire que l'histoire, il cite longuement les saintes Écritures et surtout l'Évangile. Il donne une connaissance assez étendue de l'histoire de la création, de la chute originelle, des prophéties, de la vie du Sauveur, de sa résurrection et de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

Après l'explication du dogme, viennent des réflexions morales qui en découlent comme les conséquences de leurs principes. Chaque trait historique est l'occasion des instructions les plus sages, des conseils les plus utiles.

Ce livre a, de tous les mérites, le plus précieux pour un livre destiné à l'instruction, le plus nécessaire et peut-être le plus rare, la clarté. Il s'adresse véritablement au peuple et à la jeunesse ; il leur parle le langage simple et facile qui leur convient ; il évite les termes, les définitions que leur intelligence ne saurait saisir ; il est, enfin, d'un homme qui a vécu au milieu du peuple et de la jeunesse.

Quoique l'auteur ait évité avec soin tout appareil de science et de discussion, il fait preuve cependant d'une vaste érudition, d'une connaissance profonde des saintes Écritures et des Pères. La partie historique surtout nous parait écrite de main de maître ; jamais nous n'avons vu les faits présentés avec autant d'ordre et de méthode.

La pureté et l'élégance du style, la sagesse et le discernement dans les détails, rendent la lecture de ces Conférences très-attrayante ; rien ne saurait être plus utile. Aussi, tous ceux qui ont pour but dans leurs études d'acquérir des connaissences utiles plutôt que curieuses, doivent s'attacher à lire et à méditer M. Kersaho.

A. PÉNER.

CHRONIQUE.

Sommaire. — Les Autographes de M. de Lajarriette. — Prière à M. Charavay, expert, de ne pas confondre *Bayard* avec *Garibaldi*, ni le *roi chevalier* avec le *roi galant homme*. — De l'art de faire rentrer ses créances, par M. de Voltaire. — Quelques petites preuves à l'appui d'un grand fait : lettres du duc Decrès et du duc de Cadore. — Une lettre de Pie VII. Réponse de Napoléon à la lettre du Saint-Père. Réponse des événements à la lettre de l'Empereur. — II. *Le Ministère public et le Barreau.* — Lettre de M. Berryer à l'Éditeur. — D'une vieille brochure de M. Dupin l'aîné. — Deux lettres écrites, en 1814 et 1829, par M. Dupin, *qui depuis.... mais alors il était royaliste.*

I

Un homme éminent, que distinguaient de hautes qualités d'esprit et de cœur, M. de Lajarriette, ancien receveur des finances, est mort à Nantes, il y a quelques mois, laissant une des plus belles collections de lettres autographes qu'il y eût en Europe. J'en ai sous les yeux le Catalogue, dressé par les soins de M. Charavay, expert : il ne renferme pas moins de 3212 numéros, et certains numéros comprennent quelquefois jusqu'à dix lettres. Sans doute, elles n'ont pas toutes la même valeur, mais il en est bien peu qui soient insignifiantes, et un très-grand nombre présentent un intérêt de premier ordre. Malheureusement, à l'heure même où j'écris, on vend à Paris, dans l'hôtel des commissaires priseurs cette précieuse collection. Commencée depuis le 15 de ce mois, la vente doit durer jusqu'au 8 décembre. Encore quelques jours et toutes ces lettres, rassemblées avec tant d'ardeur et tant de soins par un homme si amoureux de son rare trésor, seront dispersées ; comme les feuilles jaunies que l'automne arrache aux arbres de nos jardins et jette aux quatre vents du ciel, elles s'envoleront,

feuilles légères elles-mêmes, aux quatre coins de l'Europe. De la belle et riche collection de M. de Lajarriette, il ne restera bientôt plus qu'un souvenir..... et le Catalogue de M. Charavay, *expert en autographes.*

Il en est en général des catalogues comme des préfaces, on ne les lit point. J'ai lu cependant celui-ci, et je voudrais essayer de donner une idée de l'intérêt qu'il présente. Quelques citations suffiront pour cela.

Mais, avant tout, un mot sur la façon dont M. Charavay comprend ses devoirs d'éditeur. Non content d'attester que telle lettre est bien de tel personnage, il croit pouvoir encore apprécier ce personnage à sa manière, et ici j'estime que M. l'expert va trop loin.

Je trouve par exemple au n° 1295 une lettre de Garibaldi à son ami Felice, datée de Nice, 9 mars 1855; il l'exhorte à prendre courage et à regarder autour de lui où tant d'autres sont plus malheureux. « Tristes » consolations! ajoute-t-il, mais où en trouver d'autres?.... » — De la lettre de Garibaldi, je n'ai rien à dire, si ce n'est qu'il est bien à regretter que, depuis 1855, il ait cherché et trouvé des consolations moins philosophiques que celles dont il était alors obligé de se contenter. Mais pourquoi M. Charavay a-t-il cru devoir profiter de cette occasion pour proclamer Garibaldi le *Bayard de l'indépendance italienne*? Dans ce rapprochement entre deux noms aussi disparates et qui hurlent de se trouver ensemble, il y a plus qu'une grossière erreur, il y a un grave symptôme. Lorsqu'on voit un honnête homme, comme M. Charavay, accepter des mains du *Siècle* et de l'*Opinion nationale*, cette scandaleuse assimilation de Garibaldi et du *chevalier sans peur et sans reproche*, cela n'indique-t-il pas que toutes les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste sont dénaturées et confondues? Que M. Charavay le sache bien: il y a autant de différence entre Bayard, ce modèle achevé du héros chrétien, et Garibaldi, ce type accompli du flibustier moderne, qu'il y en a entre François Ier, *le roi chevalier*, et Victor-Emmanuel, *le roi galant homme.*

Si M. l'expert en autographes eût été un peu plus expert en rapprochements historiques, au lieu de compromettre, dans un pareil voisinage, le nom de Bayard, il l'eût placé sur son catalogue à côté du nom de Lamoricière. « Je suis votre prisonnier, mais ce n'est pas moi qu'il faut plaindre, » c'est vous, Monsieur, » disait Bayard au connétable de Bourbon, tué quelque temps après sous les murs de Rome. Ce mot du *chevalier sans peur et sans reproche*, notre illustre contemporain, prisonnier à Ancône, n'aurait-il pas eu le droit de se l'approprier et de le jeter à la face de son *vainqueur*?

Mais arrachons-nous à ces souvenirs, et, à l'aide du Catalogue de la collection Lajarriette, replongeons-nous dans le passé.

Voici des lettres de Henri IV et de Louis XIV, de Richelieu et de Colbert, de Bossuet et de Fénelon, de Turenne et de Condé, de Racine et de Molière. Voici, sous le N° 2694, une lettre de Mme de Sévigné.

Le XVIIIe siècle est également représenté, dans la collection de feu M. de Lajarriette, par ses noms les plus retentissants. Voltaire figure aux N°s 2913 et suivants, pour plusieurs lettres, dont la plupart ont trait à des remboursements de créances. Dans celle du 16 novembre 1733, adressée à M. de la Préverie, à Fougeray (Bretagne), l'*illustre philosophe* prend ses précautions pour une somme de 1,400 livres qui lui est due par l'abbé Makarty : « Makarty a un père qui a du bien, et qui demeure à Nantes. Il » est, je crois, médecin ou chirurgien dans cette ville.... Je sais que ce » père est très-vieux, on pourrait à sa mort faire une saisie. » — Comme on le voit, M. de Voltaire ne dédaignait pas de dérober parfois quelques instants à la cause de *l'humanité*, dont il avait pris en main la défense, pour s'occuper un peu de ses petites affaires. Ce grand *avocat* des opprimés était, pour son propre compte, doublé d'un *procureur*.

Les hommes de la Révolution ont fourni à la collection dont j'ai sous les yeux le catalogue, un nombre considérable de lettres : il y en a de Mirabeau et de Lafayette, de Robespierre et de Danton, il y en a de Marat et de Carrier.

Nos glorieux chefs vendéens n'avaient point été oubliés par M. de Lajarriette. Voici des lettres de Charette, de Stofflet, d'Henri de La Rochejaquelein, de Bonchamp (1). La lettre ou plutôt le billet de Bonchamp est daté de Saint-Florent, 4 juillet 1793. Le héros chrétien, celui que M. Charavay aurait pu appeler *le Bayard de la Vendée*, n'avait plus que quelques heures à vivre ; ces quelques heures devaient lui suffire pour sauver la vie à quatre mille républicains.

La période consulaire et impériale, de 1800 à 1815, figure au Catalogue Lajarriette pour un grand nombre de lettres, dont plusieurs sont très-importantes. Il est surtout un fait que les historiens se bornent d'ordinaire à indiquer et que l'on saisit là, en quelque sorte, sur le vif. Je veux parler de cette défection complète, universelle, dans laquelle se précipitèrent, comme à l'envi, au moment de la chute de l'Empereur, tous les fonctionnaires de l'Empire, tous les serviteurs de Napoléon, depuis Cambacérès l'archichancelier, jusqu'à Roustan le mameluck et Constant le valet de chambre (2). Ce fait, plusieurs des lettres recueillies par M. de Lajarriette

(1) Dans une lettre écrite par M. Charavay à une personne de Nantes, qui lui demandait son opinion sur la valeur de certains autographes, nous trouvons cotés à un assez bon prix les lettres des généraux vendéens :

« N° 659. Charette, de 50 à 80 fr. — 412. Bonchamp, de 60 à 80 fr. — 2,739. Stofflet, de 40 à 60 fr. — 2656. Sapinaud, de 12 à 15 fr. — 1689 La Rochejaquelein, de 100 à 200 fr. — Je ne connais d'autographe de ce dernier personnage dans aucune collection de Paris. »

(2) On trouve dans la collection Lajarriette deux lettres du fidèle Constant. Dans l'une d'elles, datée d'août 1830 et adressée à Dupont de l'Eure, il demande la conciergerie de Saint-Cloud. — Il y a aussi des lettres de *Saint-Denis*, valet de chambre de Napoléon à Sainte-Hélène. Celle qui porte au catalogue le N° 2628 et qui est à la date du 23 janvier 1830, est ainsi analysée par M. Charavay : « curieuse lettre, contenant une sortie violente contre M. de Las Cases. « Il semble que les premiers de Sainte-Hélène se soient donné le mot pour » faire des sottises et se ravaler par une conduite ignoble.... »

nous le montrent, non plus dans cette généralité banale et nuageuse où se complaît trop souvent l'histoire, mais dans quelques-unes de ses applications particulières ; il nous apparaît ainsi dans toute sa nudité, et, il faut bien le dire, dans toute sa laideur.

Citons quelques exemples :

Le vice-amiral Decrès, ministre de la marine depuis 1801 jusqu'en 1814, créé duc en 1813, écrit, en décembre 1814, au ministre de la marine du roi Louis XVIII : « Le roi vient de m'admettre à prendre ma retraite. » Cette disposition, que j'étais loin de prévoir, m'afflige en ce qu'elle me » prive de continuer des services où je me flattais d'être un jour assez » heureux pour obtenir quelque estime du roi. Elle ne m'afflige pas moins » encore en ce que je ne puis m'empêcher d'y voir un témoignage de » défaveur que je ne croyais pas avoir mérité. » Encore quelques mois, et ce fidèle royaliste qui a obtenu, dès le 3 juin 1814, la croix de Saint-Louis, va avoir une excellente occasion de montrer combien il est digne de l'estime et de la faveur du roi. Le 20 mars 1815, Napoléon rentre aux Tuileries. Le 21 mars, M. le duc Decrès rentre au ministère de la marine.

Ouvrons maintenant le catalogue au N° 646. Voici un Mémoire adressé à Louis XVIII, le 27 juillet 1815, par M. de Champagny, duc de Cadore. Ambassadeur à Vienne en 1801, ministre de l'intérieur de 1804 à 1806, ministre des relations extérieures de 1806 à 1811, intendant de la couronne de 1811 à 1814, sénateur depuis 1813, pair de France à la rentrée des Bourbons, il accepte de nouveau au mois de mars 1815 la place d'intendant général des domaines de l'Empereur, et il fait partie, toujours comme pair de France, de la chambre des Cent-Jours. Louis XVIII rentre à Paris le 8 juillet 1815 ; le 27 juillet, il reçoit de M. de Champagny la lettre qui fait partie de la collection Lajarriette, et dont M. Charavay donne l'extrait suivant : « Je ne suis point avide d'honneurs, je n'en ai recherché aucun, » excepté celui d'être membre de la chambre des pairs du roi, pour lequel » j'avais écrit l'année dernière au duc de Berry. Mais je ne puis vivre » dans la disgrâce du souverain que j'aime et que je vénère comme tous » les vrais Français; je supplie le roi de me rétablir dans cette dignité » qui, par ce second choix, me deviendra doublement honorable et me » sera bien précieuse en me laissant la possibilité de lui prouver ma pro- » fonde reconnaissance et mon dévouement sans bornes.... »

Mais laissons-là ces déplorables exemples de versatilité, qui ne devaient trouver, hélas! que trop d'imitateurs. Élevons-nous dans une sphère plus noble et plus pure; respirons pour cela les parfums de vertu et de grandeur morale qui s'exhalent de cette belle lettre de Pie VII, la plus précieuse assurément de la collection Lajarriette, que je trouve au catalogue sous le N° 2414. Voici le sommaire qu'en donne M. Charavay :

« Lettre autographe signée en latin (au cardinal Caprara, nonce du Saint-Siége à Paris) ; Rome, 1er avril 1808. Trois pages in-fol.

» Importante pièce historique. Il s'attendait que le cardinal aurait exécuté ses ordres en partant immédiatement de Paris ; mais comme il ne l'a pas fait, et que la persécution de l'Empereur contre le Saint-Siége s'est encore accrue par l'enlèvement de dix cardinaux, il lui enjoint de réclamer, avec leur liberté, l'adhésion de Napoléon à la note du 28 janvier, la reconnaissance de l'intégrité de l'État Pontifical, l'évacuation de Rome et du château Saint-Ange. Si on lui accorde ces points, il peut rester à son poste ; dans le cas contraire, il doit enlever immédiatement les armoiries de la porte de son hôtel, et quitter Paris. Il a trop bonne opinion du clergé de France, pour penser qu'il oublie jamais que le Chef de l'Église c'est le Pape, et non l'Empereur. « Mais si, ce que nous ne pouvons croire, cela » arrivait par malheur, Dieu, de sa main puissante, pourvoiera aux besoins » de son Église, mettra une digue au torrent dévastateur et fera triompher » l'Église au milieu des plus rudes tempêtes.... S'il le faut, nous sommes » prêts et disposés à verser tout notre sang plutôt que de trahir nos » devoirs sacrés. » — Dans un *post-scriptum*, il lui mande que le commandant français a déjà commencé à dépouiller définitivement le Saint-Siége de son pouvoir temporel, respecté par toutes les nations de l'Europe depuis plus de dix siècles, et il ajoute : « Ce qui prouve combien il serait » honteux et scandaleux si vous persistiez à rester. »

Nous voyons, dans le Catalogue même de M. de Lajarriette, comment cette noble protestation du vénérable Pie VII fut appréciée par Napoléon. Le 13 avril 1808, il écrivait de Mont-de-Marsan, à M. de Champagny, une lettre que M. Charavay analyse ainsi : — Il a ouvert les dépêches pour le cardinal Caprara, « il n'y a rien. C'est une nouvelle preuve de l'extrava- » gance de ce pauvre Pape. »

L'Empereur se trompait : il y *avait quelque chose* dans la dépêche de ce pauvre Pape au cardinal Caprara ; il y avait un appel à la justice de Dieu qui devait être entendu ; il y avait une prédiction qui devait recevoir sa réalisation à Fontainebleau, cinq ans plus tard, jour pour jour (1).

(1) C'est le 13 *avril* 1808 que Napoléon écrivait à M. de Champagny la lettre ci-dessus relatée. Le 13 *avril* 1814, il signait à Fontainebleau, dans le palais témoin de la captivité de Pie VII, le traité qui consacrait sa déchéance. Quelques heures auparavant, dans la nuit du 12 au 13 avril, il avait tenté de s'empoisonner, au moyen d'une forte potion d'opium que depuis 1812 il portait toujours sur lui, renfermée dans un sachet, comme un talisman. — Voir sur ce fait le *Manuscrit de* 1814, par le baron Fain, secrétaire de Napoléon ; le tome XVII de M. Thiers, p. 302 et suivantes, et le tome 1er de l'*Histoire de la Restauration*, par M. Alfred Nettement, p. 202 et suivantes.

« Ce n'était pas la première fois, dit ce dernier historien, que Napoléon acceptait cette » funeste idée du suicide. Tout jeune encore et sur le seuil de la vie, il avait songé à » mourir presque avant d'avoir vécu, par une de ces impatiences d'ambition que les » jeunes esprits prennent pour le dégoût et le désespoir ; et après la paix de Toulon, mis » en disponibilité, sans ressources, il avait encore voulu mourir. Ce qui reste hors de » doute, c'est que son génie puissant dans la prospérité, et quand les chances de la for-

II.

Une lettre, — dont l'original ne se trouve point dans la collection de M. de Lajarriette, — fait en ce moment beaucoup de bruit dans le monde. C'est la lettre adressée par M. Berryer à M. Lecoffre et publiée par cet éditeur en tête de la brochure : *Le Ministère public et le Barreau.*

Cette lettre est admirable de logique, de verve et d'éloquence ; elle est digne, en un mot, du grand nom dont elle est signée. On y entend la voix de l'orateur, on y sent palpiter le cœur de l'homme de bien : *Vir bonus dicendi peritus.*

Voici les dernières pages de la lettre de M. Berryer :

« Pour moi, bientôt vaincu par l'âge, il s'en va temps que je me retire » de ces nobles combats, et que, disant comme Entelle : *Artem cestus-* » *que repono*, je dépose mon chaperon sur des épaules valides, aptes à » soutenir le poids des labeurs et les fatigues de la lutte. Je dirai à mes » jeunes confrères : Demeurez fidèles aux grandes traditions et aux pré- » rogatives de notre ordre ; au milieu de la division et du désordre des » esprits, restez inébranlablement attachés au culte de la vérité, de la » justice, de la liberté, de l'honneur ; mettez au service de vos clients » une volonté ferme et toute la vigueur de votre esprit ; fermez vos géné- » reux cœurs aux suggestions de l'intérêt personnel, *le plus décrié, mais* » *le plus inévitable des trompeurs ;* luttez vaillamment contre les pou- » voirs arbitraires ; déjouez par la sincérité et les clartés de votre cons- » cience les artifices de leurs lois ; que vos droites intelligences ne se » laissent point abattre ou décourager par les longs succès de l'imposture. » Qu'importe que, pour ces nobles œuvres, la vie se consume en efforts » impuissants, si l'on garde jusqu'à la dernière heure le plus précieux de » tous les trésors, la juste satisfaction de soi-même ?

» Recueillez et méditez les paroles qu'avant l'avènement d'Henri IV le » premier président du parlement de Provence (1) adressait aux jeunes » hommes de son temps, dans le livre *De la constance et consolation ès* » *calamitez publiques* « « J'ai flotté au monde en de grandes et dange- » reuses tourmentes ; elles ont agité mon âme, mais elles ne l'ont pu, » grâces à Dieu, renverser...., n'y rien rabattre de l'affection qu'un bon » citoyen doit à son pays. Ma conscience me rend ce tesmoignage....

» tune se déclaraient en sa faveur, perdait son ressort quand la fortune lui devenait » contraire. Il excellait à tirer d'un succès tout ce qu'il contenait, mais il fléchissait » sous le poids des revers, parce qu'il avait plus de grandeur d'esprit que de grandeur » d'âme. »

(1) Guillaume du Vair.

» Je voudrois bien à mon dernier souspir faire encore quelque service au
» public : mais n'en ayant aucun autre moyen, je me retourneray vers
» vous, qui estes de mes meilleurs amis et des siens, et pour le dernier office
» que je puis rendre à une si sainte amitié, je vous conjureray, que puis-
» que vous demeurez icy pour clorre la fin d'un misérable siècle, vous
» affermissiez vos esprits par belles et constantes résolutions..... Fichez-
» vous au droit et à la raison, et si la vague a à vous emporter, qu'elle
» vous accable le timon à la main..... »

Je l'avoue, je n'ai pu lire sans une vive émotion ces nobles conseils que l'illustre avocat donne à ses jeunes confrères avec tant d'autorité et dans un si beau langage. Lorsqu'on songe que, derrière ces vaillantes paroles, il y a toute une vie d'honneur et de désintéressement ; que celui qui les écrit n'a pas cessé un seul jour, depuis tantôt cinquante années, d'être l'homme du droit et l'homme du devoir ; que, fidèle à son drapeau dans la bonne et dans la mauvaise fortune, — dans la mauvaise surtout, — il a traversé nos révolutions successives et nos gouvernements divers, sans une tache, sans une faiblesse, on éprouve, en présence de cet homme de tant de génie et de tant de cœur, une immense admiration mêlée d'un immense respect. Pour moi, ce sera l'un des honneurs de ma vie d'avoir été admis, comme avocat, à lui présenter mes hommages, et d'avoir pu, comme chroniqueur, lui en renouveler publiquement la trop faible mais bien sincère expression.

Il me reste bien peu de place pour parler, comme je le voudrais, de la remarquable brochure à laquelle la lettre de M. Berryer sert d'introduction.

Écrite avec beaucoup de précision et d'élégance, cette brochure, dont l'auteur a cru devoir garder l'anonyme, met parfaitement en lumière ce principe que, dans les débats judiciaires, l'accusation et la défense ont reçu de la loi la même liberté et les mêmes armes, et que, sans cette réciprocité, il n'y a plus d'égalité dans la lutte, et par conséquent plus de garanties contre les erreurs du juge.

L'auteur a mis au service de cette thèse une érudition judicieuse, une logique serrée et, ce qui ne gâte jamais rien, beaucoup d'esprit. Il y en a jusque dans l'*Appendice*. Je recommande particulièrement au lecteur les pages 134 et suivantes, consacrées à l'analyse d'une brochure publiée, le 15 juin 1814, sous ce titre : *Des magistrats d'autrefois, des magistrats de la Révolution, des magistrats de l'avenir*, par M. Dupin l'aîné, *avocat à la cour royale de Paris, docteur en droit, membre correspondant de l'académie ionienne*, etc.

M. Dupin, qui se proclamait alors l'*amant de la légitimité*, pousse la haine des institutions impériales et celle de l'Empereur jusqu'à vouloir effacer le nom même de Napoléon. Il ne parle que de la domination et de la chute de B*** ou de N***.

Son nom jamais n'attristera ma prose. (*Béranger*).

M. Dupin trouve, dans ces quatres vers de Voltaire, la description exacte de la situation de la France en 1814 :

> Sous un sceptre de fer tout ce peuple abattu,
> A force de malheurs, a repris sa vertu ;
> Tarquin nous a remis dans nos droits légitimes,
> Le bien public est né de l'excès de ses crimes (1).

Après avoir fait un magnifique tableau de la magistrature d'autrefois et un tableau peu flatté de la magistrature de la Révolution (de 1790 à 1814), l'intraitable M. Dupin demande que l'on procède à de larges épurations. Tout ménagement pour les personnes serait fatal. « Si l'on fait de la mou- » ture, écrit-il, si l'on veut, comme on dit, ménager la chèvre et le « chou, le mauvais gâtera le bon. »

Quelques pages plus loin, M. Dupin donne d'excellents conseils. « On doit, dit-il, recommander aux magistrats d'être courageux en toute occasion. Il est besoin de relever les âmes ; elles ont pris, comme les corps, une courbure qui a détruit leur élasticité ; il est digne du roi de la leur rendre. » De leur rendre quoi? leur élasticité ?

Le conseil avait du bon, encore bien qu'il fût donné en assez mauvais français. Au reste, en lisant la brochure de M. Dupin, on se demande à chaque page comment il se fait que le *membre correspondant de l'académie ionienne* ait pu devenir membre de l'Académie Française.

Je ne crois pouvoir mieux remercier l'habile et spirituel écrivain qui m'a révélé l'existence de la brochure sur *les magistrats d'autrefois*, *les magistrats de la Révolution et les magistrats de l'avenir*, qu'en lui indiquant à mon tour deux lettres de M. Dupin, dont il n'a sans doute pas connaissance. Elles figurent toutes les deux au Catalogue de la collection Lajarriette, sous les Nos 1048 et 1049.

La première est datée du 2 août 1815 et adressée à Fouché. M. Dupin le prie d'appuyer sa candidature auprès du préfet de la Nièvre. « Les cir- » constances sont difficiles, le roi a besoin de sujets fidèles et les ministres » eux-mêmes peuvent avoir à se défendre des attaques de l'envie et de la » calomnie. »

La seconde, en date du 8 décembre 1829, est adressée à Mgr le duc d'Angoulême. « Placé par mon titre de bâtonnier, écrit M. Dupin, à la tête » de l'ordre des avocats, j'ai la confiance, Monseigneur, que l'on verra s'y » affermir et s'y développer de plus en plus l'attachement à la dynastie des » Bourbons..... »

Je l'avouerai, au milieu des tristesses de l'heure présente, la lecture de semblables lettres est, pour moi, pleine de charmes. Triste consolation ! me direz-vous peut-être; — « triste consolation, en effet, vous répondrai-je avec Garibaldi, mais où en trouver d'autres ? »

LOUIS DE KERJEAN.

(1) *Brutus*, acte I, scène II.

LA LISTE DES CROISÉS.

—

Nous nous proposions de donner dans la *Revue* la liste des *Croisés* bretons et vendéens; mais, grâce à une bienveillante communication de l'héroïque commandant des Franco-Belges, M. de Becdelièvre, nous nous trouvons en mesure d'agrandir notre cadre et de publier les noms de presque tous les Français qui sont allés servir la cause du Saint-Siége, — document qui n'a encore paru nulle part, du moins, à notre connaissance.

Nous disons : les noms de *presque* tous les Français. Voici pourquoi; nous tenons cette explication de M. de Becdelièvre lui-même : — Cent cinquante à deux cents volontaires — qui devaient sans doute faire partie du corps dont M. Henri de Cathelineau avait proposé la formation — étant arrivés aux Franco-Belges au dernier moment et alors qu'on entrait en campagne, on les avait incorporés, sur le champ, dans les compagnies, puis inscrits plus tard sur l'état du bataillon. Or, cet état définitif est malheureusement tombé, avec tous les autres bagages, aux mains des Piemontais, après la bataille de Castelfidardo. — « Il ne me restait plus rien, nous disait M. de Becdelièvre, et je n'ai rapporté à Rome, en tout et pour tout, que mon mouchoir de poche. »

Là, le commandant des Franco-Belges a retrouvé une copie de l'état primitif de son bataillon, celle qu'il nous a communiquée avec un obligeant empressement dont nous ne pourrions trop lui savoir gré.

On comprend, après cela, la marche que nous avons dû suivre, pour arriver à établir une liste aussi complète et aussi exacte que possible : — Nous avons relevé dans les journaux tous les noms de volontaires que ne mentionnait pas l'état de M. de Becdelièvre. Mais, comme des erreurs et des oublis, soit pour les noms, soit pour les lieux de naissance, se seront inévitablement glissés dans ce travail, nous avons tenu à en envoyer d'abord un tirage à part à tous nos lecteurs, avec prière de nous signaler, d'ici le 15 du mois prochain, les additions ou rectifications à faire, pour que la liste puisse enfin prendre place dans notre livraison de décembre.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères aux personnes qui ont bien voulu répondre à notre premier appel, et nous ne doutons pas que leur exemple sera suivi par tous ceux de nos lecteurs qui auront un renseignement à nous offrir. Ce serait leur faire injure que d'essayer de leur montrer combien le document que nous préparons avec tant de soin leur importe et les touche, comme Catholiques, comme Français et comme Bretons.

Le Secrétaire de la Rédaction,
ÉMILE GRIMAUD.

ÉTUDES HISTORIQUES.

LE ROI CONAN MÉRIADEC

ET SON DERNIER CHEVALIER.

I.

Tous les peuples ont leurs origines fabuleuses, leurs exploits chimériques et leurs monarques imaginaires, leur légende, en un mot, à côté de leur histoire. Les Romains prétendaient remonter à Énée et aux Troyens, les Francs voulaient sortir de Francus, fils d'Hector, et les Gaulois de Gallus, fils d'Hercule et de la nymphe Celtine. Les Bretons (1) ont aussi leur légende historique, leur fabuleux Brutus, petit-fils d'Énée, premier auteur de leur race et premier monarque de l'île de Bretagne, peuplée par ses Troyens; ils ont leur longue série de rois chimériques, de Brutus à César, et même jusqu'à l'invasion saxonne; ils ont les exploits d'Arthur et d'Uther-Pendagron, non moins chimériques (pour la plupart) que l'histoire des successeurs de Brutus. — Mais ils ne se sont pas bornés là; leur imagination ne s'est point épuisée dans ce premier effort; non contente d'avoir créé pour les insulaires un passé de fables et de merveilles, elle s'est

(1) Je parle ici de la race bretonne, en général, et tout autant des Bretons insulaires que des Bretons continentaux.

élancée hors de leur île à la suite des émigrés, qui en furent chassés au Ve siècle par l'invasion saxonne, et elle les a accompagnés sur la terre d'Armorique avec l'appareil accoutumé de ses charmes et de ses fantaisies. Se jouant sans scrupule des faits et des dates, elle les a dotés d'une légende aussi magnifique que leur histoire était douloureuse; elle leur a donné leur premier roi Conan Mériadec et bien d'autres encore avec lui. — Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, ce sont les destinées de cette légende dans la science. Tandis, en effet, qu'aux deux siècles derniers, les origines mensongères et les monarques fabuleux tombaient partout ailleurs et pour toujours devant l'admirable critique des Bénédictins et des Bollandistes, Conan Mériadec, frappé d'un double coup par Vignier et Dom Lobineau, se relevait presque aussitôt sous la protection de l'abbé Gallet, trompait la vigilance bénédictine en se faufilant dans les in-folio de Dom Morice; puis, de là, se reproduisant dans tous les abrégés serviles, extraits de ce dernier auteur, il a continué de vivre et de prospérer au milieu de nous jusqu'au moment où une savante dissertation, placée par M. Varin en tête de la nouvelle édition du *Dictionnaire d'Ogée*, vint lui porter un coup dont les suites, si je ne me trompe, pourront bien occasionner sa ruine définitive. Et néanmoins, on doit le dire, le vieux Conan résiste encore de son mieux; s'il n'a plus la splendide auréole dont il rayonnait jadis dans les récits de Geoffroy de Monmouth, et que lui avaient conservée Pierre Le Baud, Alain Bouchard, etc., il vit encore dans bien des mémoires sous le masque plus terne dont Gallet a jugé à propos de l'affubler pour le faire accepter par ses contemporains.

Pourtant, s'il ne s'agissait ici que d'un nom à supprimer, d'une date à changer dans nos annales, il n'y aurait peut-être pas lieu de s'en inquiéter beaucoup. Mais il s'agit de plus, et il nous est nécessaire tout d'abord de marquer exactement l'importance de la question, sans l'exagérer ni l'amoindrir.

Tout le monde convient que la nation bretonne-armoricaine, comme son nom seul l'indique, s'est formée, sur le déclin de l'Empire d'Occident, par le mélange d'un grand nombre de Bretons insulaires ou indigènes de la Grande-Bretagne avec ce qui restait encore d'indigènes

Armoricains, ou plutôt Gallo-Romains, dans notre péninsule, fort dépeuplée à cette époque, suivant Procope ([1]). Dans ce mélange, c'est l'influence des Bretons qui prévalut. Cela se voit assez par le nom de Bretagne substitué à celui d'Armorique et par beaucoup d'autres faits caractéristiques qu'il serait trop long d'exposer ici.

Ainsi, quand et comment s'est accompli le mélange des Bretons avec les Armoricains, c'est une question capitale dans notre histoire, et qui a reçu deux réponses assez diverses.

Suivant les uns, le tyran Maxime, sorti de l'île de Bretagne avec l'armée qui lui donna l'Empire d'Occident (383), récompensa les insulaires venus à sa suite, par le don de grands territoires en Armorique, où les Bretons, après la chute de leur bienfaiteur (388), trouvèrent moyen de se maintenir indépendants. Le chef de cette colonie et le premier roi des Bretons, c'est, dans ce système, Conan Mériadec.

Suivant d'autres, les premiers établissements des Bretons en Armorique ne commencèrent qu'environ 460, lorsque les hordes saxonnes d'Hengist et d'Horsa, étendant depuis cinq années dans la Grande-Bretagne leurs ravages et leurs conquêtes, contraignirent plusieurs tribus insulaires à mettre la mer entre deux. L'invasion saxonne, avant d'atteindre ses limites définitives, dura avec des succès divers jusqu'au milieu du VIIe siècle. L'émigration des Bretons en Armorique ne dura guère moins : clan à clan ils s'embarquaient, à mesure qu'ils étaient poussés par les Saxons ; bande par bande ils débarquaient, et chaque bande s'établissait dans le premier coin de terre vide qui s'offrait. A force de se suivre et de s'accumuler, ces gouttes d'eau formèrent un lac, ces bandes une nation, où, d'eux-mêmes et peu à peu, se fondirent les restes de la population gallo-romaine, de manière à ne plus faire qu'une race et une société : les Bretons d'Armorique. Quant à Conan Mériadec, comme il puise tout son être dans l'établissement des Bretons de Maxime en Armorique en 383, dès qu'on rejette cet événement, il rentre dans le néant.

Ces deux systèmes ne se ressemblent guère. Quatre-vingts ans de

(1) Procope dit que le pays où s'établirent ces émigrés venus de l'île de Bretagne était la partie la plus déserte de toute la Gaule.

plus ou de moins (460 au lieu de 383) dans la date d'un événement aussi capital pour une nation que le commencement de cette nation, ce serait déjà une différence considérable. En outre, suivant le premier système les insulaires arrivent dans l'Armorique en vainqueurs, et suivant le second en réfugiés : selon qu'on adopte l'un ou l'autre, la colonisation de notre pays par les Bretons est une conquête, ou c'est un établissement pacifique. Voilà sans doute le point capital, puisque le caractère véritable de toute notre ancienne histoire en dépend.

Ce n'est pas tout. S'il y a eu en Armorique une nation de Bretons indépendants de 383 à 460, il leur faut une histoire. Où la trouver sinon dans Geoffroy de Monmouth ? et pour peu qu'on soit logique, on est conduit de proche en proche à recevoir toutes les fables de Geoffroy ou au moins toute la kyrielle de rois imaginaires dont il dote la Bretagne armoricaine : c'est en effet là qu'en sont venus Gallet, dom Morice, etc. Voilà toute l'histoire de nos premiers siècles faussée dans son essence.

Il faut aussi découvrir à ces Bretons quelques relations avec leurs voisins du continent, ce qui ne se peut qu'en interprétant ou plutôt torturant tous les textes relatifs à l'existence de la confédération des cités armoricaines du Ve siècle. Et voilà la confusion dans l'histoire de la Gaule.

On voit donc que ce personnage de Conan Mériadec, soit fabuleux, soit réel, a une importance incontestable, et qu'il est fort à propos, quand on prend quelqu'intérêt à l'histoire de Bretagne, de savoir à quoi s'en tenir sur son compte. C'est pour cela que je reviens encore une fois à cette discussion.

J'exposerai d'abord l'histoire de Conan, d'après Dom Morice, Daru, et surtout l'abbé Gallet, dont les deux premiers ne sont que les copistes. Je résumerai ensuite les objections par lesquelles j'ai déjà, en plusieurs circonstances, battu en brèche ce système, après dom Le Gallois, toutefois, et M. Varin. Enfin — et c'est là surtout la partie complétement neuve de ce travail, — je réfuterai pied à pied les arguments au moyen desquels un dernier défenseur de Conan, chevalier fort imprévu de cette majesté imaginaire, s'est figuré pouvoir relever son trône chimérique.

II.

En l'an du Christ 383, Gratien régnait à Trèves, Valentinien II à Milan, et Théodose le Grand à Constantinople. L'île de Bretagne était gouvernée par un lieutenant de Gratien, nommé Magnus Maximus, déjà signalé par ses exploits contre les Pictes et Scots (1).

Proclamé César par les troupes romaines et par les insulaires, il passa aussitôt dans les Gaules (383) avec un grand nombre de Bretons, aborda à l'embouchure de la Rance, soumit l'Armorique, vainquit, grâce à la défection, l'empereur Gratien sous les murs de Paris, le fit tuer à Lyon, s'empara de la Gaule et de l'Espagne; puis, reconnu comme souverain par Théodose, il établit à Trèves le siége de son empire. Maxime n'oublia point les insulaires qui l'avaient suivi sur le continent. Ils étaient commandés par un jeune chef de leur nation, nommé Conan, prince d'Albanie (disent quelques légendaires), et dont la bravoure n'avait pas peu contribué aux succès du tyran (2). Maxime le fit duc du *Tractus Armoricanus*, contrée qui, comme on le sait, s'étendait alors très-avant dans l'intérieur des Gaules (3); il lui donna, en outre, une autorité toute spéciale sur les soldats bretons qu'il établit en qualité de colonie *Létique* dans la péninsule armoricaine; et c'est l'établissement de ces *Lètes* qui a souvent fait donner à notre presqu'île, au moyen âge, le nom de *Létanie* ou plutôt *Létavie* (*Lætavia*).

Maxime cependant ne tarda pas à tomber du faîte où il était parvenu. Maître de l'Espagne et de la Gaule, il s'empara encore de l'Italie sur Valentinien II, malgré les traités passés avec le grand Théodose; aussi cette entreprise audacieuse lui attira-t-elle la colère de l'empereur d'Orient. Vaincu dans deux grandes batailles (à Seisseg et à Pettau)

(1) Prosp. Tyro., ad ann. 382, ap., D. Bouquet, t. Ier, p. 636.

(2) Maxime, comme usurpateur de l'Empire, est connu dans l'histoire sous le nom de *Maxime le Tyran*.

(3) Elle comprenait les Lyonnaises IIe et IIIe, la Sénonaise et les deux Aquitaines. (Voy. ap. Dubos, Monarchie française, édit. in-4° de 1742, p. 44, t. Ier.)

par les troupes byzantines, il fut enfin pris dans Aquilée et mis à mort (388). — Malgré la chute de son protecteur, Conan parvint, on ne dit pas comment, à se maintenir dans l'Armorique; mais il resta soumis aux Romains. Enfin, en 409, cette partie de la Gaule s'étant révoltée contre les empereurs, et ayant chassé leurs magistrats, Conan se rendit aussi indépendant, et gouverna dès lors ses compatriotes comme souverain particulier jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée, selon Gallet, en l'an 421.

Telles sont les principales circonstances du règne de Conan qui ont été adoptées par Dom Morice, Daru et leurs abréviateurs. Gallet ajoute encore qu'il épousa Darerea, sœur de saint Patrice, et qu'il eut un très-grand nombre d'enfants. Sans parler de cette dernière circonstance, qui repose uniquement sur des conjectures tout-à-fait équivoques (1), je dois noter dès à présent dans ce récit deux erreurs très-graves. La première se rapporte au lieu du débarquement de Maxime sur le continent : Zozime, le seul historien contemporain qui en dise quelque chose, nous affirme positivement que le tyran débarqua à l'embouchure du Rhin (2); Geoffroy de Monmouth, qui vivait au XIIe siècle, c'est-à-dire 800 ans après l'événement, prétend au contraire qu'il aborda sur les côtes d'Armorique; Gallet et ses partisans ont préféré l'affirmation de ce dernier auteur au témoignage de l'historien contemporain. Ce trait suffit à lui seul pour faire connaître la légèreté et la critique défectueuse qu'on a trop souvent portées dans toutes ces questions.

Le même Gallet, se fondant sur le nom de Létavie qui a été donné à la péninsule armoricaine par quelques chroniqueurs du moyen âge, affirme sans hésiter qu'on doit en voir l'origine dans la colonie de *Lètes* bretons qui y avait été installée (selon lui) par le tyran Maxime : malheureusement, quand bien même l'établissement de cette colonie serait une fois constant, il est certain que les Bretons

(1) Voyez sur la critique des Vies de saint Patrice, invoquées par Gallet, les *Bollandistes*, t. II du mois de mars (17 die), et le § II de la Dissertation de M. Varin, en tête de la nouvelle édition du *Dictionnaire d'Ogée*.

(2) Voyez Zozime, liv. IV, chap. 33 : « Ταῖς τοῦ Ῥῆνου προσωϊμισθῆσαν ἐκβολαῖς. »

ne pouvaient à cette époque, en aucun cas, être considérés comme *Lètes*. Ce nom, en effet, s'appliquait uniquement aux troupes *barbares* que l'Empire avait à sa solde, et auxquelles il donnait des quartiers permanents sur le territoire de quelque province (1). Or, Caracalla, dans son fameux édit, ayant étendu à tous les sujets de l'Empire le droit de cité romaine, les Bretons étaient dès lors citoyens romains; partant, ils n'étaient pas Barbares, et ne pouvaient être considérés comme Lètes : il faut donc chercher ailleurs l'origine du nom de Létavie appliqué à l'Armorique, origine qui du reste est très-facile à trouver. Dans le breton du pays de Galles, en effet, *lyddaw, leiddw* ou *ledaw* (2) signifie *rivage;* c'est l'équivalent du nom d'Armorique (*ar*, *var* ou *war* (3), sur; *mor*, la mer) : *Lætavia* est tout simplement la forme latine du *Llydaw* ou *Ledaw* des Gallois (4). Ce n'est pas plus malaisé que cela.

III.

Ces critiques, du reste, ne portent que sur des points secondaires. La question capitale, c'est de savoir si l'établissement des Bretons de Maxime dans l'Armorique est un fait certain ou simplement une fable.

(1) Voy. Dubos, *Monarchie française*, liv. I, chap. 10, Le Huërou, *Inst. Mérov.*, liv., I, chap. 3. — *Barbare*, dans son sens le plus restreint, s'oppose à *citoyen romain*, et dans son sens le plus large, à la qualité de *sujet de l'Empire*. Au IVe siècle, ces deux sens ont la même compréhension, puisque, depuis Caracalla, tous les sujets de l'Empire étaient, *ipso facto*, citoyens romains.

(2) Voy. les Dictionnaires de Davies et de Dom Lepelletier.

(3) Voy. le Dictionnaire de Dom Lepelletier, *v°* WAR.

(4) Ceci est tellement vrai, que, dans certains documents latins, le mot a conservé, presque sans altération, l'orthographe galloise ; ainsi on lit dans la Vie de saint Suliac : « *Itaque se ventis et mari committens, ad locum quemdam, in minori Britanniâ cui nomen* LETAU, *propè fluvium Rentium, appulit.* » (Ap. Bolland., t. I octobris, p. 197). « *Llydau* implying, as it said, the sea-coast is little else than a synonyme to Armorica. The author of the life of Gildas says : « In Armoricam quondam Galliæ regionem tunc autem a Britannis, à quibus possidebatur, *Letavia* dicebatur. » Bouquet, III, 449. The ms. *Vita Cadoci* says : « Provincia quondam Armorica, deinde *Littau*, nunc Britannia minor vocatur. » Cotton. Library, Vesp. A. 14, p. 32. » (Sharon Turner, *History of the Anglo-Saxons*, Book VI, appendix to chap. 2. — 6e édit., 3 vol. in-8°, Londres, 1836, t. II, p. 213, note 22.)

Vignier, Dom Lobineau et M. Varin ont adopté ce dernier sentiment et, pour eux, la péninsule n'a pas été colonisée par les compagnons victorieux de Maxime, mais bien par les bandes d'émigrés que l'invasion saxonne chassa quatre-vingts ans plus tard de l'île de Bretagne. Que l'Armorique ait reçu à cette dernière époque de nombreuses troupes de fugitifs, c'est-là un fait incontestable ; et ce qui est également incontestable, c'est qu'il y avait dans l'armée de Maxime bon nombre de Bretons (1). Toute la question se réduit donc à savoir si ces Bretons ont formé dans l'Armorique un établissement durable, ou bien, ce qui serait très-naturel (2), s'ils se sont dispersés sur les différents points de l'Empire, s'ils ont péri dans les combats et les défaites qui accompagnèrent l'expédition de Maxime, amenèrent sa chute et détruisirent son armée. On voit tout de suite que rejeter l'établissement des Bretons dans l'Armorique en 383, c'est rejeter par là même l'existence de Conan Mériadec, puisque ce héros n'a d'existence réelle, de personnalité, comme on dit, qu'à titre de premier monarque des Bretons d'Armorique. Voyons donc si cet établissement repose sur quelque base solide.

Un fait historique ne peut être accepté comme vrai que s'il s'appuie sur des monuments écrits d'une autorité certaine, ou au moins sur une tradition longue et puissante, *dont il est impossible de démontrer la fausseté par des preuves concluantes.*

Ceci posé, l'établissement de 383 repose-t-il sur des monuments écrits d'une autorité certaine? Pas le moins du monde ; car ces monuments se réduisent à l'*Histoire des Bretons* communément attribuée à Nennius, et à l'*Histoire des Rois bretons* écrite par Geoffroy de Monmouth ; de ces deux ouvrages, le premier a été composé au IXe siècle (3), et le second vers le milieu du XIIe, c'est-à-dire, l'un

(1) Gildas, *De Excidio*, édition Stevenson, p. 20.

(2) Sur ce qu'est devenue l'armée de Maxime, spécialement ses Bretons après la défaite du Tyran, voyez M. Varin dans Ogée, pp. 235, 255 et 257, et aussi Courson, *Quelques mots en réponse à M. Varin*, p. 42, 43, et M. Varin, dans Ogée, p. 239, col. 1 et note (4).

(3) Cette date ne saurait plus faire aujourd'hui l'objet d'un doute ; elle a été établie de la manière la plus certaine par M. Charles Schœll, dans sa savante dissertation *De ecclesiasticæ Britonum Scotorumque historiæ fontibus*, Berlin, 1851, in-8°.

plus de 400 et l'autre près de 800 ans après l'expédition du tyran Maxime. Aujourd'hui, d'ailleurs, ces deux prétendues *Histoires* ont perdu auprès des critiques les plus éminents toute autorité sérieuse, et ne sont plus considérées que comme des recueils de traditions populaires et de fabuleuses légendes (1). Ce sont là cependant les seuls monuments que l'on puisse invoquer à l'appui de la thèse de Gallet; car tous les autres auteurs cités par ce critique ou se bornent à reproduire sur le point en litige les assertions de Nennius (2), ou même ne disent pas un mot de l'établissement des Bretons de Maxime dans notre péninsule.

L'événement contesté repose-t-il du moins sur une tradition longue et puissante? Oui, puisque cette tradition est déjà consignée au IXe siècle dans l'ouvrage attribué à Nennius. S'ensuit-il qu'on doive l'admettre comme véritable? Non, car la fausseté de cette tradition peut être prouvée d'une manière concluante.

On prouve de deux manières la fausseté d'une tradition : 1o ou l'on montre qu'elle a été inventée après coup, c'est-à-dire qu'elle *a commencé d'être* plusieurs siècles après l'époque où l'événement qu'elle rapporte aurait dû s'accomplir, s'il était véritable ; 2o ou l'on fait voir qu'elle est en contradiction avec des monuments écrits d'une autorité certaine.

Ces deux genres de preuves sont possibles contre la tradition de l'établissement de 383.

1o Gildas n'a pas dit un mot de cet établissement ; or, ce silence est concluant, car :

Gildas écrivait vers le milieu du VIe siècle, cent cinquante ans au plus après l'expédition de Maxime (3) ;

(1) Voy. *Nennii Historia Britonum* (édit. Stevenson), *in præfat*, p. XIX. M. Stevenson, après avoir parlé de plusieurs fables sérieusement rapportées par Nennius, conclut en disant ; « Après de semblables circonstances sérieusement avancées et rapportées sans aucune marque de désapprobation ni d'incrédulité, personne, sans aucun doute, ne voudra s'aventurer jusqu'à donner facilement créance aux assertions qui n'ont d'autre appui que l'autorité de Nennius. » Or, l'établissement des Bretons de Maxime dans l'Armorique est précisément une de ces assertions.

(2) Voy. à ce sujet la préface du *Nennius* de Stevenson, p. XI-XIII, et les deux premiers livres des *Histoires* de Henri de Huntingdon, dans la collection de Savile.

(3) Voy. dans les *Bollandistes*, t. II de janvier (29e die), le *Commentaire préliminaire* à la Vie de saint Gildas, et dans le premier siècle des *Actes des saints bénédictins* les *Observationes prævia*, mises par dom Mabillon en tête de la même vie.

Il était né dans l'île de Bretagne, et avait habité pendant longtemps la Bretagne armoricaine, où il mourut (1);

Il avait voyagé en Irlande, en Italie, dans les Gaules, et recherché partout avec soin les renseignements authentiques qui pouvaient exister alors sur l'histoire de la race bretonne (2);

Il nous parle des émigrations d'insulaires, qui s'accomplirent au Ve siècle par suite de l'invasion saxonne (3);

Il nous rapporte l'expédition et la chute de Maxime, mentionne même à ce sujet certaines circonstances qui ne nous sont connues que par lui (4); — et cependant, au milieu de ces circonstances, la seule sur laquelle il garde un silence absolu, c'est précisément celle qui intéresse à un si haut point l'histoire de sa race et celle de l'Armorique, où il était réfugié; c'est le prétendu établissement des Bretons de Maxime dans notre péninsule en 383.

Évidemment Gildas n'a gardé ce silence que par l'un de ces deux motifs : ou parce que la tradition de l'établissement de 383 n'existait pas encore de son temps, et alors elle est fausse, puisqu'elle a commencé d'être plus d'un siècle et demi après l'expédition de Maxime; ou parce que, si elle existait dès cette époque, elle était alors regardée comme une fable indigne de prendre place dans l'histoire sérieuse. — Le premier de ces motifs est certainement le plus probable ; mais l'un aussi bien que l'autre nous amène forcément à conclure la fausseté de la tradition.

Il y a mieux; c'est que vers la fin du IXe siècle, cette tradition n'était pas encore admise dans la Bretagne continentale. Gurdestin (5), en effet, écrivant vers l'an 884 la vie de saint Gwennolé, nous affirme expressément que les Bretons insulaires sont venus s'établir dans l'Armorique à l'époque de la conquête saxonne, et non dans un autre temps : « *Tempore non alio quo gens barbara Saxonum maternum possedit cespitem* (6). » — A cette époque cependant, la tradition de

(1) V. *Acta SS. Ord.* S. *Bened.*, Sæc. Ie, Vit. S. Gildæ.
(2) V. *id. ibid.*, et *Gild.*, éd. Stevenson, p. 13.
(3) *Gild.*, éd. Stév., p. 52.
(4) *Gild.*, éd. Stev., p. 20.
(5) Voy. dans la *Biographie bretonne* l'article *Gurdestin.*
(6) *Maternum cespitem*, le sol de la mère-patrie, c'est-à-dire de l'île de Bretagne. Voy. la *Vie de saint Gwennolé* (lib. I. cap. I) au cartulaire de l'abbaye de Landevenec, MS. de la biblioth. de Kemper, fos 9 et 10.

l'établissement de 383 était déjà née dans la Cambrie (pays de Galles), puisque l'*Histoire des Bretons*, composée dans ce dernier pays, venait de la consigner par écrit; mais puisqu'elle n'était pas encore connue en Armorique ou qu'elle y était encore regardée comme une fable, nous pouvons conclure que son origine était alors toute récente, et probablement de fort peu antérieure à l'*Histoire des Bretons* : c'est donc encore une nouvelle raison de considérer cette tradition comme fausse.

2° Enfin, elle est en contradiction avec des monuments écrits d'une autorité certaine. En effet, plusieurs édits du Code théodosien, rendus en 388, 389 et 395, enlevèrent aux partisans de Maxime les dignités et les charges, spécialement les concessions territoriales qu'ils avaient obtenues du tyran (1). Les termes de ces édits sont universels et ne renferment aucune exception. Évidemment, ils ont été exécutés dans toutes les provinces où les troupes romaines étaient capables de faire respecter les décrets impériaux. Or, ce dernier cas était celui de l'Armorique, car la *Notice des dignités de l'Empire*, rédigée en 401, nous atteste la présence de troupes romaines, ou, pour parler plus exactement, de préfets militaires (*præfecti*) résidant à Osismes (Carhaix), à Vannes, à Aleth, à Rennes, à Mannatias, qui est probablement Nantes et très-certainement une ville de la péninsule armoricaine, enfin à Avranches et à Coutances, qu'on nous permettra de mentionner ici parce que les corps militaires aux ordres des préfets de ces deux dernières résidences étaient parfaitement en mesure de concourir à étouffer, dans notre péninsule, une résistance quelconque aux décrets de l'autorité impériale (2).

Donc, en supposant que Maxime eût donné à ses Bretons et à leur chef la péninsule armoricaine, leur établissement eût été détruit par suite des édits impériaux, au plus tard en l'an 395. Il n'eût fait qu'apparaître et disparaître. Il serait donc très-superflu d'en tenir compte.

Il se trouvera peut-être encore quelques partisans de Conan assez

(1) Voy. entre autres *Cod. Théod.* Lib. XV, t. 14, leg. 10.

(2) Voy. *Notit. dignit. Imper.* ap. Dubos; *Monarchie française*, édit. in-4° de 1742, I., p. 44 et 45.

obstinés pour protester contre cette conclusion rigoureuse, et pour soutenir que l'établissement des Bretons de Maxime dans l'Armorique s'est maintenu après la mort du Tyran, malgré toutes les prescriptions des édits impériaux. Quelques mots suffiront pour montrer que cette opinion est tout-à-fait insoutenable. Si, en effet, Conan et ses troupes bretonnes se sont maintenus dans l'Armorique après la mort du Tyran, ils s'y sont maintenus, — soit par la tolérance des empereurs Théodose, Valentinien et Honorius, — soit, au contraire, malgré ces empereurs, et, par conséquent, en renversant dans la péninsule la domination romaine, en se rendant indépendants.

Dans la première hypothèse, puisque les guerriers bretons établis dans l'Armorique auraient été soumis aux empereurs, ils devraient figurer parmi les divers corps de la milice impériale. Or, nous avons la *Notice des dignités de l'Empire,* rédigée (comme je l'ai déjà dit), vers l'an 401, qui nous donne le dénombrement des corps de troupes fixés en Armorique. On n'y trouve aucune mention de troupes bretonnes.

Dans la seconde hypothèse, dire que Conan et ses guerriers se sont maintenus dans l'Armorique par la force et s'y sont rendus indépendants, c'est dire évidemment qu'ils ont chassé de ce même pays les troupes romaines qui l'occupaient. Or, la *Notice des dignités de l'Empire*, postérieure de six ans environ au dernier édit lancé contre les partisans de Maxime, la notice, qui ne nous laisse pas apercevoir les traces d'une colonie bretonne dans l'Armorique, nous montre, au contraire, la péninsule couverte de garnisons impériales.

Il est donc évident que les Bretons de Maxime, si jamais ils se sont établis dans l'Armorique (ce qui n'est attesté par aucun témoignage de quelque valeur), n'ont pu s'y maintenir ni par la tolérance des empereurs, ni par la force et la rébellion. — Autrement, ils ne s'y sont maintenus d'aucune manière, et leur séjour dans cette contrée aurait à peine duré dix ans. — La tradition qui voit dans le prétendu établissement de 383 l'origine de la colonisation de notre presqu'île par les Bretons insulaires, est donc en contradiction directe avec le Code théodosien et la *Notice des dignités de l'Empire.* C'est encore une preuve concluante de sa fausseté.

IV.

Depuis que j'ai produit en public, pour la première fois, la démonstration que l'on vient de lire contre l'établissement de 383, elle n'a rencontré qu'un contradicteur (1), mais qui a tâché de se multiplier par la répétition de ses attaques, et qui montre d'ailleurs la prétention de ne point laisser debout un seul de mes arguments. A son avis, Nennius mérite toute confiance sur le fait de l'établissement de 383, contre lequel le silence de Gildas est sans valeur et la parole de Gurdestin sans portée : quant aux décrets du Code Théodosien, on n'y doit voir en réalité qu'une lettre morte ; l'empereur ne tint pas la main à leur exécution, par clémence d'abord, et de plus par impuissance, vu que les forces militaires cantonnées dans la péninsule armoricaine, suivant la *Notice des Dignités*, n'eussent point suffi à contraindre les Bretons, anciens soldats de Maxime vaincus avec lui, à se soumettre aux prescriptions du vainqueur. On voit donc que M. Le Jean (c'est mon contradicteur) ne m'accorde rien de rien : il faut voir comme il soutient cette prétention.

Il est d'abord évident que M. Le Jean a très-mal compris la *Notice des Dignités*. Il s'imagine, en effet, qu'il ne pouvait exister, dans la péninsule armoricaine et sur ses confins, d'autres postes occupés par les Romains que les sept villes mentionnées dans la *Notice* comme résidences des sept préfets militaires dont j'ai parlé au chapitre précédent, et de plus que les troupes aux ordres de ces sept préfets pouvaient à peine, mises ensemble, atteindre au chiffre total de trois mille hommes ; quoiqu'il ne nous indique en aucune façon les bases de ce calcul, il semble très-sûr de son fait : « Massez et exagérez cela » tant que vous pourrez, vous n'en ferez pas trois mille hommes (2). »

(1) M. G. Le Jean dans son livre *La Bretagne, son Histoire et ses Historiens*, pp. 197-200, et dans un article intitulé : *La Légende et l'Histoire; Conan Mériadec*, publié en 1855, dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, 2e année pp. 743, 759, surtout aux pp 752, 755.

(2) *Revue des provinces de l'Ouest*, 2e année, p. 755.

C'est une grosse méprise. La *Notice des Dignités de l'Empire* n'a point pour objet de donner la nomenclature de tous les postes occupés par les garnisons romaines, mais celle des principaux *dignitaires* (*Notice des Dignités*) ou officiers, tant civils que militaires, employés dans les diverses parties de l'Empire, et le nom de leurs résidences. Ainsi quand on lit que le duc du pays armoricain, qui était un officier militaire supérieur, avait sous ses ordres plusieurs préfets, entre autres sept en résidence à Osismes, Vannés, Rennes, Aleth, Nantes, Avranches et Coutances, cette mention est toute semblable à celle par où l'*Annuaire Militaire* de France constate, en 1860, que le général commandant la 16e division militaire a sous ses ordres six généraux, préposés chacun à une subdivision de cette division et qui sont en résidence à Rennes, Vannes, Saint-Brieuc, Laval, etc. Nul ne conclut de là, apparemment, que toutes les troupes de chaque subdivision soient forcément concentrées dans la ville chef-lieu, et l'on sait, tout au contraire, que le général commandant a le droit de les poster et déposter comme il veut, suivant l'exigence des cas, dans toute l'étendue de son commandement. Il en était de même exactement de chaque préfet de la *Notice* à l'égard des troupes placées sous ses ordres, et ces troupes, — cela est connu de tout le monde, mais il faut bien le dire ici puisque mon adversaire semble l'ignorer — ces troupes, sous chaque préfet, consistaient en une légion.

Suivant les écrivains militaires de Rome, notamment suivant Végèce, qui vivait précisément vers la fin du IVe siècle, le titre de *préfet* désigne dans l'ordre militaire l'officier placé à la tête de la légion (1). La légion, on le sait, se composait régulièrement de six mille hommes; mais, depuis les innovations essayées par Constantin dans l'organisation militaire de l'Empire, les cadres des légions étaient rarement au complet; toutefois on ne pourrait soutenir, aucun auteur n'a soutenu que le contingent *moyen* de la légion soit jamais descendu, sous Théodose le Grand et sous son fils, au-dessous de moitié de son chiffre normal, c'est-à-dire au-dessous de trois mille hommes. De plus, il y avait tou-

(1) Végèce, *De re militari, lib. II*, cap. 9: *De officio præfecti legionis*.

jours auprès de chaque légion des cohortes auxiliaires qui, régulièrement — et encore suivant Végèce — devaient former un corps de troupes égal en nombre à la légion proprement dite. Pour ne rien forcer, admettons que sur ce point la règle ait encore fléchi, et que le corps auxiliaire de chaque légion, au lieu de l'égaler en nombre, ne fût plus que moitié de la légion même, soit donc pour chaque légion de trois mille hommes un corps auxiliaire de quinze cents hommes. Tout cela donne à chaque préfet quatre mille cinq cents hommes de troupes, et aux sept préfets ensemble plus de trente mille hommes. M. Le Jean, avec ses trois mille hommes, était véritablement un peu loin de compte ; et pourtant, comme on l'a vu, loin de rien *masser ni exagérer,* j'ai pris les plus basses moyennes.

Trente mille hommes, on l'avouera, suffisaient fort amplement à tenir la péninsule dans l'obéissance après la ruine complète du parti de Maxime ; là-dessus il ne peut y avoir de difficulté. Mais je veux répondre complètement à cette partie de l'objection qui se base sur la prétendue faiblesse relative de l'occupation romaine dans l'ouest de la péninsule comparé à l'est. « Sur toutes les côtes occupées par l'in-
» vasion de 383, nous dit M. Le Jean, depuis Bréhat jusqu'au fond
» du littoral cornouaillais, voyons-nous un poste romain porté à la
» *Notice de l'Empire* (1) ? » Et ailleurs : « Notez que sur ces sept postes
» (indiqués dans la *Notice*) il n'en est qu'un seul (celui d'Osismes) qui
» soit placé à l'ouest d'une ligne partant de la Rance et aboutissant à
» Vannes. Une cohorte pour garder juste la moitié de la Bretagne (2) ! »
— Si M. Le Jean avait compris la *Notice,* il aurait dit une légion, non une cohorte, mais il n'aurait pas encore été dans le vrai. Le vrai, c'est que les troupes romaines étaient distribuées fort également dans les diverses parties de la péninsule, un préfet et une légion par cité : chez les Osismiens, la légion des Maures osismiaques, dont le préfet résidait à Carhaix ; chez les Venètes, celle des Maures vénétiques, dont le préfet habitait Vannes ; chez les Curiosolites, la légion de Mars (*Martenses*), dont le préfet résidait à Aleth ; chez les Nannètes, la légion des Survenus (*Superventi*), dont le préfet se tenait à Nantes,

(1) *La Bretagne, son Histoire et ses Historiens*, p. 199.
(2) *Revue des provinces de l'Ouest*, 2e année, p. 755.

et enfin chez les Rédons, un corps de Lètes Francs, dont le préfet avait Rennes pour résidence. Chaque préfet distribuait ensuite les troupes de sa légion par postes détachés sur le bord des voies et sur les côtes, selon les divers besoins qui s'offraient, sans que nous connaissions rien de cette distribution, qui, d'ailleurs évidemment, variait avec le temps et les circonstances. Il n'y a donc rien à conclure du silence de la *Notice*, dès qu'on la comprend et qu'on n'y veut pas chercher ce qui n'y doit pas être.

Que M. Le Jean s'amuse ensuite à assimiler la situation des garnisons romaines de l'Armorique à celles des « innombrables forts » russes qui resserrent leurs mailles autour du Caucase, et qui ne le » tiennent pas encore ; » des « quinze ou vingt postes que nous possé- » dons au Sénégal, et qui sont maîtres tout juste du terrain que » peuvent balayer leurs canons (1) ; » et enfin des « garnisons de la » république, qui occupaient en 1793 Paimbœuf, Luçon, les Sables » et Machecoul (2), » pendant que la Vendée entière était soulevée autour d'elles contre la république ; ce n'est rien là qu'un jeu d'esprit qui prouve une fois de plus la vérité de l'adage : *Comparaison n'est pas raison*. Car, indépendamment de toutes les autres différences, ce qui fait ou faisait la faiblesse des Bleus contre les Vendéens, des Français contre les noirs du Sénégal, des Russes contre les Circassiens, c'est que les Circassiens, les noirs, les Vendéens, ce sont des populations *indigènes* soulevées *en masse* contre leurs oppresseurs. Or les corps de troupes bretonnes qui avaient suivi Maxime dans les Gaules, si ce tyran les avait établis dans l'Armorique en 383, peuvent-ils donc nous être donnés, cinq ans après, comme indigènes et comme formant la masse de la population de notre péninsule ? Non certes, et tout au contraire, ils n'auraient encore été pour les indigènes qu'un corps de conquérants étrangers ; c'est sous cet aspect que M. Le Jean lui-même nous les représente ailleurs (3).

Ainsi, entre les situations que notre adversaire s'efforce de rapprocher malgré les quinze siècles qui les séparent, loin qu'il y ait ana-

(1) *Revue des prov. de l'Ouest*, 2e année, p. 755.
(2) *La Bretagne, son Histoire et ses Historiens*, p. 199.
(3) *La Bretagne, son Histoire et ses Historiens*, p. 26.

logie, il y a contradiction : d'où il suit nécessairement que, s'il y avait quelque conclusion à tirer de ces rapprochements, elle serait tout juste à l'inverse de celle de M. Le Jean. Mieux eût valu laisser tranquillement chez eux la Vendée, le Caucase et le Sénégal, qu'on ne *s'attendait guère*, assurément, *à voir en cette affaire*.

Je ne sais trop pourquoi, au reste, M. Le Jean s'est tant acharné à combattre l'argument tiré par moi de la *Notice des Dignités de l'Empire*, et à prouver que les troupes romaines cantonnées dans l'Armorique, suivant cette *Notice*, ne suffisaient pas pour empêcher l'établissement des Bretons de Conan malgré les édits de l'empereur. Car, après tout, si ses troupes n'eussent pas suffi, il y en avait d'autres apparemment dans les Gaules et dans l'Empire, qu'on pouvait diriger momentanément sur l'Armorique pour y venir étouffer les derniers restes de la rébellion ; et M. Le Jean surtout, lui qui n'admet Conan que comme un très-petit prince occupant un très-petit coin de notre péninsule (1), ne peut prétendre, en définitive, rabaisser sous le règne du grand Théodose la force de l'Empire au point qu'elle fût incapable de faire rentrer dans l'obéissance cette bande microscopique de vaincus. Évidemment une si chétive colonie n'aurait pu se maintenir que par la tolérance impériale, et tout l'effort d'argumentation de M. Le Jean devrait tendre à prouver que cette tolérance la protégea, en effet, et la déroba d'une manière quelconque à l'exécution des mesures rigoureuses, solennellement édictées à plusieurs reprises contre tous les fauteurs de la tyrannie de Maxime. C'était là, pour notre adversaire, le point capital à emporter : voyons s'il y a mieux réussi que dans celui qu'on vient d'examiner.

« Le Code Théodosien (dit M. Le Jean) est rempli de décrets enle-
» vant aux partisans de Maxime vaincus leurs dignités, leurs com-
» mandements, leurs terres, leurs concessions, ce qui prouve, en
» passant, qu'ils en avaient eu (2). Mais l'autorité du Code est
» *annihilée* par Pacatus, qui vante la clémence du vainqueur, qui dit

(1) Ce système est formulé dans *la Bretagne, son Hist. et ses Historiens*, pp 25, 26, 200. Nous y reviendrons plus tard.

(2) Nul n'en a jamais douté ; mais cela ne prouve pas le moins du monde que les terres concédées par le tyran fussent en Armorique, car le Code ne dit mot de leur situation.

» qu'il n'y eut que quelques victimes nécessaires, et que les autres » conservèrent leurs vies, leurs biens, leurs familles. Ce n'est pas un » passage, mais dix qu'on pourrait citer. Il y a donc eu des décrets » de proscription lancés pour la satisfaction de la morale publique, » mais la magnanimité du triomphateur a trouvé à se mouvoir à l'aise » parmi tous ces décrets (1). » — Et c'est tout. Il est aisé, à ce prix, de se débarrasser de tous les obstacles et d'*annihiler*, dès qu'il vous gênent, les témoignages les plus graves et les plus certains. Pour donner quelque valeur à sa conclusion aux yeux de la logique, M. Le Jean a oublié un seul point, qui est de prouver que l'autorité de Pacatus l'emporte sur celle du Code et lui doit être préférée.

L'autorité du Code est assez connue. On sait que ce recueil, publié vers l'an 437, fut composé par ordre de l'empereur Théodose II, qui fit réunir tant ses propres édits, rescrits et décrets, que ceux de ses prédécesseurs qui avaient encore force de loi ; comme document historique, notre *Bulletin des Lois* de France aurait donc même, en un certain sens, moins d'autorité, puisque le Code Théodosien n'est formé que de textes législatifs encore en vigueur quand ils y furent insérés. Mais alors qu'est-ce donc que Pacatus, pour *annihiler* ainsi de son seul témoignage toute l'autorité du Code? M. Le Jean ne nous le dit point, et pour cause. C'est que Pacatus (Latinus Pacatus Drepanius) n'était rien qu'un rhéteur à gages, chargé par le sénat de débiter le panégyrique officiel du grand Théodose devant cet empereur même, quand il vint à Rome, au mois de juin 389, pour triompher du tyran Maxime, vaincu et tué l'année précédente. C'est que le passage (car il n'y en a qu'un, quoiqu'on nous en promette dix) où Pacatus vante la clémence de Théodose est précisément tiré de cet éloge de commande. C'est que si mon ingénieux adversaire avait fait connaître à ses lecteurs cette double circonstance, chacun certainement se fût écrié que prétendre, je ne dis pas *annihiler*, mais seulement balancer l'impassible autorité du Code par les louanges vénales d'un déclamateur gagé, ce n'est point faire un argument, mais une plaisanterie. Si donc il y avait contradiction entre les décrets du grand Théodose contre le

(1) *Revue des prov. de l'Ouest*, 2e année. pp. 753, 754.

parti de Maxime et les louanges de Pacatus envers le grand Théodose, c'est Pacatus et non le Code qui devrait rester *annihilé*.

Mais, en tout cas, ce qui est sûr, c'est que la loi du Code la plus importante pour nous, celle qui dispose formellement que les partisans de Maxime seront dépouillés des concessions de terres qu'ils auraient pu recevoir du tyran, cette loi-là échappe absolument aux atteintes de Pacatus, vu que Pacatus débita son éloge de Théodose le Grand au mois de juin 389, comme on vient de le dire, et que la loi en question (dans le texte qui nous en reste) fut portée environ six ans plus tard, le 26 avril 395, par les empereurs Honorius et Arcadius, fils et successeurs de Théodose (1). Ainsi, qui que soit Pacatus, son témoignage fort ou faible ne peut rien contre cette loi. Il n'y a pas le moindre motif de croire qu'elle n'ait pas été exécutée contre les partisans de Maxime, y compris les Bretons.

D'ailleurs, en faveur de Pacatus et surtout de la vérité, je vais faire voir maintenant qu'il n'y a réellement pas contradiction entre les lois de Théodose et les louanges de son panégyriste; c'est chose bien facile, il suffit de rapprocher le texte des unes et des autres. L'historien Lenain de Tillemont, si estimé pour sa judicieuse critique, a déjà fait ce rapprochement en montrant comment ces textes se concilient; nous n'aurons guère qu'à le citer. Voici d'abord en quels termes (traduits très-exactement) Pacatus loue la clémence de Théodose envers les partisans du tyran : « Tous ont trouvé leur pardon dans le » sein quasi-maternel de la clémence impériale. Nul d'entre eux n'a » vu ses biens mis à l'enchère, ni sa liberté violée, ni la dignité » qu'il avait précédemment (*dignitas præterita*) amoindrie. Nul » encore ne s'est vu déshonorer, ni ne s'est entendu adresser un » reproche, encore moins décerner un châtiment. Les oreilles des » coupables n'ont même pas payé pour leur tête. Mais tous ont été » rendus à leurs foyers, à leurs femmes, à leurs enfants, et, ce qui » est plus doux encore, à l'innocence (2). » Après avoir cité ce passage

(1) « VI. Kal. Mail, Olybrio et Probino Coss (26 avril 395). Qui, tyranni Maximi secuti, jussionem, fundos perpetui juris non ab ordinariis judicibus sed a rationalibus acceperunti eorum amissione plectantur, atque ad rem privatam denuo revertuntur. » *Cod. Théod.*, lib. XV, tit. 14, l. X.

(2) Latin. Pacat. *Panégyr.*, p. 122 et dans l'édition des *Panégyriques* imprimée à Genève en 1620, p. 131.

en l'abrégeant, et remarqué que les derniers mots doivent s'entendre d'une amnistie, Tillemont continue : « Ceux qui avaient reçu des » charges du tyran furent néanmoins condamnés à des taxes, mais on » les remit à la plupart et peut-être à tous. Ce qu'on dit aussi qu'ils » furent tous maintenus dans leurs dignités doit s'entendre *de celles* » *qu'ils avaient reçues des princes légitimes*, comme Honorius » l'ordonna depuis (Cod. Theod. XV, t. 14, l. XI) en déclarant qu'il » suivait l'exemple de son père. Et nous avons encore deux lois de » Théodose (Ibid. l. VI et VII) où il casse tout ce qu'avait fait » Maxime et réduit à leur premier état ceux qu'il avait élevés. Ces » deux lois sont datées, l'une du 22 septembre (388) à Aquilée, et » l'autre du 10 octobre à Milan. » Au commencement de l'année suivante (389), Théodose étant encore à Milan y donna « une nouvelle » loi, le 14 de janvier (Ibid. l. VIII), pour casser tout ce qui avait été » fait par Maxime et même par les officiers qu'il avait mis, sans » toucher néanmoins aux actes que les particuliers avaient faits entre » eux (1). »

Tillemont, on le voit, ne juge pas ces différentes lois incompatibles avec la clémence louée par Pacatus, et il a raison ; car ce qui ressort de ces lois mêmes, c'est que Théodose voulut détruire toute trace des faveurs faites par le tyran à ses amis, aussi bien que des injustices qu'il avait commises ou fait commettre contre ses ennemis ; voilà ce que l'équité, la nécessité exigeaient en effet impérieusement. Mais ôter aux fauteurs de la tyrannie, coupables par là même de lèse-majesté, les récompenses qu'ils ont reçues du tyran pour le soutenir, ce n'est pas punir, c'est simplement faire justice ; et ne punir pas des coupables c'est leur faire grâce. Or c'est ce que fait Théodose ; ayant remis par ses édits toutes choses et toutes personnes en l'état où elles étaient avant l'usurpation, il est content, il s'arrête, et ne porte contre qui que ce soit aucun châtiment (les trois lois ci-dessus n'en parlent pas) : voilà la clémence que vante Pacatus. Cette clémence est très-réelle ; pourtant si on la trouvait au-dessous des louanges du rhéteur, qu'on se rappelle la condition de ce dernier : c'était un panégyriste officiel, et cela explique tout.

(1) Tillemont, *Histoire des Empereurs*, V, pp. 297 et 302.

Conclusion : il n'y a pas de contradiction entre les décrets de Théodose et les louanges de Pacatus; s'il y avait contradiction, ce sont les louanges, non les décrets, qui seraient *annihilées;* et en admettant le contraire, toutes les louanges que Pacatus donnait en 389 à la clémence du grand Théodose ne prouveraient pas le moins du monde que cette clémence ait pu mettre le moindre obstacle à l'exécution d'une loi donnée le 26 avril 395, plusieurs mois après la mort de ce grand prince, et six ans après le débit de la harangue de Pacatus.

Les lois rendues pour priver tous les partisans de Maxime, sans exception, des terres et des dignités qu'ils en avaient reçues ont donc dû être exécutées contre tous sans exception, les Bretons compris : il n'y a pas une seule raison d'en douter, et j'ai prouvé de plus que si quelque résistance avait pu s'élever contre elles en Armorique, les troupes impériales qui s'y trouvaient étaient plus que suffisantes pour la dompter aussitôt. — Mais pour en finir une bonne fois sur ce sujet, pour montrer combien toute l'histoire de ce temps conspire, ainsi que toute vraisemblance, contre l'opinion contraire, on me permettra de citer un excellent passage de la dissertation inédite composée contre la fable de Conan par dom Le Gallois, le plus savant peut-être des religieux bénédictins qui ont concouru, avec dom Audren et dom Lobineau, à élaborer la grande Histoire de Bretagne publiée en l'an 1707 sous le nom de ce dernier. Voici ce passage :

« Les auteurs de l'histoire romaine, Sexte-Aurèle, Zozime, Prosper,
» Sozomène, Rufin, Orose, Jornandès, le comte Marcellin, Idace, etc.,
» disent tous qu'après que Théodose le Grand eût vaincu et tué
» Maxime en l'an de N.-S. 388, il envoya Valentinien le jeune avec
» la fleur de son armée dans les Gaules, sous la conduite du comte
» Arbogaste, contre Victor, fils du même Maxime et nommé par lui
» César; que Valentinien acheva de ruiner ce parti, qu'il fit mourir
» Victor, qu'il se rendit maître de toutes les provinces qui avaient
» reconnu les tyrans, et que Théodose demeura dans l'Occident deux
» ans entiers sans vouloir retourner en Orient jusqu'à ce qu'il vît tous
» les troubles apaisés, toutes les Gaules soumises, toutes les étincelles
» de la révolte éteinte, tous les partisans de la rébellion ou tués ou
» chassés, et que, tout enfin étant paisible, il retourna à Constanti-

» nople l'an 391, laissant l'Occident en bon état au jeune Valentinien.
» Ces faits qui sont indubitables (continue dom Le Gallois) peuvent-ils
» subsister avec le roman de Conan Mériadec? Et y a-t-il moyen
» d'accorder l'établissement tranquille de ce nouveau roi dans une
» partie considérable des Gaules sans qu'on ait osé lui déclarer la
» guerre, sans qu'on ait pris le dessein de le chasser, sans qu'on l'ait
» traité comme ennemi, quoiqu'on ne pût ignorer qu'il avoit soutenu
» de toutes ses forces la révolte de Maxime et qu'il tenoit son royaume
» de cet ennemi public de l'Empereur et de l'État? Toutes les forces
» de l'Orient et de l'Occident, des Scythes et des Germains, réunies
» sous un même chef et conduites par le fameux Arbogaste, auroient-
» elles tremblé au seul nom de Conan? Et par quel enchantement
» seroit-il arrivé que les ordonnances publiées contre la mémoire et
» les gestes de Maxime et de son fils, et exécutées contre tous les
» autres avec beaucoup de sévérité, auroient perdu toute leur force à
» l'égard de lui seul? *Car c'étoit une coutume, observée inviolablement*
» *par les empereurs victorieux des tyrans, d'abolir tout ce qu'avoient*
» *fait et ordonné ceux-ci*.....

« M. d'Argentré cherche à tirer avantage de ce qu'on ne trouve
» point dans les historiens que Théodose, ni Valentinien, ni aucun
» de leurs généraux, soient venus troubler la paix dont Conan Mériadec
» jouissoit dans *son Armorique* avec ses Bretons, ni qu'ils y aient
» jamais fait aucun exploit. Non assurément, ces empereurs ne vinrent
» point dans l'Armorique; ils n'y envoyèrent point d'armées; ils n'y
» firent aucun exploit militaire; mais c'est qu'il n'y avoit rien à y
» faire, et que toute l'Armorique, soumise comme le reste des Gaules,
» n'avoit ni un Conan pour roi ni des Bretons pour habitans; car s'ils
» y avoient été, comme les empereurs n'avoient alors aucune affaire
» qui les empêchât de poursuivre leur victoire, ils n'y auroient pas
» manqué. » (Bibl. Royale, Mss. *Blancs-Manteaux, XLIV.*)

On ne saurait mieux dire, et la conclusion me semble inattaquable. Dirigée contre d'Argentré, elle retombe de tout son poids sur M. Le Jean, quoique celui-ci réduise de beaucoup le domaine de Conan, au point de ne plus lui laisser que la partie de notre péninsule comprise entre le cap Saint-Mathieu, la ville de Vannes et les montagnes de

Mené (1), soit environ le tiers de la Bretagne actuelle : sans songer que plus il ôte à la domination de Conan, plus il ajoute à l'impossibilité de sa prétendue résistance contre les troupes impériales, et que néanmoins il lui en laisse encore beaucoup trop pour que la simple prudence n'ait point obligé le vainqueur à empêcher l'un des principaux séides du tyran vaincu de rester maître d'un tel territoire. Joint à cela que ce territoire, au temps de la *Notice des Dignités*, c'est-à-dire en 401, était précisément occupé par les deux légions des Maures-Osismiens et des Maures-Venètes, sans la moindre mention de Bretons.

V.

Si je me suis tant allongé à soutenir l'autorité du Code, de la *Notice*, et des conclusions qui en ressortent naturellement, c'est que j'ai voulu mettre une bonne fois dans tout son jour la faiblesse des arguments produits par le système *conanique* et l'évidente certitude de l'opinion contraire pour quiconque raisonne. Ce point emporté me permettra d'être plus bref sur les autres objections de M. Le Jean.

Suivant M. Le Jean, le silence de Gildas est sans valeur. En effet, dit-il, « Gildas n'a pas écrit une histoire mais une élégie d'une élo-
» quence sauvage. Les faits y sont rares, l'effet oratoire y est presque
» tout, et *nous n'admettons pas* qu'on puisse discuter et analyser
» scrupuleusement la portée de tel ou tel terme échappé à la patrio-
» tique douleur du Jérémie des Kimris. Pour donner une idée de ses
» exagérations; il suffit de citer deux lignes sur le clergé insulaire :
» *Sacerdotes habet Britannia, sed insipientes, raptores, subdolos,*
» *etc.....* — Gildas n'a pas dit un mot de l'établissement de Conan.
» Mais, aux yeux de Gildas, ce *petit fait* doit être noyé dans la grande

(1) *Revue des prov. de l'Ouest*, 2e année, pp. 749-750.

» émigration de 445 et des années suivantes. Et puis, encore une » fois, à part quelques circonstances négligemment jetées dans le » torrent des malédictions qui occupe tout le livre, que nous raconte » Gildas (1)? »

M. Le Jean confond, involontairement ou non, les deux ouvrages de Gildas, très-distincts l'un de l'autre dans les manuscrits et dans les éditions depuis celle de Gale de 1691, encore plus distincts par leur teneur et par leur objet, savoir l'*Historia* et l'*Epistola* de Gildas (2), encore qu'on les désigne souvent l'un et l'autre sous le titre commun de *De excidio Britanniæ liber querulus,* qui ne semble convenir qu'à l'*Épître*. Mais après les éditions et explications de Gale, de Stevenson et de Petrie, le doute n'est ni possible ni permis sur la radicale distinction de ces ouvrages. Tout ce que dit M. Le Jean est vrai pour l'*Épître* et faux pour l'*Histoire*. L'*Épître*, d'où provient le passage cité (*Sacerdotes habet Britannia*, etc.), n'est qu'une invective contre les vices des rois et des prêtres de la nation bretonne, où l'exagération résulte surtout de la généralité des accusations. Car, si une partie des prêtres et des chefs bretons pouvaient mériter de tels reproches, évidemment les étendre à tous est une injustice. Si Gildas n'avait écrit que son *Épître*, son silence ne prouverait rien.

Mais son *Histoire* est d'un ton très-différent. Sans doute c'est le même homme, le même style, le même génie, mais le dessein de l'ouvrage est tout autre. Gildas y a voulu tracer et y a tracé en effet le tableau historique des destinées de la race bretonne depuis la conquête romaine jusqu'à l'invasion Saxonne et la fin du Ve siècle. Ce tableau est peint à grands traits, mais ce n'en est pas moins une *narration* qui occupe encore dix pages grand in-fo dans l'édition de Petrie (*Monumenta Historica Britannica*, t. Ier, p. 6 à 16) et qui se charge de faits et de circonstances à partir précisément de l'expédition de Maxime. C'est là en effet, aux yeux de Gildas, l'origine des désastres de la Bretagne. Aussi y insiste-t-il, et surtout ne manque-t-il point de marquer que le tyran traîna sur ses pas en Gaule toutes les troupes de l'île et toute l'élite de la jeunesse indigène, *qui jamais ne rentra dans ses*

(1) *Revue des prov. de l'Ouest*, 2e année, pp. 252, 253.

(2) L'*Épistola* commence par ces mots : *Reges habet Britannia sed tyrannos, etc.*

foyers, a-t-il soin de nous dire. Que lui coûtait-il d'ajouter : *et qui demeura en Armorique?* Il y était bien invité déjà par la tournure de sa phrase, puis par la facilité qu'il y eût trouvée à satisfaire une fois de plus son goût si prononcé pour l'antithèse en opposant à la ruine de la mère-patrie le succès de la colonie, — et enfin surtout par l'objet même de son livre, où il voulait indiquer en les rapprochant tous les événements principaux et décisifs de l'histoire des Bretons. Car quoiqu'en puisse dire M. Le Jean, ce n'eût point été un *petit fait* que l'établissement de Conan en Armorique malgré toute la puissance de l'Empire; et supposant même pour un moment que l'Empire ne s'y fût pas opposé, cet établissement aurait été moins que jamais un *petit fait,* un fait négligeable au temps de Gildas, quand de jour en autre se poursuivait la grande émigration en Armorique des Bretons chassés de leur île par l'invasion saxonne, émigration dont Gildas lui-même faisait partie.

Car, n'est-il pas évident qu'un royaume breton en Armorique, préexistant à cette émigration, comme aurait été celui de Conan, eût eu immanquablement sur le fait et sur les suites de cette émigration une influence de premier ordre? Sans doute c'est la préexistence de ce royaume breton qui eût attiré vers l'Armorique le flot des émigrants insulaires. C'est cette première colonie bretonne qui leur eût encore fourni les moyens de s'établir facilement dans la péninsule; et en retour, sans aucun doute, elle n'aurait pas manqué de devenir le centre des nouveaux établissements qui s'y seraient formés : si bien que l'erreur historique, vivement répudiée d'ailleurs par M. Le Jean, qui consiste à faire de la Bretagne armoricaine une monarchie unitaire dès le Ve siècle, me semble une suite nécessaire et fort excusable de la croyance à l'établissement de Conan en 383. Il est donc sûr que cet établissement ne pouvait être un *petit fait* pour saint Gildas, qui avait autant de raison d'en parler que de l'émigration causée par l'invasion saxonne et dont il n'a pas omis de faire mention. Si Gildas avait connu et admis l'existence de cet établissement, soi-disant formé par l'armée de Maxime en Armorique, on peut être sûr qu'il l'eût indiqué, au moins par un mot, comme il a indiqué par exemple — seul de tous les historiens — l'envoi d'un corps de troupes du tyran

en Espagne, où précisément l'on trouve des traces des Bretons de Maxime dans d'authentiques documents des VIe et VIIe siècles, qui mentionnent vers la Galice un *monastère de Maxime* et une église épiscopale dite *des Bretons* (1). Ce médiocre établissement breton d'Espagne, qui par sa situation et sa faiblesse devait peu intéresser saint Gildas, a pourtant laissé une trace dans son récit : comment croire qu'il eût omis celui d'Armorique, que tout lui rappelait et l'incitait à rappeler?

Malgré les objections de M. Le Jean, je crois donc pouvoir maintenir que le silence de Gildas a une grande portée, et suffirait seul — abstraction faite de la *Notice* et du *Code* — pour motiver les soupçons les mieux fondés contre le prétendu établissement de 383.

Quant au texte de Gurdestin, je lui attribue une portée d'un autre genre, sur laquelle mon adversaire paraît s'être mépris. Il juge mon argument tout entier fondé sur les mots *non alio*, auxquels je ne tiens en aucune façon, et pense le renverser en rappelant que Nennius a écrit assez longtemps avant l'abbé Gurdestin, ce à quoi je tiens fort, puisque c'est là toute la base de mon raisonnement.

Je soutiens que la tradition de l'établissement de 383 est erronée ; si elle était vraie, c'est évidemment en Armorique, sur le théâtre même de cet établissement, qu'elle devrait s'être conservée et que nous devrions d'abord la retrouver vivante. Si, au contraire, elle y arrive du dehors ; si je montre, par exemple, qu'elle était déjà consignée dans les livres du pays de Galles depuis cinquante ans sans être encore cependant connue ou comptée pour vraie en Armorique, j'aurai donné, ce semble, à l'appui de ma thèse une raison qui n'est pas absolument méprisable. C'est cette raison que je veux tirer

(1) « Unam alarum ad *Hispanias*, alteram ad Italiam extendens et thronum nequissimi imperii apud Treveros statuens. » S. Gild. *Histor.* 13, édit. Stevenson. — Dans la collection des conciles d'Espagne, à la date de 569 on lit : « Ad *sedem Brittonum* ecclesiæ quæ sunt *intra Britones* una cum *monasterio Maximi*, et quæ sunt in Asturiis XIII. » Et sous la date de 656 (ère d'Espagne 704) : « *Britonacenses* teneat ecclesias quæ in vicino sunt *intra Britones* una cum *monasterio Maximi* usque in flumine Ove. » Loaisa, *Conciles d'Espagne*, pp. 129, 138, 143, 154 ; et M. de Courson : *Quelques mots en réponse à M. Varin*, Saint Brieuc, Prud'homme, 1841, broch. in-8°, pp. 42, 43.

de Gurdestin. Il est donc indispensable qu'il ait écrit depuis Nennius, ou plutôt depuis ce Gallois inconnu, auteur de l'*Historia Britonum* mise sous le nom de Nennius. En effet, le Gallois a écrit de 820 à 830 environ (1), et le Breton d'Armorique (c'est Gurdestin) vers 880.

Gurdestin était abbé du plus ancien monastère fondé dans notre péninsule par les émigrés bretons, où conséquemment devaient être comme en dépôt les plus anciennes traditions relatives à l'établissement des insulaires en Armorique. C'était pour son temps un homme savant et lettré, familier même avec les meilleurs auteurs de l'antiquité, Virgile, par exemple, mais qui ne dédaignait nullement ni les histoires ni les traditions populaires de sa nation. Ayant à écrire la vie du fondateur de son monastère, saint Gwennolé, dont le père était passé de l'île de Bretagne sur le continent, Gurdestin consacre tout un chapitre préliminaire à expliquer l'origine de la population qui occupait de son temps la presqu'île armoricaine; « C'est de l'île de Bretagne, comme tout le monde le dit, que notre » race tira jadis son origine. » Tel est son début. Mais d'où date cette origine? En quel temps, quelles circonstances, la race bretonne d'Armorique, fille (*parva soboles*) de la Grande-Bretagne, a-t-elle quitté sa mère? « C'est (nous répond Gurdestin) lorsque la nation » saxonne, barbare, discourtoise, mais redoutable dans les combats, » se fut emparée du sol de la mère-patrie; c'est alors que cette chère » fille (*cara soboles*) s'en vint, portée sur des barques, au travers » de l'océan britannique, aborder en cette contrée, où elle s'en- » ferma comme dans un sûr asile, et, toute brisée de ses cruelles » fatigues, se reposa enfin sur le rivage, sans guerre et sans inquié- » tude (2). » Et de Conan pas un mot; pas un mot de l'établissement de 383, — quoique, cinquante ans plus tôt, Nennius écrivant dans le

(1) En 822, suivant l'allemand Charles Schœll, qui jusqu'ici a le mieux débrouillé toute cette matière, dans sa dissertation *De Historiæ ecclesiasticæ Britonum Scotorumque fontibus*. Berlin, 1851, br. in-8°. — Pour Gurdestin, voyez dans la *Biographie bretonne* l'article qui le concerne.

(2) *Vit. S. Guengaloei*, lib. I, cap. 1; dans le cartulaire de Landevennec, manuscrit de la Bibliothèque de Quimper.

pays de Galles eût assigné cet événement pour unique cause à la colonisation de l'Armorique par les insulaires. Si cet établissement est véritable, comment expliquer que le souvenir s'en soit perdu aux lieux où il s'est accompli, et gardé au-delà des mers? Mais si c'est seulement une fable inventée au pays de Galles, rien ne s'explique plus aisément.

Tel est l'argument que je tire du texte de Gurdestin, qui n'est point « une théorie bâtie sur une formule grammaticale (*non alio*), » comme prétend M. Le Jean, mais qui prouve qu'à la fin du IXe siècle la tradition de l'établissement de 383 était ignorée ou méprisée en Armorique, quoique prônée depuis un demi-siècle de l'autre côté du détroit dans le livre de Nennius : ce qui ne laisse point de former contre elle une forte prévention.

M. Le Jean, je le sais, s'emploie de son mieux à relever l'autorité de Nennius. Il me reproche de le traiter *bien dédaigneusement*, et pourtant je me suis borné à suivre sur son compte l'opinion formulée précédemment, après mûre discussion, par les meilleurs critiques, en France, en Angleterre, en Allemagne. M. Le Jean ne veut pas s'y rendre et donne ainsi ses raisons : « Nennius écrit au IXe siècle » sur des documents romains, scots, anglais, des légendes de saints » bretons, des traditions populaires. A travers un fatras de fables » locales, on sent que des sources semblables devaient lui avoir » apporté des lumières précieuses sur bien des sujets déja douteux » de son temps. Personnellement, du reste, il appelle la confiance » par le ton digne, convaincu et sobre de sa préface (1). » Nouvelle preuve qu'il faut se garder de prendre les gens à la mine; car cette préface justement n'est pas de Nennius ni de l'auteur, quel qu'il soit, de l'*Histoire des Bretons*. Un faussaire l'a fabriquée plusieurs siècles après l'ouvrage; les meilleurs et les plus récents critiques (Stevenson, Petrie, Schœll) l'ont parfaitement démontré et en sont d'accord. C'est justement dans cette préface apocryphe qu'il est question de ces documents *romains, scots, anglais*, etc., sur lesquels Nennius aurait écrit et qui redoublent la confiance de M. Le Jean. Confiance

(1) *Revue des prov. de l'Ouest*, 2e année, p. 748.

mal placée, on l'avouera, qui dénote un *dédain* par trop complet des divers travaux de critique dont l'*Histoire des Bretons* a été l'objet depuis une vingtaine d'années.

Nennius, en réalité, n'a puisé qu'aux traditions populaires de la Cambrie, fausses ou vraies, n'importe; et en ce qui concerne l'établissement de 383, son unique valeur c'est d'être le plus ancien organe de la tradition exclusivement cambrienne, que l'Armorique ignorait encore à la fin du IXe siècle.

VI.

Ici je touche à la dernière ou plutôt à la première erreur de M. Le Jean, puisque c'est elle, à l'en croire, qui l'a poussé à prendre si chaudement en main la cause de Conan.

La capitale importance dudit Conan à ses yeux, c'est que « la tra-
» dition *nationale* a personnifié en lui l'immigration bretonne. »
» Entre mon contradicteur et moi (ajoute-t-il plus bas), il y a
» donc cette question : donner à la tradition *patriotique* la place qui
» lui est due. Une renommée, portée durant des siècles sur le pavois
» de la *mémoire populaire*, ne peut pas être à la merci d'un aride
» chroniqueur qui l'aura omise ou mentionnée dans ses notes
» confuses (1). »

Ainsi, M. Le Jean semble au début sûr de son fait; mais vers la fin de son travail, quand il a bien bataillé contre moi, il lui vient un doute et il se fait cette objection : « Mais votre tradition, nous
» dira-t-on, n'a aucune racine armoricaine ; c'est un conte exotique,
» importé en Armorique par les rêveurs Gallois, accueilli par les
» lettrés et dédaigné par le peuple. Vérifions. »

Il est fort opportun de vérifier. Car, si cette objection est juste, si votre Conan n'a aucune racine armoricaine, que signifie tout ce

(1) *Revue des prov. de l'Ouest*, 2e année, pp. 743, 744.

grand étalage de *tradition nationale* et de *tradition patriotique* et de *pavois de la mémoire populaire*? Tout cela n'est plus qu'oripeaux pendus à la devanture pour enjôler les badauds. Franchement, la vérification de M. Le Jean n'est pas triomphante. Jugez plutôt.

» J'ai cherché (dit-il) dans les traditions populaires de l'Armo-
» rique des traces de Conan Mériadec, et *je n'ai pas été heureux sur*
» *ce point*. La *mémoire populaire*, en fait de colonisation armée, se
» rappelle tout au plus Rioval, et *rien au-delà* (1). Cependant *je*
» *ne puis croire* que les souvenirs locaux recueillis par Toussaint de
» Saint-Luc et Le Baud soient apocryphes ou des inventions de
» lettrés. » — Voici une singulière *vérification;* il ne s'agit pas ici de ce que vous pouvez croire, mais de ce que vous pouvez prouver, et le fait est que vous ne prouvez rien. — « Il y a, continue M. Le
» Jean, il y a le tombeau de Conan Mériadec à Saint-Pol de Léon;
» il y a le château qu'il bâtit sur le Guillidon, à moitié dans le lit
» de la rivière et qui s'appelait le *châtel Mériadec*, en Ploëccolm. »
Or, M. Le Jean nous apprend qu'ayant cherché fort longtemps ce bienheureux château dans plusieurs paroisses, comme Plourin-Léon, Plourin-Tréguier et Plougoulm, il est parvenu à découvrir, — en Plougoulm, un ruisseau appelé le *Guilliec*, — en Plourin-Tréguier un convenant nommé *Conan-Mériadec*, « mais je n'ai pu savoir
» (dit-il) si ce nom remonte bien haut; » — et en Plourin-Léon... rien du tout. S'il avait cherché à Nantes, il aurait pu ajouter à ses découvertes une rue *Conan Mériadec*, qui remonte à 1848.

Pour la soi-disant médaille de Conan, découverte par M. Emile Renault, en 1849, M. Le Jean en parle, mais « sans y attacher
» aucune importance, » et il a grandement raison. Jadis il n'en attachait pas plus au prétendu tombeau de Conan, qui est manifestement un cercueil du XIe siècle. Aujourd'hui il s'y raccroche, comme un naufragé à sa dernière planche; il cite tout au long la description qu'en a faite M. Pol de Courcy, dont l'opinion n'est pas favorable à Conan; puis, il hasarde timidement que « rien n'empêche de *sup-*
» *poser* qu'un premier tombeau de Conan, existant avant l'époque

(1) Et cependant on nous montrait, quelques lignes plus haut, « la renommée de
» Conan *portée sur le pavois de la mémoire populaire.* » Quelle chute!

» des Normands, aura été remplacé » par celui du XIe siècle qu'on montre aujourd'hui. Et voilà décidément la plus forte, ou pour mieux dire la seule et unique *preuve* (quelle preuve !) par où M. Le Jean prétend démontrer que la légende de Conan n'est point un conte exotique venu du pays de Galles, mais qu'elle a de profondes racines dans notre Bretagne Armorique ; qu'elle est chez nous une tradition *nationale* et *patriotique*, portée durant des siècles sur le *pavois de la mémoire populaire !* C'est à quoi se borne, en effet, toute sa *vérification*. Encore cette dernière ressource telle quelle lui échappe; car dans sa description du tombeau, M. de Courcy constate que « *le* » *peuple en fait l'auge* dans laquelle saint Houardon, évêque de » Léon, serait arrivé par mer, dans le courant du VIe siècle, de la » Grande-Bretagne dans la Petite. » Ainsi, encore ici ce n'est point le peuple qui a appliqué à cette pierre le nom de Conan Mériadec, puisqu'il y voit au contraire l'auge de saint Houardon.

La *vérification* même de M. Le Jean nous prouve donc le contraire de ce qu'il avance, et nous autorise plus que jamais à refuser de voir dans la légende de Conan une tradition populaire, patriotique, ou nationale, de notre Bretagne Armorique. C'est simplement l'étiquette d'un conte gallois. Mais je ne prétends pas pourtant que cette légende telle quelle ait pu se *former du néant et émerger tout entière d'un cerveau d'un rapsode*, comme M. Le Jean me l'impute. J'ai consacré, au contraire, tout un article assez long de la *Biographie Bretonne* à tracer l'histoire de cette légende, depuis sa naissance chez Nennius, au IXe siècle, jusqu'à ses dernières transformations au siècle présent.

Entre mon contradicteur et moi, il y a donc, au plus bas mot, *cette question :* ôter à une fable incohérente et d'origine exotique une place qui ne lui est due à aucun titre.

Mais la question est plus haute, en réalité; le débat est plus important. Cette fable n'est point dans nos annales un épisode secondaire ou indifférent; elle en prétend être le début, le premier mot, le premier chapitre; la fausse couleur qu'elle imprime à leur première page envahit nécessairement de proche en proche, comme une tache d'huile, toute la période si curieuse de nos origines. Il s'agit donc de savoir si nous

laisserons plus longtemps l'édifice entier de notre histoire s'élever sur une base ruineuse et plus que frivole, ou si nous l'assiérons, au contraire, sur un fondement sérieux, solide, authentique, inattaquable.

Entre ces deux partis à prendre mon choix est fait depuis longtemps.

Et voilà pourquoi j'ai cru nécessaire de combattre et de détruire jusqu'au dernier tous les arguments mis en bataille autour du trône de Conan par le dernier chevalier de ce roi apocryphe.

A. DE LA BORDERIE,
Ancien Secrétaire de l'Association Bretonne.

SOUVENIRS

DE LA

PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE

A RENNES,

PAR Mgr GABRIEL BRUTÉ.

En publiant le commencement de la Notice biographique sur Mgr Bruté, premier évêque de Vincennes aux États-Unis, nous disions que nous ferions suivre cette Notice de *Souvenirs de la Persécution révolutionnaire à Rennes*, écrits en Amérique et en anglais, par ce prélat, trente ans après les événements dont il avait été témoin dans son enfance. Une erreur de la poste des États-Unis a perdu la suite de la Notice de Mgr Bailey sur son vénérable collègue, et elle ne nous est pas encore parvenue; mais nous avons reçu quelques feuilles des *Souvenirs* de Mgr Bruté, et nous les avons immédiatement traduites pour en faire jouir nos lecteurs.

L'évêque breton écrivant de mémoire, et l'impression ayant été faite en Amérique, les noms de personnes et de lieux sont souvent estropiés dans l'édition originale. Nous n'avons pas indiqué toutes les corrections que nous avons fait subir au texte, par suite de rensei-

gnements reçus de Rennes, et nous réclamons de nos lecteurs d'autres corrections et additions, afin de rendre plus complète l'édition que nous donnerons des *Souvenirs* de Mgr Bruté. Nous n'avons pas craint d'ajouter au récit des notes assez longues, afin de le corroborer ou de le rectifier, et afin de donner la date des exécutions des prêtres bretons martyrisés pour la Foi.

On sait que, dès le 2 novembre 1789, l'Assemblée Nationale avait décrété la saisie de tous les biens de l'Eglise de France. Le 13 février suivant, les vœux monastiques furent abolis et les ordres religieux supprimés, et, le 12 juillet, la Constitution civile du clergé fut votée, ce qui était la proclamation du schisme et le triomphe du jansénisme. Cependant, le roi refusa sa sanction à cette loi pendant plusieurs mois, et il retarda ainsi la ruine de la religion en France. Mais enfin, Louis XVI se laissa arracher sa signature, et, dès lors, la nouvelle Église constitutionnelle chercha à se substituer à l'Église orthodoxe. Au mois de février 1791, Claude Le Coz, ancien principal du collége de Quimper, avait été nommé évêque d'Ille-et-Vilaine par les *électeurs* de Rennes, bien que Mgr de Girac eût refusé de donner sa démission. L'*intrus* se fit sacrer à Paris en avril et arriva à Rennes le 16 du même mois. Il nomma aussitôt aux principales cures un certain nombre de prêtres qui avaient prêté le serment; et quand il vit que les populations les fuyaient pour conserver leur confiance aux prêtres demeurés fidèles, il n'hésita pas à appeler à son secours le bras séculier. Par un arrêté du mois d'avril 1792, le Directoire du département ordonna à tous les prêtres non assermentés des diocèses de Rennes, de Dol et de Saint-Malo de quitter leurs anciennes paroisses et de se rendre à Rennes. Ces ecclésiastiques s'y trouvèrent bientôt réunis au nombre de deux cent ciquante, et pendant quatre mois, ils y demeurèrent soumis à la surveillance de la police et aux plus ennuyeuses vexations. Le 14 août, on les emprisonna tous dans l'ancienne abbaye de Saint Melaine, et le samedi 8 septembre, en exécution du décret de déportation, on les fit partir pour Saint-Malo, où ils furent embarqués pour Jersey. Ces prêtres bannis étaient en ce moment plus de trois cents. Un certain nombre d'entre eux ne purent se résigner à laisser leurs paroissiens à la merci de leurs faux pasteurs, et ils réussirent à

rentrer en Bretagne. La persécution révolutionnaire s'exerça avec fureur contre ces prêtres courageux et contre ceux qui n'avaient jamais quitté le pays ; et c'est leur arrestation, leur condamnation et leur mort que va nous raconter Mgr Bruté.

C. DE LAROCHE-HÉRON.

SOUVENIRS DE MGR BRUTÉ.

LE RECTEUR DE GUIPRY ET SON VICAIRE (1).

A l'automne de 1794, lorsque j'allai voir ma sœur Mme Jausion, qui demeurait à la Chapelle-Bouexic, elle m'apprit les détails suivants sur l'arrestation du vieux et vénérable recteur de Guipry et de son vicaire, qui avaient été guillotinés à Rennes peu de temps auparavant.

Les deux prêtres ayant été avertis qu'on était à leur recherche, essayèrent de prendre la fuite à travers champs, lorsqu'ils furent aperçus par ceux qui les poursuivaient. Ils avaient cependant une

(1) Mgr Bruté a écrit en note qu'il ne se souvient plus si ces faits se sont passés à Guichen, à Guignen ou à Guipry, trois paroisses situées à une courte distance l'une de l'autre sur la route de Rennes à Redon : mais il s'agit bien de Guipry. — Le vicaire se nommait Barthélemy Robert, mais nous ne voyons nulle part que le recteur de Guipry ait été arrêté et guillotiné à cette époque. L'abbé Tresvaux dit que l'abbé Robert fut arrêté en compagnie de l'abbé Jean Gortais, de la paroisse de Plétan, diocèse de Saint-Brieuc, ancien chapelain du Port-de-Roche en Fougerais. Mgr Bruté aura sans doute confondu ce prêtre avec le recteur de Guipry. MM. Robert et Gortais vivaient cachés chez Mme Maubec, au village de Labinais, lorsqu'ils prirent la fuite devant une colonne mobile envoyée à leur poursuite. Un troisième prêtre, l'abbé Mathieu Le Roux, né à Ivignac, vicaire de Saint-Malo-de-Phili, partageait leur cachette à Labinais. Il fut arrêté le lendemain, 24 septembre 1794, et tous les trois furent décapités à Rennes le 7 octobre suivant. — D'après les *Étrennes malouines* pour 1788, le recteur de Guipry à cette époque était l'abbé Bouillaud, doyen.

grande avance, et le vicaire, qui était de beaucoup plus jeune et plus ingambe, aurait pu aisément s'échapper. Les républicains gagnèrent bientôt du terrain sur le vieux prêtre, et ils tiraient des coups de fusil sur lui en le poursuivant. Le vicaire avait traversé un ruisseau ; il avait franchi la rive opposée, et il était hors de l'atteinte de ses ennemis, lorsqu'en se retournant il s'aperçut que le vieux recteur était incapable de gravir la montée escarpée. Ceux qui le poursuivaient poussaient des cris de joie en voyant ses efforts impuissants. Le jeune prêtre revint de suite sur ses pas, et s'efforça de prêter assistance à son digne recteur, à la grande surprise des soldats qui ne purent s'empêcher d'admirer son héroïque charité. Il descendit l'escarpement de la rive, retraversa le ruisseau, et couvrant le vieux prêtre de son corps, l'aida à franchir le courant ; mais il ne put y réussir avant d'être atteint par les soldats qui les firent tous deux prisonniers, pour être conduits, comme ils le savaient bien, à une mort certaine. En revenant en ville, les gendarmes s'arrêtèrent avec leurs prisonniers à la maison de ma sœur. Le chef de la troupe, l'infâme et redoutable D.....n, qui s'était déjà distingué par de semblables captures, et qui était un homme sanguinaire d'un aspect effrayant, donna à ma sœur les détails que je viens de raconter, y mêlant des expressions d'une sorte d'admiration et de pitié fort étonnantes dans la bouche d'un pareil monstre : « Je » regrette presque, disait-il, qu'un si brave garçon soit condamné à » mort après une si noble action. Figurez-vous, citoyenne, qu'il était » sauvé. Nous avions renoncé à le poursuivre ; mais nous gagnions » du terrain sur le vieux, lorsque tout à coup voilà le jeune revenant » sur ses pas pour aider son compagnon à traverser le ruisseau ; et » tout le temps il couvrait le bonhomme avec son corps contre le feu » de nos fusils. C'était vraiment une scène touchante. »

Cependant, après s'être rafraichi chez ma sœur avec sa troupe, il se hâta de conduire ses prisonniers à Rennes, où ils ne tardèrent pas à monter sur l'échafaud.

L'ABBÉ POIRIER, L'ABBÉ ÉMERY ET QUATRE AUTRES PRÊTRES MIS A MORT A RENNES (1).

Un jour cinq prêtres furent jugés, condamnés et exécutés ensemble. Je ne me souviens que des noms de deux d'entr'eux, M. Émery et M. Poirier. Je connaissais bien M. Émery. C'était un petit homme maigre, mais plein d'énergie, de cœur et d'esprit. Lorsque la persécution était le plus sévère et que beaucoup étaient sacrifiés à sa furie, il ne sentit jamais refroidir son zèle. On comprend qu'un prêtre si dévoué à sa religion et à son Roi sympathisât avec la réaction que produisaient les cruautés révolutionnaires, et l'on dit qu'il fut vu avec ceux qui avaient pris les armes pour résister à la Révolution. Je me rappelle avoir vu son nom mentionné dans les proclamations qui étaient affichées au coin des rues par ordre du représentant du peuple qui nous gouvernait ou plutôt qui nous foulait aux pieds au nom de la Convention. Les ennemis du clergé ne manquèrent pas de représenter les prêtres fidèles comme complices des insurgés et de leurs cruautés, parce que quelques ecclésiastiques se trouvaient au milieu d'eux, et parce qu'ils administraient les sacrements aux prisonniers que les Chouans fusillaient. Les prêtres désapprouvaient la loi du talion que les royalistes avaient été contraints d'adopter; mais devaient-ils pour cela refuser leur ministère aux victimes de cette loi? Nul doute que M. Émery ne se montrât très-actif pour exciter l'esprit de résistance au gouvernement révolutionnaire. Il célébrait souvent la messe pour les Chouans, dans les champs, et au milieu des landes. Souvent cinq ou six mille personnes étaient ainsi rassemblées autour de lui, avec des sentinelles à distance, pour donner l'éveil à l'approche des *Bleus*. Peu de jours avant son arrestation, j'étais chez ma sœur à la Chapelle-Bouexic, à environ vingt milles de Rennes; elle et moi nous avions accompagné son mari

(1) Ce titre semblerait indiquer qu'il y eut six prêtres exécutés le même jour, tandis qu'à la ligne suivante Mgr Bruté ne parle plus que de cinq. — D'après l'abbé Tresvaux, quatre prêtres seulement auraient été décapités le 16 juillet 1794 : l'abbé Charles Poirier, l'abbé Émery, l'abbé Julien Gautier et l'abbé Crosson.

à la chasse, lorsqu'au détour d'un chemin, nous vîmes tout à coup devant nous trois hommes déguisés en paysans. Nous les reconnûmes aussitôt pour M. Émery et deux autres prêtres. Mon beau-frère leur reprocha fortement leur imprudence en se montrant ainsi en plein jour. A cette époque les paroisses les plus retirées n'étaient pas plus sûres que celles près des villes, car le pays tout entier fourmillait de gendarmes, d'espions et de *Contre-Chouans*, comme on appelait ceux qui s'habillaient comme les insurgés pour mieux les découvrir. Il est impossible de se faire actuellement une idée de l'acharnement avec lequel on poursuivait alors les personnes dénoncées, et surtout les prêtres. A cette époque la loi qui ordonnait l'exécution dans les vingt-quatre heures du jugement était encore en vigueur.

Quelques jours après cette rencontre, M. Émery et cinq autres prêtres furent arrêtés et conduits ensemble devant la *Cour criminelle* à Rennes. Ce n'était plus alors le tribunal révolutionnaire, mais la juridiction ordinaire qui était chargée de juger les prêtres. Ma mère les vit passer sous ses fenêtres, se rendant au palais de justice. Elle fut frappée de l'aspect remarquable de M. Poirier, un grand vieillard à cheveux blancs, aux traits célestes et à la démarche pleine de dignité; et en ce moment elle fut témoin d'une circonstance qui donnera l'idée de l'esprit de l'époque, mieux qu'une longue description (1).

La guillotine à Rennes, comme dans la plupart des villes, était dressée en permanence sur la place publique, souvent ensanglantée, et portant parfois des têtes exposées. En passant avec leurs prisonniers pour se rendre au tribunal, les gendarmes avaient l'habitude d'appeler l'attention de leurs victimes sur l'instrument fatal, et les forçaient à le regarder : — « Regarde donc, dit l'un d'eux à M. Poirier; dis donc

(1) L'abbé Charles Poirier, du diocèse de Saint-Malo, appartenait à une des meilleures familles de Miniac-sous-Bécherel. Prêtre habitué dans sa paroisse natale, il s'y tint caché lors de la persécution et il y faisait beaucoup de bien par les secours spirituels qu'il donnait aux fidèles. Un soir, en revenant de visiter un confrère, il tomba dans une patrouille de gardes nationaux de Bécherel. Ceux-ci, qui le connaissaient, étaient assez disposés à le laisser échapper ; mais un habitant de Miniac qui les accompagnait s'y opposa. Les dernières recommandations de M. Poirier, sur l'échafaud, furent de prier ses parents de pardonner à l'homme qui avait été la cause de sa mort. (L'abbé Tresvaux, vol. II, p. 24.)

» bonjour à Madame la guillotine; ne vas-tu pas l'épouser? » — Et la foule criait en même temps : — « A la guillotine! A la guil- » lotine! » — Le vénérable vieillard ne parut pas faire attention au propos de son gardien et ne détourna pas la tête, mais il continua à marcher modestement à la suite des autres prisonniers. Le gendarme, offensé de ce que M. Poirier n'eût pas obéi à son ordre, lui donna un coup violent au visage, en disant : — « Veux-tu regarder où je te dis? Tu seras bientôt là toi-même! » — « Je la vois, » — répondit tranquillement M. Poirier. Ces mots me furent rapportés par des témoins très-rapprochés des prisonniers; mais le soufflet ne sortit pas de la mémoire de ma mère, et de longues années après, elle en parlait souvent à l'occasion de ces terribles scènes : « De tous ceux que j'ai vus » se rendant au tribunal et de là à l'échafaud, aucun n'avait un aspect » si vénérable que M. Poirier. » — Et alors elle racontait l'acte honteux de barbarie qui avait donné au martyr un trait de ressemblance de plus avec Notre-Seigneur dans sa Passion. Je ne me rappelle aucune circonstance particulière de leur jugement, excepté celle-ci, tellement en rapport avec le caractère énergique et le courage de M. Émery. Le président du tribunal, Bouassier, avait été son condisciple, et ils avaient fait partie de la même classe au collége. Lorsqu'après un interrogatoire banal, Bouassier eût prononcé la sentence de mort sur son ancien camarade et sur les vénérables prêtres qui l'accompagnaient, M. Émery adressa la parole à son juge en latin, lui reprochant ses crimes et lui rappelant le tribunal d'un Dieu outragé devant lequel il aurait un jour à paraître. Bouassier, pâle et agité, ordonna aux gendarmes d'imposer silence au condamné (1).

Les cinq prêtres furent guillotinés ensemble, le même jour.

---

(1) M. Émery, natif de la Chapelle-Bouexic, était vicaire de Goven à l'époque de la Révolution. Pendant la persécution il administra la paroisse de Saint-Thurial, à une lieue de Goven, et il y fut arrêté au milieu de ses travaux apostoliques. Il psalmodiait les versets du *Te Deum* en montant à l'échafaud et il voulut parler au peuple; mais un roulement de tambours couvrit sa voix. — La quadruple exécution eut lieu le 16 juillet 1794, un jour de foire, et dans le champ de foire même, afin d'impressionner le peuple des campagnes. Mais lorsqu'on sut que c'était pour faire périr des prêtres que la guillotine était dressée, la foule se dispersa et l'on ne s'occupa plus de la foire. (L'abbé Tresvaux, vol. II, p. 26.)

L'ABBÉ CROSSON. — MORT DE L'ABBÉ GAUTIER ET DU BON FERMIER QUI AVAIT VOULU LE PROTÉGER (1).

L'abbé Crosson fut arrêté dans la maison de Mme Le Grand, une vieille dame de Rennes pleine de zèle et de piété. Toutefois, par sa présence d'esprit cet excellent homme préserva sa protectrice qui était menacée de partager son sort. Ayant été informé que les gendarmes venaient à sa recherche, il ne voulut pas rester dans la cachette que Mme Le Grand lui avait préparée, malgré toutes les supplications de cette dame; mais il descendit l'escalier et se tint derrière la porte sur la rue. L'escalier étant commun pour les locataires des différents étages, on ne pouvait accuser Mme Le Grand plutôt qu'un autre d'avoir donné l'hospitalité au proscrit. Cependant il est étonnant qu'elle ait pu échapper de cette manière, car son attachement pour la religion était bien connu, et les rapports des espions désignaient formellement l'appartement de cette bonne dame comme le refuge de M. Crosson. Mme Le Grand regretta beaucoup d'avoir perdu l'occasion de donner sa vie pour la Foi, et je crois à la sincérité de ses regrets d'après ce que je me rappelle des sentiments des fervents catholiques de cette époque (2).

A l'époque de la Révolution, l'abbé Gautier était vicaire de la paroisse de Brutz, à deux lieues et demie de Rennes (3). Brutz est le

(1) Nous intervertissons ici l'ordre des notices de Mgr Bruté, afin de rapprocher l'abbé Crosson et l'abbé Gautier des deux prêtres avec lesquels ils reçurent la mort.

(2) Mgr Bruté appelle ce prêtre l'abbé Casson; mais nous ne trouvons nulle part ce nom au nombre des victimes de la Terreur. Les *Tablettes* pour 1787 indiquent un abbé Cosson, recteur de Châteaugiron; mais il ne fut pas guillotiné. L'abbé Tresvaux parle de l'abbé Joseph Crosson, vicaire de la paroisse de Corps-Nuds, comme l'un des quatre prêtres exécutés le 16 juillet. C'est ce qui nous a décidé à adopter ce nom.

(3) L'abbé Tresvaux dit que l'abbé Julien Gautier était vicaire de Bruc. Mais c'est bien Brutz qu'il faut lire, Brutz étant situé à deux lieues et demie de Rennes, comme le dit Mgr Bruté, tandis que Bruc est éloigné d'au moins sept lieues. Le parc du château de Cicé où fut arrêté M. Gautier est bien dans la paroisse de Brutz.

premier endroit où j'ai exercé le saint ministère, y ayant été envoyé du séminaire aux vacances de Pâques de 1809 pour assister le recteur. Je m'y trouvais donc seize ans après l'événement que je vais raconter, et le souvenir de leur bon vicaire était encore plein de vie dans le cœur de ses paroissiens. Je me rappelle le murmure à demi comprimé avec lequel ils exprimaient leur indignation contre ceux qui avaient été cause de sa mort, comme s'ils avaient craint de violer la promesse de pardon que leur avait imposée leur pasteur mourant.

Il fut trahi et sa cachette dévoilée, pendant la terreur de 1793-94. L'ami zélé et fidèle qui l'avait caché essaya de résister aux envahisseurs, et il reçut dans la lutte un coup de sabre qui laissait s'échapper ses entrailles. Lorsqu'on voulut amener ce bon fermier en compagnie de M. Gautier, le premier était incapable de marcher, et après l'avoir traîné quelque temps derrière eux, les soldats furent obligés de se procurer une charrette pour y placer leurs deux prisonniers. Le prêtre soutenait sur ses genoux son pauvre ami, et, dans cette position, il entendit sa confession et le prépara à la mort. On arriva ainsi au village de Saint-Jacques, situé entre Brutz et Rennes, les soldats marchant de chaque côté de la charrette. Combien de fois, en faisant la même route, me suis-je représenté cette scène touchante! Dans la traversée du village, le blessé vit sa fin approcher, et l'abbé Gautier en informa les soldats, les priant de s'arrêter afin que le pauvre homme mourût paisiblement. Ces paroles émurent leurs cœurs de pierre, et ils firent arrêter la charrette. Alors, M. Gautier prépara son rituel et les saintes huiles qu'il portait, et là, dans un tombereau, au milieu de la route, il administra le sacrement de l'extrême-onction à son ami mourant, qui avait perdu la vie en voulant sauver la sienne. Un moment après, le pauvre homme rendit le dernier soupir, et aussitôt on fouetta le cheval pour continuer la route. Après tout, aux yeux de la Foi, cet humble charrette, portant ainsi le mort et le vivant, était leur char triomphal, l'un déjà parti pour recevoir sa récompense, l'autre ne devant pas tarder à le suivre. Comme je l'ai dit, en passant sur la même route, seize ans après, je cherchais à entrer dans les sentiments de ce bon prêtre, traîné dans les rues de Rennes, passant sous les tours de Saint-Pierre, qui lui étaient si familières et où, peu de

temps auparavant, il n'aurait reçu du peuple que des marques de respect. On s'arrêta devant la municipalité, et là, la foule se rassembla autour de la charrette pour contempler les victimes, le prêtre assis et son ami gisant à l'état de cadavre près de lui : « Est-il mort? disait-on, avec d'horribles plaisanteries ; puis venait le cri de rigueur : « A la guillotine! » — Après quelque délai, on enleva le corps du défunt, et M. Gautier fut déposé à la prison des Portes-Saint-Michel.

Quelques jours s'écoulèrent avant qu'il fût donné suite à son jugement. La nouvelle loi qui ordonnait de procéder à l'exécution dans les vingt-quatre heures après l'arrestation, n'avait pas encore été publiée. Un grand nombre de ses paroissiens vint le visiter, et la recommandation constante qu'il leur fit à tous fut de pardonner, après sa mort, à ceux qui l'avaient dénoncé en faisant connaître sa cachette aux autorités. Je me souviens que, le lendemain de son exécution, les sœurs de charité envoyèrent à ma mère une copie du testament de M. Gautier, écrit la veille de sa mort. On permettait encore alors aux bonnes sœurs de servir dans les prisons, tellement il était difficile de trouver à les remplacer. J'ai eu longtemps ce testament entre les mains, et je ne sais comment je l'ai perdu. Je me rappelle que nous versions bien des larmes lorsque nous lisions ces paroles de charité, de foi et de zèle pour la cause de la religion, alors attaquée avec tant de furie. Lui, s'y montrait si calme, si heureux de quitter un monde souillé de crimes, mais si plein de sollicitude pour ceux qu'il laissait derrière lui! Je me souviens de l'anxiété du bon pasteur et du tendre père, redoutant les dangers de l'époque pour la foi et la piété de son troupeau. Il insistait beaucoup sur ce point, et il exhortait chaque classe de la population, les vieillards, les personnes mariées, les jeunes gens, les enfants, à rester fidèles à la religion de leurs pères. Il les conjurait ensuite de pardonner à ceux qui l'avaient trahi. Malheureux dénonciateurs! quelle a dû être leur impression, lorsque ces supplications de leur pasteur devenu leur victime, sont venues à leur connaissance ; car ils n'ont pu manquer de les connaître et peut-être de les lire, de nombreuses copies de ce testament ayant circulé à cette époque. Quant à ceux d'entre eux qui survécurent à ces jours de délire, il leur fallut voir la religion, qu'ils avaient espéré déraciner, s'élever avec une

nouvelle majesté au milieu des ruines de ses sanctuaires désolés et des ossements de ses martyrs. Il leur fallut reconnaître l'inutilité de tant de barbarie et de folie, et eux souvent obligés de chercher un refuge contre les angoisses du remords aux pieds des successeurs de leurs victimes.

Je me souviens d'un exemple frappant de ce genre, dans cette même paroisse de Brutz dont M. Gautier avait été vicaire (1). Le maître d'école,

(1) L'abbé Julien Gautier était né le 24 mars 1764, au village de Calais, paroisse de Forré. Après son ordination, il fut envoyé à Brutz, et il ne quitta pas cette paroisse pendant la Révolution. Il y demeura caché, employant ses nuits à visiter ses paroissiens et à leur administrer les sacrements. Il fut arrêté dans le parc du château de Cicé. Le jeune paysan qui sacrifia si généreusement sa vie pour essayer de protéger M. Gautier, se nommait Robloit.

Nous donnons ici, d'après l'abbé Carron, le testament de l'abbé Gautier :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, moi, Julien-Paul-René Gautier, depuis sept jours renfermé dans la prison près des Portes-Saint-Michel, à Rennes, et convaincu que la fin de ma vie est proche, je juge à propos de laisser quelques mots par écrit pour faire connaître mes dernières volontés.

» Je prie ceux qui ont en leur possession quelque chose m'appartenant, d'en envoyer la moitié à ma chère mère, aussitôt qu'ils le pourront à leur convenance, et de distribuer l'autre moitié en charités aux pauvres, afin qu'ils prient Dieu pour moi et pour mes parents vivants et morts. Mais que personne ne se tourmente à ce sujet. Je ne prétends pas imposer un fardeau sur leurs consciences. Ils feront ce qu'ils pourront, et c'est assez. En distribuant en charités ce qui m'appartenait, mon désir est que l'on donne la préférence aux habitants de la paroisse où j'avais charge d'âmes. C'est d'eux que j'ai reçu et c'est à eux que je dois donner.

» J'ai dans mon cœur, en ce moment, tous mes chers paroissiens. Je prie le Dieu des miséricordes de les conserver dans sa grâce. Je ne veux pas qu'ils pleurent sur moi, mais qu'ils pleurent sur leurs péchés et qu'ils se souviennent de moi dans leurs prières. Pour leur consolation, qu'ils se rappellent que la vie de l'homme est une fumée qui passe en un moment et qui nous échappe tôt ou tard ; heureux ceux qui ont le bonheur de verser leur sang pour Celui qui est mort pour nous tous. O quelle grande grâce ! qu'un pécheur comme moi ait mérité de souffrir pour le nom de Jésus-Christ ! O mon bien-aimé Sauveur ! vos bontés pour moi sont infinies. Pourquoi ne vous ai-je pas servi plus fidèlement ?

» Je vous demande maintenant de vous rappeler ce dont je vous ai si souvent parlé. Supportez avec patience les maux dont Dieu a permis que vous soyez affligés. Qu'il n'y ait chez vous ni murmure, ni blasphème, ni rebellion contre Dieu qui a envoyé ces calamités comme une punition pour nos péchés. Pleurez amèrement sur le déluge de crimes qui vous environne, et espérez que vous en verrez bientôt la fin. Ne laissez aucune pensée de vengeance pénétrer dans vos cœurs. Ce sentiment est indigne d'un chrétien, qui non-seulement doit pardonner, mais encore prier pour ses ennemis. Ces derniers sont, en réalité, nos meilleurs amis, puisqu'ils nous donnent tant d'occasions de manifester notre foi et de confesser Jésus-Christ. Heureux ceux qui le confessent devant les hommes ; il les confessera devant son

qui chantait au lutrin, était, dans cette excellente paroisse, l'un des rares habitants qui eût bu dans la coupe de la folie révolutionnaire. Lorsque j'y fus envoyé, en 1809, pour assister l'abbé Massiot, je remarquai sa voix belle et encore fraîche, et M. Massiot me dit à son sujet : — « Ce vieillard qui dirige les chantres était un des *bonnets rouges* de l'endroit, un féroce jacobin, et maintenant, grâce à Dieu, c'est un de mes meilleurs paroissiens. C'est un pécheur vraiment pénitent, toujours humilié et désolé au souvenir de la Terreur, bien que je n'y fasse jamais allusion, et bien que tous indistinctement évitent de rien dire en sa présence qui puisse lui rappeler le passé.

M. Massiot avait été lui-même, à cette époque, un exilé et un confesseur de la Foi, comme je le raconterai en parlant de M. Trouchet, dont il était le vicaire à Saint-Hélier.

Père dans le Ciel ; et malheur à ceux qui le renient devant les hommes ; il les reniera devant son Père céleste. Que les jeunes gens demeurent paisibles à leurs travaux : l'oisiveté est la mère de tous les vices. Qu'ils s'occupent le moins possible de politique. Ayez soin de sanctifier les dimanches et les fêtes. Fuyez les lieux de plaisir, si dangereux pour l'âme. Ne tenez pas de cabarets ; il est fort difficile à celui qui fait ce commerce de sauver son âme. Donnez-vous de bons exemples les uns aux autres ; dites vos prières avec ferveur. Vivez en chrétiens, et vous mourrez en chrétiens. Que le saint nom de Dieu soit béni et que mon sang puisse laver tous mes péchés.

» Je prie pour ceux qui vont me mettre à mort. Je pardonne du fond du cœur à ceux qui ont été la cause de mon arrestation. Je les connais, mais je ne les nommerai point. Si, dans la suite, vous les découvrez, rappelez-vous que mon commandement est que vous ne leur fassiez aucun mal. Je remercie ceux qui m'ont rendu service. Que le bon Dieu les en récompense.

» En conclusion, je recommande à Dieu tous mes paroissiens, qui me sont si chers. Je leur recommande ma mère bien-aimée. Qu'elle se souvienne qu'elle m'a élevé pour Dieu, et non pour elle. Je recommande à vos prières celui qui a perdu la vie en cherchant à sauver la mienne. Que son âme repose en paix ! Soyez fermes dans la Foi Je meurs innocent, mais je meurs dans la sainte religion catholique, apostolique et romaine dont j'ai été un indigne ministre. J'aurais encore mille choses à vous dire, mais je n'en ai pas le temps.

» JULIEN GAUTIER,
» Vicaire de Brutz.

» 14 juillet 1794. »

L'ABBÉ CLÉMENT ET L'ABBÉ DE RANGERVÉ.

L'abbé Clément était un bon vieux prêtre qui demeura caché à Rennes dans les plus mauvais jours de la Révolution, s'aventurant souvent la nuit, déguisé, pour visiter les malades et tous ceux qui avaient besoin de lui. Une nuit, il fut obligé de passer près de la guérite d'un factionnaire qui l'interpella par le cri : — « Qui vive ! Qui va là ! » — S'il avait répondu résolument : — « *Citoyen* ! » — on l'aurait probablement laissé passer sans encombre ; mais je ne sais quel malencontreux scrupule le saisit, comme il l'a avoué ensuite en prison, et il ne voulut pas se qualifier de *citoyen*, ce qui lui paraissait être un mensonge, parce que ce nom n'était pris que par les partisans de la Révolution. Au lieu de répondre à la sentinelle, il se mit à courir pour prendre la fuite, ce qui était suffisant pour le trahir. Il fut poursuivi, arrêté, et bientôt après mis à mort. Je ne me souviens d'autre particularité sur lui, sinon qu'il était très-aimé et très-vénéré. Longtemps après ces mauvais jours, ceux qui l'avaient connu ne parlaient jamais de lui sans ajouter en soupirant : — « Ce pauvre M. Clément ! ce digne M. Clément (1) ! »

L'abbé de Rangervé était le recteur de Saint-Sauveur, une des paroisses de Rennes. Il fut arrêté dans la campagne, à trente-cinq

(1) L'abbé René Clément, né à Rennes, était âgé de trente ans lors de son exécution, qui eut lieu le 5 avril 1794. Il avait fait ses études ecclésiastiques avec distinction, et il était vicaire à Brielles, lorsque Le Coz envahit le siége épiscopal de Rennes, en 1791. Cet intrus ayant publié une lettre prétendue pastorale, l'adressa à tous les maires, et celui de Brielles voulut que M. Clément en donnât connaissance à ses paroissiens. Le vicaire lut, en effet, la lettre de Le Coz ; mais il l'accompagna d'un commentaire tellement orthodoxe qu'il fut condamné à l'amende et à la prison par le tribunal de La Guerche, à moins qu'il ne consentît à se retracter. L'abbé Clément refusa toute apologie et accomplit sa peine. On lui dut ensuite une brochure écrite avec talent, et dans laquelle il réfutait les sophismes de l'évêque intrus. — (L'abbé Tresvaux, vol. II, p. 20.)

milles de Rennes, en compagnie des deux frères La Bigotière, et de M. du Plessis, officiers de l'armée royale. M. du Plessis avait la cuisse fracassée par une balle, et il fut porté au tribunal assis sur une chaise. Ils furent tous condamnés à mort. L'abbé de Rangervé avait d'excellentes manières et l'aspect le plus imposant. A son jugement, il parut croire à un acquittement, et il entra dans des explications que ses confrères ne prenaient pas la peine, d'ordinaire, d'adresser à leurs juges. Rien n'était plus édifiant et plus digne de leur saint ministère que leur modeste courage, leur calme résignation et leur parfaite sérénité, formant un contraste frappant avec la conduite bruyante et brutale de leurs persécuteurs. M. de Rangervé se montra fidèle comme ses confrères à ses devoirs envers Dieu. En entendant sa condamnation, il reprit toute sa dignité, et il montra le plus grand courage sur l'échafaud (1).

MORT DE L'ABBÉ LE MOINE, DU DIOCÈSE DE SAINT-MALO.

L'abbé Le Moine était un prêtre très-pieux et très-respectable qui exerçait le saint ministère dans les paroisses de Maure et de la Cha-

(1) L'abbé Hyacinthe-Jean-Marie Rolland de Rangervé, appartenant à une famille d'ancienne noblesse qui existe encore aujourd'hui, était né au château des Roches-Martinois, diocèse de Saint-Malo, le 9 juillet 1756. Il fit ses études au collége de Rennes, et après son ordination, fut successivement vicaire dans plusieurs paroisses de cette ville. La Révolution le trouva ferme dans la Foi et le fit émigrer à l'île de Jersey, où il passa quatorze mois. La peine qu'il éprouvait de ne pouvoir travailler au salut des âmes, jointe aux sollicitations d'émigrés bretons qui l'engageaient à les accompagner comme aumônier et à rejoindre, avec eux, l'armée vendéenne, le déterminèrent à rentrer, avec eux, en France. Ils furent arrêtés au château de la Bigotière, sur la dénonciation du fermier, conduits à Rennes, condamnés et exécutés le 18 décembre 1793. Poussé par le désir de le sauver, un ami dit aux juges que l'abbé de Rangervé avait prêté le serment à la Constitution de 1791. Mais le généreux confesseur s'écria aussitôt avec force : « Non, je n'ai pas prêté ce serment, et je ne veux pas le prêter. » — (L'abbé Tresvaux, vol. I, p. 510.)

pelle-Bouexic. Ma sœur se confessait à lui, et elle assistait aussi souvent qu'elle le pouvait à la sainte messe, dans des fermes isolées. Elle m'a souvent parlé de lui comme d'un très-saint homme, qui conservait autant de calme que de présence d'esprit au milieu de la confusion et des horreurs de cette époque. Sa mort fut accompagnée de nombreuses atrocités, dont je ne connais qu'une partie. Ma sœur, malgré toutes ses questions, ne put obtenir plus de détail.

Une colonne mobile ayant arrêté l'abbé Le Moine dans la campagne, on parla d'abord de le conduire prisonnier à Rennes. Cependant, lorsqu'on eut fait quatre ou cinq milles dans cette direction, et comme l'on passait sur la chaussée d'un bel étang, dépendant du château de La Masse, paroisse de Baulon, quelques soldats dirent aux autres qu'il valait mieux se débarrasser de suite de leur captif. Un petit nombre ne voulut pas répandre le sang du pauvre prêtre de leurs propres mains. Mais les plus féroces l'emportèrent, et ils commencèrent à le hacher avec leurs sabres, pendant que d'autres le perçaient de leurs baïonnettes, en sorte qu'il fut bientôt mort (1).

(1) D'après l'abbé Tresvaux, ce n'est pas l'abbé Le Moine qui fut ainsi haché par morceaux, c'est l'abbé Joseph Barre, âgé de trente-cinq ans, prêtre attaché à la paroisse de Maure. Les deux ecclésiastiques étaient réfugiés ensemble chez des amis à la Chapelle-Bouexic, lorsqu'ils apprirent que les soldats étaient à leur recherche. Ils cherchèrent à s'échapper; mais la troupe fit feu sur eux, et M. Le Moine, atteint d'une balle à l'épaule, tomba. M. Barre aurait pu continuer sa course, mais il resta pour partager le sort de son ami.

La colonne se divisa alors en deux détachements, dont l'un, conduisant M. Le Moine blessé et couvert de sang, se rendit au bourg de Baulon, puis au château de la Bluce, où l'on passa la nuit. On y arrêta aussi un brave menuisier nommé Morin, signalé comme suspect, et comme on trouva sur lui, en le fouillant, un catéchisme et un chapelet, cela suffit pour le vouer à la mort. Le matin venu, le prêtre et l'ouvrier furent conduits au bois de la Grande-Fontaine; on força un paysan de creuser une fosse derrière eux, les soldats les y fusillèrent impitoyablement, sans l'ombre d'un jugement.

L'autre détachement traîna l'abbé Barre au bourg de Maure, et là ces barbares lui coupèrent à coups de sabre les joues et le gras des bras, des cuisses et des jambes, ainsi que les oreilles, de manière que son corps n'était qu'une plaie. Il se tenait debout, et il ne tomba que lorsqu'on lui eut coupé les jarrets. Ce massacre eut lieu dans le jardin d'une auberge de Maure, le 3 mai 1793, et les assassins promenèrent ensuite dans le bourg les membres de leur victime sur la pointe de leurs baïonnettes. La mémoire de M. Barre est encore en vénération dans la paroisse de Maure. — L'abbé Le Moine était vicaire de Cancale au commencement de la Révolution. (*Tresvaux*, vol. 1, p. 445.)

Voilà ce que ma sœur m'a raconté à cette époque, en déplorant, au milieu d'un torrent de larmes, le sort de son bon pasteur : « Quel excellent homme était M. Le Moine! » me disait-elle à tout propos. — J'étais à Rennes lorsque cet assassinat arriva, et nous l'apprîmes quelques jours après, lorsque la colonne mobile rentra dans la ville. J'entendis moi-même un des soldats exprimant ses regrets de leur action. C'était un de ceux qui avaient été entraînés, par les erreurs du temps, à un excès de rage difficile à comprendre aujourd'hui contre tout ce qui était bon et saint. Cependant, avant la Révolution, c'était un homme bon, honnête, sobre, un respectable ouvrier fort à son aise, et remarquable par son industrie et sa bonne conduite. La plus grande partie des plus ardents révolutionnaires étaient dans le même cas, ce qui montre combien ces misérables impies étaient dignes de pitié.

(*La fin au prochain numéro*).

NOTICES ET COMPTES-RENDUS.

MŒURS & TRAVERS

DEUXIÈME SÉRIE,

PAR M. HIPPOLYTE MINIER.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent depuis longtemps et apprécient à toute leur valeur les vers de M. Minier ; mais je doute qu'ils connaissent sa prose, laquelle cependant n'est pas d'une moins bonne facture; ils me sauront donc certainement gré de reproduire ici l'*Introduction* du nouveau volume de *Mœurs et Travers* que vient de publier le spirituel Académicien de Bordeaux.

« Je suis de mon temps, et je l'aime. — Je l'aime, et c'est pour cela que je suis sans indulgence pour ses travers, sans pardon pour ses erreurs, sans pitié pour ses défaillances ; — et c'est pour cela que je le fustige de mes vers satiriques.

» Ce n'est pas que mes rimes sévères, que mes hémistiches railleurs aient jamais eu l'outrecuidante prétention de corriger le siècle. — Ma satire est parfaitement convaincue de son impuissance à cet égard ; mais, ne pouvant réprimer, elle avertit.

» Elle voit l'ardeur des ambitions cupides, le triomphe de l'intérêt sur le devoir, l'effronterie des prospérités illicites, la soif inextinguible

des jouissances matérielles, le gaspillage en vanités stériles des magnifiques dons que Dieu fit à notre âge; elle voit tout cela et bien d'autres choses plus graves encore, et, devant cette tourmente morale, elle s'inquiète, et elle dit en haut et elle dit en bas : Prenez garde, il y a danger pour tous!

» Son rôle est celui de l'humble matelot, qui n'a aucune action sur le gouvernail, mais qui, intéressé lui-même au salut du navire, signale les courants perfides. »

Combien je préfère cet accent généreux et sympathique à la misanthropie chagrine dont se défendait assez mal Boileau, lorsqu'il disait :

Nous sommes un peu nés pour être mécontents (1).

Que Boileau parle ensuite de son *fiel*, je n'en suis nullement surpris; mais qu'il le fasse rimer avec *miel*, je ne suis point sa dupe.

Regnard disait, de son côté :

Si quelqu'un rit de moi, moi, je ris de bien d'autres!

Petite vengeance ou compensation menteuse! De pareils rires dégénèrent vite, et, de fait, si Boileau avait facilement de l'humeur, Regnard se sentait parfois presque de la haine :

Je m'ennuie étant seul, le monde me déplait,
Et ne puis dire enfin si mon cœur aime ou hait (2).

Mieux vaut mille fois l'emportement de Gilbert ou de Juvénal, le *facit indignatio versum* de l'âme honnête.

M. Minier appartient à cette classe d'écrivains qui considèrent la satire moins comme un jeu que comme un devoir, qui s'attaquent surtout au vice et aux travers qui cachent le vice.

« Il s'échappe des satires de M. Minier, a dit un critique éminent (3), les plus pures émanations du foyer domestique. On sent que celui qui les a écrites est un enfant des vieilles mœurs et des traditions patriarcales de la famille. On sent qu'il s'est élevé sous l'aile maternelle et que l'amour des plus nobles sentiments a germé de bonne heure dans

(1) Ép. VIII.
(2) Ép. II.
(3) M. Justin Dupuy.

son âme ; c'est, en un mot, l'accent de l'honnête homme qui anime ses vers et qui leur donne une autorité à laquelle ne résiste pas le lecteur. Après cela, qu'a-t-on besoin de dire qu'on n'en saurait trouver de mieux pensés, de mieux écrits, de plus lumineux, de plus hautement littéraires. »

Il serait difficile de rien ajouter à un pareil éloge. Nous nous bornerons donc, pour notre compte, à faire connaître par quelques citations les différents modes du talent de l'auteur.

Une âme aussi facilement impressionnable que celle de M. Minier pour tout ce qui est généreux et noble, ne pouvait être exclusivement satirique. Aussi, rencontre-t-on dans le nouveau recueil, comme dans celui qui l'a précédé, des pièces dont la délicatesse et la fraîcheur forment contraste avec l'âpre vigueur des autres. Quelle grâce, par exemple, dans ces vers :

Mon cœur la voit encor. — Lorsque je l'ai connue,
Son visage disait quinze ans,
L'âge de la candeur, de la grâce ingénue,
L'âge des rêves innocents.

Comme elle avait l'éclat de la fleur printanière,
Elle en avait la pureté ;
Naïve jeune fille, elle fut la dernière
Qui s'aperçut de sa beauté.

Ne dirait-on pas deux strophes perdues de l'ode de Malherbe à Desperriers ?

Et dans le premier volume :

Le monde a des regrets pour les grands qu'il encense,
Ravis par le trépas à leur destin si beau ;
Moi, je pleure l'enfant que l'on porte au tombeau ;
Revêtu de son innocence.

Sur le vallon tremblant, par l'orage obscurci,
Quand le vent furieux tout-à-coup se déchaîne,
La foule alors ne plaint que le sort du vieux chêne...,
Et moi je plains la fleur aussi (1).

(1) 1er volume, page 47.

Touchante pensée et charmants vers.

Mais, dans la satire, le ton devient tout autre; on sent un cœur blessé et qui bondit sous le coup. L'ironie alors lui est familière.

Vous n'aviez que la foi pour protéger vos pas;
Nous, à qui le progrès a prêté son compas,
Pour marcher dans la vie où nul frein ne nous gêne,
Nous avons... des trottoirs et le gaz hydrogène (1).

Et ailleurs :

Place au roman qui vient de se mettre à l'enchère,
Il sort de son hôtel par la porte-cochère.....

Boileau nommait l'abbé de Pure et l'abbé Cotin; M. Minier fait mieux : il ne nomme pas, mais tout le monde nomme.

On écrit des deux mains, au crayon, à la plume,
Sur un ton *lucratif*, par les journaux vanté.
A peine est-il conçu, qu'un livre est enfanté.

Voilà bien notre époque avec ses dons merveilleux et ses avortements multipliés, avec ce travail à la vapeur qui ne parait pas devoir compenser en étendue ce qu'il perd chaque jour en élévation. M. Minier passe en revue : la *femme humanitaire*, qui

De son sexe abdique
La grâce réservée et le maintien pudique;

le grand *homme de lettres* qui vend le génie *à choisir*,

Et sur l'obscénité s'hypothèque des rentes (2);

l'homme politique toujours *fidèle à ses émoluments;* le *Progrès* trônant sur un *tender* et tenant pour sceptre le *piston d'une locomotive;* la *Philanthropie à l'abord charmant* :

Jamais sur son front rose
Le plus léger chagrin ne laisse un pli morose;
Elle fête la vie et ne compromet point
Par des privations son heureux embonpoint.

Il fait poser face à face les vieux marquis et nos jeunes *lions*, les

(1) 1er vol., p. 47.
(2) T. 1er, p. 159.

chevaliers d'autrefois et les chevaliers d'aujourd'hui, non pas, entendons-nous, ceux de Sébastopol ou de Magenta, mais ceux que Charlet appelait, sans trop de respect, les *Bayards du raisiné.*

Qui n'est pas chevalier, au temps où nous vivons?
Pour adoucir la peau, parfumez des savons;
Inventez des briquets tant soit peu phosphoriques;
Allez, donnant des points à nos vieux empiriques,
Vendre publiquement des remèdes honteux;
Éditez un recueil d'alexandrins boîteux;
De quelques rares fleurs émaillez une serre;
D'un futur député devenez l'émissaire;
Soyez le plus criard des roquets du barreau;
Usez, pendant vingt ans, dans un obscur bureau,
Vos coudes paresseux à l'angle des pupîtres;
Pour être chevalier, faut-il donc d'autres titres?
.....
Ainsi des hommes nuls voilà comment s'explique
L'ardeur à convoiter l'étoile symbolique;
Comme ils sont tout par elle, elle est tout à leurs yeux (1)!.

Mais c'est surtout à l'*Agio* que s'attaque le poète, l'*Agio* qui cache sous un nom de fantaisie une bien vieille chose. Déjà, au temps de Mathurin Régnier, on montrait au doigt

Le vice qui, pompeux, tout mérite repousse,
Et va, comme un banquier, en carosse et en housse (2).

Regnard nous signale, à son tour, Damis

Embrassant l'une et l'autre portière
Du char dont autrefois il ornait le derrière (3),

et l'une de ses jouissances, dans sa petite maison de la rue de Richelieu, était de n'y point voir

Un maudit Bourvalais
Dans un char surdoré jouir avec audace
Des regards indignés dont chacun le menace (4)

(1) T. Ier, p 144, 146.
(2) Régnier. — Sat. 2.
(3) Regnard, ép. IV.
(4) Regnard, ép. VI.

Mais aujourd'hui bien habile serait celui qui parviendrait à éviter l'aspect des Bourvalais et de leurs insultants équipages. Les Bourvalais sont partout, à Paris, en province ; et M. Minier n'a que trop bien dit le mot fatidique de notre époque, dans ces deux vers d'une moralité si désespérante :

.... Contre un million qu'on peut gagner d'un coup,
Ne risquant que l'honneur, hasarde-t-on beaucoup (1)?

Et c'est cependant là que nous en sommes ! Le vol, *un métier de bandit*, est devenu un art *qui chaque jour grandit*. La plupart des pièces du nouveau volume sont consacrées à flétrir cette dégradation morale, que l'auteur avait déjà énergiquement flagellée dans l'*Agio*, l'*Argent*, le *Progrès*, le *Tribunal du siècle*, etc. Nous citerons aujourd'hui la *Muse et l'Agio*, la *Vogue et le Génie*, les *Millions de Monsieur Jean* :

Froid compagnon d'un cœur qui n'a plus de désirs,
L'ennui suit l'opulence au milieu des plaisirs ;
Pour la lèvre du riche il n'est pas d'ambroisie ;
Des mets les plus exquis l'aspect le rassasie ;
Nul prodige de l'art n'excite son transport,
Mozart ne l'émeut pas et Racine l'endort.
Heureux seul est celui qui, peu jaloux du reste,
Cueille à propos les fruits d'une aisance modeste,
Et chez autrui laissant les trésors s'entasser,
Jouit de tous les biens dont il sait se passer (2).

Je doute qu'Horace eût désavoué ce charmant commentaire de son *Aurea mediocritas*.

Nous citerons enfin comme modèle d'ironie l'*Age d'or*, que nos lecteurs connaissent (3), et, comme élan du cœur, la *Palme civique* :

Si peu nombreux qu'ils soient, notre âge a ses élus.
.....
Il était de ceux-là, l'homme dont l'œil aimé
Pour se rouvrir au ciel ici-bas s'est fermé :

(1) T. II, p. 96.
(2) T. II. *Les Millions de Monsieur Jean.*
(3) Voir la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. IV, p. 249.

Le brillant publiciste, ardent à la bataille,
Qui jamais d'un rival n'a mesuré la taille;
Qui, vingt ans, combattit, champion du malheur,
La face découverte, une main sur son cœur;
Qui servit une cause, et n'accepta rien d'elle,
Rien.... si ce n'est l'honneur de lui mourir fidèle;
Il était de ceux-là, le vaillant écrivain,
Qui, debout, nuit et jour, soldat du droit divin,
Sur l'arène, témoin de sa lutte dernière,
D'épuisement tomba... ployé dans sa bannière!
Il était de ceux-là.....
.....
Le talent dont la Foi fut le guide et l'appui,
L'amant du bien, du beau, du vrai, Justin Dupuy!

Il faudrait tout citer. M. Justin Dupuy était du petit nombre d'hommes qui, du fond de la province, sont parvenus à se faire un nom même à Paris; et il devait ce nom à la fois à sa conscience et à son talent. Cet exemple doit servir d'encouragement à tous ceux que pourrait rebuter le dédain ou le silence, parfois obstiné, de la presse parisienne. On en est encore à Paris au mot de Molière :

Nul n'aura de l'esprit que nous et nos amis.

Et Dieu sait quels amis trop souvent on nous recommande à grand bruit de *réclames*. Mais, chaque jour, quoi qu'on fasse, la province s'émancipe. Fonfrède et Dupuy à Bordeaux, Violeau parmi nous, dom Guéranger et dom Pitra au fond de leur abbaye de Solesmes, M. de Caumont en Normandie, M. Foisset en Bourgogne, Reboul à Nîmes, Jasmin à Agen, etc., en sont de brillantes preuves. Restons donc fidèles à nos foyers et à nos amis; le jour de la justice luira pour tous, et déjà même il commence pour M. Minier. Ce ne sont pas, en définitive, les succès les plus rapides qui sont toujours les plus sûrs. Combien de livres achetés hier, sur la foi des journaux, sont oubliés aujourd'hui, tandis qu'il en est d'autres, peu connus d'abord, mais dont le succès va croissant chaque jour. Quand on les a lus on y revient.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

DERNIÈRES

CAUSERIES DU SAMEDI.

PAR

M. A. DE PONTMARTIN [1].

I.

En reprenant, il y a quelques jours, dans le journal l'*Union*, ses *Causeries littéraires du Samedi*, M. de Pontmartin les a fait précéder de cette courte mais éloquente préface :

« Si vous me demandiez ce qu'un écrivain *littéraire* (permettez-
» moi de souligner le mot) peut avoir à subir de plus cruel, je vous
» répondrais sans hésiter : ce n'est pas l'obscurité, l'oubli, l'aban-
» don, l'injustice ; tout défenseur de la vérité doit s'y attendre et s'y
» résigner. — Ce ne sont pas les succès des mauvais ouvrages et les
» triomphes des mauvais auteurs : Pradon a eu son jour ; M. Feydeau
» peut avoir le sien. — Ce n'est pas l'injure ni le sarcasme de ces
» misérables parleurs de liberté qui, trop libéraux jadis pour supporter
» les monarchies constitutionnelles, se font aujourd'hui les complices
» des abus de l'omnipotence et de la force : la joie que causent leurs
» outrages grandit de tout le mépris qu'ils inspirent. — Non, ce n'est

(1) Un beau vol. in-18, chez Michel Lévy frères, 1860.

» pas tout cela : c'est plutôt le sentiment d'une horrible dissonance » entre les spectacles auxquels on assiste, les émotions que l'on » éprouve, et les sujets, souvent frivoles, que l'on est forcé de » traiter ; c'est le contraste de ce que l'on voudrait écrire avec ce » que l'on écrit ; c'est la crainte d'entendre les hommes sérieux se » demander, avec un sourire de dédain, par quelle puérile manie on » peut s'obstiner encore en des questions d'art, de littérature et de » goût, dans ces moments où le cœur saigne, où la conscience » tressaille, où la société tout entière s'agite sous les étreintes de » l'esprit du mal enivré de ses hideuses victoires, où d'héroïques » exemples consolent et humilient à la fois les inutiles spectateurs de » ces grandeurs et de ces martyres. Je crois être blasé en fait d'humi- » liations littéraires ; toutes cependant, même le coup de pied du » Paulin Limayrac, me semblent préférables à celle-ci : avoir l'air » de m'être occupé de *Monsieur et Madame Fernel* ou des *Deux Filles* » *de M. Dubreuil*, pendant que Georges de Pimodan tombait sur le » champ de bataille ou que l'évêque d'Orléans montait en chaire.

» Comment faire, pourtant ? Une inaction complète vaut-elle mieux » que cette futilité apparente ? Parce que l'on ne figure que dans la » musique militaire, sied-il de déserter l'armée et de s'éloigner du » combat ? Le devoir ne réside-il pas justement dans l'accomplisse- » ment d'une tâche, alors même que cette tâche, toujours secondaire, » disparaît presque entièrement dans le tumulte des catastrophes » et l'intérêt tragique des événements ? La réponse ne saurait être » douteuse : je me résigne donc à recommencer ce travail que m'ont » rendu cher sept années de communication familière avec mes » lecteurs devenus mes amis. Ne me lisez pas, ne m'écoutez pas, ne » me regardez pas, mais sachez que le meilleur de mon âme est auprès » de vous quand vous vous détournez de ces pages légères pour prier » sur la tombe des morts ou appeler sur les vivants les signes de » l'éternelle justice (1). »

On le voit, et ces lignes le disent assez haut, M. de Pontmartin n'est point un de ces critiques qui s'enferment sur le terrain purement

(1) Voir l'*Union* du 27 octobre 1860.

littéraire, s'y parquent en quelque sorte, et ne veulent pas entendre parler de ce qui se passe au dehors. Il n'est pas de ceux qui croient, avec M. Gustave Planche, que la première condition pour rendre compte d'un livre, c'est de n'avoir par devers soi, dans son intelligence et dans son cœur, aucune idée arrêtée en religion, en morale et en politique. Il n'est pas de ceux qui revendiquent, avec M. Sainte-Beuve, le droit de rester neutre dans toutes les questions qui touchent aux fondements mêmes de l'ordre social : critiques indifférents ou plutôt sceptiques qui disent n'avoir pas à se préoccuper de la moralité des œuvres soumises à leur examen ; c'est affaire au lecteur d'éclaircir ce point qui, pour eux, ne les touche guère : *de minimis non curat prætor!*

N'en déplaise à MM. Gustave Planche et Sainte-Beuve, le premier devoir d'un critique vraiment digne de ce nom, est de rechercher, lorsqu'il doit juger un livre, quelles sont ses tendances, son but, le bien qu'il peut produire, le mal qu'il peut faire. Si le critique se récuse devant une pareille tâche, s'il ne veut pas aller au-delà des questions d'art et de *forme*, il a beau déployer les plus rares qualités de style et de goût, il perd tout droit au beau titre de juge ; ou du moins il n'est plus, malgré tout son talent et tout son esprit, qu'un juge comme celui que Beaumarchais a si gaiement esquissé dans l'une de ses comédies, et qui, en toutes choses, peu soucieux du fond, ne connaît, lui aussi, que la *forme*. « La forme, répète Bridoison à tout propos et à tout venant, la forme, la fo....orme, tout est dans la....a forme! »

Avec Bridoison, l'école de la forme était encore au berceau, et c'est ce qui explique ce bégaiement. Elle a grandi depuis lors, et aujourd'hui elle parle couramment, avec pureté et avec élégance. Mais, hélas! que lui sert de parler si bien, si c'est uniquement pour recommander, du haut des colonnes du *Moniteur*, en un style quasi officiel, des livres comme *Fanny* et *Madame Bovary*, des auteurs tels que MM. Gustave Flaubert et Ernest Feydeau!

Grâce à Dieu, M. de Pontmartin a compris différemment sa mission et ses devoirs. Sans être insensible aux beautés purement littéraires qu'il goûte et qu'il apprécie mieux que personne, il se préoccupe cependant, avant tout, de la nature et de la portée des idées qui sont développées dans les ouvrages soumis à son appréciation. Un livre mal

pensé, fût-il bien écrit, est pour lui un mauvais livre, et il le traite comme tel. Il s'attache principalement, et je lui en sais, pour ma part, un gré infini, à remettre à leur véritable place ces auteurs, malheureusement trop nombreux, dont l'esprit révolutionnaire a, par un calcul habile, surfait les mérites et grandi la réputation. On se rappelle encore avec quelle verve il fit justice, il y a quelques années, de l'œuvre, du caractère et du rôle de feu M. de Béranger; de ce spirituel égoïste, de ce versificateur laborieux dont on avait essayé de faire un grand citoyen et un grand poète. Les débris de la statue de ce *faux bonhomme* jonchent aujourd'hui le sol : la société reconnaissante n'oubliera pas qu'à M. de Pontmartin revient l'honneur de lui avoir porté les premiers et les plus rudes coups.

II.

Les *Dernières Causeries du Samedi*, que j'ai en ce moment sous les yeux, ne présentent pas moins de variété et d'intérêt que les précédents volumes du même auteur : elles auront le même succès.

On y retrouve, à un degré éminent, toutes les rares et charmantes qualités qui assignent à M. de Pontmartin un rang si élevé parmi les critiques de notre temps : l'amour du vrai, le goût du beau, l'enthousiasme pour ce qui est noble et grand, le mépris pour ce qui est bas et vulgaire; une imagination pleine de fraicheur et d'éclat, un esprit plein de finesse et de grâce.

J'aurais aimé à citer ici quelques-unes des pages, si spirituelles et si mordantes, consacrées, dans les *Dernières Causeries du Samedi*, aux livres de MM. Michelet, Arsène Houssaye, Ernest Feydeau et Barbey d'Aurevilly. Qu'il me suffise de dire que ces articles sont dignes en tous points des morceaux du même genre que renferment

les précédents volumes de M. de Pontmartin, et parmi lesquels je rappellerai deux petits chefs-d'œuvre : son article sur *le Bourgeois de Paris* et *le Bourgeois de la Nièvre,* où les *Mémoires* de M. Dupin sont mis à leur vrai rang, c'est à dire un peu au-dessous des *Mémoires* de M. Véron ; — et son article sur les œuvres de M. About, de ce petit auteur de petits pamphlets que des amis maladroits ont comparé à Voltaire, et qui me paraît avoir beaucoup plus de traits de ressemblance avec certain personnage des *Précieuses ridicules.* La seule différence qu'il y a entre Mascarille et M. About, c'est que Mascarille voulait mettre l'histoire romaine en madrigaux, et que M. About met la *Question romaine* en épigrammes.

Si nul, parmi les critiques de notre temps, n'a plus d'esprit que M. de Pontmartin, il en est cependant quelques-uns, M. Sainte-Beuve par exemple, qui en ont autant que lui. Ce qui distingue entre tous l'auteur des *Causeries du Samedi,* ce qui lui assigne parmi ses confrères une place à part, ce n'est donc pas cette qualité, si brillante qu'elle soit chez lui. C'est une autre qualité, plus précieuse encore et plus rare : je veux parler de cette imagination, pleine de grâce et de fraîcheur, qui permet à M. de Pontmartin de faire jaillir les fleurs éclatantes de la poésie du sol trop souvent aride de la critique.

J'en veux citer quelques preuves, cette page sur Jacques II, par exemple, que j'emprunte à l'article sur *Mme de Maintenon et son historien,* M. le duc de Noailles : « La chute de Jacques II, son arrivée » en France, l'hospitalité somptueuse à la fois et cordiale, que la ma- » jesté encore triomphante offrit à la majesté tombée, forment une des » parties les plus intéressantes, les plus pathétiques du récit de M. le » duc de Noailles. Quoi de plus touchant que les adieux de Jacques à » ses gentilshommes d'Irlande et d'Écosse qui composaient sa maison » militaire ? Quoi de plus émouvant que ce chant jacobite du capi- » taine Ogylvie : « C'est pour notre roi que nous avons quitté les » rives de notre belle Écosse, etc., etc. » Première mélodie de la » fidélité et de l'exil, qui allait traverser la mer et faire retentir, pen- » dant de longues années, les collines de la verte Érin, les rochers et les » ravins des *High-lands !* Poésies des temps passés ! consolatrices ou » gardiennes des royautés disparues ! Ames de ce qui n'a plus de corps,

» fantômes charmants qui glissez dans le vide avec le parfum des » fleurs et le souffle des vents! Oh! ne vous envolez pas! Un moment, » un moment encore, avant que ce monde que vous avez enchanté » soit tout à fait devenu une Bourse, un comptoir et une usine, » avant que l'équerre des maçons ait aligné notre dernière rue, avant » que le sifflet de la locomotive ait emporté notre dernier rêve. »

Quelle gracieuse image que celle qui termine la *Causerie* sur Madame Récamier, et, sous une forme charmante, quelle sérieuse leçon! — « Je me représente madame Récamier, belle encore, vêtue » d'une de ces robes blanches qui lui allaient si bien, se promenant à » travers un splendide paysage, en compagnie de ces hommes, de » ces femmes célèbres dont elle fut la gracieuse et fidèle amie. Je » reconnais, je salue à ses côtés Chateaubriand et Ballanche, Ben- » jamin Constant et Laharpe, Mme de Staël et la duchesse de Duras, » Mathieu et Adrien de Montmorency, Gérard et Talma, Canova et » Guérin, le roi de Wurtemberg et le prince Auguste de Prusse, tous » ceux qu'elle a charmés, blessés, calmés et guéris. La soirée » approche : dans le lointain on aperçoit quelque grande ville, Paris » ou Rome, Florence ou Naples, dont le soleil couchant éclaire les » masses imposantes, en détachant sur la brume du soir les croix d'or » des dômes et les flèches des églises. Mais voici qu'au bord du » chemin, au seuil d'une modeste maisonnette, paraît une femme » tenant un enfant dans ses bras. Deux marmots joyeux et joufflus » se roulent à ses pieds. Un homme revient du champ voisin : ses » enfants se jettent à son cou, et il embrasse leur mère. Cet heureux » groupe, madame Récamier le regarde, et une larme de regret » mouille ses beaux yeux. Voilà la vie, voilà le bonheur, voilà le » devoir, voilà l'immortelle loi du vrai et du bien : le reste n'est que » l'exception brillante, relevée seulement, chez madame Récamier, » par tous les agréments et toutes les vertus. »

M. de Pontmartin excelle à parler de la poésie et des poètes : le lecteur n'aura pas de peine à le croire, après les citations qui précèdent. Les deux *Causeries* consacrées à Victor de Laprade et à Auguste Brizeux sont au nombre des meilleurs morceaux que l'auteur ait écrits.

L'article sur Brizeux, notamment, trouverait ici, dans les colonnes de la *Revue*, une place toute naturelle, et si l'espace ne me faisait défaut, j'aimerais à en reproduire les principaux fragments. Citons du moins ce que l'ingénieux critique dit de *Marie*, le premier poème de Brizeux, et de sa dernière œuvre, cette *Élégie de la Bretagne* que notre *Revue* (1) a eu l'heureuse fortune de révéler à tous les amis des beaux vers et des nobles pensées :

« Rien dans les ouvrages de Brizeux n'est supérieur à ses derniers » vers, à cette *Élégie de la Bretagne*, à ce cri de cygne blessé s'enfuyant » à tire-d'ailes vers la patrie céleste :

« La science a le front tout rayonnant de flammes,
» Plus d'un fruit savoureux est tombé de ses mains ;
» Éclaire les esprits sans dessécher les âmes,
» O bienfaitrice ! alors viens tracer nos chemins.

» Pourtant ne vante plus tes campagnes de France !
» J'ai vu, par l'avarice ennuyés et vieillis,
» Des barbares sans foi, sans cœur, sans espérance ;
» Et, l'amour m'inspirant, j'ai chanté mon pays.

» Vingt ans je l'ai chanté !... Mais, si mon œuvre est vaine,
» Si chez nous vient le mal que je fuyais ailleurs,
» Mon âme montera, triste encore, mais sans haine,
» Vers une autre Bretagne, en des mondes meilleurs ! »

» Toute cette pièce est d'un effet pathétique, poignant, irrésistible, » qu'accroît encore l'inévitable rapprochement entre ces pressentiments » funèbres et la fin prématurée du poète. En la lisant on se souvient » que, chez les anciens, *vates* signifiait à la fois *poète* et *prophète*. Elle » va rejoindre, à travers ces *vingt ans* dont parle Brizeux, ce poème

(1) *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857, t. II, p. 428 et suiv.

» de *Marie* où sa jeunesse, comme sa Bretagne, nous apparaissent » dans toute la fraicheur de ses premières amours. Nous avions lu » *Marie*, comme tout le monde, quand ce poème parut (il s'appelait » alors *roman* et plus tard *idylle*). Nous venons de le relire : difficile » et mélancolique épreuve, où l'admiration du jeune âge ne résiste » pas toujours au froid jugement de l'âge mûr, où le lecteur morose » rend souvent responsable de son propre déclin l'œuvre qui lui ren- » voyait jadis l'écho sonore de ses belles années ! *Marie* nous a semblé » plus délicieuse que jamais. L'églogue antique n'a pas plus de per- » fection et de grâce, elle a moins de cœur et moins d'âme. Dans sa » simplicité déjà bien savante, — car, ne nous y trompons pas, Bri- » zeux fut un poète plus savant encore que simple, — il a compris » que le fil léger de ce *roman* d'adolescent ne suffirait pas à retenir le » lecteur, et, autour de cette délicate légende, il a enroulé, comme un » poétique encadrement, d'autres souvenirs, d'autres impressions, d'au- » tres images. Il revient à pas lents sur ce chemin rustique où le petit » pied de Marie a laissé sa trace. Mais l'heure est si charmante, l'air » si doux, le ciel si pur, il y a tant de fleurs dans les haies, tant d'oi- » seaux jaseurs dans les buissons, qu'il s'arrête à chaque instant pour » récolter et grossir sa gerbe. Puis, quand Marie reparaît, ce nom, » cette figure, cette ombre s'emparent de l'âme comme s'emparent de » l'oreille ces mélodies préférées qui reviennent par intervalles dans » l'œuvre des maîtres, et forment pour ainsi dire le lien de leurs » diverses pensées. Maintenant, cueillez au hasard, soit parmi les » douze élégies qui donnent leur nom au livre, soit parmi les pièces » intermédiaires, tout est suave, exquis, ravissant. Je retrouve là Bri- » zeux, tel que j'essaye de le comprendre et de le peindre, jeune et fier, » sauvage et triste, doué de poésie par toutes les bonnes fées de son » pays; Brizeux avec ses ferveurs bretonnes et ses faiblesses humaines, » avec ses regrets, ses tendresses, ses retours passionnés vers *la* » *terre de granit recouverte de chênes.* »

Un dernier mot ; et comme, avec l'un des maîtres de la critique, celle-ci ne doit jamais perdre ses droits, je terminerai, si M. de Pontmartin veut bien me le permettre, par une petite chicane. Sa phrase, si élégante et si souple, est peut-être quelquefois un peu trop surchargée d'épithètes. Mais n'ai-je pas tort de me plaindre, lorsque ces épithètes sont toujours si heureusement choisies et si pleines de justesse? Qu'est-ce là autre chose qu'un de ces défauts agréables dont parle Quintilien : *dulcibus vitiis*? — M. de Pontmartin en a cependant un autre que je ne tairai pas plus que le précédent : ses articles ont souvent le tort d'être, ou du moins de paraître trop courts. Puisse le mien, ami lecteur, ne pas vous avoir paru trop long !

EDMOND DUPRÉ.

CHRONIQUE.

Sommaire. — I. Séance annuelle de la Société Académique de la Loire-Inférieure. — II. Les Peintures de la frise de Notre-Dame-de-Bon-Port, à Nantes, par M. Le Hénaff.

I.

Il est dans les usages des gens bien élevés de reconnaître, par une prompte visite, toute gracieuse avance qui leur est faite. C'est notre position vis-à-vis de la Société Académique de la Loire-Inférieure, dont nous ne sommes point membres, mais qui veut bien, chaque année, nous convier à la tenue de ses *grands jours*. Aussi avons-nous garde de manquer à lui rendre nos *devoirs*, — style de bonne compagnie. — Les années précédentes, ce nous fut facile, n'ayant ouï à ces séances que de bonnes et agréables choses, — le dessus du panier. Cette fois, c'était encore mieux, les noms de MM. de Sesmaisons, président, Péner et Papin-Clergerie, secrétaire général et rapporteur, nous promettant fête complète pour l'esprit et pour le cœur. Nous n'avons point eu de déception, et si déjà un journal plus heureux que nous, grâce à sa publicité quotidienne, ne s'en était emparé (1), nous eussions détaché du discours de M. de Sesmaisons quelques pages qui, je n'en doute pas, vous eussent agréé. Qu'il vous suffise, au moins, de savoir où le prendre et le prendre tout entier, estimant qu'une fois que vous aurez commencé cette belle étude sur *la Littérature agri-*

(1) *L'Espérance du Peuple.*

cole, vous ne pourrez vous en détacher que vous ne l'ayez lue jusqu'au bout. — M. de Sesmaisons a fait mieux que de nous affirmer l'existence de littérateurs agricoles, il l'a prouvée de la meilleure façon, par l'exemple, et les plus rebelles, s'il en est, après l'avoir lu se rendront. M. Péner, secrétaire-général, a su rendre la longue énumération des travaux de la docte assemblée aussi peu monotone que possible; il s'est sauvé avec bonheur des mots gréco-latins et autres que la médecine affectionne, et surtout il s'est garé des énoncés scabreux qui ne doivent frapper que les oreilles dévouées des adeptes. C'est de bon ton et de bon goût. Pourquoi en sommes nous rendus à devoir nous féliciter d'une réserve pourtant si naturelle! Pourquoi? parce qu'à notre époque la modestie est loin d'être chose commune; on veut du nouveau, et pour cela on ne recule devant rien. Le mal, le laid, l'odieux, n'existent plus, tout est bon, beau, permis! Et parce que l'écume obscurcit toute surface, on ne veut plus qu'elle soit le ferment de toute corruption. M. Péner s'est énergiquement élevé contre cette théorie, et le public lui a prouvé par ses applaudissements qu'il avait frappé juste et bien. A son tour M. Papin-Clergerie a rendu compte du concours proposé par l'Académie et ayant pour objet la biographie de quelques Nantais célèbres. Deux concurrents se sont présentés auxquels on a décerné des médailles d'argent. Les deux Nantais, objets de ces travaux, ont été Graslin, un économiste, et Mennechet, un poète. A propos de ce dernier, beaucoup plus remarquable par la noblesse de son caractère que par la grandeur du talent, M. le Rapporteur a écrit cette page que je me plais à transcrire, et qui, elle aussi, a suscité des applaudissements de bon aloi :

« Autrefois, les gens de lettres pouvaient s'enorgueillir de plus d'un exemple de ce genre. Et si, de nos jours, ces exemples sont si rares, ce n'est point parce que les temps sont changés. C'est la faute de la littérature contemporaine. C'est que, reculant devant un travail sérieux, qui les conduirait lentement à la fortune et à la renommée, et préférant courir après des succès faciles, mais éphémères, nos écrivains s'adressent trop souvent aux mauvais instincts de la foule si prompts à s'éveiller; les caressent et les abusent, en recourant au sophisme, ce masque hypocrite, à la faveur duquel le vice, se dissimulant à nos yeux, usurpe, sur la scène et dans le roman modernes, des hommages qui ne sont dûs qu'à la justice et à la vérité.

» Mais, par un juste retour, l'abus du sophisme finit par fausser le jugement, et pervertir le sens moral. Le goût littéraire s'altère lui-même. On se forme une étrange conscience, un style et un langage non moins étranges : de là certaines nécessités de situation.

» L'intelligence ne se trouve plus à l'aise que dans les bas-fonds de la littérature, où elle s'usera dans un labeur déshonnête et ingrat. L'écrivain

lui-même (et c'est là son châtiment), végète, comme parqué dans quelque coin obscur de la société. Il n'est, sans doute, de licences si hardies, que sa plume ne puisse se permettre, aux applaudissements d'un public affamé d'émotions brutales. Mais, sur le seuil du foyer domestique, expire cette complicité morale dans le désordre de la pensée. Au contact de la famille, l'homme du monde revient à lui-même, au sentiment de ses devoirs. Il fermera sa porte à l'écrivain obscène, qui fait métier de bafouer, chaque jour, la religion, la foi conjugale, l'autorité paternelle; et celui-ci retourne à sa Bohême, au milieu de ses types favoris de la scène et du roman. »

Ainsi donc cette journée a été bonne de toutes façons, bonne en elle-même par le talent des orateurs, bonne surtout par les choses qui ont été dites, et en sortant nous étions heureux de penser que M. Péner avait pu s'écrier avec vérité : « *La Bretagne ne s'en va pas, elle ne disparaît pas devant la civilisation.* Laissez, laissez venir la civilisation avec ses canaux et ses chemins de fer, la Bretagne profitera de ses bienfaits et saura résister à ses vices, de même qu'elle jouit des richesses de l'Océan et oppose à ses vagues en furie le granit de ses côtes. Oui, toujours l'habitant de l'antique Armorique répétera avec le poète si cher à la Bretagne :

« Oh ! nous ne sommes pas les derniers des Bretons ! »

II.

Pour l'affirmer, il suffit de jeter un regard sur la Bretagne contemporaine. De quelque côté qu'une grande chose se fasse, dans la religion, dans les armes, dans la politique, dans les arts, elle paraît avec son fier génie et partout elle conquiert la première place, parce qu'elle marche partout éclairée du flambeau de la Foi. — L'homme se peint dans ses œuvres, et quelque effort qu'il tente souvent pour se dissimuler, il ne peut échapper à cette nécessité de sa nature. Ainsi l'a voulu Dieu, qui, en le créant à son image, lui a imposé la loi qu'il s'était faite à lui-même.

Suivez la série des âges, lisez les poètes, contemplez les statues, les tableaux, parcourez les temples et les palais, où le génie a épuisé ses veilles et ses ressources; à chaque pas, sur chacune des créations de l'homme, vous retrouverez la trace des idées de son siècle et des pensées qui l'agitaient.

Chez le peintre surtout, la justesse de cette observation éclate : on ne peut le séparer de son œuvre; il y vit tout entier, et c'est lui que l'on aime ou que l'on repousse, soit que son tableau nous agrée, soit qu'il

nous déplaise. Aussi l'histoire de la peinture est-elle celle de l'esprit humain. Dédaignant avec lui les formes et s'idéalisant aux grands siècles chrétiens, au temps où le bienheureux de Fiésole s'inspirait des seules visions de sa foi, elle descend vers l'homme et se matérialise, — mais avec quelle splendeur, on le sait, sous le pinceau de Raphaël, — alors qu'au siècle de Léon X on en arrivait, dans le monde élégant et lettré, à réhabiliter les grâces de l'ancienne Athènes et à regretter quelque peu, avec les arts de l'antiquité, les mœurs et les fables qui les avaient inspirés. Le siècle sans vertu de Louis XV nous a donné les mignardises sans vérité des peintres de son temps, et encore avaient-elles une grâce que n'offrent plus les toiles théâtrales d'une époque de fausse austérité.

Aujourd'hui nous n'avons même plus cela, et sauf des exceptions d'autant plus remarquées qu'elles sont plus rares, l'art a fait comme la littérature, il a abdiqué, il s'est fait métier et tient boutique. Il faut produire vite et beaucoup, pour vendre souvent et à bon prix ; qu'importe que ce soit à faux poids ! C'est le présent que l'on veut, ce n'est plus l'avenir, car l'avenir, comme la gloire, ne se donne pas, il s'achète par le sacrifice et le travail et l'on a l'étude en horreur. Qu'importe que ce soit une des lois premières de notre nature : l'homme, révolté contre son Auteur, ne la reconnaît pas, il n'en reconnaît aucune, et plutôt que de développer les germes que la Providence a semés en lui, il se suicidera. On lancera le défi au bon sens et au bon goût ; on se contentera d'indiquer à la hâte, sur une toile largement empâtée, quelques coups de pinceaux formant un à-peu-près de dessin et qui témoignent du sentiment de la nature et de la couleur qui est en nous et des heureuses dispositions qu'on étouffe, puis on jette cette ébauche en pâture à l'admiration soldée des confrères et aux bruyantes acclamations de la Bohême. Et la foule suit, parce qu'elle est la foule, et elle achète, et c'est tout ce qu'on demande !... Vraiment ce siècle, infatué de lui-même, en voulant tout refaire a tout rapetissé et tout confondu.

Je ne doute pas que ce langage ne paraisse étrange, tranchons le mot, barbare, mais enfin, le but de l'art est de produire des impressions, et je juge d'après les miennes. A mon sens, l'art qu'on est obligé d'expliquer est au-dessous de sa mission. Un faiseur d'articles aura beau m'affirmer que telle toile rugueuse et chargée de couleurs pêle-mêle assemblées passera à la postérité, je n'y trouve le plus souvent qu'un chaos, signé d'un nom autour duquel on fait du bruit, et qui fût devenu véritablement grand avec de l'étude et du temps ; comme ailleurs on pourra m'assurer que tout progresse et marche vers le bien, grâce aux idées modernes sur le droit aux révolutions, tandis que je n'y vois qu'une effroyable presse vers un abîme. Confusion, gâchis, tels sont les derniers mots de la sagesse de ce temps.

Et cependant qui oserait dire que ce sont les éléments qui manquent

pour faire de nos jours une grande époque ? Non, certes, Dieu s'est montré merveilleusement prodigue envers nous, mais nous avons repoussé l'esprit vivifiant sans lequel il n'y a que désordre. Or, du désordre ne peut sortir ni le beau, ni le bon, et voilà pourquoi nous voyons se produire tant de tours de force et si peu de belles œuvres. Mais aussi le contraire se prouve. Et si la cohorte des faiseurs et des vendeurs est bruyante et tient le haut du pavé, il est une troupe choisie d'âmes plus fières qui travaillent dans le secret du temple et qui attendent patiemment, parce qu'elles savent que si le présent semble plus distrait qu'il ne l'est en effet, l'avenir est tout à eux. Ceux-là sauvent chez nous la tradition de l'art, comme d'autres, non moins en butte aux criailleries parties d'en-bas, sauvent celles de la Foi et de la dignité morale. Toutes les grandeurs se tiennent, comme toutes les bassesses s'applaudissent : *abyssus abyssum invocat.*

Puisqu'il nous est donné de contempler une grande et belle œuvre de ce genre parmi nous, nous n'aurons garde de laisser échapper l'occasion de vous en parler et de féliciter M. Le Hénaff qui en est l'auteur. Entrons donc dans la nouvelle église de Notre-Dame, en passant sous ce beau fronton, où notre sculpteur nantais, M. Amédée Menard, a reproduit, avec tant de grâce et de force tout à la fois, la grande page de la vie de nos marins bretons, toujours aux pieds de la Vierge de Bon-Port, soit qu'ils viennent, au départ, demander les vents favorables, soit qu'ils se pressent, au retour, pour remercier des faveurs obtenues durant la traversée ; et, après nous être inclinés, comme il sied à tout chétien, devant le Maître suprême du temple, que pensez-vous de cette page qui tout à coup saisit vos regards levés vers le dôme étoilé ? — Que c'est beau ! me dites-vous ; c'est vraiment beau ! — Il me suffit, cette œuvre est jugée ; l'artiste es vainqueur.

Et maintenant est-il besoin d'entrer dans les détails ? Que vous importent tels ou tels termes du métier transportés de l'atelier dans le journal, afin de faire apprécier le mérite de la difficulté surmontée ou des procédés mis en œuvre ? — Ce n'est point là votre préoccupation ; l'art, pour vous comme pour moi, n'a qu'un but, c'est de répandre et d'exciter de nobles pensées, et, ici, de saintes aspirations. Or, ce but est atteint ; vous et moi, nous sentons que c'est vraiment beau et chrétien. Humbles soldats de l'Église militante en des jours mauvais, tandis que nous prions, le front dans la poussière, l'immortelle histoire de l'Église triomphante se déroule sur nos têtes ; c'est l'histoire de nos aïeux, c'est la nôtre que le peintre révèle à nos yeux et encore plus à notre âme, tant ses figures sont parlantes et agissantes dans leur calme et sublime immobilité. On voit, on lit, on sent, sur tous ces fronts couronnés, avec un vague souvenir des travaux, des épreuves et des luttes ardentes de la vie mortelle, la quiétude de l'âme et le bonheur parfait dont les saints jouissent enfin et qu'on ne trouve que dans la

possession de Dieu, vers le trône duquel ils gravitent en chantant; et ce trône, c'est le sein de la Vierge immaculée où Dieu s'est fait homme, afin de réhabiliter l'humanité déchue. — Avec quelle science M. Le Hénaff a su grouper ses innombrables personnages! quelle variété de poses et d'expression et en même temps quelle sobriété de détails, quelle combinaison savante des tons et des couleurs, quelle sagesse de lignes et de contours? Ce sont bien là véritablement nos saints, tels que notre cœur les comprend et tels que nos prières les honorent.

L'artiste avait un grand écueil à éviter : il devait traiter un sujet identique à celui que M. Hippolyte Flandrin a suspendu autour de la frise de Saint-Vincent-de-Paul, et que tout Paris admire. Il y avait là rapprochement forcé. M. Le Hénaff s'en est, à mon sens, parfaitement tiré, et si ces deux œuvres capitales peuvent se comparer, elles ne se ressemblent pas. Dans l'une comme dans l'autre, c'est la procession des bienheureux se déroulant sur fond d'or autour de l'église; mais l'une est individuelle et fatiguerait presque par un sentiment de monotonie qui a été dissimulé néanmoins avec tout l'art possible; l'autre, la frise de Notre-Dame, est groupes par groupes, ce qui donne une grande variété de poses et d'effets. Nous devons ajouter que l'action représentée par M. Le Hénaff, est plus vaste encore que celle qu'avait à peindre son illustre devancier; car, à l'Église chrétienne il a dû joindre tout l'Ancien Testament. Or il s'est emparé de ce sujet entièrement neuf et l'a traité de façon à en faire son œuvre spéciale; nous le répétons donc, ces deux frises peuvent être comparées et admirées sans être confondues; elles ont chacune leur cachet. Donnons quelques détails sur la scène telle que M. Le Hénaff l'a comprise. Le sujet était le dogme de l'Immaculée-Conception, le lieu à décorer, l'immense frise circulaire du dôme de l'église.

L'artiste a posé Marie, son principal personnage, sur un trône entouré d'anges adorateurs, tenant sur ses genoux son divin Fils, le plus suave *bambinetto* qu'il soit possible d'aimer, et ayant sous ses pieds le croissant. — Il l'a posée de façon à ce que l'œil du chrétien qui entre soit saisi tout d'abord par cette douce et pieuse vision. La Vierge est d'un type charmant, à la fois belle et grave, telle que l'Église la comprend, que les saints l'ont célébrée dans leurs écrits et les peintres bysantins dans leurs chefs-d'œuvre, et non pas sensuelle image, quelque ravissante d'ailleurs qu'elle soit sous les pinceaux des maîtres de la Renaissance. Certes, je n'exagère pas à ce point de dire qu'elle est plus belle que les madones de Raphaël; je dis seulement qu'elle me semble plus modeste et plus vraiment vierge. La Mère n'est point en déshabillé coquet, comme cela se voit trop souvent, le divin Enfant est vêtu, — et c'est mieux. On sent que tout ici est l'œuvre d'un artiste chrétien.

A droite du trône, et marchant vers lui, arrive toute l'Église avant la

naissance de l'Envoyé des Nations. C'est d'abord Joseph, le dernier des personnages de l'Ancienne Loi. Il est seul ici, comme sur terre il jouit seul de l'admirable privilége de protéger l'épouse du Seigneur et le divin fruit de ses entrailles, Après lui s'avancent Seth (1) et le groupe des patriarches; Melchisédech et la série des pontifes et des juges; Sara et les femmes justes; David et les saints rois, ancêtres du Roi des nations et du Dommateur de la terre; Anne et Joachim, Élisabeth et Zacharie, et les parents et contemporains de la Vierge de Juda; puis les prophètes, puis enfin les sybilles qui, au milieu des ténèbres du paganisme, annoncèrent encore les vérités promises jadis à l'humanité, alors qu'elle était toute contenue dans le même berceau, soit que ces vérités fussent des traditions conservées, soit que l'Esprit de Dieu, qui souffle où il veut, se soit plu à les mettre dans leurs bouches vouées au culte des idoles. Ces sybilles sont au nombre de six, et M. Le Hénaff a pris soin de leur donner à chacune l'emblême correspondant aux vérités qu'elles annoncèrent spécialement et que la tradition a consacré. La première, l'Érithrée, qui a prédit la venue d'un Sauveur, porte une rose et son bouton, la mère et le fils; la seconde, la Cumane, tient une mangeoire, emblême de la Nativité, et la troisième, l'Européenne, une épée qui rappelle le massacre des Innocents; la quatrième, la Delphique, montre la couronne d'épines qu'elle aperçut dans ses visions; la cinquième, l'Aspontienne, porte la croix du Sauveur entrevu, et la Phrygienne, qui a prédit la Résurrection, agite l'étendard des triomphateurs.

A gauche, c'est la Loi Nouvelle; Jean-Baptiste, le précurseur, le plus grand des enfants des hommes, comme saint Joseph, auquel il fait pendant, eut une mission spéciale, il est encore seul ici comme au désert. Après lui viennent les apôtres, puis les martyrs, et, avec eux, les enfants de Nantes, Donatien et Rogatien, aimables adolescents; les vierges martyres, Thècle, Blandine, Agnès, des palmes en leurs mains, et sur leurs têtes des roses, emblêmes de leur sang versé pour la plus belle des vertus; les Pères et Docteurs, Athanase, Hilaire, les dompteurs des tyrans hérétiques, les grands papes, saint Léon, saint Grégoire, et les deux grands docteurs,

(1) Si Adam et Ève, Esther et quelques autres personnages célèbres de l'Ancienne Loi, ne figurent pas dans cette frise, c'est qu'ils doivent faire le sujet des quatre pendentifs par lesquels M. Le Hénaff va compléter son beau travail. — Ces quatre sujets seront : Adam et Ève, Abigael intercédant près de David, Bethsabée implorant Salomon pour son fils Adonias, et Esther aux pieds d'Assuérus, — quatre figures du rôle de la Sainte-Vierge envers l'humanité.

Nous ne pouvons assez féliciter le Conseil de fabrique de Notre-Dame de l'heureuse initiative qu'il a prise en faisant ainsi illustrer l'église confiée à ses soins, et dire en même temps combien il serait à désirer que cet exemple fût suivi. Nous avons à Nantes, dans nos monuments religieux et civils, tant de murailles nues, qu'il serait à souhaiter que ces places, recherchées par les artistes, fussent enfin livrées à leurs pinceaux. Ce serait, il nous semble, faire un bon et intelligent emploi des ressources municipales et départementales.

Bonaventure et Thomas d'Aquin; les évêques, saint Martin de Tours, saint Remi de Rheims, le baptiseur des Francs, saint Clair, saint Félix de Nantes, saint Germain d'Auxerre, saint Julien du Mans; les moines et fondateurs d'ordres, l'antique saint Antoine de la Thébaïde, le patriarche Benoît, saint Bernard, saint Bruno, saint Dominique, saint François d'Assise, saint Ignace de Loyola, saint Vincent de Paul, saint Alphonse de Liguori, hommes non moins importants dans le siècle que dans l'Eglise; enfin, les religieuses et fondatrices, sainte Marie-Magdeleine, la première des pénitentes, sainte Catherine de Sienne, sainte Claire, sainte Jeanne de Valois, sainte Chantal et l'immortelle amante du Sauveur, sainte Thérèse.

En face du trône de la Vierge et du Fils, centre de l'Église du ciel, est dressé le trône du Pape, centre de l'Église de la terre et d'où émane toute vérité Quatre Pères, expression de l'Église grecque et latine, saint Irénée et saint Épiphane, pour la première, saint Augustin et saint Jérôme, pour la seconde, assis sur des exèdres, parlent entre eux des grandeurs de Marie et de la sublime prérogative qu'elle a eu d'avoir été préservée de toute tache originelle. C'est tout un concile œcuménique, et le pape debout, descendu du trône, soutenu par deux diacres, dans les traits d'un desquels on est heureux de retrouver la ressemblance du digne pasteur de la paroisse (1), proclame, à la face du ciel et de la terre, la définition du dogme de l'Immaculée-Conception! — O saint pontife! c'est avec amour que nous contemplons votre image; l'auréole des bienheureux n'entoure point encore votre front, ceint maintenant de tant d'épines cruelles, mais elle brille aux yeux de notre foi, et l'heure viendra où l'artiste devra reprendre ses pinceaux pour nimber votre tête. Semblable au divin Modèle, vous ne craignez point de subir à présent les tourments et la mort, pour défendre à la fois et la cause des rois stupides qui vous abandonnent et celle des peuples imbéciles qui ne comprennent plus que vous sauvegardez seul leur liberté. Pour nous, du moins, c'est une gloire de voir, à cette heure de défaillance, la Bretagne, toujours fidèle à sa foi et à la chaire du Pontife romain, envoyer d'une part le plus pur de son sang couler dans les champs prophétiquement désignés d'avance pour un si beau sacrifice (2), et, d'un autre, élever par les mains d'un artiste breton, au sein d'une de ses cités capitales, un monument à l'Église et à Pie IX, qu'on admirera tant que notre France, échappée au joug des révolutions, se sera par ce fait soustrait à la barbarie.

LOUIS DE KERJEAN.

(1) M. l'abbé Fresneau.
(2) Castel-fid-ardo, château de la foi ardente.

LISTE

DES

VOLONTAIRES PONTIFICAUX FRANÇAIS,

ARRÊTÉE AU 18 SEPTEMBRE 1860,

JOUR DE LA BATAILLE DE CASTELFIDARDO.

GÉNÉRAL EN CHEF :

DE LA MORICIÈRE, Léon Juchault, C.✠, Chevalier de l'Ordre du Christ. (Breton. Nantes).

GÉNÉRAL DE BRIGADE :

Marquis DE PIMODAN, Georges de Rarécourt de la Vallée. †

VOLONTAIRES PONTIFICAUX A CHEVAL, OU GUIDES DE LAMORICIÈRE.

Cte DE BOURBON-CHALUS, commandant (Allier).
Cte DE GONTAUT-BIRON, lieutenant.
Vte DE FALENTIN-SAINTENAC, Henri, lieutenant (Pamiers, Ariège).
Vte DIDIER DE GASSARD, f. (Calvados).

D'Agoult, Henri.
D'Anthenaise.
De la Béraudière, Henri. (Tours).
De Bonnay, marquis Albert (Nièvre).
De Cadaran, Charles (Breton. Nantes)
De Candé, Maurice.

(Voir la Note explicative qui se trouve dans la livraison de Novembre de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, page 416).

De Chanay, Henri.
De Charette, Louis (Breton. Nantes).
De Clinchamp-Bellegarde, comte Tanneguy.
De Coataudon.
De Collalto.
De Cossette (Vendôme).
Des Dorides, Charles de la Ville ✠ (Breton. Nantes). Était à Ascoli le 18 septembre.
De Formont, Henri (Breton).
De France, Francis ✠ (Breton. Rennes).
De Frémeur, comte Amédée de la Pierre.
De Fumel (Toulouse).
Comte de la Guiche.
De Laistre, Pierre (Calvados).
Lebel, Antoine.
De Legge, Louis (Breton. Quimper).
Le Gonidec de Penlan (Breton).
Leloup de la Biliais, Frédéric (Breton. Nantes).
De Lorges, Augustin de Durfort (Loir-et-Cher).
De Maillé.
De la Maronnière, Gustave (Vendéen).
De Montgermont, René Drouet (Breton. Rennes).
De Montmarin, Arthur Marin (Orléans).
De Pas, Mizaël (Artois). †
De la Péraudière, Joseph ✠ (Angevin).
De Puységur.
De Renneville, vicomte Joseph.
De Ribiers.
De Robiano.
De la Rochetulon, Henri.
Vte de Rotallier.
De Sapinaud, Maurice (Vendéen).
Selby, Faucomberg.
De Sinnety (Var).
De Terrouenne, Maurice Louet (Orléans).
De Terves, Roger ✠ (Angevin).
De Touchebœuf.
De Tournon, comte Philippe.

NOMS DES VOLONTAIRES FRANÇAIS

AYANT FAIT PARTIE DU BATAILLON DES TIRAILLEURS PONTIFICAUX (FRANCO-BELGES), EXTRAITS DE L'ÉTAT COMMUNIQUÉ PAR M. DE BECDELIÈVRE (1).

DE BECDELIÈVRE, commandant (Breton. Nantes).
DE CHARETTE, Athanase ✠, capitaine (Breton. Nantes). Bl.
DE CHILLAS ✠, capitaine.
D'YVOIRE ✠, capitaine.
D'ALBIOUSSE, lieutenant (Rhodez). Était à Terni le 18 Septembre.

(1) LÉGENDE. — C., Caporal. — S., Sergent. — S.-F, Sergent-Fourrier. — S.-M., Sergent-Major. — Bl., Blessé. — † Mort. — ✠ Chevalier de l'Ordre de Pie IX. — C ✠, Commandeur de l'Ordre de Pie IX.

De Marcieu ✠, sous-lieut. (Paris).
De Goesbriand, Hyacinthe ✠, sous-lieutenant (Breton. Landerneau, Finistère).
De Moncuit ✠, sous-lieutenant (Breton. Rennes).
De Parcevaux, Paul ✠, sous-lieutenant (Breton. Saint-Pol-de-Léon). †
De Saisy, Paul, sous-lieutenant (Breton. Côtes-du-Nord).
De Chérisey ✠, sous-lieuten. (Metz).

D'Aigneaux, Alfred-Marie (Picauville, Manche). Était à Spolète, le 18 septembre.
Arnaud, Auguste. S. (Marseille).
D'Anselme de Puysaye, Jules-Marie ✠ (Avignon). Bl.
Anffosso, Jacques (Marseille).
D'Albiss de Gissac, Charles.
Alzon, Joseph.
Allio, Pierre (Breton. Côtes-du-Nord).
Du Bourg, Maurice, C., (Laval), Bl.
Blanc, Noël-Bernard, S. (Saint-Dizier de Lyon). †
Boullemez de Thiville, Louis, C. (Alençon), Bl.
Belon, Félix, C. (Angers).
Bessens de Maurage, Jean (Marseille).
De Beccary, Lanfranc (Metz). †
Blumensthil (Bas-Rhin). †
Bouquet des Chaux, Xavier (Bussetsur-Allier).
Du Beaudiez, Alfège, C. (Breton. Landerneau, Finistère). †
Briot de la Crochais, Hyacinthe, Bl. (Breton. Maure, Ille-et-Vilaine).
De Beausse, Maurice (Orne), Bl.
Boidin, Adolphe (Lille), Bl.
Boux de Casson, Guy (Vendéen).
De Bargon-Fortrion, Antoine (Châteldon), Bl.
De la Barre de Nanteuil, Alfred (Breton. Côtes-du-Nord). †
Bosch, François (Nîmes).
Besnier, Félix (Breton. Saint-Malo).
Bouchet, Pierre.
De Bange, Charles (Champagne).
Biolley, Étienne.
Beguin, Charles.
Benoist, Édouard.
Bertrand, Louis (Indre-et-Loire).
De Beaumont, Roger ✠, C. (Beaumont-la-Ronce).
De Caqueray, Georges (Angers). En congé en France le 18 septembre.
De Crozé, Joseph-Louis (Montreuil-Bellay). En congé en France le 18 septembre.
Le Camus, Joseph, S. (Breton. Guingamp, Côtes-du-Nord).
De Cloch, Ulric, C. (Calvados).
De Couessin de Boiriou, Auguste (Breton. Dinan).
De Cavaillès, Arthur ✠, S. (Castelnaudary), Bl.
Chanoine de Manoir, Félix (Paris). †
De Charette, Alain ✠ (Breton. Nantes).
Caralp, Célestin (Ariège), Bl.

De Chalus, Arthur ✠ (Breton. Nantes). †
Crespin, Sylvain (Breton. Côtes-du-Nord). Était à Spolète le 18 Septembre.
De Carrière, Fernand.
Cheneval, Philibert.
Carré, Henri (Breton. Nantes), Bl.
Carré, Yves ✠ (Breton. Nantes).
Coriol, Auguste (Avignon).
De Chazotte, Ferdinand (Avignon).
Charpentier, Léon-Adolphe.
Dufournel, Joseph, C. (Renancourt).
Duplâtre, Henri (Bellay).
Dubois, Louis (Marseille).
Ducommun, Auguste.
Devitte, Édouard.
Eggs, François.
De Ferron, Ferdinand (Breton. Rennes).
De Ferron, Bertrand ✠, C. (Breton. Dinan).
François, Alfred, S.-F. (Paris).
Favay, Jean-Pierre (Paris).
Fontannaz, Marc.
De Forstner, Charles-Louis. Était à Spolète le 18 septembre.
De Guer, Edgard de Marnière (Breton. Guidel, Morbihan). Était en congé en France le 18 septembre.
Guillemin, Arthur ✠, C. (Aire, Pas-de-Calais), Bl.
Goguet de la Salmonière, Henri-Marie ✠ (Angevin), Bl.
Le Gonidec de Traissan, Olivier-Marie, C. (Breton. Rennes).
Guiot, Léon, S.-F.
Galbaud du Fort, Henri (Breton. Nantes). Était à Spolète le 18 septembre.
Gascon, Antoine (Marseille).
Gaultier de Kermoal, Adolphe (Breton. Saint-Brieuc), Bl.
Gabillete, Élie.
Guérin, Joseph (Breton. Sainte-Pazanne. Loire-Inférieure.). †
Gérard, Louis (Breton. Ille-et-Vilaine).
Génébrias de Gouttepagnon, Jean. Était à Spolète le 18 septembre.
Gros de Perrodil, Victor.
D'Héliand, Georges (Angers). †
D'Handt, Jean.
Heurtaux, Auguste (Calvados).
Jolys, René-François, S. (Breton. Ille-et-Vilaine), Bl.
Jullien, Charles (Lonvillers).
Gouffrey, Joseph.
Joubert, Léopold (Breton. Loire-Inférieure), Bl.
Jaumoulle, Antoine.
De Kermel, Olivier, S. (Breton. Finistère).
Lapène, Ferdinand, C. (Bordeaux.)
De Lippe, Léopold (Ferney, Oise). †
Lemonnier, Auguste, S.-M. (Paris), Bl.
Libyn, Jean.
Lagasse, Léopold, S.
Lathes, Baptiste (Paris).
De Lanascol, Hippolyte Quemper (Breton. Finistère). †
Martin, Jules (Lyon).
Martin, John (Grenoble).
De Montaignac, Edmond (Indre). †
Macherat, Pierre (Dijon).

De Mauduit, Henri (Breton. Quimperlé).
Marcel, Jean (Orléans).
Merle, Eugène (Saint-Didier).
De Margery, Pierre (Troyes). Était à Spolète le 18 septembre.
Martin, Marius (Nîmes), Bl.
De Muller, Louis.
Mionnet, Georges (Angers). †
Ménard, Alphonse (Bordeaux). †
Maffré de Lasting, Jules (Toulouse).
De Mousty, Victor ✠, S.-F.
Massador, Marie (Avignon).
De Montazet, Charles, C., Bl.
De Montravel, Félix Tardy (Ardèche). †
Nouveau de la Carte, Arthur ✠, C. (Poitiers), Bl.
Nalbert, Alfred.
Ozenne, Eugène (Paris).
Patard de la Vieuville, Charles (Breton. Rennes).
Plauzolles, Jules-Gustave (Breton. Indret, Loire-Inférieure).
Padioleau, Auguste (Breton. Nantes).
Du Plessix de Grénédan, Gaston (Breton. Tiliffaut, Côtes-du-Nord) †
Pinsonneau, Jean-Baptiste (Breton. Loire-Inférieure).
Pessel, Marc (Breton. Morbihan).
Picou, Rogatien (Breton. Nantes). †
De Poli, Oscar (Paris), Bl.
De Penvern, Joseph Hamon (Breton. Morbihan).
Guinche, Frédéric.
Quéré, François ✠ (Breton. Finistère), Bl.
De Rohan-Chabot, Thibaud ✠ (Breton).
Du Reau, Zacharie (Vendéen).
Regis, Alexandre.
Ravy, François.
Rousioux, Jean (Breton. Nantes).
Rouleau, Louis (Vendéen. Chaillé-les-Ormeaux).
Le Saige de la Villebrune ✠, S. (Breton. Rennes).
De Saint-Sernin, Frédéric-Joseph ✠, S (Verdun-sur-Garonne), Bl.
Saucet, Paul (Breton. Nantes).
De Sabran-Pontevès, Elzéar ✠, S. (Provence).
De Saint-Maurice, Pierre.
Sioc'han de Kersabiec, Alain ✠ (Breton. Nantes), Bl.
Segaux, Pierre (Nord).
Thirion, Henry, S. (Commercy).
Thoumelet, Nicolas (Nantes). Était à Spolète, le 18 septembre.
Touault, Auguste (Breton. Saint-Méen, Ille-et-Vilaine).
Thiriet, Nicolas (Metz).
Tribout, Frédéric (Paris).
Tresvaux Du Fraval, Charles (Laval), Bl.
Telliez, Louis (Paris).
Thierry du Fougerais (Breton. Ille-et-Vilaine). †
Tassy, François-Florian.
Tessier, Gaston (Lyon).
De Villèle, Louis ✠, C. (Toulouse).
De Villume, Arsène, S. (Chamboret, Haute-Vienne).
Vittoz, Valère, C. (Pin).

De Veaux, Arthur (Montignac, Dordogne).
De Villiers de l'Isle Adam, Auguste (Breton. Saint-Brieuc).
Verdier, Pierre, C. (Corrèze).
Vinay, Charles, C. (Marseille). †
Vercruysse, Severin (Lille).
Vitet, Louis (Breton. Nantes).
Du Vigier de Mirabal, Victor (Poitiers).
Vallée, Wilfrid. Était à Spolète, le 18 septembre (Breton. Nantes).
De Walles (Breton. Rennes).
Wyart, Henry (Bouchain. Nord), Bl.
Wells, Charles (Finistère).

NOMS DE VOLONTAIRES FRANÇAIS

QUI NE FIGURENT PAS SUR LA LISTE PRÉCÉDENTE.

Etaient à Castelfidardo :

De Baye, cap. d'art.
De Chateaubriand (Breton).
Daudier✠, lieut. d'art. (Laval).
Faucher.
Le Beschu de Champsavin, Louis (Breton. Saint-Aubin-du-Cormier, Ille-et-Vilaine).
De Lorgeril ✠, aide-de-camp du général de La Moricière (Breton. Ille-et-Vilaine).
Le Merle (Breton. Nantes).
De Maistre, François ✠ (Savoie).
Rohou (Breton. St-Pol-de-Léon).
De Saint-Gilles, Gaston Kersaintgily (Breton. Côtes-du-Nord).
Talmann, adj. s.-off.

A Ponte-Corvo, le 18 Septembre :

Audouin (Vendéen. Beaupreau).
Baron (Breton. Nantes).
De la Bassetière, A. (Vendéen).
Du Beaudiez, Ange (Breton. Landerneau, Finistère).
De Bessay, Charles (Vendéen).
De Cambourg.
De Cornulier, Arthur (Breton. Nantes).
Docteur Ripoche père (Breton. Nantes), aide-major.
Ripoche fils (Breton. Nantes).
Cte Riquetti de Mirabeau, Arundel (Breton. Morbihan).

Étaient à Ancône :

De Cathelineau, Henri, C✠ (Vendéen).
Cte de Quatrebarbes, C✠ (Angers), gouverneur civil d'Ancône,

De Chevigné, Arthur ✠ (Breton. Nantes). Était à Ascoli le 18 septembre.

De Langlais, S.-L. au 1er bataillon de carabiniers étrangers (Breton. Nantes). Était à Frosinone le 18 septembre.

De la Poëze, Henri (Breton. Nantes). Était à Terni le 18 septembre.

Sergent. Était à Terni le 18 sept.

Raynaud, Guillaume (Toulouse). Était à Velletri le 18 septembre.

De Lambilly, Charles (Breton. Redon). Était à Pérouse le 18 septembre.

Gicquel, Louis (Breton). Était à Tivoli le 18 septembre.

Auberstin (Vosges) (1),
Alleron.
D'Arce.
Bouquet des Chaux (Allier).
Brousset, J.-M. (Toulouse).
De Buttet.
Du Breil de Pontbriand (Breton).
Bonnefoi.
Berthelot (Breton. Dinan).
Castres, Henri, S.-L. (Toulouse).
Chauvet.
Chabannes (Breton. Nantes).
Chirol.
De Clinchard.
De Chézelle.
Chastenay.
De Cadoudal, Louis, malade à Rome, le 18 septembre.
De Civrac.
Coppinger, Capit. au bat. irlandais (Bordeaux).
De Coriou (Puy-de-Dôme).
Convers, Claude (Savoie).
Durieux.
Delangle d'Auchy (Nord).
Dronnart, Auguste.
Evéraest.
d'Estourmel (Vendéen).
De Fautereau.
Faucher (Avignon).
De Gissac, Charles.
Godard.
De Gady.
De Geminel.
De Goësthard.
De Granet.
De Guinaumont, Henri.
De Hédouville.
Hugon (Breton. Rennes).
De Kéranflec'h, Henri (Breton. Saint-Gilles-du-Vieux-Marché, C.-du-N.)
De Kérautem (Breton).
Lambert, sous-lieutenant au 1er régiment étranger.
Langevin.
De Lapierre.
Legendre (Breton. Nantes).
De Ligne.
Ledieu, Henri (Arras).
Levayer (Mans).

(1) Nos renseignements ne nous permettent pas de désigner le lieu où se trouvaient, le 18 septembre, les volontaires dont les noms suivent.

Lescan (Haute-Saône).
Le Stunef (Breton. Quimperlé).
Mercier (Breton. Nantes.)
De Monix.
De Moynier.
Morin (Vendéen).
Cte du Moustier (Breton. Morbihan).
Magon de la Vieuville, Auguste (Breton).
Massard, Henri, S., (Givet. Ardennes).
De Magny.
De Moulinet.
Migond (Lyon).
Nohoat (Breton).
De Noë.
Ouassel (Breton. Quimper).
Orliac, Henri (Toulouse).
Paur (Paris).
De Puyfferé.
Peters (Lille).
De Penvern, Pierre Hamon (Breton. Morbihan).
Péret (Breton. Escoublac, Loire-Inférieure).
De la Rochefoucaud-Doudeauville.
Rosier, Pierre. †
Rousseau, Louis (Breton. Nantes).
Roux, Charles.
Richter.
Ruellan.
Rabillard (Vendéen).
Renoult (Paris).
Remars (Breton. Nantes).
De Sapinaud, Loloïs (Vendéen).
Sisson, Albert, sous-lieutenant au 1er régiment étranger.
Le Scordia (Breton. Finistère).
De Thoivinon.
Tukenna.
Viau (Breton. Nantes).
Wolddnart (Lille).

TABLE GÉNÉRALE DU TOME HUITIÈME.

ANNÉE 1860. — DEUXIÈME SEMESTRE.

JUILLET.

Pages.

Guingamp, son histoire et son historien, par M. *Arthur de la Borderie* 5

Études littéraires. — La Légende des Siècles, de M. Victor Hugo, par M. *Lucien D.*... 23

Traditions populaires des Bretons. — La Quittance en Enfer; — Le Pont de Rosporden, par M. *C. du Chalard*..... 36

Poésie. — Submersion de la ville d'Is, par M. *le vicomte Jules de Francheville*..... 44

Notices et comptes-rendus. — I. Fleurs de Sainte-Enfance, de M. H. Grimouard de Saint-Laurent, par M. *Frédéric de Pioger*..... 48

I. Notice sur Notre-Dame du Folgoët, de MM. Pol et Henri de Courcy, par M. *Emile Grimaud* 54

Variétés historiques. — I. Le Monastère de la Primaudière, par M. *Charles Thenaisie*..... 58

II. Les seigneuries de Marzan et de Kerjean, par M. *l'abbé Piéderrière*..... 64

Chronique, par M. *Arthur de la Borderie*..... .. 68

Mélanges. — Lettre de M. Louis de Kerjean au Directeur de la Revue. — Nécrologie : Le R. P. Barzé..... 75

AOUT.

Lettres inédites de Henri IV, recueillies par M. le prince Augustin Galitzin, par M. *Charles de Sourdeval* 81

Études littéraires. — La Légende des Siècles, de M. Victor Hugo (suite et fin), par M. *Lucien D*..... 92

Récits populaires des Bretons. — La Pierre tremblante de Trégunc, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 112

Critique historique. — Histoire de la Restauration (tomes I et II), de M. Alfred Nettement, par M. *Edmond Dupré*..... 124

Études historiques. — Guingamp, son histoire et son historien (deuxième et dernier article), par M. *Arthur de la Borderie*.. 142

Notices et comptes-rendus. — Récits du Foyer, première série, de M. Hippolyte Violeau, par M. *Charles de Tailhart*..... 148

Pages.
Post-scriptum sur les seigneuries de Marzan et de Kerjean, par M. *du Breil de Pontbriand de Marzan*..... 152
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 163

SEPTEMBRE.

Les Moines d'Occident (extrait de l'Introduction), par M. le *comte de Montalembert*, de l'Académie Française..... 169
Le Christ de l'auditoire de Callac, par M. *S. Ropartz*..... 174
Gérard d'Airvault, nouvelle, par M. *Charles Thenaisie*..... 179
Poésie. — Un hommage à Chateaubriand. — Le Poète chrétien ; — Adieux, par M. *du Breil de Pontbriand de Marzan*..... 192
Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne.— Mission du sieur Aubert de Roziers en 1597. — Réduction des villes de Vannes, Auray, etc. — Lettres inédites de Henri IV, par M. *R.-F. Le Men*..... 199
Un anoblissement de terre pour une paire de gants, par M. *H. Grimouard de Saint-Laurent*..... 206
Notices et comptes-rendus. — Essai sur le Dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien comté nantais et dans le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure, de M. Ernest de Cornulier, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 215
Études philosophiques. — De l'accord de la Prescience divine et de la Liberté humaine, par M. *l'abbé T. Richoud*..... 222
Une Fête de saint Émilien dans le diocèse d'Autun, par M. *l'abbé Cahour*..... 226
Variétés historiques. — Ordre d'un Lieutenant de La Fontenelle, communiqué par M. *R.-F. Le Men*..... 234
Philosophie à l'ombre du Drapeau (suite et fin), par M. le *vicomte Charles de Nugent*..... 237
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 242

OCTOBRE.

Études historiques. — Gilles de Bretagne, par M. *Anatole de Barthélemy*..... 249
Gérard d'Airvault, nouvelle (suite et fin), par M. *Charles Thenaisie*. 263
Études littéraires. — Anne de Bretagne et Jean Marot, par M. *Charles de Montigny*..... 275
Études biographiques. — Notice sur Mgr Bruté, premier évêque de Vincennes (États-Unis), traduite de l'anglais, par M. *C. de Laroche-Héron*..... 284
Poésie. — Il faut pleurer, par M. *l'abbé Auguste Piraud*..... 298
Aux Rois, par M. *Ulric Guttinguer*..... 302
Notices et compte-rendus. — I. Histoire d'Ancenis et de ses barons, de M. E. Maillard, par M. *Joseph Martineau*..... 303

Pages.
II. Pie IX, de M. A. de Saint-Albin, par M. *E. de la Gournerie*... 308
III. Petits et Grands, récit breton, de M. de Livonnière, par M. *Ch. de Taillart*... 313
IV. Nobiliaire et Armorial de Bretagne, de M. Pol de Courcy (deuxième édition), par M. *C. de Laroche-Héron*... 317
V. Alceste, tragédie de M. de Vauzelles, par M. *Ch. de Sourdeval*.. 323
Chronique. — Les Martyrs, par M. *Louis de Kerjean*... 326
Mélanges... 333

NOVEMBRE.

Études historiques. — Les Offices municipaux de création royale, sous Louis XIV et sous Louis XV, par M. *S. Ropartz*... 337
Études biographiques. — Les Bretons à l'étranger. — I. L'abbé de Clorivière, par M. *C. de Laroche-Héron*... 348
Discours sur l'importance des études historiques, par M. *J.-M. Le Huërou*... 356
Essais de littérature populaire. — Les Apologues de Mathurin Bonhomme. — I. Les deux cognées, par M. *Fidèle de Saint-M*... 364
Poésie. — Le vieux Barde celtique, sonnet, par M. *F.-M. Luzel*.. 377
Toujours 89, par M. *Hippolyte Minier*... 378
Notices et comptes-rendus.— I. Archéologie céramique et sépulcrale, de M. l'abbé Cochet, par M. *l'abbé Ferdinand Baudry*... 381
II. Marquise et Pêcheur, de Mlle Zénaïde Fleuriot (Anna Édianez), par M. *Francis Tragouët*... 387
III. Les Moines d'Occident, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard (tomes I et II), de M. le comte de Montalembert, par M. *A. de la Borderie*... 391
IV. Conférences sur le Symbole, de M. l'abbé Kersaho, par M. *A. Pénet*... 405
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*... 408
Note pour la liste des Croisés... 416

DÉCEMBRE.

Le Roi Conan Mériadec et son Dernier Chevalier, par M. *A. de la Borderie*... 417
Souvenirs de la Persécution révolutionnaire à Rennes, par Mgr Gabriel Bruté, traduit de l'anglais par M. *C. de Laroche-Héron*... 449
Notices et comptes-rendus. — I. Mœurs et Travers, deuxième série, de M. Hippolyte Minier, par M. *Eugène de la Gournerie*... 465
II. Dernières Causeries du samedi, de M. A. de Pontmartin, par M. *Edmond Dupré*... 472
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*... 481
Liste des Volontaires pontificaux français... 489

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION, MORALE ET PHILOSOPHIE.

De l'Accord de la prescience divine et de la liberté humaine, par M. l'abbé *T. Richoud*, 222-225. — Une fête de saint Émilien dans le diocèse d'Autun, par M. l'abbé *Cahour*, 226-233. — Philosophie à l'ombre du drapeau (suite et fin), par M. *Ch de Nugent*, 237-241.

HISTOIRE.

Études et documents historiques. — Les seigneuries de Marzan et de Kerjean, par M. l'abbé *iéderrière*, 64-67. — Post-scriptum sur les seigneuries de Marzan et de Kerjean, par M. *du Breil de Pontbriand de Marzan*, 152-162. — Les Moines d'Occident (extrait de l'Introduction), par M. *le comte Ch. de Montalembert*, 169-173. — Mission du sieur Aubert de Roziers, en 1597 ; Réduction des villes de Vannes, Auray, etc.; Lettres inédites de Henri IV, documents communiqués par M. *R.-F. Le Men*, 199-205. — Un Anoblissement de terre pour une paire de gants, par M. *H. Grimouard de Saint-Laurent*, 206-214. — Ordre d'un lieutenant de La Fontenelle, document communiqué par M. *R.-F. Le Men*, 234-236. — Gilles de Bretagne, par M. *A. de Barthélemy*, 249-262. — Les Offices municipaux de création royale sous Louis XIV et sous Louis XV, par M. *S. Ropartz*, 337-347. — Discours sur l'importance des études historiques, par M. *J.-M. Le Huërou*, 356-363. — Le roi Conan Mériadec et son dernier chevalier, par M. *A. de la Borderie*, 417-448. — Souvenirs de Mgr Bruté sur la Persécution révolutionnaire à Rennes, 449-464. —

Biographie. — Notice sur Mgr Gabriel Bruté, premier évêque de Vincennes (Etats-Unis), traduite de l'anglais par M. *C. de Laroche-Héron*, 284-297, — L'abbé de Clorivière, par M. *C. de Laroche-Héron*, 348-355.

Archéologie. — Archéologie céramique et sépulcrale, de M. l'abbé Cochet, par M. l'abbé *F. Baudry*, 381-386.

Critique historique. — Guingamp, son histoire et son historien, par M. *A. de la Borderie*, 5-22, 142-147. — Lettres inédites de Henri IV, recueillies par M. le prince A. Galitzin, par M. *Ch. de Sourdeval*, 81-91. — Histoire de la Restauration (tomes I et II), de M. A. Nettement, par *M. Edmond Dupré*, 124-141. — Histoire d'Ancenis et de ses Barons, de M. E. Maillard, par M. *J. Martineau*, 303-307. — Pie IX, de M. A. de Saint-Albin, par *M. Eugène de la Gournerie*, 308-312. — Nobiliaire et Armorial de Bretagne, de M. Pol de Courcy (deuxième édition), par M. *C*

de Laroche-Héron, 317-322. — Les Moines d'Occident, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard (tomes I et II), de M. *le comte de Montalembert*, par M. A. *de la Borderie*, 391-404.

Faits contemporains. — Lion et lionne, par M. *Louis de Kerjean*, 75-78. — Nécrologie : Le R. P. Baizé, 78-80. — Les Martyrs, par M. *Louis de Kerjean*, 326-332. — Mélanges, 333-336. — Note pour la liste des Croisés, 416. — Chronique de juillet, par M. A. *de la Borderie*, 68-75.— Chronique mensuelle, par M. *Louis de Kerjean*, 163-168, 242-248, 408-415, 481-488. — Liste des volontaires pontificaux français, 489-497.

LITTÉRATURE.

Etudes littéraires. — La légende des Siècles, de M. Victor Hugo, par M. *Lucien D.*, 23-35, 92-111. — Anne de Bretagne et Jean Marot, par *Ch. de Montigny*, 275-283.

Récits et nouvelles. — La Quittance en enfer; Le Pont de Rosporden, par M. *C. du Chalard*, 36-43. — Le monastère de la Primaudière, par M. *Ch. Thenaisie*, 58-63. — La Pierre tremblante de Trégunc, par *M. E. du Laurens de la Barre*, 112, 123. — Le christ de l'auditoire de Callac, par *M. S. Ropartz*, 174-178 — Gérard d'Airvault, par *M. Ch. Thenaisie* 179-191, 236-274. — Les apologues de Mathurin Bonhomme : I. Les deux Cognées, par *M. Fidèle de Saint-M.*, 364-376.

Critique littéraire. — Fleurs de Sainte-Enfance, de M. H. Grimouard de Saint-Laurent, par *M. Frédéric de Pioger*, 48-53. — Notice sur N.-D. du Folgoët, de MM. Pol et Henri de Courcy, par *M. Emile Grimaud*, 44-57. — Récits du Foyer, première série, de M. Hippolyte Violeau, par *M. Charles de Taillart*, 148-151. — Essai sur le dictionnaire des terres et des seigneuries de l'ancien comté nantais, de M. E. de Cornulier, par *M. Eugène de la Gournerie*, 215-221. — Petits et Grands, de M. de Livonnière, par *M. Ch. de Taillart*, 313-316. — Alceste, tragédie de M. de Vauzelles, par *M. Ch. de Sourdeval*, 323-325. — Marquise et Pêcheur, de Mlle Zénaïde Fleuriot (Anna Edianez), par *M. Francis Tragouët*, 387-390. — Conférences sur le Symbole, de M. l'abbé Kersaho, par M. A. *Péner*, 405-407. — Dernières Causeries du Samedi, de M. A. de Pontmartin, par M. *Edmond Dupré*, 472-480. — Mœurs et travers, deuxième série, de M. Hippolyte Minier, par *M. Eugène de la Gournerie*, 465-471.

Poésie. — Submersion de la ville d'Is, par M. *le vicomte Jules de Francheville*, 44-47. — Un hommage à Chateaubriand, par *M. du Breil de Pontbriand de Marzan*, 192-198. — Il faut pleurer, par M. l'abbé *Auguste Piraud*, 298-301. — Aux Rois, par *M. Ulric Guttinguer*, 302. — Le vieux Barde celtique, sonnet, par *M. F.-M. Luzel*, 377. — Toujours 89, par *M. Hippolyte Minier*, 378-380.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

De Barthélemy (Anatole). — Gilles de Bretagne, 249-262.

Baudry (abbé Ferdinand). — *Archéologie céramique et sépulcrale*, de M. l'abbé Cochet, 381-386.

De la Borderie (Arthur). — Guingamp, son histoire et son historien, 5-22, 142-147. — Chronique de juillet, 68-74. — *Les Moines d'Occident* (tomes I et II), de M. de Montalembert, 391-404. — Le roi Conan Mériadec et son dernier chevalier, 417-448.

Du Breil de Pontbriand de Marzan. — Post-scriptum sur les seigneuries de Marzan et de Kerjean, 152-162. — Un hommage à Chateaubriand : Le Poète chétien ; Adieux, 192-198.

Cahour (abbé). — Une Fête de saint Émilien dans le diocèse d'Autun, 226-233.

Du Chalard (Ch.). — La Quittance en enfer ; Le Pont de Rosporden, 36-43.

D. (Lucien). — *La Légende des Siècles*, de M. V. Hugo, 23-35, 92-111.

Dupré (Edmond). — *Histoire de la Restauration* (tomes I et II), de M. A. Nettement, 124-141. — *Dernières Causeries du Samedi*, de M. A. de Pontmartin, 472-480.

De Francheville (vicomte Jules). — Submersion de la ville d'Is, 44-47.

De la Gournerie (Eugène). — *Essai sur le Dictionnaire des terres et des seigneuries de l'ancien comté nantais*, par M. E. de Cornulier, 215-221. — Pie IX, de M. A. de Saint-Albin, 308-312. — *Mœurs et travers*, deuxième série, de M. Hipp. Minier, 465-471.

Grimaud (Emile). — Notice sur Notre-Dame du Folgoët, de MM. Pol et Henri de Courcy, 54-57.

Grimouard de Saint-Laurent (H.). — Un Anoblissement de terre pour une paire de gants, 206-214.

Guttinguer (Ulric). — Aux Rois, 302.

De Kerjean (Louis). — Lion et Lionne, 75-78. — Chronique mensuelle, 163-168, 242-248, 408-415, 481-488. — Les Martyrs, 326-332.

De Laroche-Héron (C.). — Notice sur Mgr Gabriel Bruté, premier évêque de Vincennes (Etats-Unis), traduite de l'anglais, 284-297. — *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, de M. Pol de Courcy (deuxième édition), 317-322. — L'abbé de Clorivière, 348-355. — Souvenirs de la Persécution révolutionnaire à Rennes, par Mgr Gabriel Bruté, traduits de l'anglais, 449-464.

Du Laurens de la Barre (E.). — La Pierre tremblante de Trégunc, 112-123.

Le Huërou (J.-M.). — Discours sur l'importance des études historiques, 356-363.

Le Men (R.-F.). — Mission du sieur Aubert de Roziers, en 1597; Réduction des villes de Vannes, Auray, etc.: Lettres inédites de Henri IV, 199-205. — Ordre d'un Lieutenant de La Fontenelle, 234-236.

Luzel (F.-M.) — Le vieux Barde celtique, sonnet, 377.

Martineau (Joseph). — *Histoire d'Ancenis et de ses barons*, de M. E. Maillard, 303-307.

Minier (Hippolyte). — Toujours 89, 378-380.

De Montalembert (comte). — Extrait de l'Introduction des Moines d'Occident, 169-173.

De Montigny (Ch.). — Anne de Bretagne et Jean Marot, 275-283.

De Nugent (vicomte Charles). — Philosophie à l'ombre du drapeau (suite et fin), 237-241.

Péner (A.). — *Conférences sur le Symbole*, de M. l'abbé Kersaho, 405-407.

Piéderrière (abbé). — Les Seigneuries de Marzan et de Kerjean, 64-67.

De Pioger (Frédéric). — *Fleurs de sainte Enfance*, de M. H. Grimouard de Saint-Laurent, 48-53.

Piraud (Abbé Auguste.) — Il faut pleurer, 298-301.

Un Prêtre de la Vendée. — Nécrologie : Le R. P. Baizé, 78-80.

Richoud (abbé T.). — De l'Accord de la prescience divine et de la liberté humaine, 222-225.

Ropartz (S.). — Le christ de l'auditoire de Callac, 174-178. — Les Offices municipaux de création royale sous Louis XIV et sous Louis XV, 337-347.

De Saint-M. (Fidèle). — Les Apologues de Mathurin Bonhomme : I. Les deux Cognées, 364-376.

De Sourdeval (Charles). — *Lettres inédites de Henri IV*, recueillies par M. le prince A. Galitzin, 81-91. — Alceste, tragédie de M. de Vauzelles, 323-325.

De Taillart (Charles). — *Récits du Foyer*, première série, de M. Hippolyte Violeau, 148-151. — *Petits et Grands*, de M. de Livonnière, 313-316.

Thenaisie (Charles). — Le monastère de la Primaudière, 58-63. — Gérard d'Airvault, 179-191, 263-274.

Tragouet (Francis). — *Marquise et Pêcheur*, de Mlle Zénaïde Fleuriot (Anna Edianez) 387-390.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Alceste, tragédie, par M. de Vauzelles, 323-325.
Archéologie céramique et sépulcrale, par M. l'abbé Cochet, 318-336.
Les Bardes bretons, par M. de la Villemarqué, 72-74.
Chroniques et légendes de la Vendée militaire (première série), par M. A. de Brem, 74-75.
Conférences sur le Symbole, par M. l'abbé Kersaho, 405-407.
Dernières Causeries du Samedi, par M. A. de Pontmartin, 472-480.
La dernière légende de la Vendée : Louis de Bonnechose, 246-247.
Essai sur le Dictionnaire des terres et des seigneuries de l'ancien comté nantais, par M. E. de Cornulier, 215-221.
Fleurs de sainte Enfance, par M. H. Grimouard de Saint-Laurent, 48-53.
Flux et reflux, par M. le comte de Saint-Jean, 244-245.
Guingamp, études pour servir à l'histoire du Tiers-État en Bretagne, par M. *S. Ropartz*, 5-22, 142-147.
Histoire d'Ancenis et de ses barons, par M. E. Maillard, 303-307.
Histoire de la Restauration, par M. A. Nettement, 124-141.
La Légende des Siècles, par M. Victor Hugo, 23-35, 92-111.
Lettres inédites de Henri IV, recueillies par le prince A. Galitzin, 81-91.
Marquise et pêcheur, par Mlle Zénaïde Fleuriot, 387-390.
Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps (tome III), par M. Guizot, 247-248.
Le Ministère public et le Barreau, 413-414.
Mœurs et travers (deuxième série), par M. Hipp. Minier, 465-471.
Les Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard (tomes I et II), par M. le comte de Montalembert, 169-175, 391-404.
La Moisson, poésies, par M. Achille Millien, 243-244.
La Monarchie française au XVIIe siècle, par M. Louis de Carné, 70-72.
Nobiliaire et Armorial de Bretagne (deuxième édition), par M. Pol de Courcy, 317-322.
Notice sur N.-D. du Folgoët, par MM. Pol et Henri de Courcy, 54-57.
Petits et Grands, par M. de Livonnière, 313-316.
Pie IX, par M. A. de Saint-Albin, 308-312.
Poème inédit de Jehan Marot, publié par M. G. Guiffrey, 275-283.
Les Romans de la Table-Ronde, par M. de la Villemarqué, 72.
La Souveraineté pontificale, selon le droit catholique et le droit européen, par Mgr l'Evêque d'Orléans, 163-166.

FIN DU TOME HUITIÈME.

Nantes, imp. de Vincent Forest, place du Commerce, 1.